



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2000**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2000
Supplément N° 15**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2000**



Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Nations Unies

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

Supplément No 15 (E/2000/35)



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation	3
Débat consacré au PNUD	8
II. Plans d'action, 2000-2003	8
III. Cadres de coopération de pays et questions connexes	17
IV. Questions financières, budgétaires et administratives	27
Débat consacré au PNUD/FNUAP	32
V. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	32
VI. Missions de visite	34
Débat consacré au FNUAP	36
VII. Programmes de pays et questions connexes	40
VIII. Questions financières, budgétaires et administratives	51
IX. Programme consultatif technique, 2000-2003	57
X. Questions diverses	59
– Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP	59
– Déclaration du Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques	63
Réunion commune aux Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à laquelle a participé le Programme alimentaire mondial	72
XI. Application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde	72
Décisions adoptées	
<i>Numéro</i>	
2000/1 Plans d'action du PNUD, 2000-2003	16
2000/2 Assistance au Timor oriental	21
2000/3 Financement ordinaire du PNUD et gestion de la trésorerie	27
2000/4 Révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD	29

2000/5	Révision du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population	55
2000/6	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000.	65
	Deuxième partie	
	Deuxième session ordinaire	
I.	Questions d'organisation	81
	Débat consacré au FNUAP.	83
II.	Le FNUAP et les approches sectorielles	83
III.	Plan de financement pluriannuel du FNUAP	91
IV.	Engagements de financement en faveur du FNUAP.	106
	Débat consacré au PNUD et au FNUAP	115
V.	Rapports au Conseil économique et social	115
	Débat consacré au PNUD.	125
VI.	Plans d'action	125
VII.	Engagements de financement du PNUD	130
VIII.	Évaluations des relations entre l'UNOPS et le PNUD	134
IX.	Cadre de coopération avec les pays et questions connexes	138
X.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	144
	Décisions adoptées	
<i>Numéro</i>		
2000/7	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	148
2000/8	Le FNUAP et les approches sectorielles	90
2000/9	Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003.	105
2000/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000.	151
<i>Annexe</i>		
	Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP	157

Troisième partie
Session annuelle

I.	Questions d'organisation	169
	Débat consacré au FNUAP	171
II.	Rapport de la Directrice exécutive pour 1999.	171
III.	CIPD+5.	176
IV.	Évaluation.	183
V.	Stratégie en matière d'information et de communication.	189
VI.	Processus de programmation du FNUAP	191
VII.	Assistance d'urgence	197
	Débat consacré au PNUD et au FNUAP	206
VIII.	Activités d'audit et de contrôle internes	206
	Débat consacré au PNUD	216
IX.	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats.	216
X.	Stratégie en matière de communication et de promotion	234
XI.	Volontaires des Nations Unies.	237
XII.	Cadres de coopération avec les pays et questions connexes.	241
XIII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	244
XIV.	Questions diverses : visites sur le terrain	249

Décisions adoptées

Numéro

2000/11	Orientations futures du programme du PNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5).	182
2000/12	Processus de programmation du FNUAP	196
2000/13	Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence.	203
2000/14	Volontaires des Nations Unies.	241
2000/15	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999	234
2000/16	Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	248
2000/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de l'an 2000	258

Quatrième partie		
Troisième session ordinaire		
I.	Questions d'organisation	259
	Débat consacré au FNUAP	261
II.	Système d'allocation des ressources	265
III.	Questions financières, budgétaires et administratives	275
IV.	Programme consultatif technique	282
V.	Programmes de pays et questions connexes	288
	Débat consacré au PNUD	302
VI.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	302
VII.	Questions financières, budgétaires et administratives	306
VIII.	Évaluation	313
IX.	Cadres de coopération de pays et questions connexes	319
X.	Coopération technique entre pays en développement	331
XI.	Questions diverses	334
Décisions adoptées		
<i>Numéro</i>		
2000/18	Remerciements à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, 1987-2000	301
2000/19	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays	273
2000/20	Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001	305
2000/21	Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel	306
2000/22	Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations	319
2000/23	Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique	330
2000/24	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 2000	337
<i>Annexes</i>		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000	343
II.	Composition du Conseil d'administration en 2000	387

Première partie
Première session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 24 au 28 et le 31 janvier 2000

I. Questions d'organisation

1. Le Président sortant, S. E. M. Asda Jayanama (Thaïlande), a ouvert la session. Il a remercié les membres du Bureau sortant de leur zèle et de leur dévouement, notant que le Bureau avait tenu six séances et plusieurs réunions informelles depuis la troisième session ordinaire de 1999. Il a également félicité les membres du Conseil d'administration, l'Administrateur et la Directrice exécutive, ainsi que leurs personnels respectifs, des travaux accomplis par le Conseil en 1999, année qui avait été dynamique et fructueuse aussi bien pour le PNUD que pour le FNUAP. Il a pris acte de l'adoption du premier plan de financement pluriannuel du PNUD en septembre 1999 et de la tenue d'une première session de financement, ainsi que de l'arrivée du nouvel Administrateur en juillet 1999. Des progrès avaient été accomplis dans la mise au point du plan de financement pluriannuel du FNUAP et des décisions essentielles avaient été prises au sujet des approches sectorielles, du programme consultatif technique 2000-2003 et du rôle stratégique du FNUAP pour aider les pays bénéficiaires des programmes à exécuter les mesures principales qui avaient découlé du processus d'examen quinquennal de l'application du Programme d'action de la CIPD.

2. Le Conseil d'administration a élu les membres du Bureau ci-après pour 2000 :

Président : S. E. M. Vladimir Galuška (République tchèque)

Vice-Président : S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala)

Vice-Président : M. Tetsuo Kondo (Japon)

Vice-Président : M. Mathe Matthews Diseko (Afrique du Sud)

Vice-Président : M. Le Hoai Trung (Viet Nam)

3. Le Président a remercié M. Jayanama et les membres du Bureau sortant d'avoir dirigé efficacement les travaux du Conseil d'administration. Il a noté que la présente session du Conseil d'administration était la première de l'année, et donc du nouveau siècle et du nouveau millénaire, et que les débuts étaient toujours empreints d'optimisme. Le Conseil devait donc entamer ses travaux en 2000 dans un esprit positif. Bien que la situation financière du PNUD et du FNUAP soit préoccupante, le Conseil pouvait espérer que, sous la direction de l'Administrateur et de la Directrice exécutive, et grâce à l'exécution des plans de financement pluriannuels, des améliorations se produiraient rapidement. Les idées de l'Administrateur pour la réforme de la gestion étaient ambitieuses et les débats seraient certainement fructueux. La décision du Conseil d'encourager les échanges de vues sur les questions de programmation intéressant les deux organisations devrait lui permettre de jouer un rôle plus ciblé dans ce domaine.

4. Le Président a déclaré que, bien que certains pays aient bénéficié au siècle dernier de nombreuses améliorations, d'autres avaient pâti considérablement d'obstacles de plus en plus nombreux entravant leur développement et cette situation préoccupait le Conseil. Le PNUD et le FNUAP étaient des organisations relativement petites sur la scène internationale, mais elles étaient universelles et neutres, et offraient des partenariats solides et fiables aux gouvernements des pays bénéficiaires des programmes. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les donateurs et les pays, devaient donc les appuyer, les guider, mais aussi leur demander de rendre des comptes, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne

la programmation, la gestion et l'administration. Le Conseil d'administration était un partenaire actif pour le PNUD et le FNUAP et tous ses membres étaient donc invités à apprendre à connaître les organisations qu'ils dirigeaient, en posant des questions, en demandant des renseignements, en s'entretenant avec le personnel et en participant aux visites organisées sur le terrain.

5. Le Président espérait que la présente session donnerait l'occasion au Conseil d'administration d'entamer ses travaux dans un esprit positif en vue de préparer un avenir sûr, radieux et florissant pour les habitants des pays bénéficiant d'un programme.

Ordre du jour et plan de travail

6. La Secrétaire du Conseil d'administration a commenté les divers points figurant dans le document présentant l'ordre du jour provisoire, la liste des documents et le plan de travail de la session (DP/2000/L.1). Elle a noté qu'un plan de travail révisé avait été distribué au Conseil d'administration. Elle a également noté que l'un des documents du PNUD qui avait été soumis au Conseil n'avait pas été inclus dans le document DP/2000/L.1; il s'agissait de la première prolongation du cadre de coopération de la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1/EXTENSION I). Le Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'adresserait aux membres du Conseil d'administration le 26 janvier. Une réunion informelle consacrée à la publication du rapport national de la Chine sur le développement humain se tiendrait le 27 janvier. La réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec la participation de représentants de celui du Programme alimentaire mondial (PAM), sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde, était prévue pour le 31 janvier. Une note explicative et un ordre du jour annoté pour cette réunion avaient été distribués.

7. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a informé le Conseil que deux documents du FNUAP qui avaient été présentés au Conseil pour la session n'étaient pas inclus dans le document DP/2000/L.1; il s'agissait du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions financières, budgétaires et administratives du FNUAP (DP/FPA/2000/5) et du rapport du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui s'était réuni à Genève les 2 et 3 décembre 1999 (DP/FPA/2000/CRP.2).

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.1) tel que modifié.

9. Le Conseil d'administration a approuvé les rapports sur les travaux de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/28) et de sa troisième session ordinaire de 1999 (DP/2000/1).

Plan de travail pour 2000

10. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le plan de travail annuel pour 2000 (DP/2000/CRP.1), faisant observer qu'il avait été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration. Ce dernier avait tenu une série de séances et de réunions de travail pour en examiner la teneur ainsi que

les questions relatives aux activités du Conseil en 2000 et au-delà. Le Bureau avait en particulier examiné la façon dont le Conseil devait examiner les instruments de programmation comme les cadres de coopération de pays et les rapports d'examen de pays. De façon générale, les consultations consacrées au plan de travail avaient pour objectif d'améliorer les activités du Conseil, en particulier devant l'augmentation du volume de la documentation présentée au Conseil; le Bureau avait également examiné le plan de travail en tenant compte des nouveaux besoins en matière de présentation des rapports découlant du plan de financement pluriannuel du PNUD et des questions connexes.

11. Le Bureau avait également examiné la possibilité de rationaliser le calendrier des réunions, notamment en programmant la session de financement dans le cadre de la session à laquelle le rapport annuel axé sur les résultats sera présenté, comme l'avait demandé le Conseil d'administration. La Secrétaire a fait observer que cet arrangement ne serait pas possible en 2000, mais espérait qu'à l'avenir les deux points pourraient être examinés lors de la même session, en tenant la session annuelle plus tôt dans l'année.

12. La Secrétaire a ensuite commenté les quatre domaines principaux d'activité du PNUD pour 2000, décrits dans le document DP/2000/CRP.1 : réforme de la gestion, résultats des programmes, budget et finance; et le rapport annuel de l'Administrateur. Elle a fait observer que les fonds associés au PNUD, bien que compris dans le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999, continueraient à présenter des rapports individuellement tous les deux ou trois ans selon les besoins; le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) présenterait son rapport lors de la deuxième session ordinaire de 2000 et le programme des Volontaires des Nations Unies à la session annuelle de 2000. Les sous-objectifs du plan de financement pluriannuel sur lesquels porterait en particulier le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 étaient énumérés au paragraphe 8 du document DP/2000/CRP.1. À la session annuelle de 2000, certains cadres de coopération de pays et rapports d'examen de pays seraient examinés à titre exceptionnel.

13. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a déclaré que 2000 était une année charnière, comme 1995, première année qui avait immédiatement suivi la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au cours de laquelle le FNUAP avait collaboré étroitement avec le Conseil d'administration pour déterminer les priorités des programmes du Fonds et le système d'allocation des ressources, compte tenu des résultats de la CIPD. Dans l'année à venir, le FNUAP collaborerait à nouveau étroitement avec le Conseil d'administration à l'occasion d'un exercice similaire, fondé sur les résultats du processus d'examen quinquennal de l'application du programme d'action de la CIPD. D'autres points importants de l'année étaient notamment le processus de programmation par pays du Fonds et son plan de financement pluriannuel, décrit dans le document DP/2000/CRP.1. Le Chef du Service de la liaison a signalé que l'adoption du plan de financement pluriannuel pourrait se traduire par de nouveaux besoins en matière de présentation de rapports au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000.

14. Une délégation s'est félicitée de la modification du programme de travail pour 2000, insistant sur l'importance de la rationalisation des travaux du Conseil. Le problème clef, selon elle, était de garantir la haute qualité de la gouvernance et de maintenir la crédibilité des activités du Conseil, facteurs qui faisaient partie de

l'appui à l'Organisation. L'intervenant a souligné la nécessité de mettre au point des procédures claires pour les questions financières, budgétaires et administratives, afin de garantir qu'elles soient convenablement examinées par le Conseil. S'agissant de la programmation, les représentants devaient être bien préparés avant de prendre part à des débats sur les cadres de coopération de pays et les rapports d'examen de pays. Les débats consacrés lors de la session actuelle aux rapports d'examen de pays s'étaient avérés fructueux et devaient se renouveler. Les membres du Conseil devaient examiner les propositions visant à améliorer l'examen des instruments de programmation, car cela était directement lié à la qualité des programmes du PNUD et en dernier lieu, à la mobilisation des ressources. La délégation recommandait un examen attentif du nombre de sessions du Conseil. Il fallait engager rapidement un processus permettant aux membres du Conseil de participer à l'évaluation des ressources autres que les ressources de base qui sera présentée au Conseil à sa session annuelle de 2001, conformément à la décision 98/2.

15. Une autre délégation s'est associée aux vues exprimées précédemment touchant la nécessité d'évaluer le processus d'examen des instruments de programmation du PNUD. Elle a demandé dans quelle mesure la tenue de la session annuelle de 2001 à une date plus rapprochée aurait des incidences sur la programmation de la deuxième session ordinaire.

16. Un intervenant a insisté sur la nécessité de restreindre dans les débats le nombre de questions abordées consacrées aux cadres de coopération de pays et aux rapports d'examen de pays. Il espérait que le PNUD continuerait à organiser des réunions du Conseil d'administration avec les représentants résidents présents à New York pendant les sessions du Conseil. La présentation d'un rapport annuel de l'Administrateur abrégé, mentionnée dans le document DP/2000/CRP.1 a suscité des réticences. Par ailleurs, il était absolument essentiel que le PNUD publie sans retard un rapport annuel illustré, à l'intention du public.

17. Un autre intervenant a proposé de ramener le nombre de sessions à deux sessions ordinaires et à une session annuelle après 2000, afin d'alléger la tâche du secrétariat.

18. La Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé que ce dernier avait décidé d'examiner le rapport annuel axé sur les résultats et de tenir la réunion sur le financement au cours de la même session. Toutefois, des problèmes pratiques se posaient, notamment la nécessité de prévoir un délai suffisant pour l'établissement du rapport annuel axé sur les résultats une fois que les données pour l'année précédente avaient été reçues, ainsi que la nécessité de tenir la séance sur le financement relativement tôt dans l'année civile. Le même problème se poserait pour le FNUAP une fois que son plan de financement pluriannuel serait adopté. La question du nombre et du calendrier des sessions avait été examinée par le Conseil d'administration dans le cadre de l'établissement du plan annuel de travail pour 2000. S'agissant des instruments de programmation, la Secrétaire a fait observer que les mesures régissant l'examen des cadres de coopération de pays et des rapports d'examen de pays figuraient à la décision 96/7. Le Bureau était convenu de sélectionner 10 examens de pays par an, d'après certains critères, afin d'illustrer les différents aspects des activités du PNUD au niveau des pays. Les critères en question étaient : la répartition géographique, l'achèvement ou l'établissement d'un deuxième cadre de coopération de pays; un ensemble d'exemples, y compris des pays les moins avancés, des pays dont le développement est soumis à des conditions particulières et des pays à reve-

nus intermédiaires; et les pays bénéficiant d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le processus d'examen des cadres de coopération de pays par le Conseil d'administration devait être étudié de façon plus approfondie. L'observation concernant le rapport annuel illustré avait été notée. Une réunion du Conseil d'administration avec les représentants résidents présents pourrait être organisée juste après la réunion annuelle des représentants résidents, prévue du 28 février au 3 mars 2000, et chaque fois que possible lors des futures sessions du Conseil.

19. Le Chef du service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a noté qu'à l'annexe au document DP/2000/CRP.1, la première session sur le financement était mentionnée dans le cadre des points de l'ordre du jour de la session annuelle. Il a fait observer que le document avait été établi alors qu'il n'était pas certain que le plan de financement pluriannuel serait examiné à la deuxième session ordinaire, cette référence avait donc été incluse à titre indicatif. Il a noté que les informations figurant dans le plan de travail et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes au point 4 de l'ordre du jour de la session annuelle seraient intégrées dans le plan de financement pluriannuel et il n'était donc pas nécessaire de présenter un plan de travail distinct au Conseil d'administration. Il a indiqué que le rapport sur l'état de l'application financière des programmes et projets de pays du FNUAP, figurant également au titre du point 4 de l'ordre du jour de la session annuelle, serait annexé au rapport annuel de la Directrice exécutive. Il a été proposé que le point 5 de la deuxième session ordinaire de 2000, consacré à l'assistance d'urgence, soit reporté à la session annuelle de 2000. Le FNUAP se félicitait de la proposition de ne tenir que trois sessions par an, en particulier du fait de la charge de travail considérable imposée à l'organisation pour préparer trois réunions du Conseil d'administration au cours des six premiers mois de l'année.

20. Une délégation a proposé que la structure du plan de financement pluriannuel soit examinée sous l'angle de l'organisation des sessions. Envisager la tenue d'un nombre réduit de sessions était préoccupant.

21. Une autre délégation a également insisté sur l'importance du nombre des sessions. Elle a demandé si le Rapport mondial sur le développement humain 2000 pourrait être publié pendant la session annuelle de 2000, car elle était favorable à un examen plus approfondi de ce rapport au sein du Conseil d'administration.

22. La Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le Secrétariat allait examiner la possibilité de publier le Rapport mondial sur le développement humain 2000 lors de la session annuelle de 2000. Elle a également signalé que la préparation de l'évaluation des ressources autres que les ressources de base, telle que mandatée par la décision 98/2, ferait prochainement l'objet de discussions informelles.

23. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé son programme de travail annuel pour 2000 (DP/2000/CRP.1), tel que modifié oralement.

Calendrier des prochaines sessions

24. La Secrétaire du Conseil d'administration a informé les membres que le calendrier des sessions de 2000 et le calendrier provisoire de 2001, établis en fonction des débats consacrés au programme de travail annuel pour 2000, avaient été distribués. Elle a noté que plusieurs délégations avaient proposé que la session annuelle de 2001 ait lieu à un moment où le Conseil d'administration pourrait examiner à la fois

le rapport annuel axé sur les résultats et tenir la réunion de financement à la même session. Les dates proposées pour 2001 seraient à nouveau examinées par le Bureau.

25. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 2000 :

Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

26. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses futures sessions en 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : [22 janvier-2 février 2001 ou
29 janvier-10 février 2001]

[Deuxième session ordinaire de 2001 : 19-23 mars 2001]

Session annuelle de 2001 : 14-25 mai 2001 (New York)

Troisième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001

27. Le Conseil d'administration est convenu des questions qu'il aborderait à sa deuxième session ordinaire de 2000, énumérées à l'annexe de la décision 2000/6. La Secrétaire a invité les membres du Conseil à communiquer au Secrétariat toute observation complémentaire sur l'ordre du jour, qui serait examinée par le Bureau. Elle a également noté que certains des documents prévus pour la deuxième session ordinaire paraîtraient peut-être en retard, du fait du bref délai alloué pour leur préparation. Le Bureau examinerait toutes modifications que le secrétariat ou les représentants pourraient proposer d'apporter à l'ordre du jour.

Débat consacré au PNUD

II. Plans d'action, 2000-2003

Déclaration de l'Administrateur

28. L'Administrateur a présenté les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2000/8). L'évaluation détaillée de l'initiative «PNUD 2001 pour le changement» (DP/2000/3) a aussi été présentée au titre du même point de l'ordre du jour.

29. L'Administrateur a souligné que le problème auquel se heurtait le PNUD n'était pas, contrairement à ce qu'on pensait généralement, une crise du financement, mais une crise de développement. En 1999, les recettes du PNUD au titre des ressources de base s'étaient élevées à moins de 700 millions de dollars. Ce résultat décevant était dû en partie aux fluctuations monétaires mais surtout à la dégradation de la base de financement de l'organisation. L'érosion de la base de financement nuirait gravement aux activités de développement des Nations Unies, en particulier en Afrique, à laquelle le PNUD consacrerait moins de 50 % des ressources qu'il lui consacrait cinq ans auparavant.

30. L'Administrateur a souligné que, même si la situation du point de vue du financement était désespérée, l'organisation ne pouvait attendre sans rien faire que les donateurs se mobilisent. Il fallait partir du principe que si le PNUD engageait une réforme, les donateurs fourniraient davantage de ressources de base. Le PNUD devait donc montrer qu'il était efficace et que, même avec des ressources limitées, ses programmes avaient un impact. De bons résultats pourraient inciter les donateurs à fournir davantage de ressources.

31. En ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base, l'Administrateur a noté qu'en 1999 le montant total des ressources dont disposait le PNUD s'élevait à 2,5 milliards de dollars. Le taux d'accroissement annuel des ressources autres que les ressources de base était de 20 % ou plus. Les stratégies faisant appel à des ressources autres que les ressources de base qui avaient fait leurs preuves devaient être utilisées dans les pays les plus pauvres. Toutefois, l'Administrateur a souligné que la mise en place de stratégies plus dynamiques de mobilisation de ressources autres que les ressources de base ne dispensait pas de renforcer les stratégies de mobilisation de ressources de base.

32. L'Administrateur a indiqué que les plans d'activité avaient fait l'objet de consultations approfondies tant à New York qu'au niveau des pays. Le projet original avait été modifié de manière à obtenir l'appui des pays donateurs comme des pays bénéficiaires.

33. L'Administrateur a déclaré que le PNUD, malgré ses ressources limitées, avait de l'influence, et ce grâce à ses idées. Les sources de financement étant en diminution, le PNUD avait dû réorganiser ses services et ses opérations en fonction des priorités des pays bénéficiaires. Les avantages comparatifs de l'organisation étaient son caractère international, son influence et la confiance dont elle pouvait se prévaloir aux niveaux national, régional et mondial. Elle pouvait donner des conseils, en particulier sur la concertation et le développement des institutions. L'Administrateur a indiqué que les interventions du PNUD à cet égard pouvaient promouvoir la réalisation des objectifs de l'organisation dans des domaines comme les femmes et l'environnement. En travaillant en amont en réponse à la demande des pays bénéficiaires, le PNUD passait d'un portefeuille de petits projets dispersés à des projets venant à l'appui de ses conseils en faveur du changement. L'Administrateur a souligné que cette approche reposait sur l'initiative des pays et non du siège. Il a promis aux donateurs que la totalité des sommes supplémentaires servirait à financer des programmes et non à couvrir les frais généraux.

34. L'Administrateur a évoqué les mesures que prendrait le PNUD pour réorganiser son siège. Il commencerait par concentrer ses ressources dans les domaines où la demande des pays serait la plus forte puis verrait son appui aux politiques en fonction de cette demande. Les directeurs des bureaux régionaux au siège seraient maintenus pour entretenir des relations plus étroites avec les gouvernements, à New York comme dans les différentes capitales. Les services relatifs à l'administration, à la programmation et aux politiques seraient simplifiés et décentralisés. Les effectifs du siège seraient réduits de 25 % sur une période de 18 mois ou deux ans.

35. L'Administrateur a décrit les mesures prises, notamment la fusion de deux bureaux en un seul, appelé Bureau de la gestion, ainsi que les projets visant à renforcer le Bureau chargé d'établir le rapport sur le développement humain et à mettre au point un modèle dynamique et élargi de coopération Sud-Sud. Il a noté que le nouveau Bureau des ressources et des partenariats stratégiques s'efforcerait de mettre

fin à la diminution des fonds destinés aux activités de base et de trouver une solution aux nouvelles questions que soulève la mise en place d'une stratégie complémentaire de mobilisation de ressources autres que les ressources de base. Les autres mesures prises étaient notamment l'adoption d'un système de direction par décentralisation fonctionnelle, conçu pour répondre aux exigences de la mise en oeuvre de programmes sous l'impulsion des pays. Le processus de prise de décisions serait revu en profondeur avec la mise en place de la nouvelle équipe de direction. L'Administrateur a souligné qu'il serait mis fin aux activités qui ne répondaient pas aux nouvelles priorités et qu'il mènerait, en tant que responsable du personnel de facto, une réforme en profondeur de la politique du personnel.

36. En apportant son appui aux plans d'action, le Conseil contribuerait à accélérer la réforme qui a déjà été engagée. D'autres questions seraient abordées dans le courant de l'année, comme l'élargissement de l'action du Groupe de développement des Nations Unies. Des questions telles que le rôle du PNUD dans les situations de crise et après les conflits, les arrangements relatifs à l'exécution des programmes et la gestion fondée sur les résultats seraient traitées un peu plus tard dans l'année.

37. L'Administrateur a souligné que le PNUD devait saisir la possibilité qui s'offrait à lui d'atteindre des objectifs clefs en matière de développement. Le PNUD et le Conseil se trouvaient à un moment décisif : ils pouvaient soit collaborer et faire du PNUD un agent du changement ou le laisser ne devenir qu'une agence de développement parmi tant d'autres. En résumé, l'appui du Conseil était vital.

Observations des délégations

38. De nombreuses délégations ont salué l'intention de l'Administrateur de réformer le PNUD par le biais des plans d'action et ont dit attendre avec intérêt leur mise en oeuvre. La plupart des orateurs ont souligné la gravité de la situation et la nécessité pour l'organisation de revoir son action pour attirer des ressources et améliorer son efficacité. Des mesures importantes avaient été prises récemment, y compris l'adoption d'un plan de financement pluriannuel et la gestion du changement, mais il restait encore beaucoup à faire et il fallait tenir compte des enseignements tirés de l'expérience. Plusieurs délégations ont rappelé que les plans d'action pouvaient encore évoluer. De nombreux orateurs se sont félicités de la tenue de consultations approfondies avant la session en cours.

39. Évoquant l'évaluation détaillée de l'initiative «PNUD 2001 pour le changement» (DP/2000/3), les orateurs ont salué la franchise avec laquelle les problèmes de mise en oeuvre étaient traités. Une délégation a souligné que l'analyse présentée dans le rapport fournissait un point de départ pour d'autres discussions. Une autre a salué l'intention de l'Administrateur de s'appuyer sur le programme de gestion du changement de son prédécesseur, y compris en ce qui concerne le changement de style de direction, la responsabilité redditionnelle, la culture de l'organisation, les résultats et la création de partenariats novateurs.

40. La Ministre de la santé du Botswana a souligné l'importance de la discussion sur les plans d'action qui, espérait-elle, permettraient au PNUD de contribuer davantage au développement des pays bénéficiaires, en particulier en Afrique. Elle a indiqué que la délégation botswanaise considérait les plans d'action comme un instrument venant à l'appui du plan de financement pluriannuel et de ses objectifs. Il était essentiel d'adopter des politiques viables et pragmatiques, et l'engagement de l'Administrateur de renforcer le rôle du PNUD en matière d'appui aux politiques et

de développement des institutions était à la fois prudent et opportun. Elle a mis l'accent en particulier sur le rôle crucial du Bureau régional pour l'Afrique en tant que partenaire pour la coopération internationale et en tant qu'organe d'appui aux bureaux de pays. Le Gouvernement botswanais soutenait donc pleinement les plans d'action et la stratégie de mobilisation de ressources.

41. La représentante du Nigéria, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné que le Groupe reconnaissait tout à fait le droit de l'Administrateur de procéder à une réforme du PNUD qui préserverait les caractéristiques essentielles de l'organisation et serait conforme à la résolution pertinente de l'Assemblée générale établissant son mandat et sa structure générale. Le Groupe estimait que la réforme de l'organisation devait être guidée par les objectifs clefs de l'augmentation des ressources de base et de l'amélioration de la fourniture de services aux pays en développement compte tenu de leurs objectifs et priorités de développement nationaux. Les plans d'action devaient mettre l'accent sur l'importance de la mobilisation de ressources et mettre sur pied un plan réaliste qui permettrait de mobiliser les ressources nécessaires. Le Groupe a mis l'accent sur l'aspect sectoriel des travaux du PNUD, l'une des principales qualités de son action dans les pays en développement, qui devait être préservée et développée. L'appui de l'organisation aux programmes et projets des gouvernements devait garder pour objectif la promotion de la croissance économique et le développement durable, la priorité absolue étant donnée à l'élimination de la pauvreté et au développement humain. De nombreuses délégations ont déclaré s'associer à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine.

42. Une délégation a déclaré que la pratique voulait qu'au sein du Conseil les membres et les observateurs s'expriment d'un point de vue national et évitent de prendre la parole au nom de groupes de pays. Il importait de préserver le véritable partenariat que permettait l'expression des points de vue de chacun.

43. La représentante du Groupe des 77 et de la Chine a déclaré que le Groupe avait pris la parole devant le Conseil d'administration à plusieurs reprises au cours des années précédentes et qu'aucun texte ne l'en empêchait. Elle a souligné que la prise de décisions appartenait au Conseil d'administration et que la déclaration du Groupe était une contribution au débat.

44. De nombreuses délégations ont souligné que les plans d'action devaient rester souples et qu'il fallait se laisser la possibilité d'analyser et d'évaluer les progrès accomplis, de préciser certains points et d'affiner les objectifs. Il était essentiel, en outre, d'adapter les plans à la situation de chaque pays, dans le cadre d'une approche mettant l'accent sur le rôle moteur des pays. De nombreux intervenants ont souligné que, s'agissant de la mise en oeuvre des plans, le PNUD devait entretenir des relations étroites avec les pays donateurs comme avec les pays bénéficiaires. Certains intervenants, attendant avec intérêt l'application des plans d'action, ont indiqué qu'il était nécessaire de disposer de davantage d'indicateurs mesurables. Une délégation a déclaré qu'il faudrait disposer d'un plan d'action plus précis et d'un budget plus détaillé pour pouvoir examiner la question de l'appui financier à apporter à la mise en oeuvre des plans d'action. Un intervenant a demandé le détail des dépenses prévues d'un montant de 25 millions de dollars pour la mise en oeuvre des plans, montant évoqué au paragraphe 87.

45. Nombre de délégations ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de nouveau d'une base de financement viable pour les activités de base. Il a aussi été dit

que le PNUD devait prouver qu'il tirait le meilleur parti possible des contributions et qu'il resterait une organisation utile en matière d'aide au développement. Un intervenant a souligné que, pour atteindre ces deux objectifs et pour disposer de nouvelles ressources, il fallait que tous les États affirment de nouveau leur attachement à la qualité et à l'efficacité de la coopération multilatérale pour le développement. De nombreux orateurs ont demandé l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources de base qui soit plus spécifique que celle présentée dans les plans d'action. Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles augmenteraient leurs contributions au titre des ressources de base du PNUD en l'an 2000. Deux d'entre elles ont annoncé une augmentation de 25 % par rapport à 1999. Une délégation a déclaré que la mise en oeuvre de la décision 98/1 du Conseil d'administration influencerait sur sa décision concernant son futur appui financier au PNUD.

46. Si nombre d'intervenants se sont dits favorables à l'approche «en amont» adoptée par le PNUD pour accroître l'impact de l'aide au développement, plusieurs ont souligné que le PNUD devait rester souple dans sa programmation et tenir compte des besoins et de la situation des pays. Certaines délégations ont déclaré que l'intervention en amont permettrait aux programmes et projets du PNUD de jouer un rôle de catalyseur et d'être reproduits afin d'assurer les meilleurs résultats possibles. Les rapports nationaux sur le développement humain constituaient un bon exemple de la conjugaison d'une approche insistant sur le rôle des pays et de l'offre de conseils. Il a été souligné que le PNUD devrait éviter les domaines sensibles d'un point de vue politique et s'appuyer sur la relation de confiance qu'il avait bâtie avec les pays bénéficiaires.

47. Une délégation a mis le PNUD en garde contre le risque de devenir une société d'experts-conseils de haut niveau si les conseils qu'il offrait n'étaient pas strictement liés à des activités de renforcement des capacités et des institutions. Une autre délégation a déclaré que les pays bénéficiaires pourraient inclure les activités nécessaires dans leur cadre de coopération de pays sans que le PNUD soit obligé de procéder à des ajustements généraux.

48. Le PNUD était très bien placé pour jouer un rôle clef en matière de coordination en tant que source de financement et responsable du système des coordonnateurs résidents. Il pouvait en particulier contribuer à la création d'un système de développement plus cohérent, ont déclaré plusieurs orateurs. À cet égard, il était essentiel de choisir des coordonnateurs résidents hautement qualifiés. L'importance du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du bilan commun de pays a été mise en avant.

49. Plusieurs délégations ont souligné que le PNUD devait soigneusement définir son rôle, ses fonctions et ses avantages comparatifs, en gardant à l'esprit les principes directeurs énoncés dans la décision 98/1 du Conseil d'administration. Il a été noté que les moyens d'évaluation des résultats qui avaient été proposés, ainsi que le plan de financement pluriannuel et le rapport annuel axé sur les résultats, permettraient d'évaluer les avantages comparatifs du PNUD dans les années à venir. Des intervenants ont demandé à connaître les domaines d'action qui seraient transférés à d'autres organisations ou supprimés et ont posé des questions sur les modalités de ces transferts ou suppressions.

50. Plusieurs délégations ont fait observer que les plans d'action n'avaient pas clairement défini l'orientation générale nécessaire pour les futures activités de

l'organisation, et une délégation a fait valoir que la notion d'activité d'amont était trop vaste et générale. Certains intervenants ont noté que l'analyse n'indiquait pas quelle serait la contribution des activités d'amont à la réalisation de l'objectif principal du PNUD visant à éliminer la pauvreté, et demandé des précisions sur la manière dont les interventions du PNUD renforceraient les stratégies de réduction de la pauvreté appliquées par d'autres institutions comme la Banque mondiale. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle important que le PNUD devait continuer à jouer dans le suivi du Sommet mondial sur le développement social.

51. Les participants ont approuvé le recours aux institutions spécialisées de l'ONU pour des activités relevant de leur domaine de compétence, les modalités de la collaboration du PNUD avec ces institutions devant être clairement définies. Il fallait, d'autre part, tenir compte du processus de réforme en cours et éviter les doubles emplois et les chevauchements avec les activités d'autres institutions du système des Nations Unies. Une délégation a souligné que le PNUD ne devrait pas concurrencer directement le secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies en ce qui concerne les aspects techniques. Un autre intervenant a noté que les gouvernements des pays bénéficiaires de programmes devaient approuver sans réserve les partenaires identifiés par le PNUD pour l'exécution des activités.

52. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de définir clairement la notion de gouvernance et la manière dont elle devait être appliquée aux programmes du PNUD. Une délégation a proposé l'adoption d'une définition écrite. Cette notion devrait être définie par le biais d'une approche transparente et participative. Les intervenants ont souligné que l'importance accordée à la gouvernance n'impliquait pas que les activités liées à l'élimination de la pauvreté étaient négligées et que cette notion ne devrait être imposée à aucun pays. Une délégation a fait observer que la notion avait été définie en termes plus généraux au PNUD que dans les autres institutions des Nations Unies.

53. Nombre d'intervenants ont noté que le rôle du PNUD dans les situations d'urgence et à l'issue de conflits devait être examiné lors de la deuxième session ordinaire. Des délégations ont saisi l'occasion pour féliciter le PNUD des mesures qu'il avait prises d'urgence à la suite de conflits et de catastrophes naturelles. Toutefois, plusieurs intervenants ont fait valoir qu'il importait que le PNUD collabore étroitement avec d'autres organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'aide d'urgence, la reconstruction et le développement, ainsi qu'une répartition appropriée des tâches au niveau des pays bénéficiaires. D'autres participants ont estimé que le PNUD devrait savoir choisir les pays et les cas où il convenait d'intervenir après les conflits. Certains membres ont recommandé la tenue d'un débat approfondi sur cette question, et que l'Assemblée générale définisse le rôle incombant aux institutions de l'ONU et des critères précis et régissant toute intervention, notamment en cas de crise.

54. Plusieurs intervenants ont salué la création du nouveau Bureau des ressources et des partenariats stratégiques. Le renforcement de la coordination entre les partenaires pour le développement était indispensable pour utiliser au mieux des ressources limitées. Ils ont également salué les progrès accomplis touchant les relations entre le PNUD et la Banque mondiale et exhorté les deux organisations à poursuivre leur collaboration, notamment en évitant les chevauchements de programmes. L'intervention de la Banque mondiale dans les domaines relevant traditionnellement de la compétence de l'ONU, de même que son rôle accru en matière de conseils aux

décideurs devraient être pris en compte lors de la définition de la mission future du PNUD. Plusieurs intervenants ont insisté sur l'intérêt que présenterait le développement de coopération entre les pays en développement. L'utilité de partenariats conclus avec des ONG et le secteur privé, selon les critères établis, a été mise en évidence.

55. Les participants ont approuvé les activités du PNUD dans le domaine des technologies de l'information axées particulièrement sur les pauvres, étant donné les nombreuses possibilités ainsi offertes pour les échanges de connaissances entre les pays et les régions, et au sein du PNUD.

56. S'agissant des questions de gestion mentionnées dans les plans d'action, la plupart des intervenants ont approuvé le redéploiement d'un quart des effectifs du siège dans les bureaux extérieurs que prévoit l'Administrateur, ainsi que la décentralisation des activités relatives aux principes d'action. Un intervenant a noté avec préoccupation qu'il serait plus difficile d'obtenir des données sur les opérations après cette décentralisation plus poussée du PNUD. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait de renforcer les bureaux régionaux à New York aux rangs des sous-secrétaires généraux. Des délégations ont demandé le renforcement des centres de contact sous-régionaux et une définition plus claire de leur rôle. Les membres du Conseil ont souscrit à la constitution d'une direction collégiale, à l'adoption d'un plan de perfectionnement des compétences du personnel, et à la formation et aux autres mesures adoptées et mentionnées dans le rapport de l'Administrateur sur les plans d'action.

Réponse de l'Administrateur

57. L'Administrateur a remercié les pays qui ont annoncé une augmentation de leur contribution au budget de base du PNUD pour 2000. Il a également remercié les délégations de leurs commentaires perceptifs et pertinents qui feraient l'objet d'un examen détaillé.

58. Répondant à ceux qui avaient demandé de plus amples précisions touchant l'orientation générale, l'Administrateur a noté que toutes les activités de l'organisation devaient renforcer l'objectif premier qui était le développement humain et la réduction de la pauvreté. Au lieu du mot «gouvernance», il conviendrait plutôt de parler de «dialogue de politique générale» et de «renforcement des institutions», qui semblent plus précis et applicables universellement. On a envisagé de classer dans cette rubrique les domaines d'intérêt comme la question de l'égalité entre les sexes, l'environnement et la politique commerciale en tant que principal objectif du PNUD.

59. En ce qui concerne la gouvernance, l'Administrateur a reconnu qu'il serait difficile d'en donner une définition acceptable par tous les pays. À son avis, la définition devait être établie au niveau des pays bénéficiaires, qui sollicitaient les services du PNUD parce qu'ils étaient adaptés aux besoins de ces pays. Il a souligné que le PNUD devait se spécialiser dans les activités demandées par les pays bénéficiaires. Le PNUD prendrait des dispositions pour que tous les services qu'il ne pouvait pas assurer soient fournis par d'autres entités comme les institutions spécialisées des Nations Unies. Les choix et la méthode par laquelle les services étaient définis et fournis devaient être identifiés par les rapports axés sur les résultats, la fiche de score des plans d'action.

60. Il a souligné qu'il n'existait pas d'autre solution à la reconstitution des ressources de base et que les autres ressources n'étaient qu'un complément. Néanmoins, le PNUD devait également mobiliser d'autres ressources, qui constituaient des sources de financement dynamiques et de plus en plus nombreuses. Il a réaffirmé que l'objectif de financement de 1,1 milliard de dollars au titre des ressources de base serait atteint. Toutefois, il a insisté sur le fait que la stratégie globale de mobilisation de ressources devait inclure à la fois les ressources de base et les autres ressources pour permettre au PNUD de tirer pleinement parti de son potentiel. Il a noté les ressources substantielles fournies au PNUD par les bailleurs de fonds traditionnels, en vue d'appuyer les efforts menés dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe. Dans sa déclaration au Conseil de sécurité, le 10 janvier, l'Administrateur a souligné que des questions comme celles du VIH/sida ne pouvaient pas être traitées isolément des problèmes généraux de développement et de la crise. Le Conseil déterminerait si l'objectif de financement des ressources de base avait été atteint et l'Administrateur était prêt à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin. L'éloge que des pays bénéficiaires ont fait du rôle de premier plan que le PNUD jouait dans les pays avait beaucoup contribué à convaincre les bailleurs de fonds de soutenir le PNUD.

61. La stratégie de direction collégiale du PNUD tiendrait compte à la fois des aspects régionaux et transrégionaux des activités de l'organisation, tout en veillant à l'application de l'approche fondée sur les connaissances et les leçons tirées des activités. Concernant un autre problème de gestion du personnel, il a noté que des postes essentiels avaient été supprimés ces dernières années, mais que les postes pour l'exécution de projets non financés par les ressources de base avaient augmenté. Le redéploiement de 25 % des effectifs du siège concernerait aussi bien les postes essentiels que les autres postes. En particulier, il a souligné que malgré la réduction des effectifs du siège, les plans d'action recommandaient d'engager de nouveaux talents en tant qu'administrateurs débutants ou d'administrateurs en milieu de carrière pour revitaliser l'organisation. C'était un défi à relever, compte tenu du budget de croissance zéro adopté et de l'impact des procédures sur le personnel.

62. L'Administrateur a indiqué que les mesures de transition devaient être financées à partir d'une dotation de 25 millions de dollars mentionnée dans les plans d'action, et que de plus amples détails seraient fournis lors d'une session du Conseil d'administration. L'Administrateur a de nouveau reconnu que le Conseil d'administration avait imprimé un élan et que la direction examinerait attentivement toutes les déclarations faites à la présente session. Le débat sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit se poursuivrait lors de la deuxième session ordinaire.

63. La dernière observation que l'Administrateur souhaitait faire avant la clôture des travaux était que les réformes approuvées exigeaient un travail complexe et difficile. L'Administrateur espérait que le PNUD pourrait compter sur l'appui du Conseil et qu'ils pourraient veiller de concert à la réalisation de l'objectif stratégique que sont le recyclage et le renouvellement du personnel ayant une vision plus claire de l'orientation générale du PNUD, et surtout soucieux des objectifs des pays bénéficiaires.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/1 Plans d'action du PNUD, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la résolution 53/192 de l'Assemblée générale;
2. *Rappelle* la résolution 1999/6 du Conseil économique et social;
3. *Réaffirme* ses décisions 94/14, 98/1, 98/23, 99/31 et 99/23;
4. *Salue* les efforts déployés par l'Administrateur pour garantir la viabilité du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que principal organisme de développement du système des Nations Unies et l'assure de son soutien dans la poursuite de ces efforts, notamment dans le cadre de la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies;
5. *Exprime sa vive préoccupation* devant la diminution du montant des ressources de base, et engage l'Administrateur, dans le cadre de la mise en oeuvre des plans d'action, à redoubler d'efforts pour asseoir le financement du Programme des Nations Unies pour le développement sur une base prévisible et à atteindre l'objectif concerté de financement annuel de 1,1 milliard de dollars de ressources de base;
6. *Note* qu'il ressort clairement des plans d'action que les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour le développement doivent continuer à être menées par les pays;
7. *Attend avec intérêt* la mise en oeuvre rapide des plans d'action pour 2000-2003 tels que présenté dans le document DP/2000/8, et prie l'Administrateur lors de la mise en oeuvre de ces plans de tenir dûment compte des vues exprimées lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2000 et des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de l'ONU;
8. *Prie* l'Administrateur de lui rendre compte de l'évolution et de la mise en oeuvre des plans d'action pour 2000-2003, dans le cadre du cycle de présentation de rapports établis au titre du plan de financement pluriannuel.

28 janvier 2000

65. À la suite de l'adoption de la décision, un membre a fait valoir que les délégations avaient le droit de demander à disposer d'un délai de réflexion pour prendre une décision. Une délégation s'est félicitée de l'esprit de coopération qui avait prévalu pour faire du PNUD un instrument efficace, capable de faire face aux besoins des pays bénéficiaires et doté des ressources nécessaires pour accomplir sa tâche. Il était indispensable, a-t-elle souligné, d'accorder un délai de réflexion aux participants avant de prendre une décision finale, car le Conseil pourrait prendre ainsi une décision pertinente. L'intervenant a également noté que six délégations, qui avaient parrainé le projet de décision relatif aux plans d'activité, avaient demandé un délai. Le Conseil devrait faire droit à ces demandes dans la poursuite de sa tâche visant à créer un PNUD efficace qui réponde aux besoins des pays bénéficiaires.

66. Une autre délégation était particulièrement reconnaissante aux Vice-Présidents et au Président du Conseil de n'avoir ménagé aucun effort pour parvenir à un consensus et instaurer un partenariat entre les membres du Conseil.

67. Pour ce qui était de l'adoption de la décision relative aux plans d'action, un autre membre a souligné que le PNUD devait continuer à se conformer à ses principes fondamentaux d'universalité et de neutralité et conserver son statut d'organisation financée par des contributions volontaires. À cet égard, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil d'administration devraient être prises en compte. La délégation a également fait valoir que la prise de décisions concernant les besoins et les priorités des programmes du PNUD incombait uniquement aux gouvernements des pays bénéficiaires. La gouvernance ne devrait en aucun cas constituer le thème unique de programmes du PNUD, ni être imposée à un pays.

68. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation détaillée de l'initiative « PNUD 2001 pour le changement » (DP/2000/3).

III. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Introduction

69. L'Administrateur associé a présenté le point concernant les cadres de coopération de pays et les questions connexes. Il a informé le Conseil d'administration que l'Administrateur avait approuvé la prolongation de 26 cadres de coopération de pays pour une période d'un an. (On trouvera au paragraphe 70 ci-après la liste des documents pertinents.) Le grand nombre de ces prolongations, d'une quatrième année, des cadres de coopération de pays prévus pour une période de trois ans est dû à la situation générale des ressources de base. Aucune nouvelle ressource n'a été allouée pour l'an 2000 et plusieurs pays ont donc vu leurs ressources considérablement diminuer pour la période 2000-2001. Certaines prolongations ont aussi permis d'harmoniser les périodes de programmation en les faisant démarrer aux mêmes dates que celles des autres fonds et programmes.

70. Le Conseil d'administration a pris note des prolongations des cadres de coopération de pays, des programmes de pays et des cadres de coopération régionale suivants : première prolongation des cadres de coopération avec l'Angola (DP/CCF/ANG/1/EXTENSION I), Maurice (DP/CCF/MAR/1/EXTENSION I), les Seychelles (DP/CCF/SEY/1/EXTENSION I), le Swaziland (DP/CCF/SWA/1/EXTENSION I), l'Indonésie (DP/CCF/INS/5/EXTENSION I), la République de Corée (DP/CCF/ROK/1/EXTENSION I), le Bélarus (DP/CCF/BLR/1/EXTENSION I), la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1/EXTENSION I), la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1/EXTENSION I), la Croatie (DP/CCF/CRO/1/EXTENSION I), la République tchèque (DP/CCF/CZE/1/EXTENSION I), l'Estonie (DP/CCF/EST/1/EXTENSION I), l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1/EXTENSION I), la Géorgie (DP/CCF/GEO/1/EXTENSION I), la Hongrie (DP/CCF/HUN/1/EXTENSION I), la Lettonie (DP/CCF/LAT/1/EXTENSION I), la Lituanie (DP/CCF/LIT/1/EXTENSION I), Malte (DP/CCF/MAT/1/EXTENSION I), la Pologne (DP/CCF/POL/1/EXTENSION I), la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1/EXTENSION I), la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1/EXTENSION I), la Slovaquie (DP/CCF/SLO/1/EXTENSION I), la Slovénie (DP/CCF/SVN/1/EXTENSION I), la Turquie (DP/CCF/TUR/1/EXTENSION I) (programme de pays), l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1/EXTENSION I), Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1/EXTENSION I); et première prolongation du cadre

de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté des États indépendants (DP/RCF/REC/1/EXTENSION I).

Premier cadre de coopération avec le Libéria

71. Lors de sa présentation du point 3 de l'ordre du jour, l'Administrateur associé a appelé l'attention sur le cadre de coopération avec le Libéria (DP/CCF/LIR/1), établi au cours d'une période particulièrement critique pour ce pays. Depuis peu, le Libéria connaissait des perspectives plus encourageantes; en effet, sa situation en matière de sécurité s'était généralement améliorée, il avait achevé la destruction des armes, il avait concouru au processus de paix au Sierra Leone, s'était résolument engagé à poursuivre des politiques macroéconomiques et à ne ménager aucun effort pour appliquer en pratique le processus démocratique. Le Libéria se trouvait dans une situation d'après-conflit qui méritait d'être examinée de près par le Conseil d'administration. L'Administrateur associé a fait remarquer qu'il n'était pas toujours facile d'attirer l'attention des donateurs internationaux sur le Libéria. Ce pays se heurtait à plusieurs difficultés considérables, en particulier la réinsertion sociale des ex-combattants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, la reconstruction des installations, la mise en place de nouvelles institutions et l'instauration de la démocratie. Il a annoncé qu'une délégation de haut niveau du PNUD, de la Banque mondiale et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se rendrait au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée la semaine suivante pour s'efforcer de trouver des solutions au grave déficit de ressources de ces pays. À l'issue de cette mission, un appel de fonds serait organisé à New York pour attirer davantage l'attention sur ces pays en situation d'après-conflit.

72. Une délégation a demandé si les membres du Conseil d'administration au niveau local avaient l'occasion de faire des observations avant que l'on ne mette la dernière main aux cadres de coopération de pays. Elle a par ailleurs constaté qu'il y avait dans certains cas des retards dans la participation de tierces parties aux coûts des programmes et a demandé si le PNUD avait pris des dispositions pour remédier à cette situation.

73. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à ce que le PNUD fournisse un appui à la reconstruction de ce pays, le Programme avait en fait un rôle spécial à jouer dans le renforcement des capacités nécessaires à une saine gestion des affaires publiques. On a demandé des informations plus précises sur la contribution du PNUD à la protection de l'environnement, notamment par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS), ainsi qu'à la gestion économique et à la reconstruction du Libéria. Un autre intervenant a insisté sur l'utilité de l'action du PNUD en matière de gestion économique au Libéria, comme cela avait déjà été le cas dans d'autres pays africains au cours de ces 20 dernières années. Un autre intervenant a demandé des renseignements sur la «division du travail» entre les organismes des Nations Unies dans ce pays, sur les modalités de fonctionnement des partenariats et sur les liens entre les activités en amont et les activités en aval.

74. Un autre représentant, constatant que l'Administrateur associé avait mentionné son pays, a demandé un complément d'information sur les répercussions de la compression des ressources que le PNUD allouait à son pays.

75. Une délégation s'est félicitée que le Gouvernement de la République de Corée ait décidé de passer du statut de pays du programme à celui de pays donateur. Le re-

présentant de la République de Corée a noté que le cadre de coopération de trois ans devait prendre fin en 1999 et en a demandé la prolongation jusqu'à la fin de l'an 2000 pour que le gouvernement de son pays et le PNUD aient suffisamment de temps pour examiner leurs futures relations.

76. Une autre délégation, se référant aux prolongations des programmes de coopération avec des pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, a demandé au PNUD de fournir des conseils pratiques, en étroite collaboration avec l'Union européenne, à ceux qui souhaitent s'associer à ce groupe régional. Ce même orateur a instamment prié les responsables du PNUD en Angola de contribuer aux activités de réinsertion qui faisaient déjà l'objet d'un programme bilatéral. Une autre délégation a signalé la coopération technique de son pays avec le Gouvernement angolais par les stages de formation.

77. L'Administrateur associé a demandé qu'on alloue davantage de temps aux cadres de coopération de pays et aux rapports d'examen de pays. En réponse à la question posée, il a fait observer qu'il était prévu dans les procédures du PNUD que les donateurs aient l'occasion de faire des observations au niveau du pays sur les projets de cadre de coopération avant qu'ils ne soient examinés par le siège puis soumis au Conseil d'administration.

78. Le directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a pris note des observations favorables concernant le programme du PNUD au Libéria. Il a relevé les observations sur la coordination avec un donateur particulier en Angola et a indiqué qu'un nouveau coordonnateur résident serait bientôt en poste dans ce pays. En réponse à la question soulevée, il a déclaré qu'il organiserait des entretiens bilatéraux sur les conséquences de la compression des ressources mises à la disposition du pays du programme mentionné.

79. Le représentant résident au Libéria, répondant aux questions, a fait remarquer que l'importante diminution du couvert forestier causée par la guerre civile avait incité le PNUD à s'occuper de l'environnement au Libéria. On avait approuvé un projet cofinancé visant à établir auprès du Gouvernement un secrétariat de l'environnement chargé d'examiner les graves problèmes qui se posent en la matière. La gestion de l'environnement consistait entre autres à reconstruire les infrastructures nécessaires au développement, en collaboration avec les ministères de la planification et des finances et la Banque centrale. Il a précisé que la coordination des activités entre le système des Nations Unies et les partenaires extérieurs au Libéria était bonne et que l'on s'employait à renforcer les capacités gouvernementales en matière de coordination de l'aide. Les activités en aval consistaient essentiellement à aider le Gouvernement à développer des activités en amont.

80. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec le Libéria (DP/CCF/LIR/1).

Assistance au Timor oriental

81. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance au Timor oriental (DP/2000/5). Il a souligné la rapidité de la réaction du système des Nations Unies dont le PNUD, qui avait commencé dès septembre 1999 à fournir une aide au Timor oriental. En novembre 1999, un petit bureau avait été établi et pourvu en personnel par un redéploiement, et une conférence de donateurs avait été organisée en décembre 1999. Un envoyé spécial de l'Administrateur avait été envoyé au Timor oriental et il serait rejoint sous peu par un adjoint et d'autres membres du personnel, notamment du personnel détaché des pays donateurs. Pour ce qui est de la coordination, le PNUD prenait activement part à divers mécanismes, il présidait notamment les réunions des chefs de secrétariat auxquelles participait le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental ainsi qu'aux travaux d'un groupe de travail sur les infrastructures. On avait créé un comité chargé des locaux communs et l'installation d'antennes paraboliques avait permis d'améliorer les communications. Le PNUD collaborait étroitement avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, les donateurs et les autorités timoraises responsables des activités de développement.

82. Plusieurs intervenants se sont déclarés favorables à la proposition contenue dans la note de l'Administrateur par laquelle un montant de 5 millions de dollars serait prélevé sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) pour répondre aux besoins immédiats d'assistance pour la période 1999-2000 et les pouvoirs seraient conférés pour procéder aux futures affectations de fonds selon la formule appliquée à d'autres pays du programme. Ils ont constaté que le Timor oriental était dans une situation particulièrement critique et ont salué le PNUD pour son rôle constructif au Timor. Un intervenant a demandé comment le PNUD contribuait à la coordination des infrastructures et quel était son avantage comparatif dans une situation d'après crise. On a demandé des informations plus précises sur l'utilisation des fonds alloués. Plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur leurs propres contributions nationales au processus de transition au Timor oriental, notamment sous forme de fonds et de personnel. Un orateur a signalé que le Timor oriental avait une capacité d'absorption extrêmement limitée d'où l'importance d'une étroite coordination.

83. L'Administrateur assistant a remercié de leur appui les délégations qui avaient pris la parole. Il a souligné qu'il importait de répondre rapidement aux besoins du Timor oriental en cette époque de transition. Plusieurs donateurs avaient précisé lors de leur récente conférence que les fonds devaient être affectés par le PNUD à des projets précis. Il importait de faire remarquer qu'au Timor oriental on partait de zéro. On pourrait fournir si nécessaire une ventilation des dépenses financées par le montant de 5 millions de dollars. Il n'existait pas de cadre de coopération pour le Timor oriental mais l'Administrateur présenterait ultérieurement des propositions au Conseil d'administration concernant de futures opérations. Le Bureau de la gestion avait diligemment approuvé les projets pour qu'ils soient mis en oeuvre dans les plus brefs délais.

84. L'envoyé spécial de l'Administrateur pour le Timor oriental a fait remarquer que les activités de relèvement des infrastructures fournissaient un excellent exemple d'une bonne coordination entre les divers protagonistes, en particulier le système des Nations Unies et la communauté extérieure ainsi que les autorités du Timor

oriental. Ces activités relèveraient ultérieurement de la Banque asiatique de développement. Toutes ces activités étaient examinées de concert avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) en tenant compte de ses priorités. Cette assistance au Timor oriental illustre parfaitement comment on pouvait rattraper les retards en répondant rapidement aux besoins essentiels dans une période de transition.

85. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

2000/2

Assistance au Timor oriental

Le Conseil d'administration

Approuve le prélèvement d'un montant de 5 millions de dollars sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) pour répondre aux besoins immédiats d'assistance pour la période 1999-2000 ainsi que l'octroi des pouvoirs nécessaires pour procéder aux futures affectations de fonds selon la formule appliquée aux autres pays du programme.

25 janvier 2000

Rapports d'examen de pays

86. L'Administrateur associé a présenté les rapports d'examen des pays ci-après : Bangladesh (DP/CRR/BGD/1), Botswana (DP/CRR/BOT/1), Chine (DP/CRR/CPR/1), Kazakhstan (DP/CRR/KAZ/1), Kirghizistan (DP/CRR/KYR/1) et Viet Nam (DP/CRR/VIE/1). Il a fait remarquer qu'en application de la procédure adoptée par le Conseil d'administration suite à sa décision 96/07, des rapports d'examen étaient exigibles tous les trois ans, ce qui avait commencé à être le cas en 1999, année au cours de laquelle 23 rapports avaient été établis, et 80 environ devaient l'être en 2000. Les rapports dont le Conseil d'administration était saisi à la présente session étaient les six premiers rapports à être présentés. À l'avenir, 10 rapports d'examen seraient présentés chaque année, en fonction des critères adoptés. Ces rapports étaient particulièrement utiles pour assurer le suivi des progrès accomplis et en tirer les enseignements. À l'avenir, on procéderait à l'affectation des ressources des MCARB-2 en fonction des conclusions de ces rapports d'examen, dans l'esprit d'une gestion basée sur les résultats. Ces rapports examinaient les priorités, les résultats et le respect des directives approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 98/1; ils étaient établis par des équipes indépendantes dirigées par des chefs très diversement qualifiés. Ces rapports d'examen ont confirmé le rôle clef que jouaient les bureaux de pays du PNUD et les gouvernements bénéficiaires; ils étaient utilisés pour améliorer les conditions actuelles et faciliter la conception des prochains cadres de coopération de pays; ils avaient par ailleurs permis au personnel d'encadrement d'obtenir en retour des informations plus précises sur le rôle du siège du PNUD dans l'appui donné aux bureaux de pays. Ils avaient en outre révélé que les principes directeurs étaient dans une large mesure appliqués. Une fois l'examen terminé, le bureau de pays et le gouvernement décidaient des activités de suivi qui étaient examinées avec le siège pour figurer ultérieurement dans le chapitre du rapport d'examen consacré aux mesures à prendre.

87. La Ministre de la santé du Botswana a décrit les points saillants du processus d'examen entrepris dans son pays. Elle a fait remarquer que l'ancien administrateur associé du PNUD, M. Raffeuiddin Ahmed, avait dirigé cet examen au Botswana, en août 1999. Le Gouvernement avait activement participé à cet examen des quatre

principaux domaines du programme. La Ministre a ensuite souligné les profondes répercussions, dans son pays, de la propagation du sida qui compromettait les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté puis a fait observer que le Président du Botswana présidait le Conseil national sur le sida. Elle a insisté sur la nécessité d'appliquer les recommandations qui figurent dans le rapport d'examen.

88. Une délégation a déclaré que les rapports d'examen de pays donnaient des précisions sur le rôle et les effets concrets du PNUD dans les pays du programme, ajoutant que ces rapports s'étaient avérés fort utiles en traitant de thèmes de plus vaste portée tels que les priorités du programme, l'exécution par les entités nationales et les activités de plaidoyer.

89. Un autre intervenant a demandé que ces rapports fournissent des informations permettant de comparer l'assistance fournie par le PNUD à un pays donné à celle consentie dans le cadre de l'aide publique au développement ou dans le contexte de l'appui du système des Nations Unies. Il serait particulièrement utile d'inclure dans chaque rapport d'examen des informations sur les nouveaux partenariats. Il a fait remarquer qu'au paragraphe 31 du document DP/CRR/BGD/1, on avait signalé que les rapports nationaux sur le développement humain jouaient un rôle important dans l'exécution des projets par les entités nationales. Au Bangladesh on mettait l'accent voulu sur la nécessité d'appuyer l'exécution nationale par l'intermédiaire du PNUD ou d'autres entités. Il a aussi fait remarquer que certains rapports d'examen contenaient des exemples d'activités de gouvernance entreprises sur la demande des pays du programme, notamment au paragraphe 18 du rapport sur le Bangladesh et aux paragraphes 14 et 16 du rapport sur la Chine. Il a signalé que dans la version française du document DP/CRR/BOT/1 il était fait mention du « caractère insurmontable de l'épidémie » du VIH/sida, et sa délégation ne partageait pas cette analyse dans la mesure où il s'agissait d'un problème de sécurité autant que de santé qui pourrait être surmonté. Mais la clef du problème, c'était l'accès au traitement pour les patients et une action concertée visant à fournir des médicaments aux pays du programme. Sa délégation a prié l'Administrateur de rester activement saisi de cette question.

90. L'Administrateur associé a remarqué que dans l'original anglais du document DP/CRR/BOT/1 on avait employé le terme « overwhelming » qui n'avait pas la même connotation que le terme « insurmontable ».

Processus d'évaluation et enseignements tirés

91. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une synthèse des enseignements tirés des processus d'évaluation. Si les bureaux de pays procédaient bien à des évaluations annuelles, l'évaluation du cadre de coopération de pays se voulait plus indépendante du fait de l'intervention du chef d'équipe et d'un autre collègue du PNUD n'appartenant pas au bureau de pays soumis à l'évaluation. Il a relevé certaines caractéristiques de l'évaluation, telles que le recours à des partenaires bilatéraux dans l'évaluation menée en Chine, mesure qui avait permis de faire mieux connaître les programmes du PNUD. Les résultats des évaluations et les conclusions étaient communiqués aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux milieux intellectuels et universitaires. Pour le PNUD, si les évaluations avaient jusque-là été satisfaisantes, il restait encore à y apporter des améliorations, notamment s'agissant des ressources qui leur étaient affectées et qui étaient apparues insuffisantes. Les

évaluations s'étaient caractérisées par un niveau de participation très élevé, particulièrement au Viet Nam. Elles avaient alourdi la charge de travail des bureaux de pays, qui étaient conviés à apprécier les évaluations au regard des cadres de résultats stratégiques. On espérait unifier, à l'avenir, les différents processus d'évaluation.

92. La Directrice par intérim du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a souligné l'utilité des évaluations, en particulier pour les nouveaux programmes exécutés dans sa région. En réponse à une question, elle a indiqué que les cadres de coopération qui avaient été prorogés dans sa région seraient évalués en 2000 et a confirmé que le PNUD coopérait avec l'Union européenne dans les pays concernés.

93. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a souligné que les évaluations permettaient aux responsables d'obtenir des informations en retour. Elles faisaient effectivement intervenir les gouvernements en qualité de partenaires et renforçaient ainsi le sentiment qu'ils étaient parties prenantes à ces processus.

94. Une délégation a souligné l'utilité des rapports d'évaluation de pays, en faisant observer qu'une présentation davantage axée sur les résultats aurait permis de mieux les apprécier. Il serait souhaitable, à l'avenir, que les évaluations de pays fassent une place aux cadres de résultats stratégiques, y compris les intrants, les extrants et les indicateurs, démarche qui se conformerait aux dispositions du manuel de programmation. En 1999, il était trop tôt pour établir les évaluations sur la base des cadres de résultats stratégiques. Il s'agissait encore de préciser si les évaluations constituaient un bon outil de gestion et si elles justifiaient le temps qui leur était consacré. Les six rapports se référant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la délégation souhaitait obtenir des éclaircissements sur la mention qui était faite, au paragraphe 45 du document DP/CRR/ KYR/1, d'un pays pilote pour le cadre de développement intégré de la Banque mondiale et sur la relation entre ce cadre et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il importait de savoir dans quels domaines le PNUD soutenait financièrement l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de bailleur de fonds et de gestionnaire du système des coordonnateurs résidents. Il convenait également d'obtenir des informations sur les partenariats et la participation d'autres organismes des Nations Unies au processus d'évaluation.

Interventions en matière de gouvernance et de formulation de politiques

95. La Directrice par intérim du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a informé la réunion du volet des évaluations consacré aux interventions en matière de gouvernance et de formulation de politiques. Comme en témoignaient les cas du Kirghizistan et du Kazakhstan, les programmes relatifs à la gouvernance étaient communs à toute la région. Dans ces deux pays, les missions d'évaluation ont salué le renforcement des institutions et des capacités visant à consolider les parlements nationaux, les commissions des droits de l'homme et les associations. Les interventions ont été jugées opportunes et adaptées aux besoins des pays. Le rôle du PNUD dans la formulation des politiques et le renforcement des institutions a été jugé particulièrement utile dans les deux pays. Par la confiance qu'il inspirait, le PNUD a pu aborder des domaines délicats tels que la lutte contre la corruption et les droits de l'homme au Kazakhstan, l'administration électorale et la désignation d'un médiateur au Kirghizistan. Le PNUD était appelé à jouer un rôle plus important encore dans l'ancrage des réformes démocratiques au sein de la so-

ciété civile des deux pays; pour ce faire, il lui fallait renforcer les nouvelles associations et faciliter leur contribution à la formulation des politiques et aux décisions aux échelons national et local. La viabilité des programmes du PNUD serait tributaire de celle des initiatives de renforcement des institutions. Compte tenu du caractère limité des ressources programmables, le PNUD devait se montrer très sélectif et concentrer son action sur quelques activités.

96. La Représentante permanente du Kirghizistan s'est félicitée du rapport d'évaluation concernant son pays. Les conclusions du rapport avaient permis d'élaborer un nouveau cadre de coopération. Le rapport était exact et correspondait aux vues du Gouvernement concernant les besoins de développement. La coordination, qui s'était notablement améliorée, portait principalement sur la gouvernance, la transition économique, la décentralisation, le développement de la société civile et l'atténuation de la pauvreté. Le PNUD jouissait de la confiance et du respect de son pays. Une diminution des ressources constituerait une source de profonde préoccupation.

97. Le représentant du Bangladesh a déclaré que le rapport d'évaluation avait été très favorablement accueilli par son gouvernement. Les programmes du PNUD dépassaient le cadre de l'élimination de la pauvreté. S'il était vrai que l'approbation des documents de projet se faisait longtemps attendre, le PNUD pouvait aider à accélérer la mise en œuvre des projets en s'appuyant sur l'expérience qu'il avait acquise dans d'autres pays. La base de données commune aux organismes des Nations Unies pouvait s'avérer fort utile.

98. La Représentante permanente du Kazakhstan a relevé que l'évaluation avait été constructive et avait aidé à l'élaboration du deuxième cadre de coopération de son pays. L'appui du PNUD s'était traduit par des interventions concrètes dans le domaine des réformes démocratiques touchant notamment le Parlement et l'élaboration des textes législatifs. Les programmes du PNUD avaient permis au peuple du Kazakhstan de connaître des progrès liés notamment à l'assistance fournie à la région de Semipalatinsk.

99. Une délégation, se référant au rapport sur le Viet Nam (DP/CRR/VIE/1), s'est inquiétée de ce que le PNUD aborde de trop nombreux domaines et risque ainsi de compromettre son utilité propre compte tenu de la diminution des fonds destinés aux activités de base. Pour son gouvernement, le PNUD devait s'employer principalement à renforcer la capacité des pouvoirs publics de coordonner l'assistance, planifier la réforme économique, instaurer une concertation plus active entre partenaires sur les questions sociales et multiplier les actions telles que celles mentionnées aux paragraphes 13 et 16 concernant l'assistance à fournir en vue de l'élaboration d'une réforme de l'administration publique et d'un plan de création d'un organisme de protection de l'environnement, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le rapport d'évaluation aurait pu présenter une définition plus claire du rôle que joue le PNUD en matière d'appui au Gouvernement et de renforcement de la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre ses programmes de développement à long terme.

100. Le représentant du Viet Nam s'est associé aux conclusions du rapport d'évaluation concernant son pays (DP/CRR/VIE/1). Il a relevé que le bilan de l'action du PNUD au Viet Nam était impressionnant. Une conférence consacrée à l'assistance au Viet Nam en vue de son développement s'était tenue environ deux années auparavant et avait conclu que la coopération avec l'Organisation des Na-

tions Unies avait donné de bons résultats. Le programme du PNUD était très ciblé et répondait aux priorités du Gouvernement et à celles des principaux donateurs. Les programmes étaient axés sur l'adoption de politiques, par exemple dans le domaine de la gouvernance. Le PNUD avait ainsi financé des programmes de formation à l'intention de fonctionnaires, dans le domaine de la réforme des marchés. Le PNUD et des donateurs bilatéraux étaient intervenus dans d'autres secteurs tels que la réforme judiciaire et législative. Le PNUD avait prêté son concours à l'élaboration de la stratégie sur l'élimination de la pauvreté, désormais opérationnelle dans huit provinces du Viet Nam. Le groupe des donateurs était présidé par la Banque mondiale et le PNUD et comprenait des organisations non gouvernementales. Une conférence du secteur privé avait suivi la conférence des donateurs sur le Viet Nam. Les programmes s'étaient révélés efficaces, comme en attestaient des statistiques de la Banque mondiale d'après lesquelles, de 1993 à 1998, la pauvreté avait régressé de 70 à 30 %. Le Viet Nam avait achevé un rapport relatif au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et le bilan commun de pays comportait des domaines d'action faisant suite à toutes les conférences mondiales. Un certain nombre de groupes thématiques s'employaient à mobiliser des ressources dans les principaux domaines thématiques. La diminution des ressources des MCARB constituait un sujet de préoccupation.

Élimination de la pauvreté

101. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique, se référant à l'évaluation du Botswana (DP/CRR/BOT/1), a relevé que des progrès notables avaient été accomplis dans ce pays dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. La création d'emplois avait été un domaine d'activité primordial, et on avait mis en place des programmes facilement reproductibles. Le PNUD se proposait d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et une stratégie nationale de coordination, en coopération avec le Gouvernement. La sensibilisation au problème de la pauvreté se poursuivait, notamment grâce au rapport national sur le développement humain. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a passé en revue les activités menées dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, particulièrement dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de l'Organisation des Nations Unies. La situation devait être considérée comme très critique et le Gouvernement, en collaboration étroite avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, s'employait activement à combattre la pandémie. Le PNUD collaborait avec le Gouvernement en vue de renforcer les capacités au niveau national et à l'échelon des districts. On envisageait la création d'un organisme national qui serait chargé de faciliter la collecte de données et d'étudier la question de la connaissance et des comportements. Le PNUD apportait un appui à l'Afrique australe en vue de concevoir une démarche sous-régionale.

102. La Directrice par intérim du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a relevé que la pauvreté était un phénomène relativement nouveau dans sa région. Au Kirghizistan, les activités du PNUD comprenaient des programmes de mobilisation des pauvres, en particulier les femmes, et des initiatives visant à favoriser leur participation à la vie publique grâce à un renforcement des associations locales. Un projet devrait prochainement être consacré à la définition des caractéristiques de la pauvreté selon les régions. Au Kazakhstan, le PNUD a concentré son action sur les régions touchées par la pauvreté. Il importe au plus haut point d'intégrer l'élimination de la pauvreté à la planification macroéconomique.

103. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a souligné l'ampleur de la pauvreté dans sa région. Les interventions du PNUD comprenaient au Bangladesh des projets de mobilisation sociale et en Chine des activités locales faisant notamment appel à la collaboration avec les organisations de femmes.

104. La Ministre de la santé du Botswana a souligné la relation qui existait entre la pauvreté et le sida en Afrique. L'élimination de la pauvreté au Botswana était tributaire d'un programme efficace de lutte contre le sida. D'autres programmes, notamment ceux portant sur la condition de la femme, étaient également liés à l'élimination de la pauvreté. Le PNUD pourrait aider à préserver les sites écologiques naturels du pays qui pourraient être transformés en lieux d'attraction touristique et contribuer ainsi à atténuer la pauvreté. L'application des enseignements tirés dans d'autres pays jouait un rôle fondamental dans l'élaboration des programmes. Les évaluations revêtaient une importance cruciale dans la mesure où elles permettaient de créer un sentiment de participation et de corriger les erreurs.

Le mode opératoire du PNUD

Sensibilisation

105. La Directrice par intérim du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a noté qu'au Kazakhstan et au Kirghizistan les rapports nationaux sur le développement humain avaient été le principal outil de concertation avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ils avaient ainsi permis de mieux attirer l'attention sur les effets sociaux de la transition sur les catégories vulnérables, de collaborer avec la société civile et de renforcer le rôle des femmes dans l'élaboration des politiques. Le programme régional appuyait cette action. Dans le rapport d'évaluation du Kirghizistan, le plaidoyer en faveur de la condition de la femme a été jugé remarquable. Au Kazakhstan, les activités menées dans le domaine des droits de l'homme ont également été appréciées.

Exécution nationale

106. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a noté qu'au Botswana on recourait dans toute la mesure du possible à l'approche-programme. Des progrès considérables avaient été accomplis et l'on avait mis en route des programmes nationaux dans les principaux domaines du développement humain durable. Dans ce contexte, le PNUD recourait de plus en plus à la modalité de l'exécution nationale, ce qui contribuait notablement au renforcement des capacités nationales. On avait constaté une certaine méconnaissance des procédures d'exécution nationale, à laquelle on s'efforçait de remédier par la formation. On envisageait l'exécution, à l'échelon national, de toutes les activités financées par le PNUD.

107. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a déclaré qu'il fallait établir une distinction entre l'orientation et le contenu de l'exécution nationale et les arrangements administratifs. L'orientation et le contenu relevaient des prérogatives des gouvernements et des pays. Divers arrangements administratifs pouvaient être envisagés, tant que les gouvernements conservaient la maîtrise de l'exécution.

108. Le Conseil d'administration a pris note des premiers rapports d'évaluation concernant le Bangladesh (DP/CRR/BGD/1), le Botswana (DP/CRR/BOT/1), la

Chine (DP/CRR/ CPR/1), le Kazakhstan (DP/CRR/KAZ/1), le Kirghizistan (DP/CRR/KYR/1) et le Viet Nam (DP/CRR/VIE/1).

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

Financement ordinaire et gestion de la trésorerie

109. L'Administrateur assistant chargé du Bureau de la gestion a présenté le rapport de l'Administrateur sur le financement ordinaire du PNUD et la gestion de la trésorerie (DP/2000/CRP.3), en notant que, dans sa décision 99/1, le Conseil d'administration avait réaffirmé qu'il importe d'inverser la tendance à la diminution des ressources de base et de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible. Malheureusement, les efforts déployés en 1999 pour obtenir le paiement prévisible et dans les meilleurs délais des contributions volontaires n'avaient pas porté leurs fruits.

110. Une délégation a noté que son gouvernement était tout à fait d'accord avec les observations faites par l'Administrateur assistant. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que le PNUD n'avait pas pu obtenir des donateurs un engagement ferme concernant le versement prévisible et dans les meilleurs délais des contributions. Elle a indiqué que son gouvernement était disposé à effectuer des paiements trimestriels au lieu de paiements mensuels, si cela était utile.

111. Un autre orateur a déclaré que le document ne soulevait aucune difficulté pour lui. Il a demandé à l'Administrateur assistant de préciser quelle avait été l'utilisation de la réserve opérationnelle en 1999 ainsi que l'utilisation prévue en 2000.

112. L'Administrateur assistant a répondu que les données préliminaires pour 1999 indiquaient que la réserve opérationnelle avait été entièrement utilisée au 30 novembre et qu'elle avait été reconstituée en décembre grâce au volume important de contributions reçues au cours de ce mois. En ce qui concerne 2000, il serait difficile d'indiquer dans quelle mesure la réserve serait utilisée, étant donné que cela dépendait de l'évolution des paiements au cours de l'année. Toutefois, sur la base des données antérieures, le PNUD estimait qu'il devrait probablement utiliser la réserve opérationnelle au cours du premier trimestre de l'an 2000.

113. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/3

Financement ordinaire du PNUD et gestion de la trésorerie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations figurant dans le document DP/2000/CRP.3;
2. *Note* les conséquences graves des retards de paiement pour la gestion de la trésorerie, comme indiqué dans le document;
3. *Note* qu'il importe que les pays communiquent officiellement le montant de leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2000 le plus tôt possible dans l'année;

4. *Approuve* la recommandation de l'Administrateur visant à ce que soient intégralement appliqués les éléments de la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement (décision 98/23) concernant les annonces de contributions et le respect de calendriers de paiement fixes.

26 janvier 2000

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

114. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a présenté les documents suivants : DP/2000/4, concernant la révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD; DP/2000/CRP.5, contenant un tableau comparatif établi par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU; et DP/2000/7, qui contient le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur cette question.

115. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. De nombreux orateurs ont félicité le PNUD d'avoir entrepris un travail exhaustif et d'avoir élaboré des documents très clairs, ce qui facilitait la compréhension des révisions proposées. De nombreuses délégations se sont également félicitées des précisions supplémentaires fournies par l'Administrateur dans le document DP/2000/CRP.4 ainsi que lors des consultations officielles qui ont eu lieu avant la première session ordinaire.

116. Certaines délégations ont estimé que le CCQAB avait soulevé des préoccupations importantes, surtout en ce qui concerne l'harmonisation de la terminologie, qui devraient être traitées avant que le Conseil d'administration n'approuve le Règlement financier révisé. D'autres délégations ont estimé que, dans le document DP/2000/CRP.4 et au cours des consultations officielles, le PNUD avait traité ces questions d'une manière suffisamment détaillée.

117. La plupart des délégations se sont déclarées prêtes à approuver la proposition de révision du Règlement financier, étant entendu que l'approbation des règles de gestion financière relevait de la compétence de l'Administrateur, à l'exception des articles proposés concernant les nouveaux domaines d'action décrits aux paragraphes 40 à 48 du document DP/2000/4. Bien que plusieurs délégations aient indiqué qu'elles comprenaient la raison d'être des nouveaux domaines d'action, un certain nombre d'intervenants ont demandé à l'Administrateur de fournir au Conseil d'administration des informations supplémentaires sur ces domaines d'action, de sorte que les implications des nouveaux pouvoirs demandés par l'Administrateur dans ce contexte puissent être pleinement évaluées. Certaines délégations ont également demandé qu'à l'avenir, le Règlement financier du PNUD soit amendé, selon les besoins, afin de tenir compte de l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, particulièrement en ce qui concerne la programmation conjointe entre les différentes entités du système des Nations Unies et l'approche sectorielle.

118. Deux délégations ont indiqué qu'elles ne seraient pas en mesure d'approuver la révision proposée du Règlement financier pendant la session en cours. Une délégation a déclaré qu'à son avis, des détails critiques avaient été omis dans la présentation de la révision proposée et qu'étant donné qu'il n'était pas considéré prudent de l'approuver seulement en partie, l'approbation devrait être reportée à une session ultérieure du Conseil. Une autre délégation a déclaré qu'elle attendait des instruc-

tions finales de sa capitale et qu'elle avait besoin de précisions concernant un certain nombre de préoccupations spécifiques soulevées au niveau de sa capitale. Elle ne serait en mesure d'approuver le règlement révisé qu'après avoir reçu des réponses complètes concernant ces préoccupations.

119. Plusieurs délégations, en reconnaissant qu'il était urgent pour le PNUD d'actualiser et de renforcer son cadre de contrôle, se sont déclarées préoccupées par le fait qu'un ajournement de l'approbation du règlement révisé pourrait avoir des effets négatifs sur l'efficacité opérationnelle et l'obligation redditionnelle du PNUD. Plusieurs délégations ont donc proposé que le Conseil d'administration envisage d'approuver partiellement le règlement révisé et renvoie aux sessions ultérieures du Conseil l'approbation des pouvoirs liés aux quatre nouveaux domaines d'action décrits aux paragraphes 40 à 48 du document DP/2000/4.

120. Étant donné la complexité de la révision proposée, certaines délégations ont rappelé que, dans le passé, le Conseil d'administration du PNUD avait créé un comité subsidiaire des finances composé d'experts chargés d'examiner les propositions de cette nature et de faire des recommandations.

121. À la suite de consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/4

Révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur (DP/2000/4); des informations figurant dans le document DP/2000/CRP.5; du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2000/7); et des précisions apportées par l'Administrateur dans le document DP/2000/CRP.4;

2. *Constate* qu'il importe de toute urgence de procéder à une révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD afin de maintenir un contrôle financier et une gestion financière efficaces du Programme;

3. *Réaffirme* le rôle important du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment dans le cadre de la révision du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. *Approuve* le projet de Règlement financier révisé figurant en annexe au document DP/2000/4, avec les amendements énumérés en annexe à la présente décision et à l'exception des projets d'article suivants : 16.03 relatif au pouvoir limité de l'Administrateur d'autoriser des avances de fonds avant d'avoir reçu les contributions escomptées au titre des autres ressources; 17.04 concernant la possibilité pour l'Administrateur de confier l'exécution d'activités à une entité intergouvernementale ou non gouvernementale; 19.01 concernant l'élargissement des modalités régissant les subventions; et 25.08 concernant la possibilité pour l'Administrateur d'établir des facilités de crédit;

5. *Prie* l'Administrateur de présenter pour approbation, lors d'une session ultérieure du Conseil d'administration, des informations supplémentaires sur les quatre propositions visées aux paragraphes 40 à 48 du document DP/2000/4;

6. *Décide* qu'en attendant l'approbation d'articles du Règlement financier concernant les questions sur lesquelles portent les quatre articles visés au paragraphe 4 de la présente décision, les articles actuels ci-après du Règlement financier demeureront en vigueur : article 4.15 c) relatif au non-règlement des sommes dues en vertu d'un accord entre un contribuant et l'Administrateur; article 8.12 relatif à la possibilité pour l'Administrateur d'utiliser l'assistance aux micro-investissements en association avec les programmes de coopération technique; et l'article 8.10 e) relatif à la possibilité pour l'Administrateur, sous réserve de l'accord du ou des gouvernements bénéficiaires, de s'assurer par contrat les services d'autres organismes, d'entreprises privées ou d'experts aux fins de l'exécution des projets, et de confier des projets à un organisme gouvernemental ou intergouvernemental ou à une organisation n'appartenant pas au système des Nations Unies, ou au Programme des Nations Unies pour le développement lui-même, si l'entité remplit les conditions définies dans l'article;

7. *Prend note* du projet de version révisée des règles de gestion financière également présenté en annexe au document DP/2000/4, qui prendront effet en même temps que le Règlement financier;

8. *Prie* l'Administrateur de reporter l'approbation des règles de gestion financière liées aux quatre projets d'article mentionnés au paragraphe 4 de la présente décision;

9. *Prie également* l'Administrateur de veiller à ce que tout projet de décision qui serait soumis au Conseil d'administration par le Programme des Nations Unies pour le développement, et qui risquerait d'avoir une incidence sur le Règlement financier ou les règles de gestion financière soit assorti d'un projet de texte révisé de l'article du Règlement financier et/ou de la règle de gestion financière pertinent;

10. *Prie en outre* l'Administrateur de garder à l'étude le Règlement financier, notamment en vue de tenir compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de consulter à cet effet les membres du Conseil d'administration;

11. *Prie* l'Administrateur de transmettre au Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) les changements de terminologie introduits dans la présente décision et de l'informer des observations formulées par le Comité;

12. *Recommande* au Programme des Nations Unies pour le développement de solliciter, chaque fois que possible, les vues du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) sur toute nouvelle modification d'ordre terminologique qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière, à des fins d'harmonisation;

13. *Souligne* qu'il importe de continuer à organiser, bien avant la tenue de la session concernée du Conseil d'administration, des consultations officieuses avec les membres du Conseil concernant les projets de modification du Règlement financier, afin de s'assurer que les modifications et les raisons qui les motivent sont expliquées de manière claire et précise.

28 janvier 2000

Annexe

Amendements au projet de version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration

Article 5.02

«Le PNUD peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes *eux-mêmes*. Il peut également accepter des contributions d'autres sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées quelconques sous réserve des conditions et critères fixés par le Conseil d'administration et l'Administrateur.»

Article 5.07 b)

«Les contributions sont versées préalablement à l'allocation de ressources pour la réalisation d'activités de programme du PNUD, ~~sauf dans le cas prévu par l'article 16.03 ci-dessous;~~»

Article 9.04

Supprimer : « Les recettes autres que les contributions, les remboursements directs de dépenses au titre d'activités de programme ou au titre du budget d'appui biennal pendant la durée approuvée des activités, et les recettes provenant des contributions du personnel sont considérées comme recettes accessoires. »

Insérer : « Sont considérées comme recettes accessoires toutes les recettes du PNUD autres que :

- a) Les recettes provenant des sources spécifiées dans ce chapitre;
- b) Les remboursements directs de dépenses au titre des activités de programme effectués pendant la durée approuvée d'une activité de programme, c'est-à-dire avant l'allocation finale de fonds au titre de l'assistance du PNUD à une activité de programme;
- c) Les remboursements directs de dépenses inscrites au budget d'appui biennal, effectués pendant l'exercice biennal considéré;
- d) Les avances ou dépôts à des fonds;
- e) Les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel; »

Article 11.02

« Seul le Conseil d'administration peut modifier la répartition des ressources entre les différentes catégories de programme ~~sur la base des principes qu'il aura définis;~~ »

Article 12.02

Supprimer l'alinéa c) de l'article et ajouter aux Règles de gestion financière le texte suivant :

« L'Administrateur peut déterminer un seuil de TRAC-1 en dessous duquel il convient d'utiliser un processus simplifié d'approbation du cadre de coopération de pays. L'Administrateur en informe le Conseil d'administration et les pays de programme auxquels s'applique le processus simplifié; »

Article 14.04

« L'Administrateur peut virer des crédits d'une rubrique du budget de l'exercice biennal à une autre, sous réserve qu'il respecte les limites éventuellement spécifiées par le Conseil d'administration, et avec l'assentiment préalable du Comité consultatif; »

Article 16.06 a)

« Les agents d'exécution gèrent les fonds qu'ils reçoivent du PNUD ou par son intermédiaire conformément à leurs règlements, règles, pratiques et procédures de gestion financière, dans la mesure où ceux-ci ~~sont pertinents~~ ne sont pas contraires aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD; »

Article 16.07

« L'Administrateur établit périodiquement, *en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes*, des critères pour déterminer celles des activités de programme du PNUD exécutées par des agents d'exécution autres que des organismes du système des Nations Unies dont les comptes doivent être vérifiés tous les deux ans. Ces critères sont communiqués au Comité des commissaires aux comptes. »

122. À la suite de l'adoption de la décision par le Conseil, une délégation a souligné l'importance du rôle que le CCQAB joue pour l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes, et elle a déclaré que ce rôle ne devrait pas être affaibli. La délégation a appuyé un certain nombre d'observations et de recommandations faites par le CCQAB et elle a estimé que, malgré les consultations officieuses et les précisions fournies par le PNUD, les préoccupations spécifiques soulevées dans ce contexte n'avaient pas été dissipées. En exhortant l'Administrateur à tenir compte dans la plus grande mesure du possible des préoccupations du CCQAB ainsi que des points spécifiques qui préoccupent cette délégation dans la version finale de la révision du Règlement financier et des règles de gestion financières du PNUD, elle a accepté la décision du Conseil concernant le Règlement.

Débat consacré au PNUD/FNUAP

V. Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

123. Le Conseil d'administration était saisi des rapports suivants soumis, respectivement, par le PNUD et le FNUAP : rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 : rapport de l'Administrateur (DP/2000/6), et suite donnée au rapport du Comité des

commissaires aux comptes pour l'exercice 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations (DP/FPA/2000/4).

124. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/2000/6). Le rapport récapitulait, sous forme de tableau, les recommandations faites au PNUD, avec renvoi aux paragraphes correspondants du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997. En regard de chaque recommandation figuraient la réaction du PNUD – qui avait été communiquée au Comité des commissaires aux comptes alors qu'il élaborait son rapport – ainsi que l'état d'avancement des mesures que le PNUD avait prises pour y donner suite et la date butoir prévue. L'Administrateur était en mesure d'annoncer que des progrès avaient déjà été enregistrés dans nombre de domaines et qu'on s'attachait à régler les problèmes en suspens.

125. En présentant le rapport du FNUAP (DP/FPA/2000/4), le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a noté que, conformément à la décision 97/2 du Conseil d'administration, le rapport récapitulait l'état actuel des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a mis en évidence les mesures mentionnées dans le rapport qui correspondaient aux principaux domaines examinés par le Comité des commissaires aux comptes, à savoir les procédures financières, la gestion de la trésorerie, la gestion des biens immobiliers, la gestion des ressources humaines, et le problème du passage à l'an 2000. Il a déclaré que le FNUAP avait grandement bénéficié de contacts permanents avec les commissaires aux comptes pendant tout le processus de mise au point de mesures appropriées pour tenir compte de leurs préoccupations. En outre, la base de données élaborée par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du FNUAP afin de suivre les mesures prises par les unités administratives concernées pour appliquer les recommandations ainsi que la coordination avec le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD avait facilité la mise en oeuvre des mesures appropriées ainsi que l'identification des domaines où des mesures supplémentaires devaient être prises. Le Directeur exécutif adjoint a dit que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport présenté à l'Assemblée générale (A/54/159), avait noté que le FNUAP donnait suite à toutes les recommandations et que le Fonds était l'une des 13 organisations qui avaient élaboré des calendriers pour appliquer les recommandations et l'une des sept organisations qui avaient fourni des renseignements concernant les fonctionnaires responsables de l'application.

126. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de délégations ont félicité le FNUAP de ses efforts pour suivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Une délégation a noté qu'en ce qui concerne les mesures de suivi, au lieu d'envoyer des instructions à sens unique du siège vers les bureaux de pays, il serait utile d'obtenir également des contributions de la part de ces bureaux. La même délégation a ajouté qu'une formation en gestion de trésorerie serait particulièrement utile pour le personnel des bureaux de pays et les agents d'exécution nationaux. Une autre délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur l'état de la base de données APERTURE et la passation par pertes et profits des avances pour frais de voyage qui n'ont pas été réglées dans les délais. Une délégation voulait savoir combien de Maisons des Nations Unies seraient établies en 2000. En ce qui concerne la clôture des projets inactifs, la même délégation a déclaré que l'identification de ces projets ne devait pas incomber à une seule unité administrative, mais devrait être la responsabilité de toutes les unités et divisions

participant à la gestion du projet. La même délégation a ajouté qu'il faudrait examiner les raisons de l'inactivité de certains projets et les moyens de réduire le nombre de projets inactifs.

127. Le Directeur exécutif adjoint a remercié les représentants de leurs observations et suggestions constructives. Il a convenu que le Fonds devrait veiller à ne pas transmettre uniquement des instructions à sens unique du siège vers les bureaux de pays et il a assuré le représentant que le FNUAP sollicitait des contributions et accordait une grande attention aux informations reçues des bureaux de pays. En ce qui concerne la formation, il a noté que les deux tiers du budget du Fonds pour la formation étaient consacrés à la formation du personnel des bureaux de pays et qu'une grande partie de cette formation était centrée sur les procédures financières, y compris la gestion de trésorerie. En ce qui concerne les avances pour frais de voyage, il a indiqué qu'on envisageait de passer par pertes et profits un solde négatif net de 35 000 dollars, comprenant un débit de 53 000 dollars et un crédit de 18 000 dollars. Il a annoncé que des informations sur l'état de la base de données APERTURE seraient fournies à une date ultérieure. En ce qui concerne les Maisons des Nations Unies, il a noté qu'on avait identifié jusqu'à présent huit pays supplémentaires qui répondaient aux critères requis pour l'établissement de ces maisons. En ce qui concerne l'identification et la clôture des projets inactifs, il a dit que le processus avait pour base des consultations entre la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion et les unités/divisions concernées : la Division identifierait les projets financièrement inactifs, transmettrait les informations à l'unité concernée et des mesures de suivi seraient prises sur la base des recommandations de cette unité. Il a ajouté que le Service des systèmes intégrés de gestion avait mis au point un logiciel qui identifiait automatiquement les projets financièrement inactifs.

128. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/2000/6).

129. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations (DP/FPA/2000/4).

VI. Missions de visite

Mission de visite en Géorgie et en Bulgarie

130. L'un des rapporteurs de l'équipe du Conseil d'administration, M. David Prendergast (Jamaïque), a présenté le rapport sur la mission effectuée par l'équipe en Géorgie et en Bulgarie du 25 août au 5 septembre 1999 (DP/2000/CRP.2); il a donné un aperçu sur les événements les plus marquants de la visite et présenté les recommandations contenues dans le rapport. Il a souligné que la visite avait permis aux membres de l'équipe de mieux comprendre l'action menée par le PNUD et le FNUAP dans les pays.

131. La représentante de la République tchèque, qui avait participé à la mission, a noté l'envergure des programmes entrepris dans les deux pays. En Géorgie, l'équipe avait été accueillie par les plus hautes autorités, dont le Président, S. E. M. Edouard Chevardnadze. L'intervenante a mis l'accent sur plusieurs recommandations conte-

nues dans le rapport relatif à la Géorgie, notamment celles qui avaient trait au rôle du PNUD dans la lutte contre la corruption et dans la réforme judiciaire, ainsi que dans le relèvement du pays après le conflit et dans la fourniture de l'aide humanitaire. Elle a cité les domaines prioritaires identifiés par l'équipe en Bulgarie, et a évoqué les difficultés économiques auxquelles la population devait faire face, en particulier le chômage.

132. Le Représentant permanent adjoint de la Géorgie a remercié l'équipe de ses observations et des recommandations concernant son pays. Il a fait l'éloge du travail remarquable accompli par le représentant résident du PNUD et a noté que la coordination entre les organismes des Nations Unies présents en Géorgie était très bien assurée pour répondre aux besoins complexes du pays. Il a également mis l'accent sur la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aux projets visant à consolider la paix en Ossétie du Sud. Malheureusement, le conflit en Abkhazie n'était toujours pas réglé. Il n'y avait pas de moyen simple de le résoudre, et la Géorgie essayait donc de faire appel à l'aide de tous ses partenaires. Des élections avaient eu lieu récemment, et la Géorgie était devenue membre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation mondiale du commerce. Elle coopérait avec l'Azerbaïdjan pour faciliter l'acheminement du pétrole vers la région de la mer Caspienne. La création de liens économiques étroits avec les pays de l'Union européenne et la Communauté d'États indépendants était essentielle. Sans énumérer tous les domaines d'activité du PNUD et du FNUAP, le Représentant permanent adjoint a cité à titre d'exemple le travail accompli par le PNUD pour mettre en place un nouveau système fiscal et lutter contre la corruption, et l'assistance apportée par le FNUAP au secteur de la santé en Géorgie. Il a émis l'espoir que la coopération avec ces deux organismes serait encore renforcée à l'avenir.

133. Le Représentant de la Bulgarie a félicité l'équipe du Conseil d'administration de l'excellent rapport qu'elle avait présenté et a remercié le secrétariat et les bureaux régionaux du PNUD et du FNUAP dans les deux pays d'avoir organisé la visite. Il a déploré que les donateurs n'aient pas participé à la visite en Bulgarie, où ils auraient pu voir ce que leur assistance permettait de réaliser. Il a également pris note de l'excellent travail accompli par le représentant résident en Bulgarie.

134. L'Administratrice chargée du bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a remercié le Rapporteur et l'équipe du rapport qu'ils avaient présenté. Elle a noté que la visite avait eu lieu à point nommé et que les recommandations seraient prises en compte pour l'élaboration des prochains cadres de coopération de pays. Elle a noté qu'en dépit de la diversité des programmes entrepris dans la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, la bonne gouvernance constituait un thème essentiel, en particulier dans les deux pays où s'était rendue l'équipe du Conseil d'administration. L'élimination de la pauvreté était également un objectif prioritaire pour la Bulgarie et pour la Géorgie.

135. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe du FNUAP a noté, en ce qui concerne les systèmes d'information, que le Fonds apportait un soutien direct pour la préparation et l'organisation du recensement dans trois pays de la Communauté d'États indépendants, dont la Géorgie, en sus du soutien indirect fourni par le biais d'un projet régional exécuté par la Commission économique pour l'Europe sur la mise en place de capacités en vue du recensement. L'équipe d'appui du FNUAP basée à Amman avait fourni un appui technique à la Géorgie comme à la Bulgarie. Le FNUAP avait en outre fourni un appui à la Bulgarie pour différents

projets, dans les domaines du renforcement des systèmes d'information et de la fourniture de contraceptifs. Un nouveau projet de collaboration globale dans le domaine de la santé en matière de reproduction avait été élaboré. Il était axé sur le renforcement des capacités nationales pour leur permettre de fournir des soins et des services de qualité dans le domaine de la santé en matière de reproduction, de dispenser aux adolescents une éducation dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de reproduction, d'établir une base de données fiables sur le problème de l'infécondité en Bulgarie et de créer un système efficace de gestion logistique des moyens de contraception. L'intervenante a noté que le Directeur du FNUAP pour la Bulgarie (basé en Albanie) mettrait la dernière main au programme au cours d'une mission qu'il devait effectuer en Bulgarie en février 2000.

136. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite en Bulgarie et en Géorgie (DP/2000/CRP.2).

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

137. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a félicité le Président du Conseil et les membres du Bureau de leur élection et leur a promis l'appui et la coopération sans réserve du Fonds au cours de l'année à venir.

138. La Directrice exécutive a noté que l'an 2000 s'annonçait difficile pour le FNUAP. Considérant la complexité et l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, et les effectifs relativement restreints du secrétariat du Fonds, celui-ci devait organiser très soigneusement ses activités pour pouvoir s'acquitter de sa tâche principale, à savoir l'exécution du programme du FNUAP. La documentation destinée à la session d'avril était déjà en retard, tandis que les préparatifs en vue de l'établissement des documents destinés à la session annuelle de juin avaient déjà commencé. Compte tenu de ces multiples délais à tenir, il pourrait être utile d'examiner la possibilité de réduire le nombre de rapports à soumettre au Conseil dans le cadre de l'effort en cours pour concentrer l'attention sur les questions les plus importantes pour le Fonds.

139. La première de ces questions avait trait à la mobilisation des ressources destinées aux programmes approuvés par le Conseil d'administration. C'était là une responsabilité qui incombait à la fois au Conseil et au Fonds. Parmi les autres priorités, on pouvait citer le recentrage de l'activité du FNUAP sur l'aide à apporter aux pays en vue d'assurer la réalisation des principaux objectifs définis dans le cadre du processus CIPD+5, d'axer l'intention davantage sur les approches sectorielles, de renforcer les bureaux de pays du FNUAP et d'accroître la décentralisation tout en améliorant la transparence. Elle a noté que le FNUAP présenterait son premier plan de financement multiannuel au Conseil d'administration en avril. Elle a remercié les pays donateurs qui avaient fourni des fonds au FNUAP pour élaborer le plan de financement multiannuel, et souligné que le Fonds était très désireux d'assurer le succès de cette initiative.

140. Du fait de la situation de ses recettes générales en 1999, le FNUAP a éprouvé des difficultés à maximiser les résultats des programmes. Il a dû faire des coupes sombres dans les programmes précédemment approuvés par le Conseil d'administration, ce qui a eu des effets négatifs sur les résultats. Compte tenu en

outre de l'accélération enregistrée au niveau de l'exécution, les dépenses engagées au titre des programmes ont été élevées en 1999, comme le font apparaître les chiffres provisoires pour l'année. Ceci tient au fait que la plupart des programmes ont atteint le milieu de leur cycle et sont en pleine exécution. En conséquence, le FNUAP sera peut-être amené à utiliser sa réserve opérationnelle pour couvrir les dépassements de crédit, et à reconstituer ladite réserve à l'aide des ressources de 2000.

141. La situation financière pour 2000 s'annonçait un peu mieux. Un donateur important s'apprêtait à recommencer à verser des contributions au Fonds après une brève interruption et plusieurs autres grands donateurs avaient fait savoir qu'ils accroîtraient le montant des leurs. En outre, en raison de la compétition intense qui s'exerçait pour l'obtention de fonds et de la réduction du volume de l'aide publique au développement, le FNUAP s'efforçait de créer des alliances plus étroites avec des organismes bilatéraux, les banques de développement, les fondations privées, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales. Le Fonds étudiait aussi tous les moyens possibles de répondre aux besoins des pays bénéficiaires de programmes, notamment en élaborant, en collaboration avec un certain nombre de partenaires et de parties prenantes, une stratégie et un plan d'action au niveau mondial sur les questions de santé en matière de reproduction.

142. La Directrice exécutive était persuadée que le FNUAP parviendrait à inverser la tendance à la baisse des ressources générales. Pour sa part, elle s'apprêtait à intensifier ses efforts de collecte de fonds et de sensibilisation auprès du plus grand nombre de pays possible. Elle exhortait aussi tous les membres du Conseil d'administration à mobiliser les ressources nécessaires pour l'exécution des programmes approuvés par le Conseil. Ensemble, le FNUAP et le Conseil seraient à la hauteur de la tâche, car en définitive, il ne s'agissait pas d'une question de disponibilité des ressources, mais plutôt de priorités et de volonté d'affecter les ressources convenues lors de la CIPD à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action. Elle a également exhorté tous les pays partenaires à annoncer une contribution au FNUAP pour 2000.

143. La Directrice exécutive a conclu en rendant hommage au Directeur exécutif adjoint aux politiques et à l'administration, qui devait quitter le FNUAP le 31 janvier.

144. Plusieurs délégations ont pris la parole pour remercier la Directrice exécutive de sa déclaration, qui était très instructive et stimulante. Un grand nombre d'entre elles ont exprimé leur regret à l'annonce du départ du Directeur exécutif adjoint aux politiques et à l'administration, à la fin de janvier. Elles lui ont rendu hommage et l'ont vivement félicité des nombreuses contributions qu'il avait apportées au FNUAP. La délégation japonaise a noté que le Directeur exécutif adjoint avait fait preuve de la plus grande dignité et du plus grand professionnalisme dans l'exercice de sa tâche. En collaboration avec la Directrice exécutive et ses autres collègues, il avait préservé et renforcé la fondation du FNUAP, en particulier en augmentant les ressources financières et humaines mises à la disposition du Fonds pour lui permettre de s'acquitter du mandat de plus en plus large dont il était chargé. Le représentant du Japon a ajouté que la contribution la plus importante que son pays avait apportée à ce jour au FNUAP se trouvait peut-être en la personne du Directeur exécutif adjoint lui-même. En lui faisant ses adieux, l'intervenant a également souhaité la bienvenue à son remplaçant. Une autre délégation a remercié le Directeur exécutif

adjoint du soutien et des directives qu'il avait fournis au réseau de parlementaires dans son pays.

145. La Ministre de la santé du Botswana a remercié le Directeur exécutif adjoint de son dévouement à la cause de la population et du développement, en particulier en Afrique. Elle a félicité le FNUAP d'être à la tête du changement, en particulier en Afrique subsaharienne. Elle l'a remercié de la contribution qu'il avait apportée au Botswana en l'aidant à réaliser un équilibre entre croissance économique et croissance démographique. Elle a noté que le Botswana souhaitait coopérer avec le FNUAP et d'autres partenaires de développement dans les domaines de la population, de la santé en matière de reproduction, de la prévention du VIH/sida et de l'élimination de la pauvreté. Elle a souligné l'efficacité de l'approche fondée sur les résultats et de l'approche sectorielle. Elle a noté que le problème du VIH/sida était encore aggravé par les problèmes de la faim et de la pauvreté. Elle a appelé l'attention sur la question de la baisse des ressources et a lancé un appel à tous les pays donateurs et pays bénéficiaires de programmes pour qu'ils contribuent à la mobilisation de ressources. Elle a souligné qu'il fallait appuyer les programmes axés sur la prévention du VIH/sida et la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes. En exprimant son appui au programme plurinational proposé par le FNUAP, elle a fait l'éloge de l'oeuvre du Fonds et dit que son pays attendait de recevoir ses directives.

146. Une autre délégation a déclaré que son pays continuerait à être un partenaire fiable du FNUAP. Son représentant a émis l'espoir que le plan de financement pluriannuel du FNUAP serait un instrument de gestion utile et contribuerait à améliorer la situation financière du Fonds. Il a noté que son pays avait récemment apporté une deuxième série de contributions au FNUAP au titre de l'assistance que celui-ci fournissait aux réfugiés du Kosovo. Il espérait que les mesures voulues seraient prises pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans les pays confrontés à des situations d'urgence.

147. Une délégation a noté que son pays faisait des progrès constants sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action de la CIPD en ce qui concerne la santé en matière de reproduction et la santé de l'enfant. Son représentant a ajouté que son pays utilisait une approche fondée sur les besoins des collectivités, axée sur une planification décentralisée faisant appel au partenariat avec la société civile. L'accent était mis sur la qualité des soins, la fourniture de services essentiels de santé en matière de reproduction et un système efficace de contrôle. Le gouvernement avait lancé des efforts concertés en faveur de la protection des petites filles. Avec l'assistance du FNUAP, les questions de population avaient été intégrées aux questions de santé dans les programmes entrepris dans plusieurs districts. L'intervenant a noté que le programme intégré que son gouvernement avait entrepris récemment en coopération avec le FNUAP était devenu un modèle pour la coopération avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux, ce qui prouvait l'importance du rôle joué par le FNUAP pour la mobilisation d'autres fonds. Il a ajouté qu'un important programme de santé en matière de reproduction axé sur les adolescents avait été lancé avec l'appui du FNUAP, mais qu'avec la baisse des ressources du Fonds, l'élan acquis risquait de se perdre. Notant que l'allocation de ressources du FNUAP pour la région de l'Asie et du Pacifique devait tomber de 91 millions de dollars à moins de 47 millions de dollars en 2000, ce qui aurait un effet négatif sur les programmes, il a engagé tous les partenaires de développement à

fournir au FNUAP des ressources adéquates, de l'ordre de 400 millions de dollars par an au minimum.

148. Une autre délégation a émis l'espoir que la tendance à la baisse des ressources serait inversée en 2000. Sa représentante a noté que son pays avait versé une contribution supplémentaire à la fin de 1999 et avait l'intention d'accroître sensiblement sa contribution en 2000. En ce qui concerne les activités du Conseil d'administration, elle a souligné l'importance de la rationalisation des travaux et de la réduction de la charge que l'établissement de rapports imposait au FNUAP. Une autre délégation a déclaré qu'elle était également en faveur de la réduction du nombre de rapports demandés au FNUAP et a ajouté que son pays comptait verser une contribution volontaire importante au Fonds en 2000.

149. Une délégation a souligné que la sécurité au niveau mondial des contraceptifs et autres produits essentiels aux programmes de santé en matière de reproduction était indispensable à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la CIPD et devrait être à la base des activités du Fonds. Son représentant a déclaré que le FNUAP devrait promouvoir au niveau mondial la sécurité dans ce domaine. Il a noté avec satisfaction que le FNUAP avait relevé ce défi et poursuivait l'oeuvre entreprise dans le cadre de l'Initiative mondiale de gestion des produits nécessaires aux programmes de santé en matière de reproduction. Il a ajouté que son pays continuerait à fournir son appui à cette initiative. Il a souligné l'importance de la création de partenariats avec les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les gouvernements, et a déclaré que le FNUAP avait un rôle fondamental à jouer en définissant l'action à entreprendre.

150. Une autre délégation a fait l'éloge du travail accompli par le FNUAP dans son pays et déclaré que l'aide du Fonds avait contribué de manière décisive aux progrès réalisés par de nombreux pays en développement. Son représentant a noté, en l'appréciant, l'assistance fournie par le FNUAP et la Suède au titre du recensement qui avait eu lieu dans son pays l'année précédente. Il a mis l'accent sur l'appui que le Fonds avait fourni à son pays dans des domaines aussi importants que la prévention du VIH/sida et la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes et a souligné que le travail accompli par le FNUAP avait produit des résultats tangibles et visibles. Il a noté que si l'exécution du Programme d'action de la CIPD était bien en train dans de nombreux pays, la baisse des ressources risquait de compromettre les progrès réalisés.

151. La Directrice exécutive a remercié les délégations des observations constructives qu'elles avaient formulées, et en particulier de l'appui qu'elles avaient exprimé à l'action du FNUAP. Elle partageait pleinement les vues des membres du Conseil d'administration qui estimaient qu'il était essentiel de mobiliser des ressources accrues pour permettre au FNUAP de continuer à aider les pays à appliquer le Programme d'action de la CIPD et les mesures prioritaires identifiées lors de l'opération d'examen et d'évaluation entreprise cinq années après la Conférence.

152. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint aux politiques et à l'administration s'est dit touché et ému par les paroles qui lui avaient été adressées par la Directrice exécutive et les délégations. Il leur a exprimé sa profonde gratitude et a remercié les membres du Conseil d'administration et tous ses collègues du FNUAP, de l'UNICEF et du PNUD de l'appui qu'ils lui avaient fourni au cours des 23 années qu'il avait passées au service du Fonds. Il a remercié le Conseil de la confiance qu'il avait placée en lui et l'a remercié de son soutien et de ses directives.

Notant que le FNUAP était l'un des organismes les plus efficaces du système des Nations Unies, il a prié le Conseil d'administration de continuer à donner son appui à ses travaux.

VII. Programmes de pays et questions connexes

Programme multinational

153. Le Conseil d'administration était saisi des documents intitulés « Programme multinational du FNUAP, 2000-2003 » (DP/FPA/2000/1) et « Examen du programme multinational du FNUAP, 1996-1999 » (DP/FPA/2000/1/Add.1).

154. Présentant ces documents, le Chef du Service technique de la Division des services techniques et de la politique a essentiellement évoqué dans son intervention le contexte, la raison d'être et les principes du nouveau programme proposé pour 2000-2003 ainsi que les liens entre les différentes parties de ce programme et indiqué que les produits du programme étaient décrits en détail dans la section IV.D du document DP/FPA/2000/1. Le programme envisagé avait été élaboré compte tenu du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en particulier des principaux domaines d'action définis dans le cadre du processus CIPD+5, des priorités du programme du FNUAP, d'une analyse attentive des besoins des pays ainsi que d'un examen approfondi des résultats du programme précédent et des enseignements tirés de son exécution. En outre, le programme avait été établi dans le contexte mondial dans lequel travaillait le PNUD : réforme des Nations Unies, y compris divers processus de coordination; suivi des conférences mondiales des Nations Unies autres que la CIPD, notamment la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social : processus de réforme du secteur de la santé et du secteur social à l'échelon national, y compris les approches sectorielles et la participation accrue des organismes représentant la société civile aux activités de développement.

155. Il a souligné que le programme avait été conçu en partant du principe que l'élaboration de produits au niveau régional ou interrégional était le moyen le plus efficace de satisfaire certains besoins des pays. Qui plus est, le processus d'élaboration et les produits eux-mêmes contribuaient pour beaucoup au renforcement des capacités nationales. Il a fait observer que le processus consistant à déterminer les besoins des pays dans le cadre du programme envisagé avait été très ouvert. Outre les contributions du siège et des bureaux de pays du FNUAP, on avait cherché à associer à ce processus de nombreux partenaires de développement, notamment des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations représentant la société civile, y compris des fondations, des universités, des ONG ainsi que des experts. Les enseignements tirés du programme précédent, dont il avait été tenu compte lors de la formulation du nouveau programme, étaient exposés à la section III du document.

156. Le nouveau programme avait été établi selon une approche axée sur les résultats et définissait clairement les buts, objectifs et produits ainsi que les indicateurs qui seraient utilisés pour leur suivi. Les cadres logiques actuellement mis au point pour chacun des sous-programmes régionaux et interrégionaux serviraient à la fois à suivre les progrès réalisés et à évaluer les produits du programme. Des examens à mi-parcours des sous-programmes et des évaluations finales des principaux domaines d'activité seraient entrepris. En outre, le Fonds prévoyait d'organiser périodi-

quement au cours des quatre prochaines années des réunions d'information officielles sur les progrès réalisés dans les principaux domaines d'activité à l'intention des membres du Conseil d'administration. Le programme multinational et le cadre de financement pluriannuel envisagés avaient tous deux les mêmes objectifs et les produits attendus du programme multinational correspondaient à ceux du cadre de financement pluriannuel. Le tableau 3 du rapport de la Directrice exécutive (DP/FPA/2000/1) fournissait plusieurs exemples des besoins des pays et montrait comment ces besoins étaient satisfaits au moyen de produits découlant d'activités financées au niveau régional ou interrégional. Enfin, le chef du service technique a appelé l'attention sur la répartition des ressources envisagée dans les tableaux 1 et 2 du document à l'étude. Il a conclu en signalant que le FNUAP se proposait de mettre en oeuvre avec prudence le nouveau programme multinational au cours de la première année compte tenu de son financement actuel et futur.

157. Plusieurs délégations ont souscrit sans réserve au programme multinational, 2000-2003. Elles ont estimé qu'il permettrait de favoriser les efforts de développement aux niveaux national, régional et interrégional; souligné la nécessité d'indiquer les produits et les résultats du programme et demandé instamment que des ressources suffisantes soient consacrées à sa mise en oeuvre. Certaines se sont félicitées que les enseignements tirés du programme précédent aient fait l'objet d'un débat franc et ouvert et qu'ils aient été pris en considération lors de l'établissement du nouveau programme multinational. D'autres ont déclaré que le programme aurait dû mettre davantage en évidence des domaines essentiels comme la réduction de la mortalité liée à la maternité; les mutilations sexuelles infligées aux femmes; la prévention du VIH/sida, notamment les moyens d'informer les jeunes avant qu'ils ne commencent à avoir une vie sexuelle; les approches sectorielles; la coopération Sud-Sud et le suivi des conférences mondiales des Nations Unies. Une délégation aurait souhaité qu'une plus grande attention soit accordée aux adolescents, à l'égalité des sexes et au rôle des hommes dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Selon cette délégation, il aurait aussi fallu se pencher sur les incidences démographiques, sociales et économiques du VIH/sida. Plusieurs délégations ont estimé que les priorités du programme auraient dû être définies plus clairement. Une délégation a indiqué qu'elle aurait préféré un document plus analytique, axé sur les priorités, les partenaires d'exécution, les niveaux de financement et les résultats et retombées du programme.

158. Tout en constatant que le FNUAP avait remporté des succès impressionnants dans le cadre du précédent programme multinational, une délégation était heureuse de constater que la fourniture d'un appui institutionnel occuperait une place de premier plan dans le nouveau programme. Elle a ajouté qu'une telle mesure s'imposait particulièrement en Afrique et félicité le FNUAP d'avoir reconnu que la création de partenariats efficaces avec les pays de programme, les ONG et le secteur privé aurait une influence décisive sur la réussite du programme. Elle a déclaré que ces partenariats seraient encore plus utiles si les décideurs dans les pays de programme avaient accès aux réseaux d'information leur permettant de tirer parti des possibilités offertes par les partenariats, telles que la coopération Sud-Sud. Elle a insisté sur la nécessité de procéder à des évaluations conjointes des activités menées dans le cadre du programme et recommandé que ces évaluations soient entreprises en association avec les pays de programme. Constatant que l'utilisation optimale de ressources limitées était dans une certaine mesure liée à l'accès à l'éducation, surtout en Afrique, l'intervenant a exprimé l'espoir que le FNUAP jouerait un rôle plus actif dans

l'élaboration des approches intersectorielles. Il a noté avec satisfaction que le Fonds avait l'intention de financer des études comparatives reliant les questions de population et de développement aux problèmes macroéconomiques et sectoriels. Il a également approuvé la décision de mettre l'accent sur des questions intersectorielles comme l'égalité des sexes, l'adolescence, l'information, l'éducation et la communication, le VIH/sida et la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Il a encouragé le FNUAP à mettre en place un système de participation aux coûts pour financer les sous-programmes du programme multinational. Il a souligné la responsabilité et le rôle qui incombent au Conseil d'administration de mobiliser des ressources de base en faveur du FNUAP. Il a félicité les donateurs bilatéraux et les fondations privées qui ont fait part de leur intention de contribuer au programme multinational et invité instamment les membres du Conseil d'administration à accroître leurs contributions au FNUAP.

159. Une délégation, parlant également au nom de deux autres délégations, a fait éloge du processus de consultation ouvert qui avait caractérisé l'élaboration du programme multinational. Tout en reconnaissant que le programme multinational pouvait jouer un rôle de premier plan lors de l'élaboration des politiques et susciter un échange fécond entre les régions sur les pratiques les plus efficaces, l'intervenante a estimé qu'on ne voyait pas très bien comment les enseignements tirés du programme précédent avaient donné lieu à une réorientation du nouveau programme. Elle a ajouté que les choix stratégiques que le Fonds se proposait d'opérer n'apparaissaient pas clairement et qu'il semblait exister une confusion entre les activités, les apports, les produits, les résultats et les indicateurs. Elle a demandé par exemple comment des indicateurs tels que l'espérance de vie et la fréquentation scolaire pouvaient servir à évaluer les résultats du programme interrégional. Évoquant des problèmes tels que la prise en compte des sexes et l'adolescence, elle a déclaré qu'il fallait voir comment ces problèmes avaient été traités dans le cadre du programme précédent avant de l'inclure à nouveau dans le programme proposé. Elle a estimé qu'étant donné les difficultés financières actuelles du Fonds et du budget considérable consacré au programme multinational, il convenait de fournir de plus amples précisions sur l'utilisation qui serait faite des ressources. Compte tenu de ces diverses considérations, elle a demandé au FNUAP de présenter un rapport sur les progrès accomplis au Conseil d'administration en 2001.

160. Tout en faisant l'éloge du rapport qui était d'une haute tenue et qui analysait avec franchise les problèmes et difficultés, une délégation a déclaré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la participation du Fonds au suivi des conférences mondiales des Nations Unies autres que la CIPD. Elle a fait observer qu'il convenait de fournir des éclaircissements sur le nouveau mécanisme de financement et les critères retenus pour sélectionner les agents d'exécution. Elle a souligné que le Fonds devait continuer d'accorder une attention particulière au problème des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions qui sont une cause de mortalité liée à la maternité et aux adolescents. Elle a en outre invité le FNUAP à se pencher de plus près sur les problèmes des réfugiés en particulier ceux des femmes et des filles, qui sont souvent victimes d'actes de violence en raison de leur sexe. Signalant l'importance des technologies de l'information, elle a encouragé le FNUAP à en faire plus largement usage pour diffuser les données d'expérience, les enseignements et les résultats d'un pays ou région.

161. Tout en notant que le budget du nouveau programme multinational avait été réduit de 20 % par rapport au précédent, compte tenu de la diminution générale des

ressources, une délégation a souligné que lors de l'allocation des ressources budgétaires, il fallait s'attacher à maximiser l'impact des produits. Conformément à la décision 99/21, cette délégation a demandé que toute augmentation ou réduction importante des recettes du PNUD soit signalée périodiquement. Par ailleurs, il fallait accroître les ressources du programme multinational lorsque l'ensemble des ressources du FNUAP augmentait. Tout en se félicitant que le Fonds se propose de collaborer plus étroitement avec les ONG, elle a évoqué les risques inhérents à une telle collaboration et demandé un complément d'informations sur le processus d'accréditation des ONG auprès du Fonds. Une autre délégation a demandé comment le Fonds était parvenu au chiffre de 160 millions de dollars pour le budget-programme et quels avaient été les critères retenus pour la répartition des fonds envisagée entre les programmes régionaux et interrégionaux. Elle souhaitait aussi obtenir de plus amples renseignements sur les évaluations et a déclaré qu'il serait utile de disposer d'un cadre logique fournissant des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

162. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le manque de visibilité des produits du programme multinational. Faisant observer que le budget du programme était très élevé (160 millions de dollars), elle a déclaré qu'il fallait éviter de puiser sur la réserve opérationnelle du Fonds. Elle a demandé quel était le montant définitif des dépenses du programme précédent. Se référant au programme régional pour l'Afrique, elle voulait savoir si le Fonds continuerait de collaborer avec le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), l'Institut de développement économique et de planification (IDEP) et l'Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD).

163. Une délégation, prenant également la parole au nom d'une autre délégation, a fait observer que le programme multinational pourrait avoir des répercussions importantes sur l'activité du Fonds pour ce qui est notamment de la synergie, du renforcement des capacités nationales, de la coopération Sud-Sud et du transfert de technologie. À son avis, le bien-fondé du programme ne faisait pas de doute mais, vu la réduction des ressources, il importait de veiller à ce que ce programme soit conçu et exécuté d'une manière qui mette clairement en évidence la valeur ajoutée des activités entreprises. Cette délégation a déclaré qu'elle hésitait quelque peu à approuver un programme quadriennal qui, avec un budget de 160 millions de dollars, opérerait une ponction importante sur un budget déjà modeste. Il fallait disposer d'informations plus détaillées pour pouvoir arrêter en connaissance de cause les priorités et les produits escomptés du programme. En outre, on voyait mal dans quelle mesure le programme serait différent en raison des principales mesures qui seraient prises dans le cadre de la CIPD+5 et comment on tirerait le meilleur parti des possibilités qui s'offraient pour assurer la mise en oeuvre desdites mesures. Elle a constaté qu'à l'exception du tableau 3, le rapport ne contenait aucune donnée financière ventilée et qu'il était donc difficile de se faire une idée de la part des fonds qui serait consacrée par exemple à la publication du rapport sur l'état de la population mondiale, à l'initiative mondiale visant à assurer la sécurité des contraceptifs et à l'assistance du FNUAP au Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine de l'OMS. Elle a ajouté que le rapport n'indiquait pas clairement les cas où le FNUAP entreprenait lui-même une activité et ceux où il apportait un financement à d'autres organismes. Elle a souligné la nécessité de disposer d'un programme mieux ciblé et plus transparent et définissant des activités précises avec une indication de leur coût. Si de plus amples rensei-

gnements étaient nécessaires, il ne lui semblait pas utile que le Conseil d'administration demande tous les cadres logiques. Elle a souligné la nécessité de suivre la mise en oeuvre du programme et de faire rapport à ce sujet. S'agissant des critères de sélection des agents d'exécution, elle s'est félicitée que le Fonds envisage de faire appel aux organisations locales de préférence aux organismes des Nations Unies et elle a estimé que cette mesure contribuerait à renforcer les capacités à l'échelon local.

164. Une délégation a fait éloge du programme multinational, estimant qu'il permettrait aux pays en transition en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants de faire face aux problèmes et défis rencontrés, tels que le recours fréquent à l'avortement comme un moyen de contraception; le faible taux d'utilisation de contraceptifs et les changements démographiques sans précédent résultant des courants migratoires et de la chute des taux de natalité. Cette délégation a fait observer que, vu l'extrême modestie des programmes de pays dans sa région, le programme multinational contribuerait pour beaucoup à appuyer la mise en oeuvre de stratégies communes dans les domaines de la santé en matière de reproduction, de la population et du développement ainsi que les activités de plaidoyer. Elle a ajouté que la mise en place dans la région d'une équipe chargée des services d'appui technique aux pays jouerait un rôle important à cet égard. Une autre délégation, faisant observer que le programme multinational constituait un aspect fondamental des activités du Fonds, a estimé qu'il serait utile que le FNUAP organise, sur une base sélective, des réunions d'information officielles sur les cadres logiques des sous-programmes. Elle a demandé quels étaient le thème et la date de diffusion du rapport sur l'état de la population mondiale.

165. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs interventions constructives. Se référant à l'observation selon laquelle les produits du programme multinational n'étaient pas très visibles, elle a convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour conférer une plus grande visibilité à ces produits et résultats. À cette fin, le FNUAP envisageait d'organiser à l'intention des membres du Conseil des séminaires informels sur les principaux domaines d'activités bénéficiant d'une assistance dans le cadre du programme multinational, notamment sur les produits du programme précédent ainsi que sur les cadres logiques des sous-programmes. La Directrice exécutive pensait aussi qu'il fallait procéder à des évaluations conjointes avec la participation des pays de programme. Soulignant l'importance du programme multinational, elle a indiqué qu'il était axé sur des domaines fondamentaux tels que l'abolition de pratiques dangereuses comme les mutilations sexuelles infligées aux femmes, la réduction de la mortalité liée à la maternité et la prévention du VIH/sida. S'agissant du prochain rapport sur l'état de la population mondiale, elle a informé le Conseil que ce rapport avait pour thème la population et le développement et plus particulièrement, les sexospécificités et la pauvreté. Il porterait donc sur des domaines clefs abordés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social. La diffusion du rapport était prévue pour le 20 septembre 2000. La Directrice exécutive a rappelé l'importance du programme multinational, soulignant qu'il devait recevoir l'appui du Conseil. Ce programme, dont l'élaboration avait nécessité un travail considérable, était fondé sur une approche thématique reposant sur les principales priorités et les besoins perçus par les pays. La modalité consistant à solliciter des propositions encouragerait la concurrence et permettrait de fournir de meilleurs produits.

166. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations utiles. Elle a indiqué que l'établissement de priorités avait été un aspect essentiel du processus de consultation mené pendant 18 mois entre le siège et les bureaux de pays, processus dont l'aboutissement avait été le programme multinational, 2000-2003. Elle a souligné que les besoins exprimés par les pays et les priorités du Programme d'action de la CIPD et les principaux domaines d'action arrêtés lors de la CIPD+5 avaient modelé le programme multinational, qui mettait donc l'accent sur la santé en matière de reproduction. Des indicateurs avaient été retenus pour les sous-programmes et étaient inclus dans les cadres logiques. Le FNUAP était optimiste en ce qui concerne les ressources à des fins spéciales et comptait mobiliser un montant supérieur aux 18 millions indiqués dans le budget du programme multinational. Afin d'associer de nouveaux partenaires au programme multinational et d'améliorer la qualité des produits, le FNUAP aurait parfois recours au mécanisme prévu pour solliciter des propositions au lieu de s'adresser uniquement à ses partenaires traditionnels. Elle espérait que ce mécanisme permettrait au Fonds d'élargir le nombre de ses partenaires.

167. Le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations et a noté que l'élaboration des politiques était un aspect essentiel du programme multinational, auquel participait le siège. Le vieillissement de la population, par exemple, était une question importante qui serait abordée dans le cadre du programme. Le Gouvernement belge apportait une aide dans ce domaine. Le Directeur a ajouté que le programme multinational apportait aussi un appui aux initiatives auxquelles était associé le secteur privé dans le domaine des produits concernant la santé en matière de procréation. Il a fait observer que le FNUAP participait déjà activement aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies, en particulier de la CIPD, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social. Il a souligné que le FNUAP apportait un ferme soutien à la coopération Sud-Sud et notamment à l'initiative intitulée «Programme des partenaires du développement», dans le cadre du programme multinational.

168. Le Chef du Service des questions techniques de la Division des questions techniques et des politiques a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs commentaires et suggestions utiles et constructifs. Il a apprécié le soutien manifesté par un orateur pour les grands domaines de partenariat; l'utilisation par les décideurs des nouvelles technologies de l'information et les questions d'accès; les évaluations entreprises en partenariat avec les pays bénéficiaires de programmes; et le rôle du Fonds dans les approches sectorielles. Il a noté que faute de place, on ne s'était pas étendu dans le document sur les priorités ni sur les résultats escomptés. Les buts, objectifs et produits étaient toutefois définis en détail dans les cadres logiques des sous-programmes. Répondant aux observations formulées au sujet de l'indicateur d'espérance de vie, le Chef du Service des questions techniques a expliqué que cet indicateur correspondait aux objectifs d'ensemble; la responsabilité du FNUAP se limiterait toutefois à la réalisation des produits et les indicateurs correspondants étaient définis dans les cadres logiques. Il a fait observer que le FNUAP avait analysé dans des documents distincts nombre de domaines clefs qui avaient bénéficié d'un appui dans le cadre du programme précédent et que l'on en avait tenu compte dans le nouveau programme multinational. C'est ainsi que le FNUAP a tenu compte des leçons tirées de l'expérience et des meilleures pratiques en vigueur lorsqu'il a établi une note d'orientation sur la promotion de l'égalité des sexes. Répondant à la ques-

tion d'un délégué, le Chef du Service a confirmé que le FNUAP était désireux de développer ses relations de partenariat avec les ONG et a précisé que le Fonds remettrait à la délégation les informations supplémentaires qu'elle a demandées concernant l'accréditation des ONG.

169. S'agissant de la coopération Sud-Sud, un point qui a été soulevé par plusieurs représentants, le Chef du Service des questions techniques a donné au Conseil d'administration l'assurance que cet aspect avait été pris en compte dans tous les sous-programmes même si cela n'apparaissait pas de façon explicite dans le document. Il a déclaré que le Fonds attachait une grande importance à la coopération Sud-Sud et que la plupart des activités bénéficiant d'un appui dans le cadre du programme multinational comportaient un élément de coopération Sud-Sud. C'est ainsi par exemple que plus de 900 personnes – dont 40 % de femmes – dans plus d'une centaine de pays avaient reçu une formation dans le cadre du programme mondial de formation, qui avait pour effet de favoriser la coopération Sud-Sud. Pour ce qui est de la nécessité de maintenir la coordination interne, il a donné au Conseil d'administration l'assurance que le Groupe de travail interdivisions, créé pour mettre au point le programme multinational, serait maintenu et veillerait à ce que les liens entre les différentes parties du programme demeurent pendant toute la durée de son exécution. Les activités faisant suite aux conférences mondiales des Nations Unies constituaient un aspect important du programme multinational et feraient sans nul doute l'objet d'une attention particulière pendant la phase d'exécution du programme. Le Chef du Service a souligné que la réduction du taux de mortalité maternelle constituait un élément essentiel du programme multinational et noté que le FNUAP était actuellement en négociation avec l'Université Columbia de New York pour obtenir un don de 1,5 million de dollars qui lui permettrait d'entreprendre des travaux dans ce domaine. Cette somme faisait partie du fonds de 50 millions de dollars que la Fondation Bill et Melinda Gates a remis à l'Université Columbia. Il a noté que la gestion de l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions constituerait l'un des éléments de la réduction de la mortalité maternelle, notamment au travers du recours aux soins obstétricaux d'urgence. Il a fait observer que le FNUAP, en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, apportait un appui aux activités de sensibilisation, d'assistance technique et de recherche opérationnelle concernant les besoins des migrants et des personnes en situation d'urgence dans le domaine de la santé en matière de reproduction, le but étant d'assurer une aide plus efficace dans les situations d'urgence et dans les situations d'après-conflit.

170. S'agissant de la prévention du VIH/sida, le Chef du Service des questions techniques a fait observer que la question de l'incidence démographique, sociale et économique de l'épidémie de VIH/sida constituait un domaine de recherche important qui bénéficiait d'un appui. Il fallait, dans le cadre des programmes de pays, conduire des recherches sur les connaissances, les comportements et les pratiques afin de mesurer la portée de l'éducation en matière d'hygiène sexuelle et de faire en sorte que les jeunes adoptent une attitude plus responsable. Le Chef du Service a appelé l'attention sur une publication annuelle du Fonds, AIDS Update, qui donne des indications sur le soutien apporté par le FNUAP dans la lutte contre le VIH/sida aux niveaux national, régional et mondial. Il a noté qu'ONUSIDA apporterait une contribution de 2 millions de dollars au FNUAP pour financer des activités prévues dans le programme multinational. Répondant à la question d'un représentant, le Chef du Service a indiqué que des informations détaillées concernant les indicateurs et les produits à différents niveaux figuraient dans les cadres logiques et dans les ca-

dres de sous-programmes. Donnant suite à la suggestion d'un autre représentant, il a convenu qu'il fallait organiser des séminaires et des consultations informelles pour permettre aux membres intéressés du Conseil d'administration de se tenir informés de ces questions. Pour ce qui était des ressources nécessaires aux fins du programme multinational, le Chef du Service a noté qu'un montant de 160 millions de dollars était demandé pour le programme quadriennal mais que les dépenses au titre de l'exécution du programme se tiendraient dans les limites des ressources dont disposerait le Fonds. Il a fait observer que si l'on demandait un montant de 18 millions de dollars sous forme de ressources autres que les ressources de base, on comptait obtenir un montant plus élevé via les modalités de cofinancement. Il a noté que des évaluations thématiques portant sur des aspects précis du programme seraient réalisées en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds et que les activités d'évaluation ordinaires seraient financées aux moyens de crédits qui seront réservés à cette fin dans les budgets des sous-programmes et des projets. Il a indiqué que le FNUAP donnerait des renseignements plus détaillés au Conseil d'administration sur les priorités du programme multinational pour 2000 et qu'il ferait au bout d'un an un rapport oral sur l'état d'avancement du programme. Il a admis qu'un effort devait être fait pour mieux faire connaître le programme multinational et qu'en particulier il était essentiel de mieux faire connaître aux pays partenaires les produits du programme et l'intérêt qu'il pouvait présenter.

171. Le Conseil d'administration a approuvé le programme multinational du FNUAP pour 2000-2003 (DP/FPA/2000/1), compte tenu des observations formulées par le Conseil telles qu'elles apparaissent dans le rapport sur les travaux de la session.

Programmes de pays

172. Le Conseil d'administration était saisi de deux projets de programme de pays et d'un projet de prolongation de programme de pays : assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/3); assistance au Gouvernement zimbabwéen (DP/FPA/ZWE/4); et demande de prolongation et de ressources supplémentaires concernant le programme de pays du FNUAP pour le Niger (DP/FPA/NER/EXT1). Conformément à la décision 97/12, aucune demande d'examen séparée n'ayant été reçue, le Conseil a approuvé sans examen les programmes de pays et les prolongations de programmes de pays suivants : assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/3); assistance au Gouvernement zimbabwéen (DP/FPA/ZWE/4); et demande de prolongation et de ressources supplémentaires concernant le programme de pays du FNUAP pour le Niger (DP/FPA/NER/EXT1). À la suite de l'approbation de ces programmes, le débat a été ouvert.

173. Le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait part de ses sincères remerciements au Conseil d'administration pour avoir approuvé le programme concernant son pays. Il a également remercié le Directeur exécutif, le personnel du FNUAP à New York et à Téhéran et en particulier le représentant du FNUAP en République islamique d'Iran. Il a rappelé que son pays coopérait avec succès avec le Fonds et que son gouvernement attachait une grande importance à la santé en matière de reproduction, à la planification familiale et à la promotion de la femme. Il a fait observer que la République islamique d'Iran avait fait des progrès considérables vers la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD dans les domaines de l'alphabétisation,

des soins de santé et du développement social, ajoutant cependant qu'il restait beaucoup à faire. Le programme de pays qui venait d'être approuvé permettrait de poursuivre l'effort. Le programme de pays insistait sur la prestation de services de qualité aux habitants des régions et des provinces isolées et avait été établi compte tenu des politiques et des priorités définies dans le troisième plan quinquennal de développement et des grandes orientations futures qui se s'étaient dégagées de l'examen et de l'évaluation de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5). Le représentant a énuméré un certain nombre de domaines sur lesquels l'effort devrait porter, à savoir : la promotion de la coopération Sud-Sud; la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience; les besoins médicaux de la population de réfugiés en République islamique d'Iran; la participation des citoyens à la gestion des affaires locales; et le renforcement des capacités des conseils locaux, y compris dans les domaines de la politique démographique et des services de santé en matière de procréation. Le Représentant permanent a donné l'assurance au Conseil d'administration et au FNUAP que son gouvernement était déterminé à faire son possible pour que le programme de pays soit une réussite. Son pays espérait resserrer ses liens de coopération avec le FNUAP et tous les pays donateurs intéressés.

174. Le Représentant permanent adjoint du Zimbabwe a exprimé sa profonde gratitude au Conseil d'administration pour avoir approuvé le programme d'assistance au Zimbabwe. Il a noté que ce quatrième programme de pays permettrait de regagner une partie du terrain perdu dans le secteur de la santé en raison de l'épidémie de VIH/sida. Ce programme aiderait en outre le Zimbabwe à s'acquitter de ses obligations dans le domaine de la population et du développement. Le Représentant permanent adjoint a affirmé que les objectifs à long terme de son gouvernement étaient en accord avec ceux du Programme d'action de la CIPD. Il a ajouté que l'aide financière et technique du FNUAP avait représenté une contribution essentielle dans des domaines comme la santé des femmes en matière de procréation, la planification familiale, l'introduction d'une formation aux questions de population dans le programme des écoles primaires et des écoles normales, le renforcement des capacités et le développement de la distribution locale de contraceptifs. Il a fait observer que la politique démographique de son pays comportait plusieurs objectifs spécifiques, à savoir notamment : la mise à la disposition de tous de services de santé en matière de reproduction; l'équité hommes-femmes; l'intégration des groupes défavorisés au développement; et la santé des adolescents, l'accent étant mis en particulier sur la santé en matière de reproduction. Il a remercié le représentant du FNUAP au Zimbabwe ainsi que les donateurs suivants : Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Il a enfin déclaré qu'il fallait veiller à ce que les ressources consacrées aux programmes du FNUAP ne diminuent pas et a exhorté la communauté internationale à apporter l'aide voulue.

175. Le Représentant permanent du Niger a exprimé sa profonde gratitude au Conseil d'administration et au Directeur exécutif pour avoir approuvé la prolongation du programme concernant son pays. Il a rendu plus particulièrement hommage à la Directrice exécutive pour l'appui précieux que le FNUAP apporte à son pays. Il a souligné que le programme de pays au Niger devait être poursuivi afin de consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et de permettre la réalisation des objectifs nationaux. Il a affirmé que son gouvernement était déterminé à donner suite au Programme d'action de la CIPD et a noté que le rétablissement de la démocratie et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination

à l'égard des femmes avaient créé un climat favorable à l'application du programme de pays et à la conduite du recensement, qui avait dû être retardé. Il a émis l'espoir que le FNUAP et le PNUD joueraient un rôle déterminant dans la mobilisation d'autres donateurs en vue de l'organisation du recensement. Il a informé le Conseil d'administration que son gouvernement approuvait le candidat proposé par le Fonds comme représentant du FNUAP pour le Niger.

176. Deux délégations ont pris la parole pour formuler des observations au sujet du programme de pays du Zimbabwe ainsi que des observations plus générales sur la programmation. Une délégation, tout en faisant observer que le Zimbabwe avait bien avancé pour ce qui était des approches sectorielles dans le secteur de la santé, a noté que le FNUAP appuyait les efforts dans ce secteur lorsqu'il s'agissait de définir les politiques mais qu'il n'était pas en mesure d'apporter sa part dans la contribution commune au secteur de la santé, préférant financer un portefeuille de projets. Ces projets étaient financés par un ensemble de donateurs qui n'avaient pas les mêmes responsabilités lorsqu'il s'agissait de rendre compte de leurs activités, ce qui entraînait pour le FNUAP, les gouvernements et les donateurs un travail administratif supplémentaire considérable. La représentante a ajouté que cette approche avait pour effet de morceler l'effort et de réduire les effets des programmes. Elle a rappelé que sur les 18 millions de dollars approuvés au titre du programme de pays pour le Zimbabwe, 10 millions proviendraient de fonds autre que les ressources de base. Or, pour assurer ce type de financement, son pays ne pouvait que prélever sur les fonds destinés au secteur de la santé. Ce dilemme mettait en évidence la nécessité pour le Conseil d'administration de poursuivre l'examen de l'approche sectorielle et de se pencher sur le règlement et les règles en vue de faciliter la participation du FNUAP aux fonds destinés au secteur de la santé. La représentante a rappelé qu'il fallait que le FNUAP s'en tienne à un programme plutôt que de suivre l'approche-projet. Elle a conclu son intervention en félicitant le FNUAP d'oeuvrer activement dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans le cadre de l'approche sectorielle et d'insister sur la prévention du VIH/sida.

177. Une autre délégation, précisant qu'elle remettrait officiellement au FNUAP, par écrit, des observations détaillées, a déclaré qu'elle se félicitait de l'importance accordée par le Fonds à la santé des adolescents en matière de procréation et des efforts du Fonds pour poursuivre l'oeuvre entreprise avec succès au Zimbabwe dans le cadre des programmes pilotes sur les soins à dispenser après un accouchement ou un avortement. La même représentante a indiqué que l'on disposerait au début du mois de février des conclusions préliminaires de l'enquête démographique et sanitaire conduite au Zimbabwe en 1999. Elle a encouragé le Fonds à revoir le programme sur la base des nouvelles données. S'agissant du classement du Zimbabwe dans les pays de la catégorie B, elle a émis l'espoir que lorsqu'il reverrait le système d'allocation de ressources, le FNUAP tiendrait compte de la détérioration générale de la situation économique et sanitaire du pays depuis 10 ans, une situation dont les femmes avaient particulièrement souffert dans le domaine de la santé. La représentante a déclaré que sa délégation était de plus en plus préoccupée par le problème de la sécurité d'approvisionnement en contraceptifs. Elle a rappelé que pour obtenir une situation satisfaisante en ce qui concernait la santé en matière de reproduction, il fallait assurer un approvisionnement régulier et une gestion efficace des contraceptifs et autres produits et elle a déclaré que la communauté des donateurs était disposée à répondre à la demande de ce type de biens. À cet égard, elle a demandé qu'à l'avenir, tous les programmes de pays présentés au Conseil exécutif comportent une

section décrivant brièvement les plans prévus pour répondre à ces besoins, avec indication des donateurs, et les mesures prévues pour accroître la capacité des pays bénéficiaires en ce qui concerne la sécurité en matière de contraceptifs. Elle s'est félicitée que la Directrice exécutive ait annoncé que le FNUAP allait prendre l'initiative de l'élaboration d'une stratégie mondiale d'approvisionnement en contraceptifs et autres produits utilisés aux fins de la santé en matière de procréation.

178. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations pour leurs précieuses observations et les a notamment remerciées d'avoir attiré l'attention sur certaines difficultés auxquelles se heurte la programmation, comme par exemple la question des ressources de base et des autres ressources et celle de la participation aux coûts. Elle a noté que le FNUAP n'avait pas encore trouvé de mécanisme pour l'approche sectorielle mais qu'il continuait d'examiner les moyens de participer à ce type d'approche.

179. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme de pays pour la République islamique d'Iran. Elle a félicité le Représentant permanent de son excellente présentation du programme et des paroles aimables qu'il avait eues pour le FNUAP. Elle a déclaré que le FNUAP se réjouissait à la perspective d'aider le Gouvernement à l'exécuter.

180. La Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré que le Fonds appréciait sa collaboration avec le Niger et le Zimbabwe. Elle a remercié les délégations de ces deux pays pour les paroles aimables qu'elles avaient eues pour les travaux du FNUAP. Elle a noté que malgré les difficultés rencontrées dans l'exécution des programmes, on avait obtenu de bons résultats. Elle a noté qu'une délégation a demandé qu'à l'avenir les programmes de pays comportent une section sur les produits nécessaires à la santé en matière de procréation et en particulier sur les besoins en contraceptifs. Elle a ajouté que le FNUAP tiendrait compte des nouvelles données issues de l'enquête démographique et sanitaire au Zimbabwe. S'agissant du classement du Zimbabwe dans les pays de la catégorie B, elle a expliqué que cette question serait abordée à l'occasion de l'examen de l'allocation des ressources, qui avait été demandé par le Conseil d'administration. À propos des ressources autres que les ressources de base, dont le montant devrait s'élever à 10 millions de dollars, elle a précisé que ces ressources seraient mobilisées auprès de fondations privées. Au cas où on ne parviendrait pas à mobiliser des ressources, les activités indiquées au paragraphe 30 du document DP/FPA/ZWE/4 ne seraient pas exécutées. Elle a remercié tous les donateurs de leur appui et les a invités instamment à accroître leurs versements en faveur des programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP.

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

181. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les dépenses d'appui administratif et opérationnel remboursées au FNUAP (DP/FPA/2000/2); du rapport sur la révision du Règlement financier (DP/FPA/2000/3); et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (DP/FPA/5).

182. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté lesdits rapports. S'agissant du rapport sur la révision du Règlement financier (DP/FPA/2000/3), il a noté que le FNUAP avait proposé d'apporter un petit nombre d'amendements au Règlement financier en vue de préciser les procédures financiè-

res et les principes de responsabilité. Les amendements proposés n'avaient aucune incidence sur le mandat du Fonds; ils n'étaient pas non plus en contradiction avec ce mandat et n'impliquaient aucune nouvelle politique qui n'ait pas été examinée ou adoptée par le Conseil d'administration. Ils découlaient des modifications apportées par le FNUAP à ses politiques et procédures, notamment l'introduction de la matrice de base logique et de l'approche par sous-programme. Les importants paramètres qui avaient dicté les modifications et ajouts étaient notamment les suivants : l'harmonisation de la présentation des budgets par les organismes des Nations Unies, concernant surtout le budget d'appui biennal, et par le Groupe de travail sur les achats constitué dans le cadre de l'Initiative relative aux services communs; la prise en compte des modifications apportées à la terminologie et aux procédures relatives à l'administration et aux programmes du FNUAP; le souci de donner suite aux observations des commissaires aux comptes et du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU; et la nécessité de tenir compte des récentes décisions du Conseil d'administration.

183. Pour ce qui est du rapport du CCQAB, le Directeur exécutif adjoint a fait savoir qu'en réponse aux observations formulées par le CCQAB aux paragraphes 6 et 10, le FNUAP avait préparé un tableau des révisions proposées en donnant des explications à l'appui de ces amendements. Le tableau avait été distribué aux membres lors de la réunion officielle tenue la semaine précédente et également communiqué au Conseil d'administration. Le Directeur exécutif a assuré les membres du Conseil que le FNUAP attachait beaucoup d'importance aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour harmoniser la terminologie et consultait, le cas échéant, ses partenaires au sujet de l'utilisation de nouveaux termes ou expressions. Compte dûment tenu des préoccupations formulées par le CCQAB au sujet du texte révisé de l'article 17.2, le FNUAP a proposé une autre formulation, harmonisée avec le texte de l'article 16.05 du Règlement financier du PNUD.

184. S'agissant du rapport sur les dépenses d'appui administratif et opérationnel remboursées au FNUAP (DP/FPA/2000/2), le Directeur exécutif adjoint a noté que, pour donner suite à la demande du Conseil, le FNUAP avait passé en revue l'évolution des remboursements de dépenses d'appui, ainsi que les politiques et les méthodes appliquées par ses partenaires du système des Nations Unies. Il avait examiné les documents les plus récents du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En outre, il consultait directement ses homologues dans ces institutions, au PNUD, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Organisation internationale du Travail et à l'Organisation maritime internationale. Il avait ainsi dressé un tableau récapitulatif des modalités utilisées par les autres institutions pour chiffrer et actualiser les dépenses d'appui administratif et opérationnel et pour déterminer le taux auquel elles étaient remboursées. Le FNUAP avait donc pu établir une description détaillée des activités qui constituaient les services d'appui administratif et opérationnel.

185. Le FNUAP avait ensuite effectué auprès de son personnel une enquête et une analyse de la charge de travail de sept bureaux de pays responsables d'importantes activités financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale et de toutes les divisions du siège. Cette initiative lui avait permis d'élaborer une matrice de la charge de travail et de disposer de données quantitatives sur le temps de travail consacré par diverses catégories de personnel à l'exécution de projets financés par des fonds

d'affectation spéciale du cofinancement. L'analyse de la charge de travail avait mis en évidence une convergence de vues entre les bureaux de pays et les divisions du siège quant aux tâches de base constituant l'exécution des projets et au temps de travail correspondant. Elle avait également permis de constater que l'importance des services d'appui administratif et opérationnel rendus par les bureaux de pays variait sensiblement suivant la taille des bureaux, le type d'activités exécutées et l'état d'avancement des mesures liées au cofinancement.

186. L'analyse quantitative avait permis de chiffrer le coût du travail consacré à l'exécution d'activités financées par des fonds d'affectation spéciale à partir des dépenses moyennes globales de personnel. Les résultats ont confirmé ce que le Fonds avait déjà indiqué, à savoir que les coûts réels de l'exécution des projets n'étaient pas couverts par le taux de remboursement de 7,5 % proposé. Néanmoins, ce taux attestait de l'attachement du Fonds au principe de la répartition tripartite et tenait compte des contributions non quantifiables apportées par les projets financés à l'aide de fonds d'affectation spéciale du cofinancement aux activités ordinaires du programme du FNUAP. En outre, le taux de 7,5 % était plus favorable que les taux appliqués par d'autres organismes des Nations Unies. Le CCQAB, dans son rapport, a noté que le taux proposé couvrait une partie raisonnable des coûts administratifs liés à l'exécution de projets. Il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le taux «standard» de 7,5 %, applicable aux projets financés par des fonds d'affectation spéciale en cofinancement et exécutés par le FNUAP.

187. Plusieurs délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration). Elles ont fait l'éloge de ses nombreuses contributions aux travaux du FNUAP et déploré son prochain départ pour le Japon. Elles lui ont souhaité plein succès dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

Rapport sur la révision du Règlement financier (DP/FPA/2000/3)

188. Au cours du débat, plusieurs délégations ont remercié le FNUAP d'avoir fourni promptement des informations complémentaires. Les précisions données et la souplesse dont le Fonds a fait preuve pour tenir compte des amendements proposés par les membres du Conseil d'administration ont été très appréciées. Un certain nombre de délégations ont approuvé les révisions proposées au Règlement financier. Certaines ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les règlements et procédures du Fonds lui permettent de participer à la mise au point d'approches sectorielles, à l'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à la programmation commune. Certaines délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'harmoniser la terminologie utilisée par les institutions des Nations Unies. Une délégation a fait observer que le Groupe des Nations Unies pour le développement offrait un cadre adéquat pour débattre de l'harmonisation de la terminologie. La même délégation a demandé pour quelle raison le FNUAP utilisait le terme « multinational » alors que le PNUD utilisait le terme « régional ». Elle a invité instamment le FNUAP et les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement à harmoniser et à simplifier leur terminologie. Une autre délégation a fait valoir que le FNUAP devrait utiliser la même terminologie que ses partenaires du système des Nations Unies pour le cadre de financement pluriannuel. Il importait que le Conseil d'administration harmonise lui aussi la terminologie utilisée pour des questions administratives, budgétaires et financières précises.

189. Une délégation a préconisé une plus grande interaction avec le CCQAB, et déploré qu'il n'ait pas été possible de disposer plus tôt du rapport de cet organe. Une autre délégation a déclaré que la parution tardive de ce rapport avait empêché les autorités de son pays de l'examiner d'une manière approfondie. Malgré les explications fournies lors de la réunion officielle tenue la semaine précédente, plusieurs questions continuaient de préoccuper cette délégation. S'agissant des articles 2.1 (I), 2.1 (K), 2.2 (A), 2.2 (C), 2.2 (F), 2.2 (N), 4.3, 4.9 à 4.11, 8.5, 14.1 et 17.2, elle a fait des observations portant principalement sur l'utilisation et la définition de certains termes et expressions – notamment les suivants : « exécution », « budget net », « contributions importantes » – et a proposé des amendements dont le texte a été transmis au secrétariat.

190. Une délégation a demandé qu'à l'avenir les raisons, les objectifs et les conséquences des révisions proposées soient exposés dans le corps du document. Une autre délégation a dit qu'elle approuverait la modification proposée à l'article 17.2 sous réserve de l'adoption d'un amendement stipulant que tout projet doit faire l'objet d'au moins une vérification des comptes pendant la durée de l'exécution. De même, elle approuverait l'article 4.11 sous réserve de l'adoption des deux amendements suivants : a) qu'il soit prévu un plafond pour les contributions provenant de sources non gouvernementales; b) qu'il soit demandé au Conseil d'administration de rendre compte de l'origine, du montant et de l'utilisation de ces contributions. La même délégation a suggéré qu'à l'article 5.5, l'expression « peut exiger » soit remplacée par le terme « exige ». Une délégation souhaitait savoir si le Fonds avait une politique en ce qui concerne la passation par profits et pertes, qui devrait faire l'objet d'une procédure officielle et notamment d'une délégation de pouvoirs appropriée. La même délégation a demandé des précisions au sujet des achats de biens.

191. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration. Il a remercié le Conseil exécutif qui, par son ferme soutien et ses conseils, lui avait permis de mener à bien son mandat. Il avait beaucoup apprécié les chaleureuses relations de travail avec les membres du Conseil et les a à nouveau remerciés de leur soutien.

192. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services intégrés de gestion a remercié les délégations de leurs observations constructives et pertinentes et de leur soutien. Il a reconnu la nécessité d'axer les efforts sur les approches sectorielles, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la programmation commune et de réexaminer les règlements et les procédures du FNUAP de façon à faciliter sa participation à l'élaboration des approches sectorielles. Répondant aux questions de terminologie, il a fait observer que tous les documents du FNUAP faisaient mention du terme « agent d'exécution », que l'on avait donc retenu et qu'en outre, ce terme était utilisé dans les normes comptables des Nations Unies. De même, le Fonds avait conservé les termes « contributions importantes » compte tenu des notions définies par les normes comptables. Le FNUAP utilisait le terme « multinational » de préférence à « régional » parce qu'il convenait mieux à des programmes entrepris dans des pays appartenant à une ou à plusieurs régions. Le Directeur estimait lui aussi qu'il était important d'harmoniser la terminologie et que le Groupe des Nations Unies pour le développement offrait à ce sujet un cadre de débat parfaitement indiqué. Quant à l'article 17.2 sur la périodicité de la vérification des comptes des projets, il a déclaré que le FNUAP s'alignerait sur les procédures du PNUD et demanderait que les projets fassent l'objet d'au moins une vérification des comptes pendant la durée de l'exécution. Il a également reconnu

que, pour le plan de financement pluriannuel, le FNUAP devrait garder la même terminologie que les autres organisations.

193. Répondant à une observation concernant l'article 4.11, le Directeur a déclaré qu'il n'y avait aucun inconvénient à instituer un plafond et que le FNUAP rendrait compte de l'origine, des montants et de l'utilisation des contributions reçues de sources non gouvernementales. La recommandation relative à la passation par profits et pertes avait été faite par l'intermédiaire des commissaires aux comptes, en particulier pour les projets devant être achevés. À ce sujet, le FNUAP synchroniserait son action avec celle du PNUD. Le Directeur a ajouté que le Règlement financier et le manuel détaillé des politiques et procédures du FNUAP : manuel de l'administration et du personnel, donnaient des informations détaillées sur les achats. Quant à la suppression de la conférence d'annonces de contributions, la décision appartenait à l'Assemblée générale. Le Directeur a ajouté que les annonces de contributions pouvaient se faire sur plus d'un an.

Rapport sur les dépenses d'appui administratif et opérationnel remboursées au FNUAP

194. Au cours du débat, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles approuvaient le taux standard de 7,5 % pour le remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel liées aux activités financées par des fonds d'affectation spéciale en cofinancement et exécutées par le FNUAP, considérant que ce taux était raisonnable. Des délégations ont souligné que le FNUAP devait néanmoins rester vigilant, suivre et maintenir cette question à l'étude pour s'assurer d'un taux de remboursement adéquat. Pour maintes délégations, les ressources ordinaires ne devaient pas subventionner des activités financées par d'autres ressources. Certaines ont fait valoir que les dépenses réelles dépassaient très largement le taux de 7,5 % demandé. Une délégation a demandé que l'on examine les facteurs à l'origine des coûts. Elle a souligné que le portefeuille de projets du FNUAP ne devrait pas être fractionné en de nombreux petits projets et que le Fonds devrait opérer des choix stratégiques dans chaque pays. L'intervenant a demandé si la portée du mandat du Fonds avait été élargie à la suite du processus d'examen et d'évaluation quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation souhaitait obtenir des précisions au sujet de la structure des coûts et des coûts indirects non pris en compte dans le taux standard de 7,5 %. Tout en demandant au FNUAP de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de l'évolution des dépenses au titre de l'appui administratif et opérationnel, une délégation a fait valoir qu'un taux de remboursement élevé risquerait de réduire l'intérêt porté aux ressources autres que les ressources ordinaires. La même délégation a ajouté que le seul moyen d'attirer des ressources était d'améliorer le rapport coût-efficacité des programmes.

195. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs commentaires constructifs. Concernant l'éventuelle extension des activités du Fonds à la suite de l'examen quinquennal du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les efforts du Fonds demeuraient axés sur les mêmes grands domaines, à savoir les stratégies relatives à la population et au développement, la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité, et la sensibilisation. À la suite de la CIPD, le FNUAP avait adopté une approche des programmes qui devait lui éviter de fractionner son portefeuille en pe-

tits projets. Le Directeur exécutif était entièrement d'accord avec les délégations qui avaient fait valoir la nécessité de suivre et de maintenir à l'étude l'application du taux standard de 7,5 % au remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel liées aux activités financées par des fonds d'affectation spéciale en cofinancement et exécutées par le FNUAP. Il a ajouté qu'en temps voulu, le Fonds rendrait compte au Conseil à ce sujet.

196. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services intégrés de gestion a remercié les délégations de leurs observations et de leurs questions. Il a noté que la question des subventions croisées avait déjà été discutée de façon approfondie à la réunion du CCQAB et il a appelé l'attention du Conseil sur le paragraphe 4 du rapport du CCQAB, dans lequel le Comité avait noté que les subventions demandées aux ressources ordinaires étaient relativement faibles. Il a ajouté qu'à mesure que le portefeuille de projets du Fonds s'accroîtrait, le pourcentage des subventions diminuerait. Le Fonds avait aussi pour mandat de contribuer à la mobilisation de ressources sur le plan national pour l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Il s'acquittait ainsi d'une fonction assurément importante. S'agissant des coûts indirects, le Directeur a rappelé le paragraphe 16 du document DP/FPA/2000/2, qui indiquait que le taux de remboursement ne tenait pas compte des coûts indirects. Il était également d'avis que le FNUAP devait rester vigilant et maintenir à l'étude la question des dépenses d'appui administratif et opérationnel.

197. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/5

Révision du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les modifications du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2000/3, avec les amendements ci-après aux articles 2.1 k), 2.2 C ii), 2.2 C iv), 4.11, 5.5 et 17.2 :

a) *Article 2.1 k)* : Un « agent chargé de la réalisation », s'il ne s'agit pas de l'agent d'exécution, s'entend d'une entité engagée par l'agent d'exécution – et responsable devant lui – pour fournir des apports au projet ou programme et exécuter des produits d'un projet ou programme;

b) *Article 2.2 C ii)* : L'expression « cofinancement » désigne une modalité de mobilisation de ressources permettant de recevoir des contributions, telles que définies à l'article 2.2 C iv), destinées à des fins déterminées compatibles avec les politiques, les objectifs et les activités du FNUAP. Ces contributions peuvent prendre la forme de partage des coûts ou de fonds d'affectation spéciale, et sont à considérer comme venant en sus des ressources ordinaires consacrées aux programmes;

c) *Article 2.2 C iv)* : Le terme « contribution » désigne des ressources en espèces ou en nature, mises à disposition par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale, un organisme des Nations Unies, ou des sources non gouvernementales, y compris les fondations ou entités du secteur privé et les particuliers. Les contributions servent à financer aussi bien les coûts des programmes que les dépenses au titre des services administratifs, de la gestion et de l'appui aux programmes;

d) *Article 4.11* : Le Directeur exécutif rend compte chaque année au Conseil d'administration des contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars reçues de sources non gouvernementales;

e) *Article 5.5* : Le Directeur exécutif exige le remboursement des coûts des services de gestion et d'appui entraînés par la gestion et l'administration des fonds d'affectation spéciale, à concurrence du montant autorisé par le Conseil d'administration;

f) *Article 17.2* : Le Directeur exécutif veille à ce que les agents d'exécution, à l'exception des organismes des Nations Unies, demandent à leurs vérificateurs des comptes, dans la mesure du possible, d'appliquer les principes et procédures de vérification des comptes prescrits par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les fonds qu'ils reçoivent du FNUAP ou par son intermédiaire, et veille à ce que les comptes de chaque projet soient vérifiés périodiquement comme demandé par le Directeur exécutif et au moins une fois sur toute la durée du projet;

2. *Souligne* qu'il importe de continuer à organiser, bien avant la tenue de la session concernée du Conseil d'administration, des consultations officieuses avec les membres du Conseil concernant les projets de modification du Règlement financier, afin de s'assurer que les modifications et les raisons qui les motivent sont expliquées de manière claire et précise;

3. *Recommande* au Fonds des Nations Unies pour la population de solliciter, chaque fois que possible, les vues du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) sur toute nouvelle modification d'ordre terminologique qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier, à des fins d'harmonisation;

4. *Engage* le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement à se consulter sur les moyens de définir un règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales et à lui faire rapport à sa troisième session ordinaire de 2000;

5. *Prie* le Directeur exécutif de garder à l'étude le Règlement financier, notamment en vue de tenir compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de consulter à cet effet les membres du Conseil d'administration.

28 janvier 2000

198. Le Conseil d'administration a approuvé le taux standard de 7,5 % pour le remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel liées aux activités financées à l'aide de fonds d'affectation spéciale du cofinancement et exécutées par le FNUAP.

199. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du CCQAB (DP/FPA/2000/5).

IX. Programme consultatif technique, 2000-2003

200. Le Conseil d'administration était saisi d'un document de séance sur la création d'un bureau pour l'équipe d'appui technique chargée des pays à économie en transition (DP/FPA/2000/CRP.1), soumis conformément au paragraphe 11 de la décision 99/19 sur le Programme consultatif technique, 2000-2003 du FNUAP.

201. Présentant ce document, la Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a rappelé que les pays à économie en transition avaient en commun de nombreuses préoccupations, qui étaient différentes de celles des pays de la région arabe et de l'Asie du Sud. C'est pourquoi le FNUAP s'était proposé de doter l'équipe d'appui technique d'un bureau qui se consacrerait exclusivement à la prestation d'une assistance technique aux pays à économie en transition et à la Turquie. Les problèmes des 28 pays concernés étaient notamment les suivants : accroissement de la mortalité et de la morbidité maternelles; recours à l'avortement en tant que méthode de planification familiale; explosion des maladies sexuellement transmissibles au cours des dernières années, en particulier chez les jeunes; risques accrus de transmission du VIH à cause des pratiques sexuelles à risques et des injections de drogues; insuffisance des informations sur la santé en matière de reproduction et des services axés sur les besoins des jeunes; faible fécondité et population vieillissante; différentes formes de migration. La violence sexiste et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des jeunes filles, y compris le trafic, avaient atteint des proportions inquiétantes et appelaient l'attention immédiate des gouvernements et des organisations non gouvernementales. L'assistance technique multidimensionnelle du Fonds contribuerait dans une mesure importante aux efforts de mise en place de capacités entrepris par les pays de la région. La dotation en personnel du nouveau bureau de l'équipe d'appui technique serait entièrement financée par les ressources disponibles grâce à des transferts de postes appartenant aux équipes d'Amman et de Katmandou. Les villes susceptibles d'accueillir le siège du nouveau bureau avaient été soigneusement passées en revue sur la base des critères définis dans le document DP/FPA/2000/CRP.1. Après l'étude de cinq options possibles, la ville de Bratislava (République slovaque) avait paru la plus indiquée pour être le siège du bureau de l'équipe d'appui chargée des pays à économie en transition. L'appartenance de la République slovaque à ce groupe de pays avait déterminé ce choix.

202. Au cours du débat, plusieurs délégations ont souscrit au choix de Bratislava pour le siège du bureau de l'équipe d'appui technique chargée des pays à économie en transition. Des délégations ont exposé les diverses raisons qui justifiaient ce choix : les avantages offerts du point de vue du rapport coût-efficacité; Bratislava est située dans la région qui sera desservie par l'équipe d'appui technique; elle est bien reliée aux autres pays de la région par voie aérienne et par des moyens de communication modernes; on y trouve déjà un autre bureau régional des Nations Unies et une Maison des Nations Unies. Plusieurs délégations ont fait valoir que le Conseil d'administration n'avait pas à s'occuper de microgestion et qu'il était préférable de laisser la direction du Fonds en décider, puisqu'il avait toute la confiance du Conseil. Une délégation a estimé qu'il appartenait au Conseil de débattre d'une telle question. Une autre délégation a fait savoir qu'elle était résolument en faveur des équipes d'appui technique et qu'elle avait beaucoup apprécié le travail effectué par celle qui travaillait en Afrique australe. Elle a ajouté que l'équipe censée couvrir 28 pays était petite pour une région aussi vaste et qu'il lui faudrait absolument se mettre en relations avec d'autres institutions et organismes et travailler en étroite collaboration, en tirant parti de leurs moyens et des domaines où ils offraient des avantages comparatifs. La même délégation a estimé que des bonnes liaisons aériennes ne constituaient pas un critère décisif. Une délégation a demandé instamment que l'on se penche sur la question du personnel de soutien du bureau de l'équipe d'appui technique. Une autre délégation a demandé si, compte tenu des limites des ressources disponibles, le Fonds se proposait d'offrir des services techniques spé-

cialisés ou un accès à des services de santé en matière de reproduction. Elle a également demandé si la création du bureau de l'équipe d'appui technique modifierait le degré de présence du FNUAP dans les pays de la région.

203. Le Représentant permanent de la République slovaque a fait savoir que son gouvernement était honoré de proposer que la capitale, Bratislava, accueille le siège du nouveau bureau de l'équipe d'appui technique. Il a fait valoir les avantages que présentait ce choix : a) la fourniture de locaux gratuits dans le même bâtiment que le Centre d'appui régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants; b) des coûts d'installation et d'exploitation peu élevés permettant de tirer parti de ressources financières limitées. Ainsi, l'indicateur de base des coûts administratifs (frais généraux par projet ou unité) n'était que de 4,58 % pour le Centre d'appui régional du PNUD alors que la moyenne pour les autres centres des Nations Unies était de 10 %; c) un emplacement géographique favorable au coeur de l'Europe et à proximité des aéroports internationaux de Vienne et de Bratislava; d) des conditions propices à la coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées par le travail du FNUAP et établies en Slovaquie et à Vienne, et les facilités techniques voulues pour l'établissement de liens avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions internationales; besoins et problèmes communs ou similaires en matière de population entre la Slovaquie et les autres pays de la région. Le Représentant permanent a ajouté que son gouvernement était disposé à prendre toutes les dispositions nécessaires et à créer les conditions voulues pour assurer le bon fonctionnement du bureau de l'équipe d'appui technique du FNUAP et que, dès que la République slovaque serait membre à part entière de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans le courant de l'année, ainsi qu'elle l'espérait, elle pourrait annoncer son intention de contribuer aux ressources financières du FNUAP.

204. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a remercié les délégations de leurs commentaires constructifs et d'avoir approuvé le choix de Bratislava pour le siège du bureau de l'équipe d'appui chargée des pays à économie en transition.

205. La Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a remercié les délégations de leurs observations et suggestions pertinentes, qui contribueront à guider le FNUAP. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP maintiendrait des liens très étroits avec tous les organismes et institutions concernés. Dans les pays à économie en transition, l'Organisation mondiale de la santé et le FNUAP étaient les principales institutions exécutant des programmes de santé en matière de reproduction. S'agissant de la dotation du bureau en personnel, la Directrice a souligné que les postes transférés étaient pris sur une dotation en effectifs déjà réduite des équipes d'appui technique. Elle a mis l'accent sur la demande croissante de services techniques dans la région. Elle a fait remarquer que la question des liaisons aériennes était importante tant pour la rentabilité financière que pour les gains de temps.

206. Le Conseil d'administration a pris note du choix de Bratislava pour le siège du bureau de l'équipe d'appui technique du FNUAP chargée des pays à économie en transition.

X. Questions diverses

Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP

207. La Directrice exécutive a présenté oralement un rapport sur les résultats de la réunion du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP, tenue les 2 et 3 décembre 1999. Le Conseil d'administration disposait en outre, pour information, d'un document de séance (DP/FPA/2000/CRP.2) présentant le rapport de la réunion.

208. La Directrice exécutive a noté que la deuxième réunion du Comité de coordination, tenue au siège de l'OMS à Genève, avait groupé 16 membres, représentant toutes les régions, des Conseils d'administration de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP, le secrétariat, et deux observateurs de la Banque mondiale et de l'ONUSIDA. Elle a remercié les cinq membres du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP représentant le Canada, Cuba, la Fédération de Russie, l'Ouganda et la Thaïlande d'avoir participé activement aux débats. Elle a fait l'éloge de la collaboration au Comité de coordination. L'essentiel de la deuxième réunion avait été consacré au processus CIPD+5 et aux résultats de cette évaluation. La Directrice générale de l'OMS a relevé dans sa déclaration l'importance du consensus obtenu à l'issue de l'évaluation, et la volonté de l'OMS de collaborer avec le système des Nations Unies par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que des avancées importantes étaient possibles sur toutes les questions devant être débattues, et estimé qu'il serait utile à la collaboration d'axer les réunions futures sur un nombre plus limité de questions.

209. Dans son allocution liminaire à la réunion du Comité de coordination des questions sanitaires, la Directrice exécutive du FNUAP avait salué le développement de la programmation coordonnée – teneur et calendrier – à l'échelon des pays. Elle avait rappelé aux participants les dispositions de la résolution S-21/2 de l'Assemblée générale intitulée « Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement » visant les attributions spécifiques des institutions des Nations Unies, particulièrement pertinentes pour les débats du Comité de coordination. Elle avait parlé des indicateurs de référence énumérés dans ce document relativement à l'éducation, à l'accès aux services de santé de la procréation, à la planification familiale, à la mortalité maternelle, à l'infection par le VIH et le sida, ainsi que de la nécessité de renforcer les modalités de coopération à l'échelon national et international, non seulement entre institutions des Nations Unies, mais aussi avec les ONG et le secteur privé. Le Comité de coordination a débattu de la coordination des mesures consécutives au processus d'évaluation CIPD+5 dans des domaines tels que l'analyse des données et la définition de nouveaux indicateurs, ainsi que du cadre de comptes nationaux de la santé mis au point en collaboration avec l'OCDE et la Banque mondiale.

210. La Directrice exécutive du FNUAP a noté que la mortalité maternelle avait été un des grands sujets de discussion. La volonté d'aider les pays à réaliser les objectifs issus du processus CIPD+5 était manifeste. On s'est préoccupé surtout de l'évolution des politiques, désormais axées plus sur l'amélioration des soins à l'accouchement, et notamment le traitement des urgences obstétriques, ainsi que sur la prestation de bons services de planification familiale, qui sont les deux modes d'intervention les plus efficaces pour la prévention de la mortalité et de l'incapacité maternelles. L'accord sur ce point a trouvé son expression dans la publication en

octobre dernier, par l'OMS, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale, de la déclaration commune intitulée « Réduire la mortalité maternelle ». À partir de l'expérience qu'il avait acquise des moyens de répondre aux besoins en planification familiale lorsqu'il n'y est pas pourvu, le Fonds continuerait à en faire autant pour les soins obstétricaux essentiels, activité qui s'inscrirait dans tous les pays dans le cadre de santé de la procréation. Dans plusieurs pays, le FNUAP collaborerait en outre avec le Programme de prévention de la mortalité et de l'incapacité maternelles de Columbia University, financé par la Bill and Melinda Gates Foundation. Il poursuivrait aussi ses interventions préventives, notamment pour la prévention des grossesses trop précoces et l'amélioration de la situation nutritionnelle des filles et des femmes, en particulier par l'introduction d'un supplément à micronutriments multiples, domaine d'action où le Comité de coordination a recommandé une collaboration plus active entre l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP.

211. En matière de santé et développement de l'adolescent, la fructueuse coopération en cours entre de nombreux partenaires, dont l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF, a eu notamment pour résultat d'accroître l'efficacité et la qualité du concours de chacun des partenaires. On a évoqué la nécessité d'élargir le champ des programmes de santé et de développement de l'adolescent, notamment en matière de santé de la procréation et d'hygiène sexuelle, ainsi que la nécessité d'améliorer l'évaluation par un ensemble restreint d'indicateurs. Le Comité de coordination a recommandé de mettre au point une technique concrète pour rendre opérationnel le cadre conjoint de programmation déjà défini. On a noté qu'il faudrait inclure dans les débats de fond la question des compétences parentales et celle des interventions communautaires répondant aux besoins spécifiques de l'adolescent, et émettre des recommandations concrètes.

212. La Directrice exécutive a noté que le Comité de coordination avait un rôle à jouer pour l'évaluation critique des projets visant à réduire la transmission du VIH et du sida de la mère à l'enfant par administration d'un traitement antirétroviral de courte durée. Outre l'implantation et la surveillance de projets pilotes dans huit pays, le Comité de coordination avait approuvé l'initiative mondiale interinstitutions lancée en 1998 par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP avec l'ONUSIDA. Cette initiative avait permis de renforcer les mécanismes de coordination. Le FNUAP en particulier faisait campagne pour faire des conseils et des tests un droit de toutes les filles et de toutes les femmes, avant qu'elles ne deviennent mères, tout en évoquant le risque de stigmatisation des mères inscrites à ces programmes. Le Comité de coordination avait également parlé des rapports avec le secteur privé, recommandant de poursuivre les négociations avec le secteur pharmaceutique pour arriver à accroître l'offre de médicaments antirétroviraux à prix modique.

213. Les relations entre l'élaboration des politiques d'ampleur mondiale et les interventions dans les pays ont été au centre des débats au Comité de coordination. Il y avait par exemple beaucoup à apprendre de l'expérience des groupes thématiques sur le sida, et le Comité avait recommandé aux trois secrétariats de voir s'il serait possible de créer des groupes thématiques sur la santé maternelle et sur la santé et le développement de l'adolescent, qui seraient des sous-ensembles des groupes thématiques sur la santé. Ces groupes thématiques plurisectoriels seraient chargés d'établir un plan d'action coordonné, l'idée étant de rationaliser les différentes initiatives, de réaliser plus rentablement les programmes et d'aider les gouvernements à réunir les ressources dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs du plan. En matière de vaccination, le Comité de coordination s'est penché sur l'impact des activités verti-

cales sur les services de vaccination périodique. Les éléments dont on disposait indiquaient la nécessité de renforcer les services de santé, surtout par la mise en place de systèmes de surveillance intégrée. La réunion avait conclu qu'il était essentiel d'assurer aux pays l'appui voulu pour renforcer le financement des services de santé de base.

214. La Directrice exécutive a indiqué qu'à la prochaine réunion du Comité de coordination, on examinerait dans quelle mesure l'application des recommandations de la réunion de 1999 avait avancé. Le seul autre sujet de débat serait la question des interventions menées à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines d'intérêt mutuel, santé et développement de l'adolescent et réduction de la mortalité maternelle dans leurs rapports avec le renforcement et le financement des systèmes sanitaires. On inciterait les membres des conseils d'administration respectifs des institutions à exposer l'expérience acquise par leur pays, tant pour ce qui est des interventions à l'échelle du système des Nations Unies que de la collaboration entre donateurs, organisations non gouvernementales et pouvoirs publics. La réunion aurait lieu au début de 2001 à New York. La Directrice exécutive a fait valoir l'importance du Comité de coordination et de la persévérance du FNUAP dans ce processus.

215. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations sont intervenues pour faire l'éloge du fonctionnement du Comité de coordination et du fait qu'il se préoccupait surtout de résultats, espérant que cela amènerait des partenariats concrets avec d'autres entités. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a accueilli favorablement la présentation uniforme des rapports et demandé quels mécanismes avaient été mis en place pour les diffuser et pour traduire les conclusions du Comité de coordination en mesures concrètes, surtout à l'échelon des pays. Cette représentante, estimant que le FNUAP avait un rôle central à jouer dans le domaine de la santé de la procréation et de la sûreté de la contraception chez l'adolescent, s'est félicitée que le Fonds ait joué les chefs de file pour s'assurer que le Comité de coordination s'intéresse aux interventions à l'échelle du système des Nations Unies. Favorable à l'accent mis sur des problèmes comme les maladies sexuellement transmissibles, la transmission du VIH de la mère à l'enfant, et la parité et l'égalité entre les sexes, elle a indiqué que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait établi des principes directeurs sur la parité, qui pouvaient être communiqués au Comité de coordination. Elle a demandé des renseignements sur les interventions du Fonds en matière de vaccination, et sur les résultats attendus des groupes thématiques. Une autre délégation, favorable à la place centrale faite par le Comité de coordination à la réduction de la mortalité maternelle et à la santé de la procréation chez l'adolescent, a estimé très important d'accroître la collaboration dans ces deux domaines.

216. Une délégation, notant que le Comité de coordination représentait un grand pas en avant à l'échelon des conseils d'administration, a estimé que la continuité de sa composition faisait problème. La même délégation, inquiète de la nouvelle Convention sur la protection de la maternité (révisée) de l'OIT, a dit avec force qu'il ne faudrait pas qu'elle marquât un recul pour la santé maternelle et infantile, ajoutant que la question de l'allaitement maternel était indissociable du débat sur la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Elle a engagé le Fonds à collaborer avec l'OIT sur la nouvelle Convention. Une autre délégation, reconnaissant que le Comité de coordination s'occupait d'une gamme impressionnante de problèmes, s'est inquiétée de l'ampleur de son ordre du jour et d'un déséquilibre possible dans le sens des

questions de santé de la procréation. Cette représentante a recommandé de ramener l'ordre du jour à quatre ou cinq questions d'intérêt mutuel, et d'axer le débat sur l'effet des interventions dans les pays. Elle a fait observer que l'expérience des groupes thématiques sur le VIH et le sida avait été inégale, et que pour être utiles, ces groupes devaient inclure d'autres donateurs extérieurs au système des Nations Unies, et faire appel à la participation du gouvernement du pays d'accueil et des autres parties prenantes. Soulignant l'importance des indicateurs de référence en matière de santé de la procréation, elle s'est félicitée que l'OMS ait décidé de consacrer une réunion à ce thème. Elle a ajouté que des représentants de pays en développement et des organismes chargés de l'exécution devraient être invités à cette réunion. S'agissant d'éradication de la poliomyélite, elle a fait observer que les faits n'étaient pas univoques, et engagé à dépenser les fonds impartis de manière à obtenir le plus d'effet possible.

217. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a rappelé que le Comité de coordination avait déjà décidé de limiter son ordre du jour aux domaines d'intérêt mutuel. La prochaine réunion serait consacrée aux interventions à l'échelle du système, à la transmission du VIH de la mère à l'enfant, au financement et au renforcement des systèmes sanitaires, et aux maladies nouvelles. Elle a fait observer que le sujet des groupes thématiques avait déjà été débattu, et qu'on avait, tout en reconnaissant qu'il pouvait y avoir trop d'activités à l'échelon des pays, affirmé néanmoins qu'il était très important de coordonner l'action commune dans les domaines prioritaires, surtout dans les pays où la mortalité maternelle était forte et les adolescents avaient des problèmes de santé graves. Elle a ajouté que la question serait mise à l'étude et qu'on ferait part des résultats. Elle a convenu qu'il était essentiel que les gouvernements et les autres partenaires de développement participent aux groupes thématiques sur le sida et admis que l'expérience qu'on en avait eu jusqu'à présent était contrastée. Répondant à la question sur la vaccination, elle a précisé que le FNUAP participait à l'initiative sur le tétanos maternel et néonatal, surtout par le biais des trousseaux pour l'accouchement sans risque et de la sûreté des injections. Pour ce qui était de la Convention sur la protection de la maternité, elle a dit que les institutions membres du Comité de coordination avaient convenu d'écrire à l'OIT, chacune de leur côté, et que la question pouvait également être examinée à la réunion du Comité administratif de coordination. S'agissant de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, elle a signalé que l'OMS avait mis au point des directives concernant l'information sur l'allaitement à communiquer à toutes les femmes enceintes.

218. Passant à la collaboration interinstitutions à l'échelon des pays, elle a engagé les membres du Conseil d'administration à étudier et évaluer la collaboration entre institutions des Nations Unies dans leur pays, et ce bien avant la prochaine réunion du Comité de coordination en 2001, de manière que ce dernier puisse se faire une idée plus précise de la situation à l'échelon des pays. Elle a ajouté que les informations émanant du Comité de coordination étaient diffusées parmi les fonctionnaires des secrétariats, et qu'il y avait des consultations techniques entre les secrétariats des trois institutions membres qui faisaient suite aux conclusions et constatations du Comité. Mais il fallait trouver un moyen plus concret de cerner le fonctionnement de la collaboration à l'échelon des pays. Elle a fait observer qu'avec le passage aux équipes techniques régionales, il ne serait pas inutile d'envisager une équipe régionale interinstitutions chargée des thèmes prioritaires et faisant appel aux compétences spécialisées de chacune des trois institutions. Le Fonds avait essayé cette méthode au Népal en association avec l'UNICEF. Par ailleurs, les conseillers du

FNUAP pour la parité étaient désormais placés sous l'autorité générale d'UNIFEM. Elle a convenu que la santé de la procréation chez l'adolescent et la réduction de la mortalité maternelle étaient des domaines cruciaux de collaboration pour les institutions des Nations Unies.

219. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral sur les résultats de la réunion du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP des 2 et 3 décembre 1999 et du rapport de la réunion, publié sous la cote DP/FPA/2000/CRP.2.

Déclaration du Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

220. Le Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) a fait une déclaration au Conseil d'administration le 26 janvier. Un texte exposant les points saillants de Coopération pour le développement, rapport 1999 a été distribué au Conseil. Il y était question surtout des trois grandes stratégies de coopération au développement au sens large : partenariat, gouvernance et cohérence des politiques. Il fallait noter en particulier la conclusion selon laquelle la baisse de l'aide publique au développement (APD) avait été enrayée en 1998, l'APD des membres du CAD augmentant de 3,6 milliards de dollars, soit 9,6 % en termes réels. La contraction de l'APD durant la période 1992-1997 avait été considérable, et il n'était probablement pas injustifié de penser que le manque de ressources avait été une des causes des progrès modestes du développement. En 1999, les perspectives avaient été plus encourageantes, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs des partenariats de développement. Le Président du CAD a souligné l'importance du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et celle de la coopération entre l'ONU, la Banque mondiale et le PNUD à l'échelon des pays.

221. La Ministre de la santé du Botswana a exprimé sa reconnaissance pour l'aide apportée à son pays. Elle a fait valoir combien la pauvreté profonde en Afrique australe était aggravée par l'infection par le VIH et le sida. Il s'agissait d'un problème particulièrement difficile pour les pays d'Afrique australe très endettés, que cela empêchait d'être des partenaires commerciaux viables pour leurs voisins. Elle a engagé à ce propos tous les pays à annuler la dette des pays en développement les plus endettés.

222. Une délégation a fait remarquer que son gouvernement avait accru son APD de 14 % en 1998, alors que son produit intérieur brut avait connu une croissance nulle. Ce représentant a fait valoir par ailleurs l'importance des travaux consacrés aux indicateurs, pour lesquels le PNUD avait coopéré avec le CAD de l'OCDE.

223. Une autre délégation a posé une question sur la manière dont s'agissait au CAD le débat sur le financement du développement, un des grands sujets du moment à l'ONU.

224. Le Président du CAD a noté que le ratio APD/PNB était tombé dans les années 90 à quelque 0,25 %, bien moins que les 0,33 % enregistrés en moyenne dans les années 70 et 80. En 1997, le ratio avait atteint son nadir, 0,21 %. Cela s'était traduit chaque année par quelque 20 milliards de dollars d'aide de moins que si le ratio antérieur avait été maintenu. Comme il avait été dit, 1998 marquait à cet égard un tournant, et on espérait que l'amélioration se confirmerait en 1999. Le Président du

CAD a souligné combien il importait que les organisations multilatérales coopèrent pour définir des indicateurs. L'endettement demeurait un problème grave pour nombre de pays, mais l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés avait été un grand événement de la coopération bilatérale-multilatérale, l'idée étant de ramener à un niveau viable l'endettement des pays les plus endettés. Répondant à la question qui avait été posée, il a fait savoir au Conseil d'administration que la réunion ministérielle du CAD de mai 2000 serait consacrée au financement du développement, et qu'il y serait notamment débattu du rôle dévolu au secteur privé, au microcrédit et aux petites entreprises. La réunion ministérielle serait préparée par un séminaire à la fin de mars 2000.

Observations finales

225. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration a exposé les principaux points de la déclaration finale de la Directrice exécutive, et, notant que si d'autres obligations l'avaient empêchée d'assister à la dernière séance de la session, elle l'avait néanmoins prié de faire savoir au Conseil d'administration combien elle en avait apprécié le débat franc et ouvert et les conseils constructifs. Le FNUAP était tributaire de la direction du Conseil tant pour les orientations de fond que pour les ressources financières nécessaires qu'on attendait du Fonds. La Directrice exécutive remerciait les membres du Conseil d'être les principaux conseillers et défenseurs du Fonds.

226. Évoquant les difficultés que le travail pour le Conseil d'administration entraînait pour une petite organisation comme le FNUAP, le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration a indiqué que la Directrice exécutive espérait que le Conseil arriverait à bien avancer la rationalisation et la modernisation de ses travaux. La Directrice exécutive l'avait prié de remercier le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme interpays. Le Fonds avait pris bonne note des remarques et des suggestions formulées par le Conseil et en tiendrait compte pour la réalisation du programme interpays. La Directrice exécutive adressait également ses remerciements aux nombreuses délégations qui avaient manifesté leur appui à l'initiative de partenariat du FNUAP dans le domaine essentiel de la sûreté des produits contraceptifs et de santé de la procréation. Elle remerciait également le Conseil d'administration d'avoir approuvé le règlement financier et d'avoir examiné de près les autres questions à l'ordre du jour du débat consacré au FNUAP, apportant son soutien à ce dernier.

227. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration a également appelé l'attention sur l'appel insistant lancé par la Directrice exécutive en faveur d'un accroissement des ressources allouées au Fonds en 2000. Le Fonds s'était donné pour objectif un montant de 400 millions de dollars, soit le minimum nécessaire pour réaliser le Programme d'action de la CIPD. On n'avait jamais encore bénéficié d'un tel accord international sur la marche à suivre, ni de ces années d'expérience sur les modes d'intervention qui étaient efficaces et ceux qui ne l'étaient pas, et sur les raisons expliquant cet état de choses, ni de cette volonté d'avancer la réalisation des programmes. Il y avait donc là une occasion unique à saisir sans faute.

228. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD a remercié le Conseil d'administration au nom de l'Administrateur de s'être employé si énergiquement à prendre une décision sur les plans d'action pour 2000-2003, fort importants pour le PNUD. Le soutien apporté à cette initiative de

l'Administrateur était accueilli avec gratitude. Le PNUD était particulièrement reconnaissant au Président et aux Vice-Présidents de l'activité intense qu'ils avaient déployée la dernière semaine. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a rendu hommage aux délégués pour qui cette session était la dernière : M. Yuan Lunxiang (Chine), Mme Anneli Vourinen (Finlande), M. David Prendergast (Jamaïque), et Mme Arunrung Phothong (Thaïlande).

229. Le Président a remercié tous les participants de leur soutien, qui avait permis le succès de la session, ainsi que le secrétariat, les fonctionnaires des conférences, et les interprètes de leur concours.

230. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2000/6

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2000, il a :

Point 1 : Questions d'organisation

Élu pour 2000 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président :	M. Vladimir Galuška (République tchèque)
Vice-Président :	M. Gert Rosenthal (Guatemala)
Vice-Président :	M. Tetsuo Kondo (Japon)
Vice-Président :	M. Mathe Matthews Diseko (Afrique du Sud)
Vice-Président :	M. Le Hoai Trung (Viet Nam)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé les rapports de la session annuelle de 1999 (DP/1999/28) et de la troisième session ordinaire de 1999 (DP/2000/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 2000 (DP/2000/CRP.1), tel que modifié oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000 :

Deuxième session ordinaire de 2000 : du 3 au 7 avril 2000

Session annuelle de 2000 : du 13 au 23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : du 11 au 15 septembre 2000

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : (du 22 janvier au 2 février 2001
ou du 29 janvier au 10 février 2001)

(Deuxième session ordinaire de 2001 : du 19 au 23 mars 2001)

Session annuelle de 2001 : du 14 au 25 mai 2001 (New York)

Troisième session ordinaire de 2001 : du 10 au 14 septembre 2001

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 2000, telle qu'elle figure dans l'ordre du jour provisoire et le plan de travail à l'annexe de la présente décision;

Débat consacré au PNUD

Point 2 : Plans d'action pour 2000-2003

Adopté la décision 2000/1 du 28 janvier 2000 relative aux plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003;

Pris note du rapport sur l'évaluation détaillée de l'initiative « PNUD 2001 pour le changement » (DP/2000/3);

Point 3 : Cadre de coopération de pays et questions connexes

Approuvé le premier cadre de coopération avec le Libéria (DP/CCF/LIR/1);

Pris note des prolongations de cadres de coopération suivantes :

Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Angola	DP/CCF/ANG/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Maurice	DP/CCF/MAR/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec les Seychelles	DP/CCF/SEY/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Indonésie	DP/CP/INS/5/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République de Corée	DP/CCF/ROK/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec le Bélarus	DP/CCF/BLR/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Bulgarie	DP/CCF/BUL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Croatie	DP/CCF/CRO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République tchèque	DP/CCF/CZE/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Estonie	DP/CCF/EST/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine	DP/CCF/MCD/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Géorgie	DP/CCF/GEO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Hongrie	DP/CCF/HUN/1/EXTENSION I

Prolongation du premier cadre de coopération avec la Lettonie	DP/CCF/LAT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Lituanie	DP/CCF/LIT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Malte	DP/CCF/MAT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Pologne	DP/CCF/POL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Fédération de Russie	DP/CCF/RUS/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Slovaquie	DP/CCF/SLO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Slovénie	DP/CCF/SVN/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération à la Turquie	DP/CP/TUR/5/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine	DP/CCF/UKR/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Sainte-Hélène	DP/CCF/STH/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RCF/REC/1/EXTENSION I

Pris note des rapports d'examen relatifs aux pays suivants :

Premier rapport d'examen pour le Bangladesh	(DP/CRR/BGD/1)
Premier rapport d'examen pour le Botswana	(DP/CRR/BOT/1)
Premier rapport d'examen pour la Chine	(DP/CRR/CPR/1)
Premier rapport d'examen pour le Kazakhstan	(DP/CRR/KAZ/1)
Premier rapport d'examen pour le Kirghizistan	DP/CRR/KYR/1)
Premier rapport d'examen pour le Viet Nam	(DP/CRR/VIE/1)

Adopté la décision 2000/2 du 25 janvier 2000 relative à l'assistance au Timor oriental;

Point 4 : Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2000/3 du 26 janvier 2000 relative au financement ordinaire et à la gestion de la trésorerie;

Adopté la décision 2000/4 du 28 janvier 2000 relative à la révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5 : Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/2000/6);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations (DP/FPA/2000/4);

Point 6 : Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la mission de visite en Bulgarie et en Géorgie (DP/2000/CRP.2);

Débat consacré au FNUAP

Point 7 : Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/3);

Assistance au Gouvernement zimbabwéen (DP/FPA/ZWE/4);

Approuvé la demande de prolongation et d'allocation de ressources supplémentaires pour le programme du FNUAP au Niger (DP/FPA/NER/4/EXT.1);

Approuvé le programme multinational du FNUAP, 2000-2003 (DP/FPA/2000/1), tenant compte des observations du Conseil d'administration contenues dans le rapport de la session;

Pris note de l'examen du programme multinational du FNUAP 1996-1999 (DP/FPA/2000/1/Add.1);

Point 8 : Questions financières, budgétaires et administratives

Approuvé le taux standard de 7,5 % pour le remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel relatives à l'exécution par le FNUAP des activités cofinancées par des fonds d'affectation spéciale;

Adopté la décision 2000/5 du 28 janvier 2000 relative à la révision du Règlement financier du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2000/5);

Point 9 : Programme consultatif technique 2000-2003

Pris note de la sélection de Bratislava (Slovaquie) comme bureau des équipes de services techniques pour les pays en transition;

Point 10 : Questions diverses

Pris note du rapport oral sur les résultats de la réunion des 2 et 3 décembre 1999 du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et du rapport de la réunion, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2000/CRP.2.

28 janvier 2000

Annexe**Deuxième session ordinaire (3-7 avril 2000)**

Point 1	Questions d'organisation
DP/2000/L.2	Ordre du jour provisoire, annotations, liste de documents
DP/2000/9	Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2000
DP/2000/10	Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2000
	Débat consacré au FNUAP
Point 2	Le FNUAP et les approches sectorielles
DP/FPA/2000/CRP.3	Le FNUAP et les approches sectorielles
Point 3	Cadre de financement pluriannuel du FNUAP
DP/FPA/2000/6	FNUAP : Rapport sur le cadre de financement pluriannuel
Point 4	Engagements de financement en faveur du FNUAP
DP/FPA/2000/CRP.4	Rapport sur les engagements de financement en faveur du FNUAP
	Débat consacré au PNUD et au FNUAP
Point 5	Rapports au Conseil économique et social
DP/2000/11	PNUD : Rapport au Conseil économique et social
DP/FPA/2000/7	FNUAP : Rapport au Conseil économique et social
	Débat consacré au PNUD
Point 6	Plans d'action
DP/2000/14	Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations postérieures à des conflits : le rôle du PNUD dans les programmes de réintégration
DP/2000/18	Rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans les situations de crise et les situations postérieures à des conflits
Point 7	Rapport sur les engagements de financement en faveur du PNUD
Rapport oral	Rapport sur les premiers résultats du cadre de financement pluriannuel
DP/2000/CRP.6	Rapport sur les engagements de financement en faveur du Programme des Nations Unies pour le développement
Point 8	Évaluation de la relation entre l'UNOPS et le PNUD
DP/2000/13	Évaluation de la relation entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement

Point 9**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

DP/2000/12	Assistance à la République démocratique du Congo : Note de l'Administrateur
DP/2000/16	Assistance à l'Afghanistan : Note de l'Administrateur
DP/2000/17	Affectations des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour 2000-2003
DP/CF/TCDC/1/EXT.I	Première prolongation du cadre de coopération technique entre pays en développement
DP/RCF/RLA/1/EXT.I	Première prolongation du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine
DP/CCF/ANG/A/EXT.I	Première prolongation du cadre de coopération avec l'Angola
DP/CCF/KYR/2	Deuxième cadre de coopération avec le Kirghizistan
DP/CCF/ZIM/2	Deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe
DP/CRR/CAM/I	Premier rapport d'examen sur le Cambodge
DP/CRR/UZB/I	Premier rapport d'examen sur l'Ouzbékistan
DP/CRR/ZIM/I	Premier rapport d'examen sur le Zimbabwe

Point 10**UNIFEM**

DP/2000/15	UNIFEM : Stratégie et plan d'action pour 2000-2003
------------	--

Point 11**Questions diverses**

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP
pour sa deuxième session ordinaire de 2000 (3-7 avril 2000)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 3 avril	Matin	1	Questions d'organisation : élection du Bureau; ordre du jour et plan de travail; rapports sur les travaux de la première session ordinaire de 2000
		3	FNUAP : Cadre de financement pluriannuel
	Après-midi	3	FNUAP : Cadre de financement pluriannuel (suite)
Mardi 4 avril	Matin	5	Rapports au Conseil économique et social
		7	PNUD : Engagements de financement en faveur du PNUD
	Après-midi	4	FNUAP : Engagements de financement en faveur du FNUAP
Mercredi 5 avril	Matin	6	PNUD : Plans d'action
			– Rôle du PNUD dans les situations de crise et les situations postérieures à des conflits
	Après-midi	8	– Évaluation : Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations postérieures à des conflits : le rôle du PNUD dans les programmes de réintégration
Jeudi 6 avril	Matin	9	Évaluation de la relation entre l'UNOPS et le PNUD
	Après-midi	10	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
Vendredi 7 avril	Matin	2	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
	Après-midi	11	FNUAP : Approches sectorielles
			Questions diverses
			Décisions en attente
		1	Questions d'organisation

Réunion commune aux Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à laquelle a participé le Programme alimentaire mondial

XI. Application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde

231. Le Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a ouvert la réunion commune puis informé les Conseils d'administration qu'une déclaration de leurs présidents leur serait distribuée dans le courant de la semaine. Le secrétaire de la commission de planification du Gouvernement indien a ensuite présenté le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde qui, a-t-il précisé, pourrait modifier considérablement le mode de fonctionnement du système des Nations Unies dans le pays parce qu'il pouvait renforcer l'efficacité du système et le faire mieux connaître. L'élaboration du Plan-Cadre avait donné lieu à une étroite collaboration entre le système des Nations Unies et le Gouvernement indien. Le choix des principaux objectifs du Plan-cadre découlait de décisions collectives d'une large gamme d'organismes publics, dont la commission de planification, qui avait fait office de centre de coordination.

232. Le Plan-cadre pour l'Inde avait deux objectifs principaux, l'égalité entre les sexes et la décentralisation, qui étaient aussi des éléments clefs du neuvième plan quinquennal indien. Ces objectifs avaient été choisis pour l'intérêt qu'ils présentaient par rapport aux mandats des organismes des Nations Unies et avaient été jugés suffisamment précis pour orienter la conception, l'application et l'évaluation des programmes. Outre le Gouvernement, d'autres acteurs tels que les organisations de la société civile, des établissements universitaires et des entreprises avaient participé à l'élaboration du Plan-cadre.

233. En ce qui concernait l'égalité entre les sexes, il fallait adopter une approche ciblée de la protection des femmes dans les domaines sanitaire et économique et la consolider à tous les niveaux possibles en s'appuyant sur la société dans son ensemble et sur les organismes de développement. Quant à la décentralisation, le principe de responsabilisation, qui exigeait qu'il soit rendu compte aux collectivités de la manière dont les services leur étaient dispensés, en était un élément indispensable.

234. La Coordonnatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD en Inde a rappelé que le système des Nations Unies et le Gouvernement indien coopéraient depuis 50 ans et avaient traité ensemble de toute une gamme de priorités en matière de développement. Le Ministre indien des affaires extérieures avait demandé récemment aux organismes des Nations Unies de faire du développement le thème intersectoriel de leurs travaux et avait appelé au renforcement des organismes des Nations Unies spécialisés dans ce domaine. L'Inde avait atteint un grand nombre d'objectifs de développement, bien que la part des organismes susmentionnés dans l'aide publique au développement du pays soit inférieure à 6 % et que l'aide au développement elle-même ne représente qu'une fraction du budget de développement de l'Inde. La contribution du système de développement des Nations Unies au développement du pays prenait surtout la forme d'échanges d'idées et de compétences et de projets pilotes largement reproduits. Les organismes des Nations Unies travaillaient déjà en étroite collaboration avec le Gouvernement indien à la

réalisation des deux objectifs du Plan-cadre. Une plus grande synergie entre eux donnerait probablement plus d'efficacité à l'action entreprise.

235. La représentante du FNUAP en Inde a décrit les étapes de l'élaboration du Plan-cadre, qui avait commencé par la mise en place d'une équipe de travail en 1997. L'égalité entre les sexes avait été désignée comme le premier objectif du Plan-cadre parce qu'elle concernait tous les organismes des Nations Unies et nécessitait une approche globale impliquant à la fois le Gouvernement indien, les ONG et d'autres partenaires. La décentralisation, qui avait pris de l'importance en Inde depuis 1992 et dans laquelle on voyait un moyen de redresser les déséquilibres entre les sexes et de promouvoir l'autonomisation des femmes, en avait été désignée comme le deuxième objectif lors d'un atelier tenu au début de 1999. On avait défini les buts à atteindre en matière d'égalité entre les sexes lors de l'étape suivante comme suit : a) renégocier les relations entre les sexes au foyer et dans les collectivités; b) permettre aux femmes de mieux accéder aux ressources et de mieux les contrôler; c) étendre la participation des femmes à tous les domaines, notamment la reproduction, la vie politique et la vie économique; et d) renforcer les débats et le dialogue sur les politiques et les lois tendant à instaurer l'égalité des droits entre les sexes. On avait par ailleurs défini les grands domaines d'activité en matière de décentralisation de la manière suivante : a) participation des groupes les plus défavorisés, notamment les femmes, à la prise de décisions; b) amélioration de l'efficacité et de la qualité des services sociaux de base moyennant la prise en charge de leur gestion par les collectivités; et c) accroissement de la transparence des programmes des administrations locales et de leur gestion.

236. Évoquant les objectifs opérationnels du Plan-cadre, le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) en Inde a indiqué qu'il y avait davantage d'organismes des Nations Unies présents en Inde que dans tout autre pays et que leurs activités y étaient plus variées. Le Plan-cadre faciliterait l'harmonisation des cycles de programmation et des procédures de fonctionnement des organismes des Nations Unies et celle de ces derniers avec les cycles de programmes et les modalités d'action du Gouvernement indien. Pour le rendre opérationnel, on avait défini des domaines de collaboration. En ce qui concernait l'égalité entre les sexes, il avait été établi que l'évaluation des politiques sexospécifiques, notamment l'élaboration d'instruments et d'indicateurs, permettrait de définir des domaines prioritaires. Des activités de collaboration entre les organismes, des programmes parallèles visant à résoudre des problèmes communs et des programmes ou projets mixtes élaborés par plusieurs organismes des Nations Unies étaient à l'étude. Le système des Nations Unies ferait en sorte, avec le Gouvernement indien, que les deux objectifs du Plan-cadre soient intégrés au prochain plan quinquennal national.

237. Le représentant de l'UNICEF en Inde a déclaré que le dialogue visant à améliorer la collaboration et les activités de développement était l'un des aspects les plus intéressants du Plan-cadre. Parmi les activités de coopération, on pouvait mentionner un rapport de situation commun sur le travail des enfants, diverses activités relatives au VIH et au sida menées dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, d'autres concernant l'enseignement primaire et, à la suite du passage d'un cyclone particulièrement dévastateur à Orissa en octobre 1999, des activités menées sous l'égide de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe. Les organismes des Nations Unies commençaient à réexaminer leurs programmes en tenant compte de la nécessité de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'accélérer la décentralisation et s'employaient à

canaliser des ressources aux fins d'activités collectives. Dans un pays aussi grand que l'Inde, il était très important que le système des Nations Unies, dont la contribution financière au développement du pays était relativement peu élevée, puisse promouvoir de nouvelles idées, s'assurer l'appui des pouvoirs publics et encourager l'affectation de fonds publics dans des domaines d'activité critiques. Les partenaires bilatéraux avaient réagi de manière très positive au Plan-cadre et la constitution de partenariats avec d'autres organismes de développement avait été très productive, en particulier pour ce qui était de faire entendre la voix des femmes et d'appeler davantage l'attention sur les fillettes défavorisées.

238. Le Président du Conseil d'administration du PAM a repris la présidence. De nombreuses délégations se sont félicitées des exposés qui venaient d'être faits et des informations qui leur avaient été communiquées concernant l'application du Plan-cadre en Inde, qu'elles considéraient comme un exemple positif de collaboration au niveau national. Des orateurs ont fait l'éloge de la clarté des objectifs et noté que le Gouvernement indien avait pleinement pris en charge le Plan-cadre et l'avait harmonisé avec le neuvième plan quinquennal.

239. Des délégations ont posé un certain nombre de questions au sujet des exposés. Certains orateurs se sont demandé, compte tenu de l'étendue du pays, si le travail réalisé par l'équipe de pays aurait un effet durable sur la promotion de l'égalité entre les sexes et de la décentralisation. Des délégations ont demandé des informations au sujet de l'application du Plan-cadre au niveau du pays, des États et des collectivités.

240. De nombreuses délégations se sont interrogées au sujet du processus de programmation des organismes des Nations Unies en Inde, demandant notamment comment l'équipe de pays avait adapté ses travaux au cycle de planification à long terme du Gouvernement indien et si les organismes avaient dû remanier leurs programmes de pays respectifs. Plusieurs délégations ont pris note de la qualité du bilan commun de pays en Inde. Des questions ont été posées au sujet des problèmes que pose la programmation en commun; du maintien de l'identité des organismes participants, des calendriers des activités de collaboration, de l'intégration des objectifs des conférences mondiales dans le Plan-cadre, et de la suppression progressive d'activités considérées comme moins stratégiques. Certains orateurs ont demandé des précisions sur les programmes, notamment sur la coopération dans les situations d'urgence, et ont cherché à savoir si les femmes défavorisées participaient à la planification. Une délégation a demandé si les enfants prenaient part à la prise des décisions touchant les programmes en leur faveur et si les handicapés avaient des droits en matière de santé et d'éducation. Elle a également demandé si l'approche de l'UNICEF fondée sur les droits avait eu des répercussions sur les programmes des autres organismes. Une autre délégation a demandé si le Plan-cadre avait permis de rationaliser le système d'établissement de rapports des bureaux extérieurs.

241. Plusieurs délégations ont demandé quel pourcentage de leurs ressources financières chacun des fonds et programmes consacrait au Plan-cadre. D'autres se sont intéressées aux économies réalisées. Une délégation a demandé si la mobilisation des ressources s'était faite en commun. En ce qui concernait la coopération avec le Gouvernement indien, des délégations se sont interrogées au sujet de la coordination interne entre les différents départements et ministères et entre les administrations centrales et locales et au sujet de l'impact du Plan-cadre sur les activités des ministères.

242. Plusieurs orateurs ont demandé des informations sur le rôle des autres organismes participant à l'application du Plan-cadre, en particulier la Banque mondiale. De nombreuses délégations ont fait état du Cadre de développement intégré de la Banque et certaines ont demandé si les donateurs bilatéraux pouvaient participer davantage à son application. Une délégation a souligné la nécessité d'instaurer des partenariats stratégiques autres que le Plan-cadre, avec le secteur privé notamment, en particulier dans le domaine des technologies de l'information.

243. Un certain nombre de délégations ont souligné que le travail d'équipe décrit montrait que l'on pouvait beaucoup progresser. Des délégations ont demandé des précisions au sujet du suivi de l'application du Plan-cadre. D'autres ont demandé comment l'expérience acquise en Inde serait mise à profit dans d'autres pays, notamment des pays plus petits.

244. La Présidente du Conseil d'administration du PAM a pris note de l'intérêt manifesté par les membres du Conseil de la FAO et de l'organe directeur du Fonds international pour le développement agricole pour les bilans communs de pays et pour les plans-cadres pour l'aide au développement. Le Conseil d'administration du PAM avait déjà fait état des nombreux aspects positifs de ces processus et souligné que la bonne coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies avait permis de faire des économies. L'exposé transparent qui avait été fait, dans les documents et les exposés oraux, des problèmes que posait l'application du Plan-cadre avait été très utile. Faisant observer qu'en Inde, la sécurité alimentaire avait beaucoup progressé mais qu'elle posait encore problème dans certaines zones, la Présidente du Conseil d'administration du PAM a formulé l'espoir que l'on continuerait à s'en occuper en priorité lorsque l'on évaluerait les besoins des groupes vulnérables du pays.

245. Le secrétaire de la commission de planification du Gouvernement indien a fait valoir qu'il ne fallait pas évaluer le Plan-cadre sur la base de son budget en dollars parce que les subventions ne représentaient qu'une toute petite part du budget annuel du pays pour le développement. L'important était de faire en sorte que la promotion de l'égalité entre les sexes et de la décentralisation ait le plus grand impact possible et qu'il soit tenu systématiquement compte de ces objectifs. L'intervenant a pris note de la synergie entre les donateurs multilatéraux et les organismes bilatéraux ainsi que de la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Dresser le bilan de l'expérience acquise et échanger des informations était particulièrement important en ce qui concernait le Plan-cadre. Pour ce qui était des objectifs spécifiques de l'application de ce dernier en Inde, il fallait adapter les efforts visant à faire progresser l'égalité entre les sexes et à accélérer la décentralisation à la nature des problèmes et intégrer les fonds, politiques et projets de manière que les groupes cibles en tirent le plus grand bénéfice possible. Des commissions de planification avaient été mises en place pour coordonner les activités de développement menées par les ministères participant à l'application du Plan-cadre. Il ne fallait pas voir dans celui-ci un programme destiné à supplanter tous les autres programmes de développement mais plutôt un moyen d'en améliorer les performances et d'en augmenter l'impact.

246. La Coordonnatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD a indiqué que l'application du Plan-cadre s'était faite en coopération avec la Banque mondiale et que l'Inde n'élaborait pas de cadre de développement intégré. Elle a informé les Conseils d'administration que la Banque mondiale prenait actuel-

lement des mesures pour intégrer les objectifs sexospécifiques dans ses programmes et avait contribué à l'application du Plan-cadre en Inde en mettant à disposition des spécialistes des questions sexospécifiques, en participant à des activités interorganisations et en coparrainant des ateliers. Elle a répondu à un certain nombre d'autres questions, concernant notamment son intention de travailler de concert avec le secteur privé dans le domaine des technologies de l'information, la nécessité d'adopter des modalités de secours en cas de catastrophe qui ne nécessitent pas d'appels de fonds et l'effet positif de l'« approche capacités » utilisée pour évaluer le degré de réalisation de l'égalité entre les sexes.

247. Le représentant de l'UNICEF a fait part des appréciations positives dont l'équipe de pays a été créditée pour sa manière de mener ses opérations de secours lors du cyclone qui a ravagé Orissa. Il a indiqué que le cycle de planification du Gouvernement indien et le cycle des programmes de pays des fonds et programmes des Nations Unies coïncideraient lorsque ce dernier serait harmonisé avec le dixième plan quinquennal indien en 2003. Il a indiqué également que la structure administrative décentralisée du Gouvernement indien, qui permettait aux fonds et programmes d'opérer au niveau des États, avait permis d'obtenir de bons résultats, faisant observer à cet égard qu'une grande partie des ressources financières était canalisée directement par les États. En ce qui concernait le VIH/sida, le Groupe thématique des Nations Unies comprenait des représentants d'organisations bilatérales et multilatérales, dont la Banque mondiale, ainsi que des représentants du Gouvernement indien. L'une des conclusions auxquelles ce groupe était parvenu était qu'il n'était pas nécessaire de faire de chaque plan-cadre un catalogue des activités des organismes des Nations Unies; l'articuler autour de thèmes stratégiques pouvait être plus productif. L'expérience avait montré qu'une collaboration rapide et efficace était possible, même lorsqu'on utilisait les procédures en vigueur dans chaque organisme.

248. Le représentant du FNUAP a souligné que l'application du Plan-cadre en Inde avait été un peu plus lente que dans d'autres pays parce qu'un grand nombre d'organismes des Nations Unies y participaient. Cependant, beaucoup de progrès avaient été faits grâce à leur collaboration et l'on espérait que d'autres seraient faits au cours des deux à trois années à venir, c'est-à-dire avant le début du prochain cycle de planification. La campagne sur la violence contre les femmes était un excellent exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies pouvaient obtenir de bons résultats en joignant leurs efforts. Le représentant du FNUAP a indiqué que des économies avaient pu être réalisées dans les domaines opérationnels. Il a également indiqué que les organisations bilatérales pouvaient participer aux travaux relatifs à chacun des objectifs du Plan-cadre, au niveau national aussi bien qu'au niveau des États, comme en témoignait la participation de certaines de ces organisations aux travaux du Groupe thématique sur le VIH/sida.

249. Le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué que les organismes des Nations Unies avaient déjà entrepris une programmation commune pour certaines de leurs activités en ce qui concernait notamment la gestion des opérations en cas de catastrophe. L'établissement, dans le cadre des processus interinstitutions, de bases de données et d'indicateurs communs étaient d'excellents exemples de collaboration, notamment au niveau du district. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tiendrait compte de la sécurité alimentaire dans le cadre des objectifs opérationnels.

250. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a résumé les débats avant de clore la réunion commune. Il a rendu hommage au rôle dynamique du Gouvernement indien qui a orienté l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde. La réunion a donné lieu à des débats animés portant sur un ensemble de questions et de nombreux commentaires et suggestions importants ont été formulés. Il a noté que le Plan-cadre pour l'Inde avait deux objectifs principaux, l'égalité entre les sexes et la décentralisation, appuyés par des bilans communs de pays circonstanciés conformément aux dispositions de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale. Les groupes de travail interinstitutions ont été renforcés au niveau des pays avec la participation du Gouvernement et des organismes bilatéraux de développement. L'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde a résulté de décisions collectives et s'est inscrit dans le cadre d'une collaboration efficace. Il a été pris note des observations concernant l'instauration d'une étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods. En conclusion, la réunion s'était avérée très constructive et la tenue d'autres réunions communes serait envisagée lorsque les points inscrits à l'ordre du jour justifieraient des délibérations communes qui pourraient s'avérer particulièrement utiles pour les organismes concernés.

Deuxième partie
Deuxième session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 3 au 7 avril 2000

I. Questions d'organisation

1. Le Président, S. E. M. Vladimír Galuška (République tchèque) a ouvert la session. Il a présenté une vue d'ensemble des questions soumises au Conseil d'administration, indiquant, entre autres, que les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et du FNUAP, ainsi que le premier plan de financement pluriannuel du FNUAP (PFPA) seraient examinés à la présente session. Le Conseil devait examiner en détail la question du financement, en ce qui concerne en particulier le maintien des dispositions qu'il avait adoptées au cours des dernières années.

2. À la suite de la première session ordinaire de janvier 2000, le Bureau du Conseil s'est réuni trois fois, y compris ce matin-là. Parmi les questions examinées figuraient les résultats de la première session ordinaire et les plans pour la deuxième session ordinaire et la session annuelle. Le Bureau a également examiné la planification des sessions ultérieures du Conseil d'administration, question qui serait étudiée à la présente session. Il avait approuvé les arrangements relatifs aux visites du Conseil sur le terrain en 2000 : au Mali et en Mauritanie en avril, et au Cambodge en mai.

Ordre du jour et plan de travail

3. La Secrétaire du Conseil d'administration a donné des détails sur les éléments contenus dans l'ordre du jour provisoire, l'ordre du jour provisoire annoté, la liste des documents et le projet de programme de travail (DP/2000/L.2 et Rev.1). Elle a informé le Conseil qu'un plan de travail révisé avait été distribué. En plus des documents énumérés dans le document DP/2000/L.2 et Rev.1, les documents de séance ci-après avaient été établis et distribués : rapport sur les contributions volontaires aux ressources générales du FNUAP pour 2000-2003 (DP/FPA/2000/CRP.4); rapport sur les engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2000 et au-delà (DP/2000/CRP.6); exécution par UNIFEM des projets et programmes du PNUD : rapport de synthèse établi conjointement par le PNUD et UNIFEM (DP/2000/CRP.7); et évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD : un examen conjoint des recommandations (DP/2000/CRP.8). Plusieurs réunions officielles seraient tenues au cours de la deuxième session ordinaire, y compris une réunion d'information sur le Mozambique, le lancement de *Vaincre la pauvreté humaine : Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000*, et une réunion d'information sur l'état d'avancement du rapport annuel axé sur les résultats, 1999. La Secrétaire a indiqué que le résumé de l'examen du point 5 – Rapports au Conseil économique et social – qui figurera dans le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire, seraient soumis au Conseil d'administration à la présente session, pour adoption et transmission au Conseil économique et social, à temps pour sa session de fond de 2000. Le résumé du Président concernant les travaux de la session commune des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, tenue en janvier 2000, serait communiqué au Conseil, à la présente session.

4. Une délégation a demandé des informations au sujet de l'utilité de la présentation du rapport sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit au titre du point 6 [Plans d'action (2000-2003)]. La Secrétaire a expliqué qu'à la première session ordinaire de 2000, l'Administrateur, en présentant ses plans d'action pour 2000-2003, avait indiqué que certains aspects des travaux du PNUD n'avaient

pas été couverts et seraient examinés aux sessions ultérieures du Conseil d'administration. L'Administrateur avait promis de présenter au Conseil une mise à jour à la présente session sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit et sur son rôle dans la réforme de l'ONU, à la session annuelle de 2000.

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail révisé pour sa deuxième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.2 et Rev.1), tel qu'oralement modifié.

6. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2000 (DP/2000/9).

Calendrier des sessions ultérieures

7. La Secrétaire du Conseil a indiqué que les dates proposées pour les sessions de 2000 et 2001 avaient été examinées avec le Bureau, lequel avait à son tour examiné ces dates au sein des groupes régionaux. Elle a noté qu'il avait été proposé de tenir une première session ordinaire de deux semaines en 2001, de sorte qu'une session ordinaire précédemment prévue pour mars pourrait être annulée. L'ordre du jour de la session annuelle de 2000 figurait à l'annexe suivant l'aperçu des décisions. Diverses manifestations spéciales étaient prévues à la fois pour le PNUD et le FNUAP. Dans le cas du PNUD, l'attention sera centrée sur l'avenir des activités opérationnelles de l'ONU, avec la participation éventuelle des chefs de secrétariat de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation mondiale de la santé. En ce qui concerne le FNUAP, elle serait portée sur la santé des adolescents en matière de reproduction. Deux questions, dont l'examen avait été prévu pour la session annuelle – le rapport annuel sur l'évaluation et le rapport sur les propositions de révision du PFPA –, seraient reportées à des sessions ultérieures.

8. Une délégation est intervenue pour exprimer son appui aux trois sessions, notant que le nombre de sessions importait peu, mais qu'il s'agissait des méthodes de travail et le fonctionnement du Conseil d'administration qui devaient retenir l'attention. Le représentant a également demandé des informations supplémentaires sur la nature de la manifestation spéciale concernant le PNUD. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a indiqué que la manifestation concernant le PNUD était encore en cours d'organisation. L'idée générale était de lancer un dialogue sur l'avenir des activités opérationnelles des Nations Unies. Il serait souhaitable que les membres du Conseil expriment leurs vues sur ce point.

9. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions ultérieures en 2000 :

Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)

Troisième session ordinaire de 2000 : 25-29 septembre 2000 (sous réserve de l'approbation du Comité des conférences)

Approuvé le projet de calendrier ci-après pour ses sessions en 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-10 février 2001

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001

10. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2000, figurant à l'annexe de la décision 2000/10.

11. Le Conseil d'administration a pris note du plan de l'Administrateur de poursuivre les consultations avec tous les partenaires afin d'examiner l'intérêt qu'ils portent à la convocation d'une réunion au niveau ministériel, afin d'examiner la situation financière actuelle de l'organisation dans les meilleurs délais, compte tenu de toutes les observations formulées sur la question à la présente session.

Débat consacré au FNUAP

II. Le FNUAP et les approches sectorielles

12. Le Conseil d'administration était saisi d'un document de séance intitulé « Le FNUAP et les approches sectorielles » (DP/FPA/2000/CRP.3). Le document avait été soumis en réponse à la décision 99/4.

13. Présentant le document de séance sur le FNUAP et les approches sectorielles, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a souligné qu'il était fondé sur des discussions approfondies avec les contreparties nationales, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et les groupes de la société civile; un examen des documents pertinents; et les résultats d'une enquête sur le terrain à laquelle ont participé 12 bureaux de pays du FNUAP dans les pays où l'adoption d'approches sectorielles était en cours. Pour l'établissement du document DP/FPA/2000/CRP.3, le FNUAP avait largement tiré parti de sa participation à un séminaire organisé à Dublin (Irlande), en février 2000, sur le thème « Approches sectorielles centrées sur le partenariat » par Irish Aid, au nom du groupe de donateurs travaillant sur ce sujet.

14. La Directrice exécutive adjointe a souligné que la méthode des approches sectorielles se fondait sur l'établissement de partenariats véritables aux fins de la coopération pour le développement par le biais d'objectifs communs convenus entre la communauté des donateurs et le pays où est exécuté le programme. De ce fait, l'approche sectorielle visait à renforcer la cohérence d'un secteur par la promotion d'une approche-programme et non pas d'une approche-projet; à réduire la fragmentation de l'aide au développement; à renforcer les capacités institutionnelles nationales; et à consolider la réforme du secteur public et l'efficacité des dépenses de ce secteur. Tout en faisant observer que l'approche sectorielle était une modalité de coopération relativement nouvelle, la Directrice exécutive adjointe a souligné que son utilité était de plus en plus reconnue par toutes les parties concernées, les pays où étaient exécutés les programmes et les donateurs bien que tous aient clairement exprimé certaines préoccupations. Il arrivait souvent, en effet, que le programme sectoriel ne soit pas suffisamment contrôlé par les partenaires nationaux et que son exécution exige des autorisations à plusieurs niveaux institutionnels du gouvernement et par différents secteurs, notamment financier, technique et législatif. Par ail-

leurs, la participation de la société civile avait été faible. Une préoccupation majeure portait sur l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources et les capacités limitées dont disposaient les gouvernements pour surveiller l'emploi des ressources dans le cadre de la modalité de l'approche sectorielle. Cela a incité certains donateurs à participer à ce processus par le biais d'un financement parallèle au lieu de verser des contributions à un « panier commun », comme envisagé initialement. Il est également apparu que, dans certains pays, l'élaboration d'un programme sectoriel était impulsé par des entités extérieures et non pas par la contrepartie nationale.

15. La Directrice exécutive adjointe a souligné que, depuis l'examen des approches sectorielles par le Conseil d'administration en 1999, le FNUAP avait activement encouragé ses bureaux de pays à participer à des initiatives sectorielles, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Par exemple, en Éthiopie, le Fonds avait veillé à ce que l'élément « santé en matière de reproduction », les considérations d'égalité des sexes et la sélection appropriée d'indicateurs soient intégrés dans l'approche sectorielle relative à la santé. Au Ghana, il participait, par le biais d'un financement parallèle, à l'examen des priorités et des résultats obtenus dans le secteur de la santé et travaillait en étroite collaboration avec les contreparties nationales afin de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données. Plusieurs autres exemples étaient mentionnés dans le document dont était saisi le Conseil. Le FNUAP avait acquis une expérience considérable du fait de sa participation aux approches sectorielles et, s'il partageait les préoccupations des autres parties concernant la transparence, les mécanismes de financement, le contrôle national et la participation des intervenants, le Fonds considérerait que cette modalité était un pas dans la bonne direction.

16. La Directrice exécutive adjointe a souligné qu'à l'avenir le FNUAP continuerait de participer activement à l'exécution des programmes sectoriels en tant que partenaire dans les délibérations sur la planification et les orientations et s'efforcerait de promouvoir le contrôle national du processus. Le Fonds était déterminé à utiliser la modalité comme moyen d'obtenir la mise en oeuvre des mesures essentielles convenues lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen de la CIPD+5. Le FNUAP veillerait en particulier à ce que la santé en matière de reproduction et d'hygiène sexuelle, les droits en matière de reproduction et les préoccupations en matière de population et de développement soient intégrés dans le processus de réformes sectorielles; que les préoccupations sexospécifiques soient intégrées dans les plans directeurs; qu'une attention accrue soit accordée à la pandémie du VIH/sida; et que la qualité de la collecte et de l'analyse des données soit améliorée. Le Fonds participerait également aux activités dans des secteurs autres que la santé et l'éducation, dans la mesure du possible, compte tenu de ses ressources humaines limitées au niveau des pays. Cette participation serait notamment fonction de la situation du pays et l'avantage comparatif du Fonds. Le FNUAP s'efforcerait également, en collaboration avec ses partenaires nationaux et autres, d'établir des liens clairement définis avec d'autres cadres de développement, comme les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

17. En ce qui concerne les contraintes opérationnelles, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP continuerait de travailler en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin d'harmoniser ses règles et règlement et de simplifier les procédures en vigueur, ainsi que de ré-

duire la charge administrative imposée aux contreparties nationales, tout en maintenant le niveau requis concernant les critères relatifs à la transparence et à l'établissement de rapports. Entre-temps, le Fonds utiliserait les mécanismes de financement parallèle et, lorsque la santé en matière de reproduction constituait un élément explicite des approches sectorielles et que les procédures appropriées en matière de contrôle et de rapport étaient en place, le Fonds envisagerait de verser une partie limitée de ses ressources à un « panier commun », au cas par cas, conformément à ses règles et règlement. Avec l'évolution de la participation du Fonds aux approches sectorielles, une priorité consisterait pour lui à veiller à une étroite correspondance avec les travaux sur son PFPA, en ce qui concerne en particulier la sélection d'indicateurs appropriés et l'établissement de rapports sur les résultats au niveau des activités. Le FNUAP prévoyait de lancer plusieurs activités en vue de renforcer sa participation aux approches sectorielles, y compris l'élaboration de directives internes; l'orientation de son personnel dans les futures activités de formation, ainsi que sa prochaine réunion mondiale; l'examen de la modalité de l'approche sectorielle à la prochaine réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé; et les travaux avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de renforcer les capacités nationales, de mettre au point des arrangements financiers communs et de faire connaître les expériences pertinentes et diffuser les enseignements tirés.

18. Lors du débat qui a suivi, plusieurs délégations sont intervenues pour exprimer leur satisfaction de la participation accrue du FNUAP au processus des approches sectorielles et l'ont encouragé à renforcer sa participation, en particulier dans les domaines de la santé en matière de reproduction, de la population et du développement et d'un plaidoyer global en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. De nombreuses délégations ont remercié le FNUAP d'avoir établi un document sérieux et bien conçu et loué sa présentation par la Directrice exécutive adjointe (Programme). Les principales questions sur lesquelles elles ont concentré leur attention concernaient la modalité du financement par la mise en commun des ressources, les indicateurs et la formation. Plusieurs délégations ont souligné que le « panier commun » constituait la modalité de financement idéale pour les approches sectorielles et, à ce sujet, elles ont encouragé le FNUAP à réviser son règlement financier et ses règles de gestion financières, ainsi que ses procédures. Plusieurs délégations ont souligné que toute proposition visant à modifier les règles de gestion financière devrait d'abord être soumise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Diverses délégations ont estimé que la participation du Fonds au « panier commun » devrait être déterminée au cas par cas, le FNUAP devant être certain que des mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports appropriés étaient en place.

19. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la nécessité de disposer d'indicateurs efficaces et demandé au FNUAP de jouer un rôle clef dans ce domaine. Une délégation a exprimé son appui au Fonds dans les efforts qu'il déploie pour utiliser, dans toute la mesure possible, les indicateurs des processus concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une autre délégation a souligné que les travaux du Fonds dans le domaine des indicateurs et systèmes de données relatifs à la santé en matière de reproduction présenteraient un intérêt particulier pour les approches sectorielles. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par le FNUAP avec tous ses partenaires, afin de faire en sorte que les indicateurs appropriés soient intégrés dans

les approches sectorielles. En ce qui concerne la formation, diverses délégations ont souligné qu'il était essentiel que l'ensemble du personnel du FNUAP reçoive une formation concernant les approches sectorielles, en particulier le personnel des bureaux de pays et des équipes d'appui aux pays. Certaines délégations ont fait observer qu'il était également important de dispenser une formation au personnel des pays où sont exécutés les programmes. De l'avis d'une délégation, la formation devait être coordonnée avec les autres organismes, selon que de besoin.

20. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a exprimé sa satisfaction du fait que le FNUAP avait pu participer récemment à un séminaire sur les approches sectorielles, accueilli par son pays. À son avis, cette modalité pouvait fournir un moyen de renforcer les partenariats et de développer un contrôle véritable dans les pays où sont exécutés les programmes. La délégation, tout en félicitant le FNUAP des progrès réalisés dans ce domaine, lui a instamment demandé de s'efforcer encore plus activement d'élargir sa participation aux approches sectorielles. Se référant au paragraphe 29 du document DP/FPA/2000/CRP.3, elle a demandé au FNUAP de modifier ses règles et procédures afin de pouvoir participer pleinement à cette modalité. Elle lui a demandé d'adopter une démarche qui lui permettrait de verser des fonds dans un « panier commun », sans recourir au mécanisme de financement parallèle. La délégation a noté avec satisfaction que le FNUAP examinait activement la question au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de faire en sorte que les fonds et programmes puissent participer à cette modalité dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a souligné que le bon fonctionnement des approches sectorielles exigeait l'engagement de tous les partenaires au développement. Toutefois, la Banque mondiale, compte tenu de ses procédures financières en vigueur, ne pouvait participer à ce processus. La délégation a donc demandé instamment à tous ceux qui souhaitaient le succès de cette modalité d'engager leurs représentants à la Banque mondiale à faire en sorte que les mécanismes de la Banque lui permettent d'y participer.

21. Une autre délégation a exprimé son appui à la participation du Fonds aux approches sectorielles dans son propre pays et déclaré que cette modalité représentait le meilleur moyen d'éviter les doubles emplois dans la réalisation des objectifs de développement d'un secteur spécifique. Elle a reconnu que cette procédure garantissait le contrôle des activités par le gouvernement, en adoptant des approches communes à travers un secteur et en comptant sur les procédures gouvernementales pour le versement de tous les fonds et l'explication de leur emploi. Se référant aux programmes d'investissement dans les secteurs de l'éducation et de la santé dans son pays, la délégation a noté que, dans ces deux secteurs, le FNUAP avait un rôle primordial à jouer, dans des domaines comme la santé en matière de reproduction, la prévention du VIH/sida et les considérations d'égalité entre les sexes. Elle a ajouté que la participation du FNUAP au processus préparatoire des approches sectorielles dans son pays avait été très utile et recommandé que le Fonds continue de jouer un rôle dans la mise au point et l'application des approches sectorielles en matière d'éducation et de santé.

22. Une délégation a engagé le FNUAP à porter la question de la participation effective aux approches sectorielles à l'attention du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et au Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP pour les questions sanitaires. La délégation a ajouté qu'en examinant le cadre dans lequel le FNUAP participerait aux approches sectorielles, les initiatives tendant à atteindre un niveau acceptable des procédures de suivi et d'établissement de rapports de-

vraient être considérées comme une responsabilité collective. Le FNUAP pourrait utiliser sa participation à des mécanismes de financement communs comme un catalyseur pour insister sur les systèmes de suivi et d'établissement des rapports, y compris des rapports financiers, et appuyer ces systèmes. Dans le pays de la délégation, six grands donateurs menaient leurs activités sur cette base. La délégation fait sienne la prudence avec laquelle le Fonds choisissait les pays aux fins de la mise en place de mécanismes de financement communs. Elle a cependant insisté pour que le FNUAP, plutôt que de participer à des mécanismes de financement communs uniquement dans les cas où la santé en matière de reproduction était un élément explicite des approches sectorielles, soit plus proactive en ce qui concerne la participation à des mécanismes de financement communs. Ce faisant, le Fonds occuperait une place privilégiée lui permettant de mettre sans réserve l'accent sur les questions de santé en matière de reproduction et de veiller à ce que la santé en matière de reproduction soit systématiquement un élément des approches sectorielles. À cet égard, les stratégies nationales pourraient tirer parti des compétences techniques du Fonds et de l'expérience qu'il a acquise dans le domaine de la santé en matière de reproduction. La délégation a ajouté que la formation en matière d'approches sectorielles est importante et que le personnel des programmes de pays ainsi que les fonctionnaires du FNUAP devraient y participer. À l'échelle des pays, la multiplicité des conditions et des processus risquait de compromettre la coordination; il était donc important d'étudier la façon de coordonner efficacement, dans les pays bénéficiant d'un programme, des processus tels que les approches sectorielles, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre général de développement de la Banque mondiale, parmi d'autres.

23. Une autre délégation a fait observer que les approches sectorielles n'avaient pas donné les résultats escomptés dans tous les pays bénéficiant d'un programme. Dans une large mesure, les problèmes résultaient des difficultés de démarrage. La délégation a encouragé les pays bénéficiant d'un programme à intensifier leurs propres efforts en vue de mettre en oeuvre des approches sectorielles. La délégation a déclaré que le recours du Fonds à un cadre logique pour la planification des programmes et au PFFA convenaient bien pour définir les résultats des indicateurs. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Fonds pour coopérer avec tous les pays bénéficiant d'un programme afin d'assurer l'utilisation d'indicateurs appropriés dans les approches sectorielles. Une délégation, tout en félicitant le FNUAP de sa participation judicieuse aux approches sectorielles dans plusieurs pays, a déclaré qu'il importait de procéder avec prudence et a encouragé le Fonds à recueillir et à partager des données sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience à toutes les étapes du processus. La délégation a convenu que l'amélioration de la qualité de la collecte et de l'analyse des données devrait être la tâche prioritaire du FNUAP. La délégation comprenait bien que le FNUAP s'attachait de mieux aligner les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports et autres mécanismes administratifs sur ceux des approches sectorielles. La délégation a fait observer que ce type de coordination au niveau des approches sectorielles était une activité à forte intensité de personnel et que le niveau de participation du Fonds devrait être examiné en tenant compte d'autres mécanismes de coordination tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

24. Une délégation, tout en constatant avec satisfaction que le FNUAP avait encouragé ses bureaux de pays à participer à toutes les initiatives sectorielles, a déclaré que la participation du personnel des bureaux de pays était essentielle pour ga-

rantir la bonne mise en oeuvre des approches sectorielles. À cet égard, la délégation a demandé au FNUAP de faire en sorte que le personnel soit bien formé aux approches sectorielles et a suggéré que cette formation soit dispensée en collaboration avec les partenaires du GNUM, le cas échéant. Une délégation a estimé, comme le FNUAP, que la santé en matière de reproduction était un domaine multisectoriel et que, par conséquent, la participation du Fonds aux approches sectorielles dans le domaine de la santé devait être considérée dans une perspective plus large englobant l'éducation, les questions de sexesécificité et de protection sociale. La délégation a fait observer que le FNUAP avait un important rôle de plaidoyer à jouer de manière à faire en sorte que la santé et les droits en matière de reproduction et les variables démographiques soient pris en compte dans les secteurs pertinents.

25. Une autre délégation, ayant observé que son propre gouvernement avait adopté des mesures pour lui permettre de participer aux approches sectorielles, s'est félicitée de la participation du FNUAP à l'élaboration de politiques sectorielles. La délégation s'inquiétait de ce que le FNUAP ne puisse, à la longue, établir un lien entre sa propre contribution et les produits sectoriels. Elle a souligné qu'avant que ne soit assurée à son personnel une formation sur les moyens d'établir un lien entre les approches sectorielles et les autres initiatives menées à l'échelle du Fonds telles que le PFPA, il importait de maintenir la visibilité des initiatives du FNUAP et de la renforcer grâce à la mise en commun des ressources. Dans ce contexte, la délégation a demandé à être informée ultérieurement de la façon dont la contribution du FNUAP à la mise en commun des ressources renforcerait les résultats obtenus dans le contexte du PFPA. La délégation a déclaré qu'elle préférerait que le FNUAP cherche à obtenir au préalable le consentement du Conseil d'administration dans les cas où il souhaitait contribuer une partie de ses ressources de base aux ressources communes.

26. Une délégation a encouragé le FNUAP à poursuivre son analyse des enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau des pays et a souligné que le FNUAP occupait une place de choix pour ce qui était d'utiliser ses activités de plaidoyer dans le domaine de la santé en matière de reproduction et ses compétences techniques aux fins de la planification et du suivi des approches sectorielles. La délégation a estimé que le rôle que le Fonds jouait pour assurer que la santé en matière de reproduction retienne toute l'attention voulue dans le cadre des approches sectorielles, était essentiel pour promouvoir l'accès universel aux soins et aux services dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Le rôle de chef de file que la délégation souhaiterait voir le FNUAP jouer dans le domaine de la santé en matière de reproduction était directement lié au rôle que le Fonds jouait dans le cadre des approches sectorielles, à savoir aider les pays à faire en sorte qu'ils disposent des cadres nécessaires pour assurer l'accès de la population aux services essentiels dans le domaine de la santé en matière de reproduction. La délégation a fait observer que les résultats d'ensemble obtenus par le Fonds dans le domaine des approches sectorielles n'étaient pas systématiquement satisfaisants et a engagé le FNUAP à se doter des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre des approches sectorielles dans tous les pays prioritaires. Tous les bureaux de pays du FNUAP devraient bénéficier de la formation et des orientations nécessaires afin qu'ils comprennent clairement leur rôle et leurs responsabilités s'agissant de leur participation aux approches sectorielles. À cet égard, la délégation a offert l'aide de son pays en vue de l'élaboration de matériaux nécessaires à l'orientation, aux études de cas et à l'analyse des enseignements tirés de l'expérience. La délégation a ajouté que le FNUAP devrait collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'élaboration d'une ap-

proche commune des Nations Unies aux approches sectorielles et a noté que le Bangladesh était un exemple de pays où les organismes des Nations Unies collaboraient dans le cadre du processus des bilans communs de pays.

27. Une délégation, parlant au nom d'une autre délégation, s'est déclarée encouragée de voir à quel point le FNUAP était attaché aux approches sectorielles et a noté que le FNUAP avait un rôle critique à jouer, en particulier en ce qui concerne les stratégies normatives. Les délégations s'inquiétaient de l'absence de prise en compte des droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction dans les approches sectorielles. Les délégations étaient d'avis que les équipes d'appui aux pays du FNUAP devaient jouer un rôle de premier plan dans les approches sectorielles. Une des deux délégations a offert de partager avec le Fonds son expérience en matière de formation.

28. Une délégation, tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y avait à appliquer des approches sectorielles dans certains secteurs, convenait pleinement avec le FNUAP que certaines questions étaient multisectorielles et se chevauchaient et ne se prêtaient donc pas à un examen dans le cadre d'un secteur donné. La délégation a proposé que les approches sectorielles soient appliquées dans des domaines où elles seraient les plus efficaces et a engagé le FNUAP à jouer le rôle de chef de file et de principal promoteur s'agissant de la mise en oeuvre effective du Programme d'action de la CIPD et de principales mesures adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire consacrée à la CIPD+5. Une autre délégation considérait les approches sectorielles comme un instrument important pour assurer une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans la programmation. La délégation a déclaré qu'en alignant les approches sectorielles sur le PFPA, il serait utile d'analyser quelque peu les effets synergiques de la valeur ajoutée résultant des approches sectorielles. La délégation s'est félicitée de l'analyse présentée dans le document, en particulier l'accent mis sur la nécessité de permettre aux pays intéressés de maîtriser le processus des approches sectorielles. La délégation a souligné que les approches sectorielles étaient un instrument et non pas une stratégie. La délégation a ajouté que, pour que les approches sectorielles soient efficaces, il fallait que les pays formulent une politique précise et adoptent des procédures budgétaires appropriées pour la mise en commun des ressources. La délégation a noté qu'il fallait assurer la cohérence entre les approches sectorielles et le PFPA. La délégation s'est interrogée sur la collaboration avec la Banque mondiale concernant les approches sectorielles.

29. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations pour leurs observations utiles et constructives. Elle a fait observer que le FNUAP souhaitait être associé aux entretiens sur les approches sectorielles, précisant que parfois il n'était pas invité. Elle a fait observer qu'à l'heure actuelle le FNUAP ne pouvait participer que faiblement à la mise en commun des ressources. Elle a déclaré que le Fonds consulterait le GNUD en ce qui concerne le mécanisme de financement des approches sectorielles. Elle a ajouté qu'au sein du GNUD un sous-groupe consacré aux approches sectorielles avait été créé et qu'un inventaire sur des partenaires serait établi. Elle a convenu que la mise en commun des données d'expérience et des enseignements tirés de l'expérience était très importante et devait avoir lieu à intervalles réguliers et fréquents. Elle a remercié tout particulièrement les délégations qui avaient partagé leurs données d'expérience concernant le processus des approches sectorielles. Elle a ajouté que le FNUAP s'attacherait à poursuivre sa participation aux approches sectorielles dans leurs pays.

30. Elle a déclaré que le FNUAP avait pris note des offres d'assistance que lui avaient faites certaines délégations aux fins de la préparation de matériaux d'orientation et de formation concernant les approches sectorielles. Elle a noté que bon nombre de donateurs avaient acquis une expérience plus importante que le Fonds dans le domaine des approches sectorielles et que le FNUAP pourrait tirer le plus grand parti de cette expérience. En ce qui concerne la synergie entre les approches sélectives et le PFPA, elle a fait observer que les objectifs du PFPA seraient également pris en considération dans les différents secteurs. Elle a noté qu'il n'y avait aucune contradiction entre les approches sectorielles et le PFPA – deux mécanismes visant le même but. En ce qui concerne l'attribution, elle a fait observer qu'au niveau des objectifs, il ne serait pas possible d'attribuer les résultats au seul FNUAP, de nombreux intervenants participant au processus et contribuant aux résultats à ce niveau. En ce qui concerne la collaboration avec la Banque mondiale, elle a noté que le FNUAP avait tenu des consultations avec la Banque au Bangladesh, par exemple, et que le Fonds avait activement collaboré avec la Banque mondiale et d'autres donateurs pour assurer la complémentarité de leurs interventions respectives. En conclusion, elle a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur soutien et a noté que les approches sectorielles étaient un domaine en pleine évolution et que le FNUAP continuerait de consulter le Conseil d'administration à mesure qu'il renforcerait sa participation aux approches sectorielles.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/8

Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* avec satisfaction du rapport sur les approches sectorielles publié sous la cote DP/FPA/2000/CRP.3;

2. *Encourage* le FNUAP à renforcer encore sa participation à la conception et à l'exécution d'approches sectorielles, conformément à son mandat et à son avantage comparatif, en ce qui concerne en particulier les aspects normatifs, dans les domaines de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, ainsi que de la santé maternelle et l'hygiène sexuelle, ainsi que des stratégies en matière de population et de développement et des activités globales de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport à ce sujet dans son rapport annuel sur le plan de financement pluriannuel;

3. *Encourage également* le FNUAP, lorsque cela sera possible, à jouer un rôle de plaidoyer, afin de garantir que la santé et les droits en matière de reproduction et les variables démographiques soient pris en compte dans d'autres secteurs pertinents;

4. *Demande instamment* au FNUAP, dans le cadre de sa participation à des approches sectorielles, d'accorder plus d'attention aux problèmes de plus en plus graves posés par l'épidémie du VIH/sida;

5. *Approuve* la participation du FNUAP, au cas par cas, à des arrangements de financement communs dans le cadre d'approches sectorielles, lorsque le FNUAP

est convaincu que des mécanismes appropriés de contrôle, d'établissement de rapports et de comptabilité sont en place, en tenant compte des vues exprimées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000, et, à ce sujet, encourage le FNUAP à s'associer avec des partenaires pour appuyer et renforcer les systèmes des pays bénéficiaires de programmes en matière de contrôle, de rapports et de comptabilité, si possible;

6. *Demande* au FNUAP d'évaluer avec soin sa participation à des approches sectorielles, de compiler les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques observées, y compris l'incidence de sa participation à des arrangements de financement communs sur la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel, et de lui transmettre ces données ainsi que, selon que de besoin, aux gouvernements, aux donateurs, aux partenaires du système des Nations Unies et aux organisations de la société civile;

7. *Prie également* le Directeur exécutif de maintenir à l'examen le règlement financier du FNUAP, en tenant compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la pleine participation du Fonds à des approches sectorielles et de lui soumettre des propositions à ce sujet, à sa première session ordinaire de 2002, après les avoir présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

8. *Prie également* le FNUAP, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, selon qu'il conviendra, d'assurer la formation adéquate du personnel concernant les approches sectorielles, afin que celui-ci puisse participer pleinement à ces processus.

6 avril 2000

III. Plan de financement pluriannuel du FNUAP

32. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé « Plan de financement pluriannuel, 2000-2003 » (DP/FPA/2000/6) qui lui était présenté en application de ses décisions 98/24 et 99/5.

33. La Directrice exécutive a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration, réuni en sa deuxième session ordinaire de 2000, et a fait remarquer que cette session revêtait une importance toute particulière pour le FNUAP car elle devait porter sur un certain nombre de sujets de préoccupation majeurs : la plan de financement pluriannuel du FNUAP (PFPA), les engagements de financement en faveur du FNUAP; les approches sectorielles; et le rapport au Conseil économique et social. Elle a annoncé que, pour gagner du temps, elle limiterait son propos au PFPA. Elle a présenté le nouveau Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) du FNUAP, M. Kunio Waki, auquel elle a officiellement souhaité la bienvenue. Elle a fait remarquer qu'il apportait au FNUAP une énorme expérience acquise au cours de sa carrière au sein du Gouvernement japonais, de l'UNICEF et du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, ajoutant que sa vaste connaissance de toutes les questions de développement serait d'une grande utilité au Fonds.

34. Dans sa présentation du rapport relatif au PFPA pour la période allant de 2000 à 2003 (DP/FPA/ 2000/6), elle a noté que ce plan avait été élaboré pour donner suite aux décisions 98/24 et 99/5 du Conseil d'administration dans lequel le FNUAP était invité à élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des pro-

grammes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base. Il était, pour le FNUAP, une excellente occasion d'accélérer la transition, déjà entamée, vers une gestion centrée sur les résultats. Pour mettre ce plan au point, le FNUAP avait dû se livrer à une réflexion sur ses activités et procéder à des choix stratégiques. Le moment était parfaitement choisi puisqu'il coïncidait avec la fin de l'examen des résultats obtenus cinq ans après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dont les conclusions avaient guidé le choix des priorités du FNUAP. Le rapport sur le PFPA serait complété par le rapport que le FNUAP présenterait à la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration pour donner des précisions sur la façon dont il se proposait de contribuer à la suite donnée aux principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD.

35. Le FNUAP s'était efforcé de faire en sorte que le PFPA fasse fond sur les mécanismes existants pour les améliorer en les adaptant à la réalité des situations dans les pays, et qu'il n'impose pas une charge trop lourde aux partenaires nationaux et bureaux de pays. C'est pourquoi il avait fait réaliser des études de faisabilité dans cinq pays : le Burkina Faso, le Nicaragua, la République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et le Soudan. Le PFPA avait été élaboré avec la participation d'un grand nombre de fonctionnaires du FNUAP et en consultation et en collaboration étroite avec ses partenaires, et notamment le PNUD et l'UNICEF. Un effort particulier avait été fait afin d'aligner le PFPA du Fonds sur ceux des autres organisations en adaptant au besoin la terminologie utilisée compte tenu de la nature et de l'étendue des activités, de la structure organisationnelle et de l'ampleur des ressources humaines et financières du Fonds. Des consultations officieuses avaient été tenues avec le Conseil d'administration et le FNUAP avait communiqué la version préliminaire de son rapport aux membres du Conseil pour qu'ils soient étroitement associés à l'élaboration du PFPA. Les suggestions et les conseils du Conseil d'administration lui avaient été d'une grande utilité. La Directrice exécutive a exprimé sa profonde reconnaissance aux Gouvernements britannique, canadien, danois, finlandais et suédois pour leur généreux appui financier à ce projet.

36. Se référant au document dont était saisi le Conseil d'administration (DP/FPA/2000/6), elle déclarait qu'il comportait trois parties : la première portait sur le PFPA lui-même, qui réunissait un cadre de résultats et un cadre intégré d'allocation des ressources reposant sur deux scénarios de financement possibles; la deuxième partie sur la gestion centrée sur les résultats et le renforcement des systèmes organisationnels et de la gestion qui pouvait en résulter, et la troisième sur les différentes façons de faire rapport sur les résultats obtenus.

37. Dans le contexte du cadre de résultats, le FNUAP s'était efforcé de recenser les domaines de résultats les plus répandus et les stratégies prioritaires, tout en faisant preuve de la souplesse qui s'imposait pour une organisation décentralisée travaillant avec 134 pays dans des contextes démographique, économique, social et culturel extrêmement différents. Le cadre de résultats était simple et direct, avec ses trois objectifs, ses six produits et ses indicateurs correspondants et avec ses quatre stratégies prioritaires pour aboutir aux résultats recherchés. Les indicateurs permettant de mesurer les progrès faits dans la réalisation de ces objectifs étaient ceux du Programme d'action de la CIPD, des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action, des bilans communs de pays et de l'Équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous du CAC. Bien que ce cadre essaie de compter les ressources et les résultats, à ce stade, il n'avait pas été possible,

ou même nécessaire, pour appliquer le PFPA, de montrer de façon explicite les liens existants entre ces deux éléments. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP ferait appel aux conseils et à l'expérience du Conseil d'administration tout au long de la mise en œuvre du PFPA.

38. La Directrice exécutive a fait remarquer que le PFPA serait appliqué au FNUAP dans le cadre de la démarche fondée sur la gestion centrée sur les résultats qui avait déjà été adoptée. Le Fonds renforcerait encore sa capacité d'axer la gestion sur les résultats notamment en orientant et en coordonnant les systèmes existants pour qu'ils soient centrés sur les résultats et en améliorant la gestion des ressources humaines. Les systèmes de gestion des programmes seraient encore améliorés pour que des justifications soient demandées et données à tous les niveaux, et notamment à ceux de la planification stratégique, du suivi, de l'évaluation et de la présentation des rapports, en mettant l'accent sur l'analyse en temps voulu des données, l'action en retour et la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience. Une des étapes importantes de ce processus consisterait à encourager le recours à la méthode du cadre logique appliquée à la planification et à la gestion des programmes centrées sur les résultats. Le lancement des nouveaux programmes de pays, prévu pour beaucoup pour les deux premières années de fonctionnement du PFPA, devait être l'occasion rêvée d'intégrer pleinement cette méthode dès les toutes premières étapes des programmes. Le FNUAP était aussi en train de rationaliser son système de gestion de l'information portant sur les finances et les programmes. Dans le contexte de la gestion centrée sur les résultats, une attention particulière devait être accordée au renforcement des capacités de planification des programmes, de prise des décisions stratégiques, de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports analytiques. La Directrice exécutive a indiqué qu'un vaste plan d'institutionnalisation de la gestion centrée sur les résultats et de mise en œuvre du PFPA était en train d'être élaboré sur la base d'une évaluation institutionnelle.

39. Elle a déclaré que, dans son rapport annuel, devait figurer un compte rendu des progrès faits par le FNUAP dans la réalisation des résultats mentionnés dans le PFPA. Chaque année, un rapport serait présenté sur les avancées majeures obtenues au niveau des produits ainsi que des objectifs. Le FNUAP se proposait de présenter des rapports plus détaillés portant sur l'ensemble du cycle du PFPA, soit au cours de la dernière année de fonctionnement du Plan, soit l'année suivant la fin du cycle. La Directrice exécutive a demandé au Conseil d'administration son avis sur le calendrier exacts de présentation de ce rapport. Au cours de la première année de fonctionnement du PFPA, en 2001, le FNUAP se proposait de faire simplement rapport sur le processus de mise en œuvre du Plan. La Directrice exécutive a assuré le Conseil d'administration que le personnel du Fonds, à tous les niveaux, s'était mobilisé autour du PFPA.

40. Dans le cadre du Plan, le FNUAP s'était efforcé de montrer comment les ressources influent sur les résultats en proposant deux scénarios de financement – portant l'un sur 1,4 milliard de dollars, étalé sur quatre ans, l'autre sur 1,6 milliard de dollars. Le premier plan de ressources, établi sur la base du plan de travail pour la période 2000-2003 qui avait été approuvé à la session annuelle de 1999, ne suffisait pas à couvrir le solde actuel des montants alloués au titre des programmes de pays approuvés et compromettrait la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD au niveau des pays. Le second permettrait en revanche au FNUAP de tenir ses engagements et d'exécuter dans leur intégralité les programmes de pays approuvés. Les chiffres sur lesquels reposait ce second scénario étaient eux-mêmes loin

d'être excessifs, compte tenu de l'importance des besoins et des engagements pris à la CIPD.

41. La Directrice exécutive a déclaré que lorsqu'il envisagerait les deux scénarios de financement, le Conseil d'administration devrait se souvenir que ce second scénario, bien qu'ambitieux en apparence, était en fait tout à fait réalisable. Elle était convaincue que les ressources nécessaires pouvaient être mobilisées. Elle a souligné que c'était l'occasion rêvée pour le Conseil d'administration d'apporter sa contribution aux efforts faits pour aboutir à des résultats concrets dans l'application du Programme d'action de la CIPD. Elle a insisté sur la volonté sincère du FNUAP de faire tout ce qui était en son pouvoir pour centrer sa gestion sur les résultats et appliquer le PFPA et a vivement encouragé les membres du Conseil d'administration à assumer leur part des responsabilités sans quoi un élément critique de la mise en œuvre du PFPA ferait défaut. Elle espérait que le lancement du PFPA marquerait le début d'une longue période de stabilité et de croissance financières pour le FNUAP.

42. Au cours du débat qui a suivi, de nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de l'introduction détaillée de la Directrice exécutive et du rapport bien structuré et d'excellente qualité qu'elle avait présenté sur le PFPA. Une délégation a souligné que, dans son introduction, la Directrice exécutive avait fait preuve de vision et de réalisme, avis que partageaient plusieurs autres délégations. De nombreuses délégations ont souhaité la bienvenue au nouveau Directeur exécutif adjoint (politiques et administration).

43. Plusieurs délégations ont noté que le processus du PFPA était en évolution constante et que le document dont était saisi le Conseil d'administration à ce sujet (DP/FPA/2000/6) constituait une bonne base de travail du fait qu'il reconnaissait que des améliorations et des modifications devaient être apportées à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de l'application du Plan. De nombreuses délégations ont insisté sur l'utilité du PFPA en tant qu'outil de gestion et souligné l'importance que revêtait la diffusion des enseignements tirés dans son cadre. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour le large processus de consultation qu'il avait mené en vue de l'élaboration du plan et l'ont encouragé à poursuivre sur cette voie. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP et son personnel pour leur engagement en faveur du PFPA et pour l'effort majeur qu'avaient exigé l'élaboration et la mise au point du plan. De l'avis d'une délégation, le PFPA devait faire ses preuves à la faveur de son utilisation dans le cadre des programmes de pays et les bureaux de pays devaient participer à la définition de ses objectifs voire de ses produits. De nombreuses délégations se sont inquiétées du déclin des ressources de base du Fonds et ont souligné que cette tendance devait être renversée. Beaucoup espéraient que le plan contribuerait à assurer le financement du Fonds de façon plus durable et prévisible. Certaines suggéraient que le lien entre les résultats et les ressources soit encore approfondi tandis que d'autres estimaient qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que des corrélations parfaites soient établies entre ces deux éléments.

44. Différentes vues ont été exprimées concernant les scénarios de ressources présentés dans le document relatif au PFPA (DP/FPA/2000/6). Certaines délégations jugeaient les deux scénarios irréalistes et trop optimistes; d'autres préféraient le second, qui tablait sur un niveau de ressources plus élevé tandis que d'autres étaient favorables au premier qui prévoyait des ressources moins importantes et, à leur avis, plus réalistes et réalisables. Une délégation souhaitait savoir comment le Fonds ferait pour revoir à la baisse ces programmes si le premier scénario était retenu. Une

autre aurait préféré « un scénario de continuité », fondé sur le précédent plan de travail qui avait été approuvé par le Conseil d'administration, estimant important de bien faire la différence entre réalisme et idéalisme au sujet des scénarios de financement compte tenu du déclin de l'aide publique au développement.

45. Plusieurs délégations, insistant sur la nécessité de disposer de données et de systèmes de données fiables, ont vivement encouragé le FNUAP à jouer un rôle de premier plan en collaborant avec ses partenaires à l'amélioration du rassemblement et de l'analyse des données et notamment en mettant en place de nouveaux systèmes de données ou en appuyant ceux qui existent déjà et en renforçant les capacités nationales dans ce domaine. Certaines délégations estimaient que le FNUAP devait mettre au point des indicateurs communs avec le PNUD et l'UNICEF. Plusieurs délégations ont estimé que le Fonds devrait se servir des indicateurs des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'Équipe spéciale pour les services sociaux de base pour tous. Différents points de vue avaient été exprimés concernant la présentation des rapports relatifs au PFFA : on estimait soit qu'un rapport quadriennal devait être présenté avant la fin du cycle soit que ce rapport devait être présenté après la fin du cycle; soit qu'il fallait faire rapport le plus tôt possible même si, au début, ces rapports présentaient des lacunes; soit que le cycle de présentation des rapports devait être harmonisé avec celui du PNUD; soit que la présentation du rapport annuel et les annonces de contribution devaient se faire à la même session du Conseil d'administration; soit enfin que le premier rapport annuel du FNUAP devait être présenté en 2001.

46. Une délégation, notant que le rapport relatif au PFFA était d'une grande utilité pour la gestion interne, a fait remarquer qu'il était le reflet d'une évolution majeure qui s'était produite au sein du FNUAP. Elle espérait qu'il contribuait à renforcer la capacité du Fonds de suivre et d'évaluer l'efficacité de ses activités à intervalle régulier et d'adapter ses stratégies de façon à obtenir davantage de résultats dans le cadre de ces programmes. Elle a fait observer que le document avait pour défaut de ne pas présenter une analyse approfondie des produits résultant des activités du Fonds, analyse qui aurait été d'une importance cruciale pour mesurer le taux d'exécution des produits et pour revoir les politiques du Fonds. Elle a indiqué que le Ministère des affaires étrangères et de la coopération pour le développement de son pays se livrait actuellement à un exercice semblable, qui visait à introduire des méthodes de budgétisation centrées sur les résultats, et a proposé de faire profiter le FNUAP de cette expérience. Se référant au rôle important que jouait le Fonds dans les principales mesures proposées pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, elle a déclaré que le deuxième scénario de ressources présenté dans le PFFA en tenait dûment compte. En revanche, le premier scénario ne donnait pas au FNUAP une marge de manoeuvre suffisante pour pouvoir accomplir des progrès notables dans l'application de ces mesures. Le premier scénario limiterait aussi la capacité du Fonds de réaliser des programmes de pays dignes de ce nom. La même délégation a insisté sur le fait que le PFFA devait être un moyen d'encourager les donateurs à accroître leurs contributions et en particulier d'inciter les moins généreux d'entre eux à verser des contributions beaucoup plus substantielles. Elle préférait de beaucoup le deuxième scénario, soulignant que la qualité des activités menées par le Fonds dépendait des ressources qui étaient mises à sa disposition. Elle a insisté sur le fait que le moment était venu d'agir.

47. Une autre délégation, insistant sur le fait que son propre pays, alors même qu'il traversait une grave crise budgétaire, avait continué d'appuyer le FNUAP, a

déclaré qu'il était impératif que le FNUAP fasse mieux connaître les résultats positifs qu'il obtenait s'il voulait mobiliser les ressources dont il avait besoin. Elle s'attendait à ce que le PFPA soit, pour le FNUAP, un outil de gestion utile pour mettre au point et exécuter avec efficacité son programme de travail. Le PFPA serait aussi un moyen pour les donateurs de mesurer les résultats obtenus grâce à leurs contributions. La délégation espérait qu'à l'avenir, le PFPA mettrait mieux en évidence les liens existant entre les objectifs, les résultats et les ressources ce qui inciterait les donateurs à verser des contributions au Fonds. Elle pensait que le couplage entre le cadre de résultats et le cadre intégré d'allocations des ressources se trouverait renforcé si les liens de cause à effet entre les objectifs et les produits d'une part et les stratégies de l'autre étaient mieux définis ou bien encore si des informations suffisamment détaillées étaient données sur la façon dont on était arrivé aux chiffres sur lesquels reposait le cadre intégré d'allocations des ressources. Elle était d'avis qu'il aurait fallu étoffer le cadre logique pour donner une meilleure idée des produits qui devaient être exécutés par tous les partenaires de développement pour atteindre les objectifs fixés, et, par ce biais, bien montrer l'importance relative du rôle joué par le Fonds dans les efforts communs grâce à son avantage comparatif. Elle espérait être tenue au courant des améliorations apportées au cadre.

48. Relevant l'importance d'un bon système d'établissement des rapports analytiquement centré sur les résultats obtenus, une délégation a été d'avis que si l'on voulait conserver au programme son élan et sa viabilité, les pays qui avaient obtenu de bons résultats ne devaient pas être punis en voyant diminuer le niveau du financement dont ils bénéficiaient. Soulignant que les résultats dépendaient des ressources, cette délégation a noté que les ressources ordinaires du Fonds devaient absolument augmenter pour qu'il puisse donner effet comme prévu au Programme d'action de la CIPD. Elle a ajouté que la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel (PFPA) devait être axée sur les aspects suivants : au niveau national, un arrangement institutionnel devait être mis en place afin d'assurer la liaison entre les objectifs et les produits escomptés, avec des critères bien précis pour évaluer les résultats; l'évaluation des résultats devait être fondée sur un tableau fidèle des conséquences des interventions; pour assurer le succès durable du programme, le flux des ressources devait être ininterrompu; les informations voulues en ce qui concerne les niveaux indicatifs des ressources allouées/du financement devaient être disponibles au niveau des pays au début du PFPA; il devait exister un mécanisme bien précis pour mobiliser les ressources à temps, notamment une planification menée en consultant largement les gouvernements concernés. Les programmes de pays et le PFPA devaient être mis au point sur cette base. La délégation a indiqué que le second scénario était tout à fait réalisable, et elle a demandé à tous les intéressés de relever le défi.

49. Une délégation a noté qu'elle était heureuse d'avoir contribué aux efforts accomplis par le Fonds pour mettre au point le plan de financement pluriannuel. Elle a accueilli avec satisfaction le processus participatif et le rôle de pivot joué par le nouveau Bureau de la gestion axée sur les résultats, notamment la création d'un groupe consultatif interdivisions sur la gestion axée sur les résultats et l'organisation d'un atelier quelques mois auparavant. Cette délégation a mis l'accent sur le travail accompli par le Fonds pour élaborer un ensemble d'indicateurs et elle a donné son plein appui aux quatre stratégies. Elle a souligné que le FNUAP ne pouvait pas tout faire seul et qu'il devait agir en collaboration étroite avec ses partenaires et faire des choix reposant sur une bonne répartition des tâches. À cet égard, elle a relevé

l'utilité que pourrait avoir pour le Fonds la construction d'une matrice des rôles et des responsabilités incluant ses partenaires. Pour ce qui était des indicateurs, la délégation en question a fait observer que l'absence de données de base, notamment de données ventilées par sexe, constituait un autre problème qui risquait de compromettre l'élaboration d'indicateurs fiables. Il y avait là une réelle difficulté qui exigeait l'entière coopération de toutes les parties prenantes à la collecte et à l'analyse des données. Cette délégation a souligné que les organisations internationales devaient mener à bien le travail entrepris sur l'élaboration d'indicateurs concernant la santé en matière de reproduction. Elle a mis l'accent sur l'importance d'indicateurs communs à des fins de comparabilité, d'autant plus que plusieurs parties prenantes contribuaient à la réalisation d'objectifs communs. Étant donné que l'UNICEF, UNIFEM et le PNUD se lançaient en même temps dans la gestion axée sur les résultats, cette délégation voulait savoir si le Fonds utiliserait des indicateurs analogues. Elle a en outre relevé que la collaboration dans la collecte des données conduirait à un partage des coûts et à une diminution de la charge pesant sur les pays en développement tout en assurant cohérence et comparabilité. Elle a estimé que les deux scénarios de financement étaient trop optimistes.

50. Se référant au paragraphe 22 du document concernant le plan de financement pluriannuel (DP/FPA/2000/6), la même délégation a voulu savoir comment le Fonds se proposait de régler la question de la collecte et de l'analyse des données. À propos du paragraphe 31, elle s'est demandée si le premier indicateur de produit – augmentation en pourcentage des points de desserte offrant au moins trois services de santé en matière de reproduction – ne devait pas inclure aussi la notion d'accessibilité du coût de ces services. Pour faciliter la mise en oeuvre du PFPA, cette délégation a encouragé le personnel du Fonds à diffuser et partager les exemples de réussite et les leçons tirées de l'expérience. Elle a noté que l'analyse contenue dans la section consacrée au cadre intégré d'allocation des ressources semblait décousue et a regretté que les principes énoncés dans la section consacrée à la gestion axée sur les résultats n'y aient pas été intégrés. Pour ce qui était de rendre compte des résultats, cette délégation était favorable à l'harmonisation des cycles d'établissement des rapports ainsi que d'éléments du rapport avec ceux du PNUD. Elle a encouragé le FNUAP à faire rapport l'année prochaine, ne serait-ce qu'à titre indicatif, non seulement sur l'application du PFPA, mais aussi sur les progrès réalisés.

51. Une délégation a indiqué que dans le cadre du processus d'application du PFPA, divers facteurs humains, tels que le niveau de compétence, l'expérience et la créativité du personnel de l'organisation, devaient être pris en compte dans la réalisation des résultats. La bonne mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats dépendait en effet de l'importance que le personnel y accordait à tous les niveaux. À cet égard, la délégation en question se félicitait que le plan de financement pluriannuel du PNUD comprenne, en tant qu'élément important de sa mise en place, un travail de planification parallèle mais interdépendant, effectué par une équipe de travail, afin d'étudier la situation du FNUAP en matière de ressources humaines et de la renforcer. Cette délégation pensait, comme le Fonds, qu'au niveau des objectifs, l'amélioration des conditions de base régnant dans un pays exigeait un effort concerté de la part de tous les secteurs de la communauté et de tous les organismes de développement. Elle a ajouté qu'au niveau des produits, un grand nombre de programmes étaient exécutés par les pays et que tous les résultats ne pouvaient être attribués exclusivement au Fonds. Elle a encouragé le FNUAP à renforcer encore son

rôle de chef de file dans le domaine de la population et du développement, y compris dans celui de la santé en matière de reproduction. Elle a suggéré qu'en identifiant les produits et les indicateurs pertinents, le Fonds se garde d'établir des catégories qui soient trop détaillées ou artificielles.

52. Une délégation a relevé avec préoccupation que le manque de ressources menaçait d'anéantir les acquis du passé, compromettrait le fonctionnement d'une corrélation extrêmement positive entre population et développement et nuirait aux efforts accomplis dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'environnement. Elle a souligné que le PFPA devait donner aux pays la possibilité de choisir où centrer leur action et d'agir en conséquence dans le cadre de programmations différentes. Elle a mis l'accent sur la nature concrète que les activités de sensibilisation devaient avoir. Elle a annoncé que dans le pays qu'elle représentait, les efforts réalisés au niveau national et le programme appuyé par le FNUAP avaient donné des résultats encourageants dans le domaine de la population et du développement. Des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Cette délégation a remercié le FNUAP, les donateurs et les ONG internationales pour leur aide.

53. Une délégation, parlant aussi au nom d'une autre délégation, a noté que la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel soulevait une question clef, à savoir la manière dont la culture de la gestion axée sur les résultats et l'approche fondée sur les résultats seraient assimilées par le personnel du FNUAP. Soulignant l'importance de l'élément « adhésion », ces délégations ont félicité le Fonds de la valeur qu'il accordait aux leçons tirées de l'expérience et au renforcement de l'engagement et des capacités du personnel et des principales parties prenantes pour obtenir des résultats. Elles ont indiqué qu'une stratégie de formation du personnel à tous les niveaux et à l'échelle de l'organisation contribuerait grandement à la bonne mise en oeuvre du PFPA. Ces délégations jugeraient préférable que les appels de fonds et la présentation du rapport annuel aient lieu à la même session du Conseil d'administration, et elles ont proposé que le rapport annuel soit appelé RAAR (rapport annuel axé sur les résultats), comme celui du PNUD. Elles étaient d'avis que la capacité du Fonds d'afficher des résultats pourrait avoir l'effet souhaité, à savoir accroître les ressources mises à sa disposition. Se référant à l'un des indicateurs d'objectif figurant dans le tableau 1 du rapport (DP/FPA/2000/6), ces délégations ont noté que si une augmentation du nombre des femmes parlementaires pouvait avoir de l'importance en soi, elle n'était pas nécessairement le reflet fidèle de la situation socioéconomique ou politique des femmes dans un pays donné. Elles ont suggéré que cet indicateur soit révisé.

54. Tout en notant que la capacité du FNUAP de s'acquitter efficacement de sa mission susciterait la confiance des donateurs et les amènerait à se montrer plus généreux, une délégation a souligné que, comme indiqué au paragraphe 55 du rapport (DP/FPA/2000/6), il était impossible d'établir une corrélation parfaite entre les ressources et les résultats. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration étroite avec les pays bénéficiant du programme pour affiner les indicateurs et veiller à ce qu'ils reflètent la réalité sur le terrain. Elle a exprimé l'espoir que le FNUAP et le PNUD continueraient d'apprendre l'un de l'autre en mettant en oeuvre leurs plans de financement pluriannuel respectifs. Elle s'est déclarée favorable au second scénario de financement.

55. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir opté pour un processus participatif et approfondi, une délégation, parlant aussi au nom d'une autre délégation, a souligné combien il importait de faire cadrer les résultats et les ressources, ce qui serait crucial pour les choix stratégiques à opérer dans la programmation du FNUAP aux niveaux national, régional et interrégional. Les délégations ont indiqué qu'en établissant ce lien entre les résultats et les ressources, le Fonds devrait tenir compte des contributions émanant d'autres sources et montrer des effets de synergie, lorsque cela s'avérait possible. Elles ont ajouté que le plan de financement pluriannuel pouvait devenir un instrument important pour identifier où et comment l'apport du Fonds pouvait donner la plus grande valeur ajoutée dans différents programmes.

56. Une délégation a souligné qu'il ne fallait pas trop attendre des informations qui seraient données, notamment pendant la première année du PFFA. Elle a cependant encouragé le FNUAP à documenter les résultats dans toute la mesure possible de manière à aider à affiner le plan et à inciter les donateurs à se montrer généreux. Se félicitant que le plan mette l'accent sur la qualité aussi bien que sur la quantité dans les programmes, comme indiqué au paragraphe 61 du rapport (DP/FPA/2000/6), cette délégation a encouragé le Fonds à viser des résultats de qualité, notamment par le perfectionnement du personnel, même lorsque les fonds étaient limités.

57. Une délégation a noté que le document pouvait être amélioré sur deux points importants. Premièrement, le Fonds devrait clairement indiquer ses priorités. Dans le rapport, les objectifs et les produits mondiaux n'avaient pas été exprimés sous forme de priorités concrètes pour la période à venir. Cette délégation a suggéré que le Fonds cherche à répondre à des questions telles que les suivantes : quels sont les problèmes les plus urgents que le FNUAP cherche à régler pendant la période 2000-2003? Sur quel pays concentrera-t-il ses efforts et pourquoi? Quelles sont les principales lacunes à combler par rapport au Programme d'action de la CIPD et aux actions clefs de la CIPD+5? À quelles normes le Fonds veut-il parvenir dans chaque domaine clef? Comment? Que peut-il réaliser dans une période relativement courte de quatre ans? Deuxièmement, les indicateurs devraient être plus précis : alors que le document contient un certain nombre d'indicateurs pour chaque objectif et produit, il n'y figure pas de données sur la situation actuelle de ces indicateurs. Il serait donc difficile de se faire une idée exacte des progrès accomplis. La délégation savait bien qu'il était difficile d'obtenir des données fiables; elle regrettait néanmoins que pendant la première phase du plan de financement pluriannuel, le Fonds se limite à donner, pour chaque indicateur, le nombre de pays dans lesquels des progrès avaient ou n'avaient pas été réalisés. Les deux scénarios de financement étaient à son sens exagérément optimistes.

58. Pour que le FNUAP gagne en efficacité, une délégation l'a vivement encouragé à assortir de délais les principaux indicateurs de produit, en précisant des objectifs spécifiques et quantifiables pour chacune des quatre années du PFFA. Elle a souligné que le plan devait être bien compris tant au niveau régional qu'à celui des pays et demandé ce que le FNUAP avait l'intention de faire pour s'en assurer. Cette délégation a demandé au Fonds de fournir un calendrier de mise en oeuvre du plan. Elle a vivement recommandé que si une reprogrammation du budget s'avérait nécessaire, les réductions soient équitablement réparties entre tous les domaines du programme – national, multinational et consultatif technique. Elle a noté que le Fonds, comme les autres organisations pratiquant une gestion axée sur les résultats, se trou-

verait aux prises avec le problème de l'attribution des résultats. Elle a jugé que les deux scénarios de financement manquaient de réalisme.

59. Tout en notant que le plan de financement pluriannuel constituait une base utile pour faire rapport, une délégation a indiqué qu'il ne devrait pas se substituer à une analyse minutieuse et à un jugement éclairé des progrès réalisés dans les domaines prioritaires, au sein des pays prioritaires. Cette délégation a fait observer que le plan devrait évoluer en fonction des priorités qui se faisaient jour et refléter de nouvelles façons de travailler que le FNUAP devait embrasser. Les mesures pouvant découler de l'objectif relatif à la dynamique de la population et au développement ne lui paraissaient pas claires. La délégation a convenu qu'une action clef serait de contribuer au renforcement des systèmes nationaux pour suivre les progrès accomplis dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Elle a ajouté que les indicateurs de produit devaient refléter la mesure dans laquelle le FNUAP veillait à ce que les approches sectorielles aident bien à mettre en place des cadres améliorés pour la politique nationale et sa mise en oeuvre s'agissant d'élargir l'accès aux soins et services de santé en matière de reproduction. Cela refléterait à son avis le rôle clef que le Fonds devait jouer en tant que défenseur de la santé en matière de reproduction. Cette délégation a noté que le lien entre certains des indicateurs de résultats et les stratégies identifiées pour obtenir ces résultats devait apparaître plus clairement. Elle s'est demandé quels indicateurs de résultats seraient les plus révélateurs de l'efficacité des stratégies visant à promouvoir, renforcer et coordonner les partenariats. Cette délégation voulait savoir comment le FNUAP déterminerait s'il devenait une meilleure organisation fondée sur le savoir. Elle a fait observer que le rôle du Fonds pouvait ne pas être dans tous les cas celui d'un « donateur » de programmes; de fait, il avait pour rôles clefs, entre autres, d'appuyer le dialogue des gouvernements avec d'autres donateurs, d'aider à l'élaboration de politiques et de stratégies et d'inciter les donateurs à soutenir la santé en matière de reproduction dans le cadre des approches sectorielles. Elle souhaitait savoir dans quelle mesure le Fonds s'acquittait effectivement de ces tâches dans les pays où les besoins étaient les plus grands.

60. Une délégation a souligné que si le PFPA traduisait les priorités stratégiques du Fonds au plan international, les priorités nationales devaient rester les principaux critères utilisés pour élaborer le programme de pays, et le plan de financement pluriannuel devait permettre au Fonds d'être mieux à même d'aider les pays en développement à faire face aux problèmes que leur posait la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et des actions clefs de la CIPD+5. Cette délégation a ajouté que les produits et résultats obtenus dépendraient du niveau des ressources dont le Fonds disposait. Elle a incité vivement la communauté des donateurs à s'acquitter de ses engagements et à mobiliser les ressources nécessaires pour parvenir aux objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Elle s'est dite favorable au second scénario de financement. Une autre délégation, préoccupée par les coupes opérées dans le programme mis en oeuvre dans le pays qu'elle représentait, a exprimé l'espoir que cette tendance serait prochainement inversée et attendait avec intérêt la nomination d'un nouveau représentant du FNUAP dans ce pays. Une délégation a souligné la nécessité de familiariser et le personnel du Fonds, et le personnel du programme dans le pays avec le plan de financement pluriannuel. Se référant au paragraphe 55 du rapport (DP/FPA/2000/6), elle a estimé elle aussi qu'il fallait veiller à ce que le plan ne soit pas assorti de conditionnalités ni ne remette en cause les priorités ou changements du système actuel d'allocation des ressources. Notant la diminution de l'aide

publique au développement, elle a fait observer qu'un certain nombre de programmes devraient être remis à plus tard dans le pays qu'elle représentait. Elle a demandé aux pays donateurs d'aider à inverser la tendance à la diminution des ressources.

61. Une délégation a déclaré qu'il aurait été utile de mettre l'accent sur les droits en matière de reproduction dans le PFPA. Tout en notant qu'elle comprenait la difficulté qu'il y avait à choisir des indicateurs, la délégation a demandé si le FNUAP avait envisagé d'autres indicateurs, par exemple les incidences du VIH/sida sur la structure de la population. La délégation a ajouté qu'elle avait espéré que le FNUAP présente un indicateur plus solide et plus actif concernant les sexospécificités. La même délégation a souligné à quel point il importait que les pays gèrent eux mêmes les programmes et a déclaré que cela devait être clairement indiqué dans les stratégies du PFPA. Une autre délégation, tout en mentionnant les objectifs en matière de sexospécificité, a noté qu'il ne suffisait pas de fixer des objectifs sociaux; en effet, il fallait fixer des objectifs économiques même si ceux-ci ne relevaient pas expressément du mandat du FNUAP. La délégation a souligné la nécessité pour les bureaux de pays du FNUAP de consulter étroitement le gouvernement lors de la préparation des rapports sur le PFPA. Une délégation a noté avec satisfaction que les objectifs du PFPA étaient conformes au mandat du FNUAP et aux recommandations des conférences mondiales des Nations Unies. Elle a souligné que, dans le cadre du PFPA, il fallait accorder une plus grande attention à la prise en compte des sexospécificités dans toutes les activités et que celles-ci devaient être prises en considération dans tous les objectifs du PFPA. La délégation a engagé le FNUAP à affiner davantage les indicateurs de sexospécificité. La délégation a encouragé le Fonds à tenir compte en temps voulu des enseignements tirés de l'expérience.

62. Une délégation, tout en convenant qu'il était compréhensible que l'on fixe des objectifs ambitieux pour le PFPA et définisse les moyens de les atteindre, a fait observer qu'il serait utile de disposer d'un plan de réserve pour éviter toute frustration. Une autre délégation a formulé l'espoir que le PFPA aiderait à accroître les ressources mises à la disposition du Fonds et que cela, à son tour, aiderait à renforcer l'appui fourni par le FNUAP aux pays à économie en transition, y compris les pays d'Europe orientale. Un des principaux avantages du PFPA était que des objectifs stratégiques tenant compte des priorités des pays avaient été définis.

63. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration pour les observations constructives et utiles. Elle a remercié la délégation qui avait offert de partager l'expérience de son pays en matière de gestion axée sur les résultats. En ce qui concerne les observations relatives aux indicateurs de sexospécificité, elle a noté que l'indicateur du nombre de femmes au parlement avait été retenu dans la mesure où il y avait un lien étroit entre la participation des femmes à la politique et leur situation dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Toutefois, le FNUAP réexaminerait cet indicateur. La Directrice exécutive a convenu que la question des sexospécificités devait être prise en compte dans tous les objectifs du PFPA. Répondant à la question au sujet des indicateurs de VIH/sida, elle a noté que l'indicateur-repère du VIH/sida arrêté par la CIPD+5 avait été pris en compte dans le PFPA. Elle a ajouté que l'ONUSIDA examinait la question et fournirait des informations que le Fonds traduirait en directives de politique générale. En ce qui concerne les indicateurs de santé en matière de reproduction, elle a fait observer que l'Équipe spéciale du CAC pour les services sociaux de base pour tous avait établi 15 indicateurs. Par suite de l'examen CIPD+5, d'autres indicateurs-repères avaient également été proposés. Dans quatre ou six semaines, l'OMS convoquerait une ré-

union avec le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUSIDA et d'autres parties intéressées pour réexaminer les indicateurs. En ce qui concerne le manque de données à l'échelle des pays, la Directrice exécutive a noté que le GNUM avait examiné la question et qu'il avait été reconnu que, en particulier pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les bilans communs de pays et le suivi des conférences mondiales, il était indispensable de disposer de données de bonne qualité. Elle a convenu qu'il était nécessaire d'aider tous les pays à créer des systèmes de données et à renforcer ceux dont ils disposaient déjà. Elle a souligné qu'il importait que tous les partenaires des programmes de pays acceptent cette notion. Le FNUAP avait l'avantage de disposer du cadre logique, et le Fonds mettait l'accent sur la nécessité de former aussi bien son propre personnel que les partenaires nationaux. Le système des bilans communs des pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement mettait l'accent sur la nécessité de disposer de systèmes de données fiables. De même, le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires avait également souligné à quel point il importait de disposer des systèmes de données fiables. La Directrice exécutive a convenu qu'il importait d'associer les ONG et d'autres organisations de la société civile à ces efforts.

64. Elle a fait l'éloge du travail accompli par le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services intégrés de gestion et le Chef du Bureau de la gestion axée sur les résultats, qui avaient été à l'avant-garde des efforts déployés par le Fonds en vue d'élaborer le PFFA. Elle a noté que le FNUAP était toujours prêt à apprendre et attendait avec intérêt de connaître l'expérience acquise par d'autres organisations. Elle a fait observer qu'une réunion était prévue avec le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et d'autres pays, qui fournirait l'occasion d'approfondir certaines des questions clefs soulevées par le Conseil d'administration, telles que l'attribution et le lien entre résultats et ressources. Elle a indiqué qu'un certain nombre de rapports annuels pour 1999 reçus de bureaux de pays du FNUAP faisaient apparaître que de sérieux efforts étaient en cours pour cibler les résultats, ce qui augurait bien pour l'avenir, même si à l'heure actuelle tous les bureaux en question n'avaient pas encore fixé d'objectifs quantitatifs. Elle a noté que les programmes de pays les plus récents utilisaient l'approche du cadre logique comportant des buts, des objectifs, des produits et des indicateurs, tandis que dans le cas de programmes de pays plus anciens, le FNUAP avait tenté de définir des buts, objectifs et produits mesurables à mi-parcours du cycle de programmation.

65. En ce qui concerne les scénarios en matière de ressources présentés dans le document relatif au PFFA, la Directrice exécutive a déclaré que, si certaines délégations estimaient les scénarios trop optimistes, le FNUAP pensait quant à lui qu'ils étaient réalistes et pratiques. Elle a noté qu'en l'an 2000, le FNUAP espérait obtenir des ressources supplémentaires d'environ 40 millions de dollars. Elle a déclaré que, le lendemain, le FNUAP annoncerait une importante contribution d'une fondation bien connue, en vue d'appuyer les activités du FNUAP consacrées à la santé en matière de reproduction des adolescents en Afrique, en particulier la prévention du VIH/sida. Elle a fait observer qu'elle avait été invitée au début de l'année à une réunion de fondations privées à Seattle et avait été impressionnée d'apprendre que ces fondations fournissaient près de 300 millions de dollars par an pour des activités dans le domaine de la population, notamment la santé en matière de reproduction. Elle a ajouté que l'année suivante la Fondation David et Lucile Packard pourrait devenir un des principaux bailleurs de fonds dans ce domaine. Elle a noté qu'une partie de cette assistance serait fournie par l'intermédiaire du FNUAP. Dans d'autres

cas, l'appui serait fourni à des programmes parallèlement aux programmes de pays financés par le FNUAP. Elle a fait observer que des pays bénéficiant d'un programme avaient commencé eux-mêmes à accroître les ressources qu'ils consacraient aux programmes de pays et s'est félicitée de cet effort. Elle a souligné que le FNUAP pourrait exécuter des activités à l'aide de ressources additionnelles. Rappelant les objectifs de la CIPD et de la CIPD+5 que la communauté internationale avait acceptés, elle a souligné la responsabilité collective de tous les partenaires du développement. Elle a fait observer que le seul élément qui faisait défaut était la volonté et l'engagement politiques et elle a donc engagé la communauté internationale à atteindre les objectifs qui avaient été convenus à la CIPD et lors de l'examen de la CIPD+5.

66. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations et a déclaré que le FNUAP avait pris note des observations concernant les priorités et l'affectation des ressources. Elle a noté qu'en septembre 2000, comme le Conseil l'avait demandé, le FNUAP présenterait un rapport sur son examen du système d'allocation des ressources. Elle a assuré le Conseil que les priorités nationales étaient la considération la plus importante lors de leur détermination de l'allocation des ressources au niveau des pays. Elle a noté que le Fonds reconnaissait l'importance d'une répartition équitable des manques à gagner en matière de ressources entre tous les programmes. Elle a souligné que les priorités des programmes de pays étaient fonction de priorités nationales et que, dans chaque pays, le gouvernement décidait des activités à entreprendre. Elle a ajouté que les activités du Fonds étaient guidées par le Programme d'action adopté par la CIPD et les principales mesures convenues lors de l'examen de la CIPD+5.

67. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services intégrés de gestion a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations détaillées et utiles. Il a noté que le processus du PFPA évoluait constamment et que le document relatif au PFPA devrait être considéré comme un travail en cours. Il a fait observer que le FNUAP était toujours prêt à apprendre et que le Fonds continuerait d'apprendre à mesure que le PFPA évoluerait. Il a remercié la délégation qui avait offert de partager l'expérience que son pays avait acquise lors d'une opération analogue de budgétisation axée sur les résultats menée par son ministère des affaires étrangères et de la coopération au développement. Il a noté que les liens entre produits et stratégies pourraient être développés dans le rapport quadriennal pour montrer les démarches qui donnaient des résultats et celles qui ne fonctionnaient pas, et pourquoi pas. En ce qui concerne les liens entre résultats et ressources, il a convenu qu'il s'agissait là d'une question complexe, et était du même avis que la délégation qui avait mis en garde contre l'établissement d'une corrélation unique ou toute suggestion tendant à faire de ce lien une condition essentielle. Il a déclaré que le FNUAP continuerait d'étudier et d'analyser la question de l'établissement d'un lien entre résultats spécifiques et ressources. Il a ajouté que le FNUAP s'employait également à améliorer son système de codification. En mettant en œuvre le PFPA, le Fonds ferait porter son attention sur les questions clés suivantes : la formation au niveau des pays; la participation active et l'engagement de tous; la nécessité de mettre en œuvre les activités en temps voulu; la collaboration des partenaires, les contributions des pays bénéficiant d'un programme et la nécessité de faire preuve de souplesse dans la prise en compte des priorités nationales et, enfin, la participation du Conseil d'administration, notamment dans le cadre de réunions d'information, de consultations officieuses et de l'établissement de rap-

ports. Le Directeur de la Division a conclu en assurant au Conseil que le FNUAP avait pris note des observations concernant le plan d'exécution du PFPA et s'attacherait à l'affiner.

68. Le Chef du Bureau de la gestion axée sur les résultats a remercié les membres du Conseil d'administration des observations utiles et constructives qu'ils avaient faites. Elle a souligné que l'élaboration du PFPA avait été pour le FNUAP un processus d'apprentissage et a noté qu'en établissant le PFPA, le Fonds avait dûment tiré parti des apports et des orientations fournis par le Conseil d'administration. Elle a remercié les délégations qui avaient partagé l'expérience acquise par leur propre pays et remercié tout particulièrement les délégations qui avaient fourni au FNUAP un soutien pour l'élaboration du PFPA. Elle a également accueilli avec satisfaction l'offre faite par une autre délégation de partager l'expérience acquise par son ministère des affaires étrangères et de la coopération au développement dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Elle a souligné que le FNUAP s'était efforcé de faire en sorte que le PFPA demeure un mécanisme simple de façon à ne pas imposer une lourde charge aux bureaux de pays et aux partenaires du FNUAP. Elle a noté que le FNUAP avait eu l'avantage de pouvoir élaborer le PFPA sur la base des cadres logiques qui existaient déjà à l'échelle multinationale et au niveau des pays et des sous-programmes. Elle a convenu qu'il fallait expérimenter le cadre dans certains pays avec la participation des bureaux de pays et des partenaires nationaux. Elle a déclaré que le FNUAP avait pris note des observations faites par les délégations concernant l'amélioration des indicateurs et a noté que les indicateurs retenus pour les objectifs du PFPA tenaient compte des indicateurs recommandés par la CIPD, pendant l'examen de la CIPD+5, dans le cadre du bilan commun de pays et par l'Équipe spéciale du CAC pour les services sociaux de base pour tous. Les indicateurs retenus pour le PFPA étaient ceux qui se rapprochaient le plus des domaines spécifiques auxquels le FNUAP contribuait. En ce qui concerne les indicateurs de sexospécificité, elle a noté qu'ils avaient été choisis à l'issue d'un examen approfondi qui avait abouti à la décision de retenir comme objectif l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que la prise en compte des sexospécificités dans tous les domaines. Cela traduisait l'importance que le FNUAP accordait à la question. À la suite d'observations faites par des membres du Conseil d'administration, le FNUAP réexaminerait ces indicateurs. Le Chef du Bureau a ajouté que le Fonds reconnaissait l'importance des indicateurs économiques pour ce qui était de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mais avait tenté de retenir ceux des indicateurs qui intéressaient les domaines auxquels le FNUAP avait contribué directement.

69. Le Chef du Bureau de la gestion axée sur les résultats a noté que le FNUAP reconnaissait à quel point il était urgent de renforcer les systèmes de données existants et d'établir des repères réalistes pour les indicateurs. Les études de faisabilité menées par le FNUAP faisaient ressortir qu'un effort considérable s'imposait au niveau des pays pour étoffer ce système de données et le Fonds accorderait l'attention voulue à cette question dans ses programmes de pays. Elle a fait observer que, vu la situation en matière de données, il serait peut-être plus difficile de rendre compte des résultats lors de la première année d'application du PFPA et le FNUAP proposait donc de présenter un rapport sur le processus d'application du PFPA, étant entendu qu'aucun effort ne serait épargné pour y inclure les résultats déjà disponibles. Elle a fait sienne l'importance que le Conseil d'administration accordait à l'établissement des rapports périodiques, francs et analytiques et a souligné que le FNUAP était, lui

aussi, attaché à connaître les résultats obtenus mais reconnaissait la nécessité d'être réaliste en ce qui concerne les données existantes. Elle a noté que le FNUAP continuerait à consulter le Conseil concernant la date à laquelle serait présenté le rapport quadriennal sur le PFPA.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/9

Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* sa décision 99/5 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP;

2. *Prend acte* avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur le plan de financement pluriannuel, 2000-2003 (DP/FPA/2000/6);

3. *Se félicite* des importants progrès réalisés par le FNUAP, aussi bien au siège que sur le terrain, dans la mise au point du plan de financement pluriannuel;

4. *Se félicite* de l'orientation stratégique du plan de financement pluriannuel et attend avec intérêt son application continue;

5. *Prie* le Directeur exécutif d'appliquer le plan de financement pluriannuel, 2000-2003, en tenant compte des vues exprimées par ses membres, à sa deuxième session ordinaire de 2000, et des décisions antérieures pertinentes;

6. *Note* les scénarios de financement accompagnant le cadre de résultats, qui représentent les objectifs de mobilisation de ressources du FNUAP et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le Fonds à atteindre, pour les ressources ordinaires et autres ressources, un montant de 1 milliard 434 millions de dollars pour la période 2000-2003;

7. *Prie* le Directeur exécutif de fournir une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et autres ressources dans le plan de financement pluriannuel lors de la troisième session ordinaire de 2000;

8. *Encourage* le FNUAP, en consultation avec le Conseil d'administration, à évaluer régulièrement la situation actuelle en matière de ressources et les projections, en tenant compte des ressources reçues pour contribuer à l'efficacité des programmes, et encourager ainsi tous les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter les contributions qu'ils versent au Fonds;

9. *Prie* le Directeur exécutif, en consultation avec le Conseil d'administration, de continuer à mettre au point et perfectionner le plan de financement pluriannuel en tant qu'outil de gestion stratégique au niveau du Fonds et des pays, intégrant les objectifs, les ressources, le budget et les résultats des programmes, dans le but d'accroître les ressources de base, en tenant compte des expériences acquises dans la mise en oeuvre du plan, ainsi que des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2000, notamment,

a) Le perfectionnement des indicateurs de résultats et de délais;

b) Le perfectionnement des liens entre les stratégies, les objectifs et les résultats;

c) L'examen détaillé de la méthodologie permettant d'évaluer le lien entre les résultats et les ressources disponibles, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de lien statistique direct entre les ressources et les résultats;

d) L'amélioration continue de la stratégie de mobilisation de ressources du FNUAP;

10. *Rappelle* qu'il est nécessaire que tous les pays bénéficiant d'un programmes participent pleinement à toutes les phases de l'élaboration, du contrôle et de l'établissement de rapports sur le cadre de résultats;

11. *Prie* le Directeur exécutif, à partir de 2001 et dans le cadre de l'annonce des contributions de base volontaires au FNUAP, de lui faire rapport chaque année à la session annuelle, comme indiqué au paragraphe 81 du document DP/FPA/2000/6, sur :

a) Les progrès annuels accomplis dans la réalisation des objectifs et les produits exécutés par rapport au cadre de résultats et;

b) L'état du cadre intégré d'allocation des ressources;

12. *Prie également* le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, et chaque année par la suite, sur l'élaboration et l'amélioration du plan de financement pluriannuel;

13. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter un rapport détaillé à sa session annuelle de 2003 sur les résultats obtenus lors du cycle, les enseignements tirés de l'expérience et leurs conséquences pour la détermination des priorités et l'élaboration du plan de financement pluriannuel du cycle suivant, en tenant compte de la nécessité d'harmoniser les cycles du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

7 avril 2000

IV. Engagements de financement en faveur du FNUAP

Déclaration du Président

71. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la première réunion de financement en faveur du FNUAP en faisant observer qu'il s'agissait d'un moment historique. Il a noté que le Conseil d'administration était saisi d'un document de séance (CRP) intitulé rapport sur les contributions volontaires aux ressources générales du FNUAP pour la période 2000-2003(DP/FPA/2000/CRP.4). Il a fait observer que, dans sa décision 99/5, le Conseil avait décidé de tenir la première réunion de financement en faveur du FNUAP lors de la deuxième session ordinaire de 2000, comme il avait été suggéré au paragraphe 11 b) de la décision 98/24. La deuxième session ordinaire a été choisie comme le moment où tous les États membres du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) annonceraient leurs contributions volontaires au FNUAP de la manière suivante : une contribution ferme pour l'année en cours; et, pour ceux qui sont en mesure de le faire, une contribution ferme ou une indication de la contribution pour l'année suivante et une contribution ferme ou provisoire pour la troisième année. En outre, les pays membres indique-

raient également les dates des paiements pour l'année en cours. Le Président a déclaré que tous les États membres du FNUAP avaient été priés de communiquer par écrit le montant de leur contribution de base volontaire au secrétariat jusqu'au 23 mars 2000, afin de faciliter les préparatifs de la réunion de financement.

Déclaration de la Directrice exécutive

72. La Directrice exécutive a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil d'administration assistant à la première réunion de financement en faveur du FNUAP. En présentant le document DP/FPA/2000/CRP.4, elle a donné des détails supplémentaires sur certains des principaux points concernant les ressources qu'elle avait évoqués le jour même dans sa déclaration liminaire sur le plan de financement pluriannuel (PFPA). Elle a souligné la responsabilité qui incombait aux membres du Conseil d'administration pour satisfaire les besoins en ressources du PFPA. Au cours de ses 30 années d'existence, le FNUAP avait obtenu et affecté des ressources représentant plus de 4,8 milliards de dollars pour l'assistance en matière de population à plus de 150 pays. L'introduction du PFPA ainsi que le ferme appui reçu des pays donateurs étaient de bonnes raisons d'être optimistes et d'estimer qu'ensemble, il serait possible de parvenir aux objectifs concernant les ressources dont le PFPA avait besoin pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

73. Pour 2000, sur la base des résultats préliminaires du processus d'annonce de contributions et des informations reçues des pays qui n'étaient pas en mesure d'annoncer une contribution en avril, on a estimé que les ressources générales atteindraient le niveau d'environ 250 millions de dollars. Ce chiffre pourrait être révisé si d'autres pays annonçaient des contributions. L'objectif de financement fondé sur le PFPA pour 2000 en ce qui concerne les ressources générales était de 275 millions de dollars. Le FNUAP était reconnaissant aux membres du Conseil d'administration de leur détermination de faire en sorte que l'objectif soit atteint.

74. La Directrice exécutive était très heureuse qu'un certain nombre de donateurs aient indiqué des augmentations importantes de leurs contributions aux ressources générales pour l'an 2000 et que plusieurs donateurs aient fait des annonces de contributions pluriannuelles, notamment la Belgique, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, la République populaire démocratique de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Le document DP/FPA/2000/CRP.4 donnait des détails sur ces résultats, parmi d'autres, du processus d'annonce de contributions. Plusieurs pays, à savoir la Belgique, la France, le Ghana, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Suède et la Suisse, augmenteraient leurs contributions. Certaines de ces augmentations étaient substantielles. Par exemple, la Belgique augmentait sa contribution de 65 %, la France de 14 %, le Ghana de 25 %, l'Irlande de 50 % et le Luxembourg de plus de 12 %. Les États-Unis avaient annoncé des contributions pour 2000 et 2001, et avaient déjà effectué un paiement de 21,5 millions de dollars pour 2000. Les Pays-Bas et le Danemark maintiendraient leur niveau élevé de financement en faveur du FNUAP. L'Italie avait également indiqué qu'elle maintiendrait le niveau de sa contribution sur la base de l'augmentation importante de 120 % qu'elle avait introduite en 1999. Des consultations avaient également lieu avec certains donateurs au sujet d'autres sources de revenus pour les activités des programmes.

75. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP avait enregistré une forte croissance des ressources supplémentaires. Elle a ajouté que, le lendemain, elle annoncerait officiellement un don important d'une fondation bien connue en faveur des programmes appuyés par le FNUAP en Afrique. On a estimé que, grâce à ce don, qui venait s'ajouter à d'autres ressources multilatérales provenant du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, des donateurs bilatéraux et d'autres fondations, les ressources supplémentaires du FNUAP atteindraient le niveau d'environ 40 millions de dollars pour 2000. En outre, le FNUAP faisait tous les efforts possibles pour élargir sa base de donateurs. Pour 2000, l'objectif était d'atteindre 100 donateurs, et le Fonds avait demandé aux pays bénéficiant des programmes de fournir au FNUAP des contributions financières au niveau le plus élevé que leur situation permettrait. La Directrice exécutive avait le plaisir d'annoncer que plusieurs pays, comme, par exemple, l'Égypte, le Liban et la République arabe syrienne avaient conclu des accords visant à fournir un cofinancement important ou des contributions à un fonds d'affectation spéciale en faveur de leur programme de pays, qui viendraient s'ajouter à leurs annonces de contributions aux ressources générales. Dans le cas de l'Égypte, 1,8 million de dollars avaient déjà été fournis à cette fin.

76. Grâce à ses efforts vigoureux d'appel de fonds, le FNUAP avait pour la première fois été désigné bénéficiaire d'un legs important de 35 millions de dollars. Aux termes de ce legs, un compte en fidéicommiss avait été établi, permettant au FNUAP de percevoir des intérêts annuels sur le principal. Pour 2000, le FNUAP estimait d'une manière prudente que cela ajouterait environ 2 millions de dollars à ses ressources générales.

77. La Directrice exécutive a exprimé sa grande reconnaissance aux donateurs et a remercié spécialement le donateur No 1 du Fonds – le Japon. Le FNUAP était fier que son premier donateur soit le Japon, qui, malgré des incertitudes économiques, avait maintenu son engagement envers les activités dans le domaine de la population et le FNUAP. Le Fonds était très reconnaissant de cet appui. Elle a noté que les Pays-Bas, deuxième donateur le plus important du Fonds, méritait également une mention spéciale. Elle a rappelé l'environnement positif et chaleureux du Forum international de La Haye, tenu en février 1999, que les Pays-Bas avaient si généreusement contribué à coordonner et avaient appuyé financièrement. Les Pays-Bas avaient été une force agissante et avaient démontré leur rôle de chef de file mondial dans le domaine de la population, de la santé en matière de reproduction et de la promotion de la femme, notamment lorsque le Parlement avait décidé d'affecter 4 % de l'aide publique au développement (APD) du pays à l'assistance dans le domaine de la population. Elle a exprimé sa profonde satisfaction au troisième donateur du Fonds, le Danemark, qui avait non seulement fourni un appui financier considérable, mais l'avait fait dans le cadre d'un dialogue important et continu sur les politiques.

78. En ce qui concerne les relations constructives, la Directrice exécutive a mentionné spécialement la Norvège, qui était l'un des pays qui appuyait le Fonds depuis longtemps et versait chaque année une contribution de haut niveau afin de permettre au FNUAP d'exécuter sa mission cruciale. Le Fonds avait également beaucoup bénéficié des orientations techniques de la Norvège, notamment l'appui précieux sous forme de cofinancement fourni par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et la coordination des programmes avec cet organisme. Elle a remercié l'Allemagne et s'est déclarée convaincue que ce pays ferait tout ce qui est possible pour accroître sa contribution l'année prochaine. Elle a transmis des re-

merciements spéciaux aux États-Unis, qui avaient repris leur place en tant que donateur et avaient versé intégralement leur contribution annoncée pour 2000, et avaient également annoncé une contribution pour 2001. Elle a encouragé les autres donateurs à s'efforcer de verser le plus rapidement possible leurs contributions annoncées.

79. Elle a exprimé sa profonde satisfaction au Royaume-Uni, qui a donné au FNUAP sa première annonce de contribution pluriannuelle dans le cadre du nouveau système d'annonce de contributions. Le Royaume-Uni avait indiqué qu'il augmenterait sa contribution en 2002. Le FNUAP appréciait particulièrement le dialogue de fond avec le Royaume-Uni sur toute une série de questions. La Directrice exécutive a remercié spécialement la Suède, qui avait annoncé une augmentation importante ainsi qu'une contribution pluriannuelle, et avait beaucoup aidé le FNUAP en ce qui concerne le processus du PFFA et sous beaucoup d'autres aspects. Elle était très reconnaissante à la Finlande pour son appui. La Finlande avait non seulement toujours accordé au FNUAP un niveau élevé de contribution et de participation aux programmes du Fonds, mais elle avait également joué un rôle de premier plan en fournissant des fonds spécialement affectés à des conditions de faveur qui avaient été très utiles. Elle était très reconnaissante à la Suisse, un partenaire très solide, qui apporte un appui significatif au FNUAP. Elle a remercié le Canada et a exprimé sa satisfaction pour son appui, notamment afin de lancer le PFFA. Elle espérait que le Canada, après avoir surmonté certaines difficultés économiques internes, rétablirait l'année prochaine au niveau antérieur son financement pour la population et la santé en matière de reproduction.

80. Elle a exprimé sa profonde satisfaction à la Belgique, à l'Irlande et au Luxembourg pour avoir prévu une forte augmentation en 2000. Cela donnait une grande impulsion au FNUAP. Elle a félicité le Luxembourg d'avoir atteint en 2000 l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut consacré à l'APD. Elle a rendu hommage à l'Italie pour l'augmentation très importante de sa contribution en 1999 et une nouvelle augmentation en 2000. Le FNUAP attendait avec intérêt de développer ses relations étroites avec l'Italie au cours des prochaines années. Elle a remercié la France d'être un donateur actif et d'avoir promu un ensemble important d'appui multilatéral. Elle appréciait ces relations de travail étroites et était convaincue que la France augmenterait constamment son appui. Elle était très reconnaissante à l'Australie pour son appui constant, en particulier l'assistance multilatérale fournie aux pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, et à la Nouvelle-Zélande pour son annonce de contribution pluriannuelle et le niveau accru de son appui. Elle a exprimé sa profonde satisfaction à tous les autres pays donateurs qui avaient déjà annoncé des contributions en faveur du FNUAP : Autriche, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Inde, Islande, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouganda, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique populaire Lao, République populaire de Chine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Thaïlande, Turquie et Viet Nam.

81. En conclusion, elle a remercié tous les pays d'avoir respecté leur engagement et d'avoir participé au processus du PFFA. Elle informé le Conseil d'administration d'une innovation récente : des contributions au FNUAP pouvaient être faites en visitant le site Web du Fonds où le Comité des États-Unis pour le FNUAP avait établi un lien avec son Centre commercial – une part des bénéfices provenant de tout achat effectué dans l'un des 200 magasins serait versée au FNUAP. La Directrice exécutive

tive a fait observer que le FNUAP faisait effectivement tout ce qu'il pouvait pour obtenir des ressources.

Présentation par le Chef du Service de la mobilisation des ressources

82. Dans ses remarques liminaires, le Chef du Service de la mobilisation des ressources a noté que le rapport sur les contributions volontaires aux ressources générales du FNUAP pour 2000-2003 (DP/FPA/2000/CRP.4) reflétait à la fois les annonces de contributions reçues par écrit jusqu'à la fin de la journée du 27 mars 2000, y compris les annonces de contributions reçues à la Conférence des Nations Unies de 2000 pour les annonces de contributions aux activités de développement qui s'est tenue en novembre 1999, et les estimations les plus précises du Fonds concernant les contributions des donateurs qui n'étaient pas encore en mesure de les annoncer. Le taux de change utilisé par l'ONU le 31 mars 2000 a servi de base au calcul des équivalents en dollars des États-Unis des annonces de contributions faites dans des monnaies autres que le dollar. Les annonces de contributions supplémentaires reçues après le 27 mars n'étaient pas reflétées dans le rapport. Celui-ci comprenait trois parties : la section I présentait le volume, les tendances et les objectifs pour les ressources de base; la section II portait sur la prévisibilité; et la section III examinait les moyens de réduire la dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs.

83. En ce qui concerne le niveau des ressources, il a noté que le tableau 1 (DP/FPA/2000/CRP.4) fournissait des informations sur la situation des revenus du Fonds. Il a relevé les données les plus importantes : 45 annonces de contributions faites par écrit pour l'an 2000; l'objectif du FNUAP était de 100 donateurs pour 2000; 13 annonces de contributions pluriannuelles; et un objectif pour le total des ressources générales en 2000 de 275 millions de dollars, comprenant environ 242 millions de dollars pour les annonces et les estimations de contributions, 2 millions de dollars pour les intérêts du Fonds Mars, 3 millions de dollars pour les autres intérêts et un solde de 28 millions de dollars afin de parvenir à l'objectif pour les ressources générales en 2000. Le tableau 2 contenait un calendrier des paiements. Il a confirmé que les États-Unis avaient déjà payé intégralement et que certains autres des principaux donateurs avaient versé leurs contributions pour le premier trimestre. Le Chef du Service a noté que le tableau 3 indiquait les ressources prévues qui seraient nécessaires pour mettre en oeuvre le scénario 1 et le scénario 2 décrits dans le rapport sur le PFPA (DP/FPA/2000/6). Sur la base des résultats obtenus dans le passé, comme l'indiquait le tableau 4 (DP/FPA/2000/CRP.4), et en tenant compte des objectifs des programmes du Fonds reflétés dans le PFPA, le FNUAP était dans une situation solide pour avoir une croissance à long terme.

84. La figure 2 (DP/FPA/2000/CRP.4) montrait que les contributions des donateurs exprimées en pourcentage du total des ressources générales s'élargissaient comme l'indiquaient les augmentations des contributions reçues de la Belgique, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Suède, de la Suisse et d'autres pays. L'annexe 2 portait sur les tendances pour les ressources supplémentaires. Le FNUAP avait enregistré une forte croissance des ressources supplémentaires, et on prévoyait que cette tendance continuerait. Il était probable que ces gains compenseraient en partie la croissance plus lente des ressources générales qui pourrait être observée en 2000. L'annexe 3 indiquait le total des revenus depuis 1999 ainsi que

l'objectif pour les ressources totales du Fonds en 2000 qui s'élevait 315 millions de dollars.

Déclarations des délégations

85. Après les déclarations liminaires faites par le Président, la Directrice exécutive et le Chef du Service de la mobilisation des ressources, 24 délégations ont pris la parole pour annoncer leurs contributions volontaires et/ou pluriannuelles au FNUAP, ainsi que pour faire des observations générales sur les tendances en matière de ressources, le PFPA et les activités du FNUAP. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la première réunion de financement en faveur du FNUAP et ont exprimé leur plein appui aux activités du Fonds et à son engagement envers le processus du PFPA. Les interventions des délégations sont résumées ci-après dans l'ordre où elles ont pris la parole.

86. La délégation du *Ghana* a fait observer que l'harmonisation des réunions de financement en faveur du PNUD et du FNUAP permettrait d'améliorer les travaux du Conseil d'administration. La délégation a lancé un appel aux pays membres pour qu'ils renversent la tendance au déclin des ressources du Fonds. La délégation a déclaré que, si on ne pouvait pas garantir au FNUAP des ressources de base prévisibles et accrues pour ses activités, ni les buts du PFPA ni les objectifs convenus par la communauté internationale lors de la CIPD, qui constituaient le mandat du FNUAP, ne pourraient être atteints. Malgré sa situation économique difficile, le Ghana avait accru sa contribution volontaire au FNUAP de 25 % par rapport à l'année précédente et verserait le montant intégral au cours du troisième trimestre de l'année. La délégation a ajouté que le Ghana espérait maintenir ce niveau jusqu'en 2003.

87. La délégation des *Pays-Bas* a déclaré que la réunion de financement améliorerait la transparence en ce qui concerne les contributions des donateurs ainsi que la prévisibilité de la situation du Fonds en matière de revenus. Ces deux aspects étaient importants pour le processus du PFPA. La délégation a noté que les deux questions, à savoir les annonces de contributions pluriannuelles et le PFPA, ne devraient pas être traitées séparément et elle a souligné que le succès du PFPA avait des liens étroits avec les contributions annoncées par les donateurs. La délégation était satisfaite que 13 pays avaient annoncé des contributions pluriannuelles et que plusieurs pays avaient augmenté leurs contributions. La délégation a noté qu'il était possible d'obtenir des augmentations encore plus grandes et elle a espéré que cela inciterait les pays donateurs peu performants à accroître leurs contributions. La délégation des Pays-Bas a souligné qu'elle avait toujours fourni et qu'elle continuerait à fournir un ferme appui au FNUAP. La délégation a annoncé que sa contribution en 2000 serait de 78,5 millions de florins (environ 33 millions de dollars) et que ses contributions pour la période 2001-2004 se situeraient au moins au même niveau.

88. La délégation de l'*Irlande* était encouragée par le fait que les ressources de base du FNUAP augmenteraient en 2000 par rapport au niveau de 1999, et elle a félicité le Fonds de ses efforts. La délégation a fait observer que l'Irlande avait augmenté de 50 % sa contribution au FNUAP en 2000, démontrant ainsi son engagement envers le développement, le multilatéralisme et, en particulier, le FNUAP. La délégation a souligné que la prévisibilité des ressources était essentielle pour une gestion solide et pour l'obtention de bons résultats. La délégation s'est déclarée satisfaite des efforts du Fonds pour mettre au point le PFPA. La délégation a noté que

l'Irlande n'était pas en mesure de faire une annonce de contribution pluriannuelle. La contribution de l'Irlande au FNUAP pour 2000 s'élevait à 600 000 livres irlandaises (environ 738 007 dollars) et le versement serait effectué avant la fin du mois d'avril.

89. La délégation des *États-Unis d'Amérique* a réaffirmé son soutien au FNUAP et reconnu le rôle clef joué par celui-ci dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence ainsi que des recommandations de la CIPD+5, en particulier pour ce qui est d'apporter aux femmes et aux hommes du monde entier des services de haute qualité en matière de planification familiale volontaire et de santé de la reproduction. Elle a annoncé que sa contribution pour 2000 s'établissait à 21,5 millions de dollars, intégralement versés, et à 25 millions de dollars en 2001. Elle a insisté sur l'appui qu'elle apportait au FNUAP et fait observer que la décision de reprendre les versements au Fonds découlait du rôle énergique joué par celui-ci en matière de santé de la reproduction ainsi que de l'impact considérable de ses programmes sur le bien-être de la population partout dans le monde. Au cours de l'année écoulée, certains législateurs aux États-Unis favorables à une reprise des versements avaient déclaré que des électeurs de leurs circonscriptions avaient pris contact avec eux au sujet de certaines questions pour lesquelles, l'action menée par le Fonds avait été décisive. La délégation des États-Unis a déclaré que les résultats obtenus sur le terrain facilitaient grandement la recherche d'un appui pour le Fonds.

90. La délégation *suédoise* s'est déclarée encouragée par la perspective d'une inversion de la tendance à la diminution des ressources du Fonds en 2000. Préoccupée par le petit nombre de donateurs, elle a insisté sur la nécessité d'en rechercher de nouveaux. En témoignage de son appui aux travaux du Fonds et au PFPA, elle a annoncé une contribution de 145 millions de couronnes suédoises (environ 16,6 millions de dollars des États-Unis) pour 2000, soit une progression de 5 % par rapport à 1999, qui serait versée en deux paiements égaux en janvier et septembre 2000. Sa contribution en 2001 et 2002 sera également de 145 millions de couronnes suédoises.

91. La délégation *bulgare* a insisté sur le rôle essentiel joué par le FNUAP pour ce qui est de l'application du Programme d'action de la CIPD et des principales recommandations adoptées par la CIPD+5. Le FNUAP avait été réformé en profondeur, mais ses ressources n'étaient pas suffisantes pour lui permettre de mener à bien les activités prévues après avoir insisté sur la nécessité d'inverser la tendance à la baisse des ressources du Fonds, elle a annoncé sa contribution pour 2000, en espérant que celle-ci augmenterait en 2001 et 2002.

92. La délégation de la *République de Corée* espérait que le PFPA permettrait au FNUAP d'obtenir les ressources dont il avait besoin pour mener son action et améliorer la qualité de vie ainsi que la santé de la reproduction des habitants des pays où il exécutait ses programmes. La République de Corée versera au cours du second semestre 260 000 dollars destinés aux ressources de base du FNUAP. Bien qu'elle n'ait pu annoncer ses contributions pour 2001 et 2002, elle espérait néanmoins qu'elles seraient en progression par rapport à 2000.

93. La délégation *néo-zélandaise* a annoncé un engagement pluriannuel pour l'ensemble de la période couverte par le PFPA, c'est-à-dire 2000-2003. Pour 2000, une somme de 1,3 million de dollars néo-zélandais (environ 631 068 dollars des États-Unis) avait été versée en février. La Nouvelle-Zélande maintiendra sa contribution au même niveau en 2001-2003. Elle a toutefois fait observer que si, en mon-

naie nationale, le montant de sa contribution n'avait pas varié par rapport à 1999, exprimée en dollars des États-Unis celle-ci avait cependant diminué du fait des fluctuations monétaires et de la force du dollar des États-Unis. Elle a donc demandé si, comme le PNUD, le FNUAP allait autoriser l'utilisation d'autres monnaies que le dollar des États-Unis de façon à se protéger contre de brusques hausses de celui-ci.

94. La délégation *française* a annoncé que sa contribution au FNUAP s'élèverait à 8 millions de francs (environ 1,2 million de dollars soit) soit une augmentation de 14 % en monnaie locale, et que le paiement interviendrait à la fin de l'été. Elle a fait observer que ses contributions étaient en hausse constante depuis 1996 et que, si les ressources le permettaient, cette tendance se poursuivrait à l'avenir. Elle n'était en mesure d'annoncer des engagements pluriannuels mais a insisté sur son appui en faveur du PFFA et l'action menée par le FNUAP.

95. La délégation *autrichienne* a félicité la Directrice exécutive des efforts novateurs engagés pour mobiliser des ressources. Pour 2000, l'Autriche a annoncé une contribution de 5 millions de shillings autrichiens (environ 351 700 dollars) ce qui représentait une baisse de 22 % par rapport à sa contribution en 1999, qui s'établissait à 6,1 millions de shillings. Cette diminution s'expliquait par le fait que le Gouvernement autrichien devait limiter l'importance du budget fédéral. Sa législation fiscale ne lui permettait pas d'annoncer des engagements pluriannuels, mais l'Autriche chercherait à accroître sa contribution au cours des prochaines années et, si des ressources supplémentaires devenaient disponibles à la fin de l'année, elle augmenterait sa contribution au FNUAP.

96. La délégation *danoise* a déclaré que la réunion de financement constituait une étape importante du PFFA qui, elle en était convaincue, permettrait au FNUAP de devenir plus efficace aussi bien sur le plan de la gestion que sur celui de la programmation. Pour 2000, la contribution du Danemark s'élèvera à 200 millions de couronnes danoises (environ 26 millions de dollars des États-Unis), comme en 1999. La délégation danoise n'était en mesure d'annoncer un engagement pluriannuel, mais elle le pourra peut-être en 2001.

97. La délégation *canadienne* a déclaré qu'elle n'était en mesure d'annoncer sa contribution pour l'instant. Le Canada envisageait cependant de maintenir sa contribution au même niveau que les années précédentes, et dès que le montant en aura été approuvé, de la verser rapidement et intégralement.

98. La délégation *italienne* a annoncé une progression de 9 % de sa contribution pour 2000, soit 6 milliards de lires (environ 2,9 millions de dollars), qui seraient versés intégralement d'ici juillet. L'Italie n'était pas en mesure d'annoncer des contributions pluriannuelles mais elle maintiendra au minimum au même niveau sa contribution au FNUAP; et était déterminée à accroître sa contribution à l'appui du Programme d'action de la CIPD. Elle s'attendait à ce que l'adoption du PFFA se traduise par une augmentation des ressources du FNUAP, ce qui bénéficierait aux pays dans lesquels celui-ci exécute des programmes.

99. La délégation *norvégienne* a déclaré que depuis des décennies elle avait fait la preuve de son intérêt pour les questions de population et le rôle du FNUAP. La Norvège ne pouvait annoncer de contributions pluriannuelles. Elle maintiendra cependant sa contribution pour 2000 au même niveau qu'en 1999, soit 195,9 millions de couronnes norvégiennes (environ 23,5 millions de dollars), et espérait pouvoir la maintenir à un niveau élevé en 2001 et 2002. Elle s'est déclarée préoccupée par la

dépendance du Fonds à l'égard d'un petit nombre de donateurs et espérait que l'adoption du PFPA permettrait au FNUAP d'élargir sa base de financement.

100. La délégation *pakistanaise* a souligné l'appui important du Pakistan en faveur de l'action menée par le FNUAP et du rôle de son Directeur exécutif. Le Pakistan a annoncé une contribution de 500 000 dollars pour 2000.

101. La délégation du *Royaume-Uni* a confirmé ses engagements à l'égard du Fonds et déclaré qu'avec le temps le PFPA pourrait être l'élément clef de l'efficacité de l'action menée par le Fonds et de son impact sur le terrain. Elle a annoncé une contribution de 15 millions de livres sterling (environ 24 millions de dollars) pour 2000, de 15 millions également pour 2001 et de 18 millions de livres (environ 29 millions de dollars) pour 2002 soit au total une contribution de 48 millions de livres (environ 77 millions de dollars) aux ressources de base du FNUAP pour la période 2000-2002.

102. La délégation de la *République populaire de Chine* a annoncé une contribution de 820 000 dollars pour 2000, qu'elle verserait intégralement au cours du premier semestre.

103. La délégation *nigériane* a déclaré qu'elle ferait connaître le montant de sa contribution au FNUAP ultérieurement. Bien qu'elle n'était pas en mesure d'annoncer une contribution pluriannuelle, elle apportait un soutien énergique à l'action du FNUAP.

104. La délégation *suisse* a noté avec satisfaction que les ressources de base du Fonds augmenteraient en 2000. La Suisse espérait quant à elle accroître sa contribution en 2000 de 5 %, soit 11 millions de francs suisses (environ 6,9 millions de dollars) contre 10 millions en 1999. Ce montant devait toutefois encore être approuvé officiellement, et la délégation suisse espérait que le versement pourrait intervenir en mai. La Suisse s'est engagée à accroître sa contribution de 4 % en 2001 et en 2002 et espère que d'autres délégations seront également en mesure d'annoncer des engagements pluriannuels ou au moins d'en indiquer le montant approximatif.

105. La délégation du *Myanmar* s'est félicitée du travail réalisé par le FNUAP et a déclaré attacher de l'importance à toutes les activités qui favorisent la croissance économique des pays en développement. Le Myanmar a annoncé une contribution de 60 000 kyats au FNUAP en 2000.

106. La délégation *belge* a annoncé qu'elle verserait 2,9 millions d'euros au FNUAP en 2000 et au cours des trois prochaines années, ce qui représentait une augmentation d'environ 65 % par rapport à sa contribution en 1999. Elle a ajouté que si tous les donateurs suivaient cet exemple et annonçaient des augmentations si importantes en pourcentage, le FNUAP pourrait mettre en oeuvre le scénario le plus optimiste dans le cadre du PFPA.

107. La délégation *luxembourgeoise* a déclaré que l'année dernière, son pays avait atteint l'objectif de 0,7 % du produit national brut consacré à l'aide publique au développement. Sa contribution au FNUAP pour 2000 était en augmentation de 13 % par rapport à 1999 et avait été intégralement versée en février. Au cours de la période 2000-2003 la contribution du Luxembourg s'élèvera à 18 millions de francs luxembourgeois par an.

108. La délégation *sud-africaine* a remercié et félicité tous les pays qui avaient augmenté leur contribution au Fonds. Elle espérait pouvoir verser une contribution

dans un avenir proche et cherchait par ailleurs comment accroître le financement local du programme de pays. Elle était favorable aux efforts destinés à élargir la base de donateurs et a félicité le FNUAP des mesures prises pour rechercher un financement auprès de diverses sources.

109. La délégation *espagnole* a déclaré qu'en raison des élections qui s'étaient déroulées récemment dans le pays et du fait que le nouveau gouvernement n'était toujours pas formé, elle ne pouvait pas pour l'instant annoncer une contribution. Toutefois, l'Espagne espérait que sa contribution en 2000 serait au moins égale à celle de 1999, soit 92,5 millions de pesetas, qui devraient être versés pour moitié en mai et pour moitié au cours du second semestre.

Réponse de la Directrice exécutive

110. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs engagements de financement, annonces de contributions pluriannuelles et observations positives. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'une journée historique pour le Fonds car il s'agissait de la première réunion de financement organisée dans le contexte du PFPA. Bien que seuls 24 pays aient pris la parole, elle a constaté avec satisfaction que l'ensemble des principaux donateurs ainsi que plusieurs pays dans lesquels le FNUAP exécutait des programmes étaient intervenus. Elle a insisté sur le fait que le FNUAP accordait une très grande importance aux conseils et aux orientations de son Conseil d'administration et a assuré celui-ci que le Fonds ferait tout son possible pour respecter sa part de l'accord. Il s'efforçait avec énergie d'élargir sa base de financement de façon à ne pas être trop dépendant d'un petit nombre de donateurs. Par ailleurs, ses ressources complémentaires étaient en forte progression.

111. Faisant référence à l'intervention de la délégation belge, elle a convenu que si tous les donateurs augmentaient leur contribution de 65 %, le FNUAP serait capable non seulement de réaliser le scénario le plus optimiste dans le cadre du PFPA mais également d'atteindre tous les objectifs de la CIPD. Elle a vivement remercié tous les pays qui avaient annoncé des engagements pluriannuels, et exhorté les délégations à faire tout leur possible, une fois de retour dans leur capitale, en faveur d'un accroissement des ressources du FNUAP. En conclusion, elle a remercié l'équipe, peu nombreuse mais dynamique, du Fonds qui avait préparé la réunion et la documentation.

112. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les contributions volontaires aux ressources générales du FNUAP pour la période 2000-2003 (DP/FPA/2000/CRP.4).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

V. Rapports au Conseil économique et social

A. PNUD

Rapport du PNUD

113. L'Administrateur a présenté son rapport annuel au Conseil économique et social (DP/2000/11). Il a noté que le rapport avait été établi en suivant la présentation

et la démarche communes adoptées par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP. La préparation d'une liste récapitulative des questions très importantes a débuté, en application de la demande formulée par le Conseil économique et social, en consultation avec le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Le rapport a représenté une part importante de la préparation du PNUD pour l'examen triennal des activités opérationnelles des Nations Unies par l'Assemblée générale en 2001.

114. Le rapport a examiné l'application de la réforme lancée par le Secrétaire général, la mise en oeuvre de l'examen triennal, l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies ainsi que l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. Chaque section a présenté les points saillants, les réalisations en 1999, les problèmes rencontrés et les enseignements tirés ainsi que des recommandations soumises au Conseil économique et social pour chacun des principaux thèmes. Pour chacun d'eux, le rapport a passé en revue les structures et mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, le financement et les recettes, le système des coordonnateurs résidents, les bilans communs de pays, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'harmonisation des cycles de programmation et des procédures, la prise en compte systématique de l'équité et de la parité entre les sexes, le renforcement des capacités, les locaux et services communs, la coopération avec la Banque mondiale, le suivi et l'évaluation, et la suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies. La dernière section portant sur l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe présente certains des défis que le PNUD et ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement doivent relever pour pouvoir faire face rapidement aux nouvelles crises.

Commentaires des délégations

115. De nombreuses délégations ont pris la parole pour féliciter le PNUD de son rapport, en particulier pour ses qualités analytiques et les améliorations apportées suite aux commentaires formulés par le Conseil d'administration au cours des années précédentes. Le rapport ainsi amélioré a fourni au Conseil une description plus précise des domaines dans lesquels des progrès importants avaient été réalisés ainsi que des domaines présentant encore des problèmes non résolus. Une délégation a déclaré que le rapport serait encore plus utile si des propositions plus concrètes et plus détaillées étaient soumises au Conseil économique et social sur les voies et moyens de trouver des solutions aux difficultés restant à surmonter. La présentation commune a été accueillie avec satisfaction. Une délégation était d'avis que le Programme alimentaire mondial devrait également adopter cette présentation à l'avenir. Une autre délégation a demandé au PNUD de fournir davantage de détails sur son rôle et sa contribution spécifique pour ce qui a trait au renforcement des capacités ainsi que sur ses réalisations concrètes dans la suite donnée aux grandes conférences, de manière à permettre aux membres du Conseil d'administration de pouvoir soumettre au Conseil économique et social des observations centrées essentiellement sur le PNUD. Des orateurs ont signalé qu'ils attendaient avec intérêt la liste récapitulative de questions très importantes qui sera soumise à l'examen du Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2000.

116. Une délégation a relevé qu'il n'était nulle part fait référence dans le rapport aux plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003 ni à son engagement de rendre le PNUD plus efficace au niveau de pays.

117. Une délégation rappelant des demandes antérieures d'établissement de rapports conjoints par les fonds et programmes, a estimé que le présent rapport représentait un pas dans cette direction. L'intégration des rapports du PNUD et du FNUAP pour ne former qu'un seul rapport manifesterait la collaboration accrue entre des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

118. De nombreuses délégations ont fait part de leur satisfaction à l'égard des efforts entrepris pour mettre en oeuvre le programme de réforme lancé par le Secrétaire général, notamment par la mise en place du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses organes subsidiaires ainsi que par l'élaboration d'instruments communs de programmation. Plusieurs délégations se sont félicitées de la participation accrue des institutions spécialisées, fonds et programmes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La rationalisation des tâches des organes subsidiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement a également été accueillie avec satisfaction. Tout en se félicitant de la collaboration et du dialogue entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité administratif de coordination, une délégation a insisté pour que cette collaboration n'occasionne pas de retard à la continuation de la mise en oeuvre du programme de réforme par le Groupe des Nations Unies pour le développement. La collaboration plus étroite entre le système des Nations Unies et l'École des cadres des Nations Unies à Turin a été accueillie avec satisfaction.

119. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'examiner les possibilités d'améliorer les procédures de sélection du Coordonnateur résident, notamment en améliorant la parité entre les sexes. Un orateur a insisté sur le fait que les coordonnateurs résidents devaient avoir une bonne connaissance du système des Nations Unies, remettant ainsi en cause la recommandation portant sur leur recrutement à l'extérieur du système.

120. Plusieurs délégations ont salué les progrès réalisés en matière de bilans de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un orateur a noté que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait été mis en exergue dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000). Le même orateur a demandé des compléments d'information à propos de l'intérêt manifesté par les instances d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales à l'égard des bilans communs de pays. S'agissant du Plan-cadre pour l'aide au développement, les gouvernements de pays bénéficiaires de programmes étaient encouragés à jouer un rôle déterminant dans le processus de définition, fondé sur les résultats des grandes conférences des Nations Unies, d'un arrangement-cadre pour toutes les activités des organismes concernés des Nations Unies dans un pays donné. Une délégation a fait part de son acceptation de participer aux consultations relatives à ce projet, si demande lui en était faite. Une autre délégation a insisté sur le fait que le bilan commun de pays devait être élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement du pays concerné. Un autre orateur a souligné le manque d'attention soutenue accordé aux produits dont il avait été fait mention lors de la première session ordinaire de 2000 ainsi que l'étendue de la coopération au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, deux points omis du présent rapport.

121. Pour ce qui a trait à l'harmonisation des cycles de programmation et des procédures, des orateurs ont souligné le rôle que pouvait exercer le Conseil d'administration en harmonisant les règlements financiers des fonds et programmes. Les pays bénéficiaires de programmes en profiteraient directement. Une délégation a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière au caractère durable des mesures d'harmonisation envisagées. Plusieurs délégations ont demandé des recommandations supplémentaires concernant la programmation conjointe. À cet égard, la note d'orientation datant de 1999 sur la programmation conjointe sera distribuée aux membres du Conseil d'administration. Un orateur a fait part de son soutien particulier en faveur de la recommandation faite au paragraphe 31, selon laquelle le Conseil économique et social voudra peut-être inviter les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à examiner les domaines susceptibles de faire l'objet de nouvelles simplifications et de rationalisation des procédures, domaines à déterminer en consultation avec les représentants résidents et les équipes de pays, en particulier pour tout ce qui a trait à l'exécution nationale. Un autre orateur a encouragé les pays hôtes d'organismes des Nations Unies à prendre les dispositions appropriées pour établir une Maison des Nations Unies.

122. On a souligné que la simplification des processus de planification au niveau de pays devait prendre en compte le bilan commun de pays et le Plan-cadre pour établir le cadre stratégique des programmes de pays. À cet égard, une délégation a suggéré que les fonds et programmes entament des discussions à propos de la proposition de soumettre à leurs Conseils d'administration respectifs le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme le cadre de référence général pour les programmes de pays et pour les activités de programmation conjointe. Certains orateurs ont relevé que les bilans communs de pays et les plans-cadres devraient porter exclusivement sur les secteurs sociaux et de développement social, en omettant les considérations macroéconomiques et sectorielles, tel qu'indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 25.

123. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la coopération croissante avec les institutions de Bretton Woods et encouragent ces dernières à recourir aux bilans communs de pays en vue d'élaborer le cadre de développement global et des documents de stratégies de réduction de la pauvreté. Une délégation a déclaré que le système des Nations Unies jouissait d'un avantage comparatif spécifique dans la lutte contre la pauvreté et a souligné la nécessité d'éviter des doubles emplois avec les institutions de Bretton Woods. Un autre orateur a invité l'instauration d'une complémentarité entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre de développement global et la procédure d'appel global interorganisations. La nécessité d'une clarification des rôles respectifs des institutions de Bretton Woods et du système des Nations Unies, de la division du travail dans le domaine de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources, a été soulignée. Un orateur a relevé la différence de nature entre les dons accordés par le système des Nations Unies et les prêts consentis par les institutions de Bretton Woods. Le même orateur a également exprimé ses réserves à propos de l'alinéa a) de la recommandation 57 selon laquelle le Conseil économique et social voudra peut-être encourager un dialogue avec les institutions de Bretton Woods à propos du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre de développement global, des documents de stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, en déclarant que les liens entre les divers instruments de programmation ne

peuvent être instaurés que par les gouvernements des pays concernés. Cette délégation n'a pas apporté son soutien à cet égard au nouveau mandat du Groupe des Nations Unies pour le développement.

124. Une délégation a mis en doute l'exactitude de l'alinéa a) relatif à l'Initiative 20/20 de la recommandation 70.

125. Une délégation a souhaité que les tendances générales de l'aide publique au développement soient examinées et comparées au financement des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Tandis que certaines délégations étaient en faveur de l'abandon de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, d'autres étaient d'avis qu'il fallait consulter toutes les parties concernées au sein du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, avant d'arrêter une décision. Des préoccupations ont été exprimées à propos de la forte diminution des contributions aux ressources de base du PNUD, facteur qui a entraîné une réduction du financement des programmes de pays.

126. Un orateur a demandé instamment une coopération accrue dans les domaines de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe ainsi qu'une consultation accrue au sein du système de Nations Unies, en particulier au niveau de pays.

Réponse de l'Administrateur

127. L'Administrateur a déclaré que les commentaires de fond du Conseil d'administration à propos du rapport destiné au Conseil économique et social étaient d'une grande utilité.

128. Il a souligné que beaucoup d'efforts avaient été faits pour obtenir une meilleure parité hommes-femmes parmi les coordonnateurs résidents, le plus grand obstacle étant le nombre insuffisant de femmes parmi les candidats. Pour ce qui est de la programmation conjointe et de l'harmonisation, il partage le point de vue que le maximum de progrès possible devait être accompli dans ce domaine. Il a pris note que les bilans communs de pays faciliteraient la rationalisation des programmes.

129. S'agissant des relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, il partage l'avis qu'il convient de tenir compte de la différence de nature entre les mandats respectifs, tout en soulignant l'existence d'opportunités de complémentarité. L'Administrateur a indiqué qu'il y avait eu des progrès au niveau institutionnel des relations avec les institutions de Bretton Woods, y compris des rencontres avec le Président de la Banque Mondiale et le Directeur par intérim du Fonds monétaire international.

130. Il a également indiqué que des observations et des questions additionnelles seraient abordées sous d'autres points de l'ordre du jour ou sur une base bilatérale.

131. Le Conseil d'administration transmettra pour examen au Conseil économique et social sa décision 99/20 relative au Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles dans laquelle le Conseil d'administration a approuvé les plans d'élimination progressive, d'ici à la fin de l'an 2000, des activités du Fonds.

132. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2000/11) et des observations faites à ce sujet (DP/2000/L.5) et a décidé de les transmettre au Conseil.

B. FNUAP

Rapport du FNUAP

133. Présentant le rapport (DP/FPA/2000/7), la Directrice exécutive a noté qu'il avait été établi conformément à la présentation commune adoptée par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Il donnait un bref aperçu de certaines des questions clés touchant à la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions prises à l'issue de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement; au suivi des conférences internationales; et à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophes. Elle a noté que dans son rapport, le Fonds s'était efforcé de procéder à une analyse honnête des enseignements tirés et des questions et problèmes qu'il convenait de continuer à examiner.

Observations faites par les délégations

134. Nombre de délégations ont accueilli favorablement le rapport et félicité le FNUAP d'en avoir amélioré la qualité analytique. Un certain nombre de délégations ont noté avec satisfaction les progrès réalisés au niveau de l'harmonisation des cycles de programmation et de la simplification des procédures et félicité le FNUAP d'avoir étroitement collaboré avec le Groupe des Nations Unies pour le développement aussi bien dans ces domaines que dans d'autres. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de faire participer les gouvernements au processus d'harmonisation. D'autres se sont félicitées de la participation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et indiqué qu'il conviendrait d'encourager d'autres organismes des Nations Unies à faire de même.

135. Une délégation prenant également la parole au nom d'une autre, a noté que le rapport était d'une haute tenue mais qu'il existait toutefois un léger décalage entre le fond du rapport et les recommandations faites au Conseil économique et social. La délégation a fait les suggestions et observations ci-après : Comment le Conseil pourrait-il procéder pour renforcer la participation des organismes aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement? Concernant l'évaluation des coordonnateurs résidents, serait-il possible au Conseil d'obtenir une « feuille de marque » concernant la compétence des coordonnateurs résidents et les lieux ou organismes où des problèmes avaient été constatés? Existe-il des exemples d'organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies utilisant l'évaluation commune de pays comme base de programmation? La programmation conjointe demeurant une tâche difficile, il serait bon de faire des recommandations pour progresser dans ce domaine. À quel moment le FNUAP et le PNUD présenteraient-ils des propositions concernant l'établissement de règles financières communes, la programmation conjointe ainsi que les approches sectorielles? Le FNUAP avait mis l'accent sur l'importance des approches sectorielles et la nécessité de mener des travaux analytiques et des évaluations communs. La Banque mondiale devrait prendre des mesures pour lui permettre d'adopter ce type d'approche.

136. Une autre délégation, tout en se félicitant de la présentation commune des rapports du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, a regretté que cette dernière n'ait pas été suivie par le PAM. Cette même délégation a ajouté qu'en outre, les rapports devraient souligner le rôle particulier de chaque fonds et programme, la contribution qu'il apporte et les problèmes qu'il rencontre. Elle a noté que ces aspects ressortaient davantage dans le rapport du FNUAP que dans ceux des autres fonds et programmes. Une autre délégation, tout en faisant observer que les rapports constituaient un pas dans la bonne direction pour ce qui est de l'établissement de rapports communs, a noté que les deux rapports pourraient facilement n'en constituer qu'un porteur du même message. Cette même délégation a considéré qu'il s'agissait d'un signe de collaboration accrue entre les organismes participant aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, notamment par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui rapprochait les organisations et élargissait les domaines d'intérêt commun. Concernant les recommandations faites au Conseil économique et social, la délégation a noté qu'il serait plus utile de fournir à ce dernier des propositions concrètes sur la façon de résoudre certaines des difficultés examinées, comme, par exemple, dans le domaine de la programmation conjointe. La délégation a invité aussi bien le FNUAP que le PNUD à faire des observations sur la manière dont l'élaboration de propositions conjointes pourrait faciliter les débats sur ces questions au sein du Conseil. Une délégation a demandé comment résoudre les difficultés rencontrées dans le domaine du recueil des données et a voulu savoir si des examens coordonnés remplaceraient les examens menés par les différents pays.

137. Une délégation a suggéré aux principaux fonds et programmes de lancer un débat sur les avantages et les inconvénients de communiquer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à leurs conseils d'administration respectifs en guise de cadres de référence pour les divers programmes de pays et ultérieurement, la programmation conjointe. La délégation a soutenu la recommandation visant à ce que le Conseil fasse en sorte que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les autres instruments de coordination, notamment le Cadre de développement global de la Banque mondiale et la procédure d'appel global interorganisations, soient aussi complémentaires que possible. Elle a ajouté que l'évaluation commune de pays devrait être faite de manière à fournir une analyse générale de la situation en ce qui concerne ces instruments. Pour ce qui est de la collaboration entre le système des Nations Unies et les organismes issus des accords de Bretton Woods, la délégation s'est demandée dans quelle mesure les recommandations étaient mises en application. Elle a estimé qu'il convenait mieux de définir les rôles respectifs et la division du travail dans le domaine de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources, dans des situations tant normales que particulières, sur le plan du développement. La délégation a demandé des informations supplémentaires sur l'issue de la collaboration entre le Fonds et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant la question de la prise en compte des problèmes de population et d'environnement dans le processus de planification et de prise de décisions.

138. Une autre délégation a souligné la nécessité d'harmoniser les cycles de programmation avec les plans nationaux et de mettre au point des systèmes de gestion des données et des indicateurs communs. Deux autres délégations ont noté qu'il convenait d'accorder une attention toute particulière à la durabilité des mesures

d'harmonisation et encouragé les pays accueillant des organismes des Nations Unies à prendre des dispositions spécifiques pour créer des Maisons des Nations Unies.

139. Une délégation, tout en se félicitant des progrès réalisés au niveau du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et par le Groupe des Nations Unies pour le développement, a noté que nombre de problèmes restaient à résoudre et qu'il convenait de renforcer la coopération. Soulignant l'importance de ce dernier point, la délégation a demandé qu'il soit procédé à une évaluation de la coopération sur le terrain. Une autre délégation, tout en se félicitant que l'accent soit mis sur la participation de l'ensemble du système des Nations Unies aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement, a souligné qu'il convenait de simplifier encore les choses. Une délégation a regretté que l'on ne soit pas encore parvenu à une plus grande complémentarité entre le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et le Cadre de développement global et noté que cela ne saurait manquer d'avoir des incidences sur la manière dont des ressources limitées étaient utilisées à l'échelon des pays. La délégation a félicité le FNUAP pour l'appui accordé dans le domaine de la santé en matière de reproduction lors des catastrophes et des crises.

140. S'agissant de l'examen de la question des mécanismes de coordination pour les questions d'égalité entre les sexes au sein du système des Nations Unies, une délégation a demandé que soient précisées les fonctions de coordination du FNUAP au sein du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité entre les sexes. Concernant les locaux communs, cette même délégation a estimé qu'il convenait de faire participer des experts techniques extérieurs appropriés au niveau des pays (notamment des professionnels de l'immobilier, des architectes et des ingénieurs) et des directeurs de projets désignés.

141. Une délégation a souligné que le Conseil économique et social était l'organe adéquat pour aborder la question de la suppression des conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions. Une autre délégation a noté que l'organisation d'une telle conférence n'avait pas permis de réunir des fonds et a suggéré un langage plus « directif » recommandant qu'il soit mis un terme aux conférences d'annonce de contributions. Une délégation a suggéré de faire preuve de prudence en la matière et indiqué qu'il incombait au Conseil et à l'Assemblée générale et non au Conseil d'administration d'examiner la question. Une autre délégation a souligné que le Conseil d'administration n'avait pas à décider de l'avenir des conférences d'annonce de contributions.

142. Une délégation a souhaité obtenir des renseignements supplémentaires sur le système d'évaluation des coordonnateurs résidents. Elle a également demandé un calendrier de la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel. Pour ce qui est de l'équilibre entre les sexes au FNUAP, la délégation s'est félicitée de constater que le FNUAP avait mis l'accent sur le recrutement de femmes à des postes de cadre et que 50 % de tous les postes d'encadrement au Fonds étaient désormais occupés par des femmes. Elle a prié instamment le FNUAP de continuer sur cette voie. Elle a également souligné les progrès réalisés dans le cadre du processus d'examen, cinq ans après, de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement ainsi que la nécessité d'en appliquer les mesures clefs et d'en assurer le suivi. Une autre délégation s'est félicitée de constater que le Fonds était parvenu à un équilibre entre les sexes et noté qu'il s'agissait là d'une façon concrète de tenir compte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et autres conférences mondiales.

Elle a également souligné combien il importait de respecter l'équilibre géographique.

143. En ce qui concerne la responsabilité des États Membres de lier l'approbation des programmes de pays par le Conseil d'administration aux contributions financières à ces programmes, une délégation, qui parlait également au nom d'une autre délégation, s'est référée au paragraphe 15 e) du rapport dans lequel il est demandé aux pays donateurs de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour inverser le déclin actuel de l'aide publique au développement (APD) et a émis des réserves au sujet de l'introduction du débat de l'Assemblée générale dans les travaux du Conseil d'administration et vice-versa. Tout en notant que le Conseil d'administration devait s'employer à inverser la tendance à la baisse des ressources du FNUAP et du PNUD, la délégation a noté que la question de la tendance générale de l'APD était du ressort de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

144. Se référant au paragraphe 19, une délégation a déclaré que le FNUAP devait préciser quelles étaient les lacunes du système actuel d'identification des candidats pour la réserve commune de coordonnateurs résidents. Notant que le processus de sélection était important, elle a fait observer qu'on devrait procéder à une analyse coûts-avantages avant de recommander des changements. S'agissant de l'augmentation du nombre de candidates, la délégation a indiqué qu'il faudrait assurer aux femmes une organisation des carrières compatible avec leurs autres obligations. Elle a exprimé des préoccupations au sujet des recrutements extérieurs et a souligné qu'une connaissance approfondie du système des Nations Unies était indispensable pour être un bon coordonnateur résident.

145. Une délégation a demandé quels étaient les pays concernés par les initiatives mentionnées au paragraphe 52. Se référant au paragraphe 54, la même délégation a insisté sur la nécessité de consulter les gouvernements au sujet de la mise au point d'indicateurs.

146. Deux délégations ont proposé les modifications spécifiques ci-après à certains paragraphes : au paragraphe 21 b), après le mot « sexes » ajouter les mots « et un équilibre géographique »; au paragraphe 22, après les mots « partenaires des Nations Unies » ajouter les mots « et les gouvernements »; au paragraphe 31, remplacer « la possibilité » par « le pouvoir » et ajouter après le mot « fécondité » le membre de phrase « et que des services soient créés à cet effet »; au paragraphe 33, après les mots « en matière de reproduction », ajouter un point-virgule suivi du membre de phrase « les mères adolescentes devraient également être autorisées à poursuivre leurs études »; lire comme suit le texte du paragraphe 44 b) « Encourager les gouvernements à associer la société civile au renforcement des capacités; ».

147. Une délégation a déclaré qu'elle n'appuyait pas les recommandations formulées aux paragraphes 27 d) et 53 à 55 du rapport.

Réponse de la Directrice exécutive

148. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle était heureuse que le Conseil d'administration ait reconnu l'effort investi dans l'établissement du rapport. En ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents, elle a noté qu'il était ouvert à tous; toutefois, le processus de sélection était coûteux. Elle a indiqué également que deux fonctionnaires du FNUAP de sexe féminin avaient subi avec succès le processus d'évaluation des compétences

mais n'avaient pas encore été affectées à un poste de coordonnateur résident. Le manque d'équilibre entre les sexes dans le système demeurait un problème. Le FNUAP comptait parmi ses fonctionnaires plusieurs candidates excellentes, dont certaines de niveau P-4, qui pourraient être préparées à occuper à l'avenir des postes de coordonnateur résident. S'agissant du processus d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents, la Directrice exécutive a dit que les questions relatives au personnel étaient délicates et ne pouvaient pas être discutées ouvertement. Au sujet de la programmation commune, elle a indiqué qu'il y en avait quelques bons exemples; toutefois, certaines institutions ne permettaient pas que des fonds soient alloués à d'autres. Néanmoins, le FNUAP avait entrepris des programmes communs dans les domaines de la prévention du VIH/sida et de l'éducation en la matière. En ce qui concerne la présentation de rapports communs au Conseil économique et social, la Directrice exécutive a déclaré que cela pourrait se faire facilement, du moment qu'il s'agit d'un processus ouvert et que les préoccupations de chaque institution et les questions qui la touchent y sont examinées.

149. La Directrice exécutive a indiqué qu'en ce qui concerne un ensemble commun de règlements financiers et de règles de gestion financière pour le FNUAP et le PNUD, les deux organisations se pencheraient sur la question et qu'elle avait déjà écrit à l'Administrateur à ce sujet. S'agissant des conférences des Nations Unies pour les annonces de contributions, elle a fait remarquer que très peu d'annonces étaient faites pour le FNUAP au cours de ces conférences. À propos de l'observation concernant l'APD, elle a noté qu'il y avait bien un lien entre l'APD en général et les tendances des fonds et programmes. En ce qui concerne le rôle du FNUAP en tant que chef de projet au Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, elle a indiqué qu'une enquête des responsables des questions de parité avait été effectuée et qu'on avait constaté une incohérence entre la définition d'emploi de ces responsables et le travail qu'elles effectuaient en réalité. Une des mesures de suivi avait été d'examiner le processus budgétaire et le FNUAP était l'un des organismes choisis pour une étude qu'effectuait la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU.

150. La Directrice exécutive a noté qu'au niveau des pays, la plupart des organismes des Nations Unies participaient à l'Évaluation commune de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; toutefois, un plus gros effort s'imposait au niveau mondial pour amener ces organismes à participer au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). En particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) devraient se joindre au GNUD dans la mesure où elles avaient beaucoup à offrir et où le FNUAP et d'autres organisations travaillaient déjà largement avec elles. À propos de la collaboration avec la Banque mondiale, la Directrice exécutive a noté que cette collaboration était en cours. Par exemple, le FNUAP travaillait avec la Banque mondiale sur l'initiative Paris 21. Il faudrait mobiliser des ressources additionnelles pour renforcer les systèmes de base de données dans les pays où étaient exécutés les programmes. Une collaboration entre le système des Nations Unies, la Banque mondiale, les organismes bilatéraux et l'Union européenne était nécessaire pour parvenir à cette fin.

151. En ce qui concerne la simplification des procédures, la Directrice exécutive a dit que le FNUAP s'était toujours efforcé de ne pas alourdir la charge de ses bureaux de pays et des homologues nationaux. À mesure que de bonnes évaluations commu-

nes et des plans-cadres performants seraient disponibles, le FNUAP serait en mesure d'abandonner certaines de ses procédures et de réduire ainsi les charges imposées aux pays. Pour terminer la Directrice exécutive a noté qu'elle était sur le point de participer à une conférence de presse pour annoncer un don généreux de 57 millions de dollars de la Fondation Bill & Melinda Gates, destiné à financer des programmes de santé de la reproduction pour les adolescents, y compris la prévention du VIH/sida, dans quatre pays d'Afrique. Elle a ajouté qu'un tel appui montrait que le scénario 2 du FNUAP dans le plan de financement pluriannuel n'était pas excessivement optimiste.

Réponse de la Directrice exécutive adjointe (Programmes)

152. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leurs observations constructives, notamment celles concernant la qualité analytique du rapport. Elle a noté que le GNUD avait toujours insisté sur l'harmonisation des programmes et procédures et que les gouvernements joueraient effectivement un rôle déterminant dans le processus. Elle a fait observer par exemple qu'il avait été proposé d'appliquer les mêmes procédures pour les examens à mi-parcours, qui bien entendu seraient entrepris avec la pleine et entière participation des gouvernements et sous leur direction. Elle a indiqué que, pour gagner du temps, le FNUAP répondrait bilatéralement à certaines des questions plus détaillées qui avaient été posées.

153. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2000/7) et des observations faites à ce sujet (DP/2000/L.5) et a décidé de les transmettre au Conseil.

Débat consacré au PNUD

VI. Plans d'action

154. L'Administrateur a présenté son rapport intitulé « Relever le défi : le rôle du PNUD dans les situations de crise, d'après conflit et de redressement, 2000-2003 » (DP/2000/18) ainsi que le résumé de l'évaluation intitulé « Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations d'après conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réinsertion » (DP/2000/14). Il a expliqué qu'il indiquerait quelle devrait être selon lui l'orientation que devrait adopter le PNUD en ce qui concerne les thèmes traités dans ces deux rapports en même temps qu'il aborderait certaines préoccupations qui avaient déjà été exprimées.

155. Les catastrophes naturelles et les conflits de tous types sont de plus en plus fréquents partout dans le monde, et près d'un quart de la population mondiale est désormais confronté à un type ou à un autre de crise ou de situation d'après conflit. Les pauvres subissent de façon disproportionnée les conséquences d'un affaiblissement de l'environnement ou des situations de conflit. Les conséquences des crises ainsi que leurs répercussions plus générales sur les sociétés et les États constituent clairement un défi à relever pour le PNUD, qui est cependant bien placé pour intervenir en raison de sa présence dans les pays et de la confiance dont il y jouit en tant qu'organisme de développement, en particulier compte tenu des nouveaux plans d'action. Il faut, cependant, faire clairement ressortir ses avantages comparatifs et ses points forts, en veillant à ce que son action soit conforme au rôle de l'ONU et compatible avec les efforts entrepris d'une manière générale par la communauté des

donateurs. Le PNUD jouit d'un avantage comparatif dans trois domaines, à savoir : la coordination, du fait de la présence des coordonnateurs résidents; l'expérience dans des domaines bien précis tels que la gouvernance et la destruction des mines terrestres; et les activités opérationnelles de développement communautaire dans les pays.

156. L'Administrateur a précisé les sept mesures de gestion nécessaires pour que le PNUD puisse agir plus rapidement et plus efficacement dans les situations de crise et d'après conflit. Tout d'abord, il a rappelé que celui-ci ne demandait pas au Conseil d'administration l'autorisation de s'engager dans de nouveaux domaines ou de transférer de nouvelles ressources en plus de celles déjà engagées à la ligne 1.1.3 des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) mais qu'il utilisera ces ressources pour susciter le financement complémentaire nécessaire aux nouvelles activités. Les activités resteront déterminées par le pays et le PNUD agira selon qu'il convient pour répondre aux nouveaux besoins créés par des conflits ou des catastrophes naturelles. Deuxièmement, il faudrait assurer la continuité financière entre l'assistance humanitaire et la reconstruction à plus long terme. Troisièmement, il importe de développer et de renforcer les partenariats afin d'établir des liens avec les programmes communautaires qui suscitent l'espoir et permettent aux anciens combattants et aux civils victimes des conflits de profiter de modestes dividendes de la paix. Quatrièmement, il faut améliorer la coordination des équipes de pays. Cinquièmement, le PNUD doit préserver et développer ses compétences particulières dans des secteurs tels que le déminage et la réintégration. Sixièmement, il faut renforcer la collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques de l'ONU. Septièmement, enfin, une fois la reconstruction véritablement engagée, le PNUD devrait limiter son rôle aux activités de base, et en particulier à la reconstruction du tissu social et à l'amélioration de la gouvernance.

157. En conclusion, le PNUD ne cherche pas à élargir ou à étendre son autorité, mais plutôt à développer ses compétences pour les interventions dans les situations de crise et d'après conflit et à améliorer ses capacités de coordination interinstitutions. Les activités envisagées découlent directement des mandats que lui ont confiés l'Assemblée générale et son conseil d'administration. Il ne recherche pas de nouveaux mandats et continuera de fournir une assistance au développement aussi bien avant que pendant et après des conflits et des catastrophes naturelles en fonction des besoins exprimés par les pays concernés. Les références à la prévention impliquent d'utiliser les outils existants dans la transparence et de façon acceptable. Lorsqu'il y est invité, le PNUD pourrait s'efforcer de faire en sorte que son rôle dans des domaines tels que l'appui parlementaire et le renforcement des capacités contribue au règlement pacifique de conflits naissants. Il faudrait par conséquent approfondir les mécanismes existants de façon à parvenir à une plus grande efficacité dans l'action, menée en partenariat avec d'autres. Une fois que le PNUD aura appliqué ses nouvelles compétences à des activités de base, il sera en mesure d'agir beaucoup plus efficacement à tous les niveaux dans des situations de crise et d'après conflit.

Observations

158. La plupart des délégations ont annoncé qu'elles se limiteraient à des observations préliminaires sur la question en raison du retard avec lequel le rapport intitulé

« Relever le défi : le rôle du PNUD dans les situations de crise, d'après conflit et de redressement 2000-2003 » (DP/2000/18) avait été présenté, et parce qu'elles considéraient qu'il ne s'agissait que d'un rapport intérimaire. Certaines délégations ont demandé que le Conseil d'administration examine la question à nouveau lors d'une prochaine session après d'intenses consultations informelles. Il est nécessaire de disposer d'un plan d'action clair, présentant éventuellement diverses options. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les précisions apportées par l'Administrateur au sujet de plusieurs points. Certaines ont cependant regretté que les conclusions figurant dans le rapport d'évaluation intitulé « Partager les enseignements tirés des interventions dans les situations d'après conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réinsertion » (DP/2000/14) n'aient pas été suffisamment reprises dans le document DP/2000/18.

159. Des délégations ont souligné que comme un quart des programmes du PNUD concernaient des interventions dans des situations de crise ou d'après conflit, il était clair que le PNUD avait un rôle à y jouer. La plupart partageaient le point de vue de l'Administrateur selon lequel il fallait renforcer le rôle du PNUD dans certaines situations de développement sans pour autant lui confier un nouveau mandat. Certaines ont demandé à ce que les activités exécutées dans ces situations particulières fassent partie des activités habituelles du Programme. D'autres considéraient cependant que les principales fonctions du PNUD devaient rester la coordination, le conseil et le renforcement des capacités. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que les activités devaient être suscitées par le pays, être transparentes, et respecter la souveraineté nationale. La nécessité de renforcer la capacité de réaction du système de coordonnateurs résidents a été soulignée. Plusieurs intervenants ont déclaré que les activités du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit devaient être conformes aux orientations générales décrites dans les plans d'action pour la période 2000-2003.

160. Certaines délégations ont fait observer que le PNUD obtenait souvent d'excellents résultats lorsqu'il intervenait dans des pays en crise ou dans des situations d'après conflit et qu'il disposait donc clairement d'un avantage comparatif en la matière. Une délégation a souligné que lors des premières phases de relance du processus de développement le PNUD, compte tenu de la place centrale qu'il occupait au sein du système des Nations Unies, de son rôle de coordination, et de l'accent de plus en plus important qu'il mettait sur la constitution de réseaux et sur de nouvelles activités, disposait clairement d'un avantage comparatif au niveau des pays. Plusieurs délégations partageaient le point de vue de l'Administrateur selon lequel il faudrait accorder une plus grande attention aux écarts de développement dès les premières phases des situations d'après conflit.

161. Une délégation, faisant référence aux conclusions figurant dans le document DP/2000/14, a souligné que l'assistance économique de zone pour le relèvement des collectivités touchées, complétée par des mesures spécifiquement destinées à certains groupes cibles, constituait le meilleur moyen de relancer le développement économique et social des pays concernés. Toutes les situations d'urgence devaient être traitées équitablement, quelle que soit la région géographique où elles se produisent. Il est par ailleurs regrettable d'apprendre à la lecture du document susmentionné que dans certains cas, les activités du PNUD étaient dictées par les délais des donateurs plutôt que par les mesures et les politiques de l'organisation ou par des priorités nationales. La même délégation a également émis des doutes au sujet de la recommandation tendant à ce que l'assistance dans les situations d'après conflit

forme une partie importante de la mission et du mandat du PNUD, étant donné que le principal mandat du Programme consiste à fournir une assistance aux pays en développement, que ceux-ci soient ou non en crise.

162. Une délégation, analysant le lien entre le rôle du PNUD dans la lutte contre la pauvreté et les activités dans les situations de crise et d'après conflit, a fait observer que les conflits apparaissaient lorsque le pouvoir et les ressources n'étaient pas également distribués ou lorsque les structures entre différents groupes présentaient des différences. Elle en a conclu qu'il fallait modifier l'approche adoptée à l'égard des activités de développement – qui, même si elles ne changeaient pas, devraient avant tout tenir compte de la situation locale – et qu'il fallait que le PNUD fasse le nécessaire au moment voulu, en assurant une participation et un développement des capacités locales suffisants. Les représentants des pays qui avaient bénéficié d'une assistance du PNUD lors de crises ou après un conflit ont décrit la situation dans leurs pays. L'un d'entre eux a souligné l'importance des ressources de la ligne 1.1.3 des MCARB, la nécessité de veiller à ce que le renforcement de la paix incorpore des activités de développement, et le rôle du représentant résident en tant que coordonnateur de la coopération technique. L'un des enseignements tirés des interventions passées est qu'il n'existe pas de délimitations claires entre la réintégration, l'aide humanitaire, les activités d'après conflit et la reconstruction, ce qui signifie que les activités d'après conflit doivent pouvoir être menées de façon souple et rapide. D'autres délégations ont rappelé le rôle qu'avait joué le PNUD lors des situations particulières de développement qu'avaient connues leurs pays.

163. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'établir une différence entre les activités et les avantages comparatifs du PNUD selon que celui-ci intervenait dans des situations de crise, d'après conflit ou de catastrophe et, dans ce dernier cas, selon qu'il s'agissait de catastrophes naturelles ou dues à l'homme. À cet égard, plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait étudier avec soin le rôle envisagé pour le PNUD en matière de prévention des conflits afin d'éviter toute contradiction avec le mandat du représentant résident/coordonnateur résident. Il était indispensable de ne pas créer de nouveaux mandats dans ce domaine, en particulier si ceux-ci n'avaient pas été acceptés par les États Membres lors d'instances intergouvernementales. Par ailleurs, les nouveaux concepts proposés devaient être clairement définis et convenus avant toute action.

164. Une délégation a mis en garde contre les références faites dans le document DP/2000/18 qui n'avaient pas été avalisées par des organes intergouvernementaux, telles que celles concernant le lien entre croissance démographique et catastrophe naturelle, l'élimination des déchets et le changement climatique, ainsi que la référence à des réfugiés pour des motifs environnementaux. Elle s'est également interrogée au sujet d'autres références figurant dans le rapport, notamment en ce qui concerne de nouveaux modèles de coopération pour le développement, l'appui du PNUD en faveur d'organisations non gouvernementales nationales, la coopération avec les institutions de Bretton Woods, les acteurs non étatiques ainsi que les médias locaux et internationaux. Elle a demandé des précisions qui détermineraient qu'un pays est « manifestement menacé par la violence », et sur la base de quels critères.

165. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux activités menées par le PNUD en cas de catastrophe naturelle, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B, ainsi que dans le domaine du déminage. Une délégation a observé que la résolution 52/12 B ne confiait au PNUD que les activités opéra-

tionnelles et non pas des activités de politique générale, de conseil ou de coordination. Une autre délégation a demandé à ce que soit analysé le rôle du PNUD en matière de démobilisation et de déminage conformément à l'approche en amont décrite dans les plans d'action 2000-2003, étant donné que ces activités devaient être entreprises d'urgence et n'autorisaient pas un renforcement des capacités à long terme. La même délégation a également estimé qu'il faudrait examiner plus en détail le rôle que pourrait être amené à jouer le PNUD en matière de renforcement des capacités de contrôle des armes de petit calibre, étant donné qu'il n'existait pas d'autres organisations des Nations Unies ayant des activités dans ce domaine.

166. En ce qui concerne le financement des activités engagées à l'occasion de situations spéciales de développement, certaines délégations ont insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas prélever de nouvelles ressources sur le budget de base. D'autres considéraient que les bureaux de pays, agissant en consultation avec les pays concernés, devraient pouvoir utiliser de façon plus souple les ressources des lignes 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB qui leur avaient été allouées au cas où une situation de crise conduirait à modifier les activités de coopération initialement prévues. Une délégation a fait observer que si les cas d'urgence nécessitaient généralement des ressources extrabudgétaires, les activités de préparation aux situations d'urgence ou dans des situations d'après conflit devaient être financées par les ressources de base. À cet égard, il devrait être possible de réviser à la hausse le plafond de 5 % actuellement fixé pour ce qui est des ressources de base destinées à ces activités ainsi que pour le personnel de la Division des interventions d'urgence comme pour assurer une formation satisfaisante des représentants résidents. Une autre délégation a demandé à ce que des informations soient communiquées sur le montant total des ressources autres que les ressources de base utilisées pour les activités dans les situations d'après conflit. La plupart des délégations estimaient que cette question devait être étudiée plus en détail.

167. La plupart des délégations ont insisté sur la nécessité pour le PNUD de renforcer le partenariat et la coordination avec tous les autres acteurs intervenant dans les situations de crise et d'après conflit de façon à éviter les chevauchements, en particulier au niveau des pays. À cet égard, le PNUD doit veiller à assurer une coordination satisfaisante avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires de l'ONU. Il faudrait par ailleurs éviter tout double emploi avec les activités du Bureau des services d'appui aux projets. Une délégation s'est demandée comment le PNUD pourrait faire en sorte que son mandat soit compatible avec celui d'institutions qui, en recherchant la stabilité macroéconomique, avaient tendance à aggraver certaines situations particulières de développement.

168. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait examiner avec soin les fonctions de la Division des interventions d'urgence, et notamment ses liens avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Certaines ont fait référence à la lourde charge de travail de la Division et au fait que celle-ci travaillait dans un environnement imprévisible.

Réponse de l'Administrateur

169. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration de ses observations et noté que de nouvelles consultations auraient lieu avant la présentation du prochain

rapport sur cette question. Il a précisé par ailleurs que le PNUD développerait ses compétences en matière d'intervention dans des situations de crise et d'après conflit dans le cadre des mandats qui lui avaient été confiés, et n'interviendrait que sur demande. Il a rappelé que les avantages comparatifs du PNUD tenaient à sa présence dans le pays concerné avant, pendant et après une crise, à la souplesse dont il pouvait faire preuve, et à la confiance dont il jouissait. Toutefois, si le PNUD était conscient de ses possibilités dans de telles situations, il était également conscient de ses limites. S'agissant des ressources, l'Administrateur a convenu que celles-ci devaient être réparties équitablement et que celles qui étaient inscrites à la ligne 1.1.3 du MCARB ne devraient pas être consacrées à des interventions dans des situations d'urgence fortement médiatisées. Il a exprimé certaines réserves quant au relèvement du plafond des ressources de base pouvant être utilisées dans des situations spéciales compte tenu de la réduction de ces ressources, indiquant toutefois que, si les objectifs de financement fixés par le Conseil d'administration étaient atteints, cela se traduirait mécaniquement par une augmentation en termes absolus des ressources disponibles. Dans l'intervalle, il espérait que le PNUD pourrait recueillir des ressources autres que des ressources de base pour des situations d'urgence moins médiatiques. Il a accueilli par ailleurs avec satisfaction les observations favorables concernant l'action menée par la Division des interventions d'urgence.

170. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé « Relever le défi : le rôle du PNUD dans les situations de crise, d'après conflit et de redressement 2000-2003 » (DP/2000/18) et a invité l'Administrateur à lui présenter à sa première session ordinaire de 2001, à l'issue d'un vaste processus de consultation, un rapport précisant davantage encore le rôle spécifique du PNUD dans les situations de développement d'urgence et contenant des plans concrets à cet égard. Il a pris note du résumé de l'évaluation intitulé « Partager les enseignements des interventions dans des situations d'après conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réinsertion » (DP/2000/14).

VII. Engagements de financement du PNUD

171. L'Administrateur a présenté le point de l'ordre du jour, notant que, malgré quelques faits nouveaux très positifs, le bilan était globalement décevant. Comme indiqué dans le rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2000 et les années suivantes (DP/2000/CRP.6), il ressortait des premiers chiffres disponibles que neuf membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) augmenteraient leurs contributions en monnaie locale pour 2000 tandis que neuf autres verseraient la même contribution. Nombre de pays bénéficiaires de programmes ont augmenté leurs engagements, signe très positif de la confiance qu'ils continuent d'accorder au PNUD. Au total, 12 pays contributeurs, y compris des donateurs et des pays bénéficiaires de programmes, se sont engagés à accroître leurs contributions d'au moins 15 % en monnaie locale. Il s'agit notamment du Bangladesh, du Bénin, de la République tchèque, de la France, du Ghana, de l'Irlande, de l'Italie, de Liechtenstein, du Luxembourg, du Japon, de la Pologne et de la Roumanie. Parmi ceux-ci, l'Irlande a augmenté sa contribution de 35 % tandis que le Japon, qui a augmenté sa contribution de 20 millions de dollars pour que celle-ci s'élève à 100 millions, devrait être le plus gros donateur du PNUD cette année. Le PNUD est extrêmement reconnaissant de cet appui.

172. Malgré ces augmentations, l'Administrateur ne pouvait pas annoncer un retour à l'augmentation des ressources de base. Cela s'expliquait notamment par les problèmes monétaires qui continuaient de se poser et par le délai d'établissement des budgets qui était très long dans certains pays donateurs avant que ceux-ci puissent renforcer leur appui et donc augmenter leurs contributions. D'une manière générale, cette situation était due au fait que le PNUD n'avait pas pu traduire la bonne volonté des autres donateurs en engagements correspondants. Cela signifiait que l'on estimait à 682 millions de dollars le montant des recettes (ressources ordinaires ou de base) du PNUD en 2000, soit un montant identique à celui de 1999 mais bien inférieur à l'objectif de financement de 800 millions de dollars fixé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1999 lorsque le plan de financement pluriannuel 2000-2003 avait été approuvé par le Conseil en même temps que l'objectif général visant à reconstituer les ressources de base pour qu'elles atteignent 1,1 milliard de dollars au cours des années à venir. Les contributions versées au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) étaient également en légère baisse, bien qu'un nouveau pays membre du CAD/OCDE ait rejoint le groupe de donateurs pour ce fonds.

173. Les chiffres concernant 1999 étaient particulièrement décevants car l'on en avait pris connaissance à un moment où le PNUD s'attendait à avoir surmonté ces problèmes grâce à la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel, à la présentation du premier rapport annuel axé sur les résultats en juin 2000 et à l'intégration de réformes dans les plans d'action 2000-2003. Il a noté que la décision douloureuse mais nécessaire d'approuver une réduction de 25 % des effectifs au siège, concernant tous les contrats et les sources de financement, avait été prise dans le cadre d'une réharmonisation plus vaste des objectifs du PNUD. Toutefois, la situation financière générale l'obligeait à aller au-delà de la restructuration nécessaire des services du siège pour réduire de 10 % l'ensemble des dépenses administratives de base du PNUD. S'il était stratégiquement difficile de réduire les dépenses du siège, on risquerait d'affaiblir la capacité du PNUD de mener des opérations sur le terrain en réduisant les dépenses des bureaux extérieurs. À cet égard, il a fait observer que les donateurs qui souhaitaient voir des résultats devraient d'abord tenir compte des handicaps du PNUD. Le renforcement du PNUD devait être un effort concerté, les bénéficiaires de programmes devant prêter une plus grande attention aux activités de l'organisation, la direction devant poursuivre ses réformes et les donateurs devant respecter leur engagement d'accroître leurs contributions.

174. L'Administrateur a dressé le bilan des mesures de réforme. Il a informé le Conseil d'administration qu'une réunion mondiale des représentants résidents s'était tenue à Glen Cove au début de mars 2000 pour débattre des réformes. Au siège, le PNUD avait rapidement agi pour simplifier ses opérations et s'assurer que New York recherchait des moyens novateurs et meilleurs de répondre aux besoins sur le terrain. Le Comité directeur avait adopté un plan détaillé pour procéder, comme on l'avait annoncé, à une réduction de 25 % des effectifs. Au total, les effectifs du siège seraient réduits de 26 % au cours des deux prochaines années, 14 % des postes étant transférés à des bureaux extérieurs et 12 % des postes étant supprimés. La réduction de 10 % de l'ensemble des dépenses de base serait prise en compte dans l'exercice en cours. Si une telle réduction s'imposait compte tenu des engagements pris dans le plan de financement pluriannuel pour 2002-2003 d'adopter un budget à croissance zéro et de respecter l'engagement pris par l'Administrateur de consacrer chaque nouveau dollar à l'exécution des programmes, le PNUD n'avait pas prévu de relever

si tôt un tel défi. Cette décision lui permettrait d'économiser 50 millions de dollars en deux ans mais aurait de lourdes répercussions sur les bureaux extérieurs, qui représentaient les deux tiers des dépenses administratives.

175. L'Administrateur a souligné que le véritable enjeu concernait le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et sa capacité de relever les défis du nouveau millénaire avec l'intime conviction qu'elle pouvait véritablement réduire les écarts entre riches et pauvres. Il s'agissait d'aider les pays non seulement à s'adapter à la mondialisation mais aussi à en tirer concrètement parti. Un niveau de financement de base insuffisant signifierait qu'un grand nombre de programmes devraient être supprimés dans le monde entier. Il a noté qu'en Afrique subsaharienne, région considérée comme priorité absolue par le PNUD, les ressources consacrées aux programmes avaient chuté d'environ 48 % depuis 1992, alors même que les besoins étaient de plus en plus importants. Si l'on tenait compte de l'inflation, cette baisse était de 60 %, ce qui était vraiment alarmant. Il a noté que le PNUD, en collaboration avec les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires, avait réalisé d'importants progrès dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Il fallait toutefois y consacrer des ressources suffisantes. En outre, la capacité de mobiliser des ressources autres que les ressources de base dépendait de la capacité du PNUD de tirer le meilleur parti de ses ressources de base. À cet égard, il espérait que les donateurs apporteraient une aide supplémentaire en 2000 afin de retarder la crise.

176. L'Administrateur a fait cinq observations au Conseil d'administration au sujet des grandes leçons à tirer de la crise actuelle : premièrement, le PNUD devait demeurer résolu à mettre en oeuvre son vaste programme de réformes; deuxièmement, il devait aller de l'avant en s'appuyant sur de nouvelles stratégies et partenariats fondés sur des ressources autres que les ressources de base, ce qui lui permettrait de collecter d'autres ressources et de tirer parti de nouvelles compétences; troisièmement, il pouvait s'inspirer des bons résultats du Programme des Volontaires des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) qui avaient vu leurs contributions augmenter en 2000; quatrièmement, il fallait trouver un appui politique plus large; et cinquièmement, l'appui politique nécessaire devait être traduit en action. S'agissant du cinquième point, il a souligné qu'il fallait trouver un meilleur moyen d'obtenir de manière plus structurée et transparente des engagements pluriannuels des donateurs. Le PNUD devait continuer à être financé à l'aide de contributions volontaires, mais il a suggéré d'établir un mécanisme de financement semblable à celui de l'Association internationale de développement (IDA). L'idée était de créer un mécanisme de financement, sur le modèle de l'IDA, qui permettrait au PNUD d'obtenir des engagements financiers pluriannuels qui soient prévisibles et reposent sur la volonté de tous les donateurs de partager équitablement la même charge financière. Ce mécanisme était intéressant pour les donateurs car il offrait la possibilité d'asseoir le financement de la coopération pour le développement sur des bases saines alors même que la mondialisation risquait d'avoir de lourdes répercussions si l'on ne le faisait pas.

177. L'Administrateur a fait observer que l'un des moyens de réaliser cet objectif était d'organiser une réunion ministérielle en vue de débattre et d'adopter le plan proposé. Des consultations approfondies se tiendraient sur les dates et l'ordre du jour de la réunion, qui pourrait se tenir en septembre 2000 au même moment que le Sommet du millénaire, durant lequel une participation de haut niveau pourrait être garantie.

178. Il a conclu en promettant de construire un PNUD moins bureaucratique, mieux structuré, avec des objectifs précis et mieux organisé pour mener une action sur le terrain, un PNUD qui interviendrait comme une institution de savoir, menant une action novatrice sur le terrain dont il ferait profiter tout le monde. Il a toutefois souligné que si l'on était sur le point de bâtir une institution plus dynamique et mieux ciblée au coeur même de la coopération pour le développement, cela ne pourrait se faire si les ressources de base n'augmentaient pas considérablement et immédiatement. À cet égard, il soumettrait au Conseil d'administration, en 2001, des propositions visant à mettre un terme au système de financement de la coopération pour le développement par des ressources ordinaires. Il était plus que temps de rompre le cycle de réduction des ressources de base.

179. Le Directeur de la Division de la mobilisation des ressources a rendu compte des principaux points concernant les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD et de ses fonds et programmes associés et/ou les estimations pour 2000 et les années suivantes (DP/2000/CRP.6).

180. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a rendu compte oralement des premiers résultats du plan de financement pluriannuel 2000-2003, notant que le rapport annuel axé sur les résultats, qui devrait être présenté à la session annuelle de 2000, serait la prochaine étape dans l'exécution du PFFA. Ce rapport constituerait la première tentative du PNUD visant à évaluer les performances à l'échelle de toute l'organisation, à fournir un aperçu intégré des performances et des ressources et à permettre au PNUD d'exploiter ses points forts et de recenser les problèmes. Il devait notamment porter sur les principaux résultats obtenus dans la réalisation des six objectifs définis dans le PFFA, l'accent devant être mis sur les trois objectifs secondaires visés en 1999, à savoir : a) le renforcement de la capacité des principales institutions gouvernementales aux fins du développement axé sur l'être humain et de la promotion de la cohésion sociale; b) la promotion du développement centré sur la pauvreté et l'atténuation de la vulnérabilité; et c) l'application de mesures efficaces et intégrées de suivi des conférences mondiales des Nations Unies dans le contexte du développement humain durable. Il a fait observer que le rapport annuel axé sur les résultats fournissait des informations sur la validité et l'intérêt des programmes du PNUD. Ce document traitait des grandes tendances et faits nouveaux, permettait de comparer les résultats et examinait les questions nouvelles. Le but était de renforcer l'évaluation et de mieux tirer parti des enseignements de l'expérience ainsi que de renforcer l'obligation redditionnelle. Il a souligné que le rapport annuel de 1999 axé sur les résultats montrait que le PNUD faisait des progrès en termes de résultats et de dépenses. Il a également rendu compte des conclusions du rapport en ce qui concerne la pauvreté et la gouvernance. Un certain nombre de mesures seraient prochainement prises, parmi lesquelles : la révision du cadre de résultats stratégiques, l'utilisation du cadre de résultats stratégiques comme instrument de gestion, la prise en compte de l'analyse qu'offre le rapport annuel axé sur les résultats pour améliorer les performances futures de l'organisation; le perfectionnement de la méthodologie; la mise en valeur des avantages comparatifs du PNUD; et le recensement des produits et services nouveaux.

[Note : On trouvera en annexe le résumé des déclarations faites par les délégations (voir p. 60).]

181. En réponse à un certain nombre d'observations formulées lors de la discussion, l'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour avoir reconnu la gra-

tivité de la situation actuelle. Il a salué les neuf donateurs qui avaient augmenté leurs contributions et les neuf autres qui avaient maintenu le montant des leurs. La crise financière a eu de très lourdes répercussions sur les programmes du PNUD à tel point qu'il se trouvait en déficit et devait faire des coupes sombres. À titre d'exemple, l'Administrateur a noté que les programmes en Afrique avaient été réduits en termes réels de 60 %. Au Mozambique, pays qui avait fait l'objet d'une réunion d'information la veille, les fonds pour 2000, d'un montant de seulement 4,5 millions de dollars, avaient déjà été engagés. S'agissant de ce pays, les seuls montants disponibles pour la crise liée aux inondations avaient été prélevés sur les MCARB, catégorie 1.1.3. Le manque de ressources rongait donc la relation de confiance et de flexibilité entre le PNUD et les pays bénéficiaires des programmes. Le PNUD devait désormais ignorer les nouveaux besoins et les nouvelles demandes. D'ici à 2001, on aurait un cumul des déficits et le système fondé sur un PNUD financé par des contributions ordinaires ne serait plus viable.

182. La proposition tendant à envisager d'établir un mécanisme sur le modèle de l'IDA n'était pas une invitation à remplacer le plan de financement pluriannuel. Cela étant, il fallait remédier à l'absence de mécanisme d'application dans le cadre du PFPA. Il proposait donc de passer d'un système entièrement volontaire à un système d'autorégulation qui resterait volontaire. Les principes d'exécution par voie légale et de conditionnalité du système de l'IDA ne seraient toutefois pas inclus. On pourrait profiter de la tenue d'une réunion ministérielle en septembre 2000 pour obtenir un appui et adopter un mécanisme plus ferme. Le PNUD n'était pas aussi connu du grand public que d'autres fonds et programmes des Nations Unies. L'organisation devait être mieux ciblée et attractive pour obtenir les fonds. Le PNUD ne constituait par seulement un réseau grâce à son système de coordonnateurs résidents mais aussi une présence des Nations Unies dans les pays concernés. Si l'on ne s'intéressait pas à cette question, la nature même du PNUD en tant qu'organisme universel était menacée. Si l'on ne faisait pas de progrès l'année prochaine, l'Administrateur serait obligé de soumettre de nouveau au Conseil en 2001 des mesures radicales et drastiques. Le PNUD était à une période charnière de son histoire.

183. Au nom d'UNIFEM, du Programme des Volontaires des Nations Unies et du FENU, l'Administrateur s'est félicité de toutes les annonces de contributions qui avaient été faites lors de la session en cours. Il a également remercié les pays qui avaient augmenté leurs contributions et ceux dont la charge était « plus lourde » en termes de financement.

184. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les premiers résultats obtenus dans le cadre du PFPA.

185. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les engagements de financement au titre des ressources de base du PNUD et de ses fonds et programmes associés et des estimations pour 2000 et les années suivantes (DP/2000/CRP.6 et DP/2000/CRP.9 et Rev.1).

VIII. Évaluations des relations entre l'UNOPS et le PNUD

186. L'Administrateur associé a présenté le résumé analytique de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le PNUD (DP/2000/13) et la note sur l'évaluation des relations entre

l'UNOPS et le PNUD: un examen conjoint des recommandations (DP/2000/CRP.8). Il a souligné que l'évaluation marquait une étape importante dans les relations entre le Bureau et le Programme. Il y avait six ans que l'UNOPS avait été créé en tant qu'entité « distincte et identifiable » des Nations Unies. Le Bureau assumait actuellement, parmi les organismes des Nations Unies, la part la plus importante des activités opérationnelles financées par le PNUD. L'Administrateur associé a souligné que le Programme avait proposé d'effectuer une évaluation car il considérait qu'il était essentiel que les deux entités maintiennent des relations positives. Toutefois, leurs relations devaient évoluer et les organisations devaient accorder plus d'attention à la réflexion et au dialogue, avant d'arrêter une stratégie clairement définie pour l'avenir. Elles devaient prendre des mesures sans négliger leurs mandats respectifs. L'Administrateur associé a également indiqué que le PNUD et l'UNOPS jugeaient les recommandations 1, 2 d), 4, 6 c), 8 et 9 acceptables, telles qu'elles étaient formulées, et qu'ils étaient en mesure de commencer à les mettre en œuvre immédiatement. Les autres recommandations devaient être examinées plus en détail. Les recommandations 2 a), sur la définition des responsabilités, et 4 sur les options concernant l'avenir du Comité de coordination de la gestion appelaient de nouvelles consultations avec le Comité et, dans le cas de la recommandation 3, des consultations avec le Secrétaire général. La recommandation 2 b), sur les doubles emplois, serait examinée bilatéralement, par le PNUD et l'UNOPS. La recommandation 5, sur la mobilisation de ressources, serait examinée plus en détail, compte tenu des dispositions applicables et des vues récemment exprimées par les deux organisations, selon lesquelles le rôle du Bureau dans l'exécution à l'échelle du système serait affecté par les appels de fonds directs. Les recommandations 6 a) et b), sur les modalités d'exécution du PNUD, seraient examinées par le Conseil d'administration à la suite de la présentation à la session annuelle de 2001, de l'évaluation indépendante des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, compte tenu du fait que tout examen des modalités et d'application du PNUD aurait des incidences pour l'UNOPS. La recommandation 7 sur les principes de financement applicables aux bureaux de pays serait examinée par le Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 2000.

187. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a dit que le Conseil d'administration avait créé le Bureau en tant que prestataire de services, appliquant un code d'éthique pour ses relations quotidiennes avec le client principal. Le fait que le Bureau était une entité autofinancée signifiait qu'il ne disposait pas d'autres revenus que les frais de gestion et les dépenses d'appui en contrepartie des services rendus. Il devait également soutenir la concurrence pour les contrats. Le Directeur exécutif a dit qu'il était demandé à tous les clients de réexaminer leurs relations avec l'UNOPS de temps à autre, notamment afin de déterminer s'ils continuaient de tirer le meilleur profit des sommes dépensées. Il a également souligné que l'UNOPS avait accueilli avec satisfaction la proposition du PNUD visant à évaluer les relations entre les deux organisations. En ce qui concerne le document DP/2000/CRP.8, il a dit que le Bureau avait l'intention de continuer à participer aux délibérations futures. Toutes les recommandations visant l'UNOPS représentaient un effort en cours, sur lequel il ferait périodiquement rapport au Conseil d'administration. Le Directeur exécutif a souligné que la recommandation concernant la participation du Bureau à des activités de collecte de fonds, en coopération avec le PNUD et en son nom, était considérée par certains comme une initiative révolutionnaire, dans la mesure où en créant l'UNOPS, le Conseil d'administration avait clairement déclaré que le Bureau ne devait pas participer à des activités de financement. Tout en déclarant que l'UNOPS n'avait pas

l'intention de se livrer à des activités de collecte de fonds, le Directeur exécutif a rappelé qu'à l'occasion, le Bureau avait aidé des représentants résidents du PNUD et des bureaux régionaux à mobiliser des ressources, lorsque cela lui avait été demandé. Dans ces cas, tous les fonds devenaient des ressources du PNUD. Le Directeur exécutif a terminé son intervention en louant la qualité du rapport d'évaluation.

188. De nombreux orateurs se sont félicités de l'évaluation, espérant que l'examen de ses aspects positifs et négatifs contribuerait à améliorer les relations entre l'UNOPS et le PNUD. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le document DP/2000/CRP.8, notamment du fait qu'il décrivait les mesures à prendre dans l'immédiat. Le document contribuait à préciser le rôle de chaque organisation et les mesures à prendre. Plusieurs intervenants ont fait observer que la documentation avait été publiée avec retard, y compris dans les différentes langues, d'où la difficulté pour eux d'intervenir à la présente session. La poursuite du dialogue a été encouragée, dans le but de définir et de délimiter les rôles respectifs des deux organisations. Une délégation a déclaré qu'il aurait été utile que chaque organisation publie un rapport répondant point par point aux critiques soulevées par l'équipe d'évaluation. Les points sur lesquels les secrétariats n'envisageaient pas de donner suite aux recommandations devaient être précisés.

189. Toutes les délégations ont déclaré qu'il fallait définir clairement les responsabilités respectives des deux organisations [recommandation 2 a)] tout en maintenant les arrangements structurels en vigueur (recommandation 1). Les chevauchements existants, notamment en ce qui concerne les activités dans les situations de crise et d'après conflit, devaient être éliminés. Une intervenante, indiquant que l'UNOPS et le PNUD avaient tous deux exécuté des activités dans son pays dans une situation d'après-conflit, a mentionné les résultats positifs obtenus découlant notamment du fait que le rôle de chaque organisation avait été clairement défini et que les relations personnelles avaient été positives. Deux délégations ont indiqué que, même avec les meilleures intentions, il y aurait toujours des conflits entre les organisations, du fait de la nature des arrangements institutionnels. Certaines délégations ont mis en garde contre la possibilité que l'UNOPS participe à d'autres activités que les activités d'exécution, craignant que cela n'entraîne la création d'une nouvelle entité des Nations Unies.

190. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait accorder une attention particulière à la recommandation 3 concernant le Comité de coordination de la gestion. Une délégation a estimé que le Secrétaire général et le Comité devraient être chargés de la supervision et de l'orientation de l'UNOPS, demandant quelle autorité directe le Conseil d'administration assumerait autrement. Certains intervenants ont demandé qu'un calendrier soit établi pour la mise en oeuvre de cette recommandation et des autres recommandations pour lesquelles aucun délai n'était fixé.

191. En ce qui concerne la recommandation 5 sur la mobilisation de ressources, la plupart des orateurs ont souligné qu'un débat plus approfondi entre les organisations aiderait à définir plus clairement le rôle de l'UNOPS dans ce domaine. D'aucuns ont également demandé que des consultations soient tenues avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avant de renvoyer la question au Conseil d'administration. De nombreux intervenants ont déclaré qu'il serait tout à fait inapproprié que le Bureau se livre à des activités de collectes de fonds et se sont félicités que le Directeur exécutif ait clarifié cette question lors de son intervention.

192. De nombreux intervenants pensaient que les résultats de l'évaluation sur le financement à l'aide de ressources à des fins spéciales seraient présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001, en conjonction avec la recommandation 6 sur les modalités d'exécution. Une délégation a estimé que le PNUD devrait s'efforcer de choisir l'agent d'exécution présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Le recours à l'exécution directe devrait être réservé aux cas où aucun autre agent n'est en mesure d'exécuter le projet ou ne souhaite le faire. Il était souhaitable que l'Équipe spéciale du PNUD/UNOPS examine cette recommandation plus en détail. Une délégation a indiqué que la plupart des activités mises en oeuvre dans son pays faisaient l'objet d'une exécution nationale, bien que l'UNOPS soit chargé d'une partie importante des dossiers de projets de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial. Elle a exprimé l'espoir qu'à l'avenir l'exécution de ces projets permettrait aux entités nationales de sous-traiter certaines activités et de recruter des experts nationaux, afin d'améliorer les compétences locales. Un autre intervenant a indiqué que la question des modalités d'exécution était liée au renforcement des incitations en faveur de ce processus.

193. Il a été demandé que des consultations soient tenues avec le CCQAB sur la recommandation 7 concernant les principes de financement applicables aux bureaux de pays. Une délégation a proposé que le PNUD recrute plus fréquemment des vérificateurs externe des comptes dans ce contexte. La réalisation d'examens internes détaillée permettrait au PNUD de recouvrer les coûts résultant des services fournis à l'UNOPS pour les bureaux de pays et de préciser la facturation des services centraux rendus par le PNUD.

194. Les délégations attendaient avec intérêt la poursuite de l'examen de la recommandation 8 (systèmes d'information financière) et de la recommandation 9 (questions relatives à l'administration) à la troisième session ordinaire de 2000. Il a été demandé que des consultations soient tenues avec le CCQAB sur la question des systèmes d'information financière. Une délégation a souligné qu'il était important de fixer le montant de la rémunération des prestations dans la recommandation 9.

195. Toutes les délégations attendaient avec intérêt les rapports qui seraient soumis au Conseil sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation. Certains orateurs ont demandé qu'un rapport détaillé soit présenté à la session annuelle de 2001 et que des rapports intérimaires soient soumis le cas échéant aux sessions antérieures. D'aucuns ont estimé qu'un calendrier devrait être établi pour les recommandations exigeant un examen plus approfondi.

196. L'Administrateur associé a remercié toutes les délégations de leurs contributions utiles, ajoutant que les mesures requises seraient prises afin de faire en sorte que tous les documents soient soumis et présentés au Conseil d'administration dans les délais requis lors des sessions ultérieures. En ce qui concerne la délimitation des responsabilités entre les deux organisations, il a souligné que le Comité de coordination de la gestion examinerait la question et que l'Administrateur et le Directeur exécutif feraient rapport au Conseil d'administration en conséquence. Il a dit que la présentation des données financières serait améliorée et réaffirmé, comme indiqué dans le document DP/2000/CRP.8, que la Division des interventions d'urgence du PNUD consulterait l'UNOPS au sujet des chevauchements éventuels concernant les situations de crise et d'après conflit. L'Administrateur associé a indiqué que l'UNOPS exécutait 85 % des MCARB (catégorie 1.1.3), les chevauchements ne portant donc que sur les 15 % restants. En réponse à une question, il a dit que

l'évaluation avait été effectuée en étroite coopération avec l'UNOPS, qui avait confirmé le mandat.

197. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié le PNUD d'avoir proposé d'effectuer l'évaluation et confirmé que le Bureau avait été consulté sur le mandat et la composition de l'équipe d'évaluation. S'agissant de la publication de données financières, il a indiqué que l'UNOPS avait alloué des fonds supplémentaires pour maintenir les systèmes manuels de présentation de données pendant la mise au point des nouveaux systèmes institutionnels, afin que le Conseil d'administration et les responsables nationaux puissent accéder aux informations. Des informations supplémentaires seraient communiquées au Conseil sur cette question. Le Directeur exécutif a rappelé que la recommandation concernant les doubles emplois dans les situations de crise et d'après conflit faisait l'objet de consultations entre l'UNOPS et le PNUD. Il a ajouté qu'il croyait comprendre que le Conseil d'administration avait pleine autorité sur le Bureau, comme pour le PNUD et le FNUAP, sur la base des textes adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil lui-même. À ce sujet, on pourrait demander au Bureau des affaires juridiques de donner un avis. S'agissant de la question de la nature et du champs des activités de l'UNOPS, le Directeur exécutif a dit que, comme le Bureau était une organisation de services conduite par la demande, elle ne pouvait exister indépendamment de ses usagers. Si la demande de services diminuait, il devrait réduire ses activités, voire ses effectifs. Un prestataire de services sans marchés ne pouvait exister indépendamment de ses usagers. Le Directeur exécutif a indiqué que le niveau de communication entre l'Administrateur et lui-même était excellent, avec des réunions mensuelles et des procédures de suivi.

198. Le Conseil d'administration a pris acte du résumé de l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD (DP/2000/13) et de la note sur l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD : un examen conjoint des recommandations (DP/2000/CRP.8), et décidé de reprendre l'examen de cette question à la session annuelle de 2001.

IX. Cadre de coopération avec les pays et questions connexes

199. L'Administrateur associé a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance à la République du Congo (DP/2000/12) et à l'Afghanistan (DP/2000/16), les deuxièmes cadres de coopération avec le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/2), le Kirghizistan (DP/CCF/ KYR/2 et Corr.1) et le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/2), et les premières prolongations des huit cadres de coopération avec les pays de la région des Caraïbes, de coopération technique avec les pays en développement (DP/CF/TCDC/1/EXTENSION I) et du cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine (DP/RCF/RLA/1/ EXTENSION I). Il a également présenté le rapport sur les affectations des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour la période 2000-2003 (DP/2000/17), ajoutant que l'Administrateur ajusterait les niveaux de programmation pour toutes les rubriques, en fonction des estimations relatives aux ressources de base disponibles.

200. Une délégation a regretté que la tendance à la contraction des ressources au niveau régional se soit poursuivie, comme il ressort de la première prolongation du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine (DP/RCF/RLA/1/ EXTENSION I). Il semblait que la réduction des allocations au niveau régional en Amérique latine avait été plus forte que pour les programmes nationaux dans la ré-

gion. L'intervenant a souligné les avantages du programme régional, en particulier dans une région où la coopération entre les pays était excellente.

201. Une autre délégation a proposé d'inclure dans les cadres de coopération avec les pays des informations plus détaillées sur les processus interorganisations au niveau des pays, en ce qui concerne notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays. Elle s'est également félicitée de l'importance accordée à l'aide aux groupes vulnérables au Kazakhstan et a dit que le PNUD devrait coopérer avec les organismes bilatéraux dans le domaine de la promotion de l'emploi dans ce pays. Il était regrettable que le cadre de coopération avec le Kirghizistan ait été soumis au Conseil d'administration trop tardivement pour susciter des observations appropriées.

202. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur la note de l'Administrateur concernant l'assistance à l'Afghanistan. Un intervenant s'est félicité de l'accent mis sur les droits des femmes et les droits fondamentaux et a demandé que le PNUD consacre à l'Afghanistan les chiffres relatifs aux ressources globales pendant la période 2000-2003. Un autre orateur s'est félicité de l'inclusion d'indicateurs d'impact et a exprimé l'espoir que l'assistance permettrait d'atténuer les souffrances de la population dans ce pays. D'autres délégations ont mis l'accent sur les problèmes politiques et sociaux, en particulier sur le trafic de drogues, qui, selon elles, entravaient le processus de développement dans le pays. À leur avis, cela pouvait affecter négativement les interventions du PNUD au niveau communautaire et en ce qui concerne les programmes de substitution des cultures. Un orateur a indiqué que son gouvernement était prêt à offrir des marchés pour les produits afghans.

203. Une délégation a indiqué que son gouvernement reprendrait sa coopération avec la République du Congo, maintenant que la situation s'était améliorée, et exprimé l'espoir que la coopération avec le PNUD se déroulerait également au niveau du pays.

204. La Représentante permanente du Kazakhstan s'est félicitée de la coopération du PNUD avec son pays, soulignant que le deuxième cadre de coopération se fondait sur l'expérience positive acquise pendant la période du premier cadre de coopération et sur la bonne coordination des activités pendant cette période.

205. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a informé le Conseil d'administration que le montant total de l'assistance à l'Afghanistan pour la période 2000-2003 se chiffrait à environ 12,2 millions de dollars. Il a indiqué que le PNUD était constamment à la recherche de méthodes permettant de fournir une assistance au développement de la manière la plus efficace possible en Afghanistan. L'approche communautaire était une démarche traditionnelle dans la culture afghane. Le programme des Nations Unies en Afghanistan bénéficiait du soutien de cinq bureaux régionaux dans le pays. L'évaluation thématique du programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire, effectuée en 1999, serait communiquée au Conseil d'administration, sur sa demande.

206. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reconnu que les activités régionales étaient d'une grande importance. À une période de ressources limitées, les cadres de coopération régionale et les programmes sous-régionaux complétaient les programmes exécutés au niveau national et jouaient un rôle catalyseur pour les activités dans la région. Elle ne pen-

sait pas que le cadre de coopération régionale en question ait été réduit de manière disproportionnée par rapport aux allocations nationales mais examinerait la question. Elle a souligné qu'un dialogue approfondi serait établi avec les gouvernements des pays d'Amérique latine, en préparation du prochain cadre de coopération régionale.

207. Le fonctionnaire chargé de la direction du Bureau régional pour l'Afrique a accueilli avec satisfaction les observations sur l'assistance à la République du Congo, indiquant qu'à mesure que les perspectives de paix se préciseraient, les activités de programme reprendraient à un rythme normal. L'objectif de la coopération du PNUD était de promouvoir l'initiative de paix dans le pays et d'aider les communautés les plus touchées. Le PNUD collaborerait pleinement avec les organismes bilatéraux au niveau du pays. Le responsable a indiqué que le deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe avait été établi en collaboration avec les institutions de Bretton Woods au niveau national, ainsi qu'avec la société civile.

208. La Représentante résidente adjointe au Zimbabwe a souligné le rôle joué par les institutions de Bretton Woods dans le deuxième cadre de coopération et le premier rapport d'examen du Zimbabwe. Elle a également souligné l'importance des activités interorganisations, notant que le document DP/CCF/ZIM/2 contenait plusieurs références au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le pays.

209. Le représentant de l'Albanie a déclaré que son gouvernement était satisfait de la coopération avec le PNUD dans son pays et attendait avec intérêt la présentation du deuxième cadre de coopération.

210. Le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à approuver l'assistance à la République du Congo au cas par cas pour la période 2000-2001.

211. Le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à approuver une assistance pour l'Afghanistan au cas par cas pour la période 2000-2003.

212. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur les affectations des montants cibles à prélever sur les ressources de base pour la période 2000-2003 (DP/2000/17).

213. Le Conseil d'administration a pris note des prolongations ci-après des cadres de coopération avec les pays et de coopération régionale : première prolongation du cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/ TCDC/1/EXTENSION I); premières prolongations des premiers cadres de coopération avec Anguilla (DP/CCF/ANL/1/EXTENSION I), la Barbade (DP/CCF/BAR/1/EXTENSION I), les îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1/EXTENSION I), la Dominique (DP/CCF/DMI/1/EXTENSION I), la Grenade (DP/CCF/GRN/1/EXTENSION I), le Guyana (DP/CCF/ GUY/1/EXTENSION I), Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1/EXTENSION I), Saint-Vincent-et les Grenadines (DP/CCF/STV/1/EXTENSION I) et du premier cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine (DP/RCF/RLA/1/EXTENSION I).

214. Le Conseil d'administration a approuvé les deuxièmes cadres de coopération avec le Kazakhstan (DP/CCF/KAZ/2), le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/2 et Corr.1) et le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/2).

215. La Représentante permanente du Kirghizistan a exprimé sa gratitude au PNUD et au Conseil d'administration pour avoir approuvé le deuxième cadre de coopération avec son pays.

216. Le Représentant permanent adjoint du Zimbabwe a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le deuxième cadre de coopération avec son pays, soulignant les avantages qu'il présentait pour les groupes défavorisés, par le biais de projets visant à promouvoir les activités rémunératrices et de mesures de lutte contre le VIH/sida.

Rapports d'examen de pays

217. L'Administrateur associé a indiqué que le Conseil d'administration était disposé à examiner 10 rapports de pays par an lors des sessions ordinaires. Il a informé le Conseil que les rapports d'examen concernant l'Algérie, le Guatemala, l'Ouganda et la Pologne (avec son deuxième cadre de coopération) lui seraient soumis à sa troisième session ordinaire de 2000.

Premier rapport d'examen de pays pour le Cambodge

218. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier rapport d'examen de pays pour le Cambodge (DP/CRR/CAM/1), examen qui portait sur la période 1997-2000 et qui avait été mené par une équipe indépendante de septembre à octobre 1999. L'équipe d'examen avait conclu que le PNUD avait joué un rôle crucial pour faciliter le passage du Cambodge d'une situation de crise au retour à la normale et avait modifié son programme à mesure de l'évolution des besoins. Le cadre stratégique mis en place pour le Cambodge constituait un guide approprié et actualisé en vue d'orienter les activités entreprises dans le pays. L'examen était parvenu à la conclusion que le PNUD participait étroitement à un dialogue de politique générale avec le Gouvernement et avait joué un rôle important en matière de renforcement des partenariats et de coordination de l'aide. La stratégie du PNUD consistait à allier la mise en place de capacités visant à promouvoir le développement socioéconomique ainsi que la conduite des affaires publiques au niveau local et le renforcement des institutions aux niveaux central et provincial.

219. L'Administrateur assistant adjoint du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a noté qu'un programme de réformes serait annoncé par le Gouvernement cambodgien en avril 2000.

220. Le Représentant permanent adjoint du Cambodge a exprimé sa reconnaissance pour l'aide apportée par le PNUD, qui avait permis dans les années 90 de répondre à des besoins de vaste portée et de nature complexe, dont l'installation des réfugiés et l'enlèvement des mines ainsi que la réforme démocratique. L'assistance apportée au niveau régional avait également été extrêmement précieuse. Le Cambodge, qui faisait partie des pays les moins avancés, demeurait confronté à de nombreuses difficultés s'agissant de lutter contre la pauvreté et de promouvoir les réformes. Le Gouvernement cambodgien se félicitait de la visite sur le terrain qu'envisageait d'effectuer le Conseil d'administration en mai 2000.

221. Une délégation a souligné l'importance des activités de déminage au Cambodge. L'orateur a relevé qu'une coordination en amont était nécessaire vu la multiplicité des sources de financement dans le pays. Au Cambodge, la diversité des ap-

proches et des types d'activités donnaient lieu à des difficultés lorsqu'on s'efforçait de fixer des objectifs qui soient acceptables par toutes les parties.

Premier rapport d'examen de pays pour l'Ouzbékistan

222. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le premier rapport d'examen de pays pour l'Ouzbékistan (DP/CRR/UZB/1), qui examinait l'exécution du premier cadre de coopération de pays pour l'Ouzbékistan (1997-1999). Les conclusions en avaient été examinées et approuvées par le Gouvernement en 1999. Il y avait lieu d'attirer l'attention sur les principaux aspects des conclusions de l'examen, à savoir le rang important attribué aux emplois et aux revenus, à la démocratie, à la bonne administration des affaires publiques et à la participation, à l'environnement et à la promotion d'un dialogue régional, y compris en ce qui concerne les éléments relevant de chaque domaine qui avaient été inclus dans le premier cadre de coopération de pays. L'examen avait souligné la nécessité d'appliquer une approche cohérente et bien ciblée en matière de programmation, d'éviter d'allouer des ressources au coup par coup et d'assurer un degré plus poussé de cohérence entre les différentes initiatives appuyées par le PNUD. L'examen avait également souligné la nécessité d'une stratégie commune Gouvernement/PNUD afin d'améliorer les perspectives en ce qui concerne la durabilité des principales initiatives de développement des institutions. L'élaboration d'une stratégie globale des ressources a été recommandée.

223. Le représentant de l'Ouzbékistan a exprimé sa reconnaissance pour le premier rapport d'examen de pays, et a relevé que ce rapport permettait de se faire une idée claire des problèmes initiaux qui avaient été rencontrés durant l'exécution du premier cadre de coopération de pays. Il a exprimé sa reconnaissance à l'ex-représentant résident et au représentant résident actuel pour l'Ouzbékistan. Il a noté qu'il y avait lieu d'espérer que l'instauration d'une coopération étroite avec le PNUD dans le domaine de la démocratisation, de la conduite des affaires publiques et de la participation assurerait à l'avenir le succès des programmes.

224. Une délégation a félicité le PNUD de ses efforts en vue de réduire le nombre de projets exécutés en Ouzbékistan et d'élargir ses activités en dehors de la capitale. Des informations supplémentaires ont été demandées au sujet du Centre pour les droits de l'homme.

225. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a relevé que le deuxième cadre de coopération de pays pour l'Ouzbékistan était en cours d'élaboration, compte tenu de la nécessité d'assurer la viabilité de l'action à entreprendre, notamment en ce qui concernait les projets faisant appel à l'intervention du Centre pour les droits de l'homme et du Bureau du médiateur.

Premier rapport d'examen de pays pour le Zimbabwe

226. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le premier rapport d'examen de pays pour le Zimbabwe (DP/CRR/ZIM/1). L'examen portait sur la période 1997-1999 et avait été mené par une équipe d'experts indépendants en octobre 1999. Il s'est également référé au deuxième cadre de coopération pour le Zimbabwe, qui avait été approuvé par le Conseil d'administration lors de la présente session. Durant la période couverte par l'examen, le Zimbabwe avait traversé une situation de déclin macroéconomique et de crise économique et avait été

confronté par ailleurs à une recrudescence de la pauvreté et du VIH/sida. On y était parvenu à la conclusion que le PNUD avait joué un rôle notable en matière d'orientation de la politique macroéconomique, de médiation, de facilitation, de réformes de politique générale et de financement. Certaines réalisations avaient été adoptées sur le plan national en tant qu'instruments de plaidoyer, notamment le rapport sur le développement humain national et les politiques de gestion foncière et de gestion de la sécheresse.

227. Le représentant résident adjoint au Zimbabwe a donné un aperçu général des conclusions formulées dans le rapport d'examen de pays dans les domaines de la gestion du développement, de la dépaupérisation, de la gestion de l'environnement, du VIH/sida et de l'appui aux organismes des Nations Unies. Le deuxième cadre de coopération de pays rationaliserait davantage encore les activités de programmes entamées durant l'exécution du premier cadre de coopération. Se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience, le nouveau cadre de coopération continuerait de mettre l'accent sur la dépaupérisation, la gestion du développement et divers thèmes multisectoriels, parmi lesquels l'égalité entre les sexes et l'environnement. La dépaupérisation constituait le thème d'action prioritaire du Zimbabwe et comporterait des mesures de plaidoyer en matière de politique sociale, des programmes d'appui au niveau des collectivités, une action visant à appuyer la création d'emplois et des mesures contre le VIH/sida. Grâce à ses travaux dans le domaine de la gestion du développement, le PNUD continuerait d'apporter un appui stratégique aux réformes politiques et aux processus clefs, notamment par une action de plaidoyer en faveur d'une saine gestion sociale et économique, par le renforcement de la crédibilité et de la transparence des institutions de gestion de biens publics et par l'instauration de mesures visant à renforcer l'influence des parties prenantes. Il y avait lieu de mentionner à titre d'exemple l'appui apporté par le PNUD au Forum consultatif économique national du Zimbabwe, consortium réunissant des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et du secteur privé oeuvrant de concert pour donner une impulsion au processus national d'élaboration des politiques et pour influencer sur ce processus. Le Forum avait récemment introduit l'idée d'une loi nationale de lutte contre la corruption qui a ensuite été soumise au Parlement. Le PNUD continuerait également de travailler avec le Gouvernement en vue d'affiner et d'améliorer les modalités d'exécution au niveau national. Le PNUD continuerait d'appuyer le Gouvernement s'agissant de ratifier les conventions internationales sur l'environnement. Il s'attacherait également à donner suite à la recommandation tendant à considérer l'environnement comme un thème plurisectoriel et à intégrer l'environnement à tous ses programmes. L'équipe avait noté que le PNUD avait joué un rôle crucial en matière de plaidoyer contre la propagation du VIH/sida et avait contribué à la bonne formulation d'une politique nationale de lutte contre le VIH/sida. Une collaboration s'était effectivement instaurée entre les organismes des Nations Unies au Zimbabwe dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies. Le PNUD avait coordonné avec succès le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Zimbabwe et avait établi des liens de travail positifs avec les institutions de Bretton Woods au Zimbabwe, en particulier avec la Banque mondiale.

228. Le Conseil d'administration a pris note des premiers rapports d'examen de pays pour le Cambodge (DP/CRR/CMB/1), l'Ouzbékistan (DP/CRR/UZB/1) et le Zimbabwe (DP/CRR/ZIM/1).

229. Une délégation a pris la parole pour appuyer la prolongation du premier cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine ainsi que l'instauration d'une coopération technique entre pays en développement, et a formulé l'espoir que le Conseil d'administration recevrait à l'avenir des rapports plus détaillés sur ces deux questions.

X. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

230. L'Administrateur associé a pris la parole lorsque le Conseil a été saisi de la question relative au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour mettre l'accent sur l'étroite collaboration entre le PNUD et UNIFEM tant au siège que dans les pays. Un certain nombre de programmes conjoints et d'activités parallèles étaient exécutés par le PNUD et UNIFEM. L'égalité des sexes était un aspect essentiel du mandat de base du PNUD et était pris en considération dans toutes les priorités thématiques. Il a précisé que le PNUD veillait, dans le cadre des travaux relevant du Programme pour la femme et le développement du Bureau des politiques de développement, à ce que ses propres politiques, programmes et activités traduisent son ferme attachement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le processus interne de prise en compte des sexes dans toutes les activités du PNUD était maintenant confié à UNIFEM. Tant UNIFEM que le PNUD s'attachaient à mettre au point des modalités efficaces susceptibles de maximiser les résultats de l'appui qu'ils apportaient aux pays bénéficiant d'un programme dans plusieurs domaines clefs. Le PNUD pouvait tirer parti de l'expérience d'UNIFEM de nombreuses manières, a-t-il ajouté. L'Administrateur associé reconnaissait les importants résultats obtenus par UNIFEM dans le cadre de sa stratégie et de son plan d'exécution précédents et les objectifs définis dans le nouveau Plan présenté au Conseil d'administration à sa présente session. Il a également félicité UNIFEM pour la croissance systématique de sa base de ressources.

231. L'Administrateur associé a présenté le document intitulé « Exécution par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) de projets et programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : une prise de position commune établie par le PNUD et UNIFEM » (DP/2000/CRP.7). Il a noté que l'étroite association entre UNIFEM et le PNUD devait être renforcée grâce à des modalités opérationnelles au titre desquelles les services d'experts fournis par UNIFEM à l'appui de programmes du PNUD au niveau des pays seraient remboursés. UNIFEM avait acquis une expérience dans le domaine de l'exécution directe de ses propres programmes et avait, au cours des dernières années, exécuté certains projets du FNUAP et d'ONUSIDA. Des consultations approfondies avaient eu lieu au sein du PNUD concernant une proposition en vertu de laquelle UNIFEM pourrait exécuter des programmes du PNUD dans des domaines où le Fonds possédait un avantage comparatif et renforcerait également la collaboration entre les deux entités.

232. La Directrice exécutive d'UNIFEM a présenté la Stratégie et le Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 (DP/2000/15 et Add.1). Elle a remercié le Conseil d'administration de son soutien et de son partenariat et remercié les pays qui avaient soit accru soit maintenu le soutien qu'ils apportaient à UNIFEM. La Directrice exécutive a présenté sous Powerpoint les principales orientations des travaux d'UNIFEM dans le cadre de la nouvelle Stratégie et du nouveau Plan d'exécution,

notant que l'objectif premier d'UNIFEM demeurait le même : oeuvrer à l'autonomisation des femmes et à la réalisation de l'égalité des sexes, comme stipulé dans le Plan d'action de Beijing. UNIFEM devait faire porter ses efforts sur la lutte contre la pauvreté chez les femmes et contre la violence fondée sur le sexe, sur la mise en place de partenariats avec les gouvernements et la société civile et la promotion des qualités de chef et de décideur chez les femmes. UNIFEM, en tant que petit fonds catalytique, exécuterait cinq stratégies qui avaient donné de bons résultats dans le cadre de la dernière Stratégie et le dernier Plan d'exécution : a) renforcer les capacités et la direction des organisations de femmes; b) recourir au plaidoyer et mobiliser l'appui politique et financier; c) mettre en place de nouveaux partenariats; et d) mettre au point de nouvelles approches et mettre en place une base de connaissances opérationnelles.

233. La Directrice exécutive a présenté les principaux résultats du dernier Plan, notamment une plus grande volonté politique de contribuer à la réalisation des objectifs d'UNIFEM, la création de nouveaux partenariats, le développement de nouvelles compétences, la prise en compte des questions de sexospécificités dans l'ensemble des volets du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'accroissement des ressources et la mobilisation de ressources nouvelles, nouvelles initiatives en vue de renforcer le suivi des conférences et de généraliser le recours à l'informatique. Elle a noté que les ressources du Fonds s'étaient accrues, pour passer à 24 millions de dollars en 1999, et que sa base de ressources s'était diversifiée grâce, notamment, à des contributions du secteur privé et de fondations. UNIFEM avait définitivement abandonné les petits projets au profit de projets plus importants et à long terme, le budget de la plupart de ces projets s'élevant maintenant à environ 200 000 dollars.

234. La nouvelle Stratégie et le nouveau Plan d'exécution prenaient en compte les enseignements tirés de l'exécution du dernier Plan et contenaient un examen de facteurs clefs tels que le programme de réformes de l'ONU et le processus de transition en cours du PNUD, l'examen quinquennal de la suite donnée au Programme d'action de Beijing, l'examen quinquennal de la suite donnée aux recommandations du Sommet mondial pour le développement social, ainsi les changements intervenus dans l'environnement externe et interne. Les projections de recettes pour les années 2000 à 2003 comprenaient deux scénarios : une augmentation des recettes de 10 % (35,6 millions de dollars en 2003) et une augmentation de 20 % (50 millions de dollars en 2003). La demande d'UNIFEM tendant à devenir un agent d'exécution du PNUD concernait expressément des projets relevant des domaines où le Fonds possédait un avantage comparatif et dans lesquels il n'existait pas d'entité nationale compétente et où l'intervention du Fonds s'avérerait profitable.

235. Les membres du Conseil qui ont pris la parole ont fait l'éloge du Fonds pour les résultats exceptionnels que la Stratégie et le Plan d'exécution précédents avaient permis d'obtenir et se sont félicités du nouveau Plan, en particulier parce qu'il tenait compte des enseignements tirés de l'expérience et se fondait sur une approche axée sur les résultats. Plusieurs orateurs ont qualifié UNIFEM de centre d'excellence pour ses programmes novateurs et catalytiques visant la promotion de l'émancipation politique des femmes et l'égalité des sexes. Ils ont manifesté leur soutien aux domaines thématiques et aux stratégies de base du nouveau Plan. Des délégations ont mis l'accent sur les résultats positifs obtenus par UNIFEM dans des domaines tels que l'amélioration de la participation des femmes à la vie politique, la lutte contre la violence exercée contre les femmes, le renforcement des liens entre

les résultats des conférences mondiales, le rôle actif du Fonds dans les processus interinstitutions et sa collaboration fructueuse à la mise en place de partenariats, sur laquelle il ne cessait de mettre l'accent. Elles se sont également félicitées du renforcement et de l'élargissement de la base financière d'UNIFEM et sa décision d'exécuter des programmes de plus grande envergure.

236. Les membres du Conseil ont tout particulièrement pris note de l'assistance apportée par le Fonds à la participation de représentantes d'organisations non gouvernementales originaires de pays en transition à la récente réunion préparatoire de la Commission économique pour l'Europe chargée d'examiner la suite donnée au Plan d'action de Beijing. Plusieurs orateurs ont manifesté leur intérêt pour la publication *Étude de l'évolution de la situation des femmes dans le monde*, en particulier en ce qui concerne les indicateurs qui y figuraient concernant l'activité économique des femmes, notamment dans le secteur non structuré. Une délégation a noté qu'elle contribuerait financièrement à sa production.

237. L'intégration plus poussée d'une perspective sexospécifique a été accueillie avec satisfaction par de nombreuses délégations dont certaines ont souligné la nécessité de prendre en compte les activités de consolidation de la paix dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des délégations ont demandé des informations sur la façon dont le PNUD tiendrait compte des sexospécificités dans ses activités à la suite de sa réorganisation interne. Un orateur a mis l'accent sur l'intérêt croissant manifesté pour l'élaboration de méthodes permettant de rendre compte de la prise en considération des sexospécificités dans toutes les activités. Une délégation a suggéré une plus grande coopération entre UNIFEM et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour combattre les liens entre la violence fondée sur le sexe et le trafic de stupéfiants.

238. Certains orateurs ont noté que des problèmes persistaient, notamment la nécessité de maximiser l'impact des programmes et d'accroître les options et les possibilités offertes aux femmes. Une délégation a souligné qu'en affinant les objectifs on pourrait évaluer de façon plus précise l'impact des activités du Fonds. Certains orateurs ont souligné la nécessité pour UNIFEM de cibler ses interventions dans le cadre d'un nombre limité de programmes afin d'en maximiser l'impact. Se référant au paragraphe 23 a) du document DP/2000/15, plusieurs orateurs ont noté que la mondialisation profiterait également aux femmes en créant de nouveaux marchés économiques et, partant, des possibilités d'emplois.

239. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien sans réserve à l'inclusion d'UNIFEM en tant qu'agent d'exécution des projets du PNUD relevant des domaines où le Fonds possède un avantage comparatif. Des orateurs ont demandé à recevoir des informations sur les incidences financières de cette décision ainsi que l'assurance que les relations institutionnelles entre le PNUD et UNIFEM n'en pâtiraient pas. Il a également été souligné qu'UNIFEM devait conserver son identité, sa capacité à mettre place des partenariats et son aptitude à innover ses programmes et projets. Un orateur a également souligné la nécessité pour le PNUD de donner la préférence à l'exécution nationale. Une autre délégation a demandé des informations sur la question de savoir si l'Assemblée générale ou le Conseil économique devaient être consultés. Les prochains cadres de coopération par pays devraient contenir des références aux projets qu'UNIFEM comptait exécuter.

240. L'Administrateur associé a remercié les délégations pour le soutien sans réserve qu'elles avaient manifesté pour la Stratégie et le Plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003. Il a espéré que le soutien financier apporté au Fonds continuerait de croître. Il a informé le Conseil d'administration que le PNUD avait obtenu un avis juridique du Bureau des affaires juridiques concernant la proposition d'UNIFEM du statut d'agent d'exécution de projets du PNUD. La question de savoir si ces deux propositions devaient être examinées plus avant par l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social serait confirmée ultérieurement.

241. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a déclaré que le PNUD appliquait sa propre politique d'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses plans d'exécution pour 2000-2003. Le Bureau des politiques de développement était au premier chef responsable de l'application de cette politique. L'Administrateur assistant a noté que les questions de sexospécificités étaient pleinement prises en considération dans toutes les activités relatives à l'environnement et à la gouvernance. Elle a également souligné que le PNUD travaillait en étroite collaboration avec UNIFEM au niveau interinstitutions. À l'échelle des pays, la prise en compte des sexospécificités avait lieu dans le cadre d'un réseau de conseillers pour les questions de sexospécificités et de Volontaires des Nations Unies qui étaient rémunérés conjointement par le PNUD et UNIFEM. Le réseau serait renforcé grâce à la décentralisation des effectifs du Bureau des politiques de développement à l'échelle des pays, dont certains s'occuperaient plus spécialement des questions de sexospécificités. Conformément à son mandat, le PNUD était appelé à appuyer les gouvernements dans leurs efforts tendant à mettre en place des systèmes globaux de réduction de la pauvreté et de suivi, dans le cadre desquels les questions de sexospécificités seraient un élément critique pour ventiler les données par sexe. À cet égard, le PNUD comptait sur UNIFEM pour fournir des apports. UNIFEM n'était pas présent dans tous les programmes de pays, mais les représentants résidents du PNUD, en tant que coordonnateurs résidents, dirigeaient l'équipe de pays dans le cadre des efforts tendant à intégrer les questions de sexospécificités et comptait sur UNIFEM pour fournir un appui technique.

242. La Directrice exécutive d'UNIFEM a répondu aux questions soulevées lors des débats. Elle a déclaré que les indicateurs utilisés dans les bilans communs de pays seraient examinés pour s'assurer qu'ils fournissent les données repères nécessaires pour permettre le suivi des conférences. Elle a convenu qu'il fallait également utiliser des indicateurs qualitatifs. Elle a expliqué que les femmes devaient recevoir une aide pour leur permettre de tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offraient à elles et de relever les défis de la mondialisation, des initiatives devant être prises pour garantir aux femmes un meilleur accès aux marchés. Elle a remercié le Conseil d'administration de l'appui donné à la proposition tendant à doter UNIFEM du statut d'agent d'exécution et a pris note des préoccupations exprimées à cet égard. Elle a souligné les synergies positives entre le PNUD et UNIFEM pour ce qui était de mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine de l'intégration des sexospécificités, partageant le soutien exprimé au système des coordonnateurs résidents grâce aux conseillers pour les questions des sexospécificités et au renforcement des activités relevant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

243. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/7**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme***Le Conseil d'administration*

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour la période 1997-1999, figurant dans le document DP/2000/15/Add.1;

2. *Note* les progrès importants réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour devenir un centre d'excellence, dans le cadre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour l'exécution de programmes novateurs et catalytiques favorisant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, conformément à son mandat figurant dans la résolution 39/125 de l'Assemblée générale;

3. *Réaffirme* l'importance accordée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux interventions stratégiques dans les domaines où il possède un avantage comparatif et dans le cadre de ses trois priorités thématiques, et à l'appui d'activités novatrices et expérimentales pour exécuter la Stratégie et le Plan d'exécution dans le cadre du Programme d'action de Beijing et du suivi de l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

4. *Réaffirme également* le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la promotion de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, et en particulier dans les processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Approuve* les orientations, stratégies et objectifs du programme exposés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2000/15), en tenant compte des observations formulées par le Conseil d'administration à sa session en cours;

6. *Prend acte avec satisfaction* du document de séance sur l'exécution par UNIFEM de projets et programmes du PNUD (DP/2000/CRP.7), établi conjointement par les deux entités, et recommande à l'Administrateur d'inclure le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la liste des organisations auxquelles la responsabilité de l'exécution de projets et programmes du Programme des Nations Unies pour le développement peut être confiée, étant entendu que cette exécution serait limitée aux cas pour lesquels le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme possède un avantage comparatif, lorsque ces programmes et projets ne peuvent être exécutés par une entité nationale ou régionale compétente, et lorsqu'ils sont compatibles avec les stratégies du Fonds décrites dans le Plan d'exécution;

7. *Encourage* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures auprès de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et prie instamment tous les États Membres de verser des contributions et d'envisager d'accroître leurs contributions au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

6 avril 2000

Conclusions

244. La Secrétaire a présenté le projet de décision portant sur l'aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration et a invité ce dernier à l'examiner soigneusement avant de l'adopter. Elle a informé le Conseil que le document DP/2000/CRP.9, mise à jour du document DP/2000/CRP.6 relatif aux engagements de financement pris à l'égard du PNUD, avait été distribué. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2000/10 qui contenait un aperçu des décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2000.

245. L'Administrateur associé a prononcé la déclaration de clôture de la session à la place de l'Administrateur qui avait dû partir pour assister à la réunion du Comité administratif de coordination à Rome. Il a déclaré que la session en cours avait donné lieu à des débats fructueux entre les membres du Conseil d'administration sur plusieurs sujets d'une importance cruciale pour le PNUD. Se référant aux engagements de financement pris à l'égard du PNUD, il a jugé encourageante l'augmentation notable en pourcentage des contributions de plusieurs grands donateurs qui attestait leur regain de confiance dans l'organisation. Les déclarations faites par de nombreux orateurs pour exprimer leur profonde préoccupation et leur soutien étaient aussi encourageantes. Malheureusement, il jugeait justifié le sombre tableau qui avait été fait de la situation. Il avait souligné qu'il fallait absolument prendre des mesures de toute urgence et a annoncé son intention de tenir de nouvelles consultations avec les membres du Conseil d'administration pour envisager la meilleure façon de mobiliser la volonté politique nécessaire. Le débat sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit avait également été intéressant. Les vues du Conseil d'administration seraient dûment prises en compte au cours des mois qui suivraient dans le cadre de consultations officieuses et d'un dialogue plus large, préalable à la présentation du rapport officiel en janvier 2001. On avait en outre pris soigneusement note des observations faites au sujet de l'évaluation des relations entre le PNUD et l'UNOPS, thème sur lequel le Conseil reviendrait lors de ses prochaines sessions lorsque les recommandations formulées auraient été appliquées, compte tenu de la date butoir fixée pour l'examen des questions en suspens à la session annuelle de 2001. Le PNUD avait pris note avec satisfaction des nombreux appuis exprimés en faveur de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 d'UNIFEM et de la recommandation tendant à confier au Fonds l'exécution des projets du PNUD. L'Administrateur associé a remercié le Bureau du Conseil d'administration pour son dévouement et pour l'aide qu'il lui avait apportée afin de réaliser un consensus autour des différentes questions dont était saisi le Conseil, notamment celles qui étaient très épineuses. Il souhaitait faire ses adieux à Mme Barbro Elm (Suède) et Mme Leena Pylvanainen (Finlande) qui partiraient pour d'autres affectations après la session en cours.

246. Au nom de la Directrice exécutive et du personnel du FNUAP, la Directrice exécutive adjointe (programmes) a remercié le Conseil d'administration pour une session extrêmement intéressante et fructueuse. Elle a noté que l'impression qui resterait de la deuxième session ordinaire de 2000 serait la richesse des débats, la liberté et la franchise des échanges de vues et le sentiment aigu de partenariat qui avaient caractérisé le dialogue entre le Conseil d'administration et le FNUAP. Elle a déclaré que le Fonds appréciait beaucoup le caractère positif et constructif des observations et des avis du Conseil. Le Fonds se félicitait que le Conseil ait décidé d'encourager sa participation à l'élaboration et à l'application des approches secto-

rielles, compte tenu de son mandat et de son avantage comparatif. Il appréciait d'être soutenu par le Conseil dans son engagement et sa mobilisation en faveur du programme de réforme du Secrétaire général et des préparatifs en vue du troisième examen triennal d'ensemble; des mesures consécutives aux conférences internationales; et de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. La Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec ses partenaires, ceux du Groupe des Nations Unies pour le développement notamment, pour avancer dans l'examen de ces questions.

247. Elle a noté que, pour le FNUAP, le PFFA avait été le sujet de débat le plus important de la deuxième session ordinaire. Elle a remercié le Conseil d'administration de son appui au processus du PFFA et indiqué que le FNUAP appréciait énormément les encouragements et les conseils que le Conseil lui avait prodigués. Elle a insisté sur le fait que le PFFA était un instrument en évolution constante qui s'inscrivait dans le cadre d'un processus toujours en cours. Le FNUAP avait encore beaucoup à faire pour mettre au point et appliquer le PFFA. À cet égard, il savait dans quelle direction il devait aller et par quelles grandes étapes il devait passer, mais il restait des zones d'ombre et il espérait pouvoir compter sur le soutien et les avis du Conseil d'administration pour les éliminer avant de se lancer dans cette grande aventure.

248. La Directrice exécutive adjointe a exprimé la profonde gratitude du Fonds à tous les pays qui avaient annoncé leurs contributions volontaires et leur calendrier de paiement. Elle a remercié en particulier les donateurs qui avaient augmenté leurs contributions et les nombreux pays qui avaient annoncé des contributions pour plusieurs années. Elle a remercié les représentants du Japon, du Canada et de l'Irlande pour avoir coordonné les négociations portant sur les décisions relatives au FNUAP. Elle a remercié le Président d'avoir dirigé avec compétence les débats de la session du Conseil d'administration qui avaient porté sur des questions importantes et complexes. Au nom du FNUAP, elle a fait ses adieux aux représentantes de la Finlande et de la Suède et leur a souhaité bonne chance dans leurs entreprises à venir. Elle a conclu en rendant un hommage particulier aux fonctionnaires des conférences, aux interprètes et aux membres du secrétariat, notamment aux collègues du PNUD et aux fonctionnaires du Service du Conseil d'administration du FNUAP.

249. Une délégation, prenant la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a exprimé sa profonde gratitude à tous les autres membres du Bureau pour leur participation aux travaux de la session. Le Groupe partageait le point de vue de l'Administrateur associé selon lequel le dialogue avait été fructueux au cours de la session en cours. Il a noté que le PNUD et le FNUAP traversaient une période encore difficile sur le plan financier et que le PNUD était en pleine réforme interne. Le Groupe souhaitait vivement collaborer avec les secrétariats des deux organisations pour assurer leur bon fonctionnement de façon à créer un environnement optimal pour qu'ils puissent répondre aux besoins et aux attentes des pays sous programme.

250. Le Président a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir fait preuve de diligence pour adopter les décisions importantes qui devaient être prises au cours de la session, en particulier au sujet du PFFA du FNUAP. Il a aussi remercié les autres membres du Bureau pour leur participation active aux travaux du Conseil, ajoutant qu'ils avaient toujours été prêts à tenir des négociations sur les décisions difficiles. Lors de ses prochaines sessions, le Conseil reviendrait sur les questions examinées à la session en cours et notamment celles qui portaient sur la

situation financière du PNUD et son rôle dans les situations spéciales en matière de développement, après avoir tenu des consultations officieuses. Il a remercié le Secrétaire, les fonctionnaires du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'UNIFEM, ainsi que les fonctionnaires des conférences, interprètes et tout le personnel, qui avaient contribué au succès de la session.

251. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2000/10

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2000, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.2 et Rev.1) tel qu'oralement modifiés;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 2000 (DP/2000/9);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000 et 2001 :

Session annuelle de 2000 :	13-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 :	25-29 septembre 2000*
Première session ordinaire de 2001 :	29 janvier-10 février 2001
Session annuelle de 2001 :	11-22 juin 2001 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2001 :	10-14 septembre 2001

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2000 contenu à l'annexe de la présente décision;

Pris acte de l'intention de l'Administrateur de poursuivre des consultations avec tous les partenaires pour voir s'ils sont intéressés par la convocation d'une réunion au niveau ministériel pour examiner la situation financière de l'organisation dans les meilleurs délais, compte tenu de toutes les observations formulées à ce sujet lors de la présente session;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Le FNUAP et les approches sectorielles

Adopté la décision 2000/8 du 6 avril 2000 sur le FNUAP et les approches sectorielles;

Point 3

Plan de financement pluriannuel du FNUAP

Adopté la décision 2000/9 du 7 avril 2000 sur le plan pluriannuel de financement du FNUAP pour 2000-2003;

Point 4

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Pris acte du rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2000/ CRP.4);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5

Rapports au Conseil économique et social

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/2000/11) et du Directeur exécutif (DP/FPA/ 2000/7) au Conseil économique et social, auquel il est convenu de les transmettre, accompagnés de ses observations;

Décidé de transmettre au Conseil économique et social sa décision 99/20 sur le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

Débat consacré au PNUD

Point 6

Plans d'exécution

Pris acte du rapport intitulé « Relever le défi : le rôle du PNUD dans les situations de crise, d'après conflit et de redressement, 2000-2003 » (DP/2000/18) et invité l'Administrateur à lui présenter, à sa première session ordinaire de 2001, un document qui étudie de façon plus approfondie le rôle particulier du PNUD dans des circonstances de développement spéciales et à soumettre des plans concrets pour sa mise en oeuvre après un vaste processus de consultation;

Pris acte du résumé de l'évaluation intitulée : « Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations d'après conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réinsertion » (DP/2000/14);

Point 7

Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Pris acte du rapport oral sur les résultats du plan de financement pluriannuel;

Pris acte du rapport sur les engagements de financement au titre du budget ordinaire pris à l'égard du PNUD et ses fonds et programmes associés pour 2000 et au-delà (DP/2000/CRP.6 et DP/2000/CRP.9 et Rev.1);

Point 8
Évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD

Pris acte du résumé de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2000/13) et de la note sur l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD : examen commun des recommandations (DP/2000/ CRP.8) et décidé de revenir sur ce point à sa session annuelle de 2001;

Point 9
Cadres de coopération de pays et questions connexes

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets d'assistance à la République du Congo au cas par cas pour 2000-2001;

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets d'assistance pour l'Afghanistan au cas par cas pour la période 2000-2003;

Pris acte du rapport sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour la période de 2000-2003 (DP/2000/17);

Pris acte des prorogations des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CF/TCDC/1/EXTENSION I technique entre pays en développement

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/ANL/1/EXTENSION I de pays – Anguilla

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/BAR/1/EXTENSION I de pays – Barbade

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/BVI/1/EXTENSION I de pays – Îles Vierges britanniques

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/DMI/1/EXTENSION I de pays – Dominique

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/GRN/1/EXTENSION I de pays – Grenade

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/GUY/1/EXTENSION I de pays – Guyana

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/STL/1/EXTENSION I de pays – Sainte-Lucie

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/CCF/STV/1/EXTENSION I de pays – Saint-Vincent-et-les Grenadines

Première prorogation du premier cadre de coopération DP/RCF/RLA/1/EXTENSION I de pays – Amérique latine

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays – Kazakhstan	DP/CCF/KAZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays – Kirghizistan	DP/CCF/KYR/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays – Zimbabwe	DP/CCF/ZIM/2

Pris acte des rapports d'examen de pays ci-après :

Premier rapport d'examen de pays pour le Cambodge	DP/CRR/CMB/1
Premier rapport d'examen de pays pour l'Ouzbékistan	DP/CRR/UZB/1
Premier rapport d'examen de pays pour le Zimbabwe	DP/CRR/ZIM/1

Point 10

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2000/7 du 6 avril 2000 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003;

7 avril 2000

Programme de travail provisoire de la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP de 2000, Genève (13-23 juin 2000)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 13 juin	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail
			Débat consacré au FNUAP
	Après-midi	2	Rapport du Directeur exécutif pour 1999
			Manifestation spéciale du FNUAP
			Discussion de groupe : Santé en matière de reproduction des adolescents
Mercredi 14 juin	Matin	2	Rapport du Directeur exécutif pour 1999 (suite)
		3	CIPD+5
	Après-midi	7	Aide d'urgence
Jeudi 15 juin	Matin	6	Processus de programmation du FNUAP
	Après-midi	4	Évaluation
Vendredi 16 juin	Matin	5	Stratégie en matière d'information et de communication
			Décisions en suspens
	Après-midi		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		8	Audit et contrôle internes
		14	Questions diverses
Lundi 19 juin	Matin		Débat consacré au PNUD
		9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats
	Après-midi	9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats (suite)
Mardi 20 juin	Matin	9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats (suite)
		10	Stratégie en matière de communication et de promotion
	Après-midi	11	Volontaires des Nations Unies
Mercredi 21 juin	Matin	12	Cadres de coopération de pays et questions connexes
	Après-midi		Manifestation spéciale du PNUD
			Débat sur l'avenir des activités professionnelles de développement des Nations Unies (date à confirmer)
Jeudi 22 juin	Matin	13	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
			– Rapport annuel du Directeur exécutif

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			– Responsabilité du Bureau dans le domaine des questions relatives au personnel (décision 99/17)
	Après-midi	13	UNOPS (suite)
	Soir		Réunion informelle avec les ONG et les organisations de la société civile
Vendredi 23 juin	Matin	13	Questions d'organisation
	Après-midi		Décisions en suspens

Annexe

Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Deuxième session ordinaire de 2000

Engagements de financement en faveur du PNUD

Déclarations des délégations

1. Le représentant de l'*Australie* a informé le Conseil d'administration qu'il n'était pas encore en mesure d'annoncer des engagements fermes pour 2000. La contribution aux ressources de base du PNUD resterait vraisemblablement semblable à celle de 1999, soit 6,8 millions de dollars australiens. La contribution définitive serait annoncée en mai 2000 et versée en juillet 2000. Bien que pour 2000, le montant total des annonces de contributions au budget de base du PNUD soit inférieur à l'objectif des 800 millions de dollars, la tendance consistant à accroître ou maintenir le montant des contributions en monnaie locale à une époque où les niveaux de l'aide publique au développement stagnaient constituait une raison de faire preuve d'optimisme. La réforme du PNUD en était une autre. La délégation australienne a encouragé l'Administrateur et ses collaborateurs à continuer de renforcer l'efficacité du PNUD, notamment par le biais du PFPA. L'Australie avait fait une contribution de 360 000 dollars australiens pour 2000 à UNIFEM qui avaient été versés en février 2000.

2. Le représentant de l'*Autriche* a souligné la gravité de la situation financière actuelle du PNUD. Il a toutefois noté que, si le Programme poursuivait son processus de réforme, l'Administrateur n'aurait peut-être pas à présenter au cours de l'année à venir des propositions visant à mettre un terme à l'actuel système de financement. L'Autriche soutenait pleinement l'action menée par le PNUD dans le domaine de la coopération au service du développement. Il fallait regretter qu'en Autriche, le PNUD soit devenu difficile à « vendre » aux politiciens et son action peu aisée à expliquer. En outre, l'Autriche disposait de ressources limitées et devait aussi s'acquitter de ses obligations financières vis-à-vis de l'Union européenne. La contribution du pays au ressources de base du PNUD en 2000 serait de 73,6 millions de schillings. Une contribution de 100 000 dollars serait faite lors du lancement du Forum mondial de l'énergie. Des contributions à hauteur respectivement de 60 000 et 50 000 dollars et de 600 000 schillings seraient également faites à UNIFEM, aux Volontaires des Nations Unies et au Fonds d'équipement des Nations Unies. La proposition faite par l'Administrateur de convoquer une réunion ministérielle sur le financement du PNUD avait besoin d'être étudiée plus avant. La délégation autrichienne soutenait la proposition faite par la Suisse de tirer parti des visites bilatérales pour appeler l'attention sur l'importance de la coopération multilatérale au service du développement.

3. Le représentant du *Bangladesh* a annoncé une contribution au PNUD de 400 000 dollars pour 2000, soit une augmentation de 33 % par rapport à 1999. Cette augmentation serait maintenue au cours de la période 2001-2002. La contribution au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales s'élèverait à 1,1 million de taka. Des contributions de l'ordre respectivement de 35 000, 1 000 et 1 000 dollars seraient faites au FENU, aux VNU et à UNIFEM.

4. Le représentant de la *Belgique* a indiqué qu'il n'était pas encore en mesure d'annoncer la contribution de son pays pour 2000, aucune décision n'ayant été prise. Le Gouvernement belge avait toutefois l'intention de rester membre du « club » 1 dollar par habitant. Des contributions de 500 000, 2,5 millions et 1 250 000 euros respectivement seraient faites à UNIFEM, aux VNU et au FENU pour la période 2000-2002. Ces montants seraient versés au cours de la première partie du deuxième trimestre de 2000.

5. Le représentant de la *Bulgarie* a souligné que les contributions aux ressources de base étaient la principale source de financement du PNUD, les ressources autres que les ressources de base ne constituant qu'un complément. Le PFPA avait été conçu pour faciliter le dialogue par le biais d'annonces de contributions pluriannuelles. Une trop grande dépendance vis-à-vis de certains donateurs mettait en danger la viabilité financière à long terme du PNUD. On espérait que la diminution des ressources de base s'inverserait. La Bulgarie ferait une contribution de 20 000 dollars aux ressources de base et de 75 000 dollars au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales pour 2000.

6. Le représentant du *Canada* a noté que les propositions de l'Administrateur seraient étudiées. Le Canada n'était pas en mesure d'annoncer le montant de ses contributions pour 2000, la procédure concernant l'allocation des ressources ayant pris du retard. Le niveau des contributions versées serait semblable à celui des années précédentes et serait bientôt confirmé. Dès confirmation, le montant intégral serait versé. Une contribution supplémentaire à la mise en oeuvre des plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003 s'élevant à 500 000 dollars canadiens serait également faite.

7. Le représentant de la *Chine* a indiqué que son gouvernement était conscient de l'importance du rôle joué par le PNUD dans l'aide au développement et avait soutenu les efforts déployés par le Programme pour mettre en oeuvre les mesures de réforme. Les donateurs se devaient d'accroître leurs contributions aux ressources de base au PNUD afin de faire la démonstration de leur appui au programme de réforme de l'Administrateur et de redonner confiance dans l'organisation. La Chine ferait une contribution de 3 150 000 dollars au PNUD en 2000, dont 150 000 dollars seraient consacrés aux programmes de coopération technique entre pays en développement (CTPD). Les contributions pour 2001 et 2002 ne pouvaient encore être annoncées. Une contribution de 2,5 millions de yuan au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales a également été annoncée. La Chine ferait également des contributions de 30 000, 30 000 et 20 000 dollars respectivement aux VNU, au FENU et à UNIFEM.

8. La représentante de la *République tchèque* a annoncé que son pays ferait des contributions aux ressources de base du PNUD d'un montant équivalant à 236 000, 270 000 et 284 000 dollars pour 2000, 2001 et 2002 respectivement. Ces chiffres étaient indicatifs, les montants devant être approuvés par le Parlement. La contribution aux ressources de base au PNUD s'était accrue de presque 30 % et augmenterait encore de 14 % en 2001. Les versements seraient effectués d'ici à la fin du mois d'avril 2000. L'augmentation était une marque de reconnaissance au PNUD pour son action en République tchèque et les mesures de réforme adoptées. La République tchèque soutenait sans réserve la coopération multilatérale et le rôle joué par le PNUD. La contribution de 1 250 000 couronnes tchèques, soit 34 000 dollars, aux VNU pour l'an 2000 reflétait une augmentation de 25 % par rapport à 1999 et ce

montant demeurerait stable à l'avenir. Le versement serait effectué à la fin de septembre 2000. La représentante a exprimé le plein soutien de sa délégation à l'Administrateur et à la bonne mise en oeuvre du PFPA.

9. Le représentant du *Danemark* a souligné que les contributions aux ressources de base constituaient la base du financement du PNUD et que la tendance à la baisse devait être enrayée. Il convenait d'examiner en détail la proposition visant à mettre au point un nouveau système de financement car ce dernier était susceptible de donner au PNUD une assise financière plus solide et de diminuer sa dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs. La proposition consistant à organiser une réunion ministérielle serait étudiée plus avant. Il importait de définir plus précisément les orientations si l'on voulait améliorer la qualité des services fournis à l'échelon des pays. En 2000, le Danemark ferait une contribution de 420 millions de couronnes danoises, soit le même montant qu'en 1999 ou quelque 55 millions de dollars. Cette somme serait versée en deux fois. Le pays ferait également des contributions de 55 millions de couronnes danoises au FENU (environ 7 millions de dollars) et de 3 millions de couronnes à UNIFEM. Le Danemark n'était pas encore en mesure d'annoncer le montant de ses contributions pour 2001 et 2002. Le représentant a noté que la stratégie danoise concernant la coopération au service du développement faisait actuellement l'objet d'un réexamen.

10. La représentante de l'*Estonie* a annoncé que son gouvernement ferait une contribution totale au PNUD d'environ 1,2 million de dollars en 2000. La répartition entre les contributions aux ressources de base et les contributions au titre de la participation du Gouvernement aux dépenses locales devait encore faire l'objet d'une décision. La représentante a noté que le bureau de pays du PNUD en Estonie fermerait ses portes à la fin de 2000.

11. Le représentant de la *France* a annoncé une contribution de 500 000 francs français aux VNU et de 8 millions de francs au FENU. La contribution de 500 000 francs à UNIFEM était la première en quatre ans. La contribution aux ressources de base du PNUD serait de 100 millions de francs en 2000, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1999. Un examen approfondi des annonces de contributions au PNUD pour 2000 révélait une situation moins alarmante que ne le laissaient prévoir les discussions actuelles. Le représentant a noté que le montant des contributions aux ressources de base était comparable à celui qui avait été annoncé à la même époque l'an passé, compte tenu de la valeur du dollar américain. Seul un petit nombre de pays avaient annoncé une réduction de leurs contributions, ce qui ne représentait aucunement un désengagement ou un fléchissement de la volonté politique de manière générale. Il fallait également se souvenir que le premier PFPA n'avait été adopté qu'en septembre 1999. Le premier rapport annuel axé sur les résultats serait présenté en juin 2000. Il était encore trop tôt actuellement pour parler de la « fin » du PFPA. La France ne pouvait encore se prononcer sur les propositions de l'Administrateur. Le représentant a noté que le mécanisme de financement calqué sur le modèle de l'Association internationale de développement (IDA) n'était pas une idée neuve. Il avait été examiné par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le financement en 1998 mais n'avait pas reçu l'aval d'un grand nombre de donateurs ou de pays bénéficiant de programmes. La délégation française était toutefois disposée à entamer un dialogue politique et à débattre de l'avenir du PNUD.

12. La représentante du *Ghana* s'est déclarée préoccupée par l'actuelle situation financière, et notamment son impact négatif sur les programmes. Une réduction supplémentaire de 10 % du budget de base donnerait lieu à des difficultés supplémentaires. Elle a souligné que les contributions aux ressources autres que les ressources de base ne devraient pas remplacer les contributions aux ressources de base. La contribution du Ghana augmenterait de 25 % par rapport à 1999 et de 20 % encore en 2001-2002. La contribution à UNIFEM serait également versée au cours de la période 2000-2002. Les propositions de l'Administrateur seraient examinées en détail.

13. Le Secrétaire du Ministère *indien* des affaires économiques a souligné que la promotion du développement et le soutien aux efforts nationaux de développement des pays en développement étaient les critères sur lesquels son pays se fonderait pour juger de l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies. La possibilité pour le PNUD de changer la vie de millions d'habitants des pays en développement devait être l'objectif essentiel du multilatéralisme. Dans la mesure de ses moyens, l'Inde avait fait des contributions importantes aux ressources de base d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment le PNUD et les fonds et programmes qui y étaient associés. Il importait les décideurs des principaux pays donateurs soient mieux au fait de l'action du PNUD, les décisions étant souvent prises en regard principalement à des considérations d'ordre national. Aucun système de financement ne viendrait modifier ce principe de base. Il ne pouvait y avoir de changement tant que ces nations ne comprenaient pas qu'il était dans leur intérêt de contribuer à la coopération multilatérale au service du développement sous les auspices des Nations Unies. La volonté politique manquait et cet état de fait ne pouvait aisément être modifié par une refonte du système d'annonces de contributions. Le représentant a noté que l'un des principaux avantages des activités opérationnelles des Nations Unies était leur caractère multilatéral, universel, national, neutre et impartial et le fait qu'elles reposaient sur la seule forme de financement respectant les priorités nationales de développement des pays bénéficiaires, facteur qui devait demeurer une constante quel que soit le système de contributions adopté. La délégation indienne tenait par conséquent à exprimer certaines réserves sur l'impact que pourrait avoir un système négocié de contributions calqué sur le modèle de l'IDA. Il était encore trop tôt pour écrire l'épitaphe du PFFA. Les contributions faites par l'Inde au PNUD, à UNIFEM et aux VNU avaient été annoncées lors de la dernière conférence pour les annonces de contributions de l'Assemblée générale en novembre 1999 et les versements seraient effectués dès que possible.

14. Le représentant de l'*Irlande* a estimé que le message de l'Administrateur était pragmatique, réaliste et clair. Il s'agissait, selon son gouvernement, d'un message dont il convenait, dans la situation actuelle, de tenir dûment compte. L'Irlande avait une fois de plus augmenté sa contribution aux ressources de base du PNUD en 2000, de 35 %. Les versements seraient effectués en totalité d'ici à la fin du mois d'avril 2000. L'Irlande augmentait également le niveau de ses contributions à UNIFEM et aux VNU et contribuerait au FENU pour la première fois en 2000. Le représentant a noté que c'était la douzième fois en 13 ans que l'Irlande augmentait ses contributions. Les augmentations s'expliquaient par l'importance que le pays accordait : a) au développement; b) à la réalisation de l'objectif qu'il s'était fixé de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement; et c) au multilatéralisme et au PNUD. Ayant été à l'avant-garde du changement grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au système des coordinateurs résidents, à

la gestion du changement et aux plans d'action pour 2000-2003, le PNUD mettait actuellement en oeuvre son premier PFPA, devenant ainsi une organisation axée sur les résultats. Ces efforts méritaient d'être soutenus. L'Irlande a appelé les pays qui n'avaient pas reconnu l'importance de son rôle à appuyer le PNUD et à assurer sa survie. Le représentant a noté que l'on semblait de nouveau faire confiance au Programme même si certains donateurs diminuaient le montant de leurs contributions pour des raisons d'ordre intérieur. Il était essentiel que le PNUD demeure l'organisme de développement des Nations Unies et que les ressources de base restent la base du financement de son action. Le PNUD avait fait sa part grâce au PFPA.

15. Le représentant de la *République islamique d'Iran* a annoncé une contribution aux ressources de base du PNUD de 10 000 dollars pour 2000, sous réserve de l'approbation du Parlement. Il a noté qu'un PNUD renforcé pourrait faciliter la lutte contre la pauvreté.

16. Le représentant de l'*Italie* a annoncé que la contribution de l'Italie aux ressources de base du PNUD en 2000 serait portée à 26 milliards de liras italiennes, soit une augmentation d'environ 20 % par rapport à 1999 et qu'elle serait versée en juillet 2000. Il n'était pas encore possible d'annoncer les contributions pour les années 2001 et 2002. L'Italie augmenterait par ailleurs sa contribution à l'UNIFEM de 7 milliards de liras, soit une progression de 20 % par rapport à 1999, en reconnaissance de l'importance du travail accompli par le Fonds. Une contribution de 2,3 milliards de liras aux VNU représentait une augmentation de 8 % par rapport à 1999. Le Gouvernement italien augmentait ses engagements dans le cadre d'un accroissement global de l'aide publique au développement. L'importance des ressources extrabudgétaires étant indiscutable, notamment dans les cas de crise et de catastrophes nationales, le Gouvernement italien y contribuait également de façon directe. L'intervenant a pris note des efforts déployés par le PNUD sur le front du progrès, notamment en centrant particulièrement l'action et ses incidences sur les bénéficiaires. Il serait possible d'élargir la base des donateurs en faisant participer davantage le secteur privé.

17. Le Représentant permanent adjoint du *Japon* a félicité l'Administrateur pour sa déclaration et sa mise en oeuvre des Plans d'action 2000-2003. L'oeuvre accomplie par l'Administrateur pour dégager un consensus sur les Plans d'action 2000-2003 par le dialogue entre donateurs et pays bénéficiant d'un programme méritait tous les éloges. Il était indispensable de renforcer les relations entre les donateurs et les pays bénéficiaires de programmes si l'on veut que l'Administrateur fasse du PNUD une organisation de développement viable au XXI^e siècle. Le PNUD doit prouver aux donateurs qu'il serait en mesure d'utiliser au mieux leurs contributions et aux pays de programme qu'il continuerait d'être une source viable d'aide au développement. Il était important que l'Administrateur continue à contrôler de près les activités sur le terrain et à maintenir des liens étroits entre formulation des politiques et opérations sur le terrain. L'intervenant a rappelé que l'avantage comparatif fondamental du PNUD tenait à ce qu'il était l'organisation opérationnelle la plus active au niveau des pays. Il était indispensable que les enseignements tirés à ce niveau soient répercutés en amont du cadre d'action. Il importait que le PNUD coopère avec d'autres organisations afin de combler « l'écart », dès les premières étapes du passage de la situation de crise à celle de développement. Les efforts déployés par le PNUD pour renforcer des partenariats au sein du système des Nations Unies, avec des organisations régionales et avec les institutions de Bretton Woods, méritent d'être applaudis.

L'orateur a souligné qu'il fallait promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale. L'Administrateur était invité à axer son action sur les problèmes humanitaires et de sécurité – par exemple la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le VIH/sida. L'intervenant a confirmé une contribution de 100 millions de dollars des États-Unis aux ressources de base du PNUD pour l'exercice 2000, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice 1999. Le Japon apporterait également une contribution de 1 416 000 dollars à l'UNIFEM, de 2 933 000 dollars au VNU et de 1 million de dollars au FENU. En raison des réglementations officielles, le Japon ne serait pas en mesure d'annoncer présentement des engagements pour les exercices futurs. Les contributions annoncées étaient consenties malgré les difficultés financières sévères que le Japon connaît actuellement. Le Gouvernement japonais était convaincu que le PNUD devait jouer un rôle fondamental dans l'aide aux pays en développement, et a formulé l'espoir que l'Administrateur prendrait promptement des mesures pour satisfaire aux besoins de ces pays. Le PNUD avait besoin du soutien de tous pour continuer à être un instrument viable. Le représentant du Japon a formulé l'espoir que sa déclaration encouragerait d'autres contributions.

18. Le Représentant permanent du *Kirghizistan* auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié l'Administrateur de sa déclaration, où il avait démontré qu'il existait des moyens patents de résoudre les problèmes auxquels faisait face le PNUD en ce qui concerne les engagements de financement. Les réformes faites par la direction du PNUD étaient extrêmement importantes. Le Kirghizistan remerciait le PNUD de l'assistance apportée depuis son indépendance, notamment dans ses efforts pour instaurer une société démocratique. Le Kirghizistan connaissait des moments extrêmement difficiles, car sa croissance économique était ralentie et des fonds étaient absorbés par des activités militaires imprévues. Toutefois, le pays accorderait une subvention de 5 000 dollars des États-Unis au PNUD à titre de contribution aux ressources de base pour l'an 2000.

19. Le représentant du *Mexique* a souligné l'importance des programmes de l'Organisation des Nations Unies consacrés aux activités opérationnelles. Le Gouvernement mexicain maintiendrait sa contribution volontaire de 1 million de dollars des États-Unis aux ressources de base du PNUD en 2000, malgré ses contraintes budgétaires. La contribution du Mexique à l'UNIFEM en 2000 serait de 10 000 dollars des États-Unis.

20. Le représentant des *Pays-Bas* a annoncé qu'une contribution de 155 millions de florins (soit l'équivalent de quelque 68 millions de dollars des États-Unis) serait apportée aux ressources de base du PNUD en 2000, soit un montant équivalent à celui de 1999. Il a signalé qu'en 1999 la contribution des Pays-Bas avait représenté plus de 10 % de la totalité des ressources ordinaires du PNUD. L'idéal aurait été que les donateurs qui restent en deçà de leurs possibilités aient augmenté leurs contributions ordinaires au PNUD. Ces donateurs qui appuyaient la réforme devraient aussi appuyer le PNUD, d'autant que celui-ci commence à axer son action sur un nombre restreint de domaines stratégiques, dans lesquels il est possible d'obtenir des résultats nettement meilleurs, et qu'il entreprend des mesures de réforme interne. Le Gouvernement néerlandais était intéressé par la réunion au niveau ministériel proposée par l'Administrateur. Il était pour le moment difficile de donner une indication sur la contribution future du Gouvernement néerlandais. Si la réforme était couronnée de succès et si les donateurs « sous-performants » contribuaient à la hauteur de leurs moyens, alors les Pays-Bas pourraient augmenter leur contribution. L'intervenant a exprimé l'espoir que tous les donateurs concrétiseraient leur soutien

politique par contributions financières proportionnelles à leurs ressources. En 2000, les Pays-Bas apporteraient au FENU une contribution de 15 millions de florins (soit quelque 7 millions de dollars), correspondant à 25 % environ des recettes ordinaires du Fonds. En outre, en 2000, 6,4 millions de florins (soit environ 2,8 millions de dollars des États-Unis) seraient octroyés à l'UNIFEM et 750 000 florins (environ 350 000 dollars), aux VNU.

21. Le représentant de la *Nouvelle-Zélande* a déclaré que 4,6 millions de dollars néo-zélandais avaient été versés en février 2000, à titre de contribution ordinaire au PNUD pour 2000. Les contributions à l'UNIFEM s'élèveraient à 300 000 dollars néo-zélandais, et celles versées au FENU à 350 000 dollars néo-zélandais. La contribution au PNUD enregistrait une augmentation de 22 % en monnaie locale. La Nouvelle-Zélande appuyait la gestion axée sur les résultats par application du PFPA. Toutes les contributions devaient être approuvées par le Parlement. Les contributions en dollars néo-zélandais pour les années 2001 et 2002 seraient équivalentes à celles de l'an 2000. La Nouvelle-Zélande veillerait à ce que les paiements annuels soient faits dès que possible. Les propositions de l'Administrateur concernant la réunion ministérielle et le système de financement du style IDA seraient prises en considération. Il faut espérer que l'écart entre réforme et financement serait vite comblé. La Nouvelle-Zélande continuait à appuyer le PNUD et ses fonds associés.

22. Le représentant de la *Norvège* a déclaré que son pays réserverait un accueil favorable à toute proposition tendant à relever les engagements financiers pris par la communauté internationale vis-à-vis du PNUD, mais sa délégation n'était pas encore prête à répondre officiellement aux propositions faites par l'Administrateur ce matin même. Toutefois, l'idée de contributions négociées était tout à fait conforme à la position du Gouvernement norvégien. Malgré les espoirs suscités par la deuxième réunion d'annonce de contributions et l'adoption du PFPA, la situation financière du PNUD ne s'était guère améliorée. L'évolution des taux de change ne devait obscurcir le fait que certains donateurs de pays bénéficiant d'un programme avaient augmenté leurs contributions en monnaie locale. Il y avait donc lieu d'être optimiste. Il était possible que les faibles niveaux de financement entravent effectivement le processus de réforme. La Norvège appuyait le rôle du PNUD dans le système des Nations Unies et comptait maintenir son soutien à l'organisation. La Norvège ne pouvait pas encore annoncer ses contributions pour 2001 et 2002. Pour 2000, la Norvège verserait une contribution de 560 millions de couronnes norvégiennes, soit une augmentation de 10 millions de couronnes par rapport à 1999. Des contributions de 29 millions de couronnes norvégiennes au FENU et de 16 millions de couronnes norvégiennes à UNIFEM ont également été annoncées. Les contributions seraient payées au PNUD par versements trimestriels, en janvier et juillet 2000 au FENU et au cours du premier semestre de l'année à UNIFEM.

23. Le représentant du *Portugal* a annoncé que son pays maintiendrait sa contribution de 1,6 million de dollars aux ressources ordinaires du PNUD en 2000. Il a annoncé une contribution de 20 000 dollars à UNIFEM pour 2000. Une contribution au Programme des Volontaires des Nations Unies serait annoncée ultérieurement. Le Portugal n'était pas en mesure à l'heure actuelle d'annoncer ses contributions pour les années à venir.

24. Le représentant de la *République de Corée* a souligné le succès avec lequel le PFPA avait permis d'établir un lien entre financement et résultats. En raison de sa législation interne, son gouvernement n'était pas en mesure d'annoncer une contri-

bution concrète pour 2000 à la session en cours. Le Gouvernement essaierait de verser une contribution du même montant qu'en 1999 au cours du second semestre de 2000. Le même niveau de contributions qu'en 1999 serait maintenu pour le Programme des Volontaires des Nations Unies, le FENU et UNIFEM. Des contributions pour 2001 et 2002 ne pouvaient pas encore être annoncées.

25. Le représentant de la *Roumanie* a mis l'accent sur le rôle positif joué par le PNUD dans le développement. Le Gouvernement roumain a réaffirmé qu'il continuait d'être attaché aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. Malgré des restrictions budgétaires, la Roumanie verserait un montant équivalent à environ 110 000 dollars à titre de contribution ordinaire et au titre des dépenses de fonctionnement du bureau du PNUD dans le pays au cours du second semestre de 2000. Cette contribution représentait une augmentation par rapport au niveau de 1999.

26. Le représentant de l'*Espagne* a annoncé que la contribution de son pays serait confirmée une fois que le nouveau gouvernement serait en place. Il a noté la nette augmentation de la contribution versée par l'Espagne en 1999 et a déclaré qu'en 2000, elle serait de 840 millions de pesetas. Le Gouvernement espagnol espérait que l'Administrateur se rendrait en visite officielle en Espagne dans un proche avenir.

27. La représentante de la *Suède* a déclaré qu'en avril 1999, tous les espoirs avaient été permis de voir le PNUD inverser la tendance à la baisse de son cycle de financement. Il était maintenant évident que ces espoirs ne seraient pas réalisés. L'Administrateur avait parlé de crise et avait noté qu'il faudrait peut-être mettre fin à l'actuel système de contributions. Le niveau de financement du PNUD pour 2000 était du même niveau qu'en 1999. Il était particulièrement regrettable que certains donateurs aient considérablement diminué leurs contributions, démontrant ainsi la vulnérabilité du système aux décisions de certains donateurs. Les fluctuations monétaires constituaient un risque supplémentaire. La représentante de la Suède a noté que le paiement rapide des contributions annoncées à une date fixée d'avance, par exemple le 31 mars, pourrait contribuer à diminuer les risques qu'entraînaient ces fluctuations. Il était encourageant de constater que tant de pays, y compris les pays bénéficiant d'un programme, avaient augmenté le montant des contributions annoncées. La proposition relative à des arrangements du type IDA faciliterait les annonces de contributions des donateurs et assurerait une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité. Ce type d'arrangement, adapté aux réalités du système des Nations Unies, était préconisé depuis longtemps par la Suède et devrait être envisagé. La proposition tendant à convoquer une réunion ministérielle serait prise en considération, mais la représentante de la Suède ne pouvait pas, à l'heure actuelle, donner une opinion définitive sur la question. Il était essentiel de renforcer la volonté politique collective vis-à-vis du PNUD. Malgré des contraintes budgétaires, la Suède augmenterait sa contribution au PNUD pour 2000 d'un montant équivalent, en monnaie locale, à plus d'un million de dollars. Malheureusement, en raison de fluctuations monétaires, l'augmentation n'était pas directement visible. La contribution ordinaire au PNUD pour 2000 s'élèverait à 500 millions de couronnes suédoises, soit l'équivalent d'environ 57 millions de dollars au taux de change actuel, et serait versée en janvier et septembre 2000. Bien que ses contributions doivent être approuvées par le Parlement, la Suède comptait verser le même montant en 2001 et 2002. Les contributions devaient être considérées comme un engagement préliminaire pluriannuel. Si une tendance générale à une plus grande volonté politique se concrétisait, la Suède serait prête à participer à ce processus dont elle tiendrait

compte dans ses annonces de contributions pour les années à venir. La Suède verserait une contribution de 10 millions de couronnes suédoises à UNIFEM, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1999, et de 42 millions de couronnes suédoises au FENU, soit le même montant qu'en 1999.

28. Le représentant de la *Suisse* a souligné que son pays était un partisan fiable du PNUD depuis de nombreuses années. Le montant élevé de sa contribution était à la hauteur du rôle que le PNUD jouait dans le domaine de la coordination et des services consultatifs et de par sa présence universelle. Le Gouvernement suisse partageait les préoccupations de l'Administrateur, en particulier en ce qui concerne le financement du programme dans le court terme. S'agissant de financement, le PNUD occupait une position désavantageuse par rapport à d'autres organisations multilatérales telles que l'IDA et les banques régionales. Le représentant de la Suisse doutait toutefois qu'un système de reconstitution des fonds analogue à celui utilisé par l'IDA serait accepté pour le PNUD. La proposition tendant à convoquer une réunion ministérielle devait être examinée plus avant. D'autres cadres de discussion devaient être exploités, comme les réunions OCDE/CAD et les réunions annuelles de la Banque mondiale. En outre, les pays bénéficiant d'un programme pouvaient saisir l'occasion de visites de donateurs pour s'entretenir des contributions multilatérales. Il était important de considérer les contributions au PNUD dans une perspective globale et force était de constater que bon nombre de donateurs augmentaient leurs contributions ou les maintenaient au même niveau. La contribution de la Suisse serait confirmée dans les semaines à venir. Les contributions à UNIFEM et au Programme des Volontaires des Nations Unies seraient maintenues au niveau de 1999. La contribution de la Suisse devait être examinée à la lumière des graves contraintes budgétaires que connaissait le pays et être comparée avec celles d'autres donateurs.

29. Le représentant de l'*Ukraine* a annoncé une contribution ordinaire de 30 000 dollars au PNUD pour 2000. Les fonds seraient décaissés dès que possible.

30. Le représentant du *Royaume-Uni* a déclaré que son gouvernement aiderait l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle de premier plan dans l'élimination de la pauvreté et le développement durables. Le PNUD avait un rôle important à jouer dans les quatre grands domaines retenus dans le Plan d'action pour 2000-2003. La gestion axée sur les résultats, dans le cadre du processus de PFPA, devrait faire ressortir les points forts et les points faibles du PNUD dans des domaines et des pays particuliers. Le Conseil d'administration pourrait donc prendre des décisions sur la base des points forts. Le PNUD ne devrait pas intervenir dans tous les secteurs de tous les pays ni dans les domaines où il ne disposait pas d'un avantage comparatif. En 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni avait annoncé que, pour 2000 et 2001, il porterait, chaque année, sa contribution ordinaire au PNUD à 35 millions de livres. Pour 2000, pour faire la preuve de son soutien, le Gouvernement a annoncé qu'il maintiendrait sa contribution à ce niveau pour 2002. La contribution annoncée à UNIFEM pour 2000-2001 passerait à 2 millions de livres, soit le double du montant de 1999.

31. La Représentante permanente adjointe des *États-Unis* a souligné que son pays restait attaché au processus de réforme en cours au PNUD. Malheureusement, les parties qui prenaient les décisions en matière de financement au nom de son gouvernement n'étaient pas présentes dans la salle. Il existait donc un décalage entre le processus budgétaire de son pays et le financement du PNUD. Il était décourageant de constater que les décideurs ne faisaient pas confiance à l'organisation. Les décla-

rations de l'Administrateur devaient se traduire en actions concrètes de la part du PNUD au niveau des pays, en particulier ceux qui traversaient une crise ou sortaient d'un conflit. La réduction des effectifs du siège était la preuve du sérieux des intentions de l'Administrateur. En 2000, les États-Unis verseraient une contribution de 80 millions, montant qui était sur le point d'être réglé. Il était regrettable que le montant ne soit pas plus élevé, compte tenu des réalisations du PNUD. La décision avait été prise deux ans plus tôt et ne devait pas être considérée comme indicative de la position des États-Unis vis-à-vis du PNUD. Le budget présenté par le Président pour 2001 comprenait un montant de 90 millions de dollars au titre d'une contribution ordinaire au PNUD. Une contribution de 1 million de dollars serait versée à UNIFEM en 2000 et 2001 en reconnaissance du rôle positif que jouait le Fonds et de son expansion dans le cadre des rapports qu'il entretenait avec le PNUD.

Troisième partie
Session annuelle

Tenue à Genève du 13 au 23 juin 2000

I. Questions d'organisation

1. Le Président, S. E. M. Vladimir Galuška (République tchèque) a ouvert la session.

Ordre du jour, documentation et plan de travail

2. La Secrétaire du Conseil d'administration a donné des détails sur les éléments contenus dans le document DP/2000/L.3, l'ordre du jour provisoire, la liste des documents et le programme de travail de la session. Elle a déploré le retard de publication de certains documents dans les langues officielles, notamment le rapport annuel axé sur les résultats présenté par le PNUD (DP/2000/23/Add.1). Le deuxième cadre de coopération de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/2) qui ne figurait pas dans la liste reproduite dans le document DP/2000/L.3 a été également présenté lors de la session annuelle. La première prorogation du premier cadre de coopération de pays pour El Salvador (DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I) a été retirée et sera présentée à nouveau lors d'une prochaine session. La Secrétaire a noté qu'un programme de travail révisé avait été distribué au Conseil d'administration. Des réunions informelles se tiendraient lors du débat consacré au PNUD sur la méthodologie du rapport annuel axé sur les résultats et sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit, lequel serait orienté sur la prévention des catastrophes naturelles. Une réunion entre le Conseil d'administration, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales serait également organisée. La Secrétaire a rappelé au Conseil que la durée des interventions était limitée à cinq minutes.

3. La Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que le point concernant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) serait examiné à l'occasion de la première session ordinaire de 2001. Les projets de contributions du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au plan stratégique de lutte du système des Nations Unies contre le VIH/sida pour 2001-2005 seraient soumis au Conseil à cette session également, comme demandé par le Conseil économique et social au paragraphe 9 c) de sa décision 1999/36. Une mise à jour de l'assistance fournie par le PNUD au Myanmar serait présentée oralement à la troisième session ordinaire de 2000, et un rapport écrit serait soumis à la première session ordinaire de 2001. Le rapport annuel du PNUD sur l'évaluation serait présenté à la troisième session ordinaire de 2000.

4. Le chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a informé le Conseil que le FNUAP avait enregistré des retards dans la distribution de sa documentation, compte tenu de la nécessité de procéder aux préparatifs de trois sessions en six mois. Il a remercié le personnel de la conférence du travail considérable qu'il avait accompli pour assurer la disponibilité de la documentation. Il a ensuite examiné les points dont le Conseil était saisi au titre du débat consacré au FNUAP ainsi que la manifestation spéciale sur la santé en matière de reproduction des adolescents du 13 juin.

5. Une délégation a souligné que l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP n'avait pas été respecté étant donné que la documentation n'était pas disponible dans les langues officielles avant la session. La limite de 15 pages fixée pour les documents directifs n'avait pas non plus été res-

pectée. L'intervenant a demandé que l'examen du point 9 sur le rapport annuel de l'Administrateur, y compris le rapport annuel axé sur les résultats, soit renvoyé à la troisième session ordinaire de 2000. Il a ajouté que les documents de séance devraient être utilisés comme documents de référence et non pas pour présenter des informations sur lesquelles le Conseil serait amené à prendre des décisions. Lors du débat au titre du point 9, la même délégation a réaffirmé que les dispositions de l'article 5.7 du Règlement intérieur n'avaient pas été respectées. Une autre délégation, intervenant après l'adoption de la décision 2000/15, a demandé que les projets de décision soient distribués dans les langues de travail du Conseil d'administration.

6. La Secrétaire a souligné que tous les conseils d'administration se heurtaient aux mêmes problèmes concernant le respect des délais de publication de la documentation. Cette situation était due à un problème d'ordre général imputable à la capacité des services de conférence de l'Organisation des Nations Unies. Elle a ajouté qu'il était difficile de condenser certains documents en 15 pages. Elle a rappelé que le Conseil d'administration n'avait pas été prié de prendre une décision sur le document de séance DP/2000/CRP.10. La Secrétaire a fait observer que du fait du retard dans les soumissions ainsi que des contraintes de temps et de personnel, les textes des projets de décision n'avaient pu être distribués dans les langues de travail. Dans ces cas et si nécessaire, les textes des projets de décision pourraient être lus depuis la tribune avec une interprétation simultanée.

7. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et approuvé le programme de travail révisé pour sa session annuelle de 2000 (DP/2000/L.3), tels qu'oralement modifiés.

8. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2000 (DP/2000/20).

Calendrier des sessions ultérieures

9. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions ultérieures de 2000 et 2001 :

Troisième session ordinaire de 2000 : 25-29 septembre 2000*

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-9 février 2001

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

10. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail de sa troisième session ordinaire de 2000, tel qu'il figure à l'annexe de la décision 2000/17.

11. Le Conseil d'administration a tenu une manifestation spéciale du FNUAP sur le thème de la « santé en matière de reproduction des adolescents », le 13 juin 2000, et une manifestation spéciale du PNUD consacrée à la « contribution au débat sur l'avenir des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et au rôle clef des partenariats », le 22 juin 2000.

12. Une délégation a demandé que la décision 2000/12 du 16 juin 2000 sur le processus de programmation du FNUAP soit portée à l'attention de l'Administrateur.

En sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a été prié d'agir, conformément à la décision, en collaboration étroite avec les responsables des autres fonds et programmes des Nations Unies.

13. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que la réunion ministérielle sur le PNUD se tiendrait le lundi 11 septembre 2000 et qu'elle serait ouverte par le Secrétaire général. Des documents de référence seraient distribués à toutes les délégations invitées au plus tard le 21 juillet 2000 sous forme provisoire. Les documents de travail seraient finalisés à l'issue des consultations, à savoir avant le 28 juillet 2000.

Débat consacré au FNUAP

II. Rapport de la Directrice exécutive pour 1999

14. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la Directrice exécutive pour l'année 1999, publié dans les documents DP/FPA/2000/8 (Part I), (Part I, Add.1), (Part II), (Part II, Corr.1) et (Part III).

15. Dans ses remarques liminaires, la Directrice exécutive a évoqué plusieurs questions et événements importants. Elle a relevé que la récente réunion mondiale du FNUAP avait été l'occasion pour le personnel du siège et pour le personnel travaillant sur le terrain de se rencontrer pour débattre de questions fondamentales telles que le bilan de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) et ses implications pour le programme du FNUAP, la situation actuelle en matière de financement et les stratégies à mettre en oeuvre pour assurer une base de financement plus solide à l'avenir, et la mise en place d'une gestion axée sur les résultats et du plan de financement pluriannuel (PFPA). Au cours de cette réunion, le personnel du FNUAP avait également pu débattre de la meilleure façon d'organiser les fonctions assumées par le siège en vue d'appuyer les opérations sur le terrain.

16. Le Directrice exécutive a indiqué que le rapport annuel du FNUAP pour l'année 1999 avait été établi dans une perspective différente de celle des années précédentes. Il ne présentait pas une vue d'ensemble des activités du FNUAP dans tous les domaines de programme et dans toutes les régions du monde, mais se concentrait sur trois grands thèmes (la santé des adolescents en matière de reproduction, les partenariats, et le plan de financement pluriannuel). Il se proposait d'analyser de façon plus approfondie quelques aspects seulement du programme du FNUAP de façon à faire mieux comprendre les activités du FNUAP dans ces secteurs.

17. La santé des adolescents en matière de reproduction et les partenariats représentaient chaque année des volets importants des activités du FNUAP. Ceux-ci avaient été mis en lumière lors de l'examen de la CIPD+5 et avaient fait l'objet de deux forums distincts qui avaient précédé le Forum de la jeunesse tenu à La Haye en février 1999. L'élaboration du plan de financement pluriannuel avait été au centre des activités du FNUAP en 1999 et sa mise en oeuvre était une des priorités administratives de l'année 2000. Le rapport annuel faisait donc le point sur l'élaboration du plan de financement pluriannuel et rappelait les dispositions déjà prises pour l'intégrer aux opérations du FNUAP.

18. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration que le FNUAP avait eu un dépassement de crédits net de 6 millions de dollars en 1999 qui avait été financé sur les réserves opérationnelles. Ce dépassement tenait principalement à ce que les fonds attendus en 1999 n'avaient pas été versés. L'ensemble du personnel du FNUAP s'était efforcé de préserver les gains réalisés dans les pays bénéficiant de programmes approuvés par le Conseil d'administration tout en freinant dans la mesure possible les déboursements effectués au titre de ces programmes. Elle a souligné que la responsabilité de la non-exécution des programmes imputable au non-versement des montants approuvés devait être partagée. Elle a donc prié les membres du Conseil d'administration de soulever cette question, essentiellement politique, dans leur capitale. Elle a déclaré qu'il était honteux de ne pouvoir mobiliser de ressources alors que les pays mettaient en oeuvre la vision de la Conférence, concrétisée dans son programme d'action, en exécutant les programmes qui avaient été approuvés par le Conseil d'administration, dont le coût était fort modeste.

19. Après avoir brièvement passé en revue la situation actuelle des ressources du FNUAP, la Directrice exécutive a souligné à nouveau que la mobilisation des ressources était une responsabilité partagée, qui incombait à tous. Elle a demandé à tous les États Membres d'aider à garantir que le niveau annuel des ressources générales du FNUAP atteigne à nouveau 300 millions de dollars, soit le niveau des années qui avaient immédiatement suivi la CIPD. À cet égard, elle a demandé aux pays de programme d'apporter une contribution au FNUAP de trois façons au moins – par l'annonce d'une contribution en monnaie locale aux ressources de base, par une contribution aux dépenses de fonctionnement du bureau du FNUAP dans leurs pays respectifs et enfin par une contribution au partage des coûts du programme.

20. En guise de conclusion, la Directrice exécutive a vivement remercié les membres du Conseil d'administration pour la qualité des échanges très professionnels qui se déroulaient dans le cadre du Conseil, ainsi que pour leur collaboration et leurs conseils constructifs.

21. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreuses délégations ont reconnu la qualité du travail accompli par le FNUAP au cours de l'année précédente, eu égard en particulier à l'examen et à l'évaluation de la CIPD+5. De nombreuses délégations se sont félicitées du choix qui avait été fait de centrer le rapport sur deux volets essentiels des activités du FNUAP, à savoir la santé des adolescents en matière de reproduction et les partenariats. Toutefois, certaines d'entre elles auraient préféré que ces questions soient traitées de façon plus analytique et que le rapport soit davantage axé sur les résultats. Elles attendaient donc avec intérêt la publication, l'année suivante, du premier rapport du FNUAP axé sur les résultats.

22. Plusieurs délégations ont fait l'éloge des travaux du FNUAP dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction et ont encouragé le FNUAP à poursuivre ces activités. Une délégation a souligné que la stratégie consistant à cibler les activités de prévention sur les jeunes pour enrayer la propagation du VIH/sida était une stratégie gagnante. En outre, de nombreuses délégations avaient fort apprécié la table ronde spéciale sur la santé des adolescents en matière de reproduction qui avait eu lieu le jour de l'ouverture de la session. Une délégation a indiqué que cette table ronde avait été l'une des plus intéressantes et des plus instructives de celles auxquelles elle avait eu l'occasion de participer dans le cadre du système des Nations Unies. La même délégation a demandé au FNUAP de diffuser les

enseignements tirés dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction dans le cadre des modalités de la coopération Sud-Sud.

23. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les travaux entrepris par le FNUAP sur le plan de financement pluriannuel (PFPA). Plusieurs délégations ont souligné que la formation du personnel dans le domaine de la gestion axée sur les résultats était essentielle au succès de ce plan. Notant cependant que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan faisaient défaut, plusieurs délégations ont prié le Conseil d'administration, et l'ensemble de la communauté internationale, de mobiliser des ressources fiables, garanties et accrues pour le financement du programme du FNUAP. Déplorant profondément la diminution des ressources du FNUAP, plusieurs délégations s'inquiétaient de la baisse des ressources affectées aux activités de plaidoyer et à la programmation, en particulier pour les pays du groupe A. Plusieurs délégations se sont félicitées des activités menées par le FNUAP pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD et à atteindre les objectifs fixés lors de l'examen de la CIPD+5, en dépit de la diminution des ressources.

24. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les initiatives prises par le FNUAP pour établir des partenariats avec des organismes de la société civile, d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et les organismes bilatéraux. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'établissement de partenariats avec la presse, les parlementaires et d'autres décideurs, et ont fait l'éloge des activités du FNUAP associant les chefs religieux et traditionnels, qui témoignaient de la sensibilité culturelle de cette institution. Plusieurs délégations ont relevé les engagements qu'avait pris le FNUAP en collaboration avec ses partenaires dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a prié le FNUAP de nouer des liens plus étroits avec les mécanismes de coopération bilatérale des pays donateurs, notamment avec les instituts de recherche publics, les associations de parlementaires et les organisations locales gouvernementales et non gouvernementales. Une autre délégation s'est étonnée de ce que les partenariats établis avec l'UNIFEM n'aient pas été mentionnés dans le rapport. Une autre délégation a évoqué plus particulièrement les responsabilités du FNUAP dans ONUSIDA tandis qu'une autre a souligné qu'il était important de veiller à ce que les organismes des Nations Unies qui opèrent sur le terrain aient une action cohérente dans le domaine de la prévention du VIH/sida. Cette dernière délégation a instamment prié le FNUAP de jouer un rôle plus actif dans les groupes thématiques sur le VIH/sida et l'a encouragé à partager les enseignements tirés des activités sur le terrain avec les services du siège et avec ONUSIDA.

25. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à participer au Cadre de développement intégré de la Banque mondiale ainsi qu'à l'établissement des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Une délégation a demandé si le bilan commun de pays était nécessaire dans les pays qui disposaient déjà d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le bilan commun s'était substitué à l'évaluation démographique dans de nombreux pays. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP de participer plus activement à l'élaboration des approches sectorielles. Une délégation a en particulier prié le FNUAP de faire bénéficier les pays de son expérience sur le terrain et de son expertise dans le domaine de la santé et de l'éducation lors de cet exercice qui offrait au FNUAP l'occasion de développer ses activités de plaidoyer et d'influencer l'orientation des politiques.

26. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les travaux entrepris dans le cadre de l'Initiative mondiale relative à la gestion des produits concernant la santé en matière de reproduction et ont félicité le FNUAP d'avoir assumé un rôle de chef de file en vue d'assurer aux pays un approvisionnement régulier de ces produits. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à régulariser la situation du personnel actuellement affecté à l'Initiative. Une délégation a noté avec satisfaction que le FNUAP avait fait sienne la suggestion présentée par le Conseil d'administration d'inclure dans tous les nouveaux programmes de pays présentés au Conseil d'administration une section sur les besoins du pays en produits concernant la santé en matière de reproduction ainsi qu'un plan pour y faire face. Une autre délégation a fait observer que l'Initiative mondiale n'était pas encore suffisamment prise en compte dans les activités de base de nombreux programmes de pays du FNUAP. La délégation attendait avec intérêt le document de stratégie qui était établi en vue de la réunion consultative qui devait se tenir en septembre 2000 et a renouvelé son offre de fournir un appui et d'apporter une aide à l'établissement de cette stratégie.

27. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs observations positives sur les travaux du FNUAP ainsi que sur la maîtrise avec laquelle elle dirigeait le Fonds. Elle s'est montrée très sensible au soutien que lui a manifesté le Conseil ainsi qu'aux félicitations qu'il a notamment adressées au personnel du FNUAP.

28. Elle s'est félicitée de la satisfaction manifestée par les membres du Conseil d'administration au sujet de la manifestation spéciale organisée sur le thème de la santé en matière de reproduction des adolescents ainsi que de leur participation active au débat. Elle a fait observer que les gouvernements s'étaient montrés très ouverts et très favorables aux travaux du FNUAP dans un domaine aussi sensible que celui de la santé en matière de reproduction des adolescents. Elle a souligné que l'organisation de cette manifestation témoignait des progrès considérables réalisés dans ce domaine. Elle a rappelé ce qu'elle avait dit lors du débat, à savoir que les enseignants devaient s'acquitter pleinement de leur devoir moral et professionnel envers les étudiants et qu'aucune activité criminelle, quelle qu'elle soit, ne devait être tolérée sous aucun prétexte. Elle n'ignore pas combien il est important de faire évoluer les attitudes pour garantir et protéger la santé et le bien-être des adolescents. Compte tenu du rôle crucial des activités de plaidoyer à cet égard, elle a prié instamment le Conseil de continuer à les appuyer afin de s'assurer que les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées, y compris l'UNICEF, l'OMS et l'OIT diffusent des messages cohérents sur la santé en matière de reproduction et les autres questions clefs.

29. En ce qui concerne la baisse du volume des ressources allouées aux activités de plaidoyer, la Directrice exécutive a souligné que certaines d'entre elles étaient intégrées à la rubrique santé en matière de reproduction; par ailleurs, cette diminution était en partie imputable à une augmentation des ressources affectées à la santé en matière de reproduction. Elle a rappelé que le FNUAP attachait une grande importance aux activités de sensibilisation. Pour ce qui est de la diminution des ressources mises à disposition des pays du groupe A, elle a fait remarquer que même si l'on avait constaté une baisse en termes absolus, la tendance était plutôt à la hausse en termes de pourcentage.

30. Eu égard à la structure des futurs rapports annuels, elle a noté que le processus du plan de financement pluriannuel serait mis en oeuvre progressivement. Elle a dé-

claré qu'il fallait renforcer les capacités tant au niveau du Fonds que des pays afin de recueillir des données des systèmes nationaux et de suivre les résultats des programmes, notamment en matière de systèmes d'information et de contrôle. Dans certains pays, les systèmes de données étaient peu performants et/ou les données n'étaient pas recueillies sur une base annuelle. L'assistance technique ne devait pas être uniquement fournie par le FNUAP mais également par les autres donateurs. De surcroît, tous les programmes de pays du FNUAP qui avaient été récemment approuvés par le Conseil d'administration étaient assortis d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Elle a souligné que le FNUAP s'efforçait de systématiser la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'organisation et de rendre opérationnel le plan de financement pluriannuel. La gestion axée sur les résultats serait introduite dans les programmes de pays approuvés au cours des trois dernières années.

31. S'agissant de l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction, elle a souligné que le FNUAP attachait une grande importance à la satisfaction des besoins en contraceptifs et autres produits liés à la santé en matière de reproduction. Elle s'est félicitée de l'offre d'assistance proposée dans ce domaine par une délégation. En outre, les conseillers des bureaux de services techniques et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida apporteraient également une aide dans le domaine de la gestion logistique des produits. Elle a ajouté que toute suggestion des membres du Conseil d'administration serait la bienvenue.

32. En ce qui concerne l'initiative relative au secteur privé, elle a indiqué que le FNUAP s'efforçait de promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé dans plusieurs pays, notamment en Égypte et en Inde. La vente subventionnée enregistrait de bons résultats en Inde, au Pakistan, en Albanie, au Burkina Faso et en Égypte. Cette initiative serait réexaminée début 2001.

33. La Directrice exécutive a reconnu que le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale n'était pas un mécanisme du système des Nations Unies et elle a indiqué que la Banque mondiale était encouragée à recourir aux bilans communs de pays, placés sous la conduite des gouvernements nationaux. Elle a expliqué que le FNUAP avait mis en oeuvre des programmes de pays seulement lorsque les bilans communs de pays n'avaient pas réussi à couvrir les domaines programmatiques clefs du Fonds. Elle a fait observer que les stratégies intégrales d'élimination de la pauvreté ne pouvaient remplacer les bilans communs de pays, car elles n'étaient disponibles que pour un petit nombre de pays. Elle a précisé que le volume de travail des bureaux de pays du FNUAP s'était accru en raison des nombreux mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports et qu'il était nécessaire de rationaliser les exigences en la matière.

34. La Directrice exécutive a indiqué que la mise à jour sur le SIDA établie annuellement par le Fonds et qui mettait en lumière ses activités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le VIH/sida, était disponible dans la salle de conférence. Elle a mis en relief le partenariat étroit entre le FNUAP et ONUSIDA, confirmé lors du récent examen de ses travaux par ce dernier en collaboration avec le FNUAP et à l'occasion duquel ONUSIDA s'est félicité de ce partenariat. ONUSIDA a fourni des conseillers pour chaque bureau de services techniques du FNUAP.

35. La Directrice exécutive a précisé que dans le domaine de la réduction de la mortalité maternelle et de la maternité sans risques, le FNUAP coopérait étroitement

avec l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale. Il a été demandé aux bureaux de pays du FNUAP d'élaborer un plan d'action coordonné avec des partenaires dans ce domaine. Elle a fait valoir l'importance du partenariat entre UNIFEM et le FNUAP, y compris le Programme consultatif technique du Fonds.

36. Elle a également estimé que les approches sectorielles constituaient une modalité importante et elle a indiqué que le peu d'empressement que le Fonds avait manifesté au départ à leur égard était dû au fait que la santé en matière de reproduction ne figurait pas parmi les directives sanitaires.

37. Quant à la participation des chefs traditionnels et des autorités religieuses à la promotion des questions de population et de santé en matière de reproduction, elle a constaté que des progrès avaient été accomplis avec les responsables religieux en République islamique d'Iran ainsi que dans d'autres pays musulmans. Elle a souligné la nécessité de rester ouvert au dialogue et au partenariat avec les autorités religieuses et les élites traditionnelles.

38. La Directrice exécutive a remercié le Gouvernement néerlandais de son soutien et des contributions qu'il a annoncées, ainsi que plusieurs autres pays donateurs qui ont augmenté leurs contributions. Elle a engagé les autres donateurs à faire de même et elle a signalé que la baisse des ressources avait une incidence négative sur la dynamique du programme ainsi que sur les progrès des pays dans la réalisation des objectifs de la CIPD.

39. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice exécutive pour 1999, tel qu'il figure dans les documents DP/FPA/2000/8 (Part I), (Part I, Add.1), (Part II), (Part II, Corr.1) et (Part III).

III. CIPD+5

40. Le Conseil d'administration était saisi du document DP/FPA/2000/9, un rapport intitulé « Orientations futures des programmes du FNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) », qui était soumis en application de la décision 99/18.

41. En présentant le rapport, la Directrice exécutive a noté qu'il traitait des questions fondamentales pour les travaux du Fonds. Elle a fait observer qu'à la troisième session ordinaire de 2000, le Conseil d'administration serait saisi d'un rapport contenant un examen du système d'affectation des ressources du Fonds. Elle a fait une observation générale selon laquelle le FNUAP continuerait à maintenir un équilibre entre la portée de l'appui et les ressources disponibles. Elle a noté que le rapport (DP/FPA/2000/9) avait été établi parallèlement au plan de financement plurianuel afin d'assurer une démarche uniforme et complémentaire. Les trois domaines prioritaires convenus par le Conseil à la suite de la CIPD avaient été clairement pris en considération dans les objectifs sélectionnés pour le plan de financement plurianuel, et le plan identifiait également le plaidoyer comme l'une des principales stratégies pour obtenir les résultats envisagés.

42. Elle a fait observer que le FNUAP, dans le cadre de son mandat général, s'attaquait à certains problèmes importants qui persistaient dans l'application du Programme d'action de la CIPD et qui ont été identifiés grâce au processus d'examen de la CIPD+5, notamment : l'absence de données et d'indicateurs fiables pour définir les besoins et les priorités afin de préparer des programmes efficaces; le

manque de ressources financières; les problèmes croissants des adolescents tels que les grossesses non désirées et l'infection par le VIH, et le problème toujours délicat de la santé en matière de reproduction des adolescents dans un certain nombre de pays; l'insuffisance des capacités techniques au niveau national; le défaut de pleine participation de la société civile et du secteur privé; la persistance des inégalités entre les sexes; des niveaux inacceptables de mortalité maternelle; l'aggravation de l'épidémie de VIH/sida; et la persistance de l'instabilité politique et des situations d'urgence dans le monde entier. Elle a déclaré que les tendances mondiales en matière de démographie et de comportement procréateur avaient obligé le FNUAP à mettre davantage l'accent sur un certain nombre de questions, notamment : une approche fondée sur le cycle de vie qui tient compte de l'allongement du cycle de reproduction, bien que la procréation elle-même devienne de plus en plus concentrée sur une période plus courte; la situation des adolescents, étant donné qu'ils représentent actuellement la cohorte la plus nombreuse et que leurs besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de l'hygiène sexuelle continuent à augmenter; le vieillissement de la population, qui alarme déjà les pays industrialisés, et qui commence à inquiéter de nombreux pays en développement; et les migrations et l'urbanisation, ainsi que leurs conséquences sociales et économiques.

43. Elle a noté que le FNUAP devait tenir compte des tendances concernant la réforme du secteur de la santé et les approches sectorielles afin d'assurer que les informations et les services concernant la santé en matière de reproduction fassent partie intégrante de ces processus; d'assurer que l'appui du Fonds aux programmes de santé en matière de reproduction contribue au renforcement général des systèmes de santé de base; et d'assurer que ces processus servent également à renforcer la gestion logistique, et les systèmes d'informations et de données sur la santé pour la gestion et le contrôle des programmes. L'expérience dans un certain nombre de pays a montré que la réforme du secteur de la santé et l'élargissement des programmes de santé en matière de reproduction avaient des buts et objectifs largement compatibles.

44. En réfléchissant sur le rôle futur du Fonds dans ce contexte, le FNUAP était parvenu à deux conclusions principales. Premièrement, les trois domaines prioritaires du programme de base, à savoir la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, les stratégies concernant la population et le développement, et les activités de plaidoyer, restaient valables. Par ailleurs, il fallait centrer davantage les travaux du Fonds dans le cadre de ces domaines afin d'aider plus efficacement les pays à relever les défis de la CIPD et de la CIPD+5 et à réaliser les objectifs et les étapes convenus. Deuxièmement, il fallait consolider les liens entre les trois domaines du programme de base pour qu'ils se renforcent davantage mutuellement. L'appui du Fonds continuerait à être centré sur les priorités et les besoins des pays et à répondre à ces besoins. Un appui serait fourni conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action de la CIPD, qui avaient été réaffirmés dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à l'examen de la CIPD+5.

45. La Directrice exécutive a ensuite examiné brièvement chaque domaine prioritaire du programme, en donnant un aperçu de l'objectif et de la stratégie proposés du Fonds. En se référant à la question de la collaboration et des partenariats, elle a noté que le rapport décrivait les arrangements et mécanismes très divers utilisés par le FNUAP pour obtenir des résultats, y compris les mécanismes aux niveaux mondial et national, aussi bien avec les partenaires du système des Nations Unies qu'avec le groupe plus large des partenaires de la communauté du développement. Elle a indi-

qué que l'objectif fondamental du Fonds était d'harmoniser ses travaux, de tirer le maximum d'avantages de la coordination et de la collaboration, et d'incorporer les questions relatives à la population et au développement dans le contexte général et le contenu des processus de développement.

46. Elle a fait observer que, dans certains domaines, le FNUAP jouerait certainement un rôle de chef de file, par exemple, en aidant les gouvernements à rendre généralement opérationnels les programmes de santé en matière de reproduction et en veillant à la sécurité des produits de santé en matière de reproduction. Dans d'autres domaines, tels que l'épidémie de VIH/sida, le FNUAP jouerait son rôle spécifique dans le cadre général d'ONUSIDA et en suivant ses orientations techniques et ses principes directeurs. Le FNUAP continuerait à demander à l'OMS de fournir les orientations générales pour l'amélioration de la santé et des systèmes de santé, et de fournir des normes spécifiques, ainsi que des orientations et des outils techniques, pour tous les aspects de la santé en matière de reproduction. En ce qui concerne la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, le FNUAP agirait dans le cadre général convenu entre le Fonds, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale. Pour les questions de parité entre les sexes, le Fonds continuerait à travailler avec un certain nombre de partenaires, en particulier UNIFEM, avec lequel le FNUAP avait collaboré pour un certain nombre de questions de plaidoyer au niveau mondial. Dans le domaine des politiques et des stratégies concernant la population et le développement, le FNUAP continuerait à collaborer étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies, en particulier avec les Divisions de la population et de la statistique de l'ONU. Afin d'améliorer l'efficacité des programmes, le FNUAP accorderait une attention accrue à l'élaboration de bases de données dans tous ses domaines d'activité et à l'échange de données grâce aux nouvelles techniques de l'information et aux mécanismes de coopération Sud-Sud.

47. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet des documents et ont noté que le rapport (DP/FPA/2000/9) indiquait clairement les objectifs et les domaines prioritaires pour les activités du Fonds. De nombreuses délégations ont approuvé avec satisfaction les trois domaines prioritaires du programme de base du Fonds et les objectifs fondamentaux dans chaque domaine. Un certain nombre de délégations ont déclaré que les priorités et le rôle spécifiques du Fonds devaient être énoncés plus clairement. Une délégation a fait observer qu'il fallait faire des choix quant à la meilleure manière d'obtenir un impact maximal des activités du FNUAP pour que les ressources disponibles soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il fallait renforcer les liens entre les domaines prioritaires du programme et ont demandé comment cela pourrait être obtenu. Une délégation a tenu à faire savoir que, bien que la flexibilité soit importante, il fallait veiller à ce que cela n'entraîne pas une dispersion. De nombreuses délégations ont apprécié l'attention accordée aux jeunes et aux adolescents et se sont également félicités de l'accent mis sur le plan de financement pluriannuel. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'à l'avenir, des informations concernant le suivi de la CIPD+5 devraient figurer dans le rapport annuel axé sur les résultats du plan de financement pluriannuel. Une délégation a noté qu'on ne comprenait pas très bien les liens entre le rapport (DP/FPA/2000/9) et le plan de financement pluriannuel, et elle a recommandé que ces liens soient décrits plus clairement. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de mettre davantage l'accent sur les activités de plaidoyer. Plusieurs délégations ont souligné le rôle important joué par le FNUAP dans les domaines de

la réduction de la mortalité maternelle et de la prévention de l'épidémie de VIH/sida. De nombreuses délégations ont souligné que le FNUAP avait un rôle essentiel à jouer en aidant les pays à atteindre les objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait accroître le financement du FNUAP, en notant que, si ce n'était pas le cas, il serait difficile pour les pays bénéficiant d'un programme de réaliser les objectifs et les étapes de la CIPD+5. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'appui fourni par le FNUAP et des activités entreprises par le Fonds dans leurs pays respectifs.

48. Une délégation a souligné qu'elle souhaitait que le FNUAP concentre ses activités futures dans deux domaines clefs où le Fonds dispose d'un avantage comparatif solide : la fourniture de produits et de services connexes pour la santé en matière de reproduction, surtout en ce qui concerne la prévention de l'infection par le VIH/sida; et les activités de plaidoyer afin de poursuivre la sensibilisation à l'importance des objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Cette délégation a déclaré que le FNUAP ne devrait pas utiliser ses propres ressources financières pour appuyer la recherche-développement concernant de nouvelles méthodes contraceptives. Le Fonds devrait plutôt utiliser son avantage comparatif pour inciter d'autres entités à financer ces travaux. Une autre délégation a déclaré que le FNUAP devrait fournir un appui aux pays qui souhaitent entreprendre des activités de recherche et améliorer les méthodes de planification familiale. Cette délégation a ajouté qu'un appui devrait également être fourni pour la collecte des données, la recherche et la formulation de politiques sur les questions liées au vieillissement.

49. Une délégation a souligné qu'il fallait accorder plus d'attention au groupe souvent oublié des jeunes filles mariées. Elle a affirmé que ces jeunes filles avaient besoin du même appui que les adolescentes célibataires en ce qui concerne les informations et les services de santé en matière de reproduction. Une autre délégation a exhorté le FNUAP à intégrer davantage la prévention de l'infection par le VIH/sida dans ses activités et a renouvelé son offre de poursuivre son dialogue avec le Fonds sur cette question. Cette délégation a souligné qu'il était important d'appuyer la participation des hommes à la santé en matière de reproduction et a exhorté le Fonds à accorder une plus grande attention à la modification du comportement des hommes afin d'empêcher l'infection par le VIH/sida.

50. Une délégation a attiré l'attention sur les nombreux problèmes démographiques auxquels son pays doit faire face, notamment une baisse alarmante de la population, en particulier dans les zones rurales; une dégradation de l'état de santé de la population; un accroissement de la morbidité parmi les adolescents; et une diminution des possibilités d'emploi pour les femmes. Cette délégation a souligné la nécessité d'une coopération de la communauté internationale pour résoudre ces problèmes.

51. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a souligné que le FNUAP devrait jouer un rôle principal dans l'abaissement de la mortalité maternelle, notamment en assurant l'accès à la planification familiale et aux soins postavortement. La délégation a ajouté que, dans le domaine du VIH/sida, le Fonds devrait intensifier son rôle afin de permettre aux pays de planifier, d'obtenir et de promouvoir des produits, en particulier les préservatifs, qui permettent de se protéger contre l'infection. La délégation a souligné qu'il fallait accorder une plus grande attention à la sécurité des produits de santé en matière de reproduction, et elle a renouvelé son offre de jouer un rôle dans ce domaine. La délégation a noté qu'elle

avait espéré que le rapport (DP/FPA/2000/9) contiendrait des informations supplémentaires sur les besoins en ressources humaines et sur les questions d'organisation et de structure dont le Fonds devait tenir compte en assumant son rôle de chef de file dans l'assistance aux pays en vue de l'application des objectifs de la CIPD et de la CIPD+5.

52. Une délégation, tout en notant que les approches sectorielles devenaient de plus en plus importantes dans de nombreux pays bénéficiant d'un programme, a demandé au FNUAP de veiller à jouer un rôle actif dans les approches sectorielles, notamment en assurant que les conseils et les connaissances techniques du Fonds soient mis à la disposition des gouvernements lorsque des décisions cruciales doivent être prises sur les politiques futures dans les domaines de compétence du Fonds.

53. Une délégation a déclaré que l'élimination de la violence à l'égard des femmes était une condition indispensable pour réaliser des progrès. La délégation a souligné qu'il fallait rendre les femmes autonomes et éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Une autre délégation a demandé des informations sur la manière dont le FNUAP traduirait par des mesures pratiques l'attention qu'il accorde à l'élimination des pratiques traditionnelles qui sont nuisibles pour les femmes et les filles. Cette délégation souhaitait également savoir comment le Fonds appuierait la collecte des données ainsi que la recherche et l'analyse concernant les politiques sur les nouvelles questions démographiques.

54. Une délégation a mis l'accent sur le fait que le FNUAP devait aider les pays bénéficiant d'un programme à traiter les questions liées, d'une part, au vieillissement de la population et, d'autre part, à la période de plus en plus longue de maturité sexuelle des jeunes avant le mariage et la formation d'une famille. En se référant au paragraphe 63 du rapport (DP/FPA/2000/9), la délégation s'est déclarée étonnée de noter que le FNUAP allait promouvoir l'accès aux nouvelles techniques de la communication. La délégation souhaitait savoir quelle était l'utilisation stratégique de ces techniques qui était prévue par le Fonds. Cette même délégation a également lancé une mise en garde concernant l'utilisation d'une terminologie qui impliquait l'acceptation du Cadre de développement intégré de la Banque mondiale, qui demeurerait un cadre pilote. Une autre délégation a encouragé le FNUAP à tenir compte du Cadre de développement intégré et du Document de stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, et elle a recommandé que le Fonds utilise le système de circulaires pour des échanges rapides d'informations entre le siège et les bureaux de pays. La délégation s'est demandée si la participation du Fonds à l'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté entraînerait une forte augmentation de la charge de travail pour les bureaux de pays et si des ressources humaines et financières supplémentaires seraient requises.

55. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leurs questions. Elle a fait observer que plusieurs des observations se référaient aux adolescents, à la participation des hommes et à la prévention de l'épidémie de VIH/sida. Elle a pris note de l'observation importante concernant la nécessité de tenir compte des besoins de santé en matière de reproduction des adolescentes mariées. Elle a déclaré que, bien que le concept de santé en matière de reproduction soit devenu largement accepté à la suite de la CIPD et de la CIPD+5, il fallait accorder une plus grande attention aux besoins de santé en matière de reproduction des adolescents. Elle a fait observer qu'en Asie du Sud, la plupart des filles

étaient mariées. Elle a ajouté que, même s'il n'était pas possible d'empêcher tous les mariages précoces, il était certainement possible d'effectuer plus de travaux sur la prévention des grossesses précoces. Elle a noté que, dans un certain nombre de pays ayant des taux élevés d'utilisation des contraceptifs, la mortalité maternelle restait encore très élevée. Cela montrait qu'il fallait traiter de la santé en matière de reproduction des adolescents. En ce qui concerne la mortalité maternelle, elle a également souligné qu'il fallait réduire les cas d'anémie et promouvoir l'espacement des naissances. En ce qui concerne les complications découlant de l'avortement à risque, elle a noté que l'OMS avait élaboré des normes techniques. Elle a mentionné que la Fondation Bill et Melinda Gates avait accordé un don à l'Université Columbia pour des travaux sur la réduction de la mortalité maternelle et que le FNUAP collaborait avec l'Université Columbia dans la mise en oeuvre de plusieurs activités aux niveaux national et mondial.

56. En ce qui concerne le VIH/sida, elle a souligné que la protection avait une importance capitale dans les stratégies de prévention, notamment les changements de comportement, et en particulier le comportement masculin. Elle a noté que l'incidence de l'infection par le VIH était plus élevée parmi les filles et les femmes que parmi les garçons et les hommes, et qu'il faudrait concentrer les efforts pour atteindre les jeunes filles au moyen des stratégies de prévention de l'épidémie de VIH/sida. En ce qui concerne le Cadre de développement intégré et le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, elle a noté que le Fonds était conscient qu'il ne s'agissait pas d'opérations du système des Nations Unies. Toutefois, ces questions devaient être examinées d'une manière ouverte, car elles concernaient tous les pays bénéficiant d'un programme et les pays donateurs. En ce qui concerne les appels de fonds, elle a noté que des efforts étaient déployés également au niveau des pays. Toutefois, il fallait davantage faire appel au secteur privé dans ce domaine. Elle a fait observer qu'à une réunion récente de fondations privées, elle avait appris que ces fondations fournissaient environ 300 millions de dollars par an pour financer des programmes dans le domaine de la population. Lors de cette réunion, les fondations avaient exprimé un vif intérêt à avoir accès aux compétences et connaissances spécialisées du FNUAP dans le domaine de la santé en matière de reproduction et avaient demandé au Fonds de les aider à identifier des programmes en vue de leur financement. Elle a ajouté que le FNUAP avait déjà commencé à collaborer dans ce domaine avec la Fondation David et Lucile Packard. Elle a noté que des partenariats avec le secteur privé étaient envisagés dans un certain nombre de pays, notamment l'Égypte, l'Inde et la Thaïlande.

57. En ce qui concerne la recommandation faite par une délégation selon laquelle le FNUAP ne devrait pas financer des activités de recherche-développement sur les contraceptifs, elle a déclaré que c'était une recommandation logique et elle a noté que le secteur privé devait accroître les investissements dans ce domaine. Toutefois, il y avait certains domaines où la recherche était très utile pour les pays et pour le Fonds, en particulier, par exemple, la recherche sur l'efficacité et la sécurité des contraceptifs. Elle était d'accord sur le fait que le FNUAP devrait jouer un rôle principal dans la promotion de la réalisation des objectifs et des étapes de la CIPD et de la CIPD+5. Elle a fait observer que, dans les stratégies concernant la population et le développement, on mettrait l'accent sur la promotion d'un environnement porteur et sur l'appui aux systèmes de données. Sur la question de l'élimination des pratiques traditionnelles nuisibles, elle a noté que le FNUAP avait appuyé de nombreux travaux visant à éliminer les mutilations sexuelles féminines. Elle a ajouté que 17 pays

avaient adopté des lois interdisant ces mutilations. Elle a noté qu'au Kenya, le FNUAP avait eu une collaboration efficace avec les populations locales et les partenaires du système des Nations Unies afin de résoudre le problème des mutilations sexuelles féminines. Elle a fait observer que le FNUAP avait organisé une conférence régionale avec la participation de 28 pays afin d'examiner la manière de traiter plusieurs pratiques traditionnelles nuisibles. Elle a noté que, dans certains pays, les activités de plaidoyer étaient orientées vers les gouvernements pour obtenir un changement. Sur la question des besoins de plusieurs mécanismes de coordination, elle a fait observer qu'une grande partie de la charge de travail était imposée aux bureaux de pays et qu'il était important d'accroître les ressources humaines dans ce domaine, lorsque cela était possible. Elle a conclu en réaffirmant que l'appui du FNUAP avait pour but de répondre aux priorités et aux besoins des pays bénéficiant d'un programme et d'appliquer les principes du Programme d'action de la CIPD.

58. Avant l'adoption de la décision ci-après, en réponse à la demande faite par une délégation, il a été précisé que l'expression « pays bénéficiant d'un programme » se référait aux « pays bénéficiaires ».

59. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/11

Orientations futures du programme du FNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2000/9 et des vues exprimées à ce sujet lors de la session annuelle de 2000;

2. *Approuve* la poursuite de l'action du FNUAP dans ses trois domaines prioritaires : la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle; les stratégies relatives à la population et au développement; et les activités de plaidoyer;

3. *Souligne* que l'appui apporté par le FNUAP devrait porter essentiellement sur la satisfaction des besoins prioritaires tels qu'ils sont définis par les pays bénéficiant d'un programme dans les trois domaines prioritaires;

4. *Approuve* les pôles proposés pour l'action du FNUAP dans chacun des trois domaines prioritaires, comme indiqué dans le document DP/FPA/2000/9, et, en particulier, encourage le FNUAP à :

a) S'acquitter de son rôle de chef de file en matière de plaidoyer à l'échelle mondiale et à l'échelon national dans le domaine de la santé en matière de reproduction, des questions relatives à la population et au développement et des mesures dont il a convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la CIPD+5;

b) Contribuer à faire en sorte que l'objectif fixé lors de la CIPD et les jalons fixés lors de l'examen de la CIPD+5 qui intéressent tout particulièrement le FNUAP soient atteints, en jouant le rôle qui consiste à :

i) Appuyer l'élaboration de stratégies en matière de population et de développement et aider à renforcer les capacités des pays à mettre en place des systèmes de données, à analyser les données et à formuler des politiques démographiques, notamment pour pouvoir suivre les progrès réalisés dans le domaine de la santé en matière de reproduction et en ce qui concerne d'autres indicateurs clefs de la population nationale;

ii) Diriger et appuyer les interventions dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, les mesures efficaces prises dans le domaine de la reproduction en matière de santé des mères et des adolescents, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction;

iii) Promouvoir, par des activités de plaidoyer, ces objectifs et jalons afin de faire en sorte que la santé en matière de reproduction retienne davantage l'attention dans les programmes de développement, et promouvoir, le cas échéant, des changements de politique;

iv) Oeuvrer sous la direction des gouvernements des pays bénéficiant d'un programme en consultation avec d'autres partenaires du développement pour faire en sorte que les questions de population de développement et la santé en matière de reproduction soient prises en compte comme il se doit et coordonnées dans les programmes au niveau des pays, y compris les approches sectorielles dans le domaine de la santé, de l'éducation et dans d'autres secteurs, et d'autres initiatives qui s'imposent en matière d'aide au développement;

5. *Approuve* l'approche générale du Fonds en ce qui concerne la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies avec les autres parties prenantes et organisations intéressées, et, à l'échelle nationale, sous la direction du gouvernement du pays bénéficiant d'un programme;

6. *Prie* le Directeur exécutif de prendre en compte les priorités définies dans la présente décision lorsqu'il élaborera et affinera le plan de financement pluri-annuel comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2000/9;

7. *Note* avec une vive inquiétude la situation financière dans laquelle le FNUAP doit s'acquitter de son rôle de chef de file comme indiqué ci-dessus et de la nécessité absolue de mobiliser davantage de ressources auprès de toutes les sources, en particulier auprès des donateurs bilatéraux, du secteur privé, des fondations et d'autres sources appropriées.

16 juin 2000

IV. Évaluation

60. Le Conseil d'administration était saisi du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2000/10), présenté en application des décisions 82/20, 90/35 et 98/12 du Conseil d'administration.

61. Présentant ledit rapport, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a expliqué que le rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2000/10) présentait des éléments d'information sur les résultats, l'utilisation des résultats et les enseignements tirés de divers types d'évaluation de programmes appuyés par le FNUAP et sur les initiatives visant à améliorer les activités de suivi et d'évaluation. Elle a fait remarquer qu'au FNUAP, la fonction d'évaluation était décentralisée et confiée aux services chargés de la gestion des programmes. Les bureaux de pays prenaient en charge l'évaluation des programmes de pays tandis que les évaluations de programmes multinationaux étaient confiées à la division régionale concernée ou à la Division des gestions techniques et des politiques. Le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation s'occupait des évaluations indépendantes spéciales, qui avaient généralement un caractère global et étaient le lieu où s'élaboraient les directives, les méthodes et les outils de suivi et d'évaluation. Elle a fait remarquer qu'au total, 316 projets dans 103 pays avaient fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Outre ces évaluations en bonne et due forme, tous les éléments des programmes de pays financés par le FNUAP étaient soumis à des examens internes annuels ainsi qu'à l'examen à mi-parcours du programme de pays.

62. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le FNUAP était conscient du fait que l'adoption de bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation était une condition nécessaire à la réussite de la gestion axée sur les résultats et à l'efficacité du système de responsabilisation. Elle a brièvement décrit un certain nombre d'initiatives prises par le FNUAP pour renforcer le suivi et l'évaluation des programmes soutenus par le FNUAP, notamment la création d'un réseau d'évaluation, l'étude des orientations des programmes et la mise au point d'une « trousse à outils » de suivi et d'évaluation. Elle a signalé que le FNUAP suivait une politique active de création de réseaux avec les autres organismes des Nations Unies pour les questions d'évaluation et favorisait la collaboration interorganisations. Le FNUAP avait apporté une contribution de fond aux travaux du réseau d'évaluation nouvellement créé du PNUD. En 1999, un fonctionnaire du FNUAP a conduit une mission d'évaluation d'un projet financé par le PNUD. La Directrice exécutive adjointe a relevé que depuis 1999, le Fonds affichait les résultats des évaluations thématiques sur le site Web du FNUAP.

63. Au cours du débat, plusieurs délégations ont relevé avec satisfaction que les résultats des évaluations étaient désormais disponibles sur le site Web du FNUAP. Une délégation a estimé que les résultats des évaluations et les enseignements qui en sont tirés n'étaient pas exprimés de manière cohérente dans le rapport à l'examen (DP/FPA/2000/10) et elle a proposé que le rapport de l'année prochaine soit davantage analytique et comprenne des tableaux indiquant, pour chaque question transversale, les éléments positifs et négatifs qui ressortent de l'évaluation. En outre, le rapport devrait contenir des recommandations sur la manière d'améliorer ce qui doit l'être. Cette délégation a fait remarquer qu'avec l'adoption du plan de financement pluriannuel et de la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation devenaient des outils d'une importance capitale pour mesurer les résultats du FNUAP. Notant que les directives en vigueur en matière d'évaluation n'étaient pas adaptées à la gestion axée sur les résultats, cette même délégation a demandé si le FNUAP comptait modifier ces directives pour les aligner sur le plan de financement pluriannuel et les exigences de la gestion axée sur les résultats.

64. Une autre délégation a relevé avec préoccupation que sur les 29 programmes de pays qui s'étaient achevés au cours de l'exercice 1998-1999, neuf seulement, tous

de la région Asie et Pacifique, avaient fait l'objet d'une évaluation. Cette délégation a demandé pourquoi le taux d'évaluation était si faible et pourquoi les évaluations n'avaient été effectuées que dans une région. Elle a aussi demandé pourquoi les évaluations en fin de cycle des programmes multinationaux n'étaient pas obligatoires, d'autant plus que certains programmes multinationaux avaient dans le passé suscité des interrogations lors des sessions du Conseil d'administration. S'agissant de l'objectivité des évaluations, cette délégation s'est demandé s'il n'était pas possible d'effectuer un jour des évaluations par le biais des bureaux régionaux, pour introduire plus de distance et d'objectivité dans le processus.

65. Ayant relevé que le rapport à l'examen était bien écrit et d'une lecture passionnante, une délégation a déclaré que les résultats des évaluations tant internes qu'externes seraient d'une importance capitale eu égard à l'adoption du plan de financement pluriannuel et de la gestion axée sur les résultats. Soulignant l'importance des nouvelles technologies de l'information, notamment la multiplication des communications électroniques/Internet ces dernières années, cette délégation a estimé que les questions relatives à la population et au développement devaient faire l'objet de messages brefs et clairs. Elle a encouragé le FNUAP à exploiter davantage les moyens électroniques de communication pour renforcer son action de promotion dans le domaine de la population et du développement, y compris en matière de santé génésique. Cette même délégation a insisté sur l'importance de l'intégration des aspects sexospécifiques à tous les programmes de développement et a instamment demandé à tous les partenaires pour le développement d'oeuvrer plus résolument à la promotion de l'égalité entre les sexes. Cette délégation a aussi demandé au FNUAP de préciser ses conclusions concernant les questions relatives à l'égalité entre les sexes et les mesures qu'il envisageait de prendre pour régler ces problèmes. Notant que le renforcement des capacités nationales était une condition nécessaire à la réussite de l'exécution des programmes, cette délégation a pris acte du rôle capital joué par le Fonds dans la constitution de capacités nationales et a encouragé le FNUAP à favoriser les approches participatives pour développer le sentiment d'appropriation des programmes par les pays concernés et à apporter aux gouvernements l'appui actif nécessaire pour qu'ils fixent eux-mêmes leurs priorités de développement. Cette délégation a approuvé le travail de décentralisation effectué par le FNUAP pour accroître les capacités de ses bureaux de pays. Elle a déclaré que ces derniers devraient s'assurer en premier lieu les concours des experts locaux pour suivre l'exécution des programmes. Elle a demandé un complément de précisions sur les réflexions du Fonds concernant les approches sectorielles.

66. Une délégation, s'exprimant également au nom de deux autres délégations, a insisté sur le fait que les évaluations étaient une composante vitale du cycle de programmation du FNUAP. Ces délégations ont relevé que le rapport contenait des éléments d'information utiles sur un certain nombre de questions qui avaient été soulevées lors de la table ronde spéciale sur la santé génésique des adolescents que le Fonds avait organisée le jour de l'ouverture de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration, notamment l'importance des liens à instaurer avec les groupes traditionnels ou religieux, l'apprentissage par les pairs, la participation des jeunes aux projets et la coordination de l'aide d'urgence. Ces délégations ont fait remarquer que le rapport aurait gagné à expliciter comment étaient définis les succès et les échecs des programmes, comment les méthodes qui débouchaient sur des succès étaient intégrées aux activités en cours et comment les activités moins réussies

étaient améliorées. Ces délégations ont insisté sur l'importance des évaluations en fin de programme et ont demandé pourquoi neuf programmes de pays seulement sur 29 avaient fait l'objet de telles évaluations en 1998-1999. De l'avis de ces délégations, le recours à la méthode du cadre logique contribuerait à améliorer les évaluations entreprises par le FNUAP, dans la mesure où cette méthode permettait de disposer d'un cadre systématique, axé sur les résultats, pour l'analyse du degré de réussite des programmes et projets. Elles ont relevé que le rapport annuel axé sur les résultats serait établi à partir d'une évaluation de l'action du FNUAP jugée à l'aune de ces résultats. Ces délégations ont enfin souligné que les activités d'évaluation devraient être rationalisées et coordonnées de manière à ne pas surcharger les bureaux de pays en leur imposant d'établir un nombre excessif de rapports.

67. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a relevé que les nombreux résultats cités en exemple dans le rapport sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2000/10) représentaient également un bon échantillon des multiples difficultés rencontrées par les programmes de pays. Ces deux délégations espéraient que les évaluations à venir mettraient l'accent sur les éléments essentiels suivants : résultats obtenus; viabilité potentielle; efficacité de l'exploitation des ressources; et adéquation entre la conception et les réalisations escomptées. Ces délégations ont indiqué qu'elles avaient trouvé plusieurs éléments troublants dans le rapport : un tiers seulement des programmes de pays qui s'étaient achevés en 1998-1999 étaient en conformité avec les obligations en matière d'évaluation du Fonds. Plusieurs éléments de la décision 98/12 n'avaient pas été pris en compte : il n'y avait eu par exemple aucune amélioration notable du contenu analytique du rapport et celui-ci ne contenait pas l'annexe sur le respect des obligations en matière d'évaluation que le Conseil d'administration avait demandée dans sa décision 98/12. Ces délégations auraient préféré une synthèse des résultats des évaluations et des précisions sur la manière dont ces résultats seraient ensuite intégrés aux stratégies, à la conception des programmes et aux décisions de gestion. Elles ont instamment demandé au FNUAP de partager avec ses partenaires les enseignements tirés des évaluations et de promouvoir leur utilisation. Elles ont encouragé le FNUAP à tirer parti des outils et guides existants pour mettre au point sa « trousse à outils » de suivi et d'évaluation, afin que le réseau d'évaluation ne perde pas de temps à en élaborer de nouveaux. À titre d'exemple, le Service des bilans de performance de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait mis au point une série d'outils d'information sur l'évaluation, dans le cadre de son initiative visant à établir un lien entre les résultats et le développement, et l'ACDI serait heureuse de mettre ces outils à la disposition du FNUAP.

68. Se référant aux paragraphes 49 et 50 du rapport (DP/FPA/2000/10), une délégation a fait siennes les conclusions selon lesquelles les projets concernant l'égalité entre les sexes devaient porter également sur les hommes et une attention accrue devait être portée aux besoins non satisfaits en matière d'information auprès des publics visés. La teneur du paragraphe 65 du rapport ne manquait pas d'étonner cette délégation, qui aurait préféré que l'on évite d'utiliser des expressions telles que « la nouvelle évolution observée chez les donateurs ». Cette délégation refusait en tout état de cause catégoriquement d'accepter une évolution qui favoriserait une culture du contrôle au lieu d'une culture de la décentralisation et du respect des priorités nationales. Se référant au paragraphe 67 du rapport, cette délégation a demandé qu'un exemplaire du rapport de synthèse sur les sept monographies de pays lui soit fourni afin qu'elle l'examine, et que ce rapport ne soit pas diffusé par voie de presse

tant que le Conseil d'administration n'aura pas eu la possibilité de l'examiner et d'en débattre.

69. Une délégation a indiqué qu'elle attachait une grande importance aux évaluations, où elle voyait un outil essentiel pour déterminer la compréhension des succès et les échecs du Fonds et en comprendre les raisons. Cette délégation espérait que ces questions seraient examinées de manière plus approfondie et analytique, avec une indication claire des conclusions, des recommandations et des modifications apportées ultérieurement aux programmes. Elle s'est félicitée de la publication des rapports d'évaluation sur le site Web du FNUAP et a estimé qu'il était très important de connaître quels enseignements le FNUAP tirait des évaluations et de quelle manière ces enseignements étaient institutionnalisés. Elle a encouragé le FNUAP à utiliser l'Internet pour diffuser cette information aux bureaux de pays et a demandé combien de bureaux de pays du FNUAP avaient une connexion Internet. Enfin, soucieuse de réduire le nombre des rapports que le FNUAP doit établir, cette délégation a approuvé l'idée d'inclure le rapport sur les activités d'évaluation dans le rapport annuel axé sur les résultats.

70. Une délégation s'est félicitée de trouver dans le rapport une gamme intéressante et variée de résultats d'évaluation et a estimé que le rapport pouvait être amélioré par une analyse de l'influence que ces résultats et les enseignements qui en sont tirés ont pu avoir sur la conception des programmes et les stratégies. Elle a relevé que l'évaluation thématique des stratégies de maternité sans risques préconisées par le FNUAP avait débouché sur des conclusions importantes mais qu'il n'était pas pleinement rendu compte de ces conclusions dans le rapport à l'examen (DP/FPA/2000/10), ni dans le rapport sur les orientations futures des programmes du FNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5), figurant dans le document DP/FPA/2000/9. Cette délégation aurait préféré une analyse plus poussée du rôle et de l'avantage comparatif du Fonds en ce qui concerne le soutien aux activités de prévention du VIH/sida dans l'Afrique subsaharienne. Elle a insisté sur le fait que les résultats et les recommandations des évaluations devraient structurer et orienter à l'avenir l'exécution des programmes compte tenu de l'examen « CIPD+5 ».

71. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations pour leurs observations constructives. Elle a fait remarquer que les bureaux de pays du FNUAP étaient chargés d'organiser les évaluations mais pas de les effectuer eux-mêmes, cette tâche étant confiée à des évaluateurs extérieurs afin d'obtenir un avis indépendant. Elle a rappelé que, dans le passé, les évaluations n'étaient pas obligatoires pour tous les programmes ou projets. S'agissant du suivi, elle a précisé que le FNUAP ne recrutait pas des experts internationaux pour assurer cette fonction même si de temps à autre il pouvait être fait appel aux équipes de services techniques de pays du FNUAP. Elle a fait remarquer que l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes n'était pas chose facile mais que le FNUAP avait néanmoins beaucoup progressé dans ce domaine. Le Fonds organisait des activités de formation à cet effet avec UNIFEM et appuyait par ailleurs les activités de formation dans ce domaine à l'intention de son propre personnel et du personnel national. Elle a indiqué qu'il était important d'entreprendre ce travail avec les partenaires de développement du Fonds. Soulignant que la Directrice exécutive et le FNUAP insistaient toujours sur l'importance de l'équité et de l'égalité entre les sexes et sur la nécessité d'intégrer cette problématique, elle a indiqué que le Fonds continuait d'améliorer

ses directives relatives à ces questions. S'agissant de la connectivité, elle a précisé que la plupart des bureaux de pays du FNUAP disposaient du courrier électronique et que les deux tiers environ disposaient d'un accès Internet. Parallèlement, le Fonds s'employait à élargir l'accès à l'Intranet. Elle a assuré à la délégation qui avait demandé un exemplaire du rapport de synthèse sur les monographies de pays que ce document lui serait fourni et que les résultats de ces études ne seraient pas communiqués à la presse avant d'être examinés par les membres du Conseil d'administration. Elle a indiqué que le FNUAP examinait la manière d'incorporer les approches sectorielles à ses travaux et espérait disposer de quelques outils pratiques à cette fin.

72. La représentante du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations et questions utiles. Répondant aux demandes de renseignements concernant le faible taux d'application de l'obligation d'évaluation au cours de l'année écoulée, elle a expliqué que les bureaux de pays étaient surchargés et n'avaient pas pu accorder suffisamment d'attention à l'évaluation des programmes de pays. Elle a indiqué que le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation était en train de réviser les directives relatives aux évaluations et proposerait différentes formules permettant d'effectuer les évaluations à différentes phases de l'exécution des programmes au lieu de s'en tenir à une évaluation générale en fin de programme. Elle a confirmé qu'une « trousse à outils » d'évaluation était en cours d'élaboration et serait utilisée dans les activités de formation qui seraient dispensées à l'échelon des pays avant la fin de l'année. Elle a assuré les membres du Conseil qu'à l'échelon des pays, toutes les conclusions et tous les résultats des évaluations étaient mis à profit pour la conception et l'élaboration des programmes. Elle a ajouté qu'à partir des résultats des évaluations, des travaux étaient en cours pour élaborer les stratégies propres à régler les questions de politique générale qui se posaient. Toutefois, ce processus prendrait du temps. Elle a remercié l'ACDI pour les publications que cette organisation avait mises à la disposition du FNUAP et a assuré les membres du Conseil que le Fonds n'était pas en train de réinventer des outils qui existaient déjà. Elle a indiqué que le Fonds étudierait diverses formules qui permettraient que ses rapports futurs soient plus analytiques.

73. Le Conseil d'administration a pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2000/10).

V. Stratégie en matière d'information et de communication

74. En application de la décision 97/13, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté au Conseil d'administration un rapport oral sur la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication. Ce rapport était accompagné d'une présentation sous PowerPoint. Le Directeur a noté que 1999 avait été une année exceptionnellement chargée pour le FNUAP. C'était également l'année la plus productive de l'histoire du Fonds, un grand nombre d'activités d'information et de communication ayant été entreprises pour appuyer l'examen après cinq ans de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) : le Forum de La Haye, quatre réunions du Comité préparatoire, la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au processus CIPD+5, la Journée des six milliards, le trentième anniversaire du FNUAP et deux manifestations annuelles, à savoir la Journée mondiale de la population et le lancement du Rapport sur l'état de la population mondiale. Le Directeur a indiqué que le processus CIPD+5 avait bénéficié de contributions de plusieurs gouvernements et fondations privées, à qui il a exprimé les remerciements sincères du Fonds. Il a passé en revue les faits marquants, les activités, les résultats et leur impact ainsi que les difficultés, les enseignements tirés et les perspectives d'avenir.

75. Le Directeur a indiqué que les objectifs de la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication demeuraient, tels qu'ils sont définis dans le document DP/FPA/1997/8. À tous les niveaux, le FNUAP vise à susciter une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension du rôle et de l'importance de la population dans le processus de développement et à mobiliser un soutien en faveur des activités du Fonds; à mobiliser un appui en faveur du Programme d'action de la CIPD; et à mobiliser des ressources sur la base du consensus réalisé au Caire en 1994. En outre, au niveau des pays, le Fonds vise à créer des capacités nationales dans les domaines de l'information et de la communication sur la population afin de promouvoir la mise en oeuvre des stratégies concernant la santé en matière de reproduction et la population et le développement ainsi que le plaidoyer, notamment en faveur de l'adoption de lois permettant de créer un environnement propice pour la population et le développement. La stratégie d'ensemble a consisté à renforcer les capacités institutionnelles dont dispose le Fonds pour projeter efficacement son message en utilisant les meilleurs moyens d'information et les plus économiques. Au niveau international, la stratégie du Fonds a consisté à susciter des partenariats entre les gouvernements, les parlements et le grand public en faveur des programmes sur la population et la santé en matière de reproduction et du financement public et privé. Au niveau des pays, les efforts de plaidoyer ont visé à renforcer l'exécution des programmes, à intégrer la population dans tous les plans et politiques de développement, à donner plus de visibilité à la population et au FNUAP à tous les niveaux et à collaborer avec les autres institutions et organismes des Nations Unies, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et les institutions donatrices.

76. Les résultats et l'impact de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication se traduiraient par une couverture des questions de population et de développement à l'échelle mondiale, la sensibilisation du public, l'adoption de politiques et lois sur la population et la santé en matière de reproduction, l'appui national aux programmes du FNUAP, la participation de la société civile, des ONG,

du secteur privé et d'autres partenaires de développement, les visites du site Web, les annonces publiques, une presse locale engagée, des éditoriaux excellents, des journalistes sensibilisés aux questions de population et de développement, une reconnaissance croissante de la nécessité d'une aide pour la santé en matière de reproduction et des donateurs disposés à fournir des ressources financières.

77. Le Directeur a indiqué que les enseignements tirés étaient les suivants : traiter les questions délicates immédiatement; reconnaître le bien-fondé des programmes du FNUAP; élaborer des messages différents pour des publics différents; utiliser les médias les plus adaptés; ne pas considérer l'opinion publique des pays donateurs comme acquise. S'agissant des plans futurs, le FNUAP continuerait, fort de son succès, à traiter les questions de population et de santé en matière de reproduction de manière plus ouverte. Le FNUAP était reconnu comme le principal organisme mondial à préconiser des améliorations dans les domaines de la santé en matière de reproduction, des droits en matière de reproduction, de la santé des adolescents en matière de reproduction, de la démarginalisation des femmes, de l'équité et de l'égalité entre les sexes et des stratégies en matière de population et de développement. En affinant sa stratégie en matière d'information et de communication, le Fonds accorderait une plus grande attention à des technologies d'information plus variées, à la formation, à la segmentation du public et à la création de partenariats plus solides avec la société civile, y compris les ONG, le secteur privé et d'autres partenaires de développement. Le Directeur a indiqué que les difficultés auxquelles se heurtait le Fonds étaient les suivantes : personnel insuffisant, nécessité d'une formation supplémentaire, financement insuffisant et présence d'une opposition dotée de moyens financiers considérables qui se fait beaucoup entendre en présentant des faits erronés et en déformant la vérité concernant les activités du Fonds.

78. Le Directeur a indiqué que malgré ses ressources financières et en personnel limitées, le FNUAP n'a ménagé aucun effort pour atteindre des résultats. Avec l'adoption du cadre de financement pluriannuel (CFPA) et de la gestion axée sur les résultats, le Fonds s'est attaché à être le plus efficace possible. Il étudiait toutes les possibilités de mobilisation des ressources et le Comité des États-Unis pour le FNUAP recherchait des fonds, notamment par le biais d'Internet. Le Directeur a demandé au Conseil d'administration d'aider le Fonds en faisant usage des instruments qui fonctionnaient déjà et produisaient des résultats, notamment la Campagne face à face, les ambassadeurs itinérants du FNUAP, le rapport sur *L'état de la population mondiale*; en mobilisant des ressources afin de permettre au Fonds de répondre aux besoins et aux possibilités offertes; et en faisant connaître aux dirigeants politiques et au public le travail bien fait par le Fonds. Il a invité les membres du Conseil à s'informer davantage des activités du FNUAP en rencontrant le personnel, en effectuant des visites sur le terrain, en lisant les publications du Fonds, en visitant le site Web du Fonds et en faisant connaître leur réaction au Fonds. En conclusion, il a indiqué que l'objectif ultime était de sauver des vies et de les améliorer, de contribuer à créer des possibilités et un environnement propice qui permettent à tous, et en particulier aux femmes, d'exploiter pleinement toutes leurs potentialités afin de mener une vie saine et productive.

79. Plusieurs délégations se sont félicitées du rapport intéressant et instructif présenté. Une délégation s'est félicitée du fait que le rapport soit axé sur les ressources et a indiqué qu'il serait utile que le FNUAP informe les membres du Conseil chaque fois qu'un élément nouveau est affiché sur le site Web du Fonds. Une autre délégation a remercié le FNUAP pour l'intéressant exposé et indiqué que la principale pu-

blication du Fonds, le rapport sur *L'état de la population mondiale, 1999*, était très utile, en particulier lorsque des questions sur la population se posaient au niveau du gouvernement. La délégation a demandé comment le FNUAP percevait le lien entre les stratégies de communication et les changements de comportement.

80. Le Directeur a remercié les délégations pour leurs observations et questions et indiqué qu'il était difficile de mesurer le succès des stratégies et campagnes de communication mais aussi de mesurer les changements de comportement et/ou de les attribuer à des stratégies ou campagnes particulières. Le FNUAP a toujours tenu compte des aspects culturels dans ses stratégies et campagnes d'information et de communication. Le Fonds présentait les avantages sans pour autant chercher à dire aux populations ce qu'il fallait faire. Le Directeur a informé le Conseil de la réunion sur la Campagne face à face du Fonds qui se tiendrait à Genève les 26 et 27 juin et à laquelle prendraient part les ambassadeurs itinérants du FNUAP et plusieurs ONG et fondations partenaires. En ce qui concerne le site Web, il a indiqué que de nouveaux éléments étaient affichés presque chaque jour; il serait donc utile que les lecteurs intéressés le visitent au moins une fois par semaine.

81. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication.

VI. Processus de programmation du FNUAP

82. Le Conseil d'administration était saisi d'un document intitulé « Modalités d'approbation des programmes de pays du FNUAP » (DP/FPA/2000/11), présenté en application de la décision 97/12.

83. Présentant le rapport, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a indiqué que c'était le résultat d'un examen approfondi du processus actuel de programmation du Fonds, entrepris grâce à des informations provenant de diverses sources, dont une enquête et les résultats des examens de l'application des politiques et des études de faisabilité réalisées dans le cadre d'une initiative visant à mettre en oeuvre une approche fondée sur les résultats. Les nombreuses informations dont disposait le FNUAP lui ont permis de déterminer les aspects des modalités d'approbation des programmes qui fonctionnaient bien et ceux qui nécessitaient des améliorations. Lors de l'examen des résultats de l'enquête et des autres informations, le Fonds a appris avec satisfaction que les directives publiées en 1997 conformément à la décision 97/12 avaient été bien accueillies par les utilisateurs. Les principes essentiels pour l'élaboration des programmes avaient effectivement été intégrés au processus de programmation, y compris la promotion de la maîtrise nationale du processus et la mise en place d'un processus participatif au titre duquel les principales parties prenantes sont associées à l'évaluation et à l'élaboration du programme de pays. Il était évident que la maîtrise nationale des programmes avait été renforcée dans les nouvelles procédures. L'évaluation démographique de pays était entreprise par un groupe de travail national sous la conduite d'un interlocuteur national au lieu d'une mission extérieure comme dans le passé. Le programme de pays était élaboré par le FNUAP en collaboration avec le gouvernement et en consultation étroite avec tous les partenaires pertinents. Les procédures actuelles visent à associer davantage les principales parties prenantes.

84. La Directrice exécutive adjointe a indiqué que plusieurs possibilités s'offraient pour la participation au processus de programmation. Pendant l'évaluation démo-

graphique de pays, diverses sources ont été sollicitées à différents moments et lors de réunions de parties intéressées organisées pour les informer de l'état d'avancement du processus. À la fin de l'évaluation démographique, un examen indépendant a été réalisé et une séance d'information organisée à l'intention des parties prenantes dans le pays. Les recommandations ont été portées à la connaissance des parties intéressées, notamment des États membres, à leur demande, comme le stipule la décision 97/12. Il est évident que le processus était beaucoup plus ouvert que les dispositions prises dans le passé au titre de l'opération d'analyse de programmes et d'élaboration de stratégies. Cependant, le FNUAP a reconnu qu'il n'était pas toujours évident pour les parties intéressées de savoir à quel moment et comment participer au processus. Le FNUAP a donc proposé de prendre certaines mesures pour faire en sorte que les principales parties intéressées, y compris les membres du Conseil d'administration, soient associées à toutes les étapes du processus de programmation ainsi qu'au début du processus afin qu'il soit tenu compte de leurs contributions dans l'élaboration et la mise au point du descriptif de programme de pays avant sa présentation au Conseil.

85. La Directrice exécutive adjointe a présenté les mesures qui seraient prises, notamment la publication des plans d'élaboration des programmes du Fonds sur son site Web afin de favoriser la participation systématique des parties prenantes à toutes les étapes du processus de programmation; la tenue dans le pays d'une réunion sur la stratégie avant l'élaboration de la proposition de programme de pays; l'application plus stricte des procédures existantes, en particulier celles qui offrent des possibilités de participation, notamment l'élargissement de la composition du groupe de travail sur l'évaluation démographique de pays, la tenue de réunions d'information périodiques et la réalisation d'analyses extérieures de l'évaluation démographique. Ces améliorations feraient des modalités d'approbation des programmes de pays du FNUAP la meilleure option pour répondre aux principales préoccupations, à savoir avoir un système ouvert qui favorise la participation dès le départ de toutes les parties prenantes à la phase d'élaboration des programmes; assurer la maîtrise nationale du processus de programmation; et mettre en oeuvre un mécanisme efficace et économique qui réduise les responsabilités administratives du Fonds tant sur le terrain qu'au siège. Le Fonds continuerait de communiquer à tous les États membres, à leur demande, les recommandations issues de l'évaluation démographique et ferait en sorte qu'il soit tenu compte de toutes les informations reçues pendant la mise au point finale du descriptif de programme de pays. Le Fonds a également proposé d'instituer des séances d'information officielles sur la proposition de programme de pays au siège à l'intention des États membres avant l'examen par le Conseil d'administration, étant entendu que des solutions seraient trouvées aux principales préoccupations concernant des programmes dès le début du processus. En ce qui concerne l'harmonisation des efforts, la Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP continuerait de participer activement au Groupe des Nations Unies pour le développement et entreprendrait des initiatives visant à promouvoir des activités conjointes de programmation tout en s'attachant à simplifier davantage les modalités de programmation et à réduire les responsabilités administratives de toutes les parties concernées dans ce processus, y compris les interlocuteurs nationaux. Le FNUAP oeuvrera avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement à une intégration plus poussée du processus d'évaluation démographique de pays au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

86. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont salué la clarté du rapport et l'analyse lucide qui a permis une évaluation objective des arrangements en place actuellement. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que l'enquête ait indiqué que le processus de l'évaluation démographique de pays permettait de renforcer le contrôle national, de mettre en place des capacités et de réaliser des économies. Elles se sont en particulier félicitées du fait que ce processus soit plus contrôlé par les nationaux que ne l'était l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies qui l'a précédé. Plusieurs délégations se sont félicitées d'apprendre que le FNUAP publiera les plans d'élaboration des programmes sur son site Web. Certaines délégations l'ont encouragé à intégrer l'évaluation démographique de pays au processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et ont souligné que ces deux processus devraient pleinement faire ressortir les grands domaines d'intervention du FNUAP. Plusieurs délégations ont indiqué que le FNUAP devrait s'employer à améliorer les modalités d'approbation de programmes de pays en collaboration étroite avec d'autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une délégation s'est félicitée du fait que le Groupe ait pu faire des progrès dans ses efforts visant à publier une note directive sur des définitions communes des modalités et des éléments en matière de programmation, sur un accord pour la réalisation d'examen communs à mi-parcours et sur l'harmonisation de la présentation du budget d'appui biennal. La même délégation a engagé le FNUAP à déterminer, en collaboration étroite avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, les résultats communs et les indicateurs appropriés pour mesurer les réalisations obtenues dans le contexte du cadre de financement pluriannuel et de la gestion axée sur les résultats. Certaines délégations ont souligné le rôle qui incombait aux conseils d'administration des divers fonds et programmes de fournir constamment une orientation. Plusieurs délégations ont indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait se pencher sur la question de savoir comment les conseils d'administration pourraient s'engager davantage dans le processus. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à une simplification et à une réduction des rapports nécessaires et souligné que les différents conseils devraient harmoniser leur propre processus décisionnel. Une délégation a proposé que les prochaines réunions conjointes des conseils d'administration soient consacrées à l'examen de l'harmonisation des processus de programmation. Elle a indiqué que le débat de haut niveau du Conseil économique et social devrait également porter sur la question de l'harmonisation afin que des décisions puissent également être prises.

87. Certaines délégations étaient d'avis qu'il fallait offrir davantage de possibilités pour une participation effective du Conseil d'administration à l'élaboration des programmes de pays. Rappelant la décision 97/12, une délégation a indiqué que l'une des principales préoccupations du Conseil avait été d'éviter la microgestion tout en exerçant un contrôle sur le processus d'approbation des programmes de pays. Cependant, le Conseil semblait jouer un rôle marginal à cet égard. La délégation a indiqué que le système actuel ne permettrait pas au Conseil d'influer sur ce processus. À titre de comparaison, le processus du PNUD est encore plus superficiel tandis que celui de l'UNICEF pourrait engendrer un surcroît de travail pour le Conseil et le FNUAP. La délégation a demandé de maintenir ce processus à l'étude. Tout en reconnaissant que le rôle de contrôle du Conseil semblait être réduit, une autre délégation a ajouté que l'approbation tacite des programmes avait par inadvertance créé une situation où toute demande de débat sur un programme était jugée presque inadmissible. La délégation a fait remarquer que tous les États membres n'avaient

pas de représentants dans les pays du programme pour participer aux examens et à la planification sur le terrain et, lorsque c'était le cas, les vues exprimées par les représentants sur le terrain étaient souvent différentes de celles exprimées dans les capitales. La délégation a appuyé la recommandation tendant à maintenir à l'étude le processus actuel. Elle a exprimé sa satisfaction pour le processus de l'UNICEF.

88. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a indiqué qu'elles avaient longtemps pensé que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour le développement devaient par définition recouper les grands domaines d'intervention de tous les fonds et programmes. Elles étaient donc surprises d'apprendre que les bilans communs de pays n'avaient pas porté sur les principaux domaines d'activité du Fonds et qu'il a fallu procéder à des évaluations démographiques de pays. Elles ont estimé que le FNUAP et les autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient réduire les rapports et les documents qui n'étaient pas nécessaires. Elles ont demandé d'éviter les doubles emplois et se sont dites préoccupées par le fait que les processus de développement devenaient beaucoup plus importants que l'objectif ultime qui était d'aider les pays à élaborer leur propre plan auquel seraient associées les parties prenantes multilatérales et bilatérales. Les délégations ont indiqué qu'elles étaient favorables à une harmonisation des cycles de programmation mais à condition que celle-ci tienne compte du cycle de planification du gouvernement partenaire. Elles ont appuyé les efforts faits par le Fonds pour assurer une programmation conjointe mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales et les approches sectorielles.

89. Tout en se félicitant des améliorations au processus d'approbation des programmes proposées par le Fonds, une délégation a demandé comment ce processus pourrait s'articuler avec le document de stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale. Elle a souligné que le processus du Fonds ne devrait pas être séparé des processus nationaux tels que les approches sectorielles. Une autre délégation, tout en indiquant que le processus d'approbation des programmes était trop long, s'est félicitée d'apprendre que le FNUAP avait demandé à ses bureaux de pays de recourir au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au lieu de l'évaluation démographique de pays, à moins que les grands domaines d'intervention ne soient pas pris en compte dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre. Faisant des observations sur la participation limitée des États membres au processus de l'évaluation démographique de pays, une délégation s'est demandé si cela était dû au fait qu'il n'y avait pas suffisamment de contact avec les partenaires de développement au niveau national.

90. Une délégation, se référant au paragraphe 19 du rapport (DP/FPA/2000/11), a indiqué qu'il aurait été utile de préciser pourquoi le processus et les résultats avaient été différents selon qu'il s'agit d'évaluations démographiques effectuées avec une forte participation des donateurs ou qu'il s'agit de pays ayant mis en place ou non des groupes de travail. Elle a ajouté qu'aucune raison n'avait été évoquée quant à la faible participation des institutions de Bretton Woods aux évaluations démographiques. Elle a souligné qu'il fallait rationaliser les points forts qui ressortent du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a demandé que les membres intéressés du Conseil d'administration soient informés des nouvelles données affichées sur le site Web du FNUAP par courrier électronique.

91. Une délégation a proposé d'examiner les avantages du processus de l'UNICEF et demandé des informations supplémentaires concernant les mesures prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer les procédures de programmation. Une autre délégation a souligné qu'il fallait veiller à intégrer le cadre de financement pluriannuel et le cadre logique aux nouvelles directives de programmation. En outre, le cadre logique, le cadre de financement pluriannuel et les directives de programmation devraient s'enrichir mutuellement et constituer un ensemble qui regroupe les instruments actuels de planification stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. La délégation s'est félicitée de l'attachement manifeste du Fonds aux réformes des Nations Unies, y compris la coordination du Groupe spécial sur l'harmonisation et la simplification des procédures du Groupe des Nations Unies pour le développement.

92. Une délégation a fait observer qu'il n'était pas toujours évident qu'elle puisse participer au processus du programme de pays, surtout que sur le terrain ses effectifs étaient limités et ne comprenaient pas nécessairement des spécialistes de la santé en matière de reproduction. Elle a demandé que le projet de proposition de programme de pays soit communiqué aux délégations intéressées en même temps qu'il était présenté au Comité d'examen du programme du FNUAP pour approbation, c'est-à-dire cinq mois avant sa présentation au Conseil d'administration pour approbation. Cela permettrait aux délégations intéressées de demander aux experts dans leur capitale d'examiner le projet de proposition en vue de faire des observations. La délégation a également demandé le modèle de cadre logique et un exemplaire des directives de programmation établies en 1997.

93. Une délégation a indiqué que l'un des risques les plus importants était l'absence de ressources pour l'exécution du programme de pays même lorsque celui-ci avait été dûment approuvé par le Conseil. Il serait utile d'indiquer aux pays du programme, avant même l'examen du programme par le Conseil, les autres membres du Fonds qui ont participé au processus de programmation au niveau du pays. Cela permettrait aux pays concernés d'avoir des consultations bilatérales, le cas échéant, et contribuerait à accroître le flux d'informations. En référence au paragraphe 41 du rapport, la délégation a indiqué que l'on n'avait pas clairement expliqué pourquoi l'examen extérieur de l'évaluation démographique était obligatoire. S'agissant du CFPA, la délégation a mis en garde contre l'introduction de conditions et précisé que le CFPA ne devait pas servir de cadre pour le contrôle de la gestion des opérations de programmation et qu'il fallait éviter ces liens.

94. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe a remercié les délégations pour leurs observations constructives et leurs propositions concrètes. Elle a indiqué que le FNUAP avait pris note des préoccupations exprimées par le Conseil d'administration concernant le moment et la nature de sa contribution au processus d'approbation des programmes. Elle a indiqué que, comme l'avait proposé le Conseil, le FNUAP examinerait tout le processus avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle a ajouté que l'harmonisation du processus exigerait également la participation des conseils d'administration respectifs eu égard à leurs propres procédures. S'agissant de l'évaluation démographique de pays, elle a indiqué qu'elle ne serait réalisée que dans les cas où le bilan commun de pays ne recouvrait pas les grands domaines d'intervention du FNUAP. Elle a souligné que le bilan commun de pays était un instrument très utile qui permettait au FNUAP de faire connaître ses domaines d'activité prioritaires et aux autres partenaires de reconnaître les questions essentielles dans ces domaines. Le bilan commun de pays et

les directives du Plan-cadre devraient favoriser la gestion axée sur les résultats et le recours au CFPA qui permet d'utiliser le cadre logique dans l'élaboration des programmes. Le cadre logique était également un important instrument de suivi et d'évaluation. La Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP porterait ses préoccupations à l'attention du Groupe des Nations Unies pour le développement.

95. S'agissant de la participation limitée des institutions de Bretton Woods aux évaluations démographiques de pays, elle a indiqué que cela tenait à la question de savoir si elles disposaient ou non de représentants dans les différents pays. Se référant aux observations concernant l'approbation tacite des programmes de pays, elle a regretté que la décision 97/12 ait, par inadvertance, empêché que des observations soient faites. Elle a souligné la nécessité de faire preuve de souplesse et relevé que divers intervenants s'étaient prononcés sur la longueur du processus d'approbation des programmes, qui pour les uns était trop long et pour les autres trop court. Le FNUAP avait revu le processus à son niveau et estimait que le siège y participait à un stade trop avancé, c'est-à-dire juste avant la présentation du programme au Conseil pour approbation. Il a indiqué qu'au niveau des pays, la participation avait été remarquable, bien que tous les membres ne disposaient de représentants dans chaque pays. Elle a fait remarquer que le FNUAP avait pris note de la nécessité d'un échange plus systématique des informations en vue d'accroître la participation des partenaires au processus. Elle a ajouté que le FNUAP exploiterait le système de programmation de la manière la plus efficace possible.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/12

Processus de programmation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur les modalités d'approbation des programmes de pays du FNUAP (DP/FPA/2000/11);
2. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en place de modalités d'établissement de programmes de pays à participation plus large, qui offrent aux pays une plus grande maîtrise des opérations;
3. *Souligne* qu'il convient d'harmoniser et de normaliser davantage les programmes et procédures de programmation de tous les fonds et programmes des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement;
4. *Souligne également* que ces efforts d'harmonisation supplémentaires doivent servir de base à l'exercice conjoint et régulier des fonctions de contrôle pour les questions de fond par les conseils d'administration respectifs;
5. *Prie* le FNUAP de proposer aux autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement la création d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer des modalités communes d'approbation des programmes tenant compte des dispositions des paragraphes 3 et 4 de la présente décision;
6. *Prie* le FNUAP de rendre compte au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2001, des progrès réalisés en matière de programmation et sur les possibilités futures qui s'offrent dans ce domaine.

16 juin 2000

VII. Assistance d'urgence

97. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé « Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des circonstances particulièrement difficiles : expérience acquise et difficultés rencontrées par le FNUAP dans l'exécution de son programme » (DP/FPA/2000/12), soumis en application de la décision 99/16. Avant de le présenter, le Fonds a projeté un court-métrage sur des populations se trouvant dans des situations d'urgence. Ce court-métrage, qu'il avait produit, se composait de photographies prises sur le site de ses projets en Albanie, en Angola et en République-Unie de Tanzanie.

98. En présentant le rapport (DP/FPA/2000/12), la technicienne hors classe de la Division des services techniques et des politiques a fait observer que les femmes et les enfants composaient 80 % de la population mondiale des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Du fait de leurs fonctions biologiques et de leur rôle social, les femmes avaient des besoins particuliers dans les situations d'urgence. Certains de ces besoins avaient été soulignés pendant les réunions-débats organisées lors de l'évaluation quinquennale de la suite donnée à la Conférence de Beijing mais, chose surprenante, c'est de ceux concernant la santé en matière de reproduction qu'il avait le moins été question, ce qui posait un problème particulier pour le Fonds. De nombreux membres de la communauté internationale étaient conscients des besoins de santé en matière de reproduction propres aux situations d'urgence mais présumaient trop souvent que ces besoins étaient pris en charge par d'autres entités que le Fonds, ce qui n'était pas le cas. Pour ceux qui dispensaient des secours d'urgence et avaient l'habitude de s'occuper des questions d'alimentation et de logement, les questions de santé en matière de reproduction semblaient embarrassantes. Il était clair que le Fonds et ses partenaires devaient prévoir des services de santé en matière de reproduction dans leurs interventions sanitaires en cas de crise. De même, il fallait qu'ils planifient ces interventions dans une optique sexospécifique. La technicienne hors classe a fait observer que le Fonds était trop modeste en ce qui concernait ses travaux. Au fil des années, il avait joué un rôle constructif dans de nombreuses situations de crise en protégeant la santé des populations touchées et en sauvant des vies.

99. Dans plusieurs pays, ces cinq dernières années, le Fonds avait répondu aux besoins qui avaient résulté de catastrophes naturelles (ouragans, inondations, typhons, tremblements de terre, etc.). Il appuyait aussi dans plus de 30 endroits des activités de santé en matière de reproduction menées auprès de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays. Il s'était montré actif avant, pendant et après des situations d'urgence, et il avait notamment, en tant que partenaire actif de pays de programme et membre d'une équipe de pays des Nations Unies, participé pleinement à la planification et au rétablissement de services de santé en matière de reproduction dans des situations postérieures à des conflits ou à des catastrophes naturelles. Lorsqu'une crise éclatait dans tel ou tel pays, son personnel était bien placé pour savoir exactement comment la santé en matière de reproduction allait être touchée, dans quelle mesure les autorités locales pouvaient réagir, ce qu'il faudrait faire pour que les services de santé en matière de reproduction restent accessibles et quelles seraient les incidences de telle ou telle activité de secours à court terme une fois que la crise serait résorbée. Maintenant que les activités de développement et d'assistance humanitaire étaient de plus en plus liées, le Fonds pouvait servir d'intermédiaire. Il avait un rôle déterminant à jouer en faisant comprendre l'importance des questions

relevant de son mandat et en partageant ses données d'expérience et ses compétences. La technicienne hors classe a conclu son intervention en remerciant tous les gouvernements qui s'étaient associés au Fonds dans les situations de crise et d'urgence, notamment les Gouvernements allemand, australien, belge, britannique, canadien, danois, japonais, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, suédois et tchèque. Elle s'est également déclarée reconnaissante de l'appui fourni par le secteur privé, notamment par diverses fondations.

100. Au cours des débats qui ont suivi, de nombreuses délégations ont félicité le Fonds de son excellent rapport et de sa déclaration liminaire. Plusieurs délégations ont dit être impressionnées par le court-métrage susmentionné. De nombreuses délégations ont déclaré appuyer pleinement les services de santé en matière de reproduction dispensés par le Fonds dans les situations d'urgence et souligné le rôle crucial de ce dernier à cet égard. Plusieurs délégations ont félicité le Fonds des résultats qu'il avait obtenus au cours de l'année écoulée, y compris de sa collaboration avec l'OMS et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec lesquels il avait publié une version actualisée du *Manuel de terrain interinstitutions – La santé reproductive dans les situations de réfugié*. Un certain nombre de délégations ont fait valoir que le Manuel était un excellent exemple de partenariat interorganisations et, tout en relevant que le Fonds collaborait étroitement avec d'autres acteurs, ont souligné qu'il devait intensifier sa collaboration avec les grands organismes humanitaires intervenant dans les situations d'urgence, en particulier le HCR. Un certain nombre de délégations ont pris note du fait que le Fonds était désormais membre à part entière du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires.

101. Plusieurs délégations ont souligné que le Fonds devait pouvoir intervenir à toutes les étapes d'une crise. Un certain nombre de délégations ont rappelé qu'à sa session de juillet 1999, le Conseil économique et social avait convenu qu'il était fréquent que les activités de secours d'urgence et de développement se chevauchent ou soient menées simultanément et qu'il fallait donc adopter une approche globale des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes et, pour cela, établir une planification conjointe et une liste de priorités, accorder un rôle central au renforcement des capacités, convenir d'une division du travail entre les organismes des Nations Unies concernés et assouplir le système de financement des programmes de transition. Le Conseil avait souligné que les organismes de développement devaient intervenir dès le début d'une crise.

102. De nombreuses délégations ont approuvé la proposition faite par le Fonds d'utiliser un faible montant pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars par an pour intervenir rapidement dans les situations d'urgence où des besoins urgents et graves concernant la santé en matière de reproduction sont clairement recensés et répondent aux critères indiqués dans le rapport. Une délégation a déclaré que personne ne doutait que le Fonds ait un rôle crucial à jouer dans ces situations et souligné que la question était plutôt de savoir où se procurer les fonds nécessaires. Un certain nombre de délégations ont fait observer que le montant de 1 million de dollars susmentionné était très modeste. Quelques délégations ont déclaré qu'il faudrait financer l'assistance d'urgence avec des fonds extrabudgétaires et que l'on pourrait se servir du million de dollars comme fonds d'amorçage et mise de fonds initiale pour lancer des appels de fonds. Une délégation a demandé d'où provenaient les fonds d'amorçage. Plusieurs délégations ont été satisfaites d'apprendre que le Fonds soumettrait au Conseil d'administration, à l'issue de la première année, un rapport sur

l'utilisation des fonds proposés et le fonctionnement du mécanisme de financement au cours de cette période.

103. Une délégation a souligné que la santé en matière de reproduction était au cœur du mandat du Fonds, quelles que soient les circonstances, et que les activités menées à ce titre ne pouvaient être considérées comme des activités de développement dans certains cas et comme des activités humanitaires dans d'autres. Elle a insisté sur le fait que les débats devraient être axés, non pas sur la manière dont le Fonds devait s'impliquer dans ces activités, mais bien plutôt celle dont il pouvait fournir rapidement appui et conseils aux populations se trouvant dans des circonstances difficiles. Elle a relevé avec satisfaction que l'on prévoyait d'accorder une attention spéciale aux femmes et aux adolescentes, qui faisaient partie des groupes les plus vulnérables. Elle a souligné qu'il importait d'appuyer les activités de sensibilisation, en particulier celles tendant à prévenir la propagation du VIH/sida. Soulignant que son gouvernement prenait ses engagements politiques au sérieux, elle a annoncé qu'en 2000, il mettrait des ressources supplémentaires à la disposition du Fonds dans le cadre d'un nouveau programme de partenariat avec ce dernier. Elle a ajouté que son gouvernement prévoyait de verser au Fonds un montant d'environ 4,3 millions de dollars pour financer des activités de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence.

104. Plusieurs délégations ont demandé instamment au Fonds de continuer à recourir à la procédure d'appel global des Nations Unies. Un certain nombre de délégations ont relevé que ces appels avaient reçu une réponse décevante. Faisant observer que la santé en matière de reproduction était généralement oubliée dans les activités sanitaires traditionnelles dispensées à des fins humanitaires et que la mobilisation de ressources à l'aide de la procédure d'appel global s'était révélée problématique, quelques délégations ont instamment invité le Fonds à examiner les causes principales de la situation et à y remédier. Une délégation a demandé instamment au Fonds d'élaborer des projets en collaboration avec d'autres organismes tels que l'OMS et l'UNICEF au lieu de présenter des projets distincts dans les procédures d'appel. Elle a souligné que son gouvernement ne verserait pas de contributions volontaires aux organismes qui n'avaient qu'une expérience limitée en matière d'assistance d'urgence. Elle a ajouté que les procédures d'appel global étaient normalement révisées plusieurs fois mais qu'il importait que le Fonds y participe dès leur lancement de manière à ne rater aucune occasion de bénéficier des fonds versés par les donateurs. Ainsi, dans le cas de l'appel pour le Timor oriental, le Fonds ne s'était associé à l'appel que tardivement, lorsque le gouvernement de la délégation avait déjà alloué ses fonds à divers organismes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé quelles incidences la participation du Fonds à l'évaluation interorganisations des besoins et aux procédures d'appel global avait eues sur ses effectifs.

105. Une délégation a souligné qu'il fallait s'assurer que l'assistance d'urgence était dispensée dans une perspective sexospécifique et répondre aux besoins des jeunes se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles. Une autre délégation a relevé avec satisfaction que le Fonds évaluait actuellement ses interventions en cas d'urgence et a demandé qu'une réunion d'information soit organisée lorsqu'il aurait terminé. La même délégation a souligné qu'il était d'une importance cruciale

que le Fonds se dote d'un plan et de procédures normalisés pour pouvoir intervenir efficacement en cas de crise à l'avenir, en coordination avec d'autres entités.

106. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres délégations et en son nom propre, a déclaré que le rapport (DP/FPA/2000/12) montrait de manière convaincante que le Fonds était à même d'offrir ses services à tous ceux qui se trouvaient dans le besoin, quelle que soit leur situation. Le Fonds n'avait pas de rôle opérationnel à jouer en matière d'assistance d'urgence, mais il était clair qu'il devait renforcer ses activités de sensibilisation auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG). Après avoir souligné que le Fonds était attaché à la liberté de choix et au consentement éclairé dans les domaines de la santé et des droits en matière de reproduction, la délégation a déclaré qu'elle avait été récemment informée de toute une série d'allégations infondées concernant la manière dont il s'était acquitté de son mandat au Kosovo mais qu'elle était pleinement convaincue qu'il ne l'outrepassait jamais. Elle a souligné que ce mandat consistait à favoriser la santé en matière de reproduction de tous ceux qui se trouvaient dans le besoin, quelle que soit leur situation.

107. Une délégation, prenant la parole au nom d'une autre délégation et en son nom propre, a souligné que le Fonds avait un rôle particulier à jouer pour faire comprendre la nécessité d'intégrer la santé en matière de reproduction dans les programmes sanitaires mis en oeuvre dans des situations d'urgence. Elle lui a déconseillé de trop disperser ses ressources et l'a invité instamment à jouer, non pas un rôle opérationnel, mais un rôle de sensibilisateur et de facilitateur. Elle a relevé avec satisfaction qu'il avait signé des mémorandums d'accord avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'ONG apportant une assistance dans les situations d'urgence. Elle a demandé s'il avait l'intention de conclure des arrangements analogues avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF. Une autre délégation a demandé comment ses arrangements avec le HCR, l'OIM et d'autres entités étaient appliqués sur le terrain, ajoutant que toutes les interventions pratiquées dans le cadre de ces arrangements devraient être régies par un cadre commun et coordonnées par l'organisme chef de file. Cette coordination favoriserait l'adoption d'une approche intégrée en matière d'assistance d'urgence qui permettrait d'éviter les doubles emplois et de rentabiliser au maximum les ressources humaines et financières.

108. Une autre délégation a souligné qu'en étendant les services de santé en matière de reproduction aux réfugiés et aux personnes déplacées dans les camps, le Fonds devrait prêter attention aux résidents permanents des pays concernés, qui pourraient se montrer mécontents si les services dispensés aux réfugiés étaient de meilleure qualité que ceux dont ils bénéficiaient. Une délégation a remercié le Fonds de l'assistance qu'il avait apportée à son pays après la survenue d'une catastrophe naturelle. Une autre a fait valoir que son pays accueillait le plus grand nombre de réfugiés et de migrants du monde et qu'il fallait l'aider davantage à supporter ce fardeau. Une délégation, préoccupée par le fait que pour beaucoup les situations d'urgence devenaient des situations « normales », a souligné qu'elles ne devraient pas être considérées comme telles pendant une longue période. Une autre a relevé qu'en Afrique, les guerres avaient obligé des milliers de personnes à se déplacer et fait valoir qu'il était très important que le Fonds puisse prendre en charge leur santé en matière de reproduction. Une délégation a demandé comment le Fonds allait procéder pour acheter rapidement des articles de santé en matière de reproduction et les acheminer à bref délai dans les pays qui en ont besoin.

109. Une délégation a relevé que la multiplication des situations de conflit, en particulier en Afrique, avait créé une demande sans précédent en ce qui concernait la santé en matière de reproduction et l'appui aux personnes se trouvant dans des situations difficiles et a souligné qu'il fallait que le Fonds dispose de ressources supplémentaires pour y faire face. Elle a fait observer que dans les pays où une situation d'urgence faisait peser un lourd fardeau supplémentaire, il n'était peut-être pas judicieux de demander le remboursement des fonds ordinaires des programmes de pays et il valait mieux se préoccuper de la continuité des services une fois la situation revenue à la normale. Elle a proposé que dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Fonds, de concert avec le PNUD, entame des discussions sur la manière de tenir compte de la nouvelle position du Conseil économique et social concernant les rapports entre les secours et le développement. Elle a ajouté que son pays avait proposé dans d'autres instances que la question soit examinée à l'échelle du système des Nations Unies.

110. Une autre délégation a souligné qu'elle appuyait la stratégie du Fonds tendant à fournir une assistance limitée, sélective et catalytique et a proposé que le Fonds se concerta avec la Division des interventions d'urgence du PNUD en ce qui concernait la liste d'experts. Elle a fait observer qu'en matière d'assistance d'urgence, des changements rapides se produisaient qui en entraînaient d'autres et qu'il fallait donc faire preuve de souplesse dans les interventions. Elle a demandé instamment au Fonds de garder trace de son expérience. Une délégation a demandé quelles mesures seraient prises pour renforcer le rôle du Fonds en matière d'assistance d'urgence et le faire connaître plus largement. Une autre délégation a demandé instamment que l'on accroisse l'efficacité de l'assistance d'urgence.

111. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leurs observations positives et s'est déclarée satisfaite qu'elles aient approuvé l'utilisation d'un montant allant jusqu'à un million de dollars par an en cas de circonstances spéciales, comme il était indiqué dans le rapport (DP/FPA/2000/12). Elle a précisé que ce montant serait prélevé sur les fonds alloués aux programmes inter-pays, et non sur ceux alloués aux programmes de pays, et remercié le Gouvernement néerlandais des ressources supplémentaires qu'il prévoyait de verser au Fonds, notamment au titre de la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Elle a souligné que le Fonds n'intervenait pas directement dans les situations d'urgence et s'en remettait à d'autres organismes présents sur le terrain pour fournir un appui.

112. La technicienne hors classe de la Division des services techniques et des politiques a remercié les délégations de leurs observations et questions constructives. Elle a indiqué que le resserrement des partenariats du Fonds avec d'autres acteurs faisait l'objet d'un large consensus et que les mémorandums d'accord s'étaient révélés fructueux. Ainsi, le Fonds travaillait en collaboration très étroite avec le HCR, tant au niveau des pays qu'au niveau mondial, et outre qu'il avait collaboré utilement à l'actualisation du manuel de terrain, faisait partie du Groupe de travail inter-organisations sur la santé en matière de reproduction pour les réfugiés, qui se composait d'organismes des Nations Unies, d'organismes bilatéraux et d'ONG. Ce groupe avait établi des directives visant à compléter le manuel de terrain et à élaborer des cours de formation et examinait actuellement le taux d'utilisation des trousseaux de secours d'urgence pour la santé en matière de reproduction. Le mémorandum d'accord que le Fonds avait signé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) lui avait permis de renforcer son partenariat avec elle, notamment au

Kosovo, où le Gouvernement canadien appuyait leur action. Cet appui avait permis d'établir la première enquête démographique et sanitaire sur les Kosovars et de dispenser une formation au personnel de l'Institut kosovar de statistique. La technicienne hors classe a indiqué que les travaux appuyés par le Fonds au Kosovo avaient été entrepris en étroite coordination avec d'autres partenaires de développement et conformément au mandat du Fonds. Environ 90 % de cet appui était axé sur le rétablissement et la réorganisation des services de soins maternels. Le Fonds mettait en oeuvre un programme conjoint avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en République-Unie de Tanzanie et comptait resserrer sa collaboration avec elle, dans les situations d'urgence aussi bien que dans les situations normales. Il entretenait d'excellentes relations de partenariat avec l'UNICEF et travaillait en étroite coordination avec lui en ce qui concernait les adolescents. Les trousseaux de secours d'urgence mis au point par le Groupe de travail interorganisations sur la santé en matière de reproduction pour les réfugiés, dont le Fonds gérait la production, figuraient dans le catalogue des articles d'appui d'urgence de l'OMS et avaient été achetées par d'autres organismes des Nations Unies, des gouvernements et des ONG. Le Fonds se préoccupait avant tout actuellement d'en assurer une distribution plus rapide. Il fallait habituellement deux ou trois jours pour les distribuer mais ce délai était largement fonction de la fréquence et des horaires des vols.

113. En ce qui concernait les activités de sensibilisation et de formation, la technicienne hors classe a indiqué que le Fonds avait récemment organisé trois ateliers de formation au Kenya, au Sénégal et au Népal et collaborait avec le HCR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux fins de programmes de formation, avec l'appui du Gouvernement belge. Elle a reconnu qu'il fallait faire connaître plus largement le rôle du Fonds. En ce qui concernait la division du travail entre les organismes fournissant une assistance d'urgence, tout était fait pour coordonner les activités et éviter les doubles emplois. Ainsi, au Mozambique, tous les organismes des Nations Unies travaillant dans le secteur de la santé avaient élaboré un plan d'action conjoint qui définissait avec précision les travaux qui leur étaient respectivement dévolus. Sur la base de ce plan, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires leur avait fourni des fonds. La technicienne hors classe a convenu que les procédures d'appel global n'avaient pas permis d'obtenir les ressources voulues, peut-être parce que la santé en matière de reproduction n'était pas toujours considérée comme une priorité au même titre que l'alimentation et le logement. Elle a formulé l'espoir que si le Fonds s'associait à d'autres partenaires, ces procédures permettraient d'obtenir de meilleurs résultats. En ce qui concernait les personnes déplacées dans leur propre pays, elle a fait observer qu'il y avait lieu d'améliorer leur accès aux services et ajouté à cet égard que leur expérience n'étant pas très différente de celle des migrants installés dans les zones périurbaines, on pouvait envisager d'améliorer l'accès aux services des deux catégories à l'aide de stratégies analogues. S'agissant de la violence sexuelle, elle a déclaré qu'il s'agissait là d'un domaine d'activité difficile qui exigeait l'instauration de nouveaux partenariats et fait observer que les stratégies de prévention devaient être assorties d'activités de conseil. Le Fonds avait acquis, en Bosnie et en République du Congo, une vaste expérience sur laquelle il pouvait s'appuyer pour renforcer ses compétences. En conclusion, la technicienne hors classe a observé que si le montant de 1 million de dollars par an pour l'assistance d'urgence était faible, il laisserait cependant au Fonds la marge de manoeuvre né-

cessaire pour répondre rapidement aux besoins urgents. Elle a souligné que les fonds dépensés seraient remboursables et constitueraient un investissement rentable.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/13

Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif intitulé « Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des circonstances particulièrement difficiles : expérience acquise et difficultés rencontrées par le FNUAP dans l'exécution de son programme » (DP/FPA/2000/12);

2. *Encourage* le FNUAP, dans le cadre de son mandat, à fournir rapidement un appui approprié lors de situations d'urgence, selon les modalités exposées dans le rapport;

3. *Invite* le FNUAP à assurer une collaboration étroite dans le cadre des mécanismes internationaux de coordination existants et à tenir dûment compte des questions de santé en matière de reproduction dans ses interventions sanitaires lors de situations d'urgence;

4. *Encourage* le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui de ses interventions dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence, autant que possible par l'intermédiaire de la Procédure d'appel global des Nations Unies;

5. *Prie instamment* les membres du Fonds de répondre rapidement aux appels du FNUAP afin que les interventions du Fonds soient correctement financées;

6. *Approuve* l'utilisation d'un montant maximum de 1 million de dollars par an, à prélever sur les ressources ordinaires disponibles au titre du programme inter-régional pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé en matière de population dans des circonstances exceptionnelles, cette démarche pouvant avoir un effet mobilisateur lors des appels lancés en faveur de contributions extrabudgétaires, dans des conditions exposées dans l'annexe à la présente décision;

7. *Encourage* le FNUAP à évaluer sa capacité d'organisation et à systématiser ses réponses aux besoins concernant la santé en matière de reproduction dans des circonstances particulières et à suivre et évaluer les résultats d'ensemble obtenus dans ce domaine;

8. *Prie* le Directeur exécutif de faire figurer dans son rapport annuel un résumé des activités financées à l'aide de ces ressources.

16 juin 2000

Annexe

1. Les fonds d'urgence pourraient être débloqués dans des situations où des besoins urgents et graves concernant la santé des populations et la santé en matière de reproduction sont clairement identifiés, lorsque l'une des conditions ci-après est remplie :

a) Les ressources ordinaires du programme de pays ne sont pas du tout disponibles;

b) Les fonds du programme de pays ne sont pas immédiatement disponibles mais pourraient être utilisés ultérieurement aux fins de remboursement avec l'approbation du gouvernement;

c) L'appui des donateurs à l'élément FNUAP d'une procédure d'appel global a été annoncé mais les fonds n'ont pas encore été encaissés.

Dans les deux derniers cas, la réserve servirait à financer le coût des besoins immédiats et serait ensuite remboursée.

2. Le FNUAP continuera de chercher des ressources extrabudgétaires pour soutenir les activités intéressant la santé des populations et la santé en matière de reproduction dans des situations de crise, en considérant que le montant de 1 million de dollars par an, à prélever sur les ressources ordinaires disponibles au titre du programme interrégional, en faveur de la satisfaction des besoins en matière de reproduction dans des circonstances exceptionnelles, pourrait avoir un effet mobilisateur lors d'autres appels de fonds à cette fin.

Observations finales de la Directrice exécutive

115. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration de ses conseils et de son appui et a souligné que le débat qu'il avait consacré au Fonds à sa session annuelle de 2000 avait été excellent. Le Fonds était très satisfait de la manière très constructive et collégiale dont le Conseil l'avait conduit. La Directrice exécutive a déclaré qu'elle avait été très touchée par les paroles aimables et de soutien que lui avaient prodiguées les membres du Conseil. Elle a noté que la reconnaissance, par le Conseil, du dévouement dont faisait preuve le personnel du Fonds dans le monde inciterait celui-ci à faire encore mieux. Elle a observé que la partie du débat qui avait été consacrée au rapport annuel avait été approfondie et utile. Elle se félicitait en particulier que le Conseil d'administration ait apprécié la manifestation spéciale sur la santé en matière de reproduction des adolescents qui avait été organisée le jour de l'ouverture de la session annuelle. Elle se félicitait aussi du vif intérêt du Conseil pour le débat et de son active participation à celui-ci et a observé que cela témoignait particulièrement bien des grands progrès qui avaient été accomplis au sujet des questions concernant la santé en matière de reproduction des adolescents.

116. La Directrice exécutive s'est dite satisfaite que le Conseil d'administration ait confirmé que le cadre de financement pluriannuel et la gestion axée sur les résultats seraient mis en oeuvre. Il avait été souligné à juste titre qu'il fallait mettre en oeuvre le cadre de financement pluriannuel progressivement, en prenant soin de renforcer les capacités, non seulement à l'intérieur du Fonds, mais aussi et surtout au niveau national. La Directrice exécutive a transmis les sincères remerciements du Fonds aux donateurs qui l'avaient appuyé aux fins de ce processus, à savoir les Gouvernements britannique, canadien, danois, finlandais et suédois, et invité d'autres donateurs à se joindre à eux. En ce qui concernait les ressources, elle a remercié tous les

pays d'avoir versé des contributions au Fonds. Elle a exprimé l'espoir que les paroles de soutien qui avaient été formulées se traduiraient par de nouvelles augmentations des contributions et le versement rapide de ces dernières. Elle a remercié en particulier le Gouvernement néerlandais de s'être montré particulièrement généreux en augmentant ses contributions pluriannuelles au budget ordinaire du Fonds et en versant des contributions supplémentaires pour financer des activités et des installations de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence et des activités de sensibilisation. Elle a exprimé l'espoir que d'autres donateurs suivraient son exemple. Elle a déclaré que le Fonds bénéficiait d'un ferme appui politique, comme le montrait l'augmentation de nombreuses contributions en monnaies nationales, mais qu'il fallait continuer à mobiliser des ressources en sa faveur, sinon l'élan et la volonté d'agir qui s'exprimaient dans les programmes risquaient d'être perdus. Compte tenu du niveau actuel des ressources, le Fonds allait être obligé de faire des coupes sombres dans les programmes existants, ce qui serait une véritable tragédie car il faudrait des années pour rétablir la confiance et redonner tout leur élan aux programmes. La Directrice exécutive a donc demandé à tous les membres du Conseil d'administration d'assumer leur part de responsabilité dans la mobilisation des ressources.

117. Conformément à l'esprit constructif qui avait caractérisé les débats, la Directrice exécutive a fait observer qu'il ne fallait pas perdre de vue la charge de travail que représentaient les programmes et processus de coordination, les travaux du Conseil d'administration et d'autres organes délibérants et les multiples rapports. Elle a observé qu'elle représentait un grand défi pour le Fonds, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, le Fonds ne pouvant compter que sur des effectifs très réduits, en particulier si on les comparait à ceux de ses organismes partenaires. Elle a souligné que le Fonds se préoccupait aussi de ce que le temps qui aurait dû être consacré à l'administration des programmes servait à mettre au point les processus de coordination et à établir les rapports. Elle a formulé l'espoir que ces préoccupations partagées recevraient une réponse constructive, qui irait dans le sens d'une rationalisation.

118. Pour conclure, la Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration de sa session, qu'elle a jugée très productive, et noté que les décisions qu'il avait prises, notamment celles concernant les priorités des programmes, le processus de programmation et la santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence, étaient très importantes et orienteraient les travaux du Fonds. Elle a remercié tout particulièrement les représentants du Viet Nam, de la Norvège et des Pays-Bas d'avoir facilité les décisions que le Conseil avait prises à sa session annuelle de 2000 concernant les travaux du Fonds. Elle a félicité le Président Conseil et tous les membres du Bureau d'avoir mené les débats avec brio, humour et bonne humeur et remercié les interprètes, les préposés aux salles de conférence et tout le personnel du Secrétariat, notamment le personnel du PNUD, de leur appui et de leur coopération. Elle a fait observer que si le Fonds avait des effectifs réduits, il n'en abattait pas moins beaucoup de travail parce que son personnel formait une équipe soudée. Elle a déclaré qu'au fil des années, le Fonds avait établi avec le Conseil d'administration un partenariat extrêmement précieux qui lui permettait d'aider les pays à donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'appliquer intégralement les recommandations de la CIPD+5. Ensemble, le Fonds et le Conseil d'administration pouvaient réussir à

changer véritablement la vie de millions de personnes – c'était là une possibilité qu'ils ne devaient pas laisser passer.

Observations finales du Président

119. Dans ses observations finales, le Président du Conseil d'administration a déclaré que la semaine qui venait de s'écouler avait été très productive pour le Conseil d'administration. Il a indiqué qu'il retournerait à New York au cours du week-end et que l'Ambassadeur du Guatemala, M. Gert Rosenthal, présiderait les séances du Conseil d'administration au cours de la semaine suivante. Le Président a déclaré que le Conseil avait pris des décisions très importantes au cours de la semaine passée, notamment concernant l'orientation des programmes à la lumière de la CIPD+5, le processus de programmation et la prestation de services de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence. Ces décisions aideraient à définir l'orientation des futurs programmes du Fonds et aideraient celui-ci à établir ses rapports au Conseil à leur sujet. Le Président a déclaré qu'il avait été frappé par l'esprit de coopération, la bonne volonté et le désir d'établir un dialogue constructif qui avaient caractérisé les débats du Conseil au cours de la semaine. Il a ajouté qu'il avait été également frappé par le très bon esprit de coopération qui régnait au sein de l'équipe du Fonds et des excellents rapports que le personnel de ce dernier entretenait avec la Directrice exécutive. Le Président a remercié le secrétariat du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de son efficacité, grâce à laquelle les séances de travail s'étaient bien déroulées. Il a remercié le personnel des services de conférence, les interprètes et le personnel des services de documentation de leur assistance et de leur coopération. Il a conclu en remerciant tous les membres du Conseil et tous les observateurs de leur excellente contribution aux débats du Conseil.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VIII. Activités d'audit et de contrôle internes

120. L'Administrateur associé a présenté le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD (DP/2000/21), établi par le Bureau de l'audit et des études de performance. Il a abordé tout d'abord les préoccupations exprimées par les délégations au cours de la réunion informelle du 2 juin. La principale préoccupation avait trait au fait que le rapport mentionnait un certain nombre de problèmes mais n'apportait pas suffisamment d'éclaircissements pour que les membres puissent se faire une idée de leur gravité. Les délégations souhaitaient également davantage d'informations sur les tendances constatées, les mesures disciplinaires prises et les observations suscitées par les résultats des activités d'audit et de contrôle internes. D'aucuns avaient suggéré qu'à l'avenir, le rapport soit davantage circonscrit aux problèmes d'audit et de responsabilisation, ainsi qu'à l'évolution récente à la baisse des ressources consacrées à ces activités. Le PNUD avait fourni au cours de la réunion informelle des renseignements sur les mesures disciplinaires prises, en précisant que pour l'exercice biennal 1998-1999, il y avait eu 23 cas de fraude ou de présomption de fraude, qui avaient débouché sur 15 licenciements, et huit enquêtes étaient en cours. Le PNUD était fermement résolu à appliquer des mesures propres à améliorer le respect des obligations et, de manière générale, renforcer les contrôles internes. Le Bureau de l'audit et des études de performance comptait mettre davantage en lumière les suites données aux recommandations et les analyses du respect

des règles en plaçant cette information sur le site Intranet du PNUD. Un poste à plein temps de conseiller en audit venait d'être créé au Bureau de la gestion pour examiner les rapports d'audit sur les problèmes de gestion des ressources et recommander des solutions. Le Bureau de l'audit et des études de performance et le Bureau des ressources humaines mettraient au point des procédures permettant d'établir des liens plus étroits entre les observations émanant des audits et les mesures axées sur la performance. Comme il avait été indiqué précédemment, le PNUD avait notablement renforcé son système de contrôle en révisant son règlement et ses règles de gestion financière et en appliquant un système d'auto-évaluation de contrôle. Le Règlement et les règles révisés amélioreraient la responsabilisation, en ce sens qu'ils coïncidaient désormais avec les pratiques de l'organisation et étaient accompagnés d'un manuel financier récemment mis à jour.

121. S'agissant de la diminution des ressources consacrées aux activités d'audit interne, le montant de ces ressources pour l'exercice biennal en cours était certes moins important que prévu, mais il représentait néanmoins un quasi-doublement par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Selon le programme d'audit prévu par le Bureau de l'audit et des études de performance, compte tenu du niveau actuel de ressources, chaque bureau de pays ferait l'objet d'un audit de gestion détaillé une fois tous les quatre ans en moyenne. Ce système avait été adopté dans trois régions. Dans les deux autres régions, le Bureau comptait procéder à des audits de portée limitée tous les deux à trois ans, en faisant appel à des cabinets d'audit, et à des audits détaillés environ une fois tous les sept ans. S'agissant de la période qui sépare deux audits successifs, le Bureau avait commencé à étudier les moyens d'exploiter la masse de données produites par la nouvelle suite logicielle mise en place dans les bureaux de pays (baptisée Country Office Suite) pour mettre en évidence les problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent.

122. Les ressources consacrées aux audits internes au siège venaient d'être renforcées par le recrutement de deux auditeurs principaux, permettant ainsi au Bureau de l'audit et des études de performance de procéder à de nouveaux audits thématiques, qui avaient permis d'analyser des problèmes de contrôle plus vastes et de formuler des recommandations de politique générale. S'agissant de la réorganisation de l'ancienne section de l'audit de l'exécution nationale des projets, elle avait pour objectif de regrouper la fonction du Bureau de l'audit et des études de performance relative aux missions de sensibilisation dans le domaine de l'exécution nationale et la fonction du Groupe d'appui aux opérations relative à l'élaboration de procédures et de matériels de formation pour cette modalité d'exécution des projets. À cet égard, deux postes ont été transférés du Bureau au Groupe, ce dernier créant ensuite un mécanisme d'appui à l'exécution des programmes pour aider les bureaux de pays sur les plans des systèmes de gestion des programmes, de la formation et de la mise à jour régulière des procédures de programmation pour les différentes modalités d'exécution. Le Bureau continuerait de coordonner l'audit des projets relevant de l'exécution nationale et d'examiner les rapports d'audit pour les questions essentielles, en faisant appel à des consultants en cas de besoin.

123. Les préoccupations relatives à l'absence de précisions et d'observations sur le degré de gravité des problèmes, ainsi que de renseignements sur les tendances, seraient prises en compte dans le rapport de l'année suivante.

124. L'Administrateur associé a ensuite décrit certains des mécanismes qui permettaient au PNUD de disposer d'un système opérationnel et efficace d'audit interne et

d'administration de la justice. Le premier mécanisme consistait en un examen externe par le Comité des commissaires aux comptes et, dans une moindre mesure, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. Le travail normal d'audit du Comité des commissaires aux comptes comprenait l'examen des rapports d'audit établis par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD ainsi que des résumés des cas de fraude et de présomption de fraude. Par ailleurs, le Comité des commissaires aux comptes examinait périodiquement le fonctionnement du Bureau lui-même, notamment sur le plan des qualifications de son personnel et de ses pratiques professionnelles. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, parce qu'il participait aux travaux du Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD, examinait les résultats récapitulatifs des audits, l'état d'avancement des mesures de suivi, des enquêtes et des affaires disciplinaires et l'efficacité de l'ensemble du système de responsabilisation. Le Comité ne s'était certes pas réuni en 1999, par suite des changements survenus dans les échelons supérieurs de la direction du Programme, mais l'Administrateur comptait réactiver cette instance à titre prioritaire en 2000. Le Bureau de l'audit et des études de performance entretenait également d'étroites relations de travail avec les services analogues de l'ONU et des institutions spécialisées. En 1999 et 2000, des faits portés à son attention par lesdits services l'avaient amené à entreprendre trois audits spéciaux. Une quatrième enquête était en cours durant la même période. Le Bureau de l'audit du PNUD avait demandé l'aide du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU pour des enquêtes complexes et avait collaboré étroitement avec ce dernier pour coordonner ses activités régulières d'audit.

125. Présentant le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du Fonds des Nations Unies pour la population en 1999 (DP/FPA/2000/13), le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que le rapport à l'examen contenait un résumé des principaux points qui ressortaient des conclusions des audits internes ainsi que des activités de contrôle du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du FNUAP. La Section de l'audit interne du FNUAP, située dans le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, avait mené à bien un programme de travail assez chargé en 1999, procédant à des audits de gestion et des audits spéciaux, traitant avec des cabinets d'audit qui avaient réalisé des audits de conformité et assurant le suivi des audits de projets exécutés par les gouvernements ou par des organisations non gouvernementales. Le manque de ressources en personnel à la Section demeurait préoccupant, et le travail accompli par les cabinets chargés par le PNUD et le FNUAP de réaliser des audits de conformité n'avait pas été toujours satisfaisant. Notant que la priorité était accordée à l'élargissement de la portée des audits, le Directeur exécutif adjoint a fait remarquer que le Conseil d'administration avait approuvé une augmentation notable des crédits alloués aux services d'audit dans le budget d'appui biennal pour 2000-2001. Toutefois, faute de ressources suffisantes, le Fonds n'a pu réaliser que 50 % de l'augmentation autorisée en 2000. Il était à espérer que la situation en matière de recettes s'améliorerait en 2001 et que les ressources prévues pour les activités d'audit seraient effectivement disponibles.

126. S'agissant de la demande tendant à ce que des renseignements soient donnés au Conseil d'administration sur l'application des recommandations d'audit, le Directeur exécutif adjoint a signalé que selon une étude des rapports d'audit parue en 1999, 80 % des bureaux qui avaient fait l'objet de plus d'un audit depuis 1997 comptaient moins de quatre recommandations non encore appliquées. Dans la plu-

part des cas, ces recommandations avaient été partiellement appliquées, ou bien elles étaient impossibles à appliquer pour des raisons économiques ou à cause du cycle de programmation. En 1999, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation avait effectué trois études spéciales en vue de permettre aux cadres supérieurs de se faire une idée plus précise de la gestion des avances en espèces, de l'utilisation des subventions et des contrats de sous-traitance et des projets de construction gérés par le FNUAP. À partir des conclusions de ces études, des modifications ont été apportées aux politiques et aux procédures, ce qui devrait contribuer à accroître la transparence et la responsabilisation dans les opérations du FNUAP. Le Directeur exécutif adjoint a signalé que les examens de l'application des politiques constituaient un autre outil de contrôle important dont le FNUAP avait fait un bon usage. Depuis 1995, le Fonds avait procédé à 23 examens de ce type et une synthèse de leurs conclusions a été présentée chaque année au Conseil d'administration. Le FNUAP exploitait pleinement les outils de contrôle dont il disposait et les conclusions qui en ressortaient étaient examinées très attentivement aux plus hauts échelons du FNUAP. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que, dans le cadre de la transparence et de la franchise qui caractérisent la relation que le FNUAP entretient avec le Conseil d'administration, le rapport à l'examen (DP/FPA/2000/13) définissait sans détour les carences que faisaient ressortir les activités d'audit et de contrôle. Il a souligné qu'une auto-évaluation sans complaisance faisait incontestablement partie des délibérations internes au sein du FNUAP, lequel était conscient que la responsabilisation était la condition nécessaire à la réussite de la gestion axée sur les résultats. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré pour conclure que pour le FNUAP, les activités d'audit et de contrôle internes représentaient des mesures de responsabilisation et des outils de gestion importants qui permettaient à l'organisation et à son personnel d'être autocritiques, d'apprendre et, au bout du compte, de produire de meilleurs résultats.

127. Au nom du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Directrice assistante chargée de la Division des relations avec l'ONU et des communications externes de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités de vérification interne et de contrôle de cet organisme (DP/2000/25/Add.1). Ce rapport contenait les conclusions des vérifications des comptes et des audits de gestion du siège et des services extérieurs de l'UNOPS pour l'année s'achevant le 31 décembre 1999, qui avaient été effectués, comme les années précédentes, par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD. La Directrice assistante a fait remarquer que la gestion de l'UNOPS était conforme à pratiquement toutes les recommandations figurant dans le document DP/2000/25/Add.1. Elle a également informé le Conseil d'administration que, pour renforcer les moyens de contrôle interne de l'UNOPS, le Directeur exécutif créerait dans son cabinet un service de contrôle interne de la gestion. Ce mécanisme, qui n'était pas censé remplacer les fonctions existantes de vérification interne et externe des comptes, serait chargé, entre autres, d'assurer un suivi systématique des recommandations d'audit au sein de l'UNOPS et concentrerait son action sur l'adoption et l'application de normes de qualité et sur la conformité aux règles et procédures qui régissent l'utilisation des pouvoirs délégués par le Directeur exécutif.

A. PNUD

128. Les délégations ont pris acte des mesures prises pour améliorer la responsabilisation et le contrôle au PNUD, y compris le complément d'information apporté par l'Administrateur associé dans sa déclaration. L'Administrateur a été félicité de sa volonté résolue de développer toujours davantage le sens des responsabilités. La gestion des ressources humaines et le renforcement du bureau chargé de cette gestion, ainsi qu'une responsabilisation accrue en cas de non-conformité, revêtaient une importance capitale. Les délégations se sont félicitées du fait que le PNUD s'attaquait à ses propres carences et elles ont relevé que le Règlement et les règles de gestion financières révisés amélioreraient la responsabilisation au sein du PNUD.

129. L'accent a été mis sur la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes rencontrés dans le domaine de l'audit et du contrôle. Il était essentiel de quantifier les problèmes et de déterminer dans quelle mesure ils étaient plus ou moins graves. L'accent a été mis également sur la nécessité de mener les projets à leur terme dans les délais prévus. Une délégation a souligné qu'il fallait s'attaquer aux problèmes directement et ne modifier le Règlement financier qu'à titre exceptionnel. L'intervenant a aussi demandé si les résultats des audits spéciaux demandés par le Conseil d'administration avaient été communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Les constatations faites au paragraphe 33 du document DP/2000/21 à propos des opérations d'achat ont été jugées préoccupantes et un intervenant a demandé des éclaircissements sur la révision qu'il était proposé d'apporter au Règlement et aux règles de gestion financière en ce qui concerne les achats. La réactivation du Comité d'examen et de contrôle de la gestion a été accueillie avec satisfaction. Une délégation a demandé un complément d'information sur le fonctionnement du Groupe de contrôle et sur sa valeur spécifique. Une délégation a fait l'éloge des mesures destinées à assurer un contrôle accru des fonds d'affectation spéciale, décrites au paragraphe 18 du document DP/2000/21. Un intervenant a demandé si des poursuites pénales avaient été engagées dans des affaires de fraude et s'il existait des procédures propres à dissuader les fraudeurs éventuels. Des délégations ont également demandé des renseignements sur les progrès réalisés dans l'application du nouveau système de responsabilisation, faisant valoir que le rapport de l'année suivante devrait contenir une comparaison des audits prévus et de ceux qui avaient effectivement lieu. Un intervenant a relevé qu'à la différence du rapport du FNUAP, le rapport du PNUD ne contenait pas un aperçu général de la gestion. Un autre intervenant a demandé un bilan de performance du Système intégré de gestion (SIG).

130. Les intervenants se sont félicités des mesures prises pour renforcer les programmes relevant de l'exécution nationale. Il était capital que les projets exécutés selon cette modalité fassent l'objet d'audits et de rapports appropriés. Une délégation a décrit les avantages inhérents à l'exécution nationale, notamment la baisse des frais généraux.

131. Une délégation a demandé que le point soit fait sur l'application des recommandations lors de l'évaluation de la relation entre l'UNOPS et le PNUD.

132. Une délégation a proposé que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS harmonisent les modes de présentation de leurs rapports ou, sinon, établissent un rapport collectif.

B. FNUAP

133. Au cours du débat, plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que le rapport était riche en informations, complet, franc et non dénué d'autocritique. Certaines délégations ont apprécié de trouver dans le rapport des renseignements utiles sur les mesures disciplinaires prises par le FNUAP et ont relevé avec satisfaction que le FNUAP faisait manifestement preuve d'ouverture à l'égard des audits et des contrôles. Une délégation a relevé avec plaisir l'attention accordée par le FNUAP aux examens à mi-parcours et aux examens de l'application des politiques. Cette délégation a instamment demandé au Fonds de déterminer les raisons exactes des carences relevées par les audits et de prendre des mesures pour améliorer la situation. Elle a encouragé le FNUAP à renforcer ses moyens d'audit et de contrôle internes.

134. Une délégation s'est félicitée du tableau général présenté au paragraphe 10 du rapport du FNUAP (DP/FPA/2000/13), qui donnait des renseignements utiles. Se référant aux paragraphes 30 et 31, cette délégation a demandé combien de bureaux, ou quelle proportion du nombre total de bureaux, étaient concernés. Elle a précisé qu'elle ne demandait pas dans quels bureaux ou pays précis des problèmes avaient été rencontrés dans la gestion des avances en espèces mais qu'elle voulait connaître le nombre ou la proportion de bureaux où ces problèmes avaient été rencontrés. Elle a insisté sur le fait que ces bureaux devraient être surveillés.

135. Une délégation a estimé qu'il serait utile de savoir où en était l'élaboration des nouvelles directives générales mises au point à la suite de l'étude spéciale des procédures d'achat pour les travaux de construction. Faisant remarquer que le manque de ressources en personnel avait entraîné une forte diminution de l'évaluation des rapports d'audit, cette délégation a émis l'espoir que les difficultés d'effectifs seraient rapidement résolues et que cette activité retrouverait le niveau qui doit être le sien. Elle a constaté que la Section de l'audit interne du FNUAP faisait davantage appel à des cabinets d'audit et a demandé des renseignements sur l'efficacité de cette méthode compte tenu de ses coûts et des possibilités d'utilisation des fonctionnaires du FNUAP.

136. À propos des modifications apportées au Règlement et aux règles de gestion financière depuis le début de l'année, une délégation a demandé si les procédures pouvaient être simplifiées sans que le système de responsabilisation n'en pâtisse. Elle a ajouté que le problème du manque de conformité était en partie lié à la méconnaissance du système. Il était donc essentiel d'assurer une formation suffisante. Relevant un manque de pièces justificatives et de suivi en ce qui concerne les stocks de matériel de bureau et les véhicules officiels dans bon nombre de bureaux du PNUD et du FNUAP, une délégation a demandé comment ces carences allaient être éliminées à l'avenir. Sans méconnaître l'importance et l'utilité de la décentralisation, cette délégation estimait que celle-ci ne devait pas entraver la coordination entre les bureaux de pays ou entre chaque bureau de pays et le siège.

137. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le fait que dans la moitié seulement des bureaux qui avaient fait l'objet d'un audit en 1999, les contrôles internes et la conformité aux procédures financières et administratives se situaient à un niveau suffisant. Relevant que plusieurs situations à problèmes étaient devenues chroniques en dépit des intentions réitérées de les résoudre, cette délégation a estimé que des actions de suivi s'imposaient pour veiller à ce que les mesures correctives soient prises. Cette délégation appréciait le travail accompli par le Bureau des services

d'audit et de contrôle et le Bureau de l'audit et des études de performance, en particulier les mesures prises par le FNUAP pour assurer l'application des recommandations des vérificateurs des comptes, notamment les missions de suivi et les études spéciales. Cette délégation a encouragé le FNUAP à continuer de renforcer ses systèmes, dans le cadre des audits réguliers, des examens de l'application des politiques et de l'analyse des examens à mi-parcours.

C. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

138. Plusieurs délégations se sont inquiétées des problèmes opérationnels et des questions touchant le système de responsabilisation que posait l'absence d'une répartition claire des responsabilités entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Ces préoccupations avaient déjà été exprimées à la deuxième session ordinaire de 2000, lorsque le Conseil d'administration avait examiné l'évaluation des rapports entre le PNUD et l'UNOPS (DP/2000/13). Vu la croissance rapide de ce dernier et sa participation à des projets qui sortent du domaine d'activité traditionnel du PNUD, une délégation a mis en avant la nécessité de disposer de puissants moyens de contrôle interne – tout en se félicitant à l'avance de la création du bureau du contrôle interne de la gestion. Une délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur les mécanismes de contrôle et a voulu savoir si des cas de malversation avaient été signalés; une autre a demandé pourquoi un projet avait démarré sans qu'un comité de direction ait été mis en place. D'autres ont demandé des renseignements plus frais sur les états financiers et sur le SIG.

139. À la suite du débat sur la question, il a été demandé que le texte suivant figure dans le rapport y relatif :

« Au cours du débat sur la vérification des comptes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, plusieurs délégations ont formulé des suggestions concernant les rapports futurs sur l'audit et le contrôle internes. Il s'agissait de faire en sorte que ces rapports donnent plus de renseignements sur la mesure dans laquelle les textes réglementaires sont respectés, ainsi que sur les stratégies et les projets de la direction dans ce domaine. La plupart des propositions visaient le PNUD. Des délégations ont été d'avis que les rapports d'audit et de contrôle internes devraient à l'avenir comporter des renseignements, selon que de besoin, sur plusieurs points, notamment les suivants : nombre et types d'audits reçus et examinés par le bureau des audits; mesures disciplinaires prises à la suite d'une violation des textes réglementaires; recommandations qui reviennent d'un rapport à l'autre; analyse des tendances; importance relative et étendue des problèmes relevés; cas éventuels de malversation; activités du Comité d'examen et de contrôle de la gestion; ressources financières et humaines consacrées à la fonction de vérification. Plusieurs délégations ont formulé des suggestions détaillées à l'intention du Secrétariat.

Résumé des suggestions formulées au cours du débat général concernant les rapports futurs

140. Note : les suggestions ci-après ont été formulées par tel ou tel membre du Conseil d'administration et sont destinées à servir de référence lors de l'établissement des rapports futurs. Certaines ont déjà été prises en compte par les organisations. Elles sont triées selon qu'elles s'appliquent aux trois organisations ou seulement à l'une d'entre elles.

PNUD, FNUAP et UNOPS

- Il faudrait que les rapports futurs servent de plus en plus à montrer que le non-respect des règles et règlements n'est pas sans conséquence. On devrait en particulier y trouver des renseignements sur les mesures disciplinaires prises dans des cas où de graves entorses ont été faites aux textes réglementaires;
- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports une indication du nombre et du type de rapports d'audit reçus et examinés par le bureau des audits, ce qui ne veut pas dire que la quantité d'audits mesure exactement et nécessairement l'efficacité de la fonction de vérification, ni que la qualité de l'analyse de ces audits n'ait pas une importance déterminante;
- Il faudrait que l'attention soit attirée, dans les rapports futurs, sur les recommandations qui reviennent après avoir déjà figuré dans des rapports antérieurs;
- Il faudrait que dans les rapports futurs on analyse davantage les tendances, en comparant une série de chiffres correspondant à des moments différents plutôt qu'en présentant une photographie de la situation présente;
- Il faudrait qu'on trouve dans les rapports futurs des explications plus détaillées sur les problèmes relevés par les vérificateurs, afin que les délégations puissent se faire une idée de leur importance relative;
- Il faudrait qu'on trouve dans les rapports futurs des renseignements en pourcentage plus précis, qui aident les délégations à comprendre quelle est l'étendue de certains problèmes qui se posent dans l'ensemble du système – par exemple, le pourcentage de pays où se posent des problèmes dans tel ou tel domaine;
- Il faudrait que les rapports futurs fassent ressortir quelle a été la participation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans les audits et les contrôles;
- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports une énumération des cas de malversation confirmée ou présumée, qu'y soit indiquée la gravité desdites malversations, et qu'on sache si le concours du BSCI a été demandé;
- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports une analyse des activités du Comité d'examen et de contrôle de la gestion, y compris en ce qui concerne la participation du BSCI;
- Il faudrait que figurent à l'avenir dans les rapports des renseignements et une analyse plus détaillés concernant les ressources financières et humaines consacrées à la fonction de vérification. Devraient y figurer les postes se rapportant à cette fonction tout en étant extérieurs au bureau des audits, par exemple celui qui a été créé au Bureau de la gestion pour tirer le maximum de profit de la fonction de vérification et qui a été signalé par le PNUD dans une intervention orale. Il faudrait que les rapports futurs abordent en tant que telle la question de savoir si l'étendue des audits portant sur les projets exécutés sur le plan national est suffisante.

PNUD

- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports du PNUD un exposé détaillé des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au système de responsabilisation;
- Il faudrait qu'on trouve aussi dans les rapports futurs du PNUD des renseignements sur le fonctionnement du Système complet de base de données sur les audits et les recommandations (CARDS), qui a été créé fin 1999 pour le suivi et le contrôle des rapports d'audit et des recommandations y formulées.

FNUAP

- Il faudrait qu'on trouve dans les rapports futurs un bilan de la situation en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles directives relatives aux projets de bâtiment dirigés par le FNUAP.

UNOPS

- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports un exposé des mesures prises en ce qui concerne le compte d'attente et l'élimination d'écritures qui y figurent depuis plusieurs années;
- Il faudrait qu'on trouve à l'avenir dans les rapports un exposé des mesures prises pour renforcer les moyens de contrôle des comptes d'avances temporaires. »

Réponses

141. L'Administrateur associé a réaffirmé que le PNUD attachait la plus grande importance à la question de l'audit et du contrôle internes. Il a confirmé que le PNUD s'attacherait à aborder les problèmes dans ses rapports à venir. Les conclusions des audits spéciaux avaient été communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). En ce qui concerne l'exécution nationale, il y avait des problèmes touchant la gestion et la maîtrise des programmes et le système de responsabilisation. Certains gouvernements n'étaient pas en mesure d'assurer la fonction de vérification et avaient besoin de bénéficier d'actions de création de capacité et de formation. Le groupe spécial du Groupe d'appui aux opérations sur l'exécution nationale allait s'employer à classer par ordre de priorité les activités qui nécessitaient un appui à l'exécution nationale du programme. Des analyses portant sur une dizaine de pays avaient été entreprises, et tout était prêt pour la mise en place d'un site Web et d'une base de données sur l'exécution nationale. Le Groupe de contrôle constituait un nouveau mécanisme de gestion et de contrôle pour les activités d'audit et de contrôle, qui était particulièrement utile compte tenu de la décentralisation de ces fonctions au PNUD. La présente session serait aussi l'occasion de faire le point de l'application des recommandations formulées lors de l'évaluation des rapports entre l'UNOPS et le PNUD.

142. La fonctionnaire responsable du Bureau de l'audit et des études de performance s'est félicitée des observations du Conseil d'administration. Elle a noté que deux affaires de malversation avaient été mises entre les mains des autorités locales pour que celles-ci procèdent à une enquête judiciaire. Le Bureau avait présenté des recommandations à la direction concernant les moyens de mieux responsabiliser tout l'encadrement du PNUD, et il devait collaborer avec le Bureau des ressources humaines afin d'y lier plus étroitement les éléments permettant de mesurer les presta-

tions des fonctionnaires. Des renseignements sur le système CARDS seraient fournis au Conseil d'administration dans les rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes. L'auto-évaluation prévue en vertu des principes directeurs relatifs au système de responsabilisation était de plus en plus largement acceptée, mais elle n'avait pas encore été complètement institutionnalisée et le Comité d'examen et de contrôle de la gestion se pencherait sur la question. Des précisions sur le SIG figureraient dans le rapport de l'année suivante.

143. Sur la question des rapports entre le PNUD et l'UNOPS, le Directeur assistant a indiqué que le Conseil d'administration recevrait au cours de la session en cours un état actualisé de l'application des recommandations issues de l'évaluation. En réponse à une question sur les comités directeurs des projets, il a confirmé l'importance que l'UNOPS attachait à la question, donné quelques précisions sur la situation et proposé d'en fournir encore d'autres bilatéralement. En réponse à la question concernant les cas éventuels de malversation, il a indiqué qu'aucun n'avait été confirmé et que des renseignements supplémentaires sur le suivi des projets pouvaient être obtenus bilatéralement. En ce qui concerne les états financiers et les derniers renseignements sur le SIG, il a dit que le Directeur exécutif fournirait une information complémentaire sur ces points au moment du débat de la présente session sur le rapport annuel.

144. Le Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et de l'administration au FNUAP a remercié les délégations pour leurs intéressantes questions et observations. Il a rappelé que les principaux problèmes relevés dans le rapport avaient été débattus à la réunion mondiale du FNUAP, en mai. Il a affirmé que la décentralisation rendait encore plus nécessaires la transparence et les audits internes – mais que l'intensification des vérifications se heurtait au manque de moyens. Le FNUAP s'enorgueillissait du caractère indépendant du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, qui dépendait directement du Directeur exécutif. Pour ce qui est du respect des directives, il a fait observer que plusieurs des problèmes étaient communs au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF, ajoutant qu'il serait difficile d'être jugé irréprochable dans ce domaine. Il a trouvé qu'il fallait mettre les conclusions en perspective et se concentrer sur les problèmes les plus graves. Ayant analysé à fond les observations des vérificateurs, le FNUAP avait pu mettre le doigt sur les anomalies graves, et il s'en occupait actuellement. D'autre part, on discutait actuellement des moyens possibles d'intégrer encore davantage l'obligation de rendre des comptes dans l'appréciation des résultats des fonctionnaires. Le Directeur exécutif adjoint a noté qu'il présidait le Comité des politiques et de la planification et qu'il s'occuperait, par exemple, des nouvelles politiques et directives relatives aux projets de bâtiment dirigés par le FNUAP et au recours aux subventions et à la sous-traitance. Il a constaté qu'il restait à faire pour professionnaliser l'appui opérationnel et pour généraliser l'application du système de responsabilisation.

145. La responsable de l'évaluation (Bureau des services de contrôle interne) a remercié les délégations pour leurs questions et observations. Elle a indiqué que le FNUAP avait analysé en détail la nature des anomalies relevées dans le domaine du contrôle interne et prenait des mesures pour s'attaquer aux plus graves d'entre elles. Environ un tiers des anomalies concernaient les activités relatives aux programmes, et un autre tiers l'administration générale. Dans le premier cas, le champ des contrôles et des évaluations a été jugé inadéquat une fois sur quatre. Des problèmes ont aussi été relevés dans le domaine de l'exécution nationale, particulièrement en ce qui concerne le respect des normes de vérification, et pour ce qui est de la clôture

des projets dans des délais normaux. Sur le plan de l'administration générale, les principales insuffisances concernaient les stocks, le respect des textes réglementaires régissant les achats et la gestion des parcs de véhicules. On s'employait à renforcer les activités de suivi et d'évaluation, notamment en créant un réseau d'évaluation, en réexaminant les directives relatives aux programmes du FNUAP et en constituant un jeu d'outils de suivi et d'évaluation à l'intention des directeurs de programme. Quant à l'audit des projets exécutés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales, le FNUAP avait récemment aligné sa politique sur celle du PNUD : ces projets ne devaient être vérifiés qu'une fois pendant la durée de leur exécution. Comme il était indiqué dans le rapport (DP/FPA/2000/13), des progrès satisfaisants avaient été accomplis sur le plan de la clôture des projets terminés. Sur la question des avances en numéraire aux membres du personnel, la Responsable de l'évaluation a fait observer que ce mécanisme était indispensable dans les situations où les intéressés avaient difficilement accès à des services bancaires, par exemple dans les zones rurales de nombre de pays bénéficiaires de programmes. Elle a ajouté que le Fonds s'occupait du problème et qu'une circulaire avait récemment été envoyée du siège à tous les bureaux de pays pour leur donner instruction de n'accorder d'avances que dans des cas exceptionnels, avec l'accord, cas par cas, du Directeur de la Division des finances, de l'administration et des services d'information de gestion et dans le respect des procédures financières. À propos de la question relative aux avances en numéraire, elle a fait observer que le Fonds serait heureux de fournir l'information demandée bilatéralement. Elle a indiqué que des stages de formation étaient organisés dans toutes les régions pour le personnel des bureaux de pays sur les procédures relatives aux finances, aux achats et à l'administration. Il restait néanmoins à faire mieux respecter ces procédures, notamment par le biais de l'évaluation des prestations des fonctionnaires.

146. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur la vérification interne et les activités de contrôle du PNUD (DP/2000/21), du FNUAP (DP/FPA/2000/13) et de l'UNOPS (DP/2000/25/Add.1).

Débat consacré au PNUD

IX. Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats

Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999

147. L'Administrateur a présenté son rapport annuel pour 1999 (DP/2000/23). Examinant l'évolution, la rénovation et l'orientation du PNUD, il a indiqué que des mesures de grande portée avaient été prises au cours de l'année écoulée pour réorienter et recentrer les activités du PNUD. Le rapport annuel axé sur les résultats, qui figurait dans le document DP/2000/23/Add.1, avait montré que plus de 67 % des résultats obtenus concernaient désormais le renforcement des capacités. Le personnel était redéployé dans les bureaux extérieurs; la réduction de 25 % des effectifs au siège se poursuivait, et allait ainsi de pair avec le redéploiement. Depuis janvier 2000, le nombre des membres du personnel en poste à New York avait déjà été réduit de 6 %, la première réduction qui soit intervenue en plus de 10 ans. Il était prévu d'abaisser de plus de 10 % les dépenses administratives de base au cours de l'année à venir.

148. L'équipe dirigeante du PNUD avait été renouvelée par de nouvelles nominations, dont celle de Mme Rima Khalaf Hunaidi, ancien Premier Ministre adjoint de Jordanie, en tant qu'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes, et celle de M. Abdoulie Janneh, de la Gambie, en tant qu'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique. M. Pieter De Zwart, des Pays-Bas, avait été nommé Administrateur en chef de l'information et était la première personne à occuper ce poste. M. Gilbert Houngbo, du Togo, avait été nommé Directeur financier. Mme Nancy Birdsall, des États-Unis, ancien fonctionnaire de la Banque interaméricaine de développement, et actuellement associée aux travaux de la dotation Carnegie pour la paix internationale, assurait les fonctions de conseiller principal à temps partiel pour le *Rapport sur le développement humain*.

149. Une attention particulière était accordée à certains bureaux de pays, soit parce que les programmes concernant ces pays manquaient de dynamisme, soit parce que les besoins de développement des pays étaient si extrêmes qu'ils appelaient un effort particulier au niveau de l'appui à la gestion. On procédait actuellement à la définition des nouvelles structures des bureaux de pays pour les accorder à la vision générale articulée pour l'organisation. Le nombre des rapports des bureaux de pays destinés au siège avait déjà été réduit de moitié, passant de 100 à moins de 50 par an. Cinquante postes du Bureau des politiques de développement avaient été redéployés sur le terrain pour fournir un appui de politique générale aux bureaux de pays. Quarante-huit autres membres du personnel du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Montréal étaient redéployés au niveau des pays. Des propositions de restructuration des travaux du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement seraient présentées sous peu; elles viseraient à intégrer plus visiblement le Groupe dans l'ensemble des activités du PNUD, de manière que la coopération Sud-Sud occupe une place de plus en plus importante dans tous les programmes de pays. Le rôle du coordonnateur résident et, plus généralement, les relations avec la communauté des Nations Unies seraient continuellement précisés et renforcés. L'ouverture d'un site Web au travers duquel l'Administrateur communiquerait directement avec des représentants résidents était prévue.

150. La nouvelle vision articulée pour le PNUD englobait l'exécution d'une action de plaidoyer et la fourniture de conseils, le lancement d'initiatives pilotes et l'instauration de partenariats. Dans l'action de plaidoyer menée au niveau mondial dans le cadre du vaste débat sur les effets de la mondialisation, le PNUD s'appuyait sur son *Rapport sur le développement humain* et les rapports nationaux sur le développement humain. Un groupe d'appui aux rapports nationaux sur le développement humain, relié au Bureau des politiques de développement et au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* ainsi qu'aux bureaux de pays, avait été créé pour fournir un appui spécialisé et assurer par là la production de rapports nationaux de qualité. Les informations figurant dans le rapport annuel axé sur les résultats confirmaient nettement l'affirmation selon laquelle les pays où les programmes étaient exécutés faisaient largement appel aux conseils du PNUD en matière d'orientations générales. Il était donc très important que les capacités internes du PNUD soient elles-mêmes renforcées pour permettre à l'organisation de se concentrer sur les principes directeurs, les dispositions réglementaires et juridiques et le renforcement des capacités. L'instauration de partenariats avec les institutions spécialisées et d'autres organismes était d'importance cruciale. Le PNUD fournirait des conseils non seulement dans les secteurs relevant de son action, mais également

dans les domaines où il ne disposait pas de ses propres experts indépendants par l'intermédiaire des partenaires des Nations Unies à même d'offrir un tel appui. Les projets seraient introduits sur une base expérimentale avant d'être intégrés dans les politiques nationales.

151. Dans un premier temps, le PNUD avait noué des liens avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier par le biais des 100 équipes de pays des Nations Unies actuellement à l'oeuvre sur les bilans communs de pays. Soixante-quinze plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient en préparation et il était prévu de mettre en place 40 maisons des Nations Unies d'ici à la fin de 2000. Près de la moitié des coordonnateurs résidents étaient désormais sélectionnés à la suite d'un processus interinstitutions et s'étaient présentés à l'examen interinstitutions. Ces résultats avaient été obtenus dans le contexte de la réduction de 35 % des ressources allouées aux coordonnateurs résidents. L'adoption de nouveaux arrangements, tels que le transfert du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse à Nairobi, près des locaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement, s'inscrivait dans le droit-fil du renforcement prévu des partenariats. Les relations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international étaient d'une importance cruciale en raison du flux stratégique des ressources vers les partenaires participant à l'exécution des programmes dans les pays. Au niveau des pays, les partenariats pilotes articulés autour des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté concrétisaient les progrès réalisés. Les domaines dans lesquels le PNUD cesserait d'intervenir directement et ferait appel aux compétences spécialisées d'autres organismes concernaient la foresterie, la santé (à l'exception du VIH/sida), l'éducation, l'assainissement, les transports et les pêcheries. L'Administrateur a décrit les plans qu'il envisageait pour faire du PNUD le chef de file des organismes des Nations Unies s'occupant de développement, pour ce qui était de la technologie de l'information pour le développement. Il a également souligné l'importance de la coordination, ainsi que les possibilités d'économie qui résulteraient d'une stratégie et d'un mode d'exécution plus cohérents.

152. Décrivant son projet d'organiser une réunion de niveau ministériel sur le PNUD, l'Administrateur a souligné la nécessité de mobiliser un appui politique à l'égard à la fois du PNUD et du système de développement et de coopération des Nations Unies. Les réunions de ministres, telles que celles qui se déroulaient dans le cadre du Comité du développement de la Banque mondiale, pouvaient conférer de l'autorité aux délégués participant au Conseil d'administration. Si l'idée même d'organiser une telle réunion était née du fait que les contributions aux ressources de base n'avaient pas été à la hauteur de l'objectif, le but proprement dit de la réunion était de susciter la volonté politique nécessaire pour donner aux membres du Conseil la possibilité de trouver des solutions aux défis qui se posaient à l'organisation. Le système des Nations Unies représentait une autre vision de la mondialisation, animée par les institutions de Bretton Woods, dans laquelle tous étaient largement et également représentés, et offrait de nouvelles options au niveau des pays. Le PNUD s'attachait à promouvoir les priorités des pays en développement et à encourager la fourniture des meilleurs appuis et conseils de toutes sources pour répondre aux besoins de développement de ces pays.

153. De toute évidence, les préoccupations concernant les ressources financières étaient omniprésentes. La question avant tout était de savoir s'il serait possible de financer le changement au PNUD, à un moment où le pouvoir d'approuver l'allocation des ressources supplémentaires à 30 pays avait été suspendu parce que

les contributions avaient été inférieures aux engagements. Ces pays ne pouvaient introduire aucune des initiatives de réforme de programmes en raison de l'épuisement des crédits. La situation financière était telle que les engagements que l'Administrateur avait pris en matière de formation, de recrutement de nouveaux membres du personnel et de détachement dans les pays risquaient d'en être compromis. L'universalité du PNUD était elle-même menacée.

154. S'attachant aux points forts du PNUD pour l'avenir, l'Administrateur a évoqué le rôle envisagé de l'organisation en matière de mobilisation, sa présence de par le monde, le rôle essentiel qu'elle jouait dans la coordination et les partenariats, ses interventions après les conflits et avant la reconstruction et son rôle en matière de technologie de l'information pour le développement. Le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 avait montré que le problème de la répartition entre les ressources de base et les autres ressources ne se posait pas tellement au niveau des sous-secteurs. Il était plutôt d'ordre géographique dans la mesure où, pour la période 2000-2003, près de 60 % des ressources autres que les ressources de base étaient dirigés vers des pays à revenu intermédiaire, une proportion importante étant allouée à des fonds d'affectation spéciale devant permettre de faire face aux situations d'urgence. Il était donc toujours essentiel que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires plus forte s'il voulait maintenir son caractère universel.

155. Pour conclure, l'Administrateur a insisté sur la nécessité de démontrer aux ministres que le PNUD était plus indispensable que jamais. À l'heure du changement mondial, en particulier, il était crucial de souligner que le PNUD occupait une position plus centrale que jamais du fait de la confiance qu'il inspirait et de sa présence dans les pays, en ce qui concernait non seulement les modifications de plan touchant les programmes de pays mais la viabilité des Nations Unies elle-même. À l'avenir, il fallait que la mission stratégique des Nations Unies porte sur le développement et la lutte contre la pauvreté, comme le Secrétaire général l'avait souligné dans son Rapport du Millénaire.

156. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport annuel de l'Administrateur pour 1999 (DP/2000/23). Elles ont souligné la grande amélioration de la qualité et de contenu du rapport par rapport aux années précédentes, de même que sa vaste portée et son caractère analytique. Le rapport mettait en relief les importants progrès réalisés par le PNUD au cours de l'année précédente dans de nombreux domaines. Un certain nombre d'orateurs ont fait ressortir la nécessité de disposer d'une version plus universelle du rapport annuel de manière à renforcer la visibilité de l'organisation.

157. Le Ministre des affaires étrangères du Niger a exprimé l'appréciation de son gouvernement pour la coopération prêtée par les Nations Unies à son pays, notamment au travers du PNUD. L'assistance avait porté sur l'élimination de la pauvreté, la promotion du secteur privé, la gouvernance, y compris un appui en matière électorale, l'élaboration d'une note de stratégie de pays et l'environnement. Une unité d'exécution nationale avait été créée au sein du Ministère de la planification en 1999. Toutefois, le programme avait pâti de la situation financière difficile dans laquelle se trouvait le PNUD. Le Ministre a souligné l'importance du mécanisme de la table ronde, la nécessité de mettre au point de nouvelles technologies pour le développement, l'avantage comparatif que représentait pour le PNUD son caractère universel et la nécessité pour le PNUD de continuer de s'adapter au changement mondial.

158. De nombreux représentants ont accueilli avec satisfaction la proposition formulée par l'Administrateur d'organiser une réunion de niveau ministériel sur le PNUD en septembre 2000. La réunion pourrait traiter de toute une gamme de thèmes importants touchant le rôle du PNUD dans les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, et il était essentiel qu'elle soit bien préparée. Un orateur a suggéré que la réunion ait lieu tous les ans et un autre a demandé instamment que la société civile y participe.

159. Les délégations ont toutes, pour ainsi dire, souligné combien il était important que le PNUD retrouve une base de ressources ordinaires forte et stable, certains orateurs indiquant qu'il fallait relier la réforme au PNUD et le processus du plan de financement pluriannuel/rapport annuel axé sur les résultats, comme le Conseil d'administration en avait eu l'intention lorsqu'il avait approuvé une stratégie de financement pour le PNUD. Il était décevant de constater que les ressources escomptées du fait de l'adoption du plan de financement pluriannuel ne s'étaient pas concrétisées. Un orateur a fait valoir que le rapport annuel axé sur les résultats devrait être examiné en même temps que les annonces de contributions. Plusieurs orateurs ont fait état de l'augmentation de leurs contributions au financement de base du PNUD en 2000, mesure qui témoignait de leur attitude très positive à l'égard de l'orientation du PNUD. Une délégation a demandé que le rapport annuel pour l'année suivante comporte des informations sur la participation du PNUD à la conférence sur le financement pour le développement. Selon une délégation, il fallait s'efforcer d'accorder une plus grande attention aux programmes financés à l'aide de ressources autres que les ressources de base. Cela dit, la déclaration de l'Administrateur était pleinement satisfaisante en ce qui concernait les principes qu'il avait exprimés concernant les ressources autres que les ressources de base. Un orateur a souligné l'importance de la participation aux coûts pour le programme de son pays.

160. Les orateurs ont exprimé leur appui aux réformes introduites par l'Administrateur et l'ont encouragé à poursuivre dans la voie qu'il avait exposée dans ses plans d'action pour la période 2000-2003. Les mesures prises par le PNUD pour redéployer le personnel sur le terrain et pour appliquer des techniques de gestion avisées, notamment en créant une culture unifiée de l'organisation, ont été louées. Il était espéré que le PNUD, en sa qualité de chef de file au sein de la communauté du développement des Nations Unies, jouerait un rôle de premier plan dans l'établissement de liens de coopération efficaces pour le développement. Les délégations ont souligné le rôle central que jouait le PNUD d'une part en coordonnant les activités de développement au niveau des pays par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'autre en fournissant des conseils aux gouvernements en matière de gouvernance sociale, politique et économique. Plusieurs délégations ont souligné que le PNUD devait maintenir son caractère universel et neutre et donc respecter la prise en charge des programmes par les pays.

161. Selon une délégation, vu les défis qui se posaient en matière de gestion, et compte tenu de la restructuration générale du siège du PNUD, il fallait revoir les fonctions du Bureau des ressources humaines, tout en veillant à maintenir les capacités appropriées au niveau des pays de manière que le PNUD puisse renforcer son rôle de conseiller stratégique.

162. De nombreux délégués ont noté avec satisfaction le recentrage des programmes du PNUD et ont exprimé leur appui à l'intervention du PNUD en amont, plu-

sieurs représentants, toutefois, soulignant combien il était important de faire face à la diversité des besoins des programmes de pays. Selon un orateur, les activités en aval représentaient le domaine traditionnel d'activité du PNUD, dont les programmes de pays avaient nettement bénéficié. Plusieurs orateurs se sont félicités du rôle accru que le PNUD pouvait jouer en matière de technologies de l'information pour le développement et ont encouragé l'organisation à participer pleinement aux délibérations sur les technologies de l'information lors de la session de fond du Conseil économique et social de 2000. Les orateurs ont rappelé que le Conseil d'administration n'avait pas encore examiné à fond le rôle que devait jouer le PNUD dans les situations spéciales en matière de développement. Certaines délégations ont toutefois reconnu le rôle constructeur que pouvait jouer le PNUD en établissant un lien entre les situations d'urgence et le développement et dans la prévention des conflits, notamment en Afrique. Plusieurs délégations ont évoqué la contribution que le PNUD avait apportée à leurs pays par le biais de ses programmes. De nombreux orateurs se sont félicités de la déclaration faite par l'Administrateur selon laquelle le PNUD éliminerait les interventions directes dans certains domaines du programme, plusieurs d'entre eux se préoccupant toutefois d'un éventuel affaiblissement de l'appui du PNUD en matière d'éducation, de vaccinations des enfants et de lutte contre la désertification. Une délégation a demandé des précisions sur les effets de la décentralisation sur le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

163. Certaines délégations ont noté avec inquiétude, au paragraphe 2 du document DP/2000/23, la référence selon laquelle les pays, en particulier ceux en développement, devaient se repositionner pour faire face aux changements, sous peine de se trouver marginalisés. Ils estimaient, qu'à cet égard, il fallait créer les conditions qui aideraient les pays en développement à faire face au changement mondial.

164. De nombreux orateurs ont reconnu que la mise en oeuvre d'une gestion axée sur les résultats pouvait prendre des années. Certaines délégations ont fait remarquer qu'il ne fallait pas attendre les résultats pour aller de l'avant et d'autres que les résultats ne pouvaient pas tous être quantifiés. Selon une délégation, il était important de tenir compte de la charge de travail supplémentaire à laquelle devraient faire face les bureaux de pays pour réaliser les objectifs fixés et pour donner suite aux nouvelles instructions et demandes découlant des décisions adoptées par le Conseil d'administration.

165. Tout en se félicitant des précisions détaillées fournies en matière de partenariats, plusieurs orateurs ont fait valoir la nécessité de recueillir davantage d'informations sur les relations du PNUD avec les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods. Plusieurs orateurs ont exprimé leur inquiétude au sujet de la référence, au paragraphe 59 du document DP/2000/23, selon laquelle il n'existait plus de « frontières naturelles » entre la Banque mondiale et le PNUD. Le nouveau renforcement des relations entre le PNUD, les organisations de la société civile et le secteur privé a été encouragé par de nombreux représentants encore que certains d'entre eux aient demandé instamment que l'on tienne des consultations avec les gouvernements d'accueil à cet égard. Un orateur a souligné l'importance de la coopération entre le PNUD et les organisations s'occupant de commerce telles que l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, il serait utile que le PNUD joue un rôle plus actif au sein du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés, introduit en 1996.

166. S'agissant de la mobilisation, de nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction du *Rapport sur le développement humain* du PNUD et des rapports nationaux sur le développement humain, et ont demandé des précisions sur le *Journal of Human Development*. De nombreux orateurs ont constaté avec plaisir que le PNUD mettait davantage à profit des capacités de l'Internet, par le biais notamment de son initiative <Netaid.org>.

167. Plusieurs orateurs ont évoqué le rôle élargi que le Conseil d'administration serait appelé à jouer dans la réforme du PNUD. Une délégation a demandé instamment que, dans ses décisions, le Conseil évite la microgestion. Un orateur a déclaré que le rôle du Conseil était désormais mieux défini et que les débats y étaient devenus plus vifs.

Réponse de l'Administrateur

168. L'Administrateur a remercié les délégations de leur chaleureux appui au rapport annuel et s'est félicité qu'elles se soient déclarées fermement en faveur de la tenue d'une réunion ministérielle. Celle-ci ne serait pas une réunion d'appel de fonds mais une démarche visant à renforcer la volonté politique à l'égard du PNUD. Cet appui, espérait-on, se traduirait par de nombreuses nouvelles formes de soutien qui permettraient au PNUD de réunir les ressources suffisantes pour mener à bien les missions spécifiées. Il a informé le Conseil que, dernièrement, le PNUD avait prélevé davantage de fonds sur sa réserve opérationnelle qu'il ne l'avait fait depuis 1975. Heureusement, la contribution d'un donateur important lui avait permis de stabiliser son financement. Il ne fallait toutefois pas se faire d'illusions : la stratégie du PNUD devait cadrer avec les ressources qu'appelaient la mise en oeuvre, d'où la nécessité de mobiliser un appui politique.

169. Si la participation aux coûts avait donné de bons résultats dans certaines régions, il ne fallait pas perdre de vue qu'elle recouvrait en fait la pénurie des ressources consacrées à l'Afrique. Le PNUD s'efforçait d'accroître le montant des ressources destinées à la région africaine, non de réduire la part des autres régions. Renforcer les ressources complémentaires à l'aide d'une base de ressources ordinaires qui, elle-même, allait en s'affaiblissant, avait conduit à des distorsions, notamment dans la gestion du personnel. Il existait un schéma détaillé de la manière dont on envisageait la mise en oeuvre de la réduction de 25 % du personnel au siège. Il espérait que, à l'occasion notamment du redéploiement dans les pays, la réforme ouvrirait de nouvelles possibilités au personnel dont on veillerait particulièrement à assurer sa qualité.

170. L'Administrateur a indiqué que les programmes du PNUD en matière de gouvernance étaient fondés sur les besoins des programmes de pays. Les nouveaux domaines tels que les techniques de l'information au service du développement offraient des perspectives intéressantes à l'organisation. Le rôle que pouvait jouer le PNUD dans la coordination avec les autres organisations avait fait l'objet de débats. L'Administrateur a fait référence à cet égard à la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Union internationale des communications et le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes sur le rôle des femmes dans les techniques de l'information. Le PNUD appuierait l'initiative parrainée par la Banque mondiale, le Portail mondial, vaste répertoire des activités de développement. En ce qui concernait la coopération Sud-Sud, son objectif était de veiller à ce que le PNUD puisse renforcer sa fonction dans ce domaine en constituant des capacités au

niveau des pays. L'Administrateur a précisé que le PNUD, dans l'aide humanitaire, n'intervenait qu'après l'assistance et avant la reconstruction à long terme.

171. L'Administrateur a informé le Conseil qu'un certain nombre d'activités étaient en cours pour assurer le développement d'une nouvelle relation avec les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement et de discussions bilatérales. Pour mieux répondre aux besoins des pays d'Afrique en matière de désertification, le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse serait implanté à Nairobi, près des locaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

172. En réponse aux autres questions soulevées, l'Administrateur a relevé que le PNUD ne réduirait pas prématurément son appui à l'Institut international de recherche sur les vaccins. L'éducation en tant que domaine d'activité ne serait pas abandonnée, en ce sens que le PNUD continuerait à oeuvrer pour la réforme de l'administration publique et à mener une action de sensibilisation. Il a informé le Conseil qu'il présiderait une réunion devant se tenir en juillet 2000 pour examiner la refonte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés comme suite à l'évaluation qui avait été faite de cette initiative. En Afrique, 25 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement seraient achevés d'ici à la fin de 2000; pour chaque pays de la région, le processus d'établissement d'un cadre de coopération de pays et d'un plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement serait en cours. Le Comité PNUD/organisations de la société civile avait un rôle consultatif et ne disposait d'aucun pouvoir d'exécution. Il a remercié les représentants qui avaient donné des exemples de la contribution positive apportée par les programmes du PNUD à leurs pays.

Aperçu du rapport annuel axé sur les résultats

173. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 (DP/2000/23/Add.1 et DP/2000/CRP.10). Il a noté que la gestion axée sur les résultats était le principe d'organisation autour duquel le PNUD était en train de revoir son action. Au nombre des cadres axés sur les résultats figuraient le cadre de résultats stratégiques du plan de financement pluriannuel et les plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. Il était rendu compte des activités par le biais du rapport annuel axé sur les résultats. Le PNUD s'attachait à quantifier les progrès accomplis et à mesurer l'impact de ses activités, facteurs auxquels les acteurs concernés accordaient beaucoup d'importance. Les objectifs et sous-objectifs du cadre de résultats stratégiques tenaient compte des engagements pris par la communauté internationale et de l'avantage comparatif offert par le PNUD. Le rapport annuel axé sur les résultats reposait sur plusieurs grands principes : intégrer les réalisations, investir dans les partenariats, gérer en vue de résultats au lieu de se borner à mesurer les résultats obtenus, opter pour des interventions légères, concilier les approches du sommet vers la base et de la base vers le sommet et employer le mécanisme du plan de financement pluriannuel pour assurer un volume accru et prévisible de ressources de base.

174. Le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 était le premier document offrant une vision complète et intégrée des réalisations du PNUD. Il faisait le bilan général des résultats obtenus au regard des six objectifs fixés et donnait une analyse plus détaillée pour trois sous-objectifs (voir plus loin). Les résultats à l'actif du

PNUD dans ces domaines étaient évalués en fonction des résultats escomptés énoncés dans le plan de financement pluriannuel. L'analyse débouchait sur les conclusions générales suivantes : a) on dénombrait beaucoup d'interventions localisées, mais peu d'entre elles avaient été rehaussées au rang de macro-interventions ou rattachées aux plans directeurs; b) le PNUD encourageait manifestement les partenariats entre la société civile et les secteurs public et privé; c) 50 % de la catégorie relative à la gouvernance concernait le renforcement de l'efficacité du secteur public, domaine d'intervention traditionnel du PNUD; d) les réseaux de communication du savoir n'occupaient pas une place de premier plan dans les objectifs, sauf pour ce qui avait trait à la parité entre les sexes et; e) on constatait une nette orientation en faveur de domaines nouveaux ou délicats, comme le renforcement de la démocratie et la transparence. Le rapport énonçait aussi les éléments marquants concernant la parité entre les sexes et les situations spéciales en matière de développement.

175. Le Directeur a donné plus de précisions sur les principaux problèmes évoqués par le rapport annuel axé sur les résultats et les conclusions auxquelles il aboutissait, s'agissant notamment des liens entre amont et aval, où il était confirmé que le PNUD déplaçait son action vers l'amont et obtenait généralement de bons résultats à ce niveau. Toutefois, bon nombre des résultats obtenus par le PNUD correspondaient à des activités déployées en aval, lesquelles étaient deux fois plus nombreuses que les activités en amont dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Le rapport annuel axé sur les résultats avait fait plusieurs autres constatations : il fallait une corrélation plus étroite entre les travaux de synthèse du PNUD et ses interventions directes; les principes du développement humain durable devaient trouver un prolongement concret et on ne pouvait envisager de dialogue de fond sans sources de financement suffisantes. Pour ce qui était de l'orientation des activités, il avait été établi que les sept principaux sous-objectifs absorbaient 90 % du montant total des ressources. En effet, au total, 32 % des dépenses étaient consacrées à l'élimination de la pauvreté et 52 % aux questions relatives à la gouvernance, ces deux chapitres absorbant respectivement 40 % et 38 % des dépenses consacrées aux activités de base. En règle générale, les projets financés au moyen de ressources de base et ceux financés au moyen d'autres ressources avaient été classés au même niveau. Au vu des résultats obtenus, le PNUD devait examiner les points d'impact de ses interventions et s'assurer que ses prestations s'alignent plus rigoureusement sur son mandat en matière de développement humain durable. L'analyse fournie par le rapport annuel axé sur les résultats offrait des principes concrets sur la base desquels le PNUD pouvait renforcer son avantage comparatif et les moyens nécessaires à ses prestations de services. De nouvelles perspectives s'offraient au PNUD qui pourrait notamment utiliser le rapport annuel axé sur les résultats et le Plan de financement pluriannuel pour améliorer ses prestations tout en renforçant son rôle par des orientations plus stratégiques et de démontrer la valeur incomparable que peut avoir une organisation multilatérale.

Observations générales sur le rapport annuel axé sur les résultats

176. Les délégations ont félicité le PNUD pour son premier rapport annuel axé sur les résultats, en soulignant que l'organisation avait su opérer de véritables changements grâce à sa volonté d'appliquer un mode de gestion axé sur les résultats et qu'elle avait établi le rapport dans des délais serrés en faisant un effort de transparence, donnant ainsi l'exemple aux autres organisations. Le PNUD avait pris la tête

du processus de réforme du système des Nations Unies. Cet exercice constituait un grand pas en vue de la réalisation de l'objectif global de réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 et d'amélioration générale des conditions de vie des populations des pays bénéficiaires des programmes. Le rapport annuel axé sur les résultats faisait un précieux bilan des accomplissements du PNUD. Il était indispensable que les enseignements tirés du rapport annuel soient mis à profit par tous les acteurs concernés. Les orateurs se sont félicités du vaste processus de consultation mis en oeuvre et ont manifesté l'espoir qu'il se poursuive pour les rapports suivants.

177. Tout en se félicitant de la qualité générale du rapport annuel axé sur les résultats, certaines délégations ont noté qu'il y avait encore du travail à faire et ont espéré que des améliorations soient apportées à la méthodologie suivie, compte tenu en particulier des difficultés liées à l'agrégation des données aux niveaux national, régional et mondial. Il fallait absolument établir des indicateurs de résultats fiables et comparables, assortis éventuellement d'indicateurs de situation à l'échelle mondiale et nationale. Il fallait aussi prendre en compte la conjoncture propre à chaque pays. En outre, les activités de formation, de suivi et d'appui contribuaient pour beaucoup à l'application intégrale de la gestion axée sur les résultats. Il fallait s'abstenir de toute subjectivité lors de l'établissement des rapports et veiller à suivre l'impact des activités tout en examinant les causes du succès ou de l'échec. Un orateur a souligné qu'il était difficile d'attribuer les résultats obtenus en raison des partenariats forgés par le PNUD et de son rôle de coordination à l'échelle des pays.

178. Une délégation a proposé de faire figurer les résultats non escomptés dans les futurs rapports annuels axés sur les résultats. Il faudrait faire un bilan plus complet des résultats obtenus en matière de parité entre les sexes et de partenariats. Une délégation a noté que le fait que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) opère en qualité d'agent d'exécution du PNUD pour tout ce qui avait trait à la problématique hommes-femmes ne signifiait pas que le PNUD doive relâcher son attention dans ce domaine. On a pris acte des améliorations apportées au cadre de résultats stratégiques. Un orateur a déclaré que le PNUD devait prendre part à des plans d'action sectoriels. Une autre délégation, s'exprimant au nom de deux autres, a souligné la nécessité de tirer des conclusions plus concrètes dans les prochains rapports annuels axés sur les résultats et d'établir des liens plus nets avec le processus du plan de financement pluriannuel. Une délégation a demandé si le rapport annuel de l'Administrateur et le rapport annuel axé sur les résultats pouvaient être réunis en un seul document afin de réduire le volume de documentation soumis au Conseil.

179. Plusieurs orateurs ont noté qu'il pouvait être difficile de mesurer les progrès accomplis en vue des réalisations escomptées car une certaine imprécision régnait autour des catégories. Un orateur a souligné que les réalisations pouvaient mettre du temps à se manifester. Par ailleurs, les informations fournies n'étaient pas toujours suffisantes, le PNUD étant parfois trop modeste dans la description des résultats. Il pourrait aussi être utile de préciser la terminologie utilisée eu égard aux réalisations. Un complément d'information a été demandé sur la part prise par le Bureau d'évaluation dans l'établissement du rapport. Certaines délégations ont posé des questions concernant l'agrégation des résultats, et l'une d'entre elles a proposé que cette opération se fasse à l'échelle régionale. Une autre délégation a proposé que les rapports futurs répartissent les résultats en deux grandes catégories, une catégorie pour les activités qui avaient plutôt bien réussi, et une autre pour celles dont les résultats étaient moins bons. Certaines délégations ont fait observer que l'on devait

attendre du PNUD un taux de réussite raisonnable, en tenant compte du volume de ressources fourni aux pays.

180. Des orateurs se sont déclarés déçus par le fait que le PNUD n'avait pas bénéficié d'un surcroît de ressources au moment même où il mettait en oeuvre son plan de financement pluriannuel. Tous les pays étaient invités à donner suite à la décision 98/23 du Conseil d'administration.

181. Deux délégations ont fait des observations au sujet du document DP/2000/CRP.10, se félicitant des progrès réalisés par les fonds et programmes associés du PNUD pour ce qui était de l'application de la gestion axée sur les résultats. Un orateur a noté qu'UNIFEM avait déjà opté pour cette modalité de gestion. Il faudrait en revanche poursuivre l'effort en ce qui concernait les indicateurs et la formation. Les participants se sont félicités de l'élaboration du projet de cadre de résultats stratégiques pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) qu'ils ont approuvé car il était conforme au rapport annuel axé sur les résultats du PNUD. Un autre orateur a appuyé l'idée tendant à ce que les résultats obtenus collectivement par les fonds et programmes associés soient davantage mis en évidence. Une délégation a demandé que le prochain rapport annuel axé sur les résultats décrive de manière plus détaillée les activités des fonds associés du PNUD (UNIFEM, FENU et Volontaires des Nations Unies).

182. Un orateur a souligné la nécessité de faire preuve de plus d'objectivité, par exemple en associant au processus d'autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement et des experts issus d'organisations bilatérales. À cet égard, une autre délégation a proposé de mettre son expérience au service du PNUD.

183. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a souligné ses principaux domaines de collaboration avec le PNUD concernant les situations spéciales en matière de développement.

Objectif 1 : Environnement propice au développement humain; sous-objectif 2 : renforcement de la capacité de gouvernance des institutions clefs

184. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a présenté le sous-objectif 2 de l'objectif 1. Il a noté que c'était dans ce domaine que les bureaux de pays demandaient le plus d'interventions, et que les activités y afférentes recevaient 38 % des ressources de base et 57 % des autres ressources. C'était également pour ce secteur que l'on disposait le plus d'informations, puisque 30 % de toutes les réalisations signalées s'y rattachaient. Le PNUD y enregistrait des résultats très satisfaisants, quoique variables d'une région à l'autre. Les principaux volets de ce secteur d'activité étaient l'appui aux élections, aux organes législatifs, à la réforme de la justice et aux droits de l'homme. L'Administrateur assistant a souligné que le rapport annuel axé sur les résultats contenait une foule de données et d'analyses. La difficulté consistait à exploiter le mieux possible les informations fournies dans le rapport au profit d'une meilleure gestion. Il fallait consacrer plus d'efforts à la gestion des connaissances, adapter les compétences spécialisées acquises à ce jour à l'évolution de la demande, recenser les possibilités de partenariats plus étroits et mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté dans les secteurs relatifs à la gouvernance et à la parité entre les sexes.

185. Les délégations ont reconnu que les résultats énoncés au titre du sous-objectif 2 de l'objectif 1 correspondaient à des secteurs névralgiques. Elles se sont

inquiétées de ce que les travaux en faveur de l'élimination de la pauvreté, qui étaient au centre de l'action du PNUD, ne s'articulent pas plus étroitement avec les programmes en faveur de la bonne gouvernance. Il fallait aussi davantage souligner les corrélations entre la pauvreté et la problématique hommes-femmes, une délégation proposant même que les budgets publics soient analysés par sexe. Un orateur a noté que les résultats d'UNIFEM devaient être mieux incorporés au rapport annuel dans la mesure où le Fonds était le principal agent du PNUD dans ce secteur.

186. Une délégation a estimé que les interventions du PNUD dans les domaines de la réforme politique, économique et sociale avaient un impact réel sur l'élimination de la pauvreté dans la mesure où elles créaient un cadre favorable à l'émancipation économique des pauvres et au respect des droits que leur conférait la loi. Il ne fallait pas sous-estimer les effets accablants de la pauvreté sur les populations. Il était parfois difficile d'établir dans quelle mesure le PNUD contribuait aux politiques élaborées car la genèse des évolutions n'était pas toujours évidente. Plusieurs délégations ont proposé que le PNUD formule une stratégie générale en matière de gouvernance afin de concentrer ses efforts dans les domaines où il possédait un avantage comparatif. Par exemple, le PNUD pourrait s'efforcer d'établir des liens plus étroits entre les initiatives relatives à la bonne gouvernance et à la consolidation de la paix. Il fallait tirer des enseignements clairs et précis et en faire profiter les autres partenaires. Un orateur a demandé que l'on définisse plus nettement les thèmes retenus dans la partie du rapport relative à la gouvernance et a demandé si l'on s'était mis d'accord sur une définition générale de cette notion. Une autre délégation a souligné l'importance qu'il y avait à assurer les garanties juridiques propres à stimuler les investissements étrangers directs dans les pays bénéficiaires des programmes. Un autre orateur a fait observer que le PNUD n'avait pas intérêt à rendre compte de toutes les activités qu'il menait dans le domaine du renforcement des institutions car c'était un sujet très délicat. Un intervenant a remarqué que certes, les données nationales publiées sur le développement humain pouvaient être utiles, mais qu'elles ne constituaient pas le principal facteur d'évolution des politiques.

187. Certains orateurs ont proposé que le PNUD s'entoure d'un nombre croissant de collaborateurs dans le domaine de l'assistance électorale, notamment au sein de la société civile. Une délégation a posé une question au sujet de l'écart qui pouvait exister entre les conclusions du rapport annuel axé sur les résultats et celle d'une évaluation conjointe réalisée peu de temps auparavant en collaboration avec le Gouvernement allemand sur le thème de la décentralisation. L'orateur a également demandé si l'appui que le PNUD offrait dans le domaine de la décentralisation avait un lien manifeste avec les objectifs d'élimination de la pauvreté. Une délégation a demandé quels étaient les rôles respectifs du PNUD et de la Banque mondiale en matière de décentralisation. On a également demandé comment le sous-objectif s'articulait avec l'appui offert aux pays bénéficiaires des programmes au regard de la mondialisation.

188. Plusieurs orateurs ont manifesté leur soutien aux travaux déployés par le PNUD dans le domaine des droits de l'homme, notamment en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). On espérait que ces travaux pourraient être élargis à toutes les régions où intervenait le PNUD. Les progrès réalisés dans ce domaine étaient considérables si l'on tenait compte du fait que le PNUD s'y intéressait depuis peu. Cela prouvait la confiance qui existait entre l'organisation et les pays bénéficiaires des programmes. Des délégations ont proposé que l'on tire des leçons plus précises de cet exercice. Une délégation a déclaré qu'à

terme, le PNUD devrait intégrer les activités relatives à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme, puisque les deux thèmes étaient manifestement imbriqués. Tous les programmes du PNUD devraient donner une place plus nette aux droits de l'homme. Une autre délégation a souligné qu'aider les pauvres à défendre leurs droits était un excellent moyen de les impliquer davantage. Des intervenants se sont félicités des efforts déployés pour joindre des populations isolées parfois analphabètes par le biais des médias.

189. Une délégation a estimé que la catégorie relative à la bonne gouvernance était pléthorique car trop d'activités y étaient rattachées. Son gouvernement avait exprimé l'idée que le PNUD devait continuer à faire preuve de souplesse, en axant ses travaux sur le développement et en répondant aux besoins des pays bénéficiaires des programmes.

190. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a répondu que les questions de méthodologie étaient au coeur même de la concertation sur le rapport annuel axé sur les résultats et qu'on les examinerait de manière plus approfondie lors de la séance officielle prévue à cet effet dans le courant de la session. On ne s'était pas borné à faire de l'auto-évaluation, puisqu'il avait été tenu compte d'indicateurs par définition plus objectifs et de bilans effectués par les bureaux de pays et par une équipe en poste au siège. On pourrait améliorer la méthode en affinant les instruments retenus et en simplifiant les indicateurs. Le PNUD se félicitait de sa collaboration avec les organisations bilatérales et multilatérales et les experts en matière de méthodologie. Il s'agissait fondamentalement d'appliquer la méthode axée sur les résultats à toute la gestion quotidienne du PNUD et de tenir compte des résultats du rapport annuel au moment de prendre des décisions stratégiques. Ce type de gestion supposait la création de partenariats en vue de résultats. À cet égard, il était fort utile que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF aient également adopté des plans de financement pluriannuels. En réponse à la question posée, l'Administrateur assistant a noté que le document DP/2000/CRP.10 constituait une première étape vers l'harmonisation des approches adoptées par les fonds associés du PNUD et, partant, vers la mise en place de la gestion axée sur les résultats dans tous ces organismes. Pour ce qui était des travaux menés par le PNUD dans des secteurs névralgiques, l'Administrateur assistant a noté que le PNUD n'avait pas le monopole de l'action dans le domaine de la gouvernance ou dans d'autres domaines. Les gouvernements des pays bénéficiaires devaient évaluer l'avantage comparatif du PNUD au cas par cas. Il a noté que pour faire face au manque de ressources, le PNUD avait été contraint de réduire une grande partie de ses programmes, notamment ceux relatifs à la gouvernance. En réponse à la question posée, l'Administrateur assistant a confirmé que tous les programmes et projets du PNUD étaient signés par le Gouvernement.

191. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a déclaré qu'en règle générale, le PNUD n'avait pas encore établi de liens entre l'élimination de la pauvreté et la gouvernance à l'échelle des pays. Il faudrait renforcer l'action entreprise et procéder aux analyses nécessaires, notamment en faisant en sorte que les programmes contribuent à la lutte contre la pauvreté, comme l'Initiative 20/20. La décentralisation constituait un autre domaine où des corrélations existaient entre élimination de la pauvreté et gouvernance. L'Administratrice assistante a noté qu'il fallait analyser de plus près les budgets locaux. Entre autres initiatives utiles, il conviendrait de diffuser les données auprès d'un plus large public et de renforcer les réseaux de communication du savoir par l'échange de prati-

ques. Elle a noté que l'analyse du rapport annuel axé sur les résultats avait été utilisée pour planifier la décentralisation des experts politiques du siège vers le terrain. Elle a déclaré que la plupart des activités en matière de droits de l'homme étaient de facture récente et ne figuraient donc pas dans le rapport annuel pour 1999. Des ateliers régionaux avaient permis d'inciter les pays à entreprendre davantage d'activités en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, notamment le HCR.

192. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les délégations de lui avoir offert leur aide au sujet de la méthode à suivre pour le rapport annuel axé sur les résultats. En participant à ce processus, le Bureau de l'évaluation a donné une valeur réelle à la fonction d'évaluation au PNUD, notamment en publiant des résultats plus systématiques. Il importait en particulier de trouver les moyens de quantifier les interventions légères. La pratique des évaluations conjointes, comme celle réalisée en collaboration avec le Gouvernement allemand au sujet de la décentralisation, résultait de l'importance privilégiée accordée désormais aux partenariats. Cette évaluation conjointe avait confirmé les conclusions du rapport annuel axé sur les résultats, qui soulignait la nécessité d'une corrélation plus étroite entre l'élimination de la pauvreté et la décentralisation.

193. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a déclaré que l'on avait effectué une analyse régionale des programmes en Afrique, illustrant ainsi l'appui que le PNUD apportait aux principales institutions publiques et aux élections sur ce continent. Le PNUD participait à des programmes de formation des électeurs aux questions de gouvernance, dont un des volets était consacré à la question fondamentale de la parité hommes-femmes. S'agissant de la décentralisation, le PNUD s'employait activement au renforcement des capacités, 29 des 44 pays d'Afrique subsaharienne ayant signalé qu'ils avaient consacré un volet de leurs activités à ce thème.

Objectif 2 : Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables : Sous-objectif 1 : Promouvoir un développement axé sur la lutte contre la pauvreté et diminuer la vulnérabilité

194. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le sous-objectif 1 de l'objectif 2 en déclarant que l'objectif de l'élimination de la pauvreté avait reçu la part la plus importante des ressources de base (40 %). Par rapport à l'ensemble des ressources, cet objectif venait au deuxième rang (avec 32 %) derrière celui consistant à créer un environnement propice. Cet ordre de priorité était confirmé par les très nombreux rapports reçus par les bureaux de pays. Les progrès, dans l'ensemble satisfaisants, qui avaient été faits variaient selon les régions, l'Asie et le Pacifique venant en tête avec 74 %. La nature de ces progrès était elle aussi variable. D'après le rapport sur les résultats, le PNUD était surtout intervenu lors des étapes les plus avancées de l'élaboration et de l'exécution des plans de lutte contre la pauvreté, plutôt que dans la sensibilisation et avait apporté un certain soutien à l'établissement des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Les initiatives qu'il avait prises pour aider les pays à axer davantage leurs cadres politiques macroéconomiques sur les pauvres semblaient toutefois avoir peu progressé sauf dans la région de l'Amérique latine. L'Initiative 20/20 avait donné des résultats assez limités ce qui montrait qu'il fallait intensifier les efforts de sensibilisation en vue de la réorientation des budgets nationaux et fournir la preuve qu'une telle réorientation s'était bien produite. La surveillance du phénomène de la pauvreté humaine et de la pauvreté monétaire venait au deuxième rang pour l'appui reçu, avec 34 pays qui déclaraient

dans leurs rapports qu'un des objectifs de la planification nationale contre la pauvreté était d'améliorer les données concernant ce phénomène. La pauvreté humaine devait recevoir une plus grande attention notamment en vue de la mise au point de méthodes permettant de l'évaluer.

195. Une délégation a insisté sur l'importance du *Rapport mondial sur le développement humain* et des rapports nationaux sur le même sujet pour la promotion des plans de lutte contre la pauvreté. La plupart des délégations ont souligné le rôle qui revenait au PNUD dans les activités de sensibilisation : en effet, l'élimination de la pauvreté était liée au développement économique en général. Une question a été posée concernant le rôle de l'Initiative du PNUD à l'appui des stratégies de lutte contre la pauvreté dans le processus d'établissement du rapport annuel axé sur les résultats.

196. Le débat général a ensuite porté sur la démarche suivie dans le cadre des programmes du PNUD concernant les politiques macroéconomiques et microéconomiques des pays de programme. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de relier l'appui fourni aux activités entreprises aux niveaux macro et microéconomique, reconnaissant que les deux étaient essentiels. Certains représentants, notant qu'il fallait adapter les programmes aux besoins spécifiques des pays, ont souligné l'utilité des micro-interventions ciblées. D'autres ont déclaré que la micro-exécution pouvait s'avérer complexe et difficile à terme à assurer en amont.

197. Un autre intervenant a insisté sur le fait que, dans la pratique, il serait difficile d'orienter les politiques macroéconomiques en faveur des pauvres. Le plus important était de récupérer les coûts pour pouvoir fournir aux pauvres des services meilleur marché. La question qui se posait encore était de savoir quelles autres mesures le PNUD pouvait suggérer afin que les gouvernements adoptent des politiques macroéconomiques davantage ciblées sur les pauvres. Il était possible que le PNUD lutte plus efficacement contre la pauvreté dans le cadre d'interventions directes qui ne dépendraient pas nécessairement des politiques macroéconomiques. À cet égard, un autre intervenant a noté qu'il était important d'analyser les enseignements tirés au niveau de la collectivité pour s'en servir lors de l'élaboration des politiques. Une autre délégation a avancé que, par le biais de la mise en valeur des ressources humaines, les plans de lutte contre la pauvreté étaient liés aux politiques macroéconomiques dans la mesure où des fonctionnaires gouvernementaux bien formés pouvaient élaborer des politiques bien conçues. On a aussi fait remarquer que l'ajustement des politiques macroéconomiques pouvait prendre des années.

198. Un intervenant a suggéré que le prochain rapport annuel axé sur les résultats examine le rôle du PNUD dans l'élaboration de politiques macroéconomiques conçues pour promouvoir les activités axées sur le monde des affaires. Le PNUD devait intervenir dans la promotion de politiques macroéconomiques qui contribuent à créer un environnement propice aux investissements étrangers directs.

199. Les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté pouvaient être d'une certaine utilité, mais ne modifieraient pas le cadre macroéconomique d'après une délégation. Un autre intervenant a déclaré qu'il importait de réduire le nombre des documents demandés aux pays pour éviter de surcharger ces derniers. Le rôle vital joué par le PNUD dans l'élimination de la pauvreté au niveau des pays a été souligné, de même que la nécessité de poursuivre le dialogue avec les institutions de Bretton Woods.

200. Une délégation a déclaré que l'Initiative 20/20, qui devait faire l'objet d'une démarche volontaire de la part des pays de programme, ne devait pas être abordée dans le cadre du rapport annuel axé sur les résultats. Évoquant les effets du VIH/sida sur la pauvreté humaine dans de nombreuses régions et tout en notant que des progrès avaient été accomplis dans la lutte contre l'épidémie, plusieurs délégations ont appuyé la proposition qui avait été faite afin qu'une plus grande attention soit accordée à ce problème. Dans le cadre révisé de résultats stratégiques, à part quelques données ventilées par sexe, la question de l'égalité hommes-femmes n'était pas abordée. Un intervenant, faisant remarquer que l'équité entre les sexes avait été intégrée dans les activités générales jusqu'à en devenir invisible, a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans les projets et les programmes en vue de l'élimination de la pauvreté. Une délégation a recommandé au PNUD de ne pas trop attendre des enquêtes sur le développement humain car elles étaient d'un coût élevé. Une délégation s'est demandé si le PNUD avait participé à l'exécution de programmes à l'échelle de domaines particuliers. Deux délégations ont proposé que figurent, dans le rapport annuel axé sur les résultats, les informations en retour fournies par les gouvernements des pays de programme.

201. L'Administrateur associé a insisté sur le fait qu'il était vital que le PNUD obtienne des résultats dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. Il a noté que le débat portait désormais sur la question de savoir si le PNUD devrait être associé à des macro ou à des micro-interventions. Ce qui était regrettable car le sous-objectif considéré soulevait de nombreuses autres questions. Il a insisté sur le fait que les couches les plus vulnérables de la population devaient être la cible des programmes d'élimination de la pauvreté. Les résultats donnés par ces programmes ne devraient pas être simplement mesurés sur la base d'indicateurs statistiques mais aussi sur le recul plus ou moins prononcé de la pauvreté enregistré, en général, grâce aux mesures adoptées. Le PNUD avait joué un rôle déterminant comme intermédiaire auprès des gouvernements dans le cadre des études menées pour déterminer si les politiques macroéconomiques étaient ou non conçues en faveur des pauvres. Les rapports et les enquêtes sur la pauvreté étaient importants car ils favorisaient une meilleure connaissance de ce phénomène. Aux termes d'un accord récent avec la Banque mondiale, le PNUD avait donc commencé à titre d'expérience de fournir une assistance en vue de l'établissement des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Il avait un autre rôle essentiel à jouer, celui qui consistait à s'assurer, par le biais de ses activités de sensibilisation, que les politiques en faveur des pauvres étaient bien mises en oeuvre. Il fallait un cadre macroéconomique solide et bien conçu pour atténuer les effets de la pauvreté grâce à la croissance, à l'équité et à une distribution juste des ressources.

202. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a souligné qu'il importait de créer des liens entre les interventions en amont et en aval. Il a noté que le PNUD avait axé ses activités de protection sociale sur l'élimination de la pauvreté, comme par exemple lors de la récente crise économique en Asie. En réponse à une question, il a dit que le PNUD soutenait le microfinancement.

203. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de développement a déclaré que les enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre de l'Initiative du PNUD à l'appui des stratégies de lutte contre la pauvreté, adoptée dans plus de 100 pays, étaient présentés dans le rapport annuel axé sur les résultats, notamment dans la partie qui avait trait à la pauvreté humaine. Elle a noté que des

changements seraient apportés aux méthodes d'établissement du rapport de façon qu'une plus grande attention y soit accordée aux questions d'équité entre les sexes.

204. Une délégation s'est inquiétée des risques de chevauchements avec les initiatives des institutions de Bretton Woods liés à la multiplication des activités réalisées en amont par le PNUD. La relation fondée sur la confiance qui s'était instaurée avec les pays de programme pourrait s'en trouver remise en cause.

205. Une autre délégation a souligné que le PNUD devait adapter ses interventions en amont et en aval à la situation des pays de programme et tenir compte des enseignements tirés de l'expérience.

206. L'Administrateur associé a expliqué que, si le PNUD réalisait des activités en amont, il n'avait pas pour autant l'intention de mettre fin à ses activités au niveau communautaire. Ayant pris conscience que désormais les ressources allaient aux activités en amont, le PNUD avait dû analyser la nature de ses activités pour s'assurer qu'elles étaient conformes aux politiques générales des pays, qu'elles avaient des effets durables et qu'elles touchaient un grand nombre de personnes. En réponse à une question qui lui a été posée, il a dit que toutes les interventions du PNUD étaient réalisées à la demande des pays de programme.

207. Une délégation a souligné l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays et noté que les États Membres devaient adopter des démarches compatibles au sein des organes directeurs de la Banque mondiale et des organismes des Nations Unies. Un autre intervenant a insisté sur la nécessité pour les pays de programme de renforcer les capacités requises pour poursuivre le dialogue avec les institutions de Bretton Woods. Les organismes des Nations Unies continuaient de jouer un rôle vital et déterminant dans le développement des pays de programme.

Objectif 6 : Appui du PNUD à l'Organisation des Nations Unies; sous-objectif 1 : Assurer un suivi efficace et intégré des conférences mondiales des Nations Unies dans le contexte du développement humain durable

208. Le Directeur du Groupe d'appui aux opérations a présenté le sous-objectif 1 de l'objectif 6. Il a noté que c'était le domaine où le plus grand nombre de rapports faisant état des progrès importants avaient été reçus. De nombreuses activités avaient été réalisées pour donner suite aux conférences et les réformes entreprises au sein des Nations Unies commençaient de donner des résultats. Les défis à venir et les choix difficiles n'en abondaient pas moins. Dans le domaine du suivi des conférences, la planification et le suivi avaient reçu un soutien important mais peu d'activités semblaient avoir été effectivement réalisées. De nombreux bilans communs de pays et cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient été adoptés et les résultats étaient très prometteurs. Les processus au niveau des organismes restaient toutefois pratiquement inchangés. Des progrès avaient été faits dans la collaboration et la coordination au niveau des pays, mais pas forcément sur le plan qualitatif. Au siège, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait fait des progrès notables mais par prudence n'avait pas pris de mesures radicales. Pour passer à l'étape suivante, il fallait dépasser le stade de la planification du suivi des conférences, améliorer la qualité des bilans communs de pays et des cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, revoir les processus existants et renforcer le rôle de chef de file du PNUD.

209. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les paragraphes 3 et 4 de la décision 2000/12 du Conseil d'administration sur le processus de programmation du FNUAP qui soulignait qu'il fallait harmoniser et normaliser davantage les programmes et procédures de programmation de tous les fonds et programmes des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette décision soulignait également que ces efforts d'harmonisation devaient servir de base à l'exercice conjoint et régulier des fonctions de contrôle pour les questions de fond par les conseils d'administration respectifs. À cet égard, les programmes communs et autres activités de coopération entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient être soutenus. On devait aussi renforcer la cohésion interne si l'on voulait que les pratiques adoptées au niveau des pays s'avèrent efficaces et que les efforts redoublés qui devaient être faits se traduisent par des progrès qualitatifs.

210. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien au PNUD en tant que chef de file des activités au niveau des pays, notamment par le biais du système des coordonnateurs résidents et des bilans communs de pays et cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il fallait que les cadres des Nations Unies pour l'aide au développement soient de haute qualité et donnent des résultats concrets. Une délégation a souligné l'importance des bilans communs de pays, dont les résultats étaient très prometteurs, pour le renforcement des partenariats au niveau des pays. À cet égard, de plus grands efforts pouvaient être faits pour associer les organisations bilatérales aux activités dès les premières étapes du processus. Une délégation a proposé ses services pour apporter une solution au problème du manque de compétences mentionnées au paragraphe 238 du rapport DP/2000/23/Add.1. Le but des mesures prises pour que les cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui relevaient des organismes des Nations Unies, donnent des résultats était à l'évidence de faire en sorte que des progrès réels soient accomplis dans l'élimination de la pauvreté. Une délégation a demandé que des propositions précises soient faites pour renforcer le rôle des Nations Unies en mobilisant les organisations autour d'objectifs communs.

211. Les délégations ont soutenu le rôle joué par le PNUD à la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays de programme à atteindre les objectifs fixés lors des conférences internationales. Étant donné le nombre de ces conférences, il fallait veiller à l'intégration des mesures prises pour y donner suite et éviter toute compartimentation.

212. Le Directeur du Groupe d'appui aux opérations a suggéré que les fonds et programmes indiquent à leurs conseils d'administration les programmes qui avaient dû être abandonnés suite à l'introduction des bilans communs de pays et des cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a fait valoir que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF présentaient leur budget de façon différente, ce qui constituait un obstacle majeur à l'harmonisation des programmes. Il a noté que certains résultats positifs avaient été obtenus, notamment dans l'harmonisation des cycles de programmation sans laquelle l'élaboration de programmes communs serait impossible. Au fur et à mesure que les autres organisations adopteraient des méthodes de gestion axées sur les résultats, de nouveaux progrès pourraient être faits grâce à l'utilisation d'indicateurs communs, par exemple.

Observations finales

213. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs observations concernant le rapport annuel axé sur les résultats. Les débats fort instructifs auxquels celui-ci avait donné lieu concernant les résultats du PNUD avaient été d'une très grande utilité. Il a insisté sur le fait que le PNUD devait continuer d'axer ses efforts sur les activités au niveau des pays.

214. L'Administrateur associé a déclaré qu'un nouveau PNUD était en train de naître sous la conduite de l'Administrateur. Le rapport annuel axé sur les résultats marquait un tournant dans l'histoire du PNUD. Le PNUD était fier d'avoir été le premier organisme des Nations Unies à avoir adopté ce type de rapport, reconnaissant toutefois qu'il exigeait un travail de longue haleine pour lequel de nouvelles méthodes devaient être mises au point. La conclusion que le PNUD avait tirée des résultats était qu'il fallait créer des liens plus étroits entre la gouvernance et l'élimination de la pauvreté. Le débat sur les micro-interventions par opposition aux macro-interventions avait été une source d'indications précieuses pour l'élaboration des politiques futures au niveau des pays. Note avait aussi été prise du fait qu'il fallait renforcer le soutien apporté aux organismes des Nations Unies au niveau des pays. Il était essentiel de mobiliser des ressources d'un niveau égal à celui prévu par le Conseil d'administration dans sa décision 98/23.

215. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/15

Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur (DP/2000/23 et Add.2 et 3) et prie ce dernier de tenir pleinement compte des vues exprimées par les États membres du Programme à cet égard, et prend également note du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2000/23/Add.1 et DP/2000/CRP.10) ainsi que des vues exprimées à ce sujet;

2. *Félicite* l'Administrateur et ses collaborateurs des efforts faits pour établir un rapport annuel axé sur les résultats;

3. *Se déclare favorable* au développement et au perfectionnement des modalités d'établissement du rapport annuel axé sur les résultats en tant qu'élément constitutif du cadre de financement pluriannuel, en consultation avec les États membres du Programme.

23 juin 2000

X. Stratégie en matière de communication et de promotion

216. En présentant ce point de l'ordre du jour, l'Administrateur a exprimé son enthousiasme personnel au sujet de la communication sur les questions de développement. Il a souligné qu'il était important de faire connaître les expériences qui aideraient à mobiliser des ressources et à sensibiliser l'opinion aux fins de la coopération pour le développement dans le système des Nations Unies. Le PNUD était en mesure de communiquer efficacement en ce qui concerne la gouvernance, les technologies de l'information pour le développement, le fossé entre les secours

d'urgence et la reconstruction, et la mondialisation, en s'attachant à promouvoir une autre démarche que celle qui retenait l'attention du public.

217. Le Directeur du Bureau de la communication a présenté un rapport oral sur la stratégie de communication du PNUD, intitulé « Sharpening UNDP's Image : the Way Forward ». Il a déclaré que l'objectif de la stratégie était de mobiliser un appui politique et financier en faveur du Programme. À ce sujet, il fallait diffuser une image précise du Programme, le distinguant des autres organismes des Nations Unies, auprès des groupes extérieurs. Le Directeur a rappelé comment au cours de l'année écoulée, la nouvelle direction du PNUD s'était engagée à parvenir à l'excellence. Partant de la transformation de l'organisation, le PNUD a également tiré avantage d'un réseau mondial de connaissances ancré dans l'expérience pratique et de l'accès à de nombreux experts. Le Directeur a souligné que la mission principale du PNUD était de jouer un rôle clef dans la réduction de moitié de la pauvreté mondiale d'ici à 2015. L'organisation atteindrait cet objectif en donnant des conseils aux gouvernements sur les politiques et les institutions à mettre en place pour surmonter les problèmes de développement, en coopérant avec ses partenaires, afin de mobiliser les talents et les ressources nécessaires et en menant des activités de promotion par le biais du *Rapport sur le développement humain* et d'autres mécanismes. Le PNUD, y compris ses fonds associés (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Volontaires des Nations Unies et Fonds d'équipement des Nations Unies) était le principal organisme de développement pour les pays en développement. Il avait une présence universelle établie depuis longtemps dans le monde en développement, et des responsabilités exceptionnelles en matière de coordination multisectorielle. La stratégie de communication serait centrée sur les technologies de l'information pour le développement, le commerce durable, la prévention des conflits, le relèvement après les crises, l'assistance aux gouvernements, le VIH/sida et la coordination au sein du système des Nations Unies.

218. Le Bureau de la communication transmettrait le plan aux bureaux régionaux et thématiques et aux bureaux de pays, sollicitant un vaste appui. Le Directeur a informé le Conseil de la nouvelle structure du Bureau, qui comprenait une direction et des sections couvrant les médias, les questions éditoriales et concernant Internet, les manifestations spéciales et les publications. Le Bureau envisageait d'assurer le service des bureaux de pays du PNUD et du siège par le renforcement de la Section des médias au siège et dans certaines villes hors siège; la création d'une nouvelle section Internet qui utiliserait les sites Web pour atteindre les médias et mener des activités de promotion; la production de publications ciblées et faciles à lire; le parrainage d'événements spéciaux du PNUD par le secteur privé; et la formation.

219. Toutes les délégations qui sont intervenues ont loué les résultats obtenus par le PNUD dans le domaine de la communication. Les effets positifs de la restructuration du Programme ont entraîné la création d'un nouveau Bureau de la communication. Il a été souligné que le PNUD devait disposer de ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs en ce qui concerne la stratégie de communication.

220. Une délégation a mentionné les efforts inlassables déployés par le PNUD concernant sa stratégie en matière de communication et de promotion. Il était essentiel d'atteindre les groupes les plus vastes possibles, avec l'aide d'un personnel bien informé travaillant dans le cadre de directives rationnelles. En plus des succès, il se-

rait également souhaitable qu'à ses futures réunions, le Conseil procède à une analyse critique des activités du PNUD dans le domaine de la communication.

221. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'établir un lien solide entre la stratégie de communication et de promotion et celle relative à la mobilisation de ressources. Il était essentiel d'atteindre les principaux décideurs au sein des gouvernements et dans la société civile, de même que le public en général. Le *Rapport sur le développement humain* était un bon exemple du lien entre les deux stratégies par l'accent mis sur la communication avec le public. Il fallait toutefois intensifier les efforts en direction du grand public, notamment par la large diffusion d'expériences réussies, y compris par le biais d'ambassadeurs itinérants. Le PNUD devait démontrer son avantage comparatif et l'utilité de ses activités, y compris son rôle de chef de file au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il était urgent de publier un rapport annuel illustré pouvant être diffusé largement auprès des décideurs et du public. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à la convocation d'une réunion ministérielle afin d'examiner le financement du PNUD, laquelle se tiendrait en septembre 2000.

222. Une délégation a reconnu que le PNUD disposait d'une « niche » particulière en ce qui concerne la présentation du « visage humain » de la mondialisation, notamment par le biais de son *Rapport sur le développement humain*. Elle a également mentionné d'autres publications, produites par le Programme par le biais de son Bureau pour les études sur le développement, qui avaient contribué au dialogue international sur les questions de développement. Le PNUD était bien placé pour alimenter le débat mondial sur le développement, en particulier par le biais de ses avantages comparatifs différents de ceux des autres organismes des Nations Unies, comme l'avait indiqué le Directeur dans sa présentation.

223. De nombreux orateurs ont noté l'intensification des efforts déployés en matière de promotion au niveau national, qui permettaient au PNUD d'accroître sa visibilité. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire de centrer les efforts de promotion sur les besoins spécifiques des divers pays par le biais des bureaux de pays respectifs. Il était essentiel que les expériences réussies soient plus largement diffusées. Certains orateurs ont souligné la nécessité de consacrer une attention particulière à l'Afrique, afin de modifier l'image défavorable du continent dans les médias. Plusieurs intervenants ont remercié le Bureau de la communication de l'appui utile qu'il avait fourni au Sommet du Sud tenu par le Groupe des 77 à La Havane (Cuba) en avril 2000.

224. Une délégation a mentionné la contribution utile de *Choices*, revue mensuelle du PNUD consacrée aux questions de développement. Elle a également demandé des informations sur les publications qui avaient été éliminées.

225. Les orateurs se sont félicités de l'utilisation accrue d'Internet par le PNUD. Plusieurs d'entre eux ont loué la contribution de *netaid.org* à l'éradication de la pauvreté. Une délégation a demandé que le Conseil d'administration soit informé en permanence des progrès de *netaid.org*.

226. Une délégation a demandé des informations sur l'état des relations entre le centre d'information des Nations Unies et le Bureau du PNUD au Caire. Une autre délégation a demandé une mise à jour sur le rôle de la stratégie de communication dans le contexte du programme de réformes du Secrétaire général.

227. Le Directeur du Bureau de la communication a souligné que ce dernier s'efforçait d'inculquer une culture de la communication dans l'ensemble de l'organisation. Un comité des publications avait été créé pour gérer plus efficacement les matériaux imprimés produits par le PNUD. Le Bureau de la communication restructuré contrôlerait davantage le contenu des travaux de l'organisation en matière de communication et de promotion. Un rapport annuel illustré serait publié dans un proche avenir. En réponse à la question posée, le Directeur a dit qu'un colloque sur les médias et l'image de l'Afrique avait été organisé au début de l'année. Des articles sur le développement de l'Afrique, signés par l'Administrateur, avaient été publiés dans des publications de renom. En réponse à une autre question, le Directeur a affirmé que le rôle du PNUD dans la coordination au niveau des pays était une question clef et que la stratégie de communication serait centrée sur l'image du Programme au sein du système des Nations Unies. La question posée concernant le centre d'information des Nations Unies au Caire serait examinée bilatéralement avec la délégation concernée. Le Directeur a remercié les délégations qui avaient formulé des observations positives au sujet des activités du Bureau de la communication et en particulier de son rôle dans la facilitation du Sommet du Sud tenu à La Havane.

228. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intérimaire présenté oralement sur la stratégie de communication et de promotion.

XI. Volontaires des Nations Unies

229. Dans ses observations liminaires, l'Administrateur a souligné que le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), par la mobilisation de Volontaires, jouait un rôle crucial dans l'appui aux programmes et activités du système des Nations Unies et faisait maintenant partie intégrante de toutes les opérations clefs des Nations Unies. Il a également noté l'importance de la contribution des Volontaires à la coopération pour le développement et à la promotion de sociétés plus solidaires. Il a félicité la Coordinatrice exécutive de sa direction et du renforcement du Programme des VNU. En conclusion, l'Administrateur a noté que le rôle des VNU dans le Programme des Nations Unies pour les technologies de l'information et la célébration de l'Année internationale des Volontaires-2001 leur fournirait l'occasion de renforcer leur image auprès du public et leur impact au sein du système des Nations Unies.

230. En présentant le rapport de l'Administrateur sur les VNU (DP/2000/24), la Coordinatrice exécutive a indiqué qu'au cours du dernier exercice biennal, le Programme des VNU avait continué à se développer, tant en ce qui concerne le nombre de Volontaires en service que la gamme des activités exécutées. On mentionnera notamment la participation accrue aux opérations humanitaires et de soutien électoral, le rôle joué par les VNU dans le passage de la phase d'assistance humanitaire à celle de développement, et l'élargissement de la base de l'organisation en matière de partenariats avec des entités multilatérales, régionales et nationales. Se référant aux problèmes posés par le fossé numérique, la Coordinatrice exécutive a informé le Conseil que le Programme des VNU reliait maintenant les Volontaires sur le terrain et les Volontaires en ligne. En réponse à une demande du Secrétaire général de l'ONU, les VNU s'efforçaient également de créer un corps de Volontaires hautement spécialisés – le Programme des Nations Unies pour les technologies de l'information – qui relierait les individus à l'échelle mondiale par le biais d'une base de connaissances commune.

231. Dans ce contexte, il a été noté qu'en 1999, un nombre record de 4 383 VNU, représentant plus de 140 nationalités et servant dans autant de pays, avaient effectué 4 755 missions. Ces chiffres indiquaient une croissance continue de la demande de services des Volontaires des Nations Unies et soulignaient l'universalité du Programme des VNU en donnant aux nationaux de tous les pays les moyens de contribuer au transfert et à l'échange de compétences au sein des régions et entre elles.

232. La Coordinatrice exécutive a noté avec satisfaction que le mécanisme de coordination désigné pour l'Année internationale des Volontaires-2001 offrait aux VNU une occasion unique de promouvoir le volontariat, d'accroître la reconnaissance de sa contribution particulière à la cohésion sociale et au bien-être économique, et de rendre visible la force globale collective que constituaient les Volontaires aux niveaux local, national et international. En conséquence, les VNU s'étaient efforcés à la fois de développer les réseaux existants et d'en établir de nouveaux, en encourageant des formes de volontariat plus organisées et en appuyant la recherche dans le domaine de l'évaluation quantitative du volontariat. La Coordinatrice exécutive a conclu en invitant le Conseil d'administration à organiser une manifestation spéciale sur le volontariat à sa session annuelle en 2001.

233. Les délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet de la teneur générale du rapport, notant en particulier sa transparence, l'effort fait pour illustrer l'utilité de la contribution des VNU et la présentation de la vision et des orientations stratégiques des Volontaires. Elles ont également loué l'adoption du cadre de résultats stratégiques du PNUD comme moyen de présenter et d'examiner les secteurs, activités et résultats auxquels contribuent le Programme des VNU et les Volontaires eux-mêmes.

234. Les délégations ont félicité le Programme des VNU de sa croissance continue pendant l'exercice biennal et du fait qu'il s'adaptait à l'évolution des conditions, maintenant ainsi son utilité. De nombreuses délégations ont hautement apprécié le recours aux équipes mixtes, combinant les compétences et les connaissances des VNU internationaux et nationaux, ainsi que l'expansion de la modalité nationale des VNU comme moyen efficace de renforcer les capacités nationales et de contribuer au développement durable. Plusieurs délégations de pays de programme ont également réaffirmé l'utilité du Programme des VNU comme moyen permettant à leurs nationaux de servir comme Volontaires des Nations Unies et, ce faisant, de promouvoir la coopération Sud-Sud et les échanges de connaissances et de compétences.

235. Deux délégations ont noté que, si le nombre de femmes, parmi les VNU, avait augmenté en chiffres absolus au cours de l'exercice biennal, le rapport femmes/hommes dans le nombre total de VNU avait légèrement baissé. En réponse, la Coordinatrice exécutive a réaffirmé la détermination des Volontaires des Nations Unies de parvenir à un rapport femmes/hommes se situant entre 40/60 et 60/40 et assuré les délégations que les efforts particuliers déployés en matière de recrutement se poursuivraient, notamment dans les opérations d'urgence, humanitaires et électorales.

236. En ce qui concerne l'examen des divers mécanismes maintenant offerts par les VNU, de nombreuses délégations ont exprimé leur appui au cybervolontariat en ligne et loué les Volontaires pour donner à un grand nombre d'autres personnes les moyens de tirer parti de leurs compétences. Certaines d'entre elles ont également recommandé d'utiliser plus largement la modalité relative aux Services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR) et celle relative au transfert de connais-

sances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN). Une délégation a exprimé sa satisfaction aux VNU pour le lancement d'une initiative suivant laquelle du personnel qualifié dont l'expérience serait relativement limitée pourrait servir en tant que stagiaires volontaires. Reconnaisant la nécessité d'offrir plus de possibilités aux jeunes qui souhaitent faire du volontariat, la Coordinatrice exécutive a exprimé l'espoir que les membres du Conseil d'administration appuieraient également des programmes offrant aux stagiaires volontaires du sud les mêmes possibilités.

237. Les progrès réalisés dans le développement de sa base de partenariats et dans l'établissement de synergies avec les programmes d'autres organisations ont été largement reconnus. À ce sujet, une délégation a mentionné le projet sur l'appui à l'intégration des femmes, exécuté par le PNUD, UNIFEM et le Programme des VNU, comme illustrant bien les rôles complémentaires et les avantages découlant du partenariat entre les organismes des Nations Unies. D'autres délégations ont exprimé leur satisfaction des efforts concertés déployés par les VNU pour établir des alliances avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. Une délégation s'est déclarée très satisfaite de la poursuite du partenariat dans le cadre du programme des Casques blancs.

238. Les délégations ont généralement reconnu l'utilité du Programme des VNU qui fournissait un appui aux opérations du système des Nations Unies dans divers domaines. Plusieurs d'entre elles ont réaffirmé qu'elles approuvaient la participation accrue de VNU aux processus électoraux, aux opérations humanitaires et aux efforts de consolidation de la paix. Dans ce contexte, certaines délégations de pays de programme qui avaient été confrontées à des catastrophes naturelles ont souligné le rôle central qu'avaient joué les VNU au lendemain de ces catastrophes et dans la période de transition vers la reconstruction et le développement. Une délégation a appelé l'attention sur les initiatives prises par les VNU pour sensibiliser les Volontaires aux questions de sécurité, et demandé le renforcement de ces efforts. Une autre a exprimé sa satisfaction du rôle particulier joué par les Volontaires au niveau communautaire dans le cadre de projets visant à améliorer les conditions et à éliminer la pauvreté, et noté le rôle complémentaire que les Volontaires travaillant au niveau local pouvaient jouer en appuyant les activités d'amont du PNUD. Une délégation a indiqué que son gouvernement encourageait des missions mieux ciblées, à plus court terme, et qu'en général, les VNU souhaiteraient peut-être réexaminer le nombre de secteurs dans lesquels ils poursuivaient des activités. En réponse, la Coordinatrice exécutive a indiqué que, dans leur programmation proactive, les Volontaires des Nations Unies concentraient leurs efforts sur les activités d'aval, dans lesquelles ils estimaient que leur contribution avait un impact particulièrement important. Elle a ajouté que les diverses activités poursuivies par les VNU devaient être envisagées dans le contexte de leur participation, en tant qu'instrument de volontariat des Nations Unies, aux programmes de plus de 30 organismes des Nations Unies, chacun ayant son propre mandat.

239. Plusieurs délégations ont souligné l'importance croissante des technologies de l'information et de la communication dans le processus de développement et souligné la nécessité de combler le fossé numérique, en tant que problème d'ampleur mondiale. Diverses délégations ont rappelé que le Programme d'action de La Havane, adopté par le Sommet du Sud du Groupe des 77 (La Havane, 10-14 avril 2000), demandait instamment une application renforcée du Programme des VNU, et que le Secrétaire général avait désigné le Programme des Volontaires des Nations Unies comme organisme chef de file dans la coordination du programme des Na-

tions Unies pour les technologies de l'information. À ce sujet, les Volontaires pouvaient jouer un rôle crucial en facilitant le transfert de ces technologies entre les pays.

240. En examinant l'état des contributions au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies, une délégation a fait observer que le Programme devait recevoir un appui financier assuré et a invité d'autres donateurs à verser des contributions de manière suivie. En réponse à une demande concernant le solde des ressources, les VNU ont informé le Conseil que le Fonds bénévole spécial ne pouvait fonctionner que sur la base du financement intégral, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière. Cela signifiait que toutes les contributions devaient être reçues et comptabilisées avant que de nouveaux engagements puissent être effectués. Dans ce contexte, et compte tenu des engagements existant sous la forme de projets déjà approuvés et en attente, le solde actuellement disponible pour la programmation immédiate et le maintien d'une réserve opérationnelle était limité.

241. En réponse à une demande, le Programme des VNU a donné des informations concernant une réunion tenue récemment à New York avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Comité, pour la préparation d'une visite au Kosovo, avait convoqué la réunion pour s'informer et échanger des vues sur la participation très active du Programme des VNU et des Volontaires eux-mêmes à d'importantes missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les résultats de la réunion avaient été très encourageants car ils avaient permis au Comité de mieux comprendre le rôle et les aspirations des VNU, y compris les aspects dépassant le rapport coût-efficacité. Les informations concernant la visite du Comité au Kosovo et l'examen de la participation des Volontaires des Nations Unies demeuraient très positives.

242. De nombreuses délégations ont approuvé l'idée selon laquelle l'action des Volontaires jouait un rôle clef dans la coopération pour le développement et exprimé leur satisfaction de la contribution des VNU. L'une d'elles a déclaré que le dévouement des Volontaires des Nations Unies méritait le respect; une autre a dit que l'engagement des Volontaires avait un effet multiplicateur et permettait souvent d'inculquer ou de renforcer une culture de volontariat; et d'autres ont souligné le rôle important que jouaient les Volontaires dans le renforcement de la solidarité, de la confiance et de la réciprocité entre les individus.

243. La plupart des délégations ont pris note des progrès réalisés, au cours de l'exercice biennal, concernant la reconnaissance de la contribution des Volontaires. Il a été souligné que, dans le contexte de la mondialisation croissante, la promotion du volontariat en vue de renforcer la solidarité mondiale était particulièrement justifiée. En tant que mécanisme de coordination de l'Année internationale des Volontaires-2001, le Programme des VNU a été félicité pour l'appui qu'il fournissait aux pays s'agissant de la création de comités nationaux et de l'élaboration de programmes nationaux de Volontaires, et pour le rôle qu'il a joué en réunissant des représentants du Nord et du Sud. À ce sujet, deux délégations ont loué le rôle du Programme des VNU en facilitant la convocation du Séminaire sur le volontariat et le rôle de l'État organisé par le Gouvernement néerlandais, auquel avaient participé des représentants de 23 pays de toutes les régions. Les délégations ont pleinement appuyé la proposition de la Coordonnatrice exécutive d'organiser une manifestation spéciale sur le volontariat à la session annuelle de 2001, une délégation faisant observer que cette réunion coïnciderait avec le trentième anniversaire du Programme

des VNU. Se référant à l'année à venir et en réponse aux préoccupations exprimées par un intervenant, la Coordinatrice exécutive a donné l'assurance aux délégations que les activités entreprises dans le contexte de l'Année internationale des Volontaires-2001, continueraient d'être financées à l'aide de ressources autres que les ressources de base. Elle a ajouté que l'Année ne devait pas être considérée comme un événement isolé mais comme un catalyseur pour les activités que poursuivait le Programme des VNU en vue de la promotion, la reconnaissance et la facilitation du volontariat.

244. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/14 **Volontaires des Nations Unies**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les activités du Programme des Volontaires des Nations Unies au cours de l'exercice bienal 1998-1999 (DP/2000/24) et de l'importante croissance du programme enregistrée au cours de cette période;

2. *Se félicite* de l'utilisation du cadre stratégique des résultats du PNUD, notamment de la manière dont il intègre l'appui qu'apportent les Volontaires des Nations Unies au système des Nations Unies dans son ensemble;

3. *Réaffirme* l'importance du Programme des Volontaires des Nations Unies ainsi que la valeur du concours qu'il apporte aux niveaux mondial, régional et national, notamment dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, de l'organisation d'élections et de la promotion de la collaboration Sud-Sud;

4. *Se félicite* de la contribution que le Programme des Volontaires des Nations Unies apporte à la création des capacités nationales et au développement durable grâce, en particulier, au concours accru de volontaires nationaux des Nations Unies;

5. *Appuie* le rôle d'intermédiaires que peuvent efficacement jouer les Volontaires des Nations Unies lors du passage de la phase d'assistance humanitaire à celle de la reconstruction et du relèvement, et du développement durable à plus long terme;

6. *Décide* que le thème de la manifestation spéciale de sa session annuelle de 2001 sera le volontariat dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires et du trentième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies.

22 juin 2000

XII. Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

245. L'Administrateur associé a présenté les deuxièmes cadres de coopération avec l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/2), la République islamique d'Iran (DP/CCF/IRA/2), la Roumanie (DP/CCF/ROM/2) et le Turkménistan (DP/CCF/TUK/2), ainsi que les prolongations des premiers cadres de coopération avec l'Argentine (DP/CCF/ARG/1/EXTENSION I), le Brésil (DP/CCF/BRA/1/EXTENSION I),

le Chili (DP/CCF/CHI/1/EXTENSION I) et l'Uruguay (DP/CCF/URU/1/EXTENSION I).

246. Ces cadres intéressaient des pays qui traversaient une période de transformation économique et de transition et qui étaient engagés dans un processus de démocratisation et de réforme. Les quatre cadres précités avaient pour thème commun la gouvernance, tous les programmes mettant en évidence le lien effectif reliant les politiques en amont et les activités opérationnelles en aval.

247. Le cadre de coopération avec l'Azerbaïdjan était axé sur l'intensification des mesures de lutte contre la pauvreté dans le secteur non pétrolier de l'économie, sur l'aide à la réadaptation après le conflit qui avait sévi dans le pays et sur l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées. Il devait permettre d'améliorer la communication entre l'État et la société civile, de renforcer le Parlement, de créer un environnement propice au développement de la production des petites entreprises privées, d'appuyer la réforme du secteur public et de développer les capacités du fonds national pour l'emploi et du fonds national pétrolier.

248. Le cadre de coopération avec la République islamique d'Iran mettait surtout l'accent sur la relance de la croissance économique. Le PNUD entendait collaborer avec les autorités pour élaborer des politiques d'allocation rationnelle des ressources, de diversification de l'économie et de réduction des distorsions économiques. Il appuierait une stratégie de lutte contre la pauvreté centrée sur des politiques de croissance en faveur des pauvres et sur la création d'emplois dans les provinces les plus déshéritées. S'agissant de la gouvernance, l'initiative dans le domaine des droits de l'homme prévoyait l'organisation à l'Université de Téhéran d'un programme d'études supérieures portant sur les droits de l'homme et la création d'un centre d'information sur les droits de la femme. Une autre initiative devait permettre d'améliorer la qualité des services publics et assurer aux citoyens un meilleur accès à l'information concernant les fonctions et les services gouvernementaux. En collaboration avec le système des Nations Unies, le PNUD avait apporté son assistance pour la publication du premier rapport national de la République islamique d'Iran sur le développement humain. Ce rapport, qui présentait le programme de réforme sociale et économique, encourageait le débat tant au niveau des autorités que dans le grand public.

249. Le cadre de coopération avec la Roumanie portait surtout sur la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Un système d'avertissement rapide permettrait de reconnaître et de signaler les obstacles éventuels risquant d'entraver les progrès du pays sur la voie de l'adoption de politiques et systèmes démocratiques modernes et orientés vers l'économie de marché. Le PNUD s'emploierait également à développer l'emploi grâce à des programmes de microcrédit et à des partenariats entre les secteurs public et privé. Le Gouvernement avait demandé un appui pour renforcer sa capacité d'appliquer les conventions sur le changement climatique et la biodiversité.

250. Le cadre de coopération avec le Turkménistan s'alignait sur le programme national jusqu'à 2010, qui mettait l'accent sur l'introduction de modifications de structures dans l'économie et l'amélioration de l'utilisation des ressources financières, humaines et écologiques. Ce cadre permettrait au PNUD de contribuer à la libéralisation de l'économie, à l'élargissement de la participation à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Le PNUD s'emploierait à renforcer les capacités nationales, en particulier par l'élaboration de cadres législatifs appropriés et de

documents directifs, l'organisation d'activités de formation, le développement de réseaux et l'introduction des technologies de l'information et de la communication.

251. Les prolongations des cadres de coopération avec l'Argentine, le Chili et l'Uruguay avaient été approuvées par l'Administrateur conformément aux prescriptions du Conseil d'administration. Dans le cas du Brésil, l'insuffisance de ressources avait obligé le PNUD à engager pour un an de plus des fonds provenant des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB), ce qui avait permis l'harmonisation avec le cycle de programmation d'autres institutions des Nations Unies. Comme il avait été annoncé aux sessions antérieures du Conseil d'administration, le PNUD avait décidé, étant donné les difficultés de financement, de faire porter les allocations sur une période de quatre ans au lieu de trois. Il n'était pas prévu de changements substantiels dans les objectifs des programmes.

252. Le Conseil d'administration a approuvé les deuxièmes cadres de coopération pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/2), la République islamique d'Iran (DP/CCF/IRA/2), la Roumanie (DP/CCF/ROM/2) et le Turkménistan (DP/CCF/TUK/2).

253. Le Conseil d'administration a approuvé la première prolongation du premier cadre de coopération avec le Brésil (DP/CCF/BRA/1/EXTENSION I).

254. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations des premiers cadres de coopération avec l'Argentine (DP/CCF/ARG/1/EXTENSION I), le Chili (DP/CCF/CHI/1/EXTENSION I) et l'Uruguay (DP/CCF/URU/1/EXTENSION I).

255. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la décision 2000/12, du 16 juin 2000, relative au processus de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Ils ont noté à cet égard que par cette décision, le Conseil d'administration priait le FNUAP de proposer aux autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement la création d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer des modalités communes d'approbation des programmes. Le Comité soulignait également qu'il convenait d'harmoniser et de normaliser davantage les programmes et procédures de programmation de tous les fonds et programmes des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, et que ces efforts d'harmonisation supplémentaires devaient servir de base à l'exercice conjoint et régulier des fonctions de contrôle pour les questions de fond par les conseils d'administration respectifs. L'Administrateur était prié d'appuyer cette initiative.

256. Une délégation a souligné qu'il importait que les activités du PNUD demeurent dans les limites des mandats que lui avait fixés le Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les programmes financés par les gouvernements et les activités financées par des ressources autres que les ressources de base.

257. Le représentant de la République islamique d'Iran a noté que le premier rapport national sur le développement humain de son pays avait été publié récemment avec l'assistance du PNUD. Ce rapport faisait apparaître les progrès réalisés par la République islamique d'Iran en ce qui concerne non seulement les revenus et la santé mais aussi la durabilité des programmes. L'indice du développement humain s'était amélioré entre 1960 et 1995, et le pays était passé de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu moyen. La diminution générale de la pauvreté représentait la principale réalisation du pays en matière de développement hu-

main. Les conclusions de l'examen du premier cadre de coopération avaient été incorporées au deuxième cadre.

258. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de différents aspects des cadres de coopération présentés et se sont félicités par exemple de l'orientation et de la rationalisation du cadre de coopération avec l'Azerbaïdjan et de la place faite à la gestion et à la création d'emplois dans le cadre relatif à la République islamique d'Iran. Une délégation s'est félicitée du programme du PNUD au Turkménistan et a noté l'excellente gestion du représentant résident. On a demandé de plus amples informations sur la coopération avec d'autres donateurs en ce qui concerne la République islamique d'Iran et le Turkménistan. Une délégation a suggéré que le deuxième cadre de coopération avec le Chili, qui était en préparation, ramène de trois à deux le nombre des domaines d'intervention afin que le programme soit mieux ciblé.

259. L'Administrateur associé a pris note de la demande adressée au PNUD pour qu'il appuie la décision 2000/12 relative au processus de programmation du FNUAP.

260. La fonctionnaire chargée du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a fait observer que le PNUD s'orientait en Azerbaïdjan vers des activités mieux ciblées et axées sur la gouvernance. Elle a noté aussi que le PNUD collaborait avec divers partenaires, dont la Banque mondiale et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aux activités de relèvement et de reconstruction. Le cadre de coopération avec l'Azerbaïdjan précisait que le PNUD exercerait ses activités dans des domaines non liés au pétrole, tels que la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois.

261. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a noté que le programme concernant le Chili était bien délimité, et portait pour un tiers sur la gouvernance et pour deux tiers sur la lutte contre la pauvreté. Il comportait également un petit volet sur l'environnement.

262. Le Directeur du Groupe de contrôle a accueilli avec satisfaction les propositions relatives aux futures mesures d'harmonisation avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

263. Dans ses observations liminaires, l'Administrateur a noté les progrès considérables qu'avait accomplis le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) depuis 1995, époque à laquelle il était devenu un organisme d'exécution distinct pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires. Pour poursuivre sur sa lancée, l'UNOPS devait toutefois mener à bien un certain nombre de tâches et notamment continuer à diversifier ses sources de revenus, maintenir le montant global de ses dépenses administratives dans la limite de ses revenus et appliquer dans les délais prescrits les recommandations figurant dans l'Évaluation des relations entre le PNUD et l'UNOPS, établie par le PNUD en 1999. Le Comité de coordination de la gestion devait donner à l'UNOPS des directives plus larges et plus pragmatiques.

264. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur exécutif de l'UNOPS a évoqué plusieurs aspects de l'évaluation quinquennale présentée dans le rapport annuel

(DP/2000/25); il a donné au Conseil d'administration des informations à jour sur le suivi de certaines des recommandations figurant dans l'Évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD (DP/2000/13); il a fait le point des progrès réalisés en ce qui concerne la délégation à l'UNOPS de pouvoir en matière de ressources humaines, a signalé que, pendant l'exercice biennal 1998-1999, le Bureau avait continué d'adhérer au principe de l'autofinancement, et a donné des renseignements complémentaires sur les dépenses liées à son installation dans de nouveaux locaux.

265. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des observations liminaires de l'Administrateur et du Directeur exécutif ainsi que du rapport annuel. Plusieurs délégations ont reconnu la qualité et la pertinence des travaux de l'UNOPS, qu'un orateur a qualifiés d'activités vitales et novatrices, dont le potentiel était sans équivalent dans le système des Nations Unies et peut-être à l'échelle mondiale, et qui avaient introduit dans le système un élément de compétitivité permettant d'espérer une plus grande efficacité en matière de prestation de services. De nombreuses délégations ont jugé positives diverses réalisations de l'UNOPS, en particulier les suivantes : a) l'augmentation de son volume d'activités et la diversification de sa clientèle, en particulier parmi les institutions des Nations Unies autres que le PNUD; b) le succès de l'adoption d'une méthode de croissance dirigée, qui ressort du fait que les résultats financiers de 1999 ont été très proches des projections du plan d'action, du portefeuille de projets et des objectifs fixés pour les recettes; c) la poursuite de l'application du principe d'autofinancement pour les dépenses renouvelables; d) le maintien au-dessous de 7 % du taux applicable aux frais généraux; e) l'élaboration d'une méthodologie opérationnelle pour les activités applicables aux situations de conflit et d'après conflit; f) l'appui logistique et de gestion apporté à une mission politique des Nations Unies, qui a permis à celle-ci de se concentrer sur ses activités de fond (ce mécanisme a été recommandé comme modèle pour d'autres pays); g) les dispositions prises pour organiser la conférence qui doit avoir lieu sur le thème : L'ONU et le monde des affaires : partenariat pour le nouveau millénaire.

266. Huit délégations ont fait part de leur désir de recevoir un rapport plus analytique contenant notamment plus d'informations sur les activités, les méthodes, les difficultés et les succès de l'UNOPS. Quinze représentants ont demandé des explications au sujet du dépassement de crédits lié à la réinstallation du siège de l'UNOPS, et plusieurs ont estimé qu'en pareil cas, des consultations devraient avoir lieu en temps voulu avec le Conseil, par exemple dans le cadre de réunions officielles ou par l'envoi de lettres entre les sessions. Un orateur a noté que les dépenses de réinstallation ne devraient pas être financées par une augmentation des frais généraux. En outre, de nombreuses délégations se sont informées des progrès réalisés pour préciser le rôle du PNUD et de l'UNOPS. Des renseignements supplémentaires ont également été demandés dans plusieurs autres domaines : la méthode utilisée par l'UNOPS pour fixer le montant de ses honoraires; la reconstitution de la réserve opérationnelle au niveau requis; les effets des mesures prises pour résoudre les problèmes liés au Système intégré de gestion (SIG); la dépendance apparemment élevée de l'UNOPS par rapport au PNUD; les résultats de l'examen fonctionnel de 1999 et les modalités actuelles de coopération avec d'autres organisations dans les domaines du rétablissement de la paix et de l'environnement. En ce qui concerne les ressources humaines, des questions ont été posées sur trois points : a) le temps nécessaire pour donner effet à la décision du Conseil d'administration relative à la délégation de pouvoir en matière de ressources humaines; b) l'intervention du Conseil dans la décision de reclasser deux postes de P-5 à D-1, que certains intervenants ont consi-

dérée comme étant de la microgestion; et c) les mesures prises pour améliorer la proportion du personnel féminin affecté à des projets (qui stagnait à 18 %) et la proportion des femmes employées comme consultants par l'UNOPS.

267. Répondant aux questions du Conseil et aux préoccupations qui avaient été exprimées, le Directeur exécutif a décrit l'UNOPS comme une organisation de prestation de services ayant un mandat de gestion et non un mandat de fond comme celui de ses clients. Cela se traduisait dans ses rapports car l'information quantitative était importante pour indiquer la demande. Néanmoins, des informations analytiques seraient présentées à l'avenir, comme la demande en avait été faite. Dépendant totalement de la demande, l'UNOPS n'était pas en mesure de prévoir l'ampleur ou la nature de ses activités, qui dépassaient le cadre de la passation de marchés, selon les besoins de ses clients. Toutefois, il appliquait une norme pour fixer le montant de ses honoraires et n'utilisait pas de montant forfaitaire pour les dépenses administratives. Le budget était fixé après analyse des tâches et examen de la répartition des travaux avec les clients. Les forces du marché et le personnel interne exerçaient une pression constante pour limiter les coûts (par exemple grâce à l'introduction d'un système électronique de transactions bancaires utilisant l'Internet) et pour veiller à ce que l'argent dépensé soit bien utilisé. Étant donné le principe de l'autofinancement et les procédures budgétaires, les postes du personnel étaient assurés dans la mesure où les recettes apportaient de quoi couvrir les traitements. Le Directeur exécutif a noté toutefois que certains postes étaient classés à un niveau inférieur à celui des postes équivalents du système des Nations Unies, ce qui faisait apparaître la nécessité d'un classement uniforme des emplois pour l'ensemble du système.

268. Abordant la question de la diversification des sources de revenus du Bureau, le Directeur exécutif a souligné qu'il importait de distinguer entre les ressources du PNUD proprement dites qui étaient utilisées par l'UNOPS, et les ressources que diverses organisations faisaient transiter par le PNUD pour avoir accès aux services de l'UNOPS. En 1998, ces dernières constituaient 28 % des ressources que l'UNOPS avait obtenues du PNUD; ce montant est passé à 43 % pendant le premier semestre de 2000.

269. Le Directeur exécutif a fait observer qu'il était peut-être excessif de faire rapport sur chacune des dépenses encourues à l'occasion de la réinstallation du siège de l'UNOPS, que celles-ci y soient directement liées ou non (par exemple les dépenses d'amélioration du système de communication, pour lequel un retard aurait augmenté les coûts). Il a expliqué que l'UNOPS se conformait à la pratique en matière de marchés internationaux et à la pratique des institutions financières internationales selon lesquelles il n'était pas nécessaire de demander une autorisation supplémentaire pour les montants ne dépassant pas 10 % du chiffre approuvé. Toutefois, il a pris note également de l'observation selon laquelle il aurait pu y avoir davantage de consultations officieuses. La reconstitution de la réserve opérationnelle prévue pour 2003 serait obtenue en limitant les coûts et non en augmentant le montant des honoraires.

270. Rappelant qu'il s'était engagé auprès du Conseil à ce que toutes les recommandations concernant l'UNOPS qui figuraient dans le rapport d'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD soient appliquées indépendamment des décisions du Groupe mixte UNOPS/PNUD concernant les recommandations qui n'étaient pas spécifiquement adressées à l'UNOPS, le Directeur exécutif a présenté le suivi de

plusieurs recommandations concernant le Bureau. Il a également précisé que si l'autorisation du Conseil avait été demandée pour le reclassement de deux postes à la classe D-1 c'était parce que le Conseil conservait l'autorité d'approuver la création de nouveaux postes à cette classe et aux classes supérieures. Il a indiqué qu'il s'agissait là de deux nouveaux postes résultant de l'examen fonctionnel et que les dépenses supplémentaires y afférentes seraient de 10 000 dollars par an et par poste. Il a expliqué que les retards intervenus dans la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines étaient liés à des problèmes de délégation interne de nature technique mais présentant néanmoins leur importance du fait que l'UNOPS exerçait ses activités dans de nombreux lieux d'affectation où le PNUD n'était pas représenté.

271. Le Directeur assistant pour les communications externes et les relations avec l'ONU a fait rapport sur les résultats des mesures prises par le PNUD pour donner effet à la directive du Secrétaire général concernant l'égalité de représentation des sexes au cours des cinq prochaines années. Au siège, il n'existait que deux postes au niveau le plus élevé de sorte que les pourcentages ne présentaient pas grand sens en pareil cas. À la classe D-1, le nombre de femmes était passé de 8 % trois ans plus tôt à 19 % et, aux classes P-5 et P-4 de 33 à 39 % pendant cette même période. L'effectif du personnel de projet, c'est-à-dire les experts et consultants internationaux recrutés par l'UNOPS pour des projets, avait diminué au cours des trois années précédentes et cette diminution s'était accompagnée d'une baisse correspondante de la proportion des femmes. Toutefois, la décision finale en ce qui concerne le recrutement de ce personnel était prise par les clients et les gouvernements intéressés, compte tenu des recommandations de l'UNOPS, de sorte qu'il était parfois très difficile de donner effet aux recommandations de caractère général concernant la parité entre les sexes. Il n'était pas facile non plus d'augmenter le nombre des femmes employées à des projets dans des pays qui avaient connu une situation de conflit et faisaient l'objet d'un processus de paix car certaines femmes ne souhaitaient pas être affectées à des postes à risque. L'UNOPS avait toutefois été en mesure de conserver du personnel féminin dans son programme pour l'Afghanistan, par exemple, en dépit de difficultés récentes. Une politique sur la parité des sexes dans les opérations de l'UNOPS était sur le point d'être promulguée.

272. Le Directeur exécutif a remercié une délégation qui a offert d'accroître sa coopération. Il a également annoncé que l'UNOPS adopterait ses propres normes de qualité pour les services, la durée des activités, les coûts, etc; le Bureau avait déjà souscrit à certaines normes de responsabilité et d'obligation redditionnelle et s'emploierait à parachever la nouvelle définition du partenariat qu'il avait engagé avec le secteur privé et les organisations de la société civile.

273. Le Directeur de la Division des affaires de l'ONU (PNUD) a signalé que l'évaluation des relations entre le PNUD et l'UNOPS avait offert la possibilité d'organiser entre les deux organisations un dialogue proactif au niveau de l'exécution. Un premier résultat de l'équipe spéciale créée à la fin de mars pour examiner les recommandations et les modalités de leur application avait été le document de séance DP/2000/CRP.8, qui avait été soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000. Un rapport sur le suivi des recommandations (DP/2000/35) serait présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire, en septembre. Expliquant les délais prévus pour l'application de la délégation de pouvoir en matière de ressources humaines par la symbiose qui avait existé pendant bien longtemps entre le PNUD et l'UNOPS dans ce domaine, le Directeur a souligné que cette

délégation de pouvoir serait présentée comme un fait accompli dans le document DP/2000/35. Il a également déclaré que, de l'avis du PNUD, loin de se concurrencer, le PNUD et l'UNOPS se complétaient, et qu'il était de l'intention du PNUD de recourir aux services de l'UNOPS dans tous ses domaines d'activité, qu'ils soient financés au moyen de fonds d'affectation spéciale, à partir des ressources ordinaires ou sur la base d'un partage des coûts.

274. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/16

Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2000/25), notamment de son fonctionnement selon le principe de l'autofinancement en ce qui concerne les dépenses courantes;

2. *Souligne à nouveau* l'importance d'assurer un suivi efficace du rapport sur l'évaluation des relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et demande qu'un rapport intérimaire sur l'application des recommandations figurant dans l'évaluation lui soit présenté à sa troisième session ordinaire de l'an 2000;

3. *Prie* le Comité de coordination de la gestion d'aider, à titre d'urgence, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement à surmonter les difficultés énoncées aux paragraphes 48 à 50 du document DP/2000/25;

4. *Prend note* du fait qu'un montant de 13,8 millions de dollars prélevé sur la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été mis à disposition en 1999 pour couvrir une partie des dépenses non renouvelables;

5. *Note avec préoccupation* que les coûts d'installation du siège du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans de nouveaux locaux sont passés de 8,5 millions de dollars à 14 millions de dollars et prie le Directeur exécutif de l'informer périodiquement des mesures prises pour reconstituer la réserve opérationnelle et du calendrier prévu à cette fin;

6. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter à la troisième session ordinaire de 2000 un rapport sur les mesures prises pour donner effet à la décision 99/17 du 15 septembre 1999 et de lui soumettre à la première session ordinaire de 2001 un rapport détaillé sur les mesures prises concernant la mise en application de la délégation de pouvoir pour les questions relatives au personnel;

7. *Demande également* au Directeur exécutif de présenter à la troisième session ordinaire de 2000 une nouvelle proposition, assortie d'éléments justificatifs, concernant le reclassement à la classe D-1 de deux postes de la classe P-5; et de lui présenter un rapport d'examen des procédures en vigueur d'approbation de création des postes de la classe D-1 prévues dans la décision 94/32 du Conseil

d'administration en date du 10 octobre 1994, en vue d'établir une pratique qui corresponde davantage à la définition des postes de toutes les classes, y compris la classe P-5.

23 juin 2000

XIV. Questions diverses : visites sur le terrain

Mali/Mauritanie

275. Mme Louise Brincker (Danemark), rapporteur, a présenté le rapport sur la visite effectuée au Mali et en Mauritanie (DP/2000/CRP.11 et Corr.1) et a noté à ce propos que tous les participants avaient apporté leur contribution au rapport. La mission avait été un succès et avait permis de mieux comprendre les activités du PNUD et du FNUAP au niveau du pays. Mme Brincker a remercié les Gouvernements, ainsi que les représentants résidents du PNUD, les représentants de pays du FNUAP et leur personnel dans les deux pays pour avoir rendu cette mission possible. Les réunions et les visites sur les lieux des projets avaient permis à l'équipe de se faire une idée plus précise des interventions du PNUD et du FNUAP. L'équipe s'était assurée que ces activités étaient conformes au cadre de coopération et aux programmes de pays et, dans le cas du PNUD, à la nouvelle orientation définie par l'Administrateur dans ses plans d'action 2000-2003. Mme Brincker a examiné les conclusions et recommandations qui figurent dans le document DP/2000/CRP.11.

276. La coordonnatrice de l'équipe, S. E. Mme Naomi Espinosa-Madrid (Honduras), a adressé ses remerciements à l'équipe, aux représentants résidents et aux représentants de pays ainsi qu'à leur personnel et au secrétariat. L'équipe était bien consciente des conditions de travail difficiles au Mali et en Mauritanie.

277. Le Représentant permanent du Mali auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a remercié le Conseil d'administration. Il approuvait les déclarations liminaires et le rapport. Il a insisté sur les excellentes relations que son gouvernement entretenait avec le PNUD et le FNUAP et noté que les activités des deux organisations étaient conformes au programme national relatif à l'élimination de la pauvreté.

278. Le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a exprimé des réserves au sujet de plusieurs éléments d'information figurant dans le document DP/2000/CRP.11 (par. 25, 26, 29 et 43). Se référant au paragraphe 25, dans lequel il était indiqué que la Mauritanie était influencée par les cultures arabe et africaine sans appartenir ni à l'une ni à l'autre, il a noté que son pays se rattachait aux deux cultures et que cette particularité était à prendre en compte par le PNUD et le FNUAP. Il a fait observer que la croissance démographique était de 2,93 % et non de 2,7 % comme indiqué au paragraphe 26. Au paragraphe 29, c'est le Commissaire aux droits de l'homme, à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale qui devrait être mentionné et non la Haute Commission pour l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme et l'intégration. Un rectificatif contenant ces modifications avait été publié sous la cote DP/2000/CRP.11/Corr.1. Le Représentant permanent a par ailleurs relevé les difficultés financières du PNUD et du FNUAP, un facteur dont s'était ressentie l'exécution des programmes dans son pays. Il a noté que les activités du PNUD en matière d'élimination de la pauvreté étaient étroitement liées au programme national de la Mauritanie dans le même domaine pour la période 1998-2001 et espérait que

l'initiative en faveur des pays très endettés permettrait de dégager de nouvelles sources de financement en faveur des activités d'élimination de la pauvreté. Il a insisté sur l'effort important de décentralisation en cours et sur l'appui du Gouvernement aux communautés locales. Il jugeait par ailleurs très importants les travaux du PNUD visant à accroître la capacité d'accès à l'Internet.

279. Un délégué qui avait participé à la visite a souligné l'importance des visites sur le terrain organisées par le Conseil d'administration et indiqué qu'il fallait prévoir suffisamment de temps pour examiner les rapports établis à la suite de ces visites. S'étendant sur quelques-uns des points soulevés, le délégué a indiqué qu'il fallait accélérer le processus de coordination au niveau du pays. L'équipe avait eu le sentiment que la décentralisation des organismes des Nations Unies à différents niveaux avait rendu difficile l'harmonisation du programme, une question qui pourrait être portée à l'attention du Conseil économique et social. Également à propos de la coordination, l'équipe s'était interrogée sur le rôle du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'appui aux travaux du coordonnateur résident, et souhaitait des éclaircissements. Elle avait également noté que du fait que les pays déterminaient eux-mêmes les activités du PNUD, il n'y avait pas eu de contradiction, au niveau du pays, entre les activités du PNUD en amont et en aval. Un autre intérêt des visites sur le terrain était qu'elles permettaient d'offrir des exemples concrets des questions examinées par le Conseil d'administration.

280. Une délégation s'est félicitée des efforts des deux pays pour renforcer les communautés locales, regrettant toutefois que seules certaines communautés semblaient avoir bénéficié de l'assistance du PNUD et du FNUAP. L'exécution de certains projets demandait plusieurs années. Il fallait donc mettre fin aux projets à durée limitée. Il convenait par ailleurs de trouver des solutions originales pour développer les capacités locales compte tenu du fait que certains des projets en cours d'exécution se situaient dans des régions éloignées des capitales.

281. Une délégation a demandé des précisions sur les relations entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale au Mali et en Mauritanie, en particulier à la lumière de la situation au Cambodge, décrite dans le rapport consacré à la visite sur le terrain dans ce pays (DP/2000/CRP.12). Mme Brincker a répondu que l'équipe avait estimé que la coordination entre la Banque mondiale et les coordonnateurs résidents était satisfaisante tant au Mali qu'en Mauritanie.

Cambodge

282. Mme Sarah MacIntosh (Royaume-Uni), rapporteur, a présenté le rapport sur la visite effectuée au Cambodge (DP/2000/CRP.12). Elle a noté que le Cambodge connaissait une double transition : de la situation d'urgence au développement, et de la planification centrale à l'économie de marché. Le Cambodge demeurait l'un des pays les plus pauvres du monde. Dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1999, l'indicateur du développement humain du Cambodge s'établissait à 0,514, ce qui classait le pays au 137^e rang sur un total de 175 pays. L'aide publique au développement versée au Cambodge se montait à 500 millions de dollars par an, soit à peu près l'équivalent du budget national. En 1999, l'ONU a été le principal donateur multilatéral du Cambodge, avec 23 % de l'aide publique au développement. En outre, 25 % des dons octroyés dans un cadre bilatéral avaient été acheminés par l'intermédiaire du système des Nations Unies. On a noté que les relations entre l'ONU et le Gouvernement, en particulier pour ce qui était des objectifs rela-

tifs au développement international, se caractérisaient par une grande confiance et beaucoup de bonne volonté. La mise en valeur du potentiel humain constituait pour le Gouvernement la priorité en matière de développement. On pouvait en voir de nombreux exemples dans les domaines de la décentralisation, de la réforme du secteur public, de la planification du développement et dans la société civile. Les activités dans les domaines de la décentralisation et du développement rural avaient été une réussite à tous égards. Il a été noté qu'au Cambodge le FNUAP s'était imposé comme centre de coordination international pour les questions relatives à la population et à la santé en matière de procréation et qu'il avait organisé ses activités selon une stratégie valable. L'équipe avait regretté que le représentant de la Banque mondiale ait peu participé à la coordination des donateurs au Cambodge. On pourrait prendre appui sur l'amélioration des relations entre la Banque mondiale et le PNUD au niveau du siège pour améliorer ces relations au niveau du pays. L'équipe tenait à remercier le Gouvernement cambodgien, le représentant résident du PNUD, le représentant de pays du FNUAP et leur personnel au Cambodge, ainsi que le Secrétaire du Conseil d'administration, pour le bon accueil reçu au Cambodge et l'organisation de la visite.

283. La coordonnatrice de l'équipe, Mme Jana Simonova (République tchèque) a souligné qu'après des décennies de conflit armé, le Cambodge était résolu à bâtir une société meilleure et à instaurer la prospérité. Les projets étaient bien ciblés et conformes aux mandats du PNUD et du FNUAP. L'influence des projets sur la politique et les méthodes du Gouvernement était l'élément le plus remarquable, en particulier en ce qui concernait les projets relatifs à la décentralisation, au recensement et à l'environnement, ainsi que le projet visant à encourager l'emploi systématique des préservatifs à Sihanoukville. Il a été noté que le nombre de projets était en baisse au Cambodge par suite d'une diminution des ressources et de la concentration des efforts sur un nombre plus restreint d'objectifs. Les outils de la programmation commune n'avaient pas encore été explorés mais des projets étaient déjà conçus et exécutés en collaboration par plusieurs agents d'exécution. On a aussi noté qu'une coopération plus étroite entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale serait bénéfique.

284. Un représentant qui avait pris part à la visite a souligné qu'un jugement favorable était porté sur les travaux des deux organisations en matière de renforcement et de modernisation de l'administration publique. La diminution des ressources était regrettable car il avait fallu renoncer à certains projets de modernisation ou en réduire la portée. Il a été noté que le Cambodge avait réussi à attirer des ressources autres que les ressources de base pour les activités de déminage et l'assistance électorale.

285. Un autre représentant, qui avait également participé à la visite sur le terrain, a insisté sur la pénurie de ressources humaines au Cambodge, qui entravait l'exécution nationale. L'ONU devait réfléchir d'urgence à la question des ressources humaines. La coopération Sud-Sud pourrait être renforcée, en particulier par le truchement de la récente accession du Cambodge à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. On espérait que l'état des ressources du PNUD et du FNUAP s'améliorerait.

286. Un orateur a regretté que l'équipe n'ait pu se rendre au Centre cambodgien de déminage, dans la mesure où les donateurs avaient quelques inquiétudes au sujet des activités du Centre. Il a été noté qu'un audit avait permis de conclure qu'il n'y avait

pas eu de détournement de fonds de l'ONU. Des inquiétudes demeuraient toutefois concernant la gestion du Centre. La question serait de nouveau examinée dans un cadre bilatéral avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

287. L'Administrateur associé a remercié les équipes pour la qualité de leurs rapports et a noté que les informations en retour avaient été utiles. Tous les commentaires qui figuraient dans les rapports seraient étudiés de près dans le but d'améliorer la gestion des programmes.

288. Le chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a indiqué que la plus grande attention était portée aux recommandations qui figuraient dans le présent rapport et qu'il en était déjà tenu compte pour les futurs programmes de pays.

289. Le Conseil d'administration a pris note des rapports établis à l'issue des visites au Mali et en Mauritanie (DP/2000/CRP.11 et Corr.1) et au Cambodge (DP/2000/CRP.12).

290. Le Conseil d'administration a terminé ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2000/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de l'an 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2000, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2000 (DP/2000/L.3) tels qu'ils ont été oralement modifiés;

Approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2000 (DP/2000/20);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 2000 et 2001 :

Troisième session ordinaire de 2000 :	25-29 septembre 2000*
Première session ordinaire de 2001 :	29 janvier-10 février 2001
Session annuelle de 2001 :	11-22 juin 2001 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2001 :	10-14 septembre 2001*

* Sous réserve d'approbation par le Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, figurant en annexe à la présente décision;

Tenu une manifestation spéciale du FNUAP sur le thème de la santé des adolescents en matière de procréation le 13 juin 2000;

Tenu une manifestation spéciale du PNUD consacrée à la contribution au débat sur l'avenir des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et le rôle clef des partenariats, le 22 juin 2000.

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Rapport du Directeur exécutif pour 1999

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1999 [DP/FPA/2000/8 (Part I) et (Part I/Add.1), (Part II et Corr.1) et (Part III)], et des observations y relatives;

Point 3

CIPD+5

Adopté la décision 2000/11 en date du 16 juin 2000, relative aux orientations futures du programme du FNUAP à l'issue de l'examen CIPD+5;

Point 4

Évaluation

Pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2000/10);

Point 5

Stratégie en matière d'information et de communication

Pris note du rapport oral sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication;

Point 6

Processus de programmation du FNUAP

Adopté la décision 2000/12 en date du 16 juin 2000, relative au processus de programmation du FNUAP;

Point 7

Aide d'urgence

Adopté la décision 2000/13 en date du 16 juin 2000, relative à la prestation de services de santé en matière de procréation dans des situations d'urgence;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 8

Audit et contrôle internes

Pris note du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2000/21), du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2000/13) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2000/25/Add.1);

Débat consacré au PNUD

Point 9

Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats

Adopté la décision 2000/15 en date du 23 juin 2000, relative au rapport annuel de l'Administrateur pour 1999;

Point 10

Stratégie en matière de communication et de promotion

Pris note du rapport oral sur les stratégies du PNUD en matière de communication et de relations publiques;

Point 11

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2000/14 en date du 22 juin 2000 relative aux Volontaires des Nations Unies;

Point 12

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan DP/CCF/AZE/2

Deuxième cadre de coopération pour la République islamique d'Iran DP/CCF/IRA/2

Deuxième cadre de coopération pour la Roumanie DP/CCF/ROM/2

Deuxième cadre de coopération pour le Turkménistan DP/CCF/TUK/2

Approuvé la prorogation des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération pour le Brésil DP/CCF/BRA/1/EXT.I

Pris note de la prorogation des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération pour l'Argentine DP/CCF/ARG/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération pour le Chili DP/CCF/CHI/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération pour l'Uruguay DP/CCF/URU/1/EXT.I

Point 13

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2000/16 en date du 23 juin 2000, relative au rapport annuel du Directeur exécutif pour 1999;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur l'examen actualisé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2000/26);

Point 14

Questions diverses

Pris note du rapport sur la mission de visite au Mali et en Mauritanie (DP/2000/CRP.11 et Corr.1);

Pris note du rapport sur la mission de visite au Cambodge (DP/2000/CRP.12).

23 juin 2000

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration
du PNUD et du FNUAP
Troisième session ordinaire de 2000
(25-29 septembre 2000)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 25 septembre	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et plan de travail; rapport sur la session annuelle de 2000; liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2001
			Débat consacré au FNUAP
	Après-midi	2	Système de répartition des ressources
Mardi 26 septembre	Après-midi	2	Système de répartition des ressources (<i>suite</i>)
	Matin	3	Questions financières, budgétaires et administratives
		Après-midi	4
Mercredi 27 septembre	Matin	5	Programmes de pays et questions connexes
			Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	Après-midi	6	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Jeudi 28 septembre	Après-midi	7	Questions financières, budgétaires et administratives
	Matin	7	Questions financières, budgétaires et administratives
		Après-midi	8
Vendredi 29 septembre	Matin	9	Cadres de coopération de pays et questions connexes
		Après-midi	10
		11	Questions diverses
		1	Questions d'organisation

Quatrième partie
Troisième session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 25 au 29 septembre 2000

I. Questions d'organisation

71. Le Président, M. Vladimír Galuška (République tchèque) a ouvert la séance. Il a fait état de l'engagement renouvelé à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle dans la coopération pour le développement manifesté lors du Sommet du Millénaire et à l'occasion de la réunion au niveau ministériel du PNUD (11 septembre 2000). Il a réaffirmé ce qu'il avait dit lors de la clôture de la réunion ministérielle, à savoir que le Conseil d'administration examinerait les moyens de mettre en oeuvre les mesures proposées à cette occasion, et notamment en tirant parti de la dynamique qui avait été suscitée, ceux qui permettraient de l'associer plus souvent dans le souci de renforcer le PNUD.

Ordre du jour et programme de travail

72. La Secrétaire du Conseil d'administration a évoqué les divers éléments du document DP/2000/L.4, à savoir l'ordre du jour, la liste des documents et le programme de travail de la session. Elle a noté qu'un programme de travail révisé avait été communiqué au Conseil. Des consultations officieuses sur le suivi de la réunion ministérielle du PNUD étaient également prévues. Des réunions officieuses sur le réseau des centres de contact sous-régionaux, le rôle du PNUD au Mozambique et le nouveau cadre de coopération mondiale seraient également organisées pendant la session. Elle a informé le Conseil que le document DP/2000/CRP.15 ne serait pas disponible en tant que document de séance mais plutôt sous forme de publication pour information. Le rapport statistique annuel du PNUD (DP/2000/32) ne serait pas prêt pour distribution pendant la session. Un résumé du rapport serait transmis et les membres du Conseil seraient informés en temps voulu de la disponibilité du rapport intégral. Les rectificatifs ci-après avaient été publiés : DP/2000/37/Corr.1, DP/2000/37/Add.1/Corr.1, DP/CRR/GUA/1/Corr.1 (français seulement) et DP/FPA/2000/15/Corr.1 (chinois, anglais et russe uniquement). Les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour 1998-1999 étaient disponibles sur demande.

73. Le Chef du service du Conseil d'administration du FNUAP a examiné les points inscrits à l'ordre du jour du débat consacré au FNUAP, en faisant remarquer que les adieux à la Directrice exécutive auraient lieu dans l'après-midi du 26 septembre.

74. Une délégation a demandé que le rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations (DP/2000/35) au titre du point 8 (Évaluation) soit examiné directement après le point 6 (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets).

75. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail révisé de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement.

76. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la session annuelle de 2000 (DP/2000/27).

**Avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001
(DP/2000/CRP.13)**

77. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001 (DP/2000/CRP.13). Elle a fait remarquer que comme convenu par le Conseil en 1999, celui-ci tiendrait trois sessions en 2001 : deux sessions ordinaires et la session annuelle. Le projet définitif de programme de travail pour 2001 serait présenté à la première session ordinaire de 2001. Les propositions ou observations relatives à l'avant-projet pourraient être communiquées par l'intermédiaire du Bureau. En ce qui concerne le programme de travail de la première session ordinaire de 2001, la Secrétaire a rappelé qu'une session conjointe devait avoir lieu avec le Conseil d'administration de l'UNICEF et la participation du Programme alimentaire mondial.

78. Deux délégations ont demandé l'inscription d'un point supplémentaire sur la technologie de l'information et de la communication en faveur du développement. Les intervenants ont également cherché à savoir si l'examen annuel de la situation financière pourrait être présenté lors de la session annuelle de 2001, notamment parce que l'examen triennal des orientations aurait lieu pendant l'Assemblée générale en 2001. Une autre délégation souhaitait que la session conjointe soit organisée pendant la semaine précédant la première session ordinaire de 2001. Un orateur a souligné que les rapports du Conseil économique et social au PNUD et au FNUAP devaient continuer d'être présentés et examinés séparément.

79. La Secrétaire a fait observer qu'il serait très difficile de soumettre l'examen annuel de la situation financière lors de la session annuelle de 2001 étant donné que la documentation pour cette session ne serait prête que début avril et que l'on ne disposerait pas encore à ce moment-là des chiffres utilisés lors de l'examen.

80. L'Administrateur a accueilli avec intérêt la proposition d'ajouter à l'ordre du jour la question de la technologie de l'information en faveur du développement.

81. Le Conseil d'administration a pris note des questions devant être examinées en 2001 telles qu'elles figurent dans l'avant-projet de plan de travail pour 2001 (DP/2000/CRP.13) ainsi que des observations formulées à cet égard.

Calendrier des prochaines sessions

82. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-6 février 2001

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

83. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de travail de sa première session ordinaire de 2001, tel que reproduit dans l'annexe à la décision 2000/24.

Débat consacré au FNUAP

Intervention de la Directrice exécutive

84. Tout en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des délégations présentes pour le débat consacré au FNUAP dans le cadre de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a déclaré que cette réunion avait une signification toute particulière en ce qui la concernait étant donné que ce serait la dernière session du Conseil d'administration à laquelle elle assisterait en qualité de Directrice exécutive, car elle devait prendre sa retraite à la fin de l'année. Elle a ajouté que le FNUAP espérait que cette session serait très féconde.

85. Elle a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le dernier rapport concernant l'état de la population mondiale, intitulé « Vivre ensemble, dans des mondes séparés : hommes et femmes à une époque de changements ». Il ressort de ce rapport que bien que des progrès considérables aient été accomplis dans tous les pays du monde, l'inégalité entre les sexes, la discrimination et la violence demeurent des obstacles au bien-être non seulement des femmes mais également des hommes; non seulement des familles mais aussi des communautés et des nations dans leur ensemble. Le rapport souligne l'importance des partenariats entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les organismes internationaux; entre les pays, du Nord et du Sud, riches et pauvres; et entre les individus, hommes et femmes. Elle a déclaré que le rapport avait suscité beaucoup d'intérêt parmi les médias et que ces questions semblaient attirer de plus en plus l'attention et le soutien du public. En outre, il démontre que le FNUAP s'est engagé dans la bonne direction pour ce qui est de son programme de sensibilisation.

86. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel et dans la systématisation d'une approche de gestion axée sur les résultats pour les activités du Fonds. S'appuyant sur une évaluation réalisée en mai de l'intégration de cette approche de gestion axée sur les résultats dans ses activités, le FNUAP élabore actuellement une déclaration de principes, met au point et teste des outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats et dispense des cours de formation pour renforcer sa capacité et celle de ses partenaires nationaux à l'appliquer de façon efficace. Une analyse de l'état d'avancement du plan de financement pluriannuel est actuellement en cours dans tous les bureaux de pays dont les résultats les plus significatifs figurent dans le prochain rapport annuel du Conseil d'administration, en juin 2001. Elle a remercié les Gouvernements canadien, danois, finlandais, suédois et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur inestimable appui financier qui a permis au FNUAP de mener à bien en 2000 les activités se rapportant au plan de financement pluriannuel et à l'approche de gestion axée sur les résultats. Elle espère que d'autres pays seront en mesure de fournir un soutien financier afin d'aider le FNUAP à poursuivre le processus d'institutionnalisation.

87. S'agissant des approches sectorielles, les bureaux de pays du FNUAP ont été encouragés à participer à toutes les initiatives sectorielles, notamment à celles concernant les secteurs de la santé et de l'éducation, car ce sont celles qui permettent d'aborder au mieux les questions de population et de disparités entre les sexes. L'objectif premier du Fonds était de garantir que les questions de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé en matière de sexualité, étaient pleinement intégrées à l'approche sectorielle et aux plans opérationnels,

compte tenu du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que des objectifs et des normes convenus lors de l'examen de la CIPD+5. La Directrice exécutive a noté qu'en octobre le FNUAP avait organisé un séminaire sur les approches sectorielles coparrainé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Ministère britannique du développement international. Des ateliers régionaux de formation à l'intention du personnel local et des équipes d'appui aux pays sont prévus afin de renforcer encore leurs capacités techniques et leur participation aux approches sectorielles. Elle a observé que dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP collaborait avec l'UNICEF et l'OMS à l'élaboration de principes directeurs concernant les approches sectorielles. Ces principes directeurs seraient publiés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour application par tous les membres des équipes de pays de l'ONU. Elle a souligné que les approches sectorielles constituaient également le point essentiel de l'ordre du jour de la réunion de 2001 du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP qui se tiendrait à New York.

88. La Directrice exécutive a fait valoir que la prévention de l'infection par le VIH, en tant que partie intégrante de l'information sur la santé en matière de reproduction et des services connexes, occupait une place de plus en plus importante dans les programmes de pays du FNUAP. Même si les pays d'Afrique subsaharienne sont les plus touchés par l'épidémie, de nouvelles données indiquaient une explosion des cas de VIH/sida en Asie et en Europe de l'Est. Le FNUAP a collaboré étroitement avec l'ONUSIDA et ses autres coparrains aux niveaux mondial, régional et national pour lutter contre la propagation de cette maladie et a participé activement au Partenariat international contre le sida en Afrique. Le FNUAP possédait de sérieux atouts dans certains domaines associés à la lutte contre le VIH/sida, notamment son programme de sensibilisation et ses activités relatives à la santé en matière de reproduction, y compris en ce qui concerne les adolescents, et aux questions touchant plus particulièrement les femmes. Pour contribuer à renforcer l'engagement politique et le soutien financier des responsables en Afrique, et en coopération avec l'ONUSIDA, le FNUAP a pris l'initiative en lançant une campagne de sensibilisation conjointe à l'échelon régional pour lutter contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne, laquelle a été financée par la Suède. L'ONUSIDA, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale ont également collaboré avec des sociétés pharmaceutiques pour trouver des moyens d'accélérer et d'améliorer les soins et les traitements dispensés dans les pays en développement.

89. La Directrice exécutive a constaté que l'objectif de la CIPD concernant l'accès universel à des soins de santé en matière de reproduction d'ici à l'an 2015 ne pourrait être atteint sans un accès universel aux services connexes. Elle a ajouté qu'il était préoccupant de constater qu'en 1999 le soutien des donateurs à la fourniture de tels services avait atteint son plus bas niveau en cinq ans. De même, du fait d'un manque de fonds, le FNUAP a dû réduire ses achats de contraceptifs, y compris de préservatifs masculins et féminins, de près de moitié en 1999. La pénurie de produits liés à la santé en matière de reproduction, particulièrement de contraceptifs, devrait avoir de graves conséquences, notamment une augmentation des grossesses non désirées, de la mortalité maternelle, des avortements non médicalisés et des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH/sida. Le FNUAP s'est efforcé de trouver des fonds supplémentaires pour faire face aux besoins urgents qui étaient apparus dans certains pays. La Directrice exécutive a expliqué que

pour traiter cette question de façon globale, le FNUAP avait élaboré une stratégie mondiale afin de garantir un approvisionnement régulier de produits liés à la santé en matière de reproduction qui exigeait de celui-ci qu'il joue un rôle moteur dans la coordination des efforts faits par les différents partenaires, à savoir les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG, les fondations et le secteur privé, en vue de maximiser le soutien actuel et de plaider pour un appui accru à l'avenir. La stratégie proposée avait été présentée lors d'une réunion consultative une semaine plus tôt.

90. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de la situation financière du Fonds, indiquant que le total des recettes en 1999 s'élevait à 254,2 millions de dollars, soit une baisse de 9 % par rapport à 1998. Compte tenu d'un déficit en 1998 et d'une réduction du niveau de la réserve opérationnelle en 1999, cette dernière devait être remboursée d'un montant net de 500 000 dollars. Le total des recettes disponibles en 1999 a donc été ramené à 253,7 millions de dollars. Les dépenses totales pour 1999 équivalaient à 279,6 millions de dollars, d'où un dépassement de crédits de 26 millions de dollars, comme précédemment indiqué au Conseil. Les paiements reçus récemment de certains des principaux donateurs avaient permis à la réserve opérationnelle de retrouver son niveau autorisé de 50 millions de dollars.

91. Quant aux ressources générales pour 2000, la Directrice exécutive était optimiste, notamment du fait que deux principaux donateurs avaient annoncé des contributions supplémentaires en fin d'année au FNUAP. En outre, le montant des ressources générales devrait s'établir entre 260 et 265 millions de dollars et le total des ressources, plus les contributions multilatérales et bilatérales, pourrait dépasser les 300 millions de dollars. Elle espérait que tous les donateurs s'acquitteraient de leurs paiements le plus rapidement possible. Elle a ajouté que des informations complémentaires sur la situation des recettes du Fonds seraient communiquées dans le rapport oral présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour.

92. Elle a remercié vivement les donateurs du FNUAP, notamment les principaux donateurs, ainsi que les nombreux pays en développement et en transition qui contribuaient au FNUAP. Elle a souligné que le FNUAP était particulièrement reconnaissant à tous ses donateurs et elle les a instamment priés de faire des dons supplémentaires pour 2000, car le FNUAP n'aurait certainement aucun mal à utiliser ces ressources, et d'annoncer des contributions pour 2001 et au-delà. Elle a mis en lumière l'incidence de la baisse récente des ressources sur les programmes de pays appuyés par le FNUAP. Malgré tous les efforts déployés par le Fonds pour exploiter au mieux les ressources allouées aux programmes de pays, le plafond des dépenses avait été réduit, ce qui fait que les activités exécutées dans le cadre des programmes avaient dû être limitées, différées voire annulées dans certains cas. Elle s'est dite profondément préoccupée par les conséquences de cette baisse d'activités, notamment en ce qui concerne les pays les plus vulnérables.

93. La Directrice exécutive a déclaré que dès que la situation des ressources s'améliorerait, le FNUAP accélérerait immédiatement l'exécution conformément aux programmes de pays approuvés. Elle a souligné que les ressources générales constituaient le fondement des opérations mises en oeuvre dans le cadre des activités opérationnelles du Fonds et qu'elles étaient essentielles à la préservation de leur caractéristique multilatérale. Elles sont primordiales à l'exécution des programmes de pays du FNUAP et c'est grâce à ceux-ci que le Fonds aide les pays en développe-

ment à faire face aux défis mondiaux qu'ils doivent affronter dans les domaines de la population, de la santé en matière de reproduction et du développement durable.

94. Avant de conclure, elle a brièvement abordé la manifestation spéciale sur la santé des adolescents en matière de reproduction organisée par le FNUAP à l'occasion de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration qui s'est tenue à Genève. Cet événement avait été l'un des plus intéressants et des plus satisfaisants sur le plan personnel auxquels elle avait participé dans le cadre des activités du Conseil d'administration. Intéressant en raison du thème lui-même qui, il y a quelques années à peine, aurait encore été considéré comme trop sensible pour être abordé dans une rencontre de ce type. Le fait que ce débat ait pu avoir lieu témoignait des progrès considérables accomplis dans le domaine d'activité du Fonds. Elle a ajouté que cette manifestation avait été pleinement satisfaisante sur le plan personnel en raison du niveau élevé du débat et de la participation active du public. En outre, elle témoignait de la relation étroite et fiable qui s'était instaurée entre le Conseil d'administration et le FNUAP. Elle restait convaincue que le partenariat qui s'était forgé entre eux serait déterminant pour guider les activités du FNUAP en tant qu'organisation chef de file de l'aide à apporter aux pays dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD.

95. Rappelant le Sommet du Millénaire, elle a fait remarquer que les engagements pris par les dirigeants du monde entier avaient donné un nouvel élan aux activités de l'Organisation des Nations Unies tout en soulignant l'urgence de la tâche. Des mesures doivent être prises pour mettre fin aux inégalités, à la pauvreté et à l'ignorance qui empêchent plus d'un milliard d'êtres humains de jouir de leurs droits fondamentaux et pour répondre aux espoirs que la société civile a placés dans l'Organisation des Nations Unies en tant que partenaire indispensable du changement. La Déclaration du Millénaire a fait valoir le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et du développement et a tenu compte des priorités figurant dans les programmes d'action et les textes adoptés à l'issue des dernières grandes conférences et sommets des Nations Unies, y compris la CIPD. Elle a conclu en déclarant qu'avec ses partenaires gouvernementaux, la famille des Nations Unies et la société civile, le FNUAP jouerait son rôle afin de garantir la concrétisation des objectifs et des mesures définis lors du Sommet du Millénaire, notamment ceux visant à protéger la vie des jeunes, des femmes et des hommes et à leur proposer des choix. À cet effet, tant le soutien sans réserve du Conseil d'administration que des ressources accrues seront indispensables.

96. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive pour son discours exhaustif. Une délégation, intervenant également au nom de deux autres, a félicité le FNUAP de la stratégie bien conçue qu'il a élaborée pour garantir un approvisionnement régulier de produits liés à la santé en matière de reproduction, en consultation avec ses partenaires du développement. Constatant que les progrès réalisés étaient encourageants, les délégations ont estimé qu'il fallait dorénavant s'efforcer de déterminer comment cette stratégie pourrait être élargie et appliquée comme une priorité de l'organisation. Les délégations ont fait savoir qu'elles souhaiteraient plus de renseignements sur les liens avec l'environnement sanitaire et le contexte dans lequel les investissements en matière de santé s'effectuaient. Les délégations ont ajouté que compte tenu de l'augmentation de la demande non satisfaite pour des services de santé en matière de reproduction, tous les partenaires du développement devraient contribuer pour garantir un accès universel à la santé en matière de reproduction d'ici à 2015, sous la direction et la

coordination du FNUAP. Les délégations ont appuyé la stratégie et ont noté avec satisfaction que lorsque le FNUAP l'avait présentée la semaine précédente, il avait souligné qu'il s'efforcerait d'en poursuivre l'élaboration avec « enthousiasme et dynamisme ». Une autre délégation s'est associée aux observations préalables sur l'importance d'un approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction. En outre, elle a déclaré qu'elle était satisfaite des activités mises en oeuvre par le FNUAP en ce qui concerne les approches sectorielles et le plan de financement pluriannuel.

97. Le Gouvernement néerlandais a annoncé qu'il augmenterait sa contribution au FNUAP de 66 % pour l'année 2000, soit un montant de 45,5 millions de florins (environ 19 millions de dollars) et que cette augmentation était valable pour les trois années à suivre.

98. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations. Elle a exprimé toute sa gratitude au Gouvernement néerlandais pour l'augmentation généreuse de sa contribution qu'il venait juste d'annoncer ainsi que pour avoir confirmé que celle-ci serait valable pour les trois années à venir. Elle souscrivait pleinement à l'avis des délégations qui estimaient qu'il importait au plus haut point de garantir un approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction. Elle a indiqué qu'il devrait être possible d'établir des prévisions à court terme des besoins pour chaque pays et d'évaluer le financement national pour les produits de santé en matière de reproduction. Elle a ajouté que lors de sa récente visite en Afrique du Sud, elle avait été consternée d'apprendre qu'il existait une telle pénurie de condoms dans le pays. Elle a observé que les besoins en condoms dans les pays d'Afrique subsaharienne étaient élevés et que la demande en préservatifs féminins était en hausse, par exemple en Angola, en Namibie et en Afrique du Sud. Elle a souligné l'importance de rester attentif aux besoins en produits de santé en matière de reproduction et de trouver des moyens pour garantir que ces besoins seront satisfaits. Elle a déclaré qu'un consortium devrait être créé pour répondre aux besoins en produits de santé en matière de reproduction à l'échelon national. Elle a remercié le Conseil d'administration de son soutien.

II. Système d'allocation des ressources

29. Conformément au paragraphe 14 de la décision 96/15, le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport intitulé « Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays » (DP/FPA/2000/14).

30. En présentant le rapport, la Directrice exécutive a indiqué que, depuis 1977, le FNUAP disposait d'un système permettant d'allouer les ressources aux pays qui avaient le plus besoin de son assistance. Le premier système de ce type, mis au point à la demande du Conseil d'administration, avait utilisé différents critères et seuils socioéconomiques et démographiques afin de déterminer les pays devant bénéficier en priorité de l'assistance du FNUAP. Ce système était régulièrement évalué, révisé, et soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration. La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les nouvelles orientations (portant sur les activités à entreprendre dans le domaine de la population et du développement) qui avaient été recommandées dans le Programme d'action de la Conférence avaient eu des répercussions sur l'allocation des ressources du Fonds. À la demande du Conseil d'administration (décision 95/15), le Fonds avait donc mis au

point un nouveau système d'allocation des ressources, en s'inspirant des dispositions pertinentes du Programme d'action de la Conférence. Approuvé en 1996 par le Conseil d'administration (décision 96/15), le nouveau système tenait compte, pour un pays donné, du degré de réalisation des objectifs de la Conférence, ainsi que du fait que les besoins d'assistance étaient variables et qu'il convenait d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu et à l'Afrique.

31. Dans sa décision 96/15, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive d'entreprendre un examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP, et notamment une évaluation des indicateurs du système et des seuils correspondants. Dans le rapport dont a été saisi le Conseil (DP/FPA/2000/14), les principales conclusions de cet examen étaient mises en valeur. On y proposait aussi de mettre à jour le système d'allocation des ressources du FNUAP en y incorporant de nouveaux repères intérimaires définis en juillet 1999, à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quinquennal de la Conférence sur la population et le développement (CIPD+5). L'examen avait permis de conclure que, dans l'ensemble, le système avait donné des résultats satisfaisants. En moins de quatre ans, la part globale des ressources affectées aux pays qui avaient le plus besoin de l'appui du FNUAP avait sensiblement augmenté. La moyenne annuelle des ressources accordées aux pays du groupe « A » s'élevant, entre 1996 et 1999, à 62,4 % de l'ensemble des ressources allouées aux pays, le FNUAP avait presque atteint les pourcentages que le Conseil d'administration avait fixés comme objectif dans la décision 96/15. La redistribution des ressources au profit des pays du groupe « A », conformément aux objectifs, aurait été plus marquée si les ressources du FNUAP n'avaient pas été inférieures aux prévisions, ce qui s'était traduit par des compressions budgétaires. De fait, pendant la période 1996-1999, les ressources ordinaires annuelles du Fonds n'avaient été égales qu'à 89 % en moyenne des projections figurant dans les programmes de travail.

32. La Directrice exécutive a indiqué que, comme pour tous les systèmes précédents d'allocation des ressources du FNUAP, les indicateurs du système actuel étaient analysés selon les principes suivants : a) chaque indicateur devait évaluer objectivement le chemin qu'il restait à parcourir avant d'atteindre l'objectif auquel il se rapportait; b) chaque indicateur devait avoir une signification et une définition uniformément acceptées; et c) les données devaient être mises à jour, pouvoir être aisément obtenues par les pays en développement et provenir de sources internationalement reconnues. L'examen avait permis de conclure qu'il convenait de conserver cinq des indicateurs originels, d'en abandonner un (car tous les pays ne pouvaient pas se procurer des données actualisées et les institutions internationales procédaient à une révision de la définition opérationnelle de l'indicateur en question) et d'en remplacer un autre, afin de mieux tenir compte de l'égalité entre hommes et femmes. Conformément aux principales mesures définies à la session extraordinaire consacrée au suivi de la Conférence (CIPD+5), trois nouveaux indicateurs avaient été ajoutés au système mis à jour : la proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/sida; le taux de fécondité des adolescentes; et le taux net de scolarisation au niveau secondaire.

33. Tout au long de l'examen, le FNUAP s'était également longuement entretenu avec la Division de la population et la Division de statistique de l'ONU afin de veiller à ce que les nouveaux indicateurs et seuils correspondent aux principales mesures définies lors de la session extraordinaire consacrée à l'examen quinquennal de

la Conférence. Le Fonds avait également consulté les organismes partenaires de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination pour les services sociaux de base pour tous. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que le système mis à jour était pour l'essentiel semblable au système qui avait été approuvé par le Conseil d'administration en 1996. La structure centrale en était la même, ainsi que les principes de base, et notamment les catégories de pays. Tout comme le système qui avait été approuvé dans la décision 96/15, le système mis à jour se fondait sur des indicateurs provenant d'organismes des Nations Unies, internationalement reconnus. En outre, les indicateurs concordaient avec ceux du plan de financement pluriannuel du FNUAP présenté au Conseil en avril 2000, à sa deuxième session ordinaire.

34. La Directrice exécutive a indiqué que, comme en 1996, la mise à jour du système s'effectuerait progressivement et avec souplesse, en particulier dans les pays dont les programmes devaient prochainement prendre fin, afin que les pays étant reclassés dans un groupe où ils recevraient moins d'assistance aient le temps d'effectuer tous les ajustements nécessaires. Des mesures de transition adéquates seraient également mises en place à l'intention des pays passant à une catégorie supérieure, qui bénéficieraient en outre d'une attention particulière. L'assistance technique continuerait d'être fournie à tous les pays, et notamment à ceux des groupes « C », « T » et « O ». Elle a ajouté que la nature de l'aide apportée par le FNUAP aux pays de chaque groupe resterait conforme à ce qui avait été décrit dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15. La proposition d'ajustement de la part des ressources accordées à chaque groupe, présentée dans le tableau 5 à la page 13 du document DP/FPA/2000/14, s'expliquait en grande partie par l'augmentation du nombre de pays appartenant au groupe « C » et la baisse du nombre de pays appartenant au groupe « B ». Elle a indiqué que l'ajustement avait été calculé de façon à ce que, dans chaque groupe, la part par habitant des ressources allouées reste comparable à ce qu'elle valait dans le système en usage. En guise de conclusion, elle a rappelé que la distribution des ressources du Fonds visant à aider les pays bénéficiaires à atteindre les objectifs de la Conférence sur la population et le développement et du cinquième anniversaire de la Conférence et à préserver les progrès déjà réalisés serait nettement plus aisée si les ressources du Fonds n'étaient pas aussi modestes.

35. Pendant la discussion qui a suivi, les délégations se sont mises d'accord sur diverses questions et préoccupations essentielles, et notamment sur les points suivants : la mise à jour du système d'allocation des ressources devrait s'effectuer avec souplesse, afin que les progrès réalisés et les acquis soient préservés; des mesures de transition devraient être mises en place afin d'éviter d'éventuelles déconvenues et de faire en sorte que les pays ayant fait l'objet d'un reclassement ne soient pas négativement touchés; il fallait mieux mobiliser les ressources, car des ressources supplémentaires étaient nécessaires à l'obtention de nouveaux résultats; et il fallait redoubler d'efforts en vue d'accroître la capacité d'absorption des programmes de pays; le FNUAP devrait poursuivre ses travaux entrepris dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données, en coopération avec d'autres acteurs du développement; le principe d'universalité devrait être intégralement respecté; les mêmes indicateurs devraient être utilisés systématiquement dans les différents systèmes et instruments du Fonds, notamment le plan de financement pluriannuel, la gestion axée sur les résultats et le système d'allocation des ressources.

36. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du système d'allocation des ressources et ont été heureuses de constater que le système privilégiait

l'allocation de la majorité des ressources aux pays les plus pauvres et que la part des ressources allouées aux pays du groupe « A » avait progressivement augmenté ces dernières années. Plusieurs délégations ont également constaté avec satisfaction que l'objectif qui consistait à allouer de 67 à 69 % des ressources du Fonds aux PMA était tout à fait réalisable et elles ont encouragé le FNUAP à prendre les mesures nécessaires en vue de parvenir à allouer de 67 à 69 % des ressources aux pays du groupe « A », conformément à la décision 96/15. Une délégation s'est déclarée satisfaite du fait que le système d'allocation des ressources se soit avéré probant et que d'autres organismes, comme par exemple la Fédération internationale pour le planning familial (FIPF), aient en conséquence adopté un système similaire. La délégation a ajouté que, à cet égard, en prenant la décision 96/15, le Conseil d'administration avait considérablement aidé l'ONU à élaborer des normes. Une délégation a souligné que l'allocation des ressources devait se décider en fonction de critères objectifs. Constatant que le système actuel avait fait ses preuves, cette délégation a déclaré que le principe d'universalité ne devait pas empêcher d'établir des priorités.

37. Diverses délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les programmes des pays du groupe « A » ne pouvaient pas toujours être intégralement mis en oeuvre en raison de capacités d'absorption insuffisantes. Ils ont demandé quelles mesures concrètes étaient prises pour remédier à ce problème. Une délégation souhaitait savoir de quels indicateurs le Fonds se servait pour évaluer les améliorations de la capacité d'absorption. Une autre délégation a déclaré que les indicateurs et les allocations ne constituaient qu'un seul aspect des choses et qu'il était absolument nécessaire que les capacités d'encadrement et d'absorption soient optimisées. Constatant que des interventions stratégiques à long terme étaient nécessaires pour parvenir à la viabilité, la délégation a indiqué que le FNUAP devait, en collaboration avec d'autres organismes et dans le cadre des améliorations qu'il a été proposé d'apporter au Programme consultatif technique du Fonds, aider les pays à continuer à renforcer leurs compétences en matière de gestion de programmes. Se félicitant de la volonté du Fonds de privilégier l'augmentation de la capacité d'absorption des programmes de pays, une délégation, qui s'exprimait en son propre nom et au nom d'une autre, a déclaré que la présentation par groupe de pays de résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel permettrait de déterminer si les fonds étaient utilisés au mieux. Une délégation, qui s'exprimait également en son nom et au nom d'une autre, a indiqué qu'il était essentiel de veiller à ce que les capacités soient renforcées au niveau national aux fins de la collecte de données, de l'analyse et de la présentation de rapports et à ce que les décisions s'appuient systématiquement sur des faits. Une délégation a encouragé le FNUAP à travailler en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec un ensemble très varié de partenaires oeuvrant en faveur du développement, afin qu'une grande part de l'assistance apportée aux pays soit allouée au développement de leurs capacités dans le domaine de la collecte des données et des indicateurs.

38. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'introduction dans le système d'allocation des ressources mis à jour, de trois nouveaux indicateurs, à savoir, la proportion de la population de 15 à 24 ans infectée par le VIH/sida; le taux de fécondité des adolescentes; et le taux net de scolarisation au niveau secondaire. Elles ont reconnu que les indicateurs du système d'allocation des ressources mis à jour devaient correspondre aux principaux domaines définis lors du processus CIPD+5. De fait, les trois nouveaux indicateurs étaient adaptés aux recommandations de la

CIPD+5 dans la mesure où ils portaient sur certains aspects importants de la population et du développement et privilégiaient la dimension « santé en matière de reproduction ». Plusieurs délégations ont tout particulièrement mentionné l'indicateur relatif au VIH/sida qui était à leurs yeux extrêmement important et qui témoignait bien de l'évolution de la situation dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Elles ont rappelé que l'épidémie du VIH/sida était un grave problème mondial que l'on devait prendre en compte lors de l'allocation des ressources du FNUAP. Une délégation souhaitait que le FNUAP accorde à l'avenir une attention particulière au problème croissant du VIH/sida dans les pays asiatiques lors de l'allocation des ressources. S'agissant du taux net de scolarisation au niveau secondaire, une délégation a déclaré que le suivi devrait s'effectuer au niveau des établissements d'enseignement primaire et secondaire, de façon à veiller à ce que les filles inscrites dans le primaire entrent dans le secondaire. Une délégation a indiqué qu'il convenait de tenir compte de la proportion de jeunes et du nombre de réfugiés.

39. Une délégation, soulignant la nécessité d'une action collective et d'un vrai partage des responsabilités, a dit qu'à moins de prendre les dispositions nécessaires pour accroître les contributions versées au FNUAP, la révision du système d'allocation des ressources n'aurait guère d'effet constructif, voire aucun, sur les programmes de pays. Une délégation, prenant la parole également au nom d'une autre délégation, a fait valoir que si les donateurs et les pays du programme avaient pour responsabilité de verser davantage de ressources au FNUAP, il appartenait par ailleurs clairement au FNUAP de fournir des prévisions de recettes réalistes. Une délégation a affirmé que c'étaient les ressources qui manquaient dans la formule de réalisation des objectifs de la CIPD. Une autre délégation a souligné qu'il importait que tous les membres du Conseil d'administration veillent à la réalisation des objectifs approuvés lors de la CIPD et du Sommet du Millénaire, à l'occasion duquel, a-t-elle ajouté, son pays s'était engagé à ce que son aide publique au développement atteigne d'ici 2007 la cible fixée de 0,7 % du PIB, ce qui reviendrait à quadrupler la part du budget national allouée à ce titre au cours des prochaines années. Une autre délégation a précisé qu'en 2001 son pays augmenterait de 35 % sa contribution au FNUAP.

40. Une délégation a souligné que les pays qui progressaient dans l'amélioration de leur situation économique ne devaient pas être pénalisés pour les progrès accomplis, signalant que son pays, qui aurait souhaité rester dans la catégorie « B », était passé dans la catégorie « C », en application du système mis à jour d'allocation des ressources. Cette délégation a ajouté que son pays, doté de ressources limitées, se heurtait à des facteurs extérieurs tels que les cours du pétrole et le service de la dette internationale. Une délégation a fait remarquer que le fait que son pays soit classé dans la catégorie « C » en application du système mis à jour ne signifiait pas qu'il ait résolu tous ses problèmes. Une délégation a appelé l'attention sur le fait qu'entre les pays appartenant à la catégorie « T » il existait de profondes différences de développement socioéconomique et plusieurs pays d'Asie centrale avaient de faibles indicateurs et considérablement besoin de ressources. Cette délégation a demandé dans quelle mesure ces facteurs avaient été pris en compte dans la mise à jour du système d'allocation des ressources. Une délégation a déclaré qu'en application du système mis à jour, bon nombre de pays passeraient de la catégorie « B » à la catégorie « C » et que par conséquent le montant des ressources alloué à chaque pays appartenant à la catégorie « C » diminuerait d'autant. Une autre délégation s'est fait l'écho de ces mêmes préoccupations concernant l'augmentation du nombre de pays

appartenant à la catégorie « C » et a proposé d'augmenter de 1 à 2 % le montant total des ressources destinées à ce groupe de pays.

41. Une délégation a souligné qu'il importait de protéger les résultats obtenus par le passé par les pays ayant progressé d'une catégorie à une autre et a précisé que plusieurs de ces pays en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient encore besoin d'une assistance technique à long terme, notamment pour faire face à des problèmes tels que le VIH/sida, la forte mortalité infantile et les disparités entre les sexes, ajoutant que dans cette région, il restait encore beaucoup à faire dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, les inégalités sociales et la répartition des revenus, les problèmes des populations autochtones, et la prévention des grossesses non désirées. Étant donné que le rapport (DP/FPA/2000/14) ne traitait pas de ces besoins permanents de la région, il conviendrait d'établir un plan détaillé d'assistance à cette région et de le présenter au Conseil d'administration. Une autre délégation a souligné qu'il ne fallait pas oublier que tous les pays n'étaient pas en mesure de parvenir aux objectifs de la CIPD et de la CIPD+5, ajoutant que si l'aide consentie devait certes être ciblée, elle s'associait néanmoins avec l'orateur précédent pour estimer que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes nécessitait une assistance technique à long terme. Cette délégation a demandé des éclaircissements au sujet des mesures de transition et du calendrier d'application du système mis à jour d'allocation des ressources prévu par le FNUAP. Un certain nombre de délégations ont fait valoir que dans l'intérêt de la transparence il conviendrait d'informer tous les pays touchés par un changement de classement et leur accorder une période de transition et d'adaptation. Une délégation a dit que la FNUAP devrait rencontrer les représentants de chacun de ces pays à cet effet.

42. Une délégation, soulignant qu'il importait de bien veiller à ne pas pénaliser les pays qui avaient progressé, encore qu'ils n'aient pas atteint le stade de la durabilité, a dit qu'il faudrait accorder une attention toute particulière aux principes suivants : le critère fondamental d'allocation de ressources à un pays donné devrait être l'engagement de ce dernier à l'égard des politiques et programmes de population et de développement; les pays les moins avancés devraient continuer de se voir accorder la priorité comme cela est prévu dans le programme d'action de la CIPD; les pays devraient adopter des objectifs datés de réduction de l'analphabétisme chez les femmes et les filles; le FNUAP devrait collaborer plus étroitement avec les autres partenaires en vue d'améliorer les données tant sur le plan de la méthodologie que de la collecte; il faudrait redoubler d'efforts aux niveaux tant national qu'international en vue de la mobilisation des ressources; il faudrait maximiser les avantages tirés des partenariats publics et privés et de la collaboration avec la société civile, notamment en resserrant les liens internationaux.

43. Un certain nombre de délégations ont demandé des éclaircissements sur les relations entre divers processus et instruments de gestion, notamment le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan de financement pluriannuel et la conception des programmes. Certaines délégations ont espéré que le plan de financement pluriannuel faciliterait l'application du système d'allocation des ressources qui devrait par ailleurs être plus exact et plus transparent en raison de l'amélioration de la qualité des rapports et de la gestion découlant d'une approche axée sur les résultats. Après avoir constaté que la collaboration s'était renforcée au niveau national, une délégation a demandé quel mécanisme le FNUAP avait mis au point pour veiller à ce que les bureaux de pays tiennent compte lors de l'affectation des ressources de l'appui d'autres donateurs en matière de po-

pulation. Étant donné l'importance de disposer de données vérifiables et comparables, une délégation a demandé dans quelle mesure on disposait maintenant de données de qualité relatives au taux de mortalité maternelle, ce qui avait fait problème auparavant.

44. Une délégation a dit qu'il faudrait disposer d'un document précisant d'une manière plus détaillée les seuils des indicateurs, les tableaux et la méthodologie utilisés, ajoutant que le système d'allocation des ressources devait tenir compte de facteurs tels que les répercussions des catastrophes naturelles, les besoins des populations autochtones et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Une autre délégation a demandé comment on était parvenu à la formulation des seuils des nouveaux indicateurs. Une autre délégation a demandé des précisions sur la méthode utilisée pour pondérer les critères relatifs aux recettes et les critères traduisant les objectifs de la CIPD. Cette même délégation a ajouté que le rapport (DP/FPA/2000/14) n'indiquait pas comment les variables entrant dans le calcul des huit indicateurs utilisés par le système seraient établies dans les cas où les données permettant de les quantifier seraient absentes ou insuffisantes comme par exemple dans le cas de l'incidence du VIH/sida et de la prévalence contraceptive.

45. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et questions, puis elle a remercié le Gouvernement néerlandais qui, comme il l'avait annoncé précédemment, avait généreusement augmenté sa contribution. Elle a constaté avec plaisir que les membres du Conseil d'administration approuvaient généralement les huit indicateurs utilisés pour le système mis à jour d'allocation des ressources. Elle a constaté qu'il existait certaines différences d'opinions au sujet des critères appliqués aux recettes et elle a fait remarquer qu'ils avaient été harmonisés avec ceux du PNUD. Elle a fait sienne l'opinion selon laquelle il était indispensable d'adopter une approche souple pour appliquer le système mis à jour d'allocation des ressources et qu'il importait de continuer de fournir un appui, notamment technique et plus particulièrement dans le domaine du plaidoyer, aux pays sur le point de changer de catégorie. Pour ce qui était de la question de l'universalité, elle a souligné que le FNUAP fournissait une assistance à tous les pays, tout en constatant que l'on ne saurait méconnaître la question de l'aide ciblée. Elle a convenu qu'il fallait satisfaire les besoins de tous les pays et non pas seulement des pays les moins avancés et que c'était exactement ce que faisait le Fonds en application de son système actuel, soulignant qu'il avait appuyé des programmes et des activités dans 140 pays, encore que bien entendu ses ressources allaient plus particulièrement aux pays qui en avaient le plus besoin. En réponse à la question concernant les pays d'Asie centrale, elle a fait remarquer que dans cette région le Fonds appuyait des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration. Les besoins de ces pays étaient par conséquent pris en compte et satisfaits.

46. Elle a souscrit sans réserve à l'opinion selon laquelle les pays ayant accompli des progrès ne devraient pas être pénalisés et qu'il ne devrait pas y avoir de retour en arrière. Pour ce qui est du changement de catégorie de 21 pays, elle a fait remarquer que même si le système n'avait pas été mis à jour, 19 pays seraient passés d'une catégorie à une autre. Elle a souligné que l'objectif propre au Fonds était de protéger les progrès accomplis. Elle a constaté avec plaisir que de nombreuses délégations avaient insisté sur la nécessité d'accroître les ressources versées au Fonds, soulignant que cela profiterait à tous les pays. Elle a précisé que si un pays changeait de catégorie, cela ne devrait pas signifier une variation brutale du montant des ressources qui lui serait alloué. Elle a souligné que plusieurs délégations avaient à

juste titre fait valoir le fait que l'on s'était employé délibérément et avec succès à accroître les ressources versées aux pays de la catégorie « A », conformément aux décisions du Conseil d'administration. Elle s'est félicitée qu'une délégation ait signalé que la FIPF avait adopté un système d'allocation des ressources semblable à celui du Fonds, ajoutant que l'UNICEF s'était aussi inspiré du modèle de système éprouvé du FNUAP. Elle a fait remarquer que l'application du système mis à jour d'allocation des ressources n'entraînerait la fermeture d'aucun bureau de pays.

47. Elle a déclaré que le Fonds s'était attaqué à la question de la capacité d'absorption lors de la conception de ses programmes et projets et qu'une note directive avait été publiée à cet effet. Cette question, a-t-elle souligné, se posait à l'échelle du système et il appartenait au Groupe des Nations Unies pour le développement de l'examiner. Elle a insisté sur le fait qu'il importait qu'un plus grand nombre d'entités locales participent au processus en tant que parties prenantes, ajoutant que le Fonds devrait renforcer ses activités de contrôle technique et administratif et qu'une gestion axée sur les résultats devrait certainement permettre d'accorder davantage d'attention à la question de la capacité d'absorption.

48. En réponse à la question concernant la méthode appliquée pour fixer les seuils, la Directrice exécutive a précisé que le processus avait consisté à déterminer où devraient en 2005 en être les pays pour être à même d'atteindre les objectifs de la CIPD et de la CIPD+5. Pour ce qui est de la question concernant les données relatives à la mortalité maternelle, elle a fait remarquer qu'il s'agissait d'un domaine difficile et que pour bon nombre des pays les plus pauvres il n'existait toujours pas de nouvelles données. Aussi les enquêtes démographiques et sanitaires avaient-elles fourni une importante source de données et on avait eu par ailleurs recours à des données indirectes. Elle a ajouté que le FNUAP et d'autres partenaires du développement procédaient à l'examen de stratégies plus pragmatiques de lutte contre la mortalité maternelle tout en reconnaissant qu'il n'existait pas de démarche idéale. Il restait encore beaucoup à faire en matière de partenariat avec la Banque mondiale et d'autres entités du système des Nations Unies en vue de renforcer les bases de données au niveau national. À propos de l'absence ou de l'insuffisance des données sur le VIH/sida, elle a fait remarquer qu'en effet certains pays ne reconnaissaient pas la gravité de l'épidémie du VIH/sida tandis que d'autres pays ne disposaient que de moyens de dépistage limités. Néanmoins, cette question prenait de plus en plus d'importance au niveau international, en particulier dans le contexte des maladies sexuellement transmissibles et le Fonds avait utilisé les données analytiques fournies par l'ONUSIDA. Suite à la remarque concernant les consultations avec chaque pays, elle a confirmé que d'étroites consultations avaient lieu avec chaque pays lors de l'établissement de leurs programmes respectifs. Pour conclure, elle a déclaré que le principe d'universalité devrait être maintenu et elle a souligné que le système mis à jour d'allocation des ressources serait appliqué avec souplesse afin de protéger les progrès accomplis et d'éviter tout retour en arrière. Elle a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils augmentent le montant de leurs contributions au FNUAP.

49. Pour ce qui est des liens entre le plan de financement pluriannuel, la gestion axée sur les résultats et le système d'allocation des ressources, le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a fait remarquer que les indicateurs étaient compatibles et qu'ils se fondaient sur les domaines prioritaires du programme du Fonds concernant la santé en matière de reproduction, en particulier la planification de la famille et l'hygiène sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement et les activités de plaidoyer, la

question de l'équité entre les sexes recoupant ces différents domaines. Il a signalé que le FNUAP établissait actuellement une cartographie des objectifs et des résultats, au regard de leurs indicateurs respectifs utilisés dans les programmes du FNUAP au niveau national. Le Fonds s'employait par ailleurs à établir un système de suivi des ressources en vue de les associer aux résultats obtenus. Il a signalé que l'application du plan de financement pluriannuel et l'existence de bases de données fiables au niveau national devraient permettre au FNUAP de rendre compte comme il convient de ses activités au Conseil d'administration. Il a fait remarquer que le renforcement des capacités et la création de partenariats étaient les deux éléments stratégiques des plans pluriannuels de financement, dont le Fonds rendrait compte au Conseil. Soulignant l'importance du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, il a indiqué que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, qui avaient tous adopté un plan de financement pluriannuel et une approche axée sur les résultats, travaillaient ensemble, notamment au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, à l'harmonisation de leurs procédures de programmation. Pour conclure, il a remercié le Gouvernement néerlandais de sa généreuse contribution au Fonds, ainsi que de l'engagement de contributions pluriannuelles qu'il avait précédemment annoncé, c'était là un exemple du rôle constructif que jouaient les donateurs dans le plan de financement pluriannuel.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

2000/19

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (document DP/FPA/2000/14);

2. *Réaffirme vigoureusement* qu'il faut renforcer l'impact des activités opérationnelles du FNUAP, et ce, en veillant notamment à une augmentation substantielle de leur financement, sur une base prévisible, continue et assurée, à la mesure des besoins croissants des pays en développement, et en appliquant pleinement les résolutions 47/199, 48/162, 50/120, 53/192 de l'Assemblée générale ainsi que les parties concernant les activités opérationnelles pour le développement de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale;

3. *Fait sien* la méthode d'allocation des ressources telle qu'elle figure dans le document DP/FPA/2000/14, en particulier à la fois les indicateurs et les seuils sélectionnés pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que les indicateurs relatifs aux Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD, adoptées par la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

4. *Décide* que le système mis à jour d'allocation des ressources tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2000/14 devrait prendre effet au début du nouveau cycle de programmation pour un pays donné; si un pays passé d'une catégorie à une autre se heurte à une situation particulièrement difficile, on procédera progressivement, dans le cadre d'une période transitoire prudente, à l'allocation à ce pays du niveau de ressources correspondant à sa nouvelle catégorie;

5. *Confirme* la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C qui est exposée dans le rapport; approuve les parts relatives des ressources allouées auxdits groupes présentées dans le tableau 5 du rapport; et demande au FNUAP de s'employer tout particulièrement à atteindre l'objectif fixé pour ce qui est de la part des ressources à allouer aux pays du groupe A telle qu'établie dans le tableau 5;

6. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, et en particulier en faveur de ceux qui changent de catégorie, se fasse avec souplesse, en tenant compte de la nécessité de veiller à ne pas compromettre les progrès déjà accomplis;

7. *Approuve* l'octroi d'une période de grâce aux quatre nouveaux pays de la catégorie « O » au cours de laquelle on procédera avec souplesse à l'élimination progressive de leurs programmes;

8. *Rappelle* sa décision 96/15, dans laquelle le Conseil d'administration a notamment :

a) Décidé que le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre de cette approche souple, devait accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et à l'Afrique;

b) A également reconnu qu'il importait de s'attaquer aux problèmes se posant dans certains secteurs sociaux et dans certaines régions que les indicateurs des moyennes nationales ne permettaient pas de déceler;

9. *Reconnaît* que certains pays risquent d'avoir toujours besoin d'un appui de programme dans des domaines thématiques précis pour veiller à ne pas compromettre les progrès déjà accomplis;

10. *Demande* au Fonds des Nations Unies pour la population, compte tenu du principe d'universalité, de n'épargner aucun effort pour maintenir la présence et la visibilité voulues dans tous les pays du programme, notamment dans les pays appartenant aux catégories « C », « O » et « T »;

11. *Prie en outre* la Directrice exécutive de procéder à un nouvel examen quinquennal du système d'allocation des ressources, et en particulier d'évaluer les indicateurs et leur seuil, et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration en 2005; cette évaluation devrait être effectuée en étroite consultation avec tous les pays concernés, pour éviter les doubles emplois, et veiller à la transparence, la cohérence et la fiabilité du processus.

Le 28 septembre 2000

51. À l'issue de l'adoption de cette décision, deux délégations ont pris la parole.

52. La délégation de l'Égypte a déclaré qu'elle aurait préféré qu'une période de grâce soit accordée à tous les pays ayant changé de catégorie, pour protéger les progrès qu'ils avaient déjà accomplis avec l'aide du FNUAP, et éviter tout retour en arrière. L'Égypte s'est félicitée que la décision ait prévu cette souplesse nécessaire qui permettra au Fonds de tenir compte des circonstances propres à chaque pays, en particulier le fait que les moyennes nationales ne traduisaient pas nécessairement les disparités sociales et économiques et les autres problèmes intérieurs nationaux. Constatant que, par le passé, des programmes avaient dû être remis à plus tard, voire annulés, suite à un financement insuffisant, la délégation égyptienne espérait que l'on n'aurait pas recours au système d'allocation des ressources chaque fois que

le niveau des ressources lui-même diminuerait. La délégation invite tous les pays donateurs en mesure de le faire à accroître leur contribution au Fonds pour lui permettre de continuer son excellent travail. L'examen de l'actuel système d'allocation des ressources au cours des cinq prochaines années devrait être global et porter sur tous les éléments. À propos des différentes catégories de pays, il importait que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité en fonction de critères objectifs. Sur le passage d'une catégorie à une autre, la délégation de l'Égypte a souligné la nécessité de tenir compte des différents niveaux de développement au sein de chacune de ces catégories. Elle a prié le FNUAP de poursuivre ses excellents travaux en vue d'établir des données et des indicateurs pour tous les pays, de sorte que le Conseil d'administration ait à sa disposition en l'an 2005 les informations qui lui sont nécessaires pour examiner les différentes options et décider quelles sont celles qui tiennent compte des préoccupations de tous les pays.

53. La délégation du Nicaragua, tout en constatant que ses préoccupations étaient analogues, a réaffirmé la grande importance qu'elle attachait au programme de coopération du Fonds dans son pays. La délégation a fait remarquer que son pays continuait de s'employer résolument à lutter contre la pauvreté et qu'il souhaitait vivement continuer d'être considéré comme un pays de la catégorie « A », en particulier en raison de sa situation particulière résultant des catastrophes naturelles, notamment de l'ouragan Mitch et d'autres problèmes. Cette délégation a ajouté que son pays n'épargnerait aucun effort pour verser des contributions volontaires au FNUAP. Pour conclure, elle a lancé un appel à tous les pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au Fonds.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

54. Le Conseil d'administration était saisi de « L'examen de la situation financière, 1999 » (DP/FPA/2000/15). Conformément aux décisions 99/21 et 2000/9, le Conseil a également demandé un rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000.

55. En présentant l'examen de la situation financière pour 1999, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a noté qu'en 1999, le FNUAP avait connu une baisse de 9 % des recettes du Fonds général, qui sont tombées de 278,7 millions de dollars en 1998 à 254,2 millions en 1999. La baisse des recettes s'explique d'abord par une diminution des contributions volontaires due à des compressions budgétaires de deux grands donateurs et par la valeur du dollar des États-Unis. Les contributions multilatérales ont poursuivi leur tendance à la hausse, atteignant 33,6 millions de dollars en 1999, contre 30,2 millions en 1998. Les recettes totales du Fonds pour 1999 s'élevaient à 287,8 millions de dollars contre 308,9 millions en 1998. Les dépenses totales en 1999 atteignaient 279,6 millions de dollars, contre 302,1 millions en 1998, ce qui représente une baisse de 22,5 millions, soit 7 %. Du fait de la diminution des recettes, les dépenses afférentes aux programmes, qui comprennent les activités relatives au projet, les services d'appui technique et les services d'appui administratif et opérationnels, sont tombées de 246,7 millions de dollars, soit 81,7 % des dépenses totales, en 1998, à 214,1 millions, soit 76,6 %, en 1999. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné le fait que, proportionnellement, l'exécution par le FNUAP avait continué de baisser de quelque 14 %, avec des services d'achats rattachés aux activités relatives au projet qui représentaient 22 % de cette modalité d'exécution. Proportionnellement,

l'exécution par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) a augmenté de 14 %, tandis que l'exécution gouvernementale a enregistré une hausse de 11 % environ.

56. Du fait de l'insuffisance des recettes en 1999, le FNUAP, conformément à l'article 12.2 du Règlement financier, a puisé 26 millions de dollars dans la réserve opérationnelle dont le solde était ainsi ramené à 24 millions de dollars à la fin de l'année. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) informait le Conseil d'administration que le récent paiement d'une contribution de la part d'un important donateur avait permis de reconstituer la réserve opérationnelle au niveau autorisé de 50 millions de dollars. Il a ajouté que le FNUAP était parfaitement conscient de la nécessité d'équilibrer les dépenses et les recettes et surveillait de près le niveau d'activité afin de s'assurer que les dépenses pour 2000 ne dépassaient pas le montant des ressources disponibles. Il a noté qu'un certain nombre de mesures de gestion, comme l'a souligné la Directrice exécutive lors de la session annuelle du Conseil d'administration, avaient été prises à cet effet. 1999 avait été une année difficile pour le FNUAP. Les recettes avaient continué de baisser alors que les demandes de services du FNUAP avaient poursuivi leur augmentation. Il a demandé au Conseil d'administration d'aider le FNUAP à inverser la tendance à la baisse des recettes afin d'assurer au Fonds les ressources nécessaires pour remplir sa délicate mission.

57. Comme suite aux décisions 99/21 et 2000/9, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté un rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000. Il a fait observer que les perspectives du moment étaient beaucoup plus favorables que celles auxquelles on pouvait s'attendre seulement trois semaines auparavant quand la « Note d'information sur l'état des contributions aux ressources du FNUAP en 2000 » avait été rédigée. Il a déclaré qu'à la date du 31 août, les dons reçus de pays donateurs pour l'année 2000 au titre des ressources générales du FNUAP s'élevaient à 241,8 millions de dollars, comme cela est indiqué au paragraphe 3 de la note d'information. Grâce aux généreux dons supplémentaires des Gouvernements néerlandais et suédois, qui ont été annoncés récemment, les recettes au titre des ressources générales du Fonds pour 2000 sont estimées à environ 260 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 18 millions de dollars. Le FNUAP prévoit également une augmentation des ressources à des fins spéciales d'environ 4 millions (le montant passera de 40 millions de dollars à 44 millions), ce qui porterait le montant estimé des recettes totales pour 2000 à 304 millions de dollars, contre le chiffre de 281,8 millions annoncé au paragraphe 4 de la note d'information, soit une augmentation de quelque 22 millions de dollars.

58. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a signalé que le taux de change défavorable du dollar des États-Unis contre la plupart des monnaies européennes avait largement contribué à l'évolution des ressources générales du Fonds. Un certain nombre de pays ont augmenté leurs contributions exprimées en devises nationales et en euros, mais la conversion en dollars des États-Unis s'est traduite par des baisses des montants exprimés en dollars. Ces pertes de change s'élevaient à 6,1 millions de dollars à ce jour pour 2000 et atteignaient environ 14,2 millions de dollars pour la période de trois ans de 1998-2000. Il a indiqué qu'au paragraphe 8 de la note d'information figuraient des exemples concrets de ces effets. Il a déclaré que la note d'information reflétait également le fait que le Fonds dépendait pour ses ressources d'un petit noyau de donateurs. En effet, à la date du 31 août

2000, 15 donateurs principaux représentaient environ 98 % des contributions totales au FNUAP. Le FNUAP s'efforce d'élargir sa base de donateurs, dont le nombre a culminé à 109 en 1992 et a atteint 100 en 1996. L'objectif du Fonds pour 2000 était d'atteindre les 100 donateurs. Au 31 août, il en comptait 78. Depuis la fin du mois d'août, cependant, six nouveaux donateurs ont fait des promesses de dons, ce qui fait passer le nombre total de donateurs à 84. Au cours des trois mois prochains, le FNUAP va poursuivre ses efforts visant à obtenir des contributions de tous les gouvernements afin d'arriver à 100 donateurs.

59. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a noté que le Fonds s'efforçait également d'encourager les contributions pluriannuelles. Au 31 août, seuls 15 pays avaient annoncé des contributions pluriannuelles et avaient présenté l'échéancier correspondant. Six de ces 15 pays étaient des donateurs importants (c'est-à-dire ceux dont les contributions sont de 1 million de dollars ou plus) et les neuf autres étaient des donateurs réguliers. Il a souligné que les ressources générales constituaient le fondement des activités opérationnelles des programmes du Fonds et étaient essentielles pour préserver la nature multilatérale de l'action du Fonds. Les ressources générales sont extrêmement précieuses pour les programmes financés par le FNUAP qui sont élaborés afin d'aider les pays bénéficiaires à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent en matière de population, santé génésique et développement durable. Pour conclure, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a déclaré que le FNUAP demandait instamment aux donateurs d'augmenter leurs contributions au Fonds pour 2000 et au-delà, et d'effectuer les paiements le plus tôt possible dans l'année, ce qui lui permettrait de mieux gérer ses mouvements de trésorerie et de financer ses programmes à hauteur des montants approuvés par le Conseil d'administration.

60. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé leur sérieuse préoccupation face à la chute des ressources de base du Fonds. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de partager les charges parmi les donateurs et ont signalé que bon nombre de donateurs qui étaient en mesure d'augmenter leurs contributions ne l'avaient pas encore fait. Plusieurs délégations ont fait observer que le Fonds devait faire appel à un plus grand nombre de donateurs. Une délégation qui souhaitait illustrer le fait que le FNUAP dépendait d'un trop petit nombre de donateurs a fait une analyse comparative des contributions effectuées par les donateurs qui montre que, à ce jour, en 2000, un petit noyau de cinq donateurs a contribué environ deux fois plus que six des sept plus grands pays industrialisés. La délégation a lancé un appel aux principaux donateurs pour qu'ils contribuent davantage aux ressources de base du Fonds.

61. Plusieurs délégations étaient satisfaites de constater l'augmentation des fonds supplémentaires, notamment l'augmentation des financements en provenance du secteur privé. Tout en se félicitant de cette tendance, certaines délégations ont averti que la hausse des ressources à des fins spéciales ne devrait en aucun cas amener le Fonds à perdre sa nature multilatérale et neutre. Une délégation a demandé ce qu'étaient devenues les ressources non dépensées de certains fonds d'affectation spéciale. Une autre délégation a demandé quelles mesures avaient été prises pour renforcer la coordination interne en ce qui concerne les activités de collecte de fonds. La même délégation a également demandé les raisons de la forte augmentation du chapitre « Autres dépenses » du tableau 1 du document DP/FPA/2000/15. Certaines délégations ont demandé pourquoi le budget d'appui biennal avait connu une hausse de 16 % par rapport à 1998. Plusieurs délégations se sont félicitées du

fait que la réserve opérationnelle avait été ramenée à son niveau autorisé. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation relative au retrait effectué sur la réserve opérationnelle et ont indiqué que cette pratique ne devait pas devenir habituelle et était à éviter. S'agissant des contributions reçues par le FNUAP, de nombreuses délégations ont mentionné les incidences néfastes du dollar des États-Unis sur les taux de change et ont suggéré d'envisager d'autres arrangements et d'examiner notamment les pratiques d'autres organismes des Nations Unies. Certaines délégations ont demandé si le fait que le dollar des États-Unis soit fort s'était traduit par une hausse du pouvoir d'achat du FNUAP dans les pays bénéficiaires de ses programmes. Une délégation a proposé que le FNUAP utilise d'autres devises pour effectuer ses achats et s'approvisionner. Une autre délégation s'est demandé si le temps n'était pas venu de faire appel aux assemblées législatives et aux gouvernements pour approuver des allocations supplémentaires versées au FNUAP pour compenser les pertes dues au taux de change des devises locales. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la progression des modalités nationales d'exécution et la baisse de la part de l'exécution effectuée par le FNUAP. Plusieurs délégations ont également exprimé leur satisfaction face aux bonnes nouvelles relatives au niveau des recettes du Fonds pour 2000.

62. La délégation suédoise a annoncé que son gouvernement avait approuvé une contribution supplémentaire au titre des ressources de base du FNUAP pour 2000 d'un montant de 21 millions de couronnes suédoises (environ 2 230 000 dollars). La délégation a déclaré que dans le contexte du financement de l'aide au développement, son gouvernement finançait un projet sur « La mobilisation d'appuis et de ressources au profit des fonds et programmes des Nations Unies ». Une première discussion a eu lieu à Stockholm en août et des exposés destinés au Conseil d'administration et aux fonds et programmes respectifs ont été rédigés.

63. Une délégation, qui mentionnait les difficultés que le Fonds avait connues auparavant avec le Système intégré de gestion (SIG), a demandé si les problèmes avaient été résolus. Cette délégation a également demandé à quel moment le Conseil d'administration allait examiner le rapport du Comité des commissaires aux comptes publié récemment. Une autre délégation a souligné la nécessité de venir en aide aux pays en transition et a indiqué que, au vu de la baisse des ressources, il était d'autant plus important de travailler en collaboration avec la société civile et les ONG. Elle a déclaré que le Fonds devrait attirer l'attention des responsables mondiaux sur la situation financière précaire des fonds et programmes des Nations Unies et la gravité de ce que cela signifie, à savoir que les besoins prioritaires des pays bénéficiaires ne seront pas satisfaits. Une délégation a exprimé sa préoccupation face à la baisse de 16 % des dépenses relatives aux projets en Afrique. Cette délégation a demandé pourquoi le HCR ne figurait pas sur la liste des agents d'exécution dans le tableau 4 du document DP/FPA/2000/15.

64. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations pour leurs commentaires bienveillants et constructifs. Il a noté que le FNUAP avait pris sa responsabilité de gestion des fonds sérieusement et a reconnu que le Fonds était responsable devant le Conseil d'administration. Il a indiqué qu'à sa prise de fonctions au FNUAP il avait cherché l'appui du personnel pour les mesures de maîtrise des dépenses introduites par le Fonds au vu de la baisse des ressources et qu'il avait été suivi. Il a déclaré qu'il comprenait la préoccupation du Conseil face à la chute des recettes du Fonds enregistrée au cours des dernières années. Il a souligné l'importance de la volonté politique dans la mobilisation des

ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et du forum international marquant le cinquième anniversaire de la Conférence. En ce qui concerne les commentaires relatifs à l'augmentation du budget d'appui du Fonds, il a reconnu que le FNUAP devait faire des efforts en matière de gestion des coûts administratifs. Il a fait observer que le Fonds était en phase de planification et remaniement de la main-d'oeuvre et que tous les postes et tous les contrats étaient étudiés attentivement dans l'objectif de réduire les frais de personnel et le budget d'appui. Il a déclaré qu'il avait pris note de la préoccupation du Conseil face à la croissance des recettes supplémentaires à des fins spéciales, et a confirmé au Conseil que le FNUAP conserverait la neutralité de son assistance.

65. Il a noté que la Directrice exécutive travaillait au renforcement des capacités du Fonds à mobiliser des ressources au siège et dans les bureaux de pays. Il a reconnu que la confiance que le Conseil d'administration accordait au Fonds dépendrait finalement de la capacité du FNUAP à utiliser ses ressources de manière à pouvoir atteindre efficacement ses objectifs. Il a fait observer que la crise financière avait donné au Fonds l'occasion d'améliorer son efficacité. Il a déclaré que, grâce au cadre de financement pluriannuel et à la gestion axée sur les résultats, le Fonds allait s'efforcer d'avoir une influence tangible au niveau des pays. Il a indiqué que l'année suivante, le FNUAP présenterait au Conseil son budget d'appui biennal et s'efforcerait de faire des économies sur le budget d'appui. S'agissant du rapport du Comité des commissaires aux comptes, il a salué le travail réalisé par les vérificateurs extérieurs des comptes et a noté que le FNUAP s'appliquait à régler les questions soulevées par le Comité.

66. La Directrice exécutive adjointe (Programmes), dans sa réponse aux commentaires relatifs à deux questions concernant les programmes, a souligné que, au cours des dernières années, le FNUAP avait fait des efforts déterminés pour augmenter la part d'exécution nationale des projets et diminuer la part d'exécution effectuée par le FNUAP. Elle a expliqué que le niveau réel d'exécution nationale (qui comprend à la fois l'exécution par les gouvernements et par les ONG nationales) était supérieur au chiffre donné dans le tableau 4 étant donné que l'exécution par les ONG nationales n'apparaissait pas puisqu'elle avait été combinée avec l'exécution des ONG internationales. Elle a indiqué qu'à l'avenir le FNUAP séparerait ces données afin que la proportion d'exécution nationale apparaisse plus clairement. En ce qui concerne la demande relative à la collaboration avec le HCR, elle a déclaré que le FNUAP entretenait une collaboration très étroite avec le HCR sur le terrain comme au siège. Elle a noté que le HCR et le FNUAP faisaient partie du noyau initial qui avait rédigé le manuel sur l'aide d'urgence en matière de santé génésique. De même, les deux organisations font partie du groupe qui a préparé les troussees d'urgence pour la santé génésique. Elle a expliqué que le FNUAP ne mettait pas en oeuvre des activités d'urgence au niveau opérationnel, mais qu'il faisait au contraire appel à d'autres organisations pour le faire. Cependant, c'est bien le Fonds qui a fourni les troussees d'urgence et cette activité est indiquée comme ayant été exécutée par le FNUAP. Sur le terrain, le FNUAP a collaboré avec le HCR et les autorités nationales ou locales pour financer un certain nombre de mesures d'urgence.

67. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a remercié les délégations pour leurs commentaires utiles et constructifs. Il s'est rangé à l'opinion selon laquelle il importe de contrôler le budget d'appui et a déclaré que le FNUAP avait pris des mesures draconiennes pour li-

miter les dépenses au titre du budget d'appui en 1998 et 1999. S'agissant des tableaux 8, 12 et 13 du document DP/FPA/2000/15, il a noté que le montant net des dépenses au titre du budget d'appui était passé de 54,8 millions de dollars en 1998 à 63,6 millions en 1999, soit une augmentation de 8,8 millions de dollars. Premièrement, il a expliqué que sur cette hausse de 8,8 millions de dollars, 3 millions correspondaient aux droits versés par le FNUAP au titre des services rendus par le Secrétariat des Nations Unies et le PNUD. Il a signalé que la facturation avait été retardée et que, alors qu'une partie de cette somme aurait dû être facturée en 1998, elle l'avait été en 1999. C'est pourquoi les dépenses de 1999 sont supérieures à celles de 1998. Deuxièmement, comme suite à l'harmonisation des budgets du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, il a été décidé que le remboursement de l'impôt sur le revenu serait crédité dans le budget au titre des recettes et qu'une réduction correspondante serait imputée à la contribution au FNUAP du pays en question. Il a noté que pendant l'exercice biennal 1998-1999, un donateur important avait versé une contribution en 1998 mais pas en 1999 et que par conséquent environ 2 millions de dollars de remboursement de l'impôt sur le revenu s'étaient traduits par une dépense. Troisièmement, il a rapporté que le FNUAP, afin de maîtriser les dépenses budgétaires, avait reporté à la deuxième année de l'exercice biennal le recrutement de sept représentants du FNUAP qui avait déjà été approuvé. Ainsi, la plupart des dépenses liées au recrutement ont été enregistrées en 1999. Elles s'élèvent à 1,7 million de dollars. Enfin, en raison de la baisse des dépenses liées aux projets, les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui ont également baissé de 1 million de dollars. Il a souligné que l'augmentation de 8,8 millions de dollars devrait être considérée en tenant compte du fait que dans n'importe quel exercice biennal les dépenses sont toujours plus élevées la deuxième année que la première. Cela ne signifie pas pour autant que l'organisation a dépensé plus que nécessaire. Il a expliqué que sur cette augmentation de 8,8 millions de dollars, l'augmentation réelle n'était que de 0,8 million de dollars, ce qui était bien inférieur à ce qu'aurait été une hausse liée à l'inflation. Il est donc clair que les mesures de contrôle des dépenses prises par le Fonds ont permis de faire des économies. Il a souligné le fait que dans toute discussion portant sur le budget d'appui biennal il serait essentiel d'examiner l'exercice biennal dans sa globalité plutôt que de se concentrer sur l'exercice année par année. Il a fait observer que pour l'exercice biennal 1998-1999 les crédits approuvés par le FNUAP avaient été de 127,5 millions de dollars et que les dépenses au titre du budget d'appui pour cette période s'étaient élevées à seulement 118,4 millions, ce qui laissait un solde inutilisé de 9,1 millions de dollars, preuve que le FNUAP avait été très soucieux de respecter le budget d'appui biennal pour 1998-1999.

68. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a déclaré que le FNUAP avait pris note des commentaires faits par les délégations concernant un suivi et un contrôle plus serrés des dépenses pendant l'exercice biennal actuel. Il a observé que le rapport des dépenses effectuées par le Fonds au titre du budget d'appui sur le montant total des recettes de l'exercice biennal, de 22 %, pouvait paraître un peu élevé, mais qu'il était bien moins important que celui des organismes apparentés au Fonds. S'agissant des modalités d'exécution, il a fait sienne l'opinion exprimée par certaines délégations selon laquelle la proportion de l'exécution nationale par les gouvernements et les ONG devrait augmenter et l'exécution par le FNUAP devrait diminuer. Il a déclaré que le FNUAP déployait des efforts déterminés dans ce sens. En ce qui concerne le taux de change des devises et la force du dollar des États-Unis, il a indiqué que les dépenses

du FNUAP étaient effectuées en monnaies locales et en devises fortes et que ces dernières n'étaient pas touchées par un dollar fort. En ce qui concerne la réserve opérationnelle, il a remercié les donateurs de leurs contributions qui avaient permis que la réserve soit reconstituée à son niveau autorisé. Il a reconnu que les prélèvements sur la réserve opérationnelle devraient être évités et a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP avait mis en place des mesures de maîtrise des dépenses. Il a souligné sa confiance dans le cadre de financement pluriannuel et a indiqué que si tous les principaux donateurs s'engageaient à contribuer au financement du Fonds d'une manière fiable, prévisible et continue, il serait alors possible de prévoir correctement le rythme de mise en oeuvre des programmes dans la limite des engagements pris. Il a fait observer que l'instabilité des recettes était une question délicate et s'est rangé à l'opinion de la délégation qui avait déclaré qu'il faudrait à l'avenir faire preuve de prudence dans les estimations de taux de croissance des recettes. Il a ajouté que le FNUAP avait été très prudent dans ses prévisions relatives aux recettes de l'année en cours et que les plafonds des dépenses avaient été contrôlés. Par rapport à la demande relative au rapport du Comité des commissaires aux comptes, il a dit qu'elle serait examinée lors de la première session ordinaire de 2001. Pour ce qui est de la requête concernant le Système intégré de gestion (SIG), il a fait observer que la plupart des problèmes d'interface qui s'étaient posés l'année dernière avaient été résolus. Il a ajouté que des mécanismes d'amélioration du suivi étaient mis en place pour les autres services que le PNUD assure pour le FNUAP.

69. Le Chef du Service financier, Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion, dans sa réponse à la question relative à la hausse des « Autres dépenses » a fait remarquer qu'elle s'expliquait par le fait de détenir des fonds dans d'autres devises que le dollar des États-Unis et a signalé que cela se traduisait dans la plupart des cas par des pertes comptables.

70. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources, Division de l'information et des relations extérieures, a déclaré qu'au cours des deux dernières années le FNUAP avait connu une augmentation rapide de ses fonds supplémentaires et de ses recettes provenant du cofinancement. Il a fait observer qu'en 1998 le FNUAP prévoyait d'enregistrer des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars pour chaque année de l'exercice biennal et qu'en 2000 le Fonds avait déjà reçu 44 millions de dollars. Il a déclaré que les fonds étaient reçus avec gratitude mais que la gestion d'un large volume de ressources mettait à l'épreuve les services responsables. Des soldes importants s'étaient donc accumulés sur plusieurs des comptes des fonds d'affectation spéciale multilatéraux. Fin 1999, cependant, des mesures institutionnelles avaient été mises en place pour renforcer les capacités du Service de la mobilisation des ressources à gérer et administrer un niveau de recettes plus important pour les programmes multilatéraux. Il a déclaré que parmi les mesures spécifiques qui avaient été prises figuraient les suivantes : affecter une personne supplémentaire à l'équipe de cofinancement de l'unité; mettre au point une matrice multilatérale de suivi qui permet d'obtenir d'un coup d'oeil une représentation d'ensemble du portefeuille d'un fonds d'affectation spéciale donné; instaurer des ateliers de cofinancement organisés autour d'une présentation multimédia et assurer le suivi des paiements grâce à un outil d'information appelé Chase FAX. Pour conclure, il a déclaré que le service aurait besoin de poursuivre l'amélioration et le renforcement des moyens dont il dispose pour suivre et gérer les fonds supplémentaires de plus en plus importants.

71. Après la réponse du secrétariat, une délégation a remercié le FNUAP pour les explications relatives à l'augmentation des dépenses et a fait remarquer qu'à l'avenir il serait utile que le Fonds fournisse ces éclaircissements, soit dans le rapport lui-même, soit lors d'une réunion informelle qui aurait lieu avant la session du Conseil d'administration. S'agissant des taux de change des devises, la délégation a indiqué que l'UNICEF avait récemment informé son conseil d'administration que plus de 70 % des contributions qu'il recevait étaient en devises autres que le dollar des États-Unis et que 50 % des dépenses qu'il effectuait étaient payées en devises autres que le dollar des États-Unis. La délégation a demandé au FNUAP de fournir à l'avenir au Conseil des éléments d'information analogues. Elle a pris note du fait que, pendant les trois dernières années, le Conseil d'administration avait abordé la question des répercussions néfastes d'un dollar fort sur les ressources du FNUAP et des taux de change défavorables des autres devises qui en découlent, mais elle a déclaré qu'il serait utile à l'UNICEF, au PNUD et au FNUAP de discuter ensemble de la question et d'examiner les autres possibilités, étant donné que les trois organisations se heurtent au même problème.

72. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a noté qu'à l'avenir le FNUAP inclurait des notes explicatives dans son rapport. Il a également convenu qu'il serait utile d'organiser, sous les auspices du Conseil d'administration, des discussions de concertation sur le sujet des taux de change auxquelles participeraient, si le Conseil en décidait ainsi, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP.

73. Le Conseil d'administration a pris note de « L'examen de la situation financière, 1999 » (DP/FPA/2000/15) et du rapport oral sur une mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000.

IV. Programme consultatif technique

74. Le Conseil d'administration était saisi d'un document intitulé « Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique » (DP/FPA/2000/16) soumis en application du paragraphe 9 de la décision 99/19.

75. En présentant le rapport, le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a noté que depuis sa création en 1992, le Programme consultatif technique (PCT) avait su évoluer au même rythme que les priorités, les besoins et la situation des pays. Au lendemain de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994, le dispositif du PCT avait été modifié pour mieux appuyer la démarche « santé en matière de reproduction » et prendre systématiquement en compte les sexes. Plus récemment, le PCT avait été révisé pour répondre à la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation des programmes de pays du FNUAP, de lutter contre l'épidémie du VIH/sida et d'utiliser les nouvelles technologies de l'information. Le Directeur a fait observer que pour établir le rapport de situation (DP/FPA/2000/16), le FNUAP avait entrepris plusieurs activités spéciales destinées à mesurer le chemin parcouru par le dispositif, parmi lesquelles : a) la création d'un groupe de discussion sur l'Intranet auquel ont participé les institutions partenaires du PCT, les équipes d'appui aux pays et d'autres fonctionnaires du siège du FNUAP; b) une enquête sur le terrain, effectuée avec le concours des bureaux de pays du FNUAP, dans le but de recueillir les vues de responsables des

administrations publiques et d'experts de la population appartenant au gouvernement ou à la société civile de leurs pays respectifs; c) des consultations officielles avec les équipes d'appui aux pays et les organismes des Nations Unies partenaires dans le cadre du PCT dans le but d'évaluer les prestations de ces intervenants et leur contribution globale à la satisfaction des besoins des pays bénéficiant de programmes d'assistance technique; et d) une étude théorique des rapports d'évaluation et des documents internes pertinents.

76. Le Directeur a indiqué que l'enquête sur le terrain avait notamment permis de faire les constatations suivantes : a) le volume global d'assistance technique requis par la plupart des pays bénéficiaires des programmes non seulement resterait conséquent mais s'accroîtrait vraisemblablement dans les secteurs spécialisés des trois principaux domaines d'activité du FNUAP; b) les pays avaient des besoins hautement prioritaires d'assistance technique dans de multiples sous-secteurs, dont la santé en matière de reproduction des adolescents, la gestion des programmes de santé en matière de reproduction, l'élaboration de politiques et la mise au point et la gestion de systèmes d'information intégrés; c) les équipes d'appui aux pays constituaient une source privilégiée d'assistance technique, voire même le seul recours dans de nombreux pays; d) les pays disposaient de moyens croissants bien que le nombre d'experts nationaux varie d'un pays à l'autre; et e) les pays avaient surtout besoin d'activités de formation pour renforcer davantage leurs capacités nationales.

77. Le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a signalé que le renforcement des capacités nationales constituait l'une des principales tâches de tous les spécialistes du PCT et qu'en 1999, un tiers des activités des missions se rapportaient à cet axe d'intervention. Il a noté que le suivi du dispositif du PCT s'effectuait en continu par le biais d'une collaboration entre le siège du FNUAP et les coordonnateurs désignés au siège de chaque institution partenaire. Les prestations de chaque équipe d'appui aux pays et de chaque spécialiste des Services consultatifs techniques (SCT) étaient évaluées chaque année sur la base de leur plan d'activité professionnelle. En outre, les équipes d'appui aux pays soumettaient des rapports semestriels sur leurs activités qui étaient examinés au siège du FNUAP. Les bureaux des équipes faisaient l'objet d'audits de gestion réguliers. Une équipe spéciale interorganisations composée de directeurs d'équipes d'appui aux pays, de représentants d'institutions associées au PCT et de fonctionnaires du siège du FNUAP se réunissait au moins une fois par an pour contrôler le fonctionnement du système.

78. Le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a déclaré que le PCT contribuerait aux objectifs et aux produits du plan de financement pluriannuel. À cet effet, les équipes d'appui aux pays et les spécialistes des SCT avaient commencé à établir des indicateurs objectivement vérifiables de leurs travaux. Ces indicateurs seraient reliés aux objectifs du plan de financement pluriannuel et conçus spécialement pour déterminer dans quelle mesure le dispositif du PCT favorisait l'autosuffisance nationale pour ce qui était de l'apport d'expertise technique dans les trois principaux domaines d'activité du Fonds. Le Directeur a noté qu'en raison des moyens limités dont disposait actuellement le Fonds, il serait difficile de répondre à l'accroissement prévisible des besoins d'assistance technique des pays. Étant donné la diminution des ressources du Fonds, le nombre de postes alloués aux équipes d'appui aux pays et aux services consultatifs techniques était passé de 156 en 1992 à 130, et bon nombre des postes inscrits étaient actuellement vacants. Le Directeur a conclu que pendant l'année à venir, le FNUAP étudierait divers moyens de continuer à satisfaire les besoins d'assistance technique des pays.

79. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont approuvé l'importance plus grande que le PCT accordait au renforcement des capacités nationales et se sont félicitées de ce que le rapport précise comment les compétences régionales et nationales étaient mises au service de cet objectif. Une délégation a noté que le rapport ne disait rien sur l'utilisation des compétences régionales et nationales en matière de renforcement des capacités et de création de réseaux dans le cadre du PCT. La même délégation a déclaré que comme le PCT avait pour principal objectif de faciliter le renforcement des capacités nationales, il était indispensable de donner plus de poids et d'importance aux services rendus par le biais des équipes d'appui aux pays. La délégation s'est félicitée de la capacité du dispositif du PCT à faire face aux besoins et aux problèmes, comme, par exemple, l'épidémie du VIH/sida. Une délégation, tout en notant que le PCT jouait un rôle précieux dans l'élaboration et l'exécution des programmes en matière de population de nombreux pays, s'est inquiétée du nombre élevé de postes vacants au sein du Programme et a proposé que de nouvelles stratégies de recrutement soient mises au point. Elle a déclaré que si ces postes ne pouvaient pas être financés à long terme, il faudrait envisager de restructurer le PCT sur la base d'effectifs restreints sans compromettre la productivité de ses interventions. Une autre délégation a réitéré la proposition qu'elle avait faite à la troisième session ordinaire de 1999, au cours de laquelle elle avait instamment demandé que l'on réduise les postes de spécialiste des SCT à un poste par institution.

80. Une délégation a noté que l'expérience que son pays avait eue des SCT s'était révélée très utile dans de nombreux domaines de grande portée, comme l'appui technique à l'élaboration et à l'exécution du troisième programme de pays; l'appui technique à l'établissement d'un descriptif de projet détaillé pour le recensement de la population et du logement qui puisse servir d'outil de promotion pour la mobilisation de ressources, notamment auprès des donateurs bilatéraux, et l'appui technique aux activités de formation à l'utilisation de la méthode du cadre logique pour l'élaboration du quatrième programme de pays. La délégation a souligné que tous ces exercices avec les équipes d'appui aux pays s'étaient caractérisés par l'adoption d'une approche participative, la mise en place d'une synergie efficace entre les administrateurs de programmes, les experts et les équipes locales d'appui aux pays et l'enrichissement du programme de pays grâce aux échanges d'informations sur les meilleures pratiques et les plus décevantes. La délégation a déclaré qu'un gros problème restait à résoudre, lié au fait que les membres des équipes d'appui aux pays avaient un emploi du temps tellement chargé qu'ils ne pouvaient apporter leur assistance technique dans les délais prévus. Dans ces conditions, la délégation a déclaré que le Conseil d'administration souhaiterait peut-être revoir le niveau des effectifs de ces équipes.

81. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, s'est inquiétée de ce que l'analyse demandée au paragraphe 9 a) de la décision 99/19 concernant la capacité du dispositif du PCT à répondre aux besoins d'appui technique et stratégique des pays bénéficiaires de programmes n'avait pas été suffisamment traitée dans le rapport. La délégation a dit qu'il aurait été utile de faire une analyse plus détaillée. Elle a noté que l'enquête sur le terrain mentionnée dans le rapport avait montré qu'à ce stade, les pays n'obtenaient pas l'assistance technique dont ils avaient besoin. La délégation espérait que le FNUAP s'appuierait sur une approche plus décentralisée pour améliorer l'efficacité de son assistance technique. La délégation trouvait également ennuyeux que le rapport ne donne pas les informations demandées au paragraphe 9 b) de la décision 99/19 concernant le contrôle dont

faisait l'objet le dispositif du PCT, en particulier dans le contexte du plan de financement pluriannuel. Par ailleurs, aucune mention n'était faite sur la manière dont le cadre logique contribuerait aux buts et objectifs du plan de financement pluriannuel. La délégation a déclaré qu'elle avait hâte d'examiner les propositions qui seraient soumises dans le rapport de l'année à venir, notamment sur l'adoption d'une approche plus volontariste et stratégique pour la fourniture d'assistance technique, que viendrait épauler la plus grande souplesse d'action déjà prévue par le Fonds.

82. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a déclaré que bien que le rapport décrive diverses activités offertes, il ne permettait pas de se faire une idée bien précise de la portée et de la valeur des produits qui en résultaient, de la contribution du PCT aux objectifs du FNUAP et de l'impact de l'appui fourni par le PCT. Les délégations espéraient que le PCT serait davantage évalué en fonction des résultats dans le cadre du plan de financement pluriannuel. Elles ont ajouté que le rapport ne disait rien sur le nouvel éventail de compétences dont le FNUAP avait besoin pour appuyer les investissements au profit de la santé en matière de reproduction dans le contexte plus large du développement de l'action sanitaire. Elles espéraient que les propositions qui seraient soumises pendant l'année à venir traiteraient plus ouvertement de cette question. Les délégations ont ajouté que le rapport suivant devrait mettre en balance le détail des coûts des arrangements actuels et celui des coûts de mécanismes de remplacement, comme les centres d'information régionaux, pour veiller à ce que les pays reçoivent l'assistance technique dont ils avaient besoin. Les délégations ont déclaré que dans l'ensemble, elles n'étaient toujours pas convaincues que le PCT offrait le moyen le plus efficace d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles de manière continue à long terme.

83. Une délégation, prenant également la parole au nom d'une autre délégation, s'est félicitée de l'apport du PCT, notamment en Éthiopie et au Ghana. Les délégations ont souligné que le PCT avait ceci d'exceptionnel qu'il faisait intervenir divers organismes des Nations Unies. Notant que les questions de population étaient complexes, les délégations ont souligné l'importance qu'il y avait à adopter une approche multisectorielle pour leur prise en compte. Les délégations ont souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales et demandé si le partenariat avec les autres acteurs du développement pouvait être renforcé au niveau régional dans le cadre du Bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont constaté que le rôle des spécialistes des SCT restait flou et ils ont proposé de rationaliser les fonctions de ces agents en mettant davantage l'accent sur le soutien technique des équipes d'appui aux pays. Les délégations ont encouragé le FNUAP à trouver des moyens novateurs de renforcer l'appui technique aux étapes stratégiques du cycle de programmation des pays et ont demandé que le prochain rapport s'appesantisse sur les autres formules possibles comme la multiplication des contacts avec les universités, d'autres institutions, les donateurs et les ONG.

84. Une délégation a noté que le rapport était descriptif et que ses auteurs auraient dû davantage s'attacher à évaluer les produits des activités. Elle a fait observer que bien que la liste des activités menées au titre du PCT soit impressionnante, le rapport ne contenait aucune analyse ou évaluation approfondie. En conséquence, il était difficile de vérifier la valeur ajoutée résultant du PCT. La délégation a souligné l'importance du renforcement des capacités nationales.

85. Une délégation, tout en précisant qu'elle avait une opinion globalement favorable du PCT, a déclaré qu'elle avait des réserves en ce qui concernait les SCT. Elle a noté que la valeur ajoutée des fonctions des SCT n'avait pas été clairement démontrée et s'est demandé si celles-ci pouvaient être prises en charge par les équipes d'appui aux pays. La délégation a ajouté qu'elle continuerait à avoir des questions à poser sur les coûts et les avantages du système et a demandé s'il serait éventuellement possible de faire mieux avec un plus petit nombre de postes. La délégation a noté qu'en moyenne, chaque équipe de soutien aux pays avait 12 postes inscrits au budget, et que ces effectifs semblaient suffisants pour apporter une assistance technique dans les domaines prioritaires. Elle a déclaré qu'il aurait été utile d'inclure le tableau d'effectifs du PCT dans le document. Une autre délégation a demandé un complément d'informations sur la spécificité des services techniques fournis par le PCT aux pays qui ne bénéficiaient pas de programme appuyé par le FNUAP. La délégation a aussi demandé si l'équipe d'appui aux pays prévue pour Bratislava (Slovaquie) avait été constituée.

86. Une délégation a eu le plaisir de noter le resserrement de la coopération entre les équipes d'appui aux pays et les spécialistes des SCT et a exprimé l'espoir que la coopération avec les ONG soit encore renforcée sur le terrain. La délégation a encouragé le renforcement des échanges d'informations et la création d'un mécanisme de coopération entre les organismes partenaires du PCT afin de sensibiliser davantage aux questions de population. La délégation a déclaré qu'afin d'accroître l'efficacité des équipes d'appui aux pays, les domaines de spécialisation des équipes devaient être plus diversifiés afin de répondre aux besoins des pays bénéficiaires des programmes. Une autre délégation, tout en précisant que la disponibilité de fonds était une condition préalable à la mise en oeuvre des programmes, a déclaré qu'il devait y avoir un équilibre entre le programme de pays et le PCT. La délégation a indiqué que du fait de la pénurie de ressources, la coopération technique devrait être renforcée au sein du système des Nations Unies et que l'on devait utiliser des experts techniques des ONG et d'autres organisations internationales. En outre, on devait s'efforcer de mobiliser davantage de ressources en vue du recrutement d'experts nationaux et de renforcer la formation d'experts. Les techniques de communication et d'information modernes, notamment Internet, devaient être utilisées pour réduire les déplacements. La délégation a souligné que l'on devait faire appel à des experts nationaux dans la mesure du possible.

87. La FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, qui participent au PCT, ont fait une déclaration conjointe. Elles ont souligné qu'à l'échelle des pays, le dispositif du PCT parvenait très bien à fournir un appui coordonné aux programmes de pays. Le PCT avait été fréquemment cité comme un exemple de collaboration efficace entre les organismes des Nations Unies et comme un moyen approprié de coopérer avec les ONG. Il avait fait la preuve de sa capacité à fournir une assistance technique concrète aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités nationales avec souplesse et dynamisme. À l'échelle des organismes, le PCT avait contribué pour une large part à incorporer les activités en matière de population aux travaux des organismes participants. La situation financière du FNUAP s'était toutefois traduite par l'ajournement ou la suppression de plusieurs mesures opérationnelles. En outre, plusieurs postes essentiels pour la mise en oeuvre d'une approche interdisciplinaire et intégrée des questions de population avaient été gelés et le taux de vacance des postes de spécialiste des SCT avoisinait actuellement les 50 %. Ce facteur posait un sérieux obstacle

au bon fonctionnement du dispositif du PCT. Les organismes partenaires espéraient que l'on débloquerait une partie des postes pendant l'exercice biennal en cours.

88. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (programmes) a remercié les délégations pour les observations constructives et les utiles suggestions qu'elles avaient faites au sujet du rapport de l'année à venir. S'agissant du tableau des effectifs, elle a noté qu'il avait été fourni dans un rapport précédent et que faute de place, il n'avait pu être inclus dans le présent document. Toutefois, les membres du Conseil d'administration pouvaient facilement se procurer le tableau qui, en fait, était demeuré inchangé depuis l'année précédente. Répondant aux questions relatives à l'insuffisance de services de consultation technique et aux emplois du temps chargés des spécialistes des SCT, elle a noté que faute de ressources, il n'avait pas été possible de pourvoir tous les postes prévus dans le cadre du PCT. Toutefois, le FNUAP s'efforçait de préserver les domaines d'intervention prioritaire au sein de chaque équipe, et ferait tout son possible pour pourvoir les postes vacants lorsque la situation financière s'améliorerait. Concernant la suggestion faite par une délégation tendant à ce que l'on ne maintienne qu'un poste de spécialiste des SCT par institution, elle a noté que c'était presque le cas du fait du gel actuel du recrutement. Elle a fait observer que pour le rapport suivant, le FNUAP examinerait les possibilités qui existaient d'offrir des services consultatifs techniques à un moindre coût, notamment en faisant appel à d'autres ressources dans la région. Elle a souligné que dès son lancement, le PCT prévoyait de renforcer les capacités nationales et d'utiliser des experts nationaux autant que possible. Les équipes d'appui aux pays avaient pour instructions de recenser et d'employer des experts nationaux, y compris du secteur privé; toutefois, comme elles avaient des emplois du temps très chargés, il leur était difficile d'établir des réseaux à l'intérieur des pays. Elle a fait observer que le FNUAP était en train de réviser la liste des experts nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux.

89. Pour ce qui était de la nécessité d'utiliser plus efficacement et plus systématiquement le temps des spécialistes des SCT, la Directrice exécutive adjointe a remarqué qu'ils se rendaient en mission chaque fois que les pays leur en faisaient la demande. Le FNUAP s'efforçait d'accroître les liens entre les équipes d'appui aux pays, les bureaux de pays et le service technique pertinent du siège du FNUAP, et la participation des équipes allait être systématiquement prévue dans le cycle de programmation du pays. Précisant que le FNUAP s'efforçait de développer le cadre logique du PCT, elle a fait observer que les travaux du PCT alimentaient directement le plan de financement pluriannuel, surtout en ce qui concernait le renforcement des capacités nationales et le plaidoyer, qui figuraient au rang des principales stratégies du Plan. Pour ce qui était de la question sur l'assistance technique aux pays qui n'avaient pas de programme de pays appuyé par le FNUAP, elle a déclaré que le Fonds avait toujours fourni une assistance technique à ces pays. Elle a souligné que là où les ressources financières faisaient défaut, l'appui technique prenait davantage d'importance. Elle a noté que l'équipe d'appui aux pays destinée à Bratislava, en Slovaquie, serait bientôt opérationnelle et se composerait de spécialistes des SCT provenant des équipes de Katmandou (Népal) et d'Amman (Jordanie).

90. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des questions techniques et des politiques a remercié les délégations de leurs observations constructives et a déclaré que celles-ci seraient très utiles pour la préparation du rapport suivant. Pour ce qui était du renforcement des capacités, il a noté que le PCT prévoyait le renforcement des experts nationaux et des institutions nationales. Il a observé qu'un tiers des mis-

sions des équipes d'appui aux pays étaient directement consacrées au renforcement des capacités, y compris au développement des institutions. Il a reconnu combien il était important d'avoir recours aux experts nationaux. Toutefois, il pouvait parfois être difficile de recruter des experts nationaux qui travaillaient pour l'administration locale. Par ailleurs, les gouvernements demandaient parfois spécifiquement qu'on leur envoie des experts internationaux. Il a fait observer que l'expérience variait d'une région à l'autre et que certaines régions employaient un grand nombre d'experts, dont des universitaires. Il a ajouté que le PCT continuait aussi à mettre en oeuvre une coopération régionale fructueuse, notamment avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres organismes régionaux, et une collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, ONUSIDA avait détaché plusieurs conseillers en matière de VIH/sida auprès des équipes d'appui aux pays.

91. En réponse à la question sur la valeur ajoutée des spécialistes des SCT, le Directeur a noté que ces derniers constituaient un élément important de l'approche interdisciplinaire et interinstitutions du dispositif du PCT. Les spécialistes des SCT apportaient un appui technique aux conseillers en matière de SCT, organisaient des réunions, faisaient la synthèse des données disponibles sur des thèmes d'actualité et transmettaient des informations et des analyses aux équipes d'appui aux pays et aux bureaux de pays. Dans le cadre de leurs propres organismes, les spécialistes des SCT plaidaient pour les questions de population et prenaient une large part dans la promotion du Programme d'action de la CIPD. En réponse à une autre question, il a noté que bien qu'aucune étude des coûts et des avantages du dispositif du PCT n'ait été effectuée, on avait procédé à des évaluations indépendantes du PCT. Il a déclaré que le rapport suivant examinerait l'utilisation qui était faite des compétences nationales.

92. Le Conseil d'administration a pris note du « Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique » (DP/FPA/2000/16).

V. Programmes de pays et questions connexes

93. Le Conseil d'administration a été saisi de deux projets de programme de pays : « Assistance au Gouvernement cambodgien » (DP/FPA/KHM/2) et « Assistance au Gouvernement vietnamien » (DP/FPA/VNM/6), qu'il a approuvés sans débat, conformément à la décision 97/12, étant donné qu'aucune demande d'examen séparé n'avait été reçue. Après l'approbation de ces programmes, le débat a été ouvert pour des observations et des questions de caractère général.

94. Le Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies a exprimé au Conseil d'administration la gratitude de son gouvernement pour l'approbation du programme de pays (DP/FPA/VNM/6). Il a remercié le FNUAP d'avoir coopéré au siège, à l'échelle régionale et à l'échelle nationale avec le Gouvernement vietnamien et d'autres partenaires de développement au Viet Nam. Il a dit à la Directrice exécutive du FNUAP qu'il lui était profondément reconnaissant pour l'esprit d'initiative et la résolution dont elle faisait preuve en aidant son pays. Il a déclaré qu'il se réjouissait de pouvoir annoncer que l'aide apportée par le Fonds à partir des années 70 avait eu des répercussions concrètes et positives sur le bien-être du peuple vietnamien. Il a souligné que le programme de pays qui venait d'être adopté reflétait les politiques et les priorités de son gouvernement et était le

fruit d'étroites consultations avec d'autres partenaires de développement. Le programme de pays s'inscrivait dans la logique du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des décisions du Conseil d'administration, ainsi que du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5). Il a souligné qu'il serait tenu compte des succès passés dans la mise en oeuvre du programme. Il a repris l'observation de la Directrice exécutive lors d'une séance antérieure à savoir qu'il ne servirait à rien d'organiser des campagnes de sensibilisation sans améliorer les services. Il a rappelé que le Gouvernement vietnamien était déterminé à mener des activités efficaces axées sur les résultats dans le domaine de la population et du développement qu'il investissait de plus en plus dans les programmes de population et de santé, notamment grâce à des prêts de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Il a souligné que les dépenses de son gouvernement avaient augmenté de 140 % dans le domaine de l'éducation, doublé dans celui de la santé, et avaient été multipliées par cinq en ce qui concerne la planification familiale. Après avoir rappelé que le Viet Nam demeurait un pays pauvre et devait résoudre de nombreux problèmes socioéconomiques, notamment l'épidémie de sida, il a exprimé l'espoir d'une coopération plus étroite avec le FNUAP et ses partenaires et souligné qu'il était indispensable de recueillir des fonds supplémentaires pour préserver les acquis du passé.

95. Plusieurs autres délégations ont accueilli avec satisfaction l'approbation des deux programmes de pays. Une d'entre elles a noté que les interventions du FNUAP au Viet Nam avaient été très efficaces et avaient contribué au développement du pays. La même délégation a précisé que le Fonds pourrait utilement prendre en compte d'autres problèmes, comme l'urbanisation, la migration, l'environnement (notamment la pollution urbaine) et leurs interactions avec les problèmes démographiques. Évoquant le programme de pays du Cambodge, la délégation a déclaré que la voie empruntée était la bonne eu égard à la stratégie en matière de population et noté que c'était la mobilisation de fonds en quantité suffisante qui déterminerait l'impact du programme. La délégation s'est réjouie de la synergie entre le programme appuyé par le FNUAP et le programme de coopération de son propre pays au Cambodge.

96. Une autre délégation, après avoir rappelé que son pays exécutait des programmes substantiels bilatéraux d'assistance à la fois au Cambodge et au Viet Nam, a souligné qu'il était nécessaire de s'assurer que les programmes du FNUAP et les activités des autres partenaires de développement étaient complémentaires et ne faisaient pas double emploi. Cette délégation a dit qu'elle espérait que les efforts du Fonds pour renforcer les capacités du Centre national pour la promotion de la santé au Cambodge complèteront le projet de soins de santé primaires au Cambodge menés par son propre pays. Elle a soutenu les objectifs du programme de pays du Viet Nam et s'est réjouie que les organismes des Nations Unies au Viet Nam aient harmonisé leurs cycles de programmation. La délégation a regretté que le document (DP/FPA/VNM/6) ne comprenne pas une description plus précise des moyens qui seront mis en oeuvre pour atteindre les objectifs du programme. Par exemple, la délégation aurait aimé avoir des explications sur la manière dont le FNUAP envisageait dans la pratique son rôle de sensibilisation.

97. En ce qui concerne le Cambodge, une des délégations a déclaré que son pays attachait une importance particulière au domaine de la population et à la lutte contre

le VIH/sida, notamment au vu de la recrudescence de l'épidémie au Cambodge. Cette délégation a signalé qu'au mois de juin, son gouvernement et un autre pays donateur avaient envoyé une mission conjointe au Cambodge, dans le cadre de l'Initiative globale sur la population et le sida (GII-Programme conjoint). Elle a indiqué que son pays, en étroite collaboration avec l'autre pays donateur, analyserait les résultats de la mission et entendait contribuer à la promotion de la santé en matière de reproduction au Cambodge. La délégation a regretté que le budget alloué au programme de pays du Cambodge ait accusé une diminution en raison des récents problèmes financiers du Fonds et a exprimé l'espoir qu'une fois ces problèmes résolus, il serait revu à la hausse. La délégation a précisé que son pays avait l'intention de contribuer aux activités du bureau du FNUAP au Cambodge à travers son aide bilatérale au développement de ce pays.

98. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres délégations, a noté que la nature de la collaboration entre les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement demandait des précisions. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur les besoins des hommes et des femmes en matière de santé reproductive, notamment la prévention contre le sida. Elles ont déclaré qu'elles auraient aimé avoir plus de renseignements sur la coordination avec les autres partenaires de développement, en particulier la Banque mondiale. Les délégations ont souligné que, à l'avenir, il serait important de montrer la complémentarité des programmes des différents partenaires.

99. Une autre délégation s'est livrée à des observations d'ordre technique sur les deux programmes. Pour le programme du Cambodge, cette délégation a noté que les problèmes de santé en matière de reproduction étaient abordés comme il se devait et a exprimé l'espoir que l'amélioration de l'accès à des services de planification familiale de qualité amènerait une diminution des taux d'avortement qui sont élevés. La délégation a encouragé le FNUAP à jouer un rôle de sensibilisation plus important dans le domaine de la prévention du sida, étant donné la progression rapide de l'épidémie au Cambodge. Quant aux activités ciblant les adolescents, la délégation a demandé si le projet de programme prévoyait, outre des activités d'information, d'éducation et de conseil, de proposer des produits de santé en matière de reproduction. La délégation a demandé des prévisions réalistes sur l'aide qu'apporteraient les donateurs en matière de produits contraceptifs après l'an 2000. Pour ce qui est de l'information entre camarades de même âge, la délégation a appelé l'attention sur des études récentes financées par Pathfinder International, qui montrent que les adolescents ont tendance à faire plus confiance aux adultes qu'à d'autres jeunes sur les questions de santé en matière de reproduction. En ce qui concerne le contrôle et l'évaluation, la délégation a demandé pourquoi n'était pas pris en compte l'indicateur important du « nombre de personnes servies ». La même délégation a déclaré qu'elle était impressionnée par le programme de pays du Viet Nam et a remercié le FNUAP pour son travail dans le cadre du recensement de la population et de l'habitation qui a renforcé les capacités du Bureau de statistiques générales. La délégation a demandé si les régions considérées comme prioritaires par le FNUAP étaient les mêmes que celles de l'UNICEF et de l'OMS. La délégation a également demandé des éclaircissements sur les activités de santé en matière de reproduction soutenues par le FNUAP et aurait aimé savoir si elles faisaient partie des actions menées en matière de soins de santé primaires par l'UNICEF. La baisse de la mortalité maternelle étant un important objectif pour les deux organisations, la délégation a dit qu'elle souhaiterait en savoir plus sur la coordination de leurs activités. Elle a

suggéré l'adoption d'une politique de sensibilisation plus dynamique étant donné les taux actuels d'avortement, de maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le sida, et d'infections de l'appareil génital. La délégation voudrait avoir plus de renseignements sur les programmes de sensibilisation spécifiques, notamment sur l'information relative à la santé en matière de reproduction à destination des adolescents et des jeunes adultes célibataires.

100. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les deux programmes de pays et a indiqué qu'elle savait gré aux délégations de leurs observations. Elle a réaffirmé que les deux programmes venaient compléter les plans de développement des deux gouvernements et qu'ils avaient été développés en étroite collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les organismes des Nations Unies et les donateurs. Leur élaboration avait été guidée par le bilan commun de pays et le FNUAP. Les cycles de programmation avaient été harmonisés avec ceux de l'UNICEF et du PNUD et ces programmes complèteraient les programmes de coopération des autres organismes des Nations Unies.

101. Les deux programmes soutenus par le FNUAP cherchaient notamment à répondre aux problèmes généraux de la propagation de plus en plus rapide du sida, des taux élevés d'avortement et de maladies sexuellement transmissibles, de la faible participation des hommes à la planification familiale et de l'accès limité à l'information et aux services de santé en matière de reproduction et de sexualité pour les adolescents. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a assuré le Conseil d'administration que, lors de la mise en oeuvre des programmes, les bureaux de pays respectifs travailleraient en étroite coordination et collaboration avec l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et les autres organismes afin d'optimiser l'impact de l'exécution des programmes en évitant le plus possible les doubles emplois, que ce soit dans la couverture géographique ou dans l'exécution des tâches elles-mêmes, afin d'offrir au Cambodge et au Viet Nam les meilleurs programmes. Pour ce qui est des produits de santé en matière de reproduction, elle a déclaré que le FNUAP aiderait les pays à renforcer leurs capacités pour prévoir et organiser la distribution des contraceptifs de manière efficace. Dans les deux pays, c'est essentiellement grâce à d'autres donateurs que seraient remplis les besoins en produits contraceptifs. En de rares occasions, invité à le faire, le FNUAP pourrait essayer de satisfaire les besoins non satisfaits. Le FNUAP aiderait également les deux pays à mettre en place des programmes de vente subventionnée et à entrer en contact avec les différents donateurs afin de s'assurer que les programmes sont régulièrement approvisionnés en produits de santé en matière de reproduction.

102. Au sujet du programme du Cambodge, la Directrice est convenue qu'il était nécessaire que le FNUAP renforce ses activités de sensibilisation pour la prévention du VIH/sida et utilise des indicateurs de contrôle, comme la suggestion en avait été faite. Elle a ajouté que le FNUAP avait pris note de la référence à l'étude récente financée par Pathfinder International sur la question des adolescents et l'examinerait avec les parties concernées. Elle a souligné que le projet de programme prévoyait d'impliquer des animateurs locaux, des chefs de village, des parents, des enseignants et des moines bouddhistes, ainsi que de jeunes éducateurs des deux sexes pour améliorer l'aide apportée en ce qui concerne la santé en matière de reproduction des adolescents. En réponse à l'observation d'une des délégations sur le caractère restreint du budget du programme pour le Cambodge, elle a indiqué que si les ressources du FNUAP augmentaient, il était probable que tous les pays où il soutenait des

programmes en profiteraient, notamment le Cambodge. Elle a ajouté que le FNUAP souhaitait travailler avec le gouvernement de la délégation pour renforcer leur partenariat et trouver des solutions au problème du sida au Cambodge. Quant à la collaboration du Fonds avec d'autres partenaires de développement, elle a noté que le FNUAP coopérait avec l'UNICEF, l'OMS et l'Office allemand de la coopération technique à la réforme du secteur de la santé; avec l'UNESCO et l'UNICEF dans le domaine de la santé et de l'éducation des adolescents en matière de reproduction; et avec l'Union européenne, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais pour la prévention du sida. Le Fonds consacrerait essentiellement son aide au renforcement des capacités à travers des activités de formation et d'aide technique, en prodiguant des conseils politiques et en renforçant et améliorant l'accès aux services.

103. En ce qui concerne le programme de pays au Viet Nam, la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a souligné que, grâce à une collaboration très étroite, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS menaient des activités complémentaires. Les programmes du FNUAP et de l'UNICEF participaient tous deux à l'action en matière de soins de santé primaires mais le FNUAP se concentrait sur la santé en matière de reproduction pour les adolescents, les jeunes adultes, les couples sur le point de se marier et les femmes enceintes et sur les soins avant, pendant et après l'accouchement, tandis que l'UNICEF axait ses efforts sur l'approvisionnement en eau en zone rurale, l'assainissement, l'alimentation, la vaccination et l'éducation des enfants. Le FNUAP et l'UNICEF travaillaient en commun dans neuf régions, où les deux organisations soutenaient la mise en oeuvre d'interventions en faveur de la santé maternelle. En outre, le FNUAP et l'UNICEF collaboraient avec l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'ONUSIDA, dans une approche stratégique commune pour prévenir la transmission materno-foetale du VIH, et une action commune serait lancée dans quatre régions pilotes à dater de 2001. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que le FNUAP avait signé des mémorandums d'accord avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement qui définissaient leurs domaines respectifs de collaboration dans le secteur de la santé au Viet Nam. Elle a accueilli favorablement l'idée qu'il était nécessaire de mener une politique de sensibilisation plus dynamique pour lutter contre le sida, les infections de l'appareil génital et les maladies sexuellement transmissibles et pour parvenir à faire baisser les taux élevés d'avortement. Elle a ajouté que le représentant du FNUAP au Viet Nam présidait actuellement le groupe thématique sur le sida qui promouvait la coordination des efforts en vue de lutter contre l'épidémie. Pour ce qui est de la sensibilisation, elle a noté que le FNUAP, avec l'ONUSIDA et Asia Forum of Parliamentarians on Population and Development (AFPPD), avait récemment invité des parlementaires vietnamiens à une réunion des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur le sida et les maladies sexuellement transmissibles. Le Fonds avait organisé des campagnes de sensibilisation dans les médias et avait diffusé l'information à la base à travers des services d'aide par téléphone, des associations de jeunes et des cafés où étaient distribués des préservatifs. En conclusion, elle a remercié les Gouvernements cambodgien et vietnamien pour leur volonté de s'assurer un développement social rapide et, après avoir souligné que la contribution du Fonds était efficace, elle a prédit que la mise en oeuvre de nouveaux programmes permettrait de réaliser encore des progrès.

Discours d'adieu à la Directrice exécutive

104. Parlant au nom de tous les membres, le Représentant permanent de la République tchèque, Président du Conseil d'administration, a déclaré qu'au cours de son mandat à la tête du FNUAP, Mme Nafis Sadik avait par son influence sauvé beaucoup de vies humaines dans toutes les régions du monde. Elle a aidé les plus nécessiteux et a fait activement campagne en faveur de la santé en matière de reproduction, de l'égalité des sexes, et de la promotion des femmes. Elle s'est fait l'écho de la cause de nombreuses femmes qui, partout dans le monde, ne peuvent s'exprimer. Sa voix a été entendue par les responsables politiques tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Le Président a souligné que dans sa conception des actions à mener, Mme Nafis Sadik a toujours été guidée par le souci d'une meilleure qualité de vie pour tous (pour les familles et les personnes). Pour elle, le développement durable a constamment eu un visage humain. Conformément à l'esprit même du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), elle a privilégié les programmes et les stratégies à dimension humaine. Elle a défendu avec une ferveur et une passion particulières l'alphabetisation universelle, ainsi que la scolarisation des filles et a mis l'accent sur le rôle des hommes en ce qui concerne la santé en matière de reproduction et la promotion de la parité et de l'égalité entre les sexes. Elle a, avec courage, affirmé qu'il fallait aborder la question de la santé des adolescents en matière de reproduction et a insisté sur l'attention qui doit être donnée aux actions de prévention du sida. Elle a en outre mis en évidence les préoccupations nouvelles, par exemple le vieillissement et les migrations internationales, qui concernent autant les pays du programme que les pays donateurs. Elle n'a jamais hésité à exhorter la communauté internationale à mobiliser des ressources plus importantes afin de résoudre les problèmes relatifs à la population et au développement et, partant, d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous.

105. Le Président a rappelé que, sous la direction de Mme Sadik, le Fonds des Nations Unies pour la population, qui au départ n'était qu'un fonds d'affectation spéciale de petite envergure, est devenu la plus importante source d'assistance multilatérale des programmes de population. La Directrice exécutive s'est personnellement engagée à promouvoir l'égalité des sexes et, grâce à elle, le Fonds compte à ce jour 46 % de femmes parmi son personnel et 60 % parmi ses cadres dirigeants, situation unique pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Président a rappelé qu'elle a vivement soutenu la réforme de l'ONU, et a été un membre actif et dynamique du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Tirant parti de ses atouts particuliers, le FNUAP, sous la direction de Mme Sadik, s'est toujours attaché à renforcer ses alliances avec les autres organismes et entités du système des Nations Unies. Grâce à son dynamisme et à sa volonté, des partenariats ont été formés durablement avec le secteur privé et la société civile, y compris les ONG, les fondations privées, les chefs religieux et traditionnels, ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de la population et du développement. Le Président a ajouté que Mme Sadik restera à jamais dans nos mémoires pour sa clairvoyance, son intelligence vive, sa personnalité charismatique, sa compassion et son véritable souci d'améliorer le bien-être des femmes, des hommes et des enfants partout dans le monde. Il a terminé en la remerciant pour la perspicacité dont elle a fait preuve au cours de son mandat et pour son étroite collaboration avec le Conseil d'administration. Il lui a souhaité bonne chance dans tous ses futurs travaux.

106. Parlant au nom des États d'Afrique, la représentante du Botswana, Vice-Présidente du Conseil d'administration, a indiqué que le Groupe africain souhaitait exprimer à Mme Sadik sa gratitude pour la manière dont elle s'est employée à diriger le Fonds, et pour son dévouement pendant des années. Elle l'a remerciée pour les efforts inlassables qu'elle a consacrés à la problématique de la population et du développement, et pour l'énergie qu'elle a déployée afin de s'assurer que les questions relatives à la santé, à la procréation et aux droits des femmes et des hommes soient constamment à l'avant-scène et ne soient jamais perdues de vue. Elle a rappelé les longues nuits passées par la Directrice exécutive au Siège de l'ONU, avec les délégations, lors du Forum international marquant le cinquième anniversaire de la CIPD (CIPD+5), menant les négociations afin que les besoins des femmes et des enfants ne soient pas oubliés. La Vice-Présidente a montré à quel point Mme Sadik était devenue une alliée très précieuse de l'Afrique, et comment, tout au long de son mandat au FNUAP, elle avait aidé les pays africains à débattre des questions traditionnellement oubliées, comme la santé sexuelle et procréatrice des adolescents, que la plupart des États de la région et la société civile considèrent aujourd'hui comme urgente, étant donné la croissance actuelle de la population des jeunes en Afrique et l'émergence de problèmes sanitaires nouveaux. Elle a loué Mme Sadik pour avoir cherché à établir des partenariats « intelligents » entre le FNUAP, les fondations, le secteur privé et les ONG, ainsi que pour ses efforts visant à accroître les ressources du Fonds. Elle lui a souhaité bonne chance dans ses entreprises futures et s'est déclarée convaincue qu'elle continuerait de s'occuper pendant de nombreuses années encore des questions relatives à la population et à la santé en matière de reproduction.

107. Parlant au nom des États d'Asie, le Représentant permanent adjoint du Viet Nam, Vice-Président du Conseil d'administration, a souligné que Mme Sadik figurait parmi les personnalités qui avaient largement contribué au développement au cours du XXe siècle et qui s'étaient employées à lui donner un visage humain. Elle laissait derrière elle un FNUAP vigoureux. Au cours des 13 années de ses fonctions de directrice exécutive du Fonds, elle a rendu d'énormes services aux peuples d'Asie, du Pacifique et du monde entier. Ses efforts acharnés pour porter des préoccupations essentielles à l'attention des dirigeants de la planète et du public ont radicalement changé la perception de la problématique de la population et du développement dans le monde. Mme Sadik s'est constamment attaquée à des questions controversées et est devenue, au plan mondial, le plus grand défenseur d'une bonne santé procréatrice pour tous les couples et toutes les personnes au cours de leur vie. Elle s'est rendue à maintes reprises au Viet Nam ainsi que dans d'autres pays de la région, et sa compassion et sa connaissance du sujet lui ont valu l'admiration de tous ceux qu'elle y a rencontrés. Le Vice-Président du Conseil d'administration a souligné que Mme Sadik a eu une profonde influence en Asie, le continent le plus peuplé, et a déclaré qu'il était fier qu'elle soit originaire de cette région du monde. Il a rappelé que la Conférence internationale sur la population et le développement constituait l'un des plus grands succès du mandat de la Directrice exécutive, qui s'était ensuite attachée à faire en sorte que les objectifs en soient réalisés. Il a souligné son apport important aux travaux du Conseil d'administration et a fait remarquer qu'elle avait toujours fait preuve d'honnêteté, d'ouverture et de franchise tant dans les dossiers qu'elle a présentés au Conseil d'administration que dans ses réponses aux questions et commentaires des membres du Conseil. Le Vice-Président l'a remerciée pour sa contribution au bien-être des peuples, en particulier des femmes et des en-

fants, au Viet Nam ainsi que dans d'autres pays d'Asie et il lui a souhaité bonne chance dans ses entreprises futures.

108. Parlant au nom des États d'Europe orientale, la représentante de la République tchèque a rendu hommage à l'oeuvre exceptionnelle de Mme Sadik et a souligné que la CIPD et la CIPD+5 avaient métamorphosé le Fonds des Nations Unies pour la population en un programme efficace et influent. Elle a ajouté que tout au long de sa vie professionnelle, Mme Sadik avait défendu avec ferveur la santé et les droits des femmes. Depuis le début de sa carrière comme médecin civil dans les services pour femmes et enfants des hôpitaux militaires du Pakistan, elle s'est courageusement employée à défendre les droits et la santé des femmes en matière de reproduction. Depuis cette époque, elle s'est fermement engagée à promouvoir l'émancipation des femmes et à éliminer tous les obstacles afin qu'elles deviennent des partenaires à part entière dans la société. La CIPD a été un moment crucial dans sa carrière déjà remarquable. En tant que Secrétaire général de la Conférence, elle avait saisi pleinement l'occasion pour présenter les questions relatives aux femmes à la communauté internationale. La représentante de la République tchèque a souligné que, comme on le sait, la chute du communisme en Europe de l'Est, et l'augmentation du chômage, l'instabilité économique et les conflits nouveaux qui en ont résulté ont eu pour conséquence une détérioration de la condition de bon nombre de femmes dans la région. Le Fonds des Nations Unies pour la population, sous la direction avisée de Mme Sadik, a immédiatement reconnu les nouveaux besoins des pays en transition et a réagi rapidement en lançant de nouveaux programmes d'aide. La représentante a constaté que, malgré son expérience des postes de haut niveau, Mme Sadik était avant tout restée une Femme (avec un F majuscule), et qu'elle s'était efforcée de défendre le point de vue de ses semblables avec un courage implacable et une perspicacité indéniable. Elle a consacré sa vie à les écouter, partout dans le monde, les encouragées à se battre pour le respect de leurs droits et a incité les hommes à promouvoir la condition de la femme. S'exprimant au nom des pays de son groupe, la représentante a remercié Mme Sadik pour son dévouement extraordinaire, pour son oeuvre ainsi que pour la sagesse avec laquelle elle a mené à bien son mandat, et lui a souhaité bonne chance pour les années à venir.

109. Parlant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Représentant permanent du Guatemala, Vice-Président du Conseil d'administration, a rappelé avec nostalgie le long chemin qu'il a parcouru aux côtés de Mme Sadik, avant même qu'elle ne devienne Directrice exécutive du FNUAP. Il a souligné qu'elle laissait derrière elle un héritage impressionnant. Malgré les difficultés auxquelles elle a dû faire face, qu'il s'agisse de restrictions budgétaires ou des problèmes encourus lorsqu'on aborde des sujets aussi délicats que la politique en matière de population, le FNUAP a acquis une influence incontestable, comme en témoignent ses activités relatives à la santé en matière de reproduction dans bon nombre de pays et les étapes décisives que constituent le Programme d'action de la CIPD et la CIPD+5. En liant population et développement, la CIPD a sans nul doute eu un impact énorme et a fortement pesé sur les questions prioritaires de l'ONU. Sous la direction de Mme Sadik, le FNUAP est parvenu à combiner, de manière créative, activités opérationnelles et activités de plaidoyer en faveur de certains objectifs à atteindre dans le domaine de la population et du développement. Ces activités ont été réalisées sans oublier le contexte plus large dans lequel elles s'inscrivaient et qui n'était autre que la mission que l'ONU était appelée à remplir dans le monde.

110. Il a conclu en remerciant Mme Sadik pour tout ce qu'elle avait fait pour l'ONU en général, et pour le Fonds des Nations Unies pour la population en particulier.

111. Parlant au nom des États d'Europe occidentale et autres États, le représentant du Japon, Vice-Président du Conseil d'administration a exprimé sa profonde gratitude à Mme Sadik pour son oeuvre remarquable et son engagement résolu au sujet des questions relatives à la population et au développement au cours des 30 années qu'elle a passées au Fonds des Nations Unies pour la population, dont les 13 dernières en qualité de Directrice exécutive. Notant que la population est une des grandes préoccupations auxquelles l'humanité doit faire face, il a fait remarquer que par ses efforts, Mme Sadik s'est elle-même attachée à sensibiliser la communauté internationale et à mettre en avant les questions relatives à la population et à la santé en matière de procréation, en particulier, qui exercent une influence fondamentale sur la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants. C'est elle qui a veillé à ce que la question de la population soit classée au premier rang des priorités de coopération internationale en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement. Médecin de talent très préoccupée par l'avenir de la race humaine, elle a défendu la cause des faibles et des nécessiteux. Lors des préparatifs et du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que lors de la session extraordinaire de 1999 consacrée à l'évaluation quinquennale, Mme Sadik a joué un rôle crucial dans l'adoption et l'exécution du Programme d'action. Le Vice-Président a noté que les succès importants qu'elle a remportés dans le domaine de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction, des adolescents en particulier, n'ont pu être réalisés que grâce à des efforts soutenus et grâce à son souci d'associer le FNUAP dans des partenariats stratégiques. Il a ajouté que la Directrice exécutive avait toujours fait preuve de franchise et d'honnêteté en abordant les questions du ressort du FNUAP, ce qui avait permis à la communauté internationale de prendre sans tarder des mesures relatives à la situation des femmes et des enfants partout dans le monde. Grâce à ses qualités humaines, elle avait séduit les délégations de l'ONU. Au nom de tous les peuples des pays de son groupe, il lui a souhaité bonne chance pour ses initiatives à venir.

112. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le départ de Mme Sadik était une grande perte, non seulement pour le Conseil d'administration et le Fonds des Nations Unies pour la population, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies. Mme Sadik était très attachée à l'ONU, mais elle était aussi un authentique agent de changement. Première femme à la tête d'une institution des Nations Unies, elle était une pionnière, parce qu'inlassablement elle a défendu, avec énergie et clarté, la cause de la femme partout dans le monde. Fonctionnaire internationale hors pair, elle a acquis une réputation de fermeté, mais aussi de justesse, d'audace et d'honnêteté, s'attachant toujours à défendre des causes dignes, tout en faisant en sorte de servir des idéaux et valeurs universels. Rappelant le discours mémorable qu'elle avait prononcé à l'Assemblée générale lors de l'évaluation quinquennale de la quatrième Conférence sur les femmes, il a souligné que la passion et le choix des mots par lesquels elle s'était exprimée avaient largement contribué à faire accepter aux délégations un document relatif aux besoins et aux aspirations de toutes les femmes du nord au sud, qu'elles soient jeunes ou âgées, riches ou pauvres. Le Vice-Président a ajouté que ce geste n'était pas un acte isolé, que Mme Sadik était connue pour ses nombreux succès internationaux, et en particulier pour avoir organisé la Conférence internationale sur la population et le développement, par laquelle elle était parvenue, malgré les difficultés rencontrées, à élaborer un consensus sur

l'importance cruciale des questions relatives à la population et apporter ainsi une solution à des problèmes mondiaux très importants. Malgré la forte résistance de certaines personnes qui cherchaient à n'accorder aux droits des femmes qu'une place secondaire en invoquant des raisons religieuses ou culturelles, elle est parvenue à faire accepter des textes qui sont probablement les plus radicaux et les plus favorables aux femmes de l'histoire des conférences des Nations Unies.

113. Il a rappelé que la Directrice exécutive avait contribué tout aussi consciencieusement à améliorer le fonctionnement interne du système des Nations Unies dans une période de crise financière et administrative. Par sa sagesse et son expérience, elle a à maintes reprises aidé à trouver des solutions et à faire avancer les réformes propres à rendre le système des Nations Unies plus capable et plus transparent. Mme Sadik a inlassablement répété que des familles moins nombreuses et une croissance démographique plus lente aidaient à lutter contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme. Elle a montré, en personne, en théorie et en pratique comment et pourquoi la promotion de la femme et l'égalité des sexes étaient essentielles en soi, mais aussi de par leur influence sur le développement. Mme Sadik a, à de nombreuses occasions, démontré le courage de ses convictions et son engagement ferme en faveur de la promotion des femmes et de l'humanité, sentiments nés de son expérience professionnelle en relation étroite avec le terrain. Il a conclu en remarquant qu'il serait difficile, pour lui et pour de nombreux collègues dans l'ensemble du système des Nations Unies et au sein des gouvernements, d'imaginer le FNUAP sans la présence de Mme Sadik, mais qu'il était convaincu que le FNUAP et l'ONU garderaient en mémoire son exemple et la hardiesse de ses vues. Il a également noté avec satisfaction que Mme Sadik avait accepté d'être une personnalité éminente pour l'Année internationale des volontaires tout au long de l'année 2001.

114. Certaines délégations ont pris la parole afin de remercier Mme Sadik pour ses nombreuses contributions dans le domaine de la population et du développement et lui ont souhaité bonne chance pour l'avenir.

115. Mme Sadik a ensuite délivré le message d'adieu suivant au Conseil d'administration :

« Voilà plus de 13 ans que je me suis adressée à vous pour la première fois en qualité de Directrice exécutive du FNUAP. J'avais beau avoir déjà rencontré beaucoup de membres de l'ancien Conseil d'administration quand j'étais Directrice exécutive adjointe, j'étais tout de même extrêmement nerveuse. Mais mon auditoire s'est montré très compréhensif et indulgent, et je suis arrivée au bout de mon discours sans trop de difficultés. Je dois dire que je n'ai jamais pu m'exprimer devant vous sans une certaine appréhension – non pas parce que j'attendais des critiques, mais parce j'avais le sentiment de vivre à chaque fois un moment solennel. Nos réunions n'ont jamais été de pure forme; vous vous êtes intéressés personnellement au travail du FNUAP, et je sais que vous avez étudié mes rapports avec la plus grande attention.

Aujourd'hui, nous avons beau nous connaître très bien vous et moi, je me sens de nouveau un peu nerveuse au moment de m'adresser à vous pour la dernière fois. Nous nous connaissons même parfaitement et je sais que vous êtes résolument à mes côtés. Mais c'est mon ultime déclaration, et je dois la terminer par des mots d'adieu. Je pars à point nommé – vous appréciez et soutenez mon travail, vous avez le sentiment que dans l'ensemble j'obtiens de bons résultats, et certains d'entre vous pensent même que mon départ est prématuré.

Mais tout est pour le mieux. Quand on commence à dire qu'il est temps que vous partiez, c'est qu'il est déjà trop tard.

Il n'empêche qu'il est difficile de dire au revoir. Je suis au FNUAP depuis 30 ans, depuis le début ou presque. Je peux dire, sans exagérer je crois, que le FNUAP a été toute ma vie.

Je pense néanmoins que je lègue à celui ou celle qui me succèdera une organisation qui a été et qui reste performante. Cette réussite est en grande partie due au soutien que nous a prodigué le Conseil d'administration dont vous faites partie. Je suis profondément reconnaissante à chacun d'entre vous pour cet appui sans faille au FNUAP, à mes collègues et à moi-même. Votre attention et votre rigueur ne m'ont peut-être pas toujours facilité la tâche, mais elles l'ont toujours rendue gratifiante. Vous m'avez écoutée avec bienveillance chaque fois que je vous ai rendu compte des programmes du FNUAP ou que je vous ai demandé – une fois de plus – de nous donner des moyens supplémentaires pour travailler. Votre compréhension face aux nombreux obstacles que nous affrontons, votre appréciation de chaque progrès accompli, votre détermination à nous aider ont rendu le FNUAP plus fort et nous ont formidablement motivés pour aller de l'avant. Mon équipe et moi-même avons trouvé avec le Conseil d'administration un excellent partenaire à la hauteur de nos ambitions, et toutes les réalisations du FNUAP, à commencer par tout ce que j'ai accompli au cours de mon mandat, découlent de ce partenariat fécond. Je sais que vous apporterez le même soutien à celui ou celle qui me succèdera.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier et féliciter tous mes collègues du FNUAP. Quand je suis entrée au service de notre organisation, nous étions à peine une quinzaine en tout. Nous sommes aujourd'hui plus d'un millier, mais notre effectif reste l'un des plus petits et des plus soudés de tout le système des Nations Unies. Ce sentiment de former une grande famille est pour beaucoup dans nos succès. Nous avons chacun notre personnalité et notre sensibilité, mais nous sommes unis par un profond attachement à notre mission commune.

J'ai été nommée par le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar en avril 1987. Nous étions alors encore sous le choc de la mort tragique et prématurée de Rafael Salas.

J'aimerais m'arrêter un instant pour évoquer le souvenir du premier Directeur exécutif du FNUAP, de l'homme qui a donné au Fonds sa stature internationale. M. Salas a déployé une intense action diplomatique pour que la question de la population figure en bonne place dans la problématique du développement; il a su mettre le FNUAP sur les rails et léguer à son successeur une organisation dynamique et motivée.

Quand j'ai pris mes fonctions, le FNUAP était déjà membre à part entière de la famille des Nations Unies, la Conférence internationale sur la population et le développement avait eu lieu en 1984, et les projets liés à la population et au développement se multipliaient.

L'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes ont toujours été mes priorités dans tout ce que nous avons entrepris. Je crois que j'ai clairement affiché les couleurs dès le début de mon mandat : l'un de mes premiers rapports à l'ancien Conseil d'administration concernait la stratégie à mettre en

oeuvre pour renforcer la capacité du Fonds à améliorer la condition des femmes. Le Conseil m'a appuyé en prenant note de mon rapport « avec satisfaction », et vous m'avez constamment apporté votre coopération et votre adhésion sur ce point primordial. Deux autres événements de 1987 se détachent dans mon esprit. Le premier est celui de la naissance du cinq milliardième habitant de la planète, que j'ai eu l'honneur d'accueillir aux côtés du Secrétaire général. Le deuxième a été l'Initiative pour une maternité sans risques, que le FNUAP a lancé en coopération avec cinq partenaires, et qui pour la première fois établissait clairement un lien entre santé maternelle et droits des femmes en matière de procréation.

Ces deux événements ont été des jalons pour moi. Nous avons lancé la Journée des cinq milliards pour qu'il soit clair enfin que la population était faite d'êtres humains et non de statistiques. La photo du bébé des cinq milliards dans les bras de sa mère a fait le tour du monde. Elle montrait ce que le FNUAP voit chaque jour, l'avenir de l'humanité résumé dans une femme et son enfant.

Un autre Secrétaire général a accueilli un autre nouveau-né l'année dernière, quand nous avons franchi le cap des 6 milliards, et une fois de plus nous avons insisté sur la dimension humaine et non sur les chiffres. La population mondiale a augmenté de plus d'un milliard au cours de mon mandat, et je n'en éprouve aucune honte, bien au contraire. Car je peux dire aujourd'hui que plus de la moitié des femmes peuvent maîtriser leur fécondité, que la taille des familles s'est considérablement réduite, et surtout que, pour la première fois dans l'histoire les femmes, c'est-à-dire la moitié de la population mondiale, commencent enfin à bénéficier de l'attention qui leur est due.

On trouve dans *L'état de la population mondiale* de 1989 un certain nombre de recommandations pour « investir dans les femmes » en 2000, comme nous disons. Nous voulions entre autres choses que 500 millions de femmes aient accès à la planification des naissances. Nous en sommes aujourd'hui à 494 millions, et cela pour les seules femmes mariées : nous avons donc largement atteint notre cible. Dans la foulée, nous avons redéfini notre objectif en matière de santé de la procréation, ainsi que notre champ d'activité.

Je crois que c'est là le plus bel acquis de ces 13 années. Grâce à leur action commune basée sur les procédures et mécanismes des Nations Unies, les pays du monde entier, vos pays, ont défini une nouvelle perception non seulement de la santé en matière de procréation, non seulement du pouvoir des femmes et de l'égalité entre les sexes, mais de toute la problématique de la population et du développement. La Conférence internationale sur la population et le développement a marqué le début d'une grande alliance entre les gouvernements, les ONG et les organismes internationaux. J'ai eu l'honneur d'en être la Secrétaire générale, et j'en garde deux souvenirs marquants : le premier, c'est quand je me suis rendue au Forum des ONG (contre l'avis des gens de la sécurité) où j'ai été accueillie dans une salle bondée par des milliers de femmes applaudissant à tout rompre. Le deuxième, c'est l'ovation, debout, unanime, qui a salué mon discours de clôture. Ces acclamations m'étaient adressées, mais à travers moi c'est tout ce que nous avions accompli ensemble qui était honoré. C'est cet esprit d'ambition commune que j'aimerais transmettre au prochain directeur exécutif.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'examen de l'année dernière nous ont montré comment nous pouvons concrétiser notre ambition commune, pour peu que nous en ayons l'énergie et la volonté.

Nous aurons assurément besoin de toute notre force, de toute notre détermination. Car j'ai l'impression par exemple que nous n'avons pas vraiment réussi à réduire la mortalité et la morbidité maternelles. Malgré tous les efforts que nous avons déployés dans le cadre de l'initiative Maternité sans risques, malgré ce que nous avons fait pendant 10 ans pour dénoncer ce tragique gaspillage de vies humaines, les taux de mortalité et de morbidités maternelles sont pratiquement restés inchangés depuis 1987. Nous sommes maintenant confrontés à un nouveau fléau, celui du VIH/sida, que nous ne pourrons vaincre qu'en nous y attaquant massivement dans les années qui viennent.

Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai beaucoup d'idées pour l'avenir, et j'espère en transmettre quelques-unes à mon successeur. Je crois par exemple que la lutte contre le sida, l'exercice universel des droits en matière de procréation, notamment pour notre jeunesse, exigent de notre part de nouvelles démarches, et en premier lieu un changement d'attitude et de comportement de la part des garçons et des hommes. Il faut rassurer les hommes, les engager dans des partenariats constructifs où ils ne se sentent pas menacés par le pouvoir croissant des femmes. L'égalité de statut des femmes est un instrument de libération pour les hommes; nous devons les convaincre de cette réalité.

La tâche est ardue. Mais nous avons relevé bien d'autres défis dans les 30 ans d'existence du FNUAP et les 13 années de mon mandat. Grâce à votre engagement et à votre appui, le domaine est mieux compris, mieux intégré dans la réflexion sur le développement, mieux doté et mieux équipé pour réussir qu'à l'époque où j'ai pris mes fonctions de directeur exécutif. Treize années, c'est peu, comparé à toute une vie. Vous avez permis au FNUAP de beaucoup avancer en très peu de temps.

J'ai quelques regrets – en particulier de ne pas avoir étudié le français assez longtemps pour pouvoir m'adresser à vous dans cette langue aujourd'hui. Je suppose que six semaines en quatre ans, c'est trop peu, tout simplement. Si c'était à refaire, je prendrais le temps d'apprendre non seulement le français mais aussi d'autres langues. Je me fais assez bien comprendre en anglais, mais songez à ce que nous pourrions faire si je parlais également quelques autres langues!

Quoi qu'il en soit, j'aimerais vous dire en anglais et en français combien, grâce à vous, mon mandat a été un moment heureux, gratifiant et fécond de mon existence. Vous m'avez aidée à réaliser mes rêves, au nom de toutes les femmes, mais aussi de leur famille et des sociétés dans lesquelles elles vivent. Soyez-en remerciés du fond du coeur, vous et les pays que vous représentez. Au revoir, et tous mes voeux vous accompagnent. »

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/18

**Remerciements à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive
du Fonds des Nations Unies pour la population, 1987-2000**

Le Conseil d'administration,

Prenant acte avec tristesse du départ prochain de Mme Nafis Sadik, qui quittera ses fonctions de directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population le 31 décembre 2000,

Saluant l'action lucide et courageuse de Mme Sadik pendant son mandat de directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, notant qu'elle a contribué de manière décisive à porter les questions liées à la population et au développement sur le devant de la scène internationale, et notamment qu'elle a beaucoup oeuvré en faveur de la santé et des droits en matière de reproduction, de la parité et l'égalité entre les sexes, de la démarginalisation des femmes et des adolescents,

Conscient du rôle essentiel qu'a eu Mme Sadik dans ses fonctions de secrétaire général de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire (Égypte), en 1994, de la détermination et du dynamisme dont elle a su faire preuve pour favoriser l'émergence d'un consensus entre les 179 États autour du Programme d'action de cette conférence, et conscient également de sa contribution au processus d'examen et d'évaluation CIPD+5 et de sa détermination à prendre des mesures concertées pour donner suite aux conférences mondiales des Nations Unies,

Reconnaissant sa volonté sincère d'aider les pays du monde entier à mettre en oeuvre le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en tenant le plus grand compte des priorités et spécificités nationales,

Conscient également de son infatigable dévouement à la cause des femmes, de son action de porte-parole et de défenseur des innombrables femmes privées de voix, notamment par la promotion et l'amélioration de leur santé et de leur protection en matière de procréation,

Sachant qu'elle a su mobiliser des partenariats stratégiques avec le secteur privé et la société civile, dont les organisations non gouvernementales, les fondations privées et autres acteurs et parties prenantes dans le domaine de la population et du développement,

Saluant ses efforts constants et son profond attachement au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et son rôle dynamique au sein du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement,

1. *Exprime toute sa reconnaissance et ses remerciements* à Mme Nafis Sadik pour sa gestion efficace et son rôle éminent à la tête du Fonds des Nations Unies pour la population de 1987 à 2000, pour le travail accompli et le vif intérêt qu'elle a toujours manifesté pour tout ce qui concerne la population et le développement;

2. *Adresse* à Mme Nafis Sadik *ses meilleurs voeux* pour les années qui viennent et lui souhaite une vie longue et heureuse ainsi que tous les succès dans ses futurs projets.

26 septembre 2000

117. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration pour sa décision et ses éloges.

Débat consacré au PNUD

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

118. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a insisté, dans ses observations liminaires, sur la nécessité de fixer des objectifs prudents en ce qui concerne le portefeuille de projets pour 2000 et 2001 du fait des incertitudes associées à l'évolution de la clientèle du Bureau et des demandes pour de nouveaux types de services, et a il noté que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait recommandé au Conseil d'administration d'approuver les prévisions budgétaires révisées (DP/2000/37 et Corr.1 et DP/2000/37/Add.1 et Corr.1). En outre, l'approbation du Conseil est sollicitée pour des dépenses à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour 2000 et 2001 (demande qui a été acceptée par le CCQAB) afin de faire face à des changements imprévus de la demande. Un budget supplémentaire serait présenté au CCQAB et au Conseil d'administration si la demande dépassait largement les prévisions. Le Directeur exécutif a informé le Conseil qu'à partir de 2001, il ne serait plus établi de distinction dans le budget entre les dépenses renouvelables et non renouvelables et il a indiqué son intention de ramener le solde de la réserve opérationnelle à 14,3 millions de dollars d'ici à la fin de 2000 et de revenir au niveau statutaire de 4 % des dépenses totales de l'année précédente d'ici à la fin de 2003, et que ces objectifs seraient réalisés essentiellement par une réduction des coûts plutôt que par une augmentation des frais de gestion. Il a informé le Conseil qu'en application de sa décision 99/17 en date du 15 septembre 1999, l'Administrateur avait procédé à la délégation de pouvoir pour les questions relatives au personnel en septembre 2000 et il l'a prié d'approuver a posteriori 37 postes supplémentaires de la classe P-5 et des classes inférieures, faisant observer que le CCQAB avait recommandé l'approbation de cette demande ainsi que de celle concernant le reclassement à D-1 de deux postes P-5. En outre, en réponse à la décision 2000/16 du Conseil d'administration, il lui avait présenté un rapport sur la création de postes à l'UNOPS (DP/2000/30) lequel avait été examiné par le CCQAB qui avait recommandé de déléguer tous les pouvoirs au Directeur exécutif pour tous les postes jusqu'à la classe D-2, sous réserve de l'assentiment préalable du CCQAB pour ceux des classes D-1 et D-2.

119. De nombreuses délégations se sont félicitées des rapports et de l'exposé du Directeur exécutif. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'une publication ponctuelle des documents afin que les États Membres puissent les examiner convenablement et consulter leur capitale en temps voulu. Les délégations ont noté avec satisfaction que l'UNOPS avait su prouver qu'il pouvait fonctionner conformément au principe d'autofinancement, que son modèle de gestion financière était viable, qu'il s'était efforcé d'accroître son portefeuille et de dégager des recettes importantes grâce à de nouveaux projets financés par une clientèle bien diversifiée, qu'il avait augmenté la part des pays bénéficiaires d'un programme dans les passations de marchés internationaux pour des achats d'équipement tout en renforçant les capacités de ces pays en matière de main-d'oeuvre. En ce qui concerne le rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, certaines délégations

se sont inquiétées de la chute des ressources alors que d'autres ont appelé l'attention sur la faiblesse du montant de la réserve opérationnelle; plusieurs autres ont souscrit à l'avis du CCQAB à savoir que la reconstitution de la réserve devrait commencer avant 2002, date proposée par le Directeur exécutif. Plusieurs questions ont été posées sur l'expansion future de l'UNOPS, les possibilités de dépassement des crédits, les causes de la baisse de 33 % des nouveaux projets financés au moyen des ressources ordinaires et des fonds d'affectation spéciale du PNUD enregistrée entre 1998 et 1999, l'incidence d'un environnement commercial compétitif sur le mécanisme de calcul des commissions, l'accroissement des dépenses au titre des loyers et de l'entretien des locaux et les grandes orientations et les plans d'action de l'UNOPS. Neuf délégations ont appuyé la demande d'autorisation de dépassement des dépenses pour un montant de 5 % en sus des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, et certains pays ont réaffirmé la nécessité pour l'UNOPS de continuer de fonctionner conformément au principe d'autofinancement. Compte tenu des incertitudes relatives aux coûts et aux recettes qui ressortent des prévisions budgétaires révisées, il a été considéré comme essentiel de suivre de près l'évolution de la demande ainsi que la structure des commissions afin de prévoir avec plus de précision l'exécution des projets et les recettes y relatives.

120. D'autres préoccupations ont été évoquées, notamment la diminution du pourcentage de femmes occupant des postes d'expert international et de consultant provenant tant des pays développés que des pays bénéficiaires d'un programme ainsi que celle des administrateurs recrutés sur le plan national alors que dans le même temps le portefeuille de projets de l'UNOPS augmentait et se diversifiait et que des postes supplémentaires étaient demandés. Une délégation a constaté un seul ralentissement de l'exécution des projets dans la région de l'Asie et du Pacifique, de 1998 à 1999, alors que leur nombre total avait augmenté au cours de la même période.

121. Plusieurs représentants se sont félicités de la décision de l'Administrateur de déléguer au Directeur exécutif le pouvoir pour les questions relatives au personnel. Un grand nombre de délégations ont approuvé le reclassement à D-1 de deux postes P-5, sur la base des nouveaux arguments fournis par l'UNOPS. Un représentant a cherché à savoir pourquoi 37 postes supplémentaires étaient demandés alors que 85 postes étaient actuellement vacants. S'agissant de la délégation de pouvoir en matière de création de postes de la classe D-1 et des classes supérieures, plusieurs délégations ont fait part d'une certaine confusion du fait des incohérences entre la recommandation de l'UNOPS, conforme à la position du Comité de coordination de la gestion, et celle du CCQAB figurant dans le document DP/2000/38. Une délégation a demandé quelle était la fréquence de création de postes de la classe D-2 à l'UNOPS; elle a rappelé au Conseil d'administration que, dans sa décision 2000/16, il avait prié l'UNOPS de fournir des éléments justificatifs concernant la création de postes de la classe D-1 uniquement et à titre rétroactif; et elle a ajouté que l'on pourrait peut-être établir une distinction entre la création de postes de la classe D-1 relatifs à l'administration de projets, pour lesquels l'approbation du Conseil n'est pas nécessaire, et de postes de la classe D-1 plus structurels concernant des fonctions essentielles de l'UNOPS, nécessitant l'approbation préalable du Conseil. De nombreuses délégations ont souligné le besoin de préciser le rôle et les responsabilités du Comité de coordination de la gestion par rapport au Conseil d'administration, étant donné que l'on avait souvent l'impression qu'ils faisaient double emploi. L'examen par le Comité de coordination de la gestion de la collecte de fonds de l'UNOPS pour le compte du PNUD a été cité comme exemple de cette situation. La nécessité de

rationaliser les activités du Comité de coordination de la gestion a été constatée et l'on s'est inquiété de la validité des arrangements actuels entre le Comité et le Conseil d'administration.

122. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs contributions au débat et, évoquant les diverses propositions relatives aux procédures d'approbation de création de postes à l'UNOPS, il a appelé l'attention du Conseil d'administration sur la distribution d'un document dans lequel figurent des extraits des dispositions pertinentes concernant les fonctions du Comité de coordination de la gestion. Il a également fait savoir au Conseil que le Secrétaire général avait demandé au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne d'examiner le Comité de coordination de la gestion en tenant compte de l'objectif pour lequel il avait été créé. Le Conseil serait tenu informé des progrès accomplis dans ce domaine.

123. Répondant à diverses questions, le Directeur exécutif a indiqué que, conformément au principe d'autofinancement, l'UNOPS ne pouvait dépenser plus qu'il ne gagnait (situation suivie de près tant par des vérificateurs internes que des vérificateurs externes des comptes), la seule exception s'appliquant aux dépenses non renouvelables imputées provisoirement et en partie sur la réserve opérationnelle; que la reconstitution de la réserve opérationnelle commencerait plus tôt si les recettes pour 2000 s'avéraient beaucoup plus élevées que prévu (l'UNOPS rendra compte au Conseil d'administration dès que les comptes pour 2000 auront été arrêtés); que le choix de l'UNOPS pour l'exécution de projets était fondé sur les gains escomptés en matière de rendement mais étant donné qu'il était soumis aux fluctuations de la demande, il n'avait aucune prise sur la nature ou la situation géographique des services à fournir; que les décisions en matière de décentralisation étaient régies par une analyse des coûts de revient; que la distinction entre les postes liés aux projets et inscrits au budget administratif et tous les autres postes était maintenue dans le budget et le tableau d'effectifs et que, jusqu'à présent, tous les postes de directeur de projet financés sur des recettes de l'UNOPS avaient toujours été des postes de la classe D-1. Le Directeur exécutif a également déclaré que même si les activités de l'UNOPS augmentaient, cette croissance toucherait des domaines non traditionnels, par exemple la gestion de missions non militaires. Le Conseil d'administration serait tenu au courant, au moins annuellement, de l'évolution des nouveaux projets, notamment ceux financés au moyen de sources non traditionnelles. En outre, le Conseil d'administration avait accès aux plans d'action de l'UNOPS, qui étaient synchronisés avec les budgets et communiqués simultanément. Le Directeur exécutif était d'avis que l'UNOPS et le PNUD, en collaborant, pourraient identifier les causes sous-jacentes de la diminution des projets financés au moyen de ressources du PNUD à laquelle il avait déjà été fait référence.

124. Le Sous-Directeur à la Division des finances, du budget et de l'administration a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le fait que les comparaisons entre les dépenses de loyers et d'entretien des locaux devraient prendre en considération le fait que les charges sont comprises dans ces coûts. Par ailleurs, la différence entre les estimations approuvées et révisées pour le transfert du siège tenait compte de la nécessité de réaménager plus tôt que prévu les nouveaux locaux, ainsi que des investissements nécessaires à l'agrandissement des bureaux de l'UNOPS à Kuala Lumpur et à Abidjan.

125. Le Sous-Directeur et chef de la Division de la gestion des ressources humaines a expliqué que le nombre d'experts et de consultants internationaux ainsi que

d'administrateurs recrutés sur le plan national variait en fonction de la nature des projets que l'UNOPS était chargé de mettre en oeuvre; et que même si l'UNOPS n'était pas soumis au principe de la répartition géographique, il était conscient de la nécessité de maintenir un juste équilibre, y compris en ce qui concerne le recrutement et l'embauche de nationaux tant des pays en développement que des pays développés (en 1999, l'UNOPS a pu accroître considérablement le nombre des experts et des consultants recrutés dans les pays bénéficiaires d'un programme, comme demandé par le Conseil d'administration); que l'UNOPS faisait également des efforts pour augmenter le nombre de consultantes et d'expertes; et que bien que le taux de vacance de postes soit élevé, le Directeur exécutif devait préserver la marge de manœuvre qu'offre l'équilibre entre les types de contrats utilisés pour embaucher du personnel, notamment les engagements pour une durée limitée et les contrats de consultants à court terme, étant donné qu'il emploie souvent ces postes pour répondre à des besoins temporaires ou à court terme au moyen de diverses modalités contractuelles.

126. Le Conseil d'administration a adopté les décisions suivantes :

2000/20

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 2000-2001 (DP/2000/37 et Corr.1 et DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);
2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit 106,3 millions de dollars;
3. *Décide* que, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS, le Directeur exécutif sera habilité à engager des dépenses, tant de personnel que d'administration, à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, pour faire face à des changements imprévus de la demande au moyen de recettes non utilisées ou escomptées;
4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;
5. *Approuve* le reclassement à D-1 de deux postes P-5;
6. *Souscrit* à l'opinion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle il estime que la reconstitution de la réserve opérationnelle devrait commencer avant 2002, si les montants des recettes et des dépenses de l'UNOPS le permettent;
7. *Prie* le Directeur exécutif de s'employer sans tarder à reconstituer la réserve opérationnelle et de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire de 2001, dans le cadre de son rapport de synthèse sur l'UNOPS, sur les mesures à prendre pour rétablir la réserve opérationnelle à son niveau statutaire.

28 septembre 2000

2000/21**Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif (DP/2000/30) ainsi que du fait que l'Administrateur a délégué au Directeur exécutif les pouvoirs concernant les questions relatives au personnel;

2. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil à sa session annuelle de 2001, dans le cadre de son rapport de synthèse sur l'UNOPS, sur les mesures prises pour assurer le bon exercice des pouvoirs qui lui ont été ainsi délégués et sur l'incidence, le cas échéant, de la nécessité de continuer à demander l'assentiment préalable du Conseil pour la création de postes de la classe D-1 et de classes supérieures.

29 septembre 2000

127. Un compte rendu du débat consacré au rapport intermédiaire sur le suivi de l'évaluation de la relation entre le PNUD et l'UNOPS figure au chapitre VIII, paragraphes 171 à 177, ainsi que le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration à ce sujet (2000/22).

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

128. L'Administrateur a insisté sur les nouvelles occasions qui se présentaient au PNUD à la suite de l'Assemblée du Millénaire et de la Réunion ministérielle du PNUD. Après une longue période de difficultés, l'avenir était beaucoup plus prometteur grâce à un renouveau de l'appui politique, à une orientation nette des activités appuyée aussi bien par les ministres du Sud que du Nord, et à la détermination et à la légitimité permettant de prendre un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois, deux graves obstacles se posent encore : le niveau de performance et les ressources.

129. Le nouveau climat d'appui politique était un fondement essentiel dont le PNUD n'avait pas bénéficié depuis un certain temps. Le Sommet du Millénaire avait prouvé que l'ONU était considérée par le Nord et par le Sud comme ayant l'envergure et la crédibilité suffisantes pour gérer les problèmes associés à la mondialisation de façon qui rapprocherait les peuples au lieu de les diviser. Le PNUD avait un rôle spécial, comme le Secrétaire général l'avait indiqué lors de la Réunion ministérielle, pour mettre au point des stratégies permettant d'atteindre les objectifs du développement, en particulier l'objectif primordial de réduire de moitié la pauvreté dans le monde avant 2015.

130. Du fait de ce nouveau climat d'appui politique, il était donc essentiel que le PNUD accélère son processus de changement, afin de rendre l'organisation plus souple et mieux adaptée aux besoins réels au niveau des pays. À cet égard, il convenait de renforcer la qualité des résultats globaux du PNUD. Le rapport annuel axé sur les résultats fournissait déjà un fondement essentiel au niveau des pays. La « culture de performance » devait désormais être étendue à toutes les activités internes du PNUD. Certaines mesures importantes prises au cours des récents mois in-

cluaient notamment : une réduction de 8 % du personnel au siège (sur un objectif de 26 % avant la fin de 2001); l'exécution de recommandations importantes du Groupe des options, réuni pour renforcer les bureaux de pays; la mise en service d'un site Web permettant à l'Administrateur d'être en contact direct et régulier avec les représentants résidents; un appui supplémentaire aux bureaux de pays ayant des problèmes de performance; et le recrutement d'experts dans les principaux domaines de spécialisation.

131. Les mesures ci-après ont été prises pour renforcer les performances : un nouveau système de mesures des performances; un nouveau système d'intégration des données d'expérience à 360 degrés; un système d'évaluation des compétences des représentants résidents; une enquête sur les partenariats; les nouveaux programmes d'appui et de formation du personnel; le nouveau programme de perfectionnement des cadres; et l'envoi par le siège sur le terrain de 20 millions de dollars de personnel de programmes et de ressources.

132. L'Administrateur a indiqué au Conseil d'administration que la situation générale des ressources du PNUD restait précaire malgré l'augmentation en montants en monnaie locale des contributions de nombreux donateurs et de pays bénéficiant d'un programme. La force du dollar des États-Unis signifiait que le total des recettes pour les ressources ordinaires (de base) en 2000 ne serait désormais que d'environ 666 millions de dollars, soit une baisse par rapport aux 681 millions de dollars de l'année précédente. Les problèmes de trésorerie causés par les paiements peu importants ou en retard avaient contraint le PNUD à puiser environ 100 millions de dollars dans la réserve opérationnelle, mais le PNUD était désormais en train de restituer ce montant.

133. Le PNUD allait prendre des mesures de prudence financière, par la réduction des dépenses totales de 8 % en 1999; l'application d'une croissance nominale zéro du budget pour 2002-2003; le déblocage de 5 millions de dollars dans les ressources ordinaires et le transfert de 20 millions de dollars en ressources ordinaires et autres ressources de programme du siège sur le terrain dans le cadre du processus de restructuration. L'objectif d'une réduction de 15 % dans les bureaux de pays avait été fixé pour 2001, notamment pour faire face à toute augmentation des dépenses administratives afin que la totalité de chaque dollar des ressources ordinaires soit affectée à des programmes et dépensée en frais généraux. Une partie des réductions permettrait de réaliser des économies supplémentaires pour de nouveaux investissements comme une amélioration de la connectivité des bureaux de pays. Dans ce contexte, l'Administrateur a annoncé qu'il avait décidé de ne pas soumettre de budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001.

134. Le fait que l'objectif de 1,1 milliard de dollars pour les ressources ordinaires n'ait pas été atteint avait de graves conséquences, notamment : a) la réduction des ressources et des programmes pour les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique, où les ressources avaient baissé de 60 % en termes réels depuis 1992; b) le ralentissement de l'exécution des mesures de réforme; et c) l'impossibilité pour le PNUD d'affecter des ressources supplémentaires aux programmes prioritaires.

135. Soucieux de résoudre les problèmes de financement, le PNUD a prévu de restructurer les ressources ordinaires; cette initiative avait été dynamisée par les promesses faites par six donateurs lors de la Réunion ministérielle d'augmenter leur financement en 2001. Les suggestions faites par les ministres seraient étudiées, notamment de donner plus de place au PNUD dans l'ordre du jour des réunions

régionales et mondiales, ainsi que de faire, si possible, de la Réunion ministérielle une manifestation plus régulière. Les ressources des donateurs temporaires étaient nécessaires pour poursuivre et accélérer les initiatives de réforme déjà décrites. Le plan d'exécution de la réforme exigeait un financement supplémentaire. L'Administrateur a souligné qu'il y avait de nombreuses possibilités pour mieux utiliser les ressources autres que les ressources de base, mais que ces fonds étaient toujours un complément et non un substitut des recettes ordinaires.

136. En conclusion, l'Administrateur a souligné que le PNUD se concentrerait sur les performances, assurant les meilleurs services en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde entier. Pour fixer les modalités d'un suivi régulier à la Réunion ministérielle, le Conseil d'administration devait examiner la meilleure façon d'engager des capitaux au niveau politique dans un financement en quatre parties et un programme de partenariat. Ce programme inclurait la mise au point d'une croissance prévisible des ressources ordinaires à partir de l'examen des pays donateurs du partage de la charge; un appui financier temporaire pour accélérer les mesures de réforme, l'alignement des stratégies des donateurs et des ressources autres que les ressources de base en fonction de groupes thématiques tout en augmentant les fonds alloués aux pays les plus pauvres; et la promotion de partenariats au niveau de l'administration et du Conseil.

137. Les documents suivants ont été présentés au titre de ce point : examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1); mise à jour du cadre d'allocation des ressources et révision du plan pluriannuel de financement (DP/2000/31); rapport du Bureau des services d'achat interorganisations (DP/2000/33); et des informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1999 (DP/2000/29 et Add.1).

Suivi de la Réunion ministérielle

138. La majorité des orateurs ont évoqué la réussite de la Réunion ministérielle. La Réunion avait manifestement atteint son objectif en montrant le fort appui politique dont bénéficiait le PNUD, et les échanges entre pays donateurs et pays bénéficiant de programmes avaient été très fructueux. De nombreux orateurs espéraient que cet appui conduirait à une augmentation des ressources ordinaires du PNUD, à condition que l'organisation maintienne un niveau élevé de performance. Les orateurs se sont particulièrement félicités de l'importance accordée par l'Administrateur aux performances et aux ressources. Le rôle essentiel du PNUD dans le développement au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme contribution à la paix et à la sécurité, a été mis en valeur. Alors que le PNUD ne pouvait pas prendre en charge toutes les activités relatives au développement, il pouvait servir de catalyseur dans les activités de plaidoyer en faveur des démunis et constituer des partenariats dans la mesure où il disposait des mandats et des ressources nécessaires. Certains orateurs ont fait remarquer l'appui exprimé en faveur du PNUD lors du Sommet du Millénaire.

139. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité que le PNUD continue à orienter ses travaux dans des domaines où il possède un avantage comparatif. Une délégation a souligné que le PNUD devait s'intéresser aux plans nationaux de développement et, en raison des contraintes financières, avoir recours à des programmes pilotes. Certains orateurs ont insisté sur le fait que le PNUD devait se concentrer sur son

mandat principal et rester à l'écart de domaines comme la prévention des conflits et le rétablissement de la paix.

140. Il a été proposé que les réunions ministérielles se tiennent tous les quatre ans, au moment du lancement des nouveaux plans de financement pluriannuel ou dans le cadre des réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un autre orateur a proposé que le Bureau du Conseil d'administration se réunisse chaque année au niveau ministériel jusqu'à ce que la crise financière soit résolue. Trois délégations ont annoncé une aide financière pour la mise en oeuvre de la réforme du PNUD. D'autres délégations ont confirmé l'appui financier qu'elles avaient annoncé lors de la Réunion ministérielle. Plusieurs délégations ont appuyé fermement la proposition de placer le PNUD au programme des réunions des groupes régionaux afin de conserver l'élan créé par la Réunion ministérielle. Certaines délégations ont préféré donner leur avis sur le suivi lors des consultations informelles qui se tiendraient durant la session en cours.

Examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1)

141. Plusieurs participants se sont déclarés très préoccupés par le faible niveau des ressources ordinaires en 1999, certaines délégations estimant que les ressources ordinaires étaient le fondement du financement du PNUD. Des délégations ont souligné que les contributions aux ressources ordinaires devaient être prévisibles et venir en temps utile. De nombreux orateurs ont commenté l'augmentation parallèle des ressources autres que les ressources de base, faisant observer que les ressources ordinaires ne représentaient que 28 % des recettes du PNUD en 1999. Les délégations ont demandé un alignement des ressources ordinaires et des autres ressources. Une délégation a souligné que les ressources autres que les ressources de base devaient être utilisées pour des programmes et projets que le Conseil d'administration avait approuvés pour l'utilisation des ressources ordinaires et soumis aux mêmes règles. Certaines délégations ont insisté sur l'importance du partage de la charge financière entre les pays donateurs. Une délégation s'est déclarée favorable à une stratégie cohérente de mobilisation des ressources auprès du secteur privé. Les orateurs ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire que le PNUD reste multilatéral, neutre et flexible, mentionnant la confiance que les pays bénéficiaires d'un programme plaçaient dans l'organisation. Une délégation a indiqué que, depuis trois ans, elle annonçait ses contributions en dollars des États-Unis afin d'éviter les problèmes liés aux fluctuations des taux de change. Une autre délégation a proposé que les donateurs versent des contributions supplémentaires lorsque les variations des taux de change avaient un effet négatif sur le niveau des ressources ordinaires.

142. Une délégation a proposé d'utiliser un délai plus long, par exemple 10 ans, pour montrer les contributions ordinaires et autres contributions versées au PNUD. Des éclaircissements ont été demandés à propos de l'évolution des dépenses de programmes par région. Le PNUD a été prié de s'assurer que les activités financées par des fonds d'affectation spéciale relevaient bien de son mandat.

143. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par les problèmes de trésorerie qui avaient conduit à l'utilisation de la réserve opérationnelle. Une délégation a demandé des précisions sur la réduction des dépenses de programmes de base, demandant s'il ne serait pas plutôt possible de réduire les dépenses administratives. Un autre orateur a indiqué que les ressources de programmes pour les pays les moins avancés pourraient descendre jusqu'à 20 % du total des montants alloués

du PNUD (en tenant des ressources ordinaires et autres) du fait de la chute des contributions ordinaires, ce qui était fort alarmant compte tenu de la mission qu'avait le PNUD d'aider les pays les plus pauvres.

144. Une délégation a posé des questions sur le transfert des ressources ordinaires aux autres ressources des investissements détenus pour le partage des frais et sur le financement des frais d'assurance pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget.

145. Certains orateurs ont demandé si l'examen annuel de la situation financière pourrait être intégré dans le rapport annuel axé sur les résultats ou présenté lors de la même session dans les années à venir.

Mise à jour du cadre d'allocation des ressources et révision du plan de financement pluriannuel (DP/2000/31)

146. S'agissant du paragraphe 4 du document DP/2000/31, qui indiquait que, si la tendance actuelle vers la stagnation des ressources se poursuivait, le PNUD risquait de ne pas être en mesure de produire tous les résultats prévus dans le PFP, une délégation a indiqué que les résultats ne devaient pas forcément entrer dans le cadre du PFP. L'orateur a souligné que l'accent ne devait pas être mis sur les programmes multinationaux qui étaient exécutés au niveau national, ni sur l'évaluation des performances du pays ou du représentant résident. En ce qui concerne les paragraphes 20 et 21, l'orateur a indiqué qu'il ne devait pas y avoir de lien entre les indicateurs de situation et le rapport annuel axé sur les résultats, car il était essentiel de respecter les principes du PFP élaborés au paragraphe 12 de la résolution 98/23.

147. Une autre délégation a indiqué que la méthodologie des cadres de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats devait être améliorée et que les liens entre le bilan commun de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devaient être définis avec soin. L'orateur a souligné qu'une gestion axée sur les résultats dépendait d'objectifs mesurables et d'indicateurs précis. Il convenait de créer un repère simplifié pour les cadres de résultats stratégiques. Sa délégation fournirait un appui financier à l'amélioration de la méthode du rapport annuel axé sur les résultats.

148. Un orateur a évoqué le besoin d'une formation en matière de gestion axée sur les résultats au PNUD. La proposition de reporter à la deuxième session ordinaire de 2001 la présentation d'une version révisée du cadre intégré d'allocation des ressources a été adoptée.

Réponses

149. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a informé le Conseil d'administration que le rapport statistique annuel (achats de biens et services) (DP/2000/32) serait prochainement disponible. Il a remercié le Conseil des avis formulés et de l'appui apporté au plan de financement pluriannuel. Il a indiqué, en réponse à une question, que le PNUD avait tenu compte de l'expérience d'autres organismes en matière de gestion axée sur les résultats et que l'administration avait décidé de faire du rapport annuel axé sur les résultats un instrument de planification et de présentation de rapports plutôt qu'un instrument de responsabilisation. En ce qui concerne la méthodologie du rapport annuel axé sur les résultats (RAAR), il a indiqué que la première série avait posé de nombreux problèmes, mais qu'une meil-

leure orientation pouvait être désormais fournie aux bureaux de pays pour l'établissement des futurs rapports. Il a indiqué que les indicateurs de situation utilisés étaient des indicateurs largement disponibles au niveau des pays. Ils se retrouvaient dans les bilans communs de pays et dans le *Rapport sur le développement humain*, bien que le PNUD ait sélectionné un ensemble moins complet d'indicateurs que ceux utilisés dans ce dernier. On espère que des thèmes intersectoriels seront intégrés dans les prochains RAAR, éléments dont il n'avait pas été beaucoup tenu compte dans le premier. Le PNUD s'efforcera, par exemple, de tenir compte de la dimension sexospécifique dans le cadre de résultats stratégiques concernant les femmes ou encore la gouvernance et l'élimination de la pauvreté. Une meilleure couverture et des liens plus étroits entre les résultats au niveau individuel de chaque pays et aux niveaux régional et mondial seront nécessaires dans les prochains rapports annuels. L'Administrateur assistant a signalé que le plan de financement pluriannuel et le rapport annuel axé sur les résultats se composaient de deux volets : d'une part, le cadre de résultats stratégiques et, d'autre part, le cadre intégré d'allocation des ressources. En septembre 2001, le PNUD fournira un cadre intégré d'allocation des ressources révisé dans le cadre du budget pour l'exercice biennal 2002-2003. La présentation d'un rapport annuel sur la situation financière était une règle du PNUD et une exigence de comptabilité. Alors que le PNUD évoluait vers une gestion axée sur les résultats et une évaluation des dépenses en fonction des activités, il pourrait être en mesure de modifier la façon dont il rendait compte des dépenses selon différentes catégories et la simplifier dans le cadre du plan de financement pluriannuel et du rapport annuel axé sur les résultats. Toutefois, il sera nécessaire d'examiner le calendrier de la présentation des rapports.

150. S'agissant de la réserve opérationnelle, l'Administrateur assistant a fait référence à la nouvelle méthode de calcul de la réserve approuvée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999. Il a fait observer que le PNUD avait initialement proposé une formule qui aurait permis de constituer une réserve plus importante. Alors que le PNUD disposait actuellement d'une réserve de trésorerie permettant de couvrir deux à trois mois de dépenses opérationnelles, l'idéal serait qu'il dispose d'une réserve couvrant jusqu'à cinq ou six mois. Des paiements anticipés permettraient une meilleure situation de trésorerie, ce qui est l'un des objectifs du plan de financement pluriannuel. Du fait de la situation financière particulièrement difficile du PNUD, l'Administrateur assistant a invité les donateurs à faire des paiements anticipés en 2000 et 2001. Par ailleurs, une norme convenue pour les paiements, par exemple au début du mois de janvier, deux fois par an ou chaque trimestre, serait la meilleure formule. L'Administrateur assistant a signalé qu'une nouvelle pénurie de liquidités était actuellement prévue pour janvier 2001.

151. Le Directeur financier, répondant à une question concernant les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, dont il est question aux paragraphes 73 à 75 du document DP/2000/29, a indiqué qu'un actuaire-conseil avait été engagé pour étudier la question. Le PNUD n'était pas en mesure de financer les engagements non provisionnés de 313 millions de dollars, qui englobent le personnel de l'UNOPS, du FNUAP et du PAM détenant une lettre de nomination du PNUD. Des réunions étaient en cours pour déterminer les prochaines mesures à prendre et trouver des options sur la façon de financer le montant en question. La solution devrait également faire l'objet d'un accord au sein du Comité des commissaires aux comptes.

152. L'Administrateur a remercié toutes les délégations de leurs observations constructives concernant la Réunion ministérielle. Le suivi de cette réunion serait examiné dans le cadre de consultations informelles. S'agissant du débat sur le recours à des ressources ordinaires ou à d'autres ressources, il s'est félicité de l'orientation prise lors de la Réunion, car elle coïncidait avec les vues de l'administration du PNUD. Rien ne pouvait remplacer une base solide de ressources ordinaires pour garantir l'efficacité du PNUD. Des contributions régulières étaient nécessaires pour mobiliser des ressources autres que les ressources de base et pour garantir des incidences sur le développement. Les ressources autres que les ressources de base ont, de toute évidence, un rôle à jouer, à condition qu'elles soient convenablement alignées avec les ressources ordinaires et à la disposition des pays les plus pauvres. En ce qui concerne le rôle du PNUD dans les situations de crise et après des conflits, l'Administrateur a indiqué que certaines délégations étaient préoccupées par le fait que les ressources risquaient d'être détournées des activités de développement, alors que d'autres délégations estimaient qu'il s'agissait là d'un des domaines les plus dynamiques pour une intervention du PNUD. L'avis du PNUD était que, dans une situation caractérisée par l'insuffisance des ressources, il ne serait pas opportun d'affecter une plus grande proportion de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base pour des situations de développement spéciales. Les ressources autres que les ressources de base étaient toutefois souvent plus facilement disponibles pour des activités dans ces domaines. Force était de constater que le recours aux ressources autres que les ressources de base dans les situations d'après conflit pouvait être lent et que l'intérêt des donateurs était inégal, certaines situations attirant davantage de fonds.

153. Tout en reconnaissant qu'il serait prématuré de formuler des observations au sujet du rapport Brahimi avant qu'il soit examiné par l'Assemblée générale, l'Administrateur a indiqué qu'il était important de faire valoir que le rapport constituait une contribution importante au débat sur la répartition des travaux au sein des Nations Unies et du lien entre consolidation de la paix et élimination de la pauvreté. Il a toutefois souligné qu'il n'était pas approprié que le PNUD puise davantage dans ses ressources de base (TRAC) pour des activités d'après conflit jusqu'à ce que les ressources ordinaires augmentent et soient stabilisées. En ce qui concerne les ressources en général, trois problèmes de base se posaient : a) la reconstitution des ressources ordinaires; b) la nécessité d'une vraie stratégie de reconstitution des ressources ordinaires; et c) l'examen des ressources autres que les ressources de base dans le cadre du débat général consacré aux ressources. L'Administrateur a remercié les délégations qui s'étaient déclarées prêtes à prendre en charge les frais de transition.

154. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD, 1999 (DP/2000/29 et Add.1).

155. Le Conseil d'administration a pris acte de la mise à jour du budget pour l'exercice biennal 2000-2001 faite oralement.

156. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur la mise à jour du cadre d'allocation des ressources et la révision du plan de financement pluriannuel (DP/2000/31) et a accepté d'examiner une version révisée du cadre intégré d'allocation des ressources à l'occasion de l'examen du budget pour l'exercice biennal 2002-2003, lors de la deuxième session ordinaire de 2001.

157. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2000/33) et a recommandé que le Bureau continue d'examiner comment coordonner l'utilisation accrue des accords collectifs avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

158. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport contenant des informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1999 (DP/2000/39) et de l'additif audit rapport (DP/2000/39/Add.1).

VIII. Évaluation

Rapport annuel sur l'évaluation

159. L'Administrateur a présenté le rapport annuel sur l'évaluation (DP/2000/34). Il a déclaré que la principale priorité du PNUD pour l'année à venir serait de perfectionner son fonctionnement. Pour que les efforts déployés portent leurs fruits, il est indispensable d'évaluer les réalisations afin de garantir que les prestations sont toujours meilleures. Pour cela, une évaluation efficace constitue un outil fondamental. Le rapport annuel examine les progrès réalisés dans la manière de mesurer les résultats, notamment au niveau du pays. Si le PNUD veut effectuer une évaluation efficace, il devra définir des objectifs à long terme clairs et des objectifs immédiats quantifiables, et arrêter les critères nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au Sommet du Millénaire. Le rapport annuel axé sur les résultats pour 1999 a certes permis d'établir un dialogue plus concret sur les résultats au niveau du pays, il demeure cependant essentiel que le siège fasse de même. La gestion axée sur les résultats est un outil capital dans le processus global de changement du PNUD et indispensable à l'établissement de nouvelles priorités. En 1998 et 1999, le nombre d'évaluations devant être effectuées a été dépassé. Il est cependant primordial que le PNUD prouve d'une manière plus tangible que l'aide qu'il apporte est efficace et qu'elle se traduit par des changements réels et mesurables dans la vie des pauvres. Au niveau du pays, le PNUD travaille avec ses partenaires pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines clefs des activités de développement. L'accent est à nouveau mis sur la capacité, notamment du PNUD, de ses homologues nationaux et d'autres organismes des Nations Unies, à réaliser une évaluation axée sur les résultats. Le Bureau de l'évaluation a, au cours des dernières années, considéré la question d'un point de vue plus stratégique. Il reste certes beaucoup à faire, mais il existe désormais une base solide sur laquelle s'appuyer.

160. Le Directeur du Bureau de l'évaluation est revenu sur les questions soulevées par l'Administrateur. On peut distinguer trois domaines : la gestion axée sur les résultats, l'efficacité des activités de développement et les partenariats. Il a fait observer que le rapport montrait l'écart qui existe entre le fait d'être performant, d'exécuter et de gérer des programmes en vue d'obtenir des résultats, d'une part, et celui de jouer le rôle de catalyseur et de conseiller dispensateur de connaissances, d'autre part. La gestion axée sur les résultats est le principe clef dans la mise en oeuvre du changement. Le cadre d'évaluation des résultats stratégiques du cadre de financement pluriannuel et les plans d'opérations reflètent les objectifs fixés conformément aux objectifs relatifs aux activités de développement déterminés au niveau international, avec pour objectif général l'élimination de la pauvreté. La gestion axée sur les résultats souligne le rôle fondamental que jouent le suivi et l'évaluation étant donné que ce mode de gestion exige un retour d'information et des

preuves tangibles de rentabilité. Pour le Bureau de l'évaluation, il s'agit de promouvoir la capacité de l'organisation de mesurer, d'assurer un suivi et d'évaluer. L'investissement supplémentaire dans les technologies de l'information, qui a permis de créer un système des connaissances, constitue un élément clef dans le réajustement structurel. La publication intitulée « Efficacité des activités de développement : examen des évaluations » a été distribuée au Conseil pour une discussion ultérieure informelle sur les observations qu'elle contient. En résumé, les principales conclusions qui figurent dans le rapport sont les suivantes : a) le PNUD a fait des progrès et se situe bien par rapport à d'autres organismes de développement; b) les projets qui sont exécutés par des entités nationales ont tendance à mieux réussir que les projets qui ne le sont pas; c) des partenariats efficaces sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des activités de développement. Dans le but d'illustrer le troisième point, le Directeur a indiqué que deux évaluations communes avaient été récemment lancées : la première, avec la Banque mondiale, sur la coordination de l'aide; la deuxième, avec le Ministère fédéral de la coopération économique de l'Allemagne, sur la décentralisation et la gestion locale des affaires publiques.

161. Bon nombre de délégations ont exprimé leur vive satisfaction face au rapport annuel sur l'évaluation et au fait que le PNUD a réussi à mettre en place une gestion axée sur les résultats.

162. Plusieurs orateurs ont salué les efforts que le PNUD a déployés pour renforcer sa fonction d'évaluation en tant qu'outil de gestion. Il apparaît qu'il existe un lien direct entre les résultats des évaluations et les décisions de gestion, entre les conclusions des évaluations et le perfectionnement institutionnel. Plusieurs délégations ont souligné la meilleure qualité des évaluations et le fait que chacune d'entre elles avait un thème particulier, ainsi que l'augmentation du nombre d'évaluations réalisées. Les intervenants ont demandé que les prochains rapports fassent apparaître des éléments d'information relatifs à la manière dont les recommandations faites dans les évaluations précédentes ont été mises en oeuvre et dont les recommandations contenues dans les rapports annuels précédents ont été suivies d'effet. Des éléments d'information supplémentaires concernant la façon de calculer la conformité ont été demandés.

163. Plusieurs orateurs ont souligné les progrès accomplis sur l'établissement des rapports relatifs au plan de financement pluriannuel grâce au rapport annuel axé sur les résultats, dans lequel le Bureau de l'évaluation avait joué un rôle clef l'année précédente. Il a été noté que par l'intermédiaire de l'introduction du cadre d'évaluation des résultats stratégiques, le PNUD avait apporté son aide aux pays bénéficiant de ses programmes en renforçant leurs capacités d'évaluation. Des efforts de communication et d'efficacité demeurent nécessaires dans ce domaine. Une délégation a noté que, comme le prochain rapport annuel axé sur les résultats serait établi par le Groupe d'appui aux opérations, le Bureau de l'évaluation pourrait se concentrer sur ses missions clefs.

164. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité pour le PNUD de mettre au point un cadre de gestion des connaissances. Le Bureau de l'évaluation semble avoir joué un rôle déterminant dans le perfectionnement institutionnel et il pourrait coopérer avec les centres de contact sous-régionaux afin de diffuser l'information relative aux enseignements tirés de cette expérience. Une délégation a déclaré que les éva-

luations devraient rendre compte, non seulement des réussites, mais aussi des échecs afin de mieux tirer les enseignements du passé.

165. Certains intervenants ont demandé des éclaircissements concernant le lien entre les recommandations contenues dans l'étude approfondie sur les activités du programme dans des situations de crise complexes, dans laquelle l'accent est mis sur les programmes de réinsertion, intitulée « Partager un nouveau terrain dans les situations d'après conflit », et les propositions faites dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (connu sous le nom de Rapport Brahimi). Une délégation a exprimé son désaccord avec le paragraphe 27 du document DP/2000/34 où le PNUD est mentionné comme étant « la seule institution ayant un mandat intersectoriel, ce qui lui permet de répondre aux besoins de l'ensemble de la population touchée par la guerre, y compris les groupes ciblés tels que les réfugiés ou les personnes déplacées dans leur propre pays ». L'orateur estimait lui aussi que le rôle du PNUD est d'aider les pays concernés à leur demande et que la gestion des crises et des situations d'après conflit ne devrait pas entrer dans la mission du Programme. À cet égard, le principe d'un PNUD agissant en fonction des demandes des pays et chargé de répondre aux besoins identifiés dans les pays bénéficiant de ses programmes devrait être maintenu.

166. De nombreux intervenants se sont félicités de la création de partenariats renforcés avec la Banque mondiale et des organisations bilatérales par l'intermédiaire d'évaluations communes. Un orateur a souligné la nécessité pour les pays bénéficiaires de participer plus activement aux évaluations puisqu'il était dans leur intérêt de s'assurer que les ressources du PNUD étaient effectivement consacrées à produire les résultats attendus. L'évaluation commune du PNUD avec le Gouvernement allemand sur la décentralisation et la gestion locale des affaires publiques a été saluée, d'autant plus que le PNUD a prouvé qu'il jouissait d'un avantage comparatif dans ce domaine. Une délégation a indiqué qu'elle envisageait d'apporter un appui financier aux travaux dans ce domaine. Une autre délégation a déclaré qu'elle accorderait un financement, moyennant un fonds d'affectation spéciale, destiné à mettre au point d'autres méthodes de gestion axée sur les résultats.

167. Une délégation a souligné l'importance de l'attention que le Bureau de l'évaluation porte aux évaluations indépendantes. La qualité et l'utilité des évaluations décentralisées doivent être démontrées et on doit les faire largement connaître. L'orateur a également demandé des éléments d'information supplémentaires sur les méthodes utilisées pour les évaluations des incidences au niveau du pays. La coopération étroite entre le Bureau de l'évaluation et ses homologues dans les organisations bilatérales a été saluée. Une autre délégation a exprimé son soutien à la proposition de programme de recherche évaluative sur les liens entre la gouvernance et la pauvreté et les liens entre la macro et la microéconomie, mentionnée dans l'annexe II au document DP/2000/34.

168. L'évaluation de l'efficacité des activités de développement du PNUD, qui figure au chapitre III du document DP/2000/34, a été accueillie favorablement. Plusieurs délégations ont manifesté un intérêt particulier pour les conclusions relatives au succès des projets exécutés par des entités nationales. Un intervenant a demandé davantage d'information sur les méthodes utilisées pour calculer le chiffre qui est cité au paragraphe 68 du document selon lequel, sur la période 1992-1998, « la proportion des projets du PNUD classés comme ayant pratiquement ou de façon satisfaisante atteint leurs objectifs immédiats » est de 89 %.

169. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les intervenants pour le soutien qu'ils ont apporté au PNUD et leur travail en étroite collaboration avec le Programme dans sa mission d'évaluation et de suivi. Il a déclaré que la gestion axée sur les résultats avait donné au Programme la possibilité de faire naître au sein du système une demande d'évaluation dans les bureaux de pays par l'intermédiaire du rapport annuel axé sur les résultats, contrairement au passé où l'évaluation était considérée comme une fin en soi. L'initiative, qui a consisté à proposer des programmes de recherche évaluative aux niveaux thématique et stratégique, découle directement de cette manière d'examiner certaines activités sous l'angle de l'évaluation. S'agissant des évaluations indépendantes, comme celle relative au rôle du PNUD dans les situations d'après conflit, il importe que les cadres du PNUD se penchent sérieusement sur les recommandations même s'ils ne sont pas d'accord avec celles-ci. Il a reconnu que, afin de rendre les prochains rapports plus lisibles, l'explication concernant la conformité aux normes d'évaluation pourrait être simplifiée. Ce qui importe c'est de maintenir les contrôles de qualité dans un système décentralisé. Il a exprimé le souhait que la conformité aux normes d'évaluation augmente dans les années à venir. Il se réjouit à la perspective du dialogue qui va s'instaurer avec le Conseil d'administration sur les résultats de l'évaluation des résultats du PNUD et les facteurs qui ont des incidences sur ses résultats. La publication sur l'efficacité des activités de développement avait pour objectif d'ouvrir le débat. Il a noté que le Bureau de l'évaluation mettait au point une méthode destinée à comparer les conclusions et les recommandations d'ici à fin 2000.

170. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur l'évaluation (DP/2000/34).

Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations

171. L'Administrateur associé a présenté le Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations (DP/2000/35). Le rapport, établi conjointement par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), repose sur un examen des recommandations contenues dans les évaluations et a été approuvé par le Comité de coordination de la gestion. Certaines recommandations peuvent être directement suivies d'effets, pour d'autres cependant une discussion est nécessaire. L'évaluation a eu des répercussions très positives sur la relation générale entre le PNUD et l'UNOPS. À ce jour, le Comité de coordination de la gestion s'est réuni quatre fois en 2000 et a précisé sa mission qui consiste à apporter à l'UNOPS des conseils stratégiques, notamment par l'intermédiaire d'un examen complet des documents devant être présentés au Conseil d'administration. Le groupe de réflexion mis en place en mars 2000 est désormais un instrument établi destiné à renforcer la relation entre le PNUD et l'UNOPS. Il a créé deux autres groupes de travail chargés d'assurer la promotion des avancements des accords relatifs aux services centraux et au calcul des frais. S'agissant des opérations sur le terrain, on s'attend que, plus tard dans l'année, le Directeur exécutif envoie une lettre aux représentants résidents du PNUD au sujet de leur rôle en tant que représentants de l'UNOPS. L'Administrateur associé a noté que 74 % des recettes totales de

l'UNOPS en 1999 provenaient de la mise en oeuvre de projets du PNUD financés par des ressources ordinaires (de base) et d'autres ressources (ressources à des fins spéciales). L'UNOPS est une entité séparée et parfaitement identifiable au sein des Nations Unies, mais il importe de reconnaître que le PNUD et l'UNOPS continuent d'entretenir des liens très étroits. L'évaluation a amené les deux parties à ajuster dans le détail de nombreux aspects de leurs relations qui avaient été négligés et a débouché sur un engagement ferme au renforcement de leurs relations.

172. Le Directeur exécutif s'est rangé à l'opinion selon laquelle une relation étroite entre l'UNOPS et le PNUD, qui repose sur la confiance et le principe de l'avantage comparatif, était dans l'intérêt de tous. Il a rapporté que l'UNOPS progressait concernant la mise en oeuvre de ces recommandations qui demandaient une action de sa part seulement et a exprimé sa satisfaction face au groupe de travail commun, qui avait commencé à travailler efficacement et était capable de prendre des décisions contraignantes. Les cas pour lesquels aucune décision n'a pu être prise seront renvoyés à l'Administrateur et au Directeur exécutif à des fins de décision. Il a apporté des éléments d'information mis à jour sur la recommandation 2 d) qui concerne la lettre relative au rôle précis que les représentants résidents du PNUD doivent jouer en tant que représentants de l'UNOPS. Il a noté que la lettre s'appuierait sur le Mémoire d'accord signé par le PNUD et l'UNOPS en 1997 et préciserait la nature double des fonctions des représentants de l'UNOPS, à savoir leur mandat de représentation et celui lié à des projets spécifiques. S'agissant de la recommandation 4, le Directeur exécutif a annoncé qu'une réunion du Groupe consultatif d'usagers se tiendrait d'ici à fin novembre 2000. L'ordre du jour sera établi de manière à permettre aux usagers de l'UNOPS de définir les normes de qualité auxquelles ils s'attendent de la part d'un prestataire de services comme l'UNOPS. Cette réunion sera également l'occasion d'apporter des indications relatives aux besoins changeants, permettant ainsi à l'UNOPS de contrôler la valeur ajoutée de ses services et de prévoir de valoriser de nouvelles compétences et nouvelles capacités et de nouveaux produits. Le Directeur exécutif a également annoncé l'adoption par l'UNOPS de la première norme internationale en matière de responsabilité sociale, contrôlée régulièrement par une entité indépendante, c'est-à-dire la norme SA 8000, établie par Social Accountability International. Il a également noté que l'UNOPS était membre de l'Instituto Ethos of Brazil, l'association professionnelle la plus importante créée dans un pays bénéficiaire dont l'activité est consacrée à la conduite éthique des affaires conformément aux valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies. Il est prévu que d'autres normes de qualité seront établies au cours de 2001.

173. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur associé et le Directeur exécutif pour leurs remarques et le rapport et ont fait part de leur satisfaction face au ton positif et constructif des déclarations. Elles ont notamment exprimé leur plaisir de voir que certaines mesures et certaines décisions avaient été prises (la création du groupe de réflexion et des groupes de travail, la délégation de l'autorité dans les questions relatives au personnel, par exemple). Cependant, l'évaluation ayant soulevé des questions de base concernant à la fois le PNUD et l'UNOPS au sujet de leur rôle, leurs compétences et le mécanisme de gestion, il est souhaitable qu'un système de suivi étroit soit mis en place. À ce sujet, plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation face au constat qu'aucune action n'avait été prise concernant les recommandations, ce qui est d'autant plus regrettable que les relations entre le PNUD et l'UNOPS constituent un sujet important examiné par le Conseil d'administration.

Il a été souligné combien il était important et urgent d'appliquer les recommandations relatives à la présentation de rapports financiers et aux principes dans le domaine financier, notamment le calcul des frais et le rôle et la structure du Comité de coordination de la gestion à l'avenir.

174. D'autres délégations ont noté que des progrès remarquables avaient été accomplis depuis la publication du rapport, comme cela apparaissait dans les déclarations faites pendant la session. Plusieurs délégations ont concentré leur attention sur la recommandation 2 b) en particulier, qui porte sur la répartition des attributions entre les deux organisations, notamment la suppression des doubles emplois (dans les situations de crise et d'après conflit, par exemple). Il y a également une contradiction apparente entre la déclaration liminaire sur des mandats complémentaires et une synergie financière et administrative, d'une part, et la situation relative à la répartition des compétences telle qu'elle est décrite dans le rapport, d'autre part. Il est important d'éclaircir cette question, particulièrement pour l'Afrique qui constitue le plus gros usager du PNUD et de l'UNOPS. De même, la question des chevauchements constatés dans le rôle des deux entités doit être clarifiée dans le cadre des discussions qui doivent se tenir sur les activités du PNUD dans les situations d'après conflit lors de la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration. Un représentant a proposé la possibilité de dialogues informels entre les secrétariats du PNUD et de l'UNOPS et le Conseil, en dehors des réunions formelles du Conseil, dans le but d'assurer un meilleur suivi. Une autre délégation a suggéré de renforcer le texte du projet de décision contenu dans le document DP/2000/35, notamment par rapport à la recommandation 2 b).

175. Après avoir remercié les délégations pour leurs commentaires, l'Administrateur associé a proposé que certaines des demandes soient traitées dans le cadre d'un dialogue continu avec les membres du Conseil d'administration. Il a attribué les différences apparentes entre le rapport d'une part, et ses commentaires ainsi que ceux du Directeur exécutif d'autre part, au temps qui s'est écoulé depuis la publication du document DP/2000/35 et aux progrès qui sont le fruit d'un travail continu, faisant remarquer combien le traitement des dossiers était plus rapide depuis que le groupe de réflexion avait été créé. S'agissant de la recommandation 2 b) sur la définition des responsabilités du PNUD et de l'UNOPS dans les situations de crise ou d'après conflit, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD et l'UNOPS n'avaient aucune difficulté à définir leurs responsabilités respectives. À cet égard, la Division des interventions d'urgence fonctionne essentiellement comme unité d'appui aux politiques pour les bureaux régionaux chaque fois qu'une crise éclate. Elle est également chargée de gérer les ressources, dans le cadre de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC) ligne 1.1.3, destinées à apporter son soutien dans les situations de crise, mais elle n'est pas une unité opérationnelle seule responsable de l'exécution de projets. Il a soutenu la proposition d'instaurer un dialogue régulier avec le Conseil.

176. Le Directeur exécutif a confirmé que davantage de mesures avaient été prises en ce qui concerne les recommandations au cours des deux mois précédents et a noté que des efforts étaient faits pour conserver cette dynamique. S'agissant des doubles emplois dans le domaine du relèvement après les conflits, il a fait observer que le PNUD et l'UNOPS travaillaient dans ce domaine à la demande des États Membres, mais il a reconnu que le type d'intervention était différent, l'approche de l'UNOPS étant très opérationnelle et orientée vers des activités liées à des projets. Il a cité plusieurs réussites de l'UNOPS dans ce domaine, dont les suivantes : a) la création

d'une unité spécialisée, en réponse à la demande élevée d'exécution de projets de l'UNOPS pour le relèvement après les conflits, qui coopère avec le PNUD et d'autres organisations dans la mise en oeuvre de ces projets; b) la publication des deux premiers des quatre volumes du Guide opérationnel, fruit de 10 années de travail au niveau du projet dans des pays ou des régions bénéficiaires de programmes de relèvement après les conflits; et c) une brochure publiée par le bureau de l'UNOPS à Genève qui illustre l'approche de l'UNOPS qui est très opérationnelle et étroitement liée à des projets spécifiques. En ce qui concerne le Comité de coordination de la gestion, il a indiqué que chaque fois que cette question était examinée, il fallait tenir compte de l'information reçue du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, et que ce sujet serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité. Le Directeur exécutif s'est rallié à l'opinion selon laquelle il existe une relation étroite entre le PNUD et l'UNOPS qui repose sur la confiance et l'aptitude à reconnaître l'avantage comparatif de chaque organisation.

177. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/22

Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2000/16;
2. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/2000/35;
3. *Encourage* l'Administrateur et le Directeur exécutif à prendre sans plus attendre des mesures pour appliquer d'urgence les recommandations en souffrance;
4. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2001, un rapport détaillé sur les progrès accomplis en ce qui concerne toutes les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation.

28 septembre 2000

IX. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Cadres de coopération de pays, prolongations et rapports d'examen de pays

178. L'Administrateur associé a présenté le deuxième cadre de coopération avec l'Arménie (DP/CCF/ARM/2), la Hongrie (DP/CCF/HUN/2), les Maldives (DP/CCF/MDV/2), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/2), la Pologne (DP/CCF/POL/2), la République tchèque (DP/CCF/CZE/2), la Slovaquie (DP/CCF/SLO/2), la Slovénie (DP/CCF/SVN/2), et le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2), et la prolongation de neuf autres. Les cadres de coopération de pays ont accordé une importance toute particulière à l'amélioration de la gouvernance, s'inspirant des différentes priorités des États et des parties intéressées dans les pays concernés; ils ont mis en évidence le rôle du PNUD dans les actions entreprises en amont et les activités de plaidoyer ainsi que la concertation avec le gouvernement et la société civile. Les prolongations

ont permis d'harmoniser les cycles de programmation avec ceux d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ou en fonction des changements de gouvernement dans les cas où un délai supplémentaire était nécessaire à la préparation du deuxième cadre de coopération. Les premiers rapports d'examen de pays pour l'Algérie (DP/CRR/ALG/1), le Guatemala (DP/CRR/GUA/1), l'Ouganda (DP/CRR/UGA/1) et la Pologne (DP/CRR/POL/1), comportaient certaines analyses attestant d'une répartition entre les régions et les différents niveaux de développement. Quarante examens ont été terminés en juillet 2000, et neuf autres étaient en cours ou en préparation. L'insuffisance des ressources en a entravé l'élaboration. Les examens ont montré la nécessité de cibler davantage les activités du PNUD afin de parvenir à une efficacité maximale, de promouvoir l'adhésion et la participation accrue des parties intéressées et des partenaires aux activités financées par le PNUD, et d'insister sur les résultats.

179. Étant donné qu'aucun cadre de coopération de pays n'a fait l'objet d'une demande de débat, les deuxièmes cadres de coopération avec l'Arménie (DP/CCF/ARM/2), la Hongrie (DP/CCF/HUN/2), les Maldives (DP/CCF/MDV/2), l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/2), la Pologne (DP/CCF/POL/2), la République tchèque (DP/CCF/CZE/2), la Slovaquie (DP/CCF/SLO/2), la Slovénie (DP/CCF/SVN/2), et le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2) ont été approuvés par le Conseil.

180. Un délégué s'est félicité de l'efficacité accrue du bureau du PNUD en Ouzbékistan, ainsi que de la mise en place d'un réseau de coopération au Centre régional de services de Bratislava. Il serait intéressant que d'autres initiatives semblables voient le jour. Deux orateurs ont fait l'éloge du cadre de coopération et du rapport d'examen pour la Pologne, et ont dit qu'il était important que le PNUD poursuive sa coopération par l'introduction de meilleurs processus de gestion et le renforcement des capacités aux fins de l'intégration de pays à l'Union européenne. D'autres délégués ont souligné la qualité du cadre de coopération pour le Viet Nam, et ont fait remarquer que le PNUD devait tirer parti de son avantage comparatif et utiliser au mieux les ressources pour le développement. Un délégué a fait l'éloge des activités du PNUD en El Salvador, axées essentiellement sur la démocratisation dans un pays se relevant d'un conflit. Une délégation a salué l'oeuvre du PNUD au Belize, au Costa Rica, au Guatemala et au Honduras, et en particulier les améliorations apportées à la réforme administrative et au programme de lutte contre la pauvreté. Une autre a demandé des informations complémentaires au sujet des problèmes budgétaires auxquels se heurte le processus d'examen.

181. Le Représentant permanent d'El Salvador a exprimé la gratitude du Gouvernement salvadorien pour le rôle et l'oeuvre du PNUD dans son pays. Il a fait remarquer que le document mettait l'accent sur les secteurs d'activité du PNUD, mais qu'il ne mettait pas suffisamment en valeur les réalisations du pays sous le Gouvernement actuel. À titre d'exemple, de grands efforts ont été accomplis dans le domaine de la libéralisation économique, parmi lesquels la réduction des droits de douane et l'élimination des obstacles non tarifaires. Les pouvoirs publics ont entrepris de moderniser l'État, ont adopté des mesures essentielles, comme la privatisation du secteur des télécommunications et ont alloué les économies réalisées aux programmes d'investissement social. Les secteurs de la santé publique, de l'éducation et de la protection sociale ont également connu des améliorations substantielles. Le cadre de coopération pour El Salvador, qui doit commencer en 2001, prévoit la participation à grande échelle de tous les secteurs. Les donateurs ont

été appelés à intensifier leurs efforts afin de résoudre la crise de financement actuelle.

182. La délégation du Viet Nam a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération pour le Viet Nam (DP/CCF/VIE/2). Le cadre de coopération était fondé sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, préparés conjointement par les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et les pouvoirs publics. De nombreux partenaires ont participé à sa préparation, y compris les secteurs public et privé, ainsi que les organisations non gouvernementales. Depuis la fin des années 80, le Gouvernement s'était attaché à renforcer la coordination et à éviter les doubles emplois. L'attention s'est portée principalement sur la gestion de la réforme. Au cours de la période 1991-2000, le Viet Nam a connu des changements substantiels en ce qui concerne la croissance économique, l'intensification des échanges commerciaux et la lutte contre la pauvreté. Au début des années 90, les activités du PNUD se sont positionnées en amont, sous l'impulsion des programmes de réforme nationale au Viet Nam. Les ressources importantes qui ont été allouées à des fins spéciales n'ont pu combler le déficit résultant de la réduction des ressources de base.

183. Le représentant de la Pologne a reconnu la robustesse et l'impartialité du partenariat entre le PNUD et son pays. Il a fait remarquer que le nouveau cadre de coopération de pays disposait de ressources de base relativement faibles, était axé sur les activités promotionnelles et mettait l'accent sur l'importance d'une productivité forte. Le développement des ressources humaines, la réforme de l'administration publique, et l'aide en vue de l'intégration à l'Union européenne étaient des facteurs essentiels dans le nouveau cadre de coopération.

184. Le représentant de l'Algérie a exprimé la gratitude du Gouvernement algérien pour le rapport d'examen de pays. Il a noté qu'il s'agissait là d'un bon exemple de la contribution du PNUD au développement. Il a demandé une plus grande participation des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York dans l'élaboration des rapports d'examen.

185. Le représentant de l'Arménie a exprimé la gratitude de son gouvernement au Conseil pour l'adoption du premier cadre de coopération et a noté le rôle important joué par le représentant résident du PNUD.

186. Le représentant du Costa Rica a souligné les améliorations substantielles apportées aux secteurs de l'éducation et de la santé dans le pays, notant toutefois que les programmes destinés aux migrants, conformément à la constitution du pays, faisaient peser une lourde charge sur leurs budgets respectifs.

187. La représentante du Guatemala a noté que les activités du PNUD faisaient partie des mesures coordonnées dans le cadre des accords de paix dans son pays.

188. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le cadre de coopération pour son pays et a rappelé son soutien aux domaines d'action privilégiés des programmes. Plusieurs projets en matière de gouvernance étaient à l'étude et seront l'objet de débats au bureau de pays.

189. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du premier cadre de coopération de pays pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1/EXTENSION II), la prolongation de deux ans du premier cadre de coopération de pays pour El Salvador

(DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I), ainsi que la prolongation de deux ans du premier cadre de coopération de pays pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1/EXTENSION I).

190. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation du premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1/EXTENSION I), le Costa Rica (DP/CCF/COS/1/EXTENSION I), la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1/EXTENSION I), le Honduras (DP/CCF/HON/1/EXTENSION I), la République populaire démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1/EXTENSION I) et le Togo (DP/CCF/TOG/1/EXTENSION I).

191. Le Conseil d'administration a pris acte des rapports d'examen pour l'Algérie (DP/CRR/ALG/1), le Guatemala (DP/CRR/GUA/1), l'Ouganda (DP/CRR/UGA/1) et la Pologne (DP/CRR/POL/1).

Examen des cadres de coopération régionale

192. L'Administrateur associé a présenté les examens des cadres de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RRR/RBA/1), l'Asie et le Pacifique (DP/RRR/RAP/1), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RRR/REC/1), ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1). Les examens ont été réalisés par des consultants extérieurs et ont mis en lumière les divergences au niveau de l'orientation des programmes dans les différentes régions. Cela étant, une similarité remarquable existe dans de nombreux domaines, notamment les liens existants avec le cadre de coopération mondiale, les cadres de coopération de pays et les objectifs généraux des programmes. Dans l'ensemble, il ressortait clairement que l'exécution des programmes avait sérieusement été entravée par un important manque de ressources. Après avoir passé en revue les points saillants de chaque examen, l'Administrateur associé a conclu que peu d'autres organisations d'assistance pouvaient s'associer au financement des initiatives régionales relatives aux questions transnationales ou transfrontalières. Les prochains cadres régionaux mettront à profit les enseignements tirés des examens; plus stratégiques, ils seront élaborés en fonction de la demande, mettront en avant l'avantage comparatif du PNUD et permettront de mobiliser les ressources nécessaires.

193. Concernant l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Afrique, les délégations ont souligné l'influence positive du PNUD en matière de paix et de développement. Les partenariats avec des organisations non gouvernementales, régionales et locales ont été un élément déterminant du cadre de coopération régionale. Le manque de ressources a suscité de vives préoccupations et il restait à souhaiter qu'une stratégie bien définie de mobilisation des ressources permettrait de mener à bien le prochain cadre de coopération. Une délégation s'est réjouie de pouvoir revoir la conception du programme du VIH/sida en Afrique australe. Un autre orateur a noté que lorsqu'il a été fait mention de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la responsabilité des pays africains dans la lutte contre la pauvreté aurait dû être soulignée. Il a également évoqué l'absence de consultation avec chaque pays de la région.

194. Un orateur a souligné que 17 pays de la région de l'Afrique vivaient une période d'instabilité politique, qui donnait lieu à des situations d'urgence complexes. De vastes possibilités s'offraient donc au PNUD pour étendre ses activités dans les pays relevant d'un conflit, de concert avec les autorités nationales et par la recherche d'un consensus. L'utilité des activités en amont a été clairement démontrée lors du Forum sur la gouvernance en Afrique et de plus amples informations seraient les

bienvenues. Le cadre de coopération régionale pour l'Afrique devrait davantage s'axer sur le VIH/sida, étant donné l'ampleur de l'épidémie. Des mesures plus énergiques devraient être prises en matière d'innovation et d'instauration de pratiques meilleures dans le domaine de la gouvernance, de la prévention des conflits et des sexospécificités. Elles pourraient comporter des conventions et des missions, ainsi que le renforcement des capacités techniques. Des informations complémentaires ont été demandées quant aux critères utilisés par le PNUD pour sélectionner les organismes chargés de l'exécution.

195. Pour ce qui est de l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants, les délégations ont noté l'importance accrue accordée à la lutte contre la pauvreté et le rôle constructif des rapports nationaux sur le développement humain. Le Centre régional de services de Bratislava est parvenu à apporter son soutien à la région entière et à appuyer les initiatives nouvelles faisant appel aux compétences techniques régionales et débouchant sur une programmation axée sur le savoir-faire de la région et le partage des connaissances. Une délégation a souligné la nécessité d'améliorer les programmes relatifs à la coordination de l'aide et à l'environnement.

196. En ce qui concerne l'examen du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes, les délégations ont fait observer la tradition de coopération bien ancrée qui existait dans la région depuis des années. La réduction importante des ressources octroyées au programme régional était à déplorer. Les enseignements tirés par chaque pays devraient être partagés au niveau des sous-régions. Les activités devraient être plus soutenues en vue de parvenir à une efficacité maximale. Un orateur a souligné la nécessité de s'axer davantage sur le commerce et l'environnement dans la sous-région des Caraïbes. Un autre a montré la nécessité de consultations en profondeur lors de la préparation du prochain cadre de coopération régionale. Un autre encore a mis en relief l'importance de l'intégration régionale.

197. Les deux délégations ont demandé une clarification quant à la différence entre crédits et dépenses pour les programmes régionaux. Une autre s'est enquis du rôle du PNUD dans la prévention des conflits.

198. L'Administrateur associé a souligné que les cadres de coopération régionale touchaient à des questions plus larges que celles auxquelles tentaient de répondre les programmes individuels et qu'ils créaient des synergies en collaborant avec d'autres entités. Les nouveaux cadres de coopération régionale disposeront d'objectifs plus ciblés afin d'utiliser plus efficacement les ressources financières, et leurs liens avec le cadre de coopération mondiale seront plus marqués. Il a noté que le cadre régional soutenait les initiatives relatives à la prévention des conflits par le truchement d'organismes régionaux, notamment l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

199. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a clarifié le paragraphe 10 de l'examen du cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1). Elle a indiqué que le deuxième tableau faisait référence aux ressources mobilisées pour le programme régional, et qu'environ deux tiers de la somme avaient été alloués à des projets issus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Étant donné la rigueur du processus d'approbation pour les projets du FEM, qui s'étendait parfois sur deux

ans, ceux-ci n'ont que récemment été approuvés et leur exécution vient à peine de commencer.

200. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a fait remarquer que le faible taux d'exécution pour la région de l'Afrique était dû à des délais dans la mise en oeuvre de programmes essentiels, principalement à cause de la nécessité de parvenir à un consensus lors des consultations. Les partenaires régionaux ont été sélectionnés en fonction de leurs capacités techniques et administratives, ainsi que de leurs liens avec les secteurs d'activité en question.

201. L'Administrateur responsable du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a signalé que le cadre de coopération régionale pour cette région était unique en son genre. La mise en oeuvre des sept projets qui constituent le programme, notamment le recrutement des spécialistes, a été laborieuse.

202. L'Administrateur responsable du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a indiqué que cette région connaissait une situation similaire à celle de l'Amérique latine et des Caraïbes, car bon nombre de ces projets régionaux émanaient du FEM et qu'il avait fallu un délai considérable avant qu'ils soient approuvés et exécutés.

203. Le Conseil d'administration a pris note des examens des cadres de coopération régionale avec l'Afrique (DP/RRR/RBA/1), l'Asie et le Pacifique (DP/RRR/RAP/1), l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RRR/REC/1), l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RRR/RLA/1).

Assistance au Timor oriental

204. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une note de l'Administrateur sur l'assistance au Timor oriental (DP/2000/40). Cette note décrivait les trois champs d'action du PNUD au Timor oriental après l'adoption par le Conseil d'administration en janvier 2000 de la décision 2000/2 autorisant l'assistance au Timor oriental pour 1999-2000. L'Administrateur désirait être autorisé à approuver des projets pour la période 2000-2002 au cas par cas. Il a fait observer qu'un bureau avait été mis en place et que le PNUD s'efforçait d'obtenir l'appui des donateurs. Un cadre de coopération ne serait mis en place qu'une fois que le Timor oriental aurait accédé à l'indépendance. L'assistance fournie cherchait à : a) faciliter la transition des secours humanitaires vers le développement durable, en participant notamment à l'appel global interorganisations lancé en octobre 1999; b) aider l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) à préparer le pays à l'indépendance; c) élaborer un partenariat durable avec le peuple du Timor oriental.

205. Le Président a demandé au Conseil d'administration s'il existait une quelconque objection à ce que le représentant du Timor oriental prenne la parole. Il n'y en a eu aucune.

206. Le représentant du Timor oriental remercie le Conseil d'administration de son appui. À l'heure actuelle, l'objectif principal était de reconstruire l'infrastructure du pays. À cet égard, le maintien de la stabilité constituait un facteur important. Il espérait que la communauté internationale continuerait de fournir une aide au Timor oriental.

207. Une délégation a exprimé son appui ferme et constant à l'aide au développement du Timor oriental et s'est déclarée prête à développer des liens solides avec

lui. Prenant la parole, d'autres délégations ont accueilli avec satisfaction la note sur l'assistance au Timor oriental. Plusieurs orateurs ont décrit l'aide que leur propre gouvernement fournissait au territoire, en ouvrant notamment des bureaux de représentation. Une délégation a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, faisant observer que le PNUD pouvait jouer un rôle utile en faveur de projets relatifs à la formation et à la santé grâce à la coopération triangulaire. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de coordonner efficacement les activités des donateurs internationaux bilatéraux et multilatéraux au Timor oriental. Un intervenant s'est déclaré quelque peu préoccupé par les retards pris dans la mise en oeuvre des projets prévus.

208. Le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à approuver des projets au cas par cas pour le Timor oriental pour la période 2000 à 2002.

Assistance au Myanmar

209. Le représentant résident au Myanmar a présenté oralement un rapport d'activité sur l'assistance accordée par le PNUD à ce pays. Il a informé le Conseil d'administration qu'un rapport plus exhaustif serait présenté à la première session ordinaire de 2001. Il a ensuite fait l'historique de l'aide du PNUD au Myanmar depuis 1988, notant que depuis 1993, l'assistance fournie à ce pays avait été strictement conforme aux directives établies par le Conseil en la matière. L'assistance du PNUD a été conçue individuellement pour chaque projet tout en s'inscrivant dans un cadre général intitulé Initiative pour le développement humain, chaque phase étant d'une durée maximale de deux ans et demi. Cette initiative, qui existait déjà depuis sept ans, en était actuellement à sa troisième phase, pour la période allant du milieu de 1999 à la fin de 2001. Au milieu de 1999, l'Administrateur avait approuvé les 11 projets de la Phase III de l'Initiative pour le développement humain et les avait officiellement signés en septembre 1999. Ces projets étaient pleinement opérationnels et à diverses phases d'exécution. Le PNUD avait veillé à consulter en bonne et due forme tous les partenaires concernés, notamment la communauté diplomatique, les organisations de la société civile et la Ligue nationale pour la démocratie, et à obtenir leur plein accord.

210. Du 27 mai à la fin juillet 2000, une équipe constituée de deux experts internationaux confirmés du Canada et des États-Unis, aidés de quatre consultants techniques internationaux indépendants a mené à bien une évaluation annuelle indépendante de l'Initiative pour le développement humain et de ses projets pour 2000. La mission a conclu que les activités de l'Initiative pour le développement humain dans le cadre des projets de la Phase III avaient été conçues en conformité avec les décisions 93/21 et 98/14 du Conseil d'administration. Les projets continuaient de cibler les populations les plus pauvres dans certaines des régions les plus démunies du pays. D'une manière générale, les projets entrepris dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain se faisaient de manière efficace et atteignaient leurs objectifs.

211. Aux niveaux opérationnel et politique, la mission a mis en relief plusieurs problèmes persistants qui remettaient sérieusement en question les capacités des activités de l'Initiative pour le développement humain à s'attaquer à fond au problème de la pauvreté et avaient également des incidences sur la coordination d'initiatives mixtes plus vastes de l'ONU au Myanmar. Dans certains secteurs notamment, des projets n'ont pas pu profiter pleinement de l'importante assistance technique proposée par certains des agents d'exécution spécialisés de l'ONU en raison des méthodes

de travail particulières de l'Initiative. En outre, compte tenu de l'importance du processus consultatif nécessaire (en dépit de la période relativement courte de deux ans et demi imposée aux projets de l'Initiative) la planification et la préparation des projets de l'Initiative ont requis de longs délais d'application. La mission a également souligné la nécessité d'identifier et de cibler de manière adéquate l'assistance que l'Initiative fournirait à l'avenir afin de mieux remédier au problème de la pauvreté et aux besoins humanitaires.

212. Le représentant résident a insisté sur le fait que deux des domaines les plus importants de l'assistance du PNUD en matière de réduction de la pauvreté au Myanmar étaient l'agriculture et la sécurité alimentaire, et l'environnement. Les graves conséquences de la propagation du VIH/sida constituaient également un problème critique, au Myanmar où le taux d'infection de la population était actuellement estimé à 1,5 %. Le représentant résident a demandé au Conseil d'administration d'examiner la possibilité que le PNUD entreprenne plusieurs études globales sur les secteurs de l'agriculture et la sécurité alimentaire et de l'environnement, en procédant notamment à une évaluation d'ensemble de la pauvreté. Il a également suggéré que le Programme, en collaboration avec d'autres partenaires, propose une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, notamment par l'intermédiaire de collectes de fonds.

213. Le représentant résident a également informé le Conseil d'administration des préparatifs en vue d'un programme humanitaire intégré de l'ONU dans le Nord Arakan, conformément aux directives énoncées dans la décision 98/14. Le PNUD, en consultation avec d'autres partenaires, mettait la touche finale à un programme intégré de l'ONU sur l'évaluation des besoins essentiels dans le Nord Arakan. Ce programme remédierait aux besoins des intéressés dans des secteurs sociaux critiques et, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui s'occupait depuis 1993 de la réinstallation des rapatriés du Bangladesh dans le Nord Arakan, faciliterait la transition. Le représentant résident a observé que récemment, le HCR avait renouvelé son mémorandum d'accord avec le Gouvernement afin de pouvoir poursuivre ses activités dans le Nord Arakan jusqu'à novembre 2001. Des consultations étaient en cours concernant la préparation de l'évaluation des besoins essentiels une fois que le HCR aurait graduellement éliminé ses activités d'assistance technique, mais l'on convenait que la protection et le suivi continueraient de constituer une priorité importante pour le Nord Arakan.

214. Une délégation a souligné la nécessité de fournir une assistance continue directe aux populations pauvres du Myanmar et insisté pour que les organismes de développement collaborent autant que possible avec la société civile. L'approche du PNUD a été accueillie avec satisfaction. L'orateur a observé que l'action de développement de l'ONU au Myanmar pouvaient tendre à une cohésion et une coordination plus grandes, notamment par l'intermédiaire du bilan commun de pays. À cet égard, il faudrait, autant que possible, consulter la Ligue nationale pour la démocratie.

215. Un autre intervenant a soutenu les activités du PNUD au Myanmar, et déclaré qu'il était essentiel de faire des préparatifs en vue de la future coopération internationale dans ce pays. Le PNUD devait être doté des moyens de mener à bien sa mission et à cet égard, il lui fallait renforcer la coordination au niveau du pays.

216. Une délégation s'est prononcée pour la poursuite de l'Initiative pour le développement humain et a approuvé les recommandations de l'équipe d'évaluation, en

particulier pour ce qui était du VIH/sida et des projets d'évaluation de la pauvreté. Elle a demandé des éclaircissements sur le programme de réinsertion de l'ONU dans le Nord Arakan.

217. Le représentant résident a fait observer qu'il était difficile d'entreprendre un bilan commun de pays au Myanmar, compte tenu de la diversité des modalités de fonctionnement des organismes des Nations Unies dans ce pays. En réponse à la question posée plus haut, il a expliqué que l'équipe de pays de l'ONU n'avait pas ménagé ses efforts en vue de concevoir un programme d'assistance approprié qui fournirait une aide continue aux habitants du Nord Arakan. Au vu des difficultés rencontrées et de la nécessité de mobiliser des ressources pour un certain nombre d'organismes participants, l'équipe de l'ONU au Myanmar a estimé qu'au regard du mandat confié par la décision 98/14, il valait mieux que cet exercice soit mené à bien sous la direction du PNUD. L'évaluation des besoins essentiels a donc été modifiée en conséquence.

218. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral d'activité sur le Myanmar.

Examen du cadre de coopération mondiale

219. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a présenté l'examen du premier cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1). Elle a noté que le rapport faisait la synthèse de plusieurs évaluations d'éléments du programme mondial ainsi qu'un audit du cadre de coopération mondiale et des évaluations des unités de ressources sous-régionales. Le rapport a signalé la nature transitoire du premier cadre de coopération mondiale qui avait porté sur une grande variété de secteurs. Le deuxième cadre de coopération mondiale serait plus ciblé et plus intégré aux objectifs d'ensemble du PNUD. Le premier cadre de coopération indiquait les rôles et les relations des services responsables de diverses tâches. L'examen a permis de constater que les activités indépendantes de promotion et d'analyse entreprises au sein du cadre de coopération mondiale ont été les plus efficaces, en particulier le *Rapport sur le développement humain*, les travaux du Bureau des études sur le développement sur les biens collectifs mondiaux, et le programme *L'énergie après Rio*, ainsi que le *Rapport annuel sur la pauvreté*. Plusieurs projets relatifs à la gouvernance ont également mené avec succès des activités de sensibilisation. L'examen spécifiait qu'il fallait continuer de renforcer les liens entre le cadre de coopération mondiale et les cadres de coopération de pays, résultat qui avait déjà indiqué l'évaluation prévisionnelle du cadre de coopération mondiale soumise au Conseil d'administration en janvier 1998. Une des innovations les plus importantes avait été la mise en place de réseaux de connaissances. Au cours des neuf derniers mois, la participation des fonctionnaires du PNUD aux réseaux de connaissances avait dépassé les 50 %.

220. Lors de la présente session, un document conceptuel portant sur le deuxième cadre de coopération mondiale serait présenté au cours d'un débat informel. Des domaines tels que l'appui aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, l'incorporation des droits fondamentaux dans la notion de développement humain durable, le renforcement des capacités, et la formation de négociateurs pour les questions commerciales des pays les moins avancés demeurerait prioritaires. Le nouveau cadre de coopération mondiale serait directement axé sur les besoins des pays bénéficiaires et sur un nombre limité d'initiatives mondiales, notamment des approches nouvelles dans la lutte contre le sida et des efforts visant à réduire la

fracture numérique. L'examen a noté que le cadre de coopération mondiale aurait été plus efficace si l'on avait disposé d'une base de ressources plus fiable et d'un meilleur système de gestion. En outre, il faudrait intégrer les fonds d'affectation spéciale mondiaux en vue de garantir synergie et efficacité. On a estimé que le programme mondial était efficace pour ce qui était des partenariats, notamment avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union interparlementaire et les organismes d'aide bilatérale. Le défi consistait à consolider les partenariats avec les pays bénéficiaires. Le Bureau de la politique du développement procédait à une restructuration et à une réorganisation des effectifs au siège. Une cinquantaine de spécialistes des politiques seraient déployés sur le terrain afin de renforcer l'appui direct fourni au niveau des pays. Grâce à la redistribution des ressources approuvée pendant le cycle en cours, le détachement de spécialistes des politiques sur le terrain avait été mis en marche, conformément à la nouvelle méthode d'établissement de réseaux. L'Administratrice assistante a remercié les donateurs qui avaient versé des contributions au programme mondial.

221. Plusieurs délégations ont indiqué que les recommandations figurant dans l'examen du cadre de coopération mondiale rencontraient leur agrément. Cet examen, estimaient-elles, constituait une partie très importante des activités du PNUD, en particulier quand il permettait à l'organisation de prendre part à de grandes manifestations mondiales. Elles ont souligné la nécessité d'incorporer les enseignements tirés et de renforcer les activités menées au niveau des pays. Certains intervenants ont considéré que le cadre de coopération mondiale devrait s'intéresser encore plus aux activités en amont, en particulier les activités de promotion et la concertation, la gestion des connaissances et l'élaboration de nouvelles conceptions. Il ne fallait pas considérer que des ressources mondiales pouvaient se substituer aux montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) sous la rubrique 1.1.1. Le programme devait être bien défini et porter sur des domaines où le PNUD disposait d'un avantage comparatif. Il était essentiel d'établir des liens entre les cadres de coopération régionale et les programmes de pays.

222. Nombre d'orateurs ont cité en exemple ce que le programme mondial avait accompli, le *Rapport sur le développement humain* et l'étude intitulée *Les biens collectifs internationaux*. L'accent mis sur l'élimination de la pauvreté et les activités dans le domaine de la gouvernance ont également été accueillis avec satisfaction. Une délégation a souligné que le PNUD devait redéfinir son rôle dans la lutte contre le sida. Un orateur a demandé que l'on inclue la technologie de l'information dans le nouveau cadre. Une autre délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur la collaboration future du PNUD avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

223. Les orateurs attendaient avec beaucoup d'intérêt le débat sur le prochain cadre de coopération mondiale et la mise en oeuvre des recommandations figurant dans l'examen. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le prochain programme mondial devrait être plus économique. L'une d'entre elles a demandé qu'il s'engage plus énergiquement à tester des programmes novateurs afin d'intégrer les éléments ayant fait leurs preuves dans les activités du PNUD. Un orateur a fait valoir que la sécurité humaine devait occuper une place prioritaire dans le cadre de coopération mondiale. Il fallait espérer que l'on continuerait d'intégrer les questions sexospécifiques dans le nouveau programme. Une délégation a demandé des renseignements plus détaillés, cherchant à savoir pourquoi il avait été décidé qu'à l'avenir on soutiendrait une action sur les modes durables d'utilisation de l'énergie.

224. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la politique du développement a affirmé que le prochain cadre de coopération mondiale tiendrait compte des leçons tirées de l'examen. Elle a insisté sur le fait que les sexes spécifiques figureraient en bonne place dans le nouveau cadre de coopération mondiale, le PNUD déployant davantage d'efforts en vue d'intégrer la problématique de la parité hommes-femmes. Elle a reconnu que le nouveau cadre de coopération mondiale devait s'intéresser davantage à des activités en amont. Une fois que les questions environnementales auraient été regroupées dans l'optique d'une gestion intégrée des ressources naturelles, les forêts ou la sécurité alimentaire ne feraient plus l'objet de programmes distincts. En réponse à une question, l'Administratrice assistante a déclaré que les travaux relatifs à la Convention sur la lutte contre la désertification étaient inclus dans le cadre de coopération mondiale grâce à la présence au Bureau de la politique du développement de représentants du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO). En réponse à une autre question, elle a expliqué que le PNUD continuerait de collaborer avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) auquel il ne pouvait plus cependant affecter de ressources financières.

225. Une délégation a demandé que le nouveau cadre de coopération mondiale manifeste son appui au GCRAI même si la contribution financière était minime.

226. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen du cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1).

Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification (DP/2000/CRP.14)

227. L'Administratrice assistante a présenté le document de séance sur le renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification (DP/2000/CRP.14). Elle a expliqué que ce document faisait suite à une demande du Conseil d'administration qui souhaitait savoir avec exactitude quels étaient les liens entre le PNUD et le secrétariat de la Convention sur la désertification. Le PNUD avait des opérations de soutien de toutes sortes à la mise en valeur des terres arides dans le cadre de ses divers programmes et services spécialisés, en particulier du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS). Le PNUD travaillait en partenariat avec le secrétariat de la Convention à l'organisation d'ateliers relatifs au renforcement des capacités, à des activités et à des campagnes d'information et de sensibilisation et à la prestation d'aides logistiques et de financement au niveau local. Les deux organismes avaient des rôles différents mais parfaitement complémentaires. Le PNUD apportait un appui au niveau des pays. Les modifications prévues auraient des incidences sur les modalités suivant lesquelles le PNUD travaillait avec ses partenaires, notamment avec le secrétariat de la Convention, et lui permettraient par ailleurs de centrer ses efforts sur le soutien au niveau national. Alors que le BNUS avait maintenant un mandat de portée mondiale, les contributions au Fonds pour la lutte contre la désertification étaient en baisse et il devenait difficile d'aider toutes les régions. Le PNUD ne pourrait apporter une aide décisive au secrétariat de la Convention que dans la mesure où il y aurait un financement sûr et suffisant. Le transfert des éléments restants du service central du BNUS à Nairobi offrait au PNUD une excellente occasion d'établir

avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et avec d'autres organismes des liens novateurs et bien conçus.

228. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre son action en faveur de la mise en oeuvre de la Convention et lui ont demandé de fournir au Conseil plus de précisions quant aux modalités qu'il avait adoptées dans le cadre de la lutte contre la désertification et de la mise en valeur des terres arides, aux dispositions concrètes prises et aux mesures spécifiques envisagées. Par l'intermédiaire du BNUS, le PNUD aidait déjà depuis de longues années les pays touchés par la désertification, en particulier en Afrique. Le transfert du service central du BNUS à Nairobi a été bien accueilli. Les participants, considérant que le problème des ressources était vital, ont exprimé l'espoir que les bailleurs de fonds augmentent leurs contributions au budget du BNUS. Certains intervenants ont conseillé de voir si le mécanisme des tables rondes offrait des possibilités de financement pour des activités entreprises dans ce domaine. Les participants ont souligné le rôle essentiel des partenariats dans l'application de la Convention.

229. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a souligné que la coopération avec le PNUD était déterminante, en particulier pour la mobilisation des ressources. Le Secrétariat se réjouissait d'avance des mesures de coopération à long terme qui seraient définies avec le PNUD et avec d'autres partenaires institutionnels. L'intégration de la Convention sur la lutte contre la désertification dans le mécanisme des tables rondes faciliterait la mobilisation des ressources. Le représentant du Secrétariat a encouragé les deux organismes à rendre leur partenariat au sein du Conseil d'administration plus rationnel et plus productif.

230. L'Administratrice assistante a reconnu que la désertification posait un problème fondamental au développement. Par ailleurs, le PNUD était préoccupé par l'état des ressources et attendait avec intérêt les directives du Conseil d'administration à ce sujet. On pouvait trouver des informations complètes sur le rôle joué par le PNUD dans la lutte contre la désertification et la mise en valeur des terres arides sur le CD-ROM qui avait été distribué aux membres du Conseil.

231. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2000/23

Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique (DP/2000/CRP.14);

2. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement à étudier, avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les modalités concrètes suivant lesquelles on pourrait tirer parti du mécanisme des tables rondes pour financer le processus de consultations nationales au titre de la Convention, qui a lieu actuellement concernant l'établissement de partenariats;

3. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour le développement à contribuer au renforcement des capacités et à la mobilisation de ressources, en particulier par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays, en ayant pour but d'aider les pays en développement touchés par la désertification à appliquer de façon effective la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aux niveaux national, sous-régional et régional;

4. *Invite* l'Administrateur à rendre compte de l'application de la présente décision au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001.

29 septembre 2000

232. Après l'adoption de la décision, trois délégations ont pris la parole pour exprimer leur satisfaction quant aux mesures décidées.

X. Coopération technique entre pays en développement

233. L'Administrateur a présenté le rapport sur la coopération technique entre pays en développement, établi conformément à la décision 99/11 (DP/2000/36). Il a rappelé que, dans les déclarations issues du Sommet du Sud à La Havane et de l'Assemblée du Millénaire, les dirigeants des pays du Sud avaient bien spécifié qu'il fallait donner la plus haute priorité à l'importante question de la coopération Sud-Sud. Pour le PNUD, la coopération Sud-Sud était une priorité depuis plus de 20 ans et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement jouait un rôle essentiel. La coopération Sud-Sud s'inscrivait dans la même optique que l'accent mis sur les partenariats qui fondaient le nouveau PNUD, notamment les liens avec des grandes institutions du Sud telles que le Réseau du tiers monde et le Centre du Sud. Une initiative avait été prise récemment, avec des résultats encourageants, à savoir l'organisation du Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie, dont l'objet était de faciliter le transfert des compétences et connaissances spécialisées du secteur public. Par ailleurs, on estimait que la coopération technique entre pays en développement pouvait donner lieu à la recherche de nouvelles formes de réseaux de connaissances regroupant des pays du Sud grâce au Web of Information for Development (WIDE). Malgré les bons résultats obtenus, on n'avait accompli jusque-là qu'une fraction de ce qui était faisable, d'autant que le PNUD commençait à exploiter toutes les potentialités du travail en réseau informatisé, sur le plan intérieur et avec l'extérieur. L'Administrateur a affirmé sa détermination à tout faire pour intégrer la coopération Sud-Sud dans les grandes activités prévues dans le cadre général du programme de travail du PNUD.

234. La stratégie du PNUD consistant à privilégier les conseils en amont était particulièrement adaptée aux formes de coopération choisies dans des domaines comme le VIH/sida, où les programmes nationaux ou régionaux ayant donné des résultats concluants pouvaient être reproduits ailleurs. On pouvait également l'appliquer à de nombreux autres secteurs, allant de la mobilisation de l'investissement étranger di-

rect au développement du secteur public, en passant par le développement du tourisme. Pour le faire de façon concrète, le PNUD intégrerait la coopération technique entre pays en développement parmi les éléments de base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale et rendrait compte des résultats obtenus dans les rapports annuels axés sur les résultats.

235. La promotion et la réalisation de la mise en commun des connaissances entre les pays du Sud feraient expressément partie intégrante des tâches des 50 spécialistes des politiques déployés sur le terrain. Le Groupe spécial s'emploierait à accélérer le processus en mettant au point des modèles de coopération novateurs et performants, en les expérimentant et en les appliquant. En outre, dans un premier temps, il affecterait auprès des centres régionaux de services deux conseillers qui veilleraient à ce que le travail accompli par le Groupe reflète les réalités et les besoins du terrain. À tous les niveaux, on continuerait de mettre l'accent sur les nouveaux partenariats avec le secteur public, le secteur privé, la société civile et les autres organismes des Nations Unies. Le PNUD espérait obtenir un financement plus important pour la coopération Sud-Sud.

236. Les délégations ont fait part de leur vive approbation quant au concept de la coopération Sud-Sud et à l'action menée par le PNUD pour le promouvoir. Les déclarations récentes des dirigeants politiques du monde entier au Sommet du Sud de La Havane et au Sommet du Millénaire attestaient du puissant soutien politique dont bénéficiait la coopération technique entre pays en développement et de son importance croissante. Compte tenu de son rôle, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement avait besoin d'un appui ainsi que de ressources plus importantes. À cet égard, un intervenant a demandé que l'on prévoie deux consultations officieuses avant la première session ordinaire de 2001 pour l'examen du nouveau cadre de la coopération technique entre pays en développement.

237. De nombreux intervenants ont approuvé la future orientation du nouveau programme de coopération technique entre pays en développement, tel qu'il est décrit au chapitre IV du document DP/2000/36 et, en particulier, du maintien du Groupe spécial, de la concentration des efforts sur les domaines où le PNUD présente des avantages comparatifs et de l'action entreprise pour aider les pays en développement à faire face aux changements apportés par la mondialisation. Certaines délégations ont fait valoir qu'il n'y avait aucune contradiction entre l'intégration de la coopération technique entre pays en développement dans les activités opérationnelles de développement et le maintien du Groupe spécial en tant qu'organe central de cette coopération. Les participants ont approuvé l'envoi sur le terrain de deux conseillers en matière de coopération technique entre pays en développement pour travailler avec les spécialistes des politiques de développement, ainsi que les domaines sur lesquels devraient porter les objectifs du programme, indiqués au paragraphe 41.

238. Selon certaines délégations, le Groupe spécial devrait jouer un rôle plus actif et plus stratégique dans la coopération Sud-Sud. Au Sommet du Sud, il lui avait été demandé de se charger de la mise au point d'un réseau technique d'appui aux projets bilatéraux de coopération technique entre pays en développement et de la publication d'un rapport annuel sur cette coopération. Une délégation a fait valoir que les programmes pilotes devraient être inclus dans les programmes ordinaires du PNUD, de façon à permettre au Groupe spécial de se consacrer aux réseaux stratégiques.

239. La plupart des intervenants ont souligné qu'il fallait d'urgence augmenter les ressources affectées à la coopération technique entre pays en développement dans le cadre du prochain cycle de programmation du PNUD. Ils ont également encouragé les bailleurs de fonds à contribuer au Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud.

240. Plusieurs délégations ont insisté sur les domaines où la coopération technique entre pays en développement avait donné des résultats concrets : libéralisation du commerce et de l'économie; production agricole; préparation des grandes conférences internationales; informatique; science et technologie; formation; création de centres d'excellence.

241. Plusieurs délégations ont fait savoir que leurs gouvernements étaient favorables à la coopération triangulaire et qu'ils y avaient apporté des contributions financières. Un intervenant a demandé des précisions quant aux critères utilisés par le Groupe spécial pour l'affectation de ressources à des projets et à des régions. Il a également été demandé si on s'efforçait de tirer parti de la coopération technique entre pays en développement dans les programmes de pays, quels étaient les résultats escomptés et les obstacles rencontrés. De plus amples détails ont été demandés concernant l'intégration de la coopération technique entre pays en développement dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide aux pays en développement, les cadres régionaux et mondiaux ainsi que les cadres relatifs aux ressources stratégiques. Une délégation, jugeant contestable l'utilité de certaines activités de coopération technique entre pays en développement, a exprimé l'espoir que la question soit approfondie lors de la première session ordinaire de 2001. Une évaluation indépendante du cadre de coopération technique entre pays en développement s'imposait et la délégation en question était disposée à contribuer à son financement. Une autre délégation était tout à fait favorable à la coopération technique entre pays en développement mais avait du mal à comprendre certains points mentionnés dans le document, par exemple l'expression « nouveau système de gouvernance mondiale fondé sur des règles » utilisée au paragraphe 9 du document DP/2000/36, ou encore les indications relatives à une assistance aux pays en développement dans les négociations relevant du cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La délégation a rappelé que les États Membres n'avaient jamais chargé le PNUD d'aider un groupe de pays quelconque à mener à bien des négociations. Dans ce domaine, l'action du PNUD devait traduire les vues communes du Conseil d'administration concernant les activités en amont. La délégation en question a demandé des précisions sur la nature des activités que le PNUD se proposait de financer au titre de la coopération technique entre pays en développement.

242. Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique a fait part du soutien de l'Organisation aux activités de coopération technique entre pays en développement décrites dans le document DP/2000/36.

243. Plusieurs intervenants ont rendu hommage au travail accompli par M. John Ohiorhenuan, Directeur sortant du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement.

244. L'Administrateur a déclaré que la présente session permettrait d'avoir non toutes les réponses mais plutôt une analyse très complète et un inventaire des questions qui seraient soulevées à la première session ordinaire de 2001. Il a remercié les délégations qui avaient apprécié le travail du Directeur sortant du Groupe spécial. Il a insisté sur la nécessité de permettre au Groupe spécial de garder son individualité et ses caractéristiques propres tout en renforçant la coopération technique entre pays

en développement dans les programmes du PNUD. Il a pris acte de l'offre de financement relative à l'examen du cadre précédent. Une délégation ayant parlé de parti pris dans les opérations de sensibilisation et de promotion, l'Administrateur a affirmé que le PNUD avait à coeur d'élargir le débat relatif au développement. Quant au partenariat avec le Centre du Sud et avec d'autres organisations, il était tout à fait compatible avec les liens très étroits que le PNUD entretenait avec d'autres organismes, comme l'OMC dans le but d'élargir au maximum le débat sur le développement.

245. Le Conseil d'administration a décidé de reprendre l'examen du rapport sur la coopération technique entre pays en développement, établi conformément à la décision 99/11 (DP/2000/36) à sa première session ordinaire de 2001. (*Note : Le nouveau cadre de coopération technique entre pays en développement sera également soumis à la première session ordinaire de 2001.*)

XI. Questions diverses

Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires

246. Le Conseil d'administration a confirmé la représentante désignée par les États d'Europe orientale, Mme Inga Ivanova Grebesheva (Fédération de Russie) et celle désignée par les États d'Europe occidentale et autres États, Mme Pia Rockhold (Danemark) pour siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires en 2001-2002, et autorisé son bureau à approuver les représentants désignés respectivement par le groupe des États d'Afrique, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des États d'Asie et du Pacifique, qui seront confirmés à la première session ordinaire de 2001.

Déclarations finales

247. L'Administrateur a rendu hommage aux membres du Conseil d'administration dont les mandats prenaient fin en décembre 2000 : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Irlande, Jamaïque, Liban, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Suède et Suisse. Il a également salué les représentants qui siégeaient pour la dernière fois au Conseil à la session en cours : M. Wilhelm Suden (Allemagne), S. E. M. Elim Dutra (Brésil), M. Antonio Cavalcante (Brésil), M. Nicolai Tchoulkov (Fédération de Russie), M. Atul Khare (Inde) et Mme Bente Bingen (Norvège). Il a remercié le Bureau du Comité pour sa direction éclairée chaque fois qu'il a fallu fixer des orientations ou prendre des décisions au nom du PNUD pendant l'année.

Observations finales du Directeur exécutif adjoint (politiques et administration)

248. Au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, Mme Nafis Sadik, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration pour les merveilleux hommages qui avaient été rendus en début de semaine à la Directrice exécutive à l'occasion de son départ. Il a déclaré que Mme Sadik avait été profondément touchée et émue par les sentiments exprimés par les membres du Conseil et lui avait demandé de transmettre ses plus vifs remerciements à chacun d'entre eux. Elle tenait en particulier à remercier chaleureusement le Président et les Vice-Présidents du Conseil de l'hommage qu'ils lui avaient rendu dans leurs déclarations. Il a fait observer que Mme Sadik et tous les autres fonctionnaires du

FNUAP se félicitaient beaucoup des étroites et fructueuses relations de travail qui les unissaient au Conseil d'administration. Le FNUAP s'appuyait sur les conseils et les directives du Conseil ainsi que sur ses observations et ses analyses impartiales et constructives qui contribuaient ensemble au renforcement des programmes et des politiques du Fonds. Le FNUAP continuait de s'en remettre au Conseil pour la direction et, dans une large mesure, pour la mise en oeuvre de ses efforts de mobilisation de ressources, notamment ceux destinés à accroître les ressources de base et à en garantir l'apport prévisible, assuré et continu.

249. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que la troisième session ordinaire de 2000 avait sans aucun doute fait date pour le FNUAP. Le Conseil d'administration avait adopté une décision importante relative au système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays. Le Directeur exécutif adjoint a remercié au nom du Fonds le Vice-Président du groupe des États d'Asie pour avoir dirigé les consultations officieuses initiales et le représentant de la Suisse pour l'habileté et la diplomatie dont il avait fait preuve pour amener ses collègues au consensus. Il a déclaré que le Fonds avait pris bonne note des suggestions qui lui avaient été faites et assuré le Conseil que le personnel du FNUAP resterait attaché à la mise en oeuvre du système d'allocation des ressources mis à jour approuvé à la troisième session ordinaire de 2000.

250. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a transmis les remerciements et la profonde gratitude du Fonds à tous les donateurs qui avaient annoncé des contributions en sa faveur, et notamment aux donateurs qui avaient augmenté leurs contributions et ceux qui avaient fait des annonces de contributions pluriannuelles. Il a également rendu hommage aux représentants qui devaient bientôt quitter leurs fonctions, en les remerciant de leur excellent appui et de leurs bons conseils, et leur a souhaité de réussir dans leurs futurs travaux. Il a également remercié tous les membres du Secrétariat, en particulier la petite équipe du FNUAP, l'équipe du PNUD et le personnel des services de conférence du Secrétariat de l'ONU, notamment les fonctionnaires des conférences et les interprètes. Il a conclu en remerciant le Président et les membres du Bureau pour les conseils fournis au FNUAP. Il a fait observer que le Fonds saluait la sagesse et le dynamisme dont le Président avait fait preuve pour diriger les travaux du Conseil d'administration tout au long de l'année. Cela avait été une année très chargée et très productive pour le FNUAP et le Conseil avait pris d'importantes décisions sur plusieurs questions primordiales qui orienteraient les travaux du Fonds lors de la décennie à venir, notamment sur les approches sectorielles, le plan de financement pluriannuel, les orientations futures du programme à l'issue de la CIPD+5, la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence, le processus de programmation du FNUAP et, plus récemment, sur le système d'allocation des ressources.

Observations finales du Président

251. Le Président a déclaré que cela avait été un grand plaisir pour lui de siéger en 2000, et il a remercié tous ceux qui avaient établi d'excellents liens de collaboration avec lui tout au long de l'année. Il a salué le rôle important qu'avaient joué les Vice-Présidents du Conseil d'administration : S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala), M. Mathe Diseko (Afrique du Sud) et Mme Emolemo Morake (Botswana), M. Tetsuo Kondo (Japon) et M. Le Hoai Trung (Viet Nam). Les Vice-Présidents

avaient fait montre d'un esprit fécond et constructif pendant toute l'année, grâce auquel beaucoup avait pu être accompli.

252. Faisant le bilan de l'année écoulée pour ce qui avait trait au PNUD, le Président a dit que l'Administrateur en poste, M. Mark Malloch Brown, avait une année complète d'exercice derrière lui. Bien que le Conseil d'administration ait examiné un grand nombre de thèmes en 2000, le Président se bornerait à évoquer quelques points forts. L'année avait été marquée par le lancement des plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003 à la première session ordinaire et par un dialogue très intéressant tenu à la session annuelle sur le premier rapport axé sur les résultats du PNUD, qui avait souligné la nette réorientation de l'organisation vers la gestion axée sur les résultats. À chaque session, le Conseil avait examiné les principaux travaux menés par le PNUD à l'échelle des pays par le biais de l'adoption de cadres de coopération de pays (CCP), de prolongations de CCP, de programmes d'assistance spéciale et de plusieurs examens de CCP. Le Conseil avait également engagé un dialogue enrichissant avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, les Volontaires des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Les discussions officielles tenues toute l'année sur de nombreux sujets avaient élargi les connaissances du Conseil et lui avaient mieux fait comprendre les travaux du PNUD.

253. Plus particulièrement, en avril, dans sa déclaration sur la grave situation financière du PNUD, l'Administrateur avait proposé la convocation d'une réunion ministérielle sur le PNUD, qui s'était tenue à la grande satisfaction de tous le 11 septembre. Les débats tenus à la session en cours avaient témoigné du succès de la Réunion et avaient permis au Conseil d'administration de continuer à maintenir la dynamique de cette grande manifestation.

254. Dans ses observations finales, le Président a fait observer que pendant l'année, le Conseil d'administration avait tenu de vastes débats sur plusieurs grands thèmes liés à la population et au développement. Les discussions et les négociations avaient souvent été très animées voire même difficiles. Mais tout au long des délibérations, tant officielles qu'officieuses, les membres du Conseil avaient eu pour principal souci de prodiguer au FNUAP les directives et les conseils nécessaires pour mieux aider les pays à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les principales mesures découlant de l'examen CIPD+5, avec pour objectif spécifique de contribuer à accroître la qualité de vie des femmes, des hommes et des enfants aux quatre coins de la planète. En offrant au FNUAP des directives et des conseils, le Conseil avait pris plusieurs décisions importantes au cours de l'année, notamment concernant les approches sectorielles, le plan de financement pluriannuel, les orientations futures du programme à l'issue de l'examen CIPD+5, la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence, le processus de programmation du FNUAP et, plus récemment, le système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays. Ces importantes décisions donneraient au FNUAP une solide orientation pour l'accomplissement de son mandat dans les domaines d'activité prioritaires que sont la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle; les stratégies en matière de population et de développement, le plaidoyer et la problématique hommes-femmes. Les délibérations tenues par le Conseil tout au long de l'année avaient attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à doter le FNUAP de ressources sur une base prévisible, assurée et continue.

255. Le Président a remercié tous les membres du Secrétariat qui constituaient une équipe très compétente et dévouée capable de faire face aux nombreux impératifs qui lui étaient soumis en toutes circonstances. Il a également présenté ses remerciements chaleureux au personnel des services de conférence du Secrétariat de l'ONU, en particulier aux fonctionnaires des conférences et aux interprètes, qui avaient assuré le bon déroulement des réunions et avaient accepté de faire des heures supplémentaires pour satisfaire aux besoins du Conseil d'administration. Avant de conclure, il a évoqué l'hommage rendu à Mme Sadik au début de la semaine à l'occasion de son départ, précisant qu'il s'était agi d'un moment très émouvant pour toutes les personnes présentes. Il a déclaré que l'ovation qui avait suivi et la forte émotion constatée dans la salle étaient le plus beau compliment que l'on pouvait faire à Mme Sadik et le signe de la haute estime dans laquelle elle était tenue : Mme Sadik avait été une grande dirigeante et elle serait très regrettée.

256. Le Président a remercié tous les participants pour leur coopération, qui avait à nouveau permis de mener les travaux à leur terme. Il a remercié le secrétariat, les interprètes et les fonctionnaires des conférences de leur aide et souhaité à tous un bon retour dans leurs capitales et lieux de résidence.

257. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2000/24

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 2000, il a :

Point 1. Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.4), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2000 (DP/2000/27);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 : 29 janvier-6 février 2001
(sept jours ouvrables)

Session annuelle de 2001 : 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 : 10-14 septembre 2001*

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail pour sa première session ordinaire de 2001, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision;

Pris note de la liste des questions à examiner en 2001 figurant dans son avant-projet de plan de travail pour 2001 (DP/2000/CRP.13);

Adopté la décision 2000/18 du 26 septembre 2000, relative à l'hommage à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (1987-2000);

Débat consacré au FNUAP

Point 2. Système d'allocation des ressources

Adopté la décision 2000/19 du 28 septembre 2000, relative à l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays;

Point 3. Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP en 1999 (DP/FPA/2000/15);

Pris acte du rapport oral sur la mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000;

Point 4. Programme consultatif technique

Pris acte du rapport intérimaire sur l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique (DP/FPA/2000/16);

Point 5. Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance aux Gouvernements cambodgien (DP/FPA/KHM/2) et vietnamien (DP/FPA/VNM/6);

Débat consacré au PNUD

Point 6. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2000/20 du 28 septembre 2000, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 et la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel (DP/2000/38);

Pris acte du rapport sur l'annexe statistique de l'UNOPS (DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);

Adopté la décision 2000/21 du 29 septembre 2000, relative à la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel;

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Pris acte du rapport du PNUD sur l'examen annuel de la situation financière, 1999 (DP/2000/29 et Add.1);

Pris acte du rapport oral sur la mise à jour concernant le budget de 2000-2001 (décision 99/23);

Pris acte du rapport sur la mise à jour du cadre d'allocation des ressources et la révision du Plan de financement pluriannuel (DP/2000/31) et décidé d'examiner un plan révisé d'allocation des ressources intégré en même temps que le budget pour l'exercice biennal 2002-2003 à la deuxième session ordinaire de 2001;

Pris acte du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2000/33) et recommandé que le Bureau continue de rechercher les possibilités de coordonner l'utilisation accrue des accords de prix collectifs avec d'autres organismes des Nations Unies;

Pris acte du rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies, 1999 (DP/2000/39) et de l'additif au rapport (DP/2000/39/Add.1);

Point 8. Évaluation

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/2000/34);

Adopté la décision 2000/22 du 28 septembre 2000, relative au rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD;

Point 9. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

Deuxième cadre de coopération pour l'Arménie	DP/CCF/ARM/2
Deuxième cadre de coopération pour la Hongrie	DP/CCF/HUN/2
Deuxième cadre de coopération pour les Maldives	DP/CCF/MDV/2
Deuxième cadre de coopération pour l'Ouzbékistan	DP/CCF/UZB/2
Deuxième cadre de coopération pour la Pologne	DP/CCF/POL/2
Deuxième cadre de coopération pour la République tchèque	DP/CCF/CZE/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovaquie	DP/CCF/SLO/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovénie	DP/CCF/SVN/2
Deuxième cadre de coopération pour le Viet Nam	DP/CCF/VIE/2

Approuvé les prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Deuxième prolongation du premier cadre de coopération pour la Bulgarie	DP/CCF/BUL/1/EXTENSION II
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour El Salvador	DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour le Venezuela	DP/CCF/VEN/1/EXTENSION I

Pris note des prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Belize	DP/CCF/BEL/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Costa Rica	DP/CCF/COS/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale	DP/CCF/EQG/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Honduras	DP/CCF/HON/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Togo	DP/CCF/TOG/1/EXTENSION I

Pris acte des rapports ci-après d'examen des pays :

Premier rapport d'examen pour l'Algérie	DP/CRR/ALG/1
Premier rapport d'examen pour le Guatemala	DP/CRR/GUA/1 et Corr.1
Premier rapport d'examen pour l'Ouganda	DP/CRR/UGA/1
Premier rapport d'examen pour la Pologne	DP/CRR/POL/1

Pris acte des examens ci-après des cadres de coopération régionale :

Examen du cadre de coopération régionale avec l'Afrique	DP/RRR/RBA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes	DP/RRR/RLA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Asie et le Pacifique	DP/RRR/RAP/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RRR/REC/1

Pris acte du rapport sur l'examen du premier cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1);

Adopté la décision 2000/23 du 29 septembre 2000, relative au renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets pour le Timor oriental au cas par cas pour la période 2000-2002, comme il était proposé dans le document DP/2000/40;

Pris acte du rapport intérimaire oral sur l'assistance au Myanmar;

Point 10. Coopération technique entre pays en développement

Décidé de reprendre l'examen du rapport sur la coopération technique entre pays en développement : suite donnée à la décision 99/11 (DP/2000/36) à sa première session ordinaire de 2001;

Point 11. Questions diverses

Confirmé les représentants désignés par les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États pour siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires en 2001-2002, et autorisé son bureau à approuver les représentants désignés respectivement par le groupe des États d'Afrique, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le groupe des États d'Asie et du Pacifique, qui seront confirmés à la première session ordinaire de 2001.

29 septembre 2000

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2001 (29 janvier-6 février 2001)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 29 janvier	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et plan de travail : rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000; plan de travail du Conseil d'administration pour 2001
	Après-midi		Session commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du Conseil d'administration du PAM
Mardi 30 janvier	Matin	2	Débat consacré au PNUD
	Après-midi		Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 - Mise à jour et suite donnée à la Réunion ministérielle
Mercredi 31 janvier	Matin	3	Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (suite) - Rôle du PNUD dans les situations de crise et les situations postérieures à des conflits
	Après-midi		Cadres de coopération de pays et questions connexes - Cadres de coopération de pays - Examen des cadres de coopération de pays
Jeudi 1er février	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (suite) - Cadre de coopération mondiale
	Après-midi	4	Examens des cadres de coopération régionale - Assistance au Myanmar
Vendredi 2 février	Matin	4	Coopération technique entre pays en développement - Nouveau cadre de coopération - Suite donnée à la décision 99/11 (DP/2000/36)
	Après-midi	5 6 7	Débat consacré au PNUD et au FNUAP Rapports au Conseil économique et social Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 1998-1999 Questions financières, budgétaires et administratives - Projet de règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales (décision 2000/5)
Lundi 5 février	Matin	9	Questions diverses
	Après-midi	8	Débat consacré au FNUAP Programmes de pays et questions connexes - Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational - Programmes de pays
Mardi 6 février	Matin	1	Programmes de pays et questions connexes - Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational - Programmes de pays
		9	Questions d'organisation Décisions en attente Questions diverses

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2000***Page***Première session ordinaire de 2000
(24 au 28 et 31 janvier, New York)**

2000/1	Plans d'action du PNUD (2000-2003)	3
2000/2	Assistance au Timor oriental	3
2000/3	Financement ordinaire du PNUD et gestion de la trésorerie	4
2000/4	Révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD	4
2000/5	Révision du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population	7
2000/6	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000	9

**Deuxième session ordinaire de 2000
(3 au 7 avril, New York)**

2000/7	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	17
2000/8	Le FNUAP et les approches sectorielles	18
2000/9	Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003.	19
2000/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000	20

**Session annuelle de 2000
(13 au 23 juin, Genève)**

2000/11	Orientations futures du programme du FNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)	25
2000/12	Processus de programmation du FNUAP	26
2000/13	Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence	27
2000/14	Volontaires des Nations Unies	28
2000/15	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999.	29
2000/16	Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	29
2000/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de l'an 2000	30

Troisième session ordinaire de 2000 (25 au 29 septembre, New York)

2000/18	Hommage à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (1987-2000)	35
2000/19	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays.	36
2000/20	Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001.	37
2000/21	Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel.	38
2000/22	Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations.	38
2000/23	Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.	38
2000/24	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2000.	39

2000/1 Plans d'action du PNUD (2000-2003)

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la résolution 53/192 de l'Assemblée générale;
2. *Rappelle* la résolution 1999/6 du Conseil économique et social;
3. *Réaffirme* ses décisions 94/14, 98/1, 98/23, 99/1 et 99/23;
4. *Salue* les efforts déployés par l'Administrateur pour garantir la viabilité du Programme des Nations Unies pour le développement en tant que principal organisme de développement du système des Nations Unies et *l'assure de son soutien* dans la poursuite de ces efforts, notamment dans le cadre de la réforme des activités opérationnelles des Nations Unies;
5. *Exprime* sa vive préoccupation devant la diminution du montant des ressources de base et engage l'Administrateur, dans le cadre de la mise en oeuvre des plans d'action, à redoubler d'efforts pour asseoir le financement du Programme des Nations Unies pour le développement sur une base prévisible et à atteindre l'objectif concerté de financement annuel de 1,1 milliard de dollars de ressources de base;
6. *Note* qu'il ressort clairement des plans d'action que les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour le développement doivent continuer à être menées par les pays;
7. *Attend avec intérêt* la mise en oeuvre rapide des plans d'action pour 2000-2003 tels que présentés dans le document DP/2000/8 et prie l'Administrateur,

lors de la mise en oeuvre de ces plans, de tenir pleinement compte des vues exprimées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000 et des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des Nations Unies;

8. *Prie* l'Administrateur de lui rendre compte de l'évolution et de la mise en oeuvre des plans d'action pour 2000-2003 dans le cadre du cycle de présentation de rapports établi au titre du plan de financement pluriannuel.

28 janvier 2000

2000/2

Assistance au Timor oriental

Le Conseil d'administration

Approuve le prélèvement d'une allocation de 5 millions de dollars sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base afin de répondre aux besoins pressants d'assistance pour la période 1999-2000 et autorise l'affectation ultérieure d'autres ressources sur la base de la formule appliquée aux autres programmes de pays.

25 janvier 2000

2000/3

Financement ordinaire du PNUD et gestion de la trésorerie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations figurant dans le document DP/2000/CRP.3;
2. *Note* les conséquences graves des retards de paiement pour la gestion de la trésorerie, comme indiqué dans le document;
3. *Note* qu'il importe que les pays communiquent officiellement le montant de leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2000 le plus tôt possible dans l'année;
4. *Approuve* la recommandation de l'Administrateur visant à ce que soient intégralement appliqués les éléments de la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement (décision 98/23) concernant les annonces de contributions et le respect de calendriers de paiement fixes.

26 janvier 2000

2000/4

Révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur (DP/2000/4); des informations figurant dans le document DP/2000/CRP.5; du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2000/7); et des précisions apportées par l'Administrateur dans le document DP/2000/CRP.4;

2. *Constate* qu'il importe de toute urgence de procéder à une révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD afin de maintenir un contrôle financier et une gestion financière efficaces du Programme;

3. *Réaffirme* le rôle important du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment dans le cadre de la révision du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. *Approuve* le projet de Règlement financier révisé figurant en annexe au document DP/2000/4, avec les amendements énumérés en annexe à la présente décision et à l'exception des projets d'article suivants : 16.03 relatif au pouvoir limité de l'Administrateur d'autoriser des avances de fonds avant d'avoir reçu les contributions escomptées au titre des autres ressources; 17.04 concernant la possibilité pour l'Administrateur de confier l'exécution d'activités à une entité intergouvernementale ou non gouvernementale; 19.01 concernant l'élargissement des modalités régissant les subventions; et 25.08 concernant la possibilité pour l'Administrateur d'établir des facilités de crédit;

5. *Prie* l'Administrateur de présenter pour approbation, lors d'une session ultérieure du Conseil d'administration, des informations supplémentaires sur les quatre propositions visées aux paragraphes 40 à 48 du document DP/2000/4;

6. *Décide* qu'en attendant l'approbation d'articles du Règlement financier concernant les questions sur lesquelles portent les quatre articles visés au paragraphe 4 de la présente décision, les articles actuels ci-après du Règlement financier demeureront en vigueur : article 4.15 c) relatif au non-règlement des sommes dues en vertu d'un accord entre un contribuant et l'Administrateur; article 8.12 relatif à la possibilité pour l'Administrateur d'utiliser l'assistance aux micro-investissements en association avec les programmes de coopération technique; et l'article 8.10 e) relatif à la possibilité pour l'Administrateur, sous réserve de l'accord du ou des gouvernements bénéficiaires, de s'assurer par contrat les services d'autres organismes, d'entreprises privées ou d'experts aux fins de l'exécution des projets, et de confier des projets à un organisme gouvernemental ou intergouvernemental ou à une organisation n'appartenant pas au système des Nations Unies, ou au Programme des Nations Unies pour le développement lui-même, si l'entité remplit les conditions définies dans l'article;

7. *Prend note* du projet de version révisée des règles de gestion financière également présenté en annexe au document DP/2000/4, qui prendront effet en même temps que le Règlement financier;

8. *Prie* l'Administrateur de reporter l'approbation des règles de gestion financière liées aux quatre projets d'article mentionnés au paragraphe 4 de la présente décision;

9. *Prie également* l'Administrateur de veiller à ce que tout projet de décision qui serait soumis au Conseil d'administration par le Programme des Nations Unies pour le développement, et qui risquerait d'avoir une incidence sur le Règlement financier ou les règles de gestion financière soit assorti d'un projet de texte révisé de l'article du Règlement financier et/ou de la règle de gestion financière pertinent;

10. *Prie en outre* l'Administrateur de garder à l'étude le Règlement financier, notamment en vue de tenir compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de consulter à cet effet les membres du Conseil d'administration;

11. *Prie* l'Administrateur de transmettre au Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) les changements de terminologie introduits dans la présente décision et de l'informer des observations formulées par le Comité;

12. *Recommande* au Programme des Nations Unies pour le développement de solliciter, chaque fois que possible, les vues du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) sur toute nouvelle modification d'ordre terminologique qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière, à des fins d'harmonisation;

13. *Souligne* qu'il importe de continuer à organiser, bien avant la tenue de la session concernée du Conseil d'administration, des consultations officieuses avec les membres du Conseil concernant les projets de modification du Règlement financier, afin de s'assurer que les modifications et les raisons qui les motivent sont expliquées de manière claire et précise.

28 janvier 2000

Annexe

Amendements au projet de version révisée du règlement financier et des règles de gestion financière, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration

Article 5.02

« Le PNUD peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes *eux-mêmes*. Il peut également accepter des contributions d'autres sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées quelconques sous réserve des conditions et critères fixés par le Conseil d'administration et l'Administrateur. »

Article 5.07 b)

« Les contributions sont versées préalablement à l'allocation de ressources pour la réalisation d'activités de programme du PNUD, ~~sauf dans le cas prévu par l'article 16.03 ci-dessous;~~ »

Article 9.04

Supprimer : « Les recettes autres que les contributions, les remboursements directs de dépenses au titre d'activités de programme ou au titre du budget d'appui biennal pendant la durée approuvée des activités, et les recettes provenant des contributions du personnel sont considérées comme recettes accessoires. »

Insérer : « Sont considérées comme recettes accessoires toutes les recettes du PNUD autre que :

- a) Les recettes provenant des sources spécifiées dans ce chapitre;
- b) Les remboursements directs de dépenses au titre des activités de programme effectués pendant la durée approuvée d'une activité de programme, c'est-à-dire avant l'allocation finale de fonds au titre de l'assistance du PNUD à une activité de programme;
- c) Les remboursements directs de dépenses inscrites au budget d'appui biennal, effectués pendant l'exercice biennal considéré;
- d) Les avances ou dépôts à des fonds;
- e) Les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel »;

Article 11.02

« Seul le Conseil d'administration peut modifier la répartition des ressources entre les différentes catégories de programme ~~sur la base des principes qu'il aura définis~~ »;

Article 12.02

Supprimer l'alinéa c) de l'article et ajouter aux règles de gestion financière le texte suivant :

« L'Administrateur peut déterminer un seuil de TRAC-1 en dessous duquel il convient d'utiliser un processus simplifié d'approbation du cadre de coopération de pays. L'Administrateur en informe le Conseil d'administration et les pays de programme auxquels s'applique le processus simplifié »;

Article 14.04

« L'Administrateur peut virer des crédits d'une rubrique du budget de l'exercice biennal à une autre, sous réserve qu'il respecte les limites éventuellement spécifiées par le Conseil d'administration, et avec l'assentiment préalable du Comité consultatif »;

Article 16.06 a)

« Les agents d'exécution gèrent les fonds qu'ils reçoivent du PNUD ou par son intermédiaire conformément à leurs règlements, règles, pratiques et procédures de gestion financière, dans la mesure où ceux-ci ~~sont pertinents~~ *ne sont pas contraires aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD* »;

Article 16.07

« L'Administrateur établit périodiquement, *en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes*, des critères pour déterminer celles des activités de programme du PNUD exécutées par des agents d'exécution autres que des organismes du système des Nations Unies dont les comptes doivent être vérifiés tous les deux ans. Ces critères sont communiqués au Comité des commissaires aux comptes. »

2000/5**Révision du Règlement financier
du Fonds des Nations Unies pour la population***Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* les modifications du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2000/3, avec les amendements ci-après aux articles 2.1 k), 2.2 C ii), 2.2 C iv), 4.11, 5.5 et 17.2 :

a) *Article 2.1 k)* : Un « agent chargé de la réalisation », s'il ne s'agit pas de l'agent d'exécution, s'entend d'une entité engagée par l'agent d'exécution – et responsable devant lui – pour fournir des apports au projet ou programme et exécuter des produits d'un projet ou programme;

b) *Article 2.2 C ii)* : L'expression « cofinancement » désigne une modalité de mobilisation de ressources permettant de recevoir des contributions, telles que définies à l'article 2.2 C iv), destinées à des fins déterminées compatibles avec les politiques, les objectifs et les activités du FNUAP. Ces contributions peuvent prendre la forme de partage des coûts ou de fonds d'affectation spéciale, et sont à considérer comme venant en sus des ressources ordinaires consacrées aux programmes;

c) *Article 2.2 C iv)* : Le terme « contribution » désigne des ressources en espèces ou en nature, mises à disposition par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale, un organisme des Nations Unies, ou des sources non gouvernementales, y compris les fondations ou entités du secteur privé et les particuliers. Les contributions servent à financer aussi bien les coûts des programmes que les dépenses au titre des services administratifs, de la gestion et de l'appui aux programmes;

d) *Article 4.11* : Le Directeur exécutif rend compte chaque année au Conseil d'administration des contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars reçues de sources non gouvernementales;

e) *Article 5.5* : Le Directeur exécutif exige le remboursement des coûts des services de gestion et d'appui entraînés par la gestion et l'administration des fonds

d'affectation spéciale, à concurrence du montant autorisé par le Conseil d'administration;

f) *Article 17.2* : Le Directeur exécutif veille à ce que les agents d'exécution, à l'exception des organismes des Nations Unies, demandent à leurs vérificateurs des comptes, dans la mesure du possible, d'appliquer les principes et procédures de vérification des comptes prescrits par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les fonds qu'ils reçoivent du FNUAP ou par son intermédiaire, et veille à ce que les comptes de chaque projet soient vérifiés périodiquement comme demandé par le Directeur exécutif et au moins une fois sur toute la durée du projet;

2. *Souligne* qu'il importe de continuer à organiser, bien avant la tenue de la session concernée du Conseil d'administration, des consultations officieuses avec les membres du Conseil concernant les projets de modification du Règlement financier, afin de s'assurer que les modifications et les raisons qui les motivent sont expliquées de manière claire et précise;

3. *Recommande* au Fonds des Nations Unies pour la population de solliciter, chaque fois que possible, les vues du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) sur toute nouvelle modification d'ordre terminologique qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier, à des fins d'harmonisation;

4. *Engage* le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement à se consulter sur les moyens de définir un règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales et à lui faire rapport à sa troisième session ordinaire de 2000;

5. *Prie* le Directeur exécutif de garder à l'étude le Règlement financier, notamment en vue de tenir compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de consulter à cet effet les membres du Conseil d'administration.

28 janvier 2000

2000/6

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2000, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2000 les membres du bureau dont les noms suivent :

Président :	M. Vladimir Galuška (République tchèque)
Vice-Président :	M. Gert Rosenthal (Guatemala)
Vice-Président :	M. Tetsuo Kondo (Japon)
Vice-Président :	M. Mathe Matthews Diseko (Afrique du Sud)
Vice-Président :	M. Le Hoai Trung (Viet Nam)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé les rapports de la session annuelle de 1999 (DP/1999/28) et de la troisième session ordinaire de 1999 (DP/2000/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 2000 (DP/2000/CRP.1), tel que modifié oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000 :

Deuxième session ordinaire de 2000 :	du 3 au 7 avril 2000
Session annuelle de 2000 :	du 13 au 23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 :	du 11 au 15 septembre 2000

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001 :	(du 22 janvier au 2 février 2001 ou du 29 janvier au 10 février 2001)
(Deuxième session ordinaire de 2001 :	du 19 au 23 mars 2001)
Session annuelle de 2001 :	du 14 au 25 mai 2001 (New York)
Troisième session ordinaire de 2001 :	du 10 au 14 septembre 2001

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 2000, telle qu'elle figure dans l'ordre du jour provisoire et le plan de travail à l'annexe de la présente décision;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action pour 2000-2003

Adopté la décision 2000/1 du 28 janvier 2000 relative aux plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003;

Pris note du rapport sur l'évaluation détaillée de l'initiative "PNUD 2001 pour le changement" (DP/2000/3);

Point 3

Cadre de coopération de pays et questions connexes

Approuvé le premier cadre de coopération avec le Libéria (DP/CCF/LIR/1);

Pris note des prolongations de cadres de coopération suivantes :

Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Angola	DP/CCF/ANG/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Maurice	DP/CCF/MAR/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec les Seychelles	DP/CCF/SEY/1/EXTENSION I

Prolongation du premier cadre de coopération avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Indonésie	DP/CP/INS/5/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République de Corée	DP/CCF/ROK/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec le Bélarus	DP/CCF/BLR/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Bulgarie	DP/CCF/BUL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Croatie	DP/CCF/CRO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République tchèque	DP/CCF/CZE/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Estonie	DP/CCF/EST/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine	DP/CCF/MCD/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Géorgie	DP/CCF/GEO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Hongrie	DP/CCF/HUN/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Lettonie	DP/CCF/LAT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Lituanie	DP/CCF/LIT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Malte	DP/CCF/MAT/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Pologne	DP/CCF/POL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Fédération de Russie	DP/CCF/RUS/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Slovaquie	DP/CCF/SLO/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec la Slovénie	DP/CCF/SVN/1/EXTENSION I

Prolongation du cinquième programme relatif à la Turquie	DP/CP/TUR/5/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine	DP/CCF/UKR/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération avec Sainte-Hélène	DP/CCF/STH/1/EXTENSION I
Prolongation du premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RCF/REC/1/EXTENSION I
Pris note des rapports d'examen relatifs aux pays suivants :	
Premier rapport d'examen pour le Bangladesh	(DP/CRR/BGD/1)
Premier rapport d'examen pour le Botswana	(DP/CRR/BOT/1)
Premier rapport d'examen pour la Chine	(DP/CRR/CPR/1)
Premier rapport d'examen pour le Kazakhstan	(DP/CRR/KAZ/1)
Premier rapport d'examen pour le Kirghizistan	(DP/CRR/KYR/1)
Premier rapport d'examen pour le Viet Nam	(DP/CRR/VIE/1)

Adopté la décision 2000/2 du 25 janvier 2000 relative à l'assistance au Timor oriental;

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2000/3 du 26 janvier 2000 relative au financement ordinaire et à la gestion de la trésorerie;

Adopté la décision 2000/4 du 28 janvier 2000 relative à la révision générale du Règlement financier et des règles de gestion financière;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Pris note du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/2000/6);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 : mise en oeuvre des recommandations (DP/FPA/2000/4);

Point 6

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la mission de visite en Bulgarie et en Géorgie (DP/2000/CRP.2);

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants :

Assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/3);

Assistance au Gouvernement zimbabwéen (DP/FPA/ZWE/4);

Approuvé la demande de prolongation et d'allocation de ressources supplémentaires pour le programme du FNUAP au Niger (DP/FPA/NER/4/EXT.1);

Approuvé le programme multinational du FNUAP, 2000-2003 (DP/FPA/2000/1), tenant compte des observations du Conseil d'administration contenues dans le rapport de la session;

Pris note de l'examen du programme multinational du FNUAP 1996-1999 (DP/FPA/2000/1/Add.1);

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Approuvé le taux standard de 7,5 % pour le remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel relatives à l'exécution par le FNUAP des activités cofinancées par des fonds d'affectation spéciale;

Adopté la décision 2000/5 du 28 janvier 2000 relative à la révision du Règlement financier du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2000/5);

Point 9

Programme consultatif technique 2000-2003

Pris note de la sélection de Bratislava (Slovaquie) comme bureau des équipes de services techniques pour les pays en transition;

Point 10

Questions diverses

Pris note du rapport oral sur les résultats de la réunion des 2 et 3 décembre 1999 du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et du rapport de la réunion, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2000/CRP.2.

28 janvier 2000

Annexe

Deuxième session ordinaire (3-7 avril 2000)

Point 1 Questions d'organisation

DP/2000/L.2	Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et projet de programme de travail
DP/2000/9	Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2000
DP/2000/10	Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2000

Débat consacré au FNUAP

Point 2 Le FNUAP et les approches sectorielles

DP/FPA/2000/CRP.3	Le FNUAP et les approches sectorielles
-------------------	--

Point 3 Plan de financement pluriannuel du FNUAP

DP/FPA/2000/6	FNUAP : Rapport sur le plan de financement pluriannuel
---------------	--

Point 4 Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

DP/FPA/2000/CRP.4	Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP
-------------------	--

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5 Rapports au conseil économique et social

DP/2000/11	PNUD : Rapport au Conseil économique et social
DP/FPA/2000/7	FNUAP : Rapport au Conseil économique et social

Débat consacré au PNUD

Point 6 Plans d'action

DP/2000/14	Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations d'après-conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réintégration
DP/2000/18	Le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit

Point 7	Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD
Rapport oral	Rapport sur les premiers résultats du plan de financement pluriannuel
DP/2000/CRP.6	Rapport sur les engagements de financement à l'égard du PNUD
Point 8	Évaluation de la relation entre l'UNOPS et le PNUD
DP/2000/13	Évaluation de la relation entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement
Point 9	Cadres de coopération de pays et questions connexes
DP/2000/12	Assistance à la République démocratique du Congo : note de l'Administrateur
DP/2000/16	Assistance à l'Afghanistan : note de l'Administrateur
DP/2000/17	Affectation de fonds aux montants ciblés pour l'allocation des ressources de base pour 2000-2003
DP/CF/TCDC/1/EXT.I	Prolongation du premier cadre de coopération technique entre pays en développement
DP/RCF/RLA/1/EXT.I	Prolongation du premier cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes
DP/CCF/ANG/1/EXT.I	Prolongation du premier cadre de coopération avec l'Angola
DP/CCF/KYR/2	Deuxième cadre de coopération avec le Kirghizistan
DP/CCF/ZIM/2	Deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe
DP/CRR/CMB/1	Premier rapport d'examen de pays pour le Cambodge
DP/CRR/UZB/1	Premier rapport d'examen de pays pour l'Ouzbékistan
DP/CRR/ZIM/1	Premier rapport d'examen de pays pour le Zimbabwe
Point 10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
DP/2000/15	UNIFEM : Stratégie et plans d'exécution 2000-2003
Point 11	Questions diverses

**Programme de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2000
du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP
(3-7 avril 2000)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 3 avril	Matin	1	Questions d'organisation : élection du bureau; ordre du jour et programme de travail; rapports sur la première session ordinaire de 2000
		3	Plan de financement pluriannuel du FNUAP
	Après-midi	3	Plan de financement pluriannuel de FNUAP (suite)
Mardi 4 avril	Matin	7	PNUD : Engagements de financement pris à l'égard du PNUD
	Après-midi	4	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP
Mercredi 5 avril	Matin	6	PNUD : Plans d'action <ul style="list-style-type: none"> – Rôle du PNUD Dans les situations de crise et d'après-conflit – Évaluation : « Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations d'après-conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réintégration »
	Après-midi	8	Évaluation de la relation entre l'UNOPS et le PNUD
Jeudi 6 avril	Matin	9	PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes
	Après-midi	10	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
Vendredi 7 avril	Matin	2	Le FNUAP et les approches sectorielles
	Après-midi	11	Questions diverses
		1	Décisions en suspens Questions d'organisation

2000/7

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour la période 1997-1999, figurant dans le document DP/2000/15/Add.1;

2. *Note* les progrès importants réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour devenir un centre d'excellence, dans le cadre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour l'exécution de programmes novateurs et catalytiques favorisant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, conformément à son mandat figurant dans la résolution 39/125 de l'Assemblée générale;

3. *Réaffirme* l'importance accordée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux interventions stratégiques dans les domaines où il a un avantage comparatif et dans le cadre de ses trois priorités thématiques, et à l'appui d'activités novatrices et expérimentales pour exécuter la Stratégie et le Plan d'exécution dans le cadre du Programme d'action de Beijing et du suivi de l'examen quinquennal de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

4. *Réaffirme également* le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la promotion de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, et en particulier dans les processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Approuve* les orientations, stratégies et objectifs du programme exposés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour 2000-2003 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2000/15), en tenant compte des observations formulées par le Conseil d'administration à sa session en cours;

6. *Prend acte avec satisfaction* du document de séance sur l'exécution par UNIFEM des projets et programmes du PNUD (DP/2000/CRP.7), établi conjointement par les deux entités, et recommande à l'Administrateur d'inclure le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la liste des organisations auxquelles la responsabilité de l'exécution des projets et programmes du Programme des Nations Unies pour le développement peut être confiée, étant entendu que cette exécution serait limitée aux cas pour lesquels le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a un avantage comparatif, lorsque ces programmes et projets ne peuvent être exécutés par une entité nationale ou régionale compétente, et lorsqu'ils sont compatibles avec les stratégies du Fonds décrites dans le Plan d'exécution;

7. *Encourage* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures provenant de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et prie instamment tous les États Membres de verser des contributions et d'envisager d'accroître leurs contributions au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

6 avril 2000

2000/8

Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport sur les approches sectorielles publié sous la cote DP/FPA/2000/CRP.3;

2. *Encourage* le FNUAP à renforcer sa participation à la conception et à l'exécution d'approches sectorielles, conformément à son mandat et à son avantage comparatif, en ce qui concerne en particulier les aspects normatifs, dans les domaines de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, ainsi que de la santé maternelle et l'hygiène sexuelle, ainsi que des stratégies en matière de population et de développement et des activités globales en faveur de l'égalité

des sexes et de l'autonomisation des femmes; et prie la Directrice exécutive de lui faire rapport à ce sujet dans son rapport annuel sur le plan de financement pluriannuel;

3. *Encourage également* le FNUAP, lorsque cela sera possible, à jouer un rôle de plaidoyer, afin de garantir que la santé et les droits en matière de reproduction et les variables démographiques soient inclus dans d'autres secteurs pertinents;

4. *Demande instamment* au FNUAP, dans le cadre de sa participation à des approches sectorielles, d'accorder plus d'attention aux problèmes de plus en plus graves posés par l'épidémie du VIH/sida;

5. *Approuve* la participation du FNUAP, au cas par cas, à des arrangements de financement communs dans le cadre d'approches sectorielles, lorsque le FNUAP est convaincu que des mécanismes appropriés de contrôle, d'établissement de rapports et de comptabilité sont en place, en tenant compte des vues exprimées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000, et à ce sujet encourage le FNUAP à s'associer avec des partenaires pour appuyer et renforcer les systèmes des pays bénéficiaires de programmes en matière de contrôle, de rapports et de comptabilité, si possible;

6. *Demande* au FNUAP d'évaluer avec soin sa participation à des approches sectorielles, de compiler les enseignements tirés et les meilleures pratiques observées, y compris l'incidence de sa participation à des financements communs sur la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel, et de lui transmettre ces données ainsi que selon que de besoin, aux gouvernements, aux donateurs, aux partenaires du système des Nations Unies et aux organisations de la société civile;

7. *Prie également* la Directrice exécutive de maintenir à l'examen le règlement financier du FNUAP, en tenant compte de tout ajustement qui pourrait faciliter la pleine participation du Fonds à des approches sectorielles et de lui soumettre des propositions à ce sujet, à sa première session ordinaire de 2002, après les avoir présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

8. *Prie également* le FNUAP, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, selon qu'il conviendra, d'assurer la formation adéquate du personnel concernant les approches sectorielles, afin qu'il puisse participer pleinement à ces processus.

6 avril 2000

2000/9

Plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* sa décision 99/5 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP;

2. *Prend acte* avec satisfaction du rapport de la Directrice exécutive sur le plan de financement pluriannuel, 2000-2003 (DP/FPA/2000/6);

3. *Se félicite* des progrès importants réalisés par le FNUAP, aussi bien au siège que sur le terrain, dans la mise au point du plan de financement pluriannuel;

4. *Se félicite* de l'orientation stratégique du plan de financement pluriannuel et attend avec intérêt son application continue;

5. *Prie* la Directrice exécutive d'appliquer le plan de financement pluriannuel, 2000-2003, en tenant compte des vues exprimées par ses membres, à sa deuxième session ordinaire de 2000, et des décisions antérieures pertinentes;

6. *Note* les scénarios de financement accompagnant le cadre de résultats, qui représentent les objectifs de mobilisation de ressources du FNUAP et encourage tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le Fonds à atteindre, pour les ressources ordinaires et autres ressources, un montant de 1 milliard 434 millions de dollars pour la période 2000-2003;

7. *Prie* la Directrice exécutive de fournir une mise à jour des estimations des ressources ordinaires et autres ressources dans le plan de financement pluriannuel lors de la troisième session ordinaire de 2000;

8. *Encourage* le FNUAP, en consultation avec le Conseil d'administration, à évaluer régulièrement la situation actuelle en matière de ressources et les projections, en tenant compte des ressources reçues pour contribuer à l'efficacité des programmes, et encourager ainsi tous les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter les contributions qu'ils versent au Fonds;

9. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le Conseil d'administration, de continuer à mettre au point et perfectionner le plan de financement pluriannuel en tant qu'outil de gestion stratégique au niveau de l'organisation et des pays, intégrant les objectifs, les ressources, le budget et les résultats des programmes, dans le but d'accroître les ressources de base, en tenant compte des expériences acquises dans la mise en oeuvre du plan, ainsi que des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2000, notamment,

- a) Le perfectionnement des indicateurs de résultats et de délais;
- b) Le perfectionnement des liens entre les stratégies, les objectifs et les résultats;
- c) L'examen détaillé de la méthodologie permettant d'évaluer le lien entre les résultats et les ressources disponibles, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de lien statistique direct entre les ressources et les résultats;
- d) L'amélioration continue de la stratégie de mobilisation de ressources du FNUAP;

10. *Rappelle* qu'il est nécessaire que tous les pays bénéficiaires de programmes participent pleinement à toutes les phases de l'élaboration, du contrôle et de l'établissement de rapports sur le cadre de résultats;

11. *Prie* la Directrice exécutive, à partir de 2001 et dans le cadre de l'annonce des contributions de base volontaires au FNUAP, de faire rapport chaque année à la session annuelle, comme indiqué au paragraphe 81 du document DP/FPA/2000/6, sur :

- a) Les progrès annuels accomplis dans la réalisation des objectifs et les produits exécutés par rapport au cadre de résultats et;
- b) L'état du cadre intégré d'allocation des ressources;

12. *Prie également* la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001 et chaque année par la suite, sur l'élaboration et l'amélioration du plan de financement pluriannuel;

13. *Prie* la Directrice exécutive de présenter un rapport détaillé à sa session annuelle de 2003 sur les résultats obtenus lors du cycle, les enseignements tirés et leurs conséquences pour la détermination des priorités et l'élaboration du plan de financement pluriannuel du cycle suivant, en tenant compte de la nécessité d'harmoniser les cycles du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

7 avril 2000

2000/10

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session de 2000, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.2 et Rev.1) tel qu'oralement modifiés;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 2000 (DP/2000/9);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2000 et 2001 :

Session annuelle de 2000 :	13-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 :	25-29 septembre 2000*
Première session ordinaire de 2001 :	29 janvier-10 février 2001
Session annuelle de 2001 :	11-22 juin 2001 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2001 :	10-14 septembre 2001

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2000 contenu à l'annexe de la présente décision;

Pris acte de l'intention de l'Administrateur de poursuivre des consultations avec tous les partenaires pour voir s'ils sont intéressés par la convocation d'une réunion au niveau ministériel pour examiner la situation financière de l'organisation dans les meilleurs délais, compte tenu de toutes les observations formulées à ce sujet lors de la présente session;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Le FNUAP et les approches sectorielles

Adopté la décision 2000/8 du 6 avril 2000 sur le FNUAP et les approches sectorielles;

Point 3

Plan de financement pluriannuel du FNUAP

Adopté la décision 2000/9 du 7 avril 2000 sur le plan pluriannuel de financement du FNUAP pour 2000-2003;

Point 4

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Pris acte du rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2000/CRP.4);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5

Rapports au Conseil économique et social

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/2000/11) et de la Directrice exécutive (DP/FPA/2000/7) au Conseil économique et social, auquel il est convenu de les transmettre, accompagnés de ses observations;

Décidé de transmettre au Conseil économique et social sa décision 99/20 sur le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

Débat consacré au PNUD

Point 6

Plans d'exécution

Pris acte du rapport intitulé « Relever le défi : le rôle du PNUD dans les situations de crise, d'après conflit et de redressement, 2000-2003 » (DP/2000/18) et invité l'Administrateur à lui présenter, à sa première session ordinaire de 2001, un document qui étudie de façon plus approfondie le rôle particulier du PNUD dans des circonstances de développement spéciales et à soumettre des plans concrets pour sa mise en œuvre après un vaste processus de consultation;

Pris acte du résumé de l'évaluation intitulée : « Partager les enseignements tirés des interventions dans des situations d'après conflit : le rôle du PNUD dans les programmes de réinsertion » (DP/2000/14);

Point 7

Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Pris acte du rapport oral sur les résultats du plan de financement pluriannuel;

Pris acte du rapport sur les engagements de financement au titre du budget ordinaire pris à l'égard du PNUD et ses fonds et programmes associés pour 2000 et au-delà (DP/2000/CRP.6 et DP/2000/CRP.9);

Point 8

Évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD

Pris acte du résumé de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2000/13) et de la note sur l'évaluation des relations entre l'UNOPS et le PNUD : examen commun des recommandations (DP/2000/CRP.8) et décidé de revenir sur ce point à sa session annuelle de 2001;

Point 9

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets d'assistance à la République du Congo au cas par cas pour 2000-2001;

Autorisé l'Administrateur à approuver des projets d'assistance pour l'Afghanistan au cas par cas pour la période 2000-2003;

Pris acte du rapport sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour la période de 2000-2003 (DP/2000/17);

Pris acte des prorogations des cadres de coopération de pays et des cadres de coopération régionale ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération technique entre pays en développement	DP/CF/TCDC/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Anguilla	DP/CCF/ANL/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Barbade	DP/CCF/BAR/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Îles Vierges britanniques	DP/CCF/BVI/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Dominique	DP/CCF/DMI/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Grenade	DP/CCF/GRN/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Guyana	DP/CCF/GUY/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Sainte-Lucie	DP/CCF/STL/1/ EXTENSION I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays – Saint-Vincent-et-les Grenadines	DP/CCF/STV/1/ EXTENSION I

Première prorogation du premier cadre de coopération régionale – Amérique latine et les Caraïbes	DP/RCF/RLA/1/ EXTENSION I
Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :	
Deuxième cadre de coopération de pays – Kazakhstan	DP/CCF/KAZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays – Kirghizistan	DP/CCF/KYZ/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays – Zimbabwe	DP/CCF/ZIM/2
Pris acte des rapports d'examen de pays ci-après :	
Premier rapport d'examen de pays pour le Cambodge	DP/CRR/CMB/1
Premier rapport d'examen de pays pour l'Ouzbékistan	DP/CRR/UZB/1
Premier rapport d'examen de pays pour le Zimbabwe	DP/CRR/ZIM/1

Point 10

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2000/7 du 6 avril 2000 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : Stratégie et Plan d'exécution pour 2000-2003;

Point 11

Questions diverses

7 avril 2000

Plan de travail provisoire de la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de 2000, Genève (13 au 23 juin 2000)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 13 juin	Matin	1	Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail
		2	Débat consacré au FNUAP
Mercredi 14 juin	Après-midi	2	Rapport de la Directrice exécutive pour 1999
			<i>Manifestations spéciales du FNUAP</i>
			Débat : La santé des adolescents en matière de reproduction
Mercredi 14 juin	Matin	2	Rapport de la Directrice exécutive pour 1999 (<i>suite</i>)
		3	CIPD+5
		7	Assistance d'urgence
Jeudi 15 juin	Matin	6	Processus de programmation du FNUAP
	Après-midi	4	Évaluation
Vendredi 16 juin	Matin	5	Information et communication
			Décisions en suspens
	Après-midi		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		8	Audit et contrôle interne
		14	Questions diverses : ONUSIDA

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 19 juin	Matin		Débat consacré au PNUD
		9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats
	Après-midi	9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats (<i>suite</i>)
Mardi 20 juin	Matin	9	Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats (<i>suite</i>)
		10	Stratégie en matière de communication et de plaider
	Après-midi	11	Volontaires des Nations Unies
Mercredi 21 juin	Matin	12	Cadres de coopération de pays et questions connexes
	Après-midi		<i>Manifestation spéciale du PNUD :</i> Débat sur l'avenir des activités opérationnelles de développement des Nations Unies (date à confirmer)
Jeudi 22 juin	Matin	13	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – Rapport annuel de la Directrice exécutive – Responsabilité du Bureau dans le domaine des questions relatives au personnel (décision 99/17)
	Après-midi Soirée	13	UNOPS (<i>suite</i>) <i>Réunion informelle avec les ONG et les organisations de la société civile</i>
Vendredi 23 juin	Matin	1	Questions d'organisation
	Après-midi		Décisions en suspens

2000/11

Orientations futures du programme du FNUAP à l'issue de l'examen des cinq années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2000/9 et des vues exprimées à ce sujet lors de la session annuelle de 2000;
2. *Approuve* la poursuite de l'action du FNUAP dans ses trois domaines prioritaires : la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, les stratégies relatives à la population et au développement; et les activités de plaider;
3. *Souligne* que l'appui apporté par le FNUAP devrait porter essentiellement sur la satisfaction des besoins prioritaires tels qu'ils sont définis par les pays bénéficiant d'un programme dans les trois domaines prioritaires;
4. *Approuve* les pôles proposés pour l'action du FNUAP dans chacun des trois domaines prioritaires, comme indiqué dans le document DP/FPA/2000/9, et, en particulier, encourage le FNUAP à :
 - a) S'acquitter de son rôle de chef de file en matière de plaider à l'échelle mondiale et à l'échelon national dans le domaine de la santé en matière de reproduction, des questions relatives à la population et au développement et des mesures

dont il a convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la CIPD+5;

b) Contribuer à faire en sorte que l'objectif fixé lors de la CIPD et les jalons fixés lors de l'examen de la CIPD+5 qui intéressent tout particulièrement le FNUAP soient atteints, en jouant le rôle qui consiste à :

i) Appuyer l'élaboration de stratégies en matière de population et de développement et aider à renforcer les capacités des pays à mettre en place des systèmes de données, à analyser les données et à formuler des politiques démographiques, notamment pour pouvoir suivre les progrès réalisés dans le domaine de la santé en matière de reproduction et en ce qui concerne d'autres indicateurs clefs de la population nationale;

ii) Diriger et appuyer les interventions dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, les mesures efficaces prises dans le domaine de la reproduction en matière de santé des mères et des adolescents, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de reproduction;

iii) Promouvoir, par des activités de plaidoyer, ces objectifs et jalons afin de faire en sorte que la santé en matière de reproduction retienne davantage l'attention dans les programmes de développement, et promouvoir, le cas échéant, des changements de politique;

iv) Oeuvrer sous la direction des gouvernements des pays bénéficiant d'un programme en consultation avec d'autres partenaires du développement pour faire en sorte que les questions de population de développement et la santé en matière de reproduction soient prises en compte comme il se doit et coordonnées dans les programmes au niveau des pays, y compris les approches sectorielles dans le domaine de la santé, de l'éducation et dans d'autres secteurs, et d'autres initiatives qui s'imposent en matière d'aide au développement;

5. *Approuve* l'approche générale du Fonds en ce qui concerne la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies avec les autres parties prenantes et organisations intéressées, et, à l'échelle nationale, sous la direction du gouvernement du pays bénéficiant d'un programme;

6. *Prie* le Directeur exécutif de prendre en compte les priorités définies dans la présente décision lorsqu'il élaborera et affinera le plan de financement pluriannuel comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2000/9;

7. *Note* avec une vive inquiétude la situation financière dans laquelle le FNUAP doit s'acquitter de son rôle de chef de file comme indiqué ci-dessus et de la nécessité absolue de mobiliser davantage de ressources auprès de toutes les sources, en particulier auprès des donateurs bilatéraux, du secteur privé, des fondations et d'autres sources appropriées.

16 juin 2000

2000/12

Processus de programmation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur les modalités d'approbation des programmes de pays du FNUAP (DP/FPA/2000/11);
2. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en place de modalités d'établissement de programmes de pays à participation plus large, qui offrent aux pays une plus grande maîtrise des opérations;
3. *Souligne* qu'il convient d'harmoniser et de normaliser davantage les programmes et procédures de programmation de tous les fonds et programmes des Nations Unies au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement;
4. *Souligne également* que ces efforts d'harmonisation supplémentaires doivent servir de base à l'exercice conjoint et régulier des fonctions de contrôle pour les questions de fond par les conseils d'administration respectifs;
5. *Prie* le FNUAP de proposer aux autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement la création d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer des modalités communes d'approbation des programmes tenant compte des dispositions des paragraphes 3 et 4 de la présente décision;
6. *Prie* le FNUAP de rendre compte au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2001, des progrès réalisés en matière de programmation et sur les possibilités futures qui s'offrent dans ce domaine.

16 juin 2000

2000/13

Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif intitulé « Prestation de services de santé en matière de reproduction dans des circonstances particulièrement difficiles : expérience acquise et difficultés rencontrées par le FNUAP dans l'exécution de son programme » (DP/FPA/2000/12);
2. *Encourage* le FNUAP, dans le cadre de son mandat, à fournir rapidement un appui approprié lors de situations d'urgence, selon les modalités exposées dans le rapport;
3. *Invite* le FNUAP à assurer une collaboration étroite dans le cadre des mécanismes internationaux de coordination existants et de tenir dûment compte des questions de santé en matière de reproduction dans ses interventions sanitaires lors de situations d'urgence;
4. *Encourage* le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui de ses interventions dans le domaine de la population et de la santé

en matière de reproduction dans les situations d'urgence, autant que possible par l'intermédiaire de la procédure d'appel global des Nations Unies;

5. *Prie instamment* les membres du Fonds de répondre rapidement aux appels du FNUAP afin que les interventions du Fonds soient correctement financées;

6. *Approuve* l'utilisation d'un montant maximum de 1 million de dollars par an, à prélever sur les ressources ordinaires disponibles au titre du programme interrégional pour répondre aux besoins dans le domaine de la santé en matière de population dans des circonstances exceptionnelles, cette démarche pouvant avoir un effet mobilisateur lors des appels lancés en faveur de contributions extrabudgétaires, dans des conditions exposées dans l'annexe à la présente décision;

7. *Encourage* le FNUAP à évaluer sa capacité d'organisation et à systématiser ses réponses aux besoins concernant la santé en matière de reproduction dans des circonstances particulières et à suivre et évaluer les résultats d'ensemble obtenus dans ce domaine;

8. *Prie* le Directeur exécutif de faire figurer dans son rapport annuel un résumé des activités financées à l'aide de ces ressources.

16 juin 2000

Annexe

1. Les fonds d'urgence pourraient être débloqués dans des situations où des besoins urgents et graves concernant la santé des populations et la santé en matière de reproduction sont clairement identifiés, lorsque l'une des conditions ci-après est remplie :

a) Les ressources ordinaires du programme de pays ne sont pas du tout disponibles;

b) Les fonds du programme de pays ne sont pas immédiatement disponibles mais pourraient être utilisés ultérieurement aux fins de remboursement avec l'approbation du gouvernement;

c) L'appui des donateurs à l'élément FNUAP d'une procédure d'appel global a été annoncé mais les fonds n'ont pas encore été encaissés.

Dans les deux derniers cas, la réserve servirait à financer le coût des besoins immédiats et serait ensuite remboursée.

2. Le FNUAP continuera de chercher des ressources extrabudgétaires pour soutenir les activités intéressant la santé des populations et la santé en matière de reproduction dans des situations de crise, en considérant que le montant de 1 million de dollars par an, à prélever sur les ressources ordinaires disponibles au titre du programme interrégional, en faveur de la satisfaction des besoins en matière de reproduction dans des circonstances exceptionnelles, pourrait avoir un effet mobilisateur lors d'autres appels de fonds à cette fin.

2000/14 Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les activités du Programme des Volontaires des Nations Unies au cours de l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2000/24) et de l'importante croissance du programme enregistrée au cours de cette période;
2. *Se félicite* de l'utilisation du cadre stratégique des résultats du PNUD, notamment de la manière dont il intègre l'appui qu'apportent les Volontaires des Nations Unies au système des Nations Unies dans son ensemble;
3. *Réaffirme* l'importance du Programme des Volontaires des Nations Unies ainsi que la valeur du concours qu'il apporte aux niveaux mondial, régional et national, notamment dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, de l'organisation d'élections et de la promotion de la collaboration Sud-Sud;
4. *Se félicite* de la contribution que le Programme des Volontaires des Nations Unies apporte à la création des capacités nationales et au développement durable grâce, en particulier, au concours accru de volontaires nationaux des Nations Unies;
5. *Appuie* le rôle d'intermédiaires que peuvent efficacement jouer les Volontaires des Nations Unies lors du passage de la phase d'assistance humanitaire à celle de la reconstruction et du relèvement, et du développement durable à plus long terme;
6. *Décide* que le thème de la manifestation spéciale de sa session annuelle de 2001 sera le volontariat dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires et du trentième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies.

22 juin 2000

2000/15 Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur (DP/2000/23 et Add.2 et 3) et prie ce dernier de tenir pleinement compte des vues exprimées par les États membres du Programme à cet égard, et prend également note du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2000/23/Add.1 et DP/2000/CRP.10) ainsi que des vues exprimées à ce sujet;
2. *Félicite* l'Administrateur et ses collaborateurs des efforts faits pour établir un rapport annuel axé sur les résultats;
3. *Se déclare favorable* au développement et au perfectionnement des modalités d'établissement du rapport annuel axé sur les résultats en tant qu'élément constitutif du cadre de financement pluriannuel, en consultation avec les États membres du Programme.

23 juin 2000

2000/16

Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2000/25), notamment de son fonctionnement selon le principe de l'autofinancement en ce qui concerne les dépenses courantes;

2. *Souligne* à nouveau l'importance d'assurer un suivi efficace du rapport sur l'évaluation des relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et demande qu'un rapport intérimaire sur l'application des recommandations figurant dans l'évaluation lui soit présenté à sa troisième session ordinaire de l'an 2000;

3. *Prie* le Comité de coordination de la gestion d'aider, à titre d'urgence, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement à surmonter les difficultés énoncées aux paragraphes 48 à 50 du document DP/2000/25;

4. *Prend note* du fait qu'un montant de 13,8 millions de dollars prélevé sur la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été mis à disposition en 1999 pour couvrir une partie des dépenses non renouvelables;

5. *Note avec préoccupation* que les coûts d'installation du siège du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans de nouveaux locaux sont passés de 8,5 millions de dollars à 14 millions de dollars et prie le Directeur exécutif de l'informer périodiquement des mesures prises pour reconstituer la réserve opérationnelle et du calendrier prévu à cette fin;

6. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter à la troisième session ordinaire de 2000 un rapport sur les mesures prises pour donner effet à la décision 99/17 du 15 septembre 1999 et de lui soumettre à la première session ordinaire de 2001 un rapport détaillé sur les mesures prises concernant la mise en application de la délégation de pouvoir pour les questions relatives au personnel;

7. *Demande également* au Directeur exécutif de présenter à la troisième session ordinaire de 2000, une nouvelle proposition, assortie d'éléments justificatifs, concernant le reclassement à la classe D-1 de deux postes de la classe P-5; et de lui présenter un rapport d'examen des procédures en vigueur d'approbation de création des postes de la classe D-1 prévues dans la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994, en vue d'établir une pratique qui corresponde davantage à la définition des postes de toutes les classes, y compris la classe P-5.

23 juin 2000

2000/17
Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de l'an 2000

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de l'an 2000, il a :

Point 1
Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de l'an 2000 (DP/2000/L.3) tels qu'ils ont été oralement modifiés;

Approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de l'an 2000 (DP/2000/20);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 2000 et 2001 :

Troisième session ordinaire de 2000 :	25-29 septembre 2000*
Première session ordinaire de 2001 :	29 janvier-10 février 2001
Session annuelle de 2001 :	11-22 juin 2001 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2001 :	10-14 septembre 2001*

* Sous réserve d'approbation par le Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail de la troisième session extraordinaire de 2000 du Conseil d'administration, figurant en annexe à la présente décision;

Tenu une manifestation spéciale du FNUAP sur le thème de la « santé en matière de reproduction des adolescents » le 13 juin 2000;

Tenu une manifestation spéciale du PNUD consacrée à la « contribution au débat sur l'avenir des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et le rôle clef des partenariats » le 22 juin 2000.

Débat consacré au FNUAP

Point 2
Rapport du Directeur exécutif pour 1999

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1999 [DP/FPA/2000/8 (Part I et Part I/Add.1, Part II et Corr.1 et Part III)], et des observations y relatives;

Point 3
CIPD+5

Adopté la décision 2000/11 en date du 16 juin 2000, relative aux orientations futures du programme du FNUAP à l'issue de l'examen de la CIPD+5;

Point 4 **Évaluation**

Pris note du rapport périodique sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2000/10);

Point 5 **Stratégie en matière d'information et de communication**

Pris note du rapport oral sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication;

Point 6 **Processus de programmation du FNUAP**

Adopté la décision 2000/12 en date du 16 juin 2000, relative au processus de programmation du FNUAP;

Point 7 **Aide d'urgence**

Adopté la décision 2000/13 en date du 16 juin 2000, relative à la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 8 **Audit et contrôle internes**

Pris note du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2000/21), du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2000/13) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2000/25/Add.1);

Débat consacré au PNUD

Point 9 **Rapport annuel de l'Administrateur pour 1999, y compris le rapport annuel axé sur les résultats**

Adopté la décision 2000/15 en date du 23 juin 2000, relative au rapport annuel de l'Administrateur pour 1999;

Point 10

Stratégie en matière de communication et de promotion

Pris note du rapport oral sur les stratégies du PNUD en matière de communication et de relations publiques;

Point 11

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2000/14 en date du 22 juin 2000 relative aux Volontaires des Nations Unies;

Point 12

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan	DP/CCF/AZE/2
Deuxième cadre de coopération pour la République islamique d'Iran	DP/CCF/IRA/2
Deuxième cadre de coopération pour la Roumanie	DP/CCF/ROM/2
Deuxième cadre de coopération pour le Turkménistan	DP/CCF/TUK/2

Approuvé les prorogations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération pour le Brésil	DP/CCF/BRA/1/EXT.I
---	--------------------

Pris note des prorogations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération pour l'Argentine	DP/CCF/ARG/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération pour le Chili	DP/CCF/CHI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération pour l'Uruguay	DP/CCF/URU/1/EXT.1

Point 13

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2000/16 en date du 23 juin 2000, relative au rapport annuel du Directeur exécutif pour 1999;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur l'examen actualisé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2000/26);

Point 14
Questions diverses

Pris note du rapport sur la mission de visite au Mali et en Mauritanie (DP/2000/CRP.11 et Corr.1);

Pris note du rapport sur la mission de visite au Cambodge (DP/2000/CRP.12).

23 juin 2000

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP
Troisième session ordinaire de 2000 (25-29 septembre 2000)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 25 septembre	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et plan de travail; rapport sur la session annuelle de 2000; liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2001 <i>Débat consacré au FNUAP</i>
		2	Système de répartition des ressources
	Après-midi	2	Système de répartition des ressources (<i>suite</i>)
Mardi 26 septembre	Matin	3	Questions financières, budgétaires et administratives
	Après-midi	4	Programme consultatif technique
		5	Programmes de pays et questions connexes
Mercredi 27 septembre	Matin		<i>Débat consacré au PNUD</i>
		6	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	Après-midi	7	Questions financières, budgétaires et administratives
Jeudi 28 septembre	Matin	7	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
	Après-midi	8	Évaluation
Vendredi 29 septembre	Matin	9	Cadres de coopération de pays et questions connexes
	Après-midi	10	Coopération technique entre pays en développement Décisions en suspens
		11	Questions diverses
		1	Questions d'organisation

2000/18

Hommage à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (1987-2000)

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que Mme Sadik cessera d'exercer les fonctions de Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population le 31 décembre 2000,

Félicitant Mme Sadik d'avoir assuré avec clairvoyance et courage la direction du Fonds des Nations Unies pour la population en sa qualité de Directrice exécutive et reconnaissant le rôle déterminant qu'elle a joué dans les efforts faits pour inscrire les questions de population et de développement au premier plan des priorités internationales, en particulier l'action qu'elle a menée pour défendre la santé et les droits en matière de reproduction, l'équité et l'égalité des sexes, le renforcement du pouvoir des femmes et les besoins des adolescents,

Saluant le rôle essentiel joué par Mme Sadik en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994 au Caire (Égypte) et, en particulier, la détermination et le dynamisme dont elle a fait preuve pour favoriser la réalisation d'un consensus entre 179 États sur le Programme d'action de la Conférence internationale, et lui rendant également hommage pour le rôle fondamental qu'elle a joué lors du processus d'examen et d'évaluation

CIPD+5 et son engagement d'assurer le suivi concerté des conférences mondiales des Nations Unies tenues récemment,

Reconnaissant sa volonté résolue d'aider les pays du monde entier à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en accordant une attention particulière aux priorités et spécificités nationales,

Reconnaissant aussi son engagement indéfectible de plaider la cause des nombreuses femmes qui n'ont pas droit à la parole dans le monde entier et de leur donner les moyens de s'exprimer, notamment en veillant à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être en matière de reproduction,

Saluant son rôle de chef de file dans la formation de partenariats stratégiques avec le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les fondations privées et d'autres parties intéressées s'occupant de questions de population et de développement,

Saluant également ses efforts inlassables et son action énergique pour promouvoir le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sa participation dynamique et active au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement,

1. *Rend hommage et exprime sa sincère gratitude* à Mme Nafis Sadik pour l'efficacité et le talent avec lequel elle a administré et dirigé le Fonds des Nations Unies pour la population de 1987 à 2000, ainsi que pour ses réalisations et son profond attachement aux questions de population et de développement;

2. *Forme des vœux* de longévité et de bonheur pour Mme Nafis Sadik ainsi que de plein succès dans toutes ses entreprises futures.

26 septembre 2000

2000/19

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur l'examen quinquennal du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2000/14);

2. *Réaffirme vigoureusement* qu'il faut renforcer l'impact des activités opérationnelles du FNUAP, notamment grâce à une augmentation sensible de leur financement sur une base prévisible, continue et assurée, qui soit à la mesure des besoins croissants des pays en développement, ainsi que grâce à la pleine application des résolutions 47/199, 48/162, 50/120, 53/192 de l'Assemblée générale et des dispositions de sa résolution 52/12 B ayant trait aux activités opérationnelles pour le développement;

3. *Approuve* la méthode d'allocation des ressources proposée dans le document DP/FPA/2000/14, y compris les indicateurs et les seuils à appliquer pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), ainsi que les indicateurs relatifs aux principales mesures à prendre pour la poursuite de l'application du

Programme d'action de la CIPD, adoptées par l'Assemblée générale lors de sa vingt et unième session extraordinaire;

4. *Décide* que le système révisé d'allocation des ressources décrit dans le document DP/FPA/2000/14 devrait prendre effet au début du nouveau cycle de programmation d'un pays; au cas où un pays connaîtrait une conjoncture particulièrement défavorable, le niveau révisé d'allocation des ressources pour ce pays devrait être appliqué progressivement pendant une période de transition prudente;

5. *Confirme* la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C décrite dans le rapport; approuve la part relative des ressources à allouer auxdits groupes indiquée dans le tableau 5 du rapport et prie le FNUAP de s'efforcer tout particulièrement d'atteindre les objectifs fixés pour le groupe A dans le tableau 5;

6. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, en particulier ceux qui changent de catégorie, soit effectuée avec souplesse, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les progrès déjà accomplis ne soient pas compromis;

7. *Approuve* la proposition tendant à accorder aux quatre nouveaux pays du groupe O une période de grâce pendant laquelle leur programme serait progressivement supprimé avec souplesse;

8. *Rappelle* sa décision 96/15, dans laquelle il a notamment :

a) Décidé que le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre d'une approche souple, devait accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et à l'Afrique;

b) Reconnu qu'il importait de s'attaquer aux problèmes se posant dans certains secteurs sociaux et dans certaines régions que les indicateurs des moyennes nationales ne permettaient pas de déceler;

9. *Estime* que certains pays pourraient avoir encore besoin de l'appui du programme dans certains domaines afin d'éviter que les progrès déjà accomplis ne soient compromis;

10. *Prie* le Fonds des Nations Unies pour la population, en reconnaissance du principe de l'universalité, de tout mettre en oeuvre pour maintenir une présence et une visibilité appropriées dans tous les pays bénéficiant d'un programme, y compris ceux des catégories C, O et T;

11. *Prie en outre* le Directeur exécutif d'entreprendre un nouvel examen quinquennal du système d'allocation des ressources, y compris une évaluation des indicateurs et des seuils, et de lui faire rapport en 2005; cette évaluation devrait être entreprise en consultation étroite avec tous les pays intéressés afin d'en assurer la transparence, la cohérence et la fiabilité et d'éviter le chevauchement des activités.

28 septembre 2000

2000/20
Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2000/37 et Corr.1 et DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);
2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit 106,3 millions de dollars;
3. *Décide* que, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS, le Directeur exécutif sera habilité à engager des dépenses, tant de personnel que d'administration, à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, pour faire face à des changements imprévus de la demande au moyen de recettes non utilisées ou escomptées;
4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;
5. *Approuve* le reclassement à D-1 de deux postes P-5;
6. *Fait sienne* l'opinion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle la reconstitution de la réserve opérationnelle devrait commencer avant 2002 si les recettes et les dépenses de l'UNOPS le permettent;
7. *Prie* le Directeur exécutif d'oeuvrer d'urgence à la reconstitution de la réserve opérationnelle et de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, dans le cadre du rapport de synthèse de l'UNOPS, sur les mesures à prendre pour rétablir la réserve opérationnelle à son niveau statutaire.

28 septembre 2000

2000/21
Responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif (DP/2000/30) ainsi que du fait que l'Administrateur a délégué au Directeur exécutif les pouvoirs concernant les questions de personnel;
2. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, dans le cadre du rapport de synthèse de l'UNOPS, sur les mesures prises pour assurer le bon exercice des pouvoirs qui lui ont été ainsi délégués ainsi que sur l'impact éventuel de la nécessité de continuer à demander l'assentiment préalable du Conseil pour la création de postes de la classe D-1 et au dessus.

29 septembre 2000

2000/22**Rapport intérimaire sur le suivi de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement : examen conjoint des recommandations***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2000/16;
2. *Prend acte* du rapport publié sous la cote DP/2000/35;
3. *Engage* l'Administrateur et le Directeur exécutif à donner suite sans plus tarder aux recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation qui n'ont pas été encore appliquées;
4. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2001, un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans l'application de toutes les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation.

28 septembre 2000

2000/23**Renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport sur le renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (DP/2000/CRP.14);
2. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement à examiner avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification les modalités pratiques à adopter pour appuyer les processus de consultation en cours à l'échelon national prévus dans la Convention sur le renforcement des partenariats grâce au mécanisme des tables rondes;
3. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour le développement à participer au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et nationaux, en vue d'aider les pays en développement touchés à mettre efficacement en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aux niveaux national, sous-régional et régional;
4. *Invite* l'Administrateur à lui faire rapport à sa session annuelle de 2001 sur l'application de la présente décision.

29 septembre 2000

2000/24

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa troisième session ordinaire de 2000**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 2000, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2000/L.4), tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le rapport de la session annuelle de 2000 (DP/2000/27);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Première session ordinaire de 2001	29 janvier-6 février 2001 (7 jours ouvrables)
Session annuelle de 2001	11-22 juin 2001 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2001	10-14 septembre 2001 *

* Sous réserve de l'approbation du Comité des conférences.

Approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2001, figurant en annexe à la présente décision;

Pris note de la liste des questions à examiner en 2001, figurant dans l'avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001 (DP/2000/CRP.13);

Adopté la décision 2000/18 du 26 septembre 2000, intitulée « Hommage à Mme Nafis Sadik, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (1987-2000) »;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Système d'allocation des ressources

Adopté la décision 2000/19 du 28 septembre 2000, relative au système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays;

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP en 1999 (DP/FPA/2000/15 et Corr.1);

Pris note du rapport oral sur la mise à jour des estimations des recettes du FNUAP en 2000;

Point 4

Programme consultatif technique

Pris note du rapport intérimaire sur l'application des arrangements relatifs au Programme consultatif technique (DP/FPA/2000/16);

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance aux Gouvernements cambodgien (DP/FPA/KHM/2) et vietnamien (DP/FPA/VNM/6);

Débat consacré au PNUD

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2000/20 du 28 septembre 2000, relative aux prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées et les procédures de création de postes de la classe D-1 (DP/2000/38);

Pris note du rapport sur l'annexe statistique de l'UNOPS (DP/2000/37/Add.1 et Corr.1);

Adopté la décision 2000/21 du 29 septembre 2000, relative à la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les questions relatives au personnel;

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport du PNUD sur l'examen financier annuel, 1999 (DP/2000/29 et Add.1);

Pris note du rapport oral sur la mise à jour concernant le budget de 2000-2001 (décision 99/23);

Pris note du rapport sur le plan révisé d'allocation des ressources et le plan de financement pluriannuel révisé (DP/2000/31) et décidé d'examiner un plan d'allocation des ressources intégré dans le cadre du budget biennal pour 2002-2003 à la deuxième session ordinaire de 2001;

Pris note du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2000/33) et recommandé que le Bureau continue de rechercher les possibilités de coordonner l'utilisation accrue des accords de prix collectifs avec d'autres entités du système des Nations Unies;

Pris note du rapport sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies (DP/2000/39) et de l'additif au rapport (DP/2000/39/Add.1);

Point 8

Évaluation

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/2000/34);

Adopté la décision 2000/22 du 28 septembre 2000, relative au rapport intérimaire sur la suite donnée à l'évaluation des relations entre le PNUD et l'UNOPS;

Point 9

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération pour l'Arménie	DP/CCF/ARM/2
Deuxième cadre de coopération pour la Hongrie	DP/CCF/HUN/2
Deuxième cadre de coopération pour les Maldives	DP/CCF/MDV/2
Deuxième cadre de coopération pour la Pologne	DP/CCF/POL/2
Deuxième cadre de coopération pour l'Ouzbékistan	DP/CCF/UZB/2
Deuxième cadre de coopération pour la République tchèque	DP/CCF/CZE/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovaquie	DP/CCF/SLO/2
Deuxième cadre de coopération pour la Slovénie	DP/CCF/SVN/2
Deuxième cadre de coopération pour le Viet Nam	DP/CCF/VIE/2

Approuvé les prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Deuxième prolongation du premier cadre de coopération pour la Bulgarie	DP/CCF/BUL/1/EXTENSION II
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour El Salvador	DP/CCF/ELS/1/EXTENSION I
Prolongation de deux ans du premier cadre de coopération pour le Venezuela	DP/CCF/VEN/1/EXTENSION I

Pris note des prolongations ci-après des cadres de coopération de pays :

Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Belize	DP/CCF/BEL/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre	DP/CCF/COS/1/EXTENSION I

de coopération pour le Costa Rica	
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale	DP/CCF/EQG/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Honduras	DP/CCF/HON/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour la République démocratique populaire de Corée	DP/CCF/DRK/1/EXTENSION I
Première prolongation du premier cadre de coopération pour le Togo	DP/CCF/TOG/1/EXTENSION I

Pris note des rapports ci-après d'examen des pays :

Premier rapport d'examen pour l'Algérie	DP/CRR/ALG/1
Premier rapport d'examen pour le Guatemala	DP/CRR/GUA/1 et Corr.1
Premier rapport d'examen pour l'Ouganda	DP/CRR/UGA/1
Premier rapport d'examen pour la Pologne	DP/CRR/POL/1

Pris note des examens ci-après des cadres de coopération régionale :

Examen du cadre de coopération régionale avec l'Afrique	DP/RRR/RBA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes	DP/RRR/RLA/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Asie et le Pacifique	DP/RRR/RAP/1
Examen du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RRR/REC/1

Pris note du rapport sur l'examen du premier cadre de coopération mondiale (DP/GRR/GCF/1);

Adopté la décision 2000/23 du 29 septembre 2000, relative au renforcement des partenariats pour la mise en valeur des terres arides et l'élimination de la pauvreté : le rôle du PNUD et les activités entreprises à l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

Autorisé l'Administrateur à approuver l'assistance au Timor oriental projet par projet pour la période 2000-2002, conformément à la proposition formulée dans le document DP/2000/40;

Pris note du rapport oral sur l'assistance au Myanmar;

Point 10

Coopération technique entre pays en développement

Décidé de reprendre l'examen du rapport sur la coopération technique entre pays en développement : suite donnée à la résolution 99/11 (DP/2000/36) à sa première session ordinaire de 2001;

Point 11
Questions diverses

Confirmé les représentants désignés par les États d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest et autres États pour siéger au Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour la période 2001-2002, et autorisé le Bureau du Conseil d'administration à approuver les représentants désignés par les groupes de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui seraient confirmés à la première session ordinaire de 2001.

29 septembre 2000

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2001 (29 janvier-6 février 2001)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 29 janvier	Matin	1	Questions d'organisation : ordre du jour et plan de travail; rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 2000; plan de travail du Conseil d'administration pour 2001
	Après-midi		Session commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du Conseil d'administration du PAM
Mardi 30 janvier	Matin		Débat consacré au PNUD
		2	Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 – Mise à jour et suite donnée à la Réunion ministérielle
	Après-midi		Plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (<i>suite</i>) – Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après-conflit
Mercredi 31 janvier	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes – Cadres de coopération de pays – Examen des cadres de coopération de pays
	Après-midi		Cadres de coopération de pays et questions connexes (<i>suite</i>) – Cadre de coopération mondiale
Jeudi 1er février	Matin	3	Cadres de coopération de pays et questions connexes (<i>suite</i>) – Examen des cadres de coopération régionale – Assistance au Myanmar
	Après-midi	4	Coopération technique entre pays en développement – Nouveau cadre de coopération – Suite donnée à la décision 99/11 (DP/2000/36)
Vendredi 2 février	Matin		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		5	Rapports au Conseil économique et social
		6	Rapports du PNUD et du FNUAP sur la mise en oeuvre

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 1998-1999
	Après-midi	7	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Projet de règlement commun concernant les contributions de sources non gouvernementales (déc. 2000/5)
		9	Questions diverses
Lundi 5 février	Matin		Débat consacré au FNUAP
		8	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational – Programmes de pays
	Après-midi		Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Rapport intérimaire sur l'exécution du programme multinational – Programmes de pays
Mardi 6 février	Matin	1	Questions d'organisation Décisions en suspens
		9	Questions diverses

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2000

(Mandat expirant le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2000); Botswana (2000); Égypte (2002); Éthiopie (2001); Ghana (2000); République démocratique du Congo (2000); République-Unie de Tanzanie (2000); Togo (2002).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil (2002), Cuba (2001); Guatemala (2001); Honduras (2002); Jamaïque (2000).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2000); Inde (2001); Indonésie (2002); Kirghizistan (2001); Liban (2000); République de Corée (2000); Viet Nam (2002).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2000); Belgique (2002); États-Unis d'Amérique (2001); France (2002); Irlande (2000); Italie (2001); Japon (2002); Norvège (2002); Nouvelle-Zélande (2002); Pays-Bas (2002); Suède (2002)*; Suisse (2001)*.

États d'Europe orientale et autres États : Bélarus (2001); Fédération de Russie (2002); République tchèque (2000).

* La Suède et la Suisse seront remplacées en 2000 par le Danemark et le Canada pour la fin de leurs mandats respectifs.